



**HAL**  
open science

**Les sociétés médiévales, villes et campagnes, face à la question de la "soudure alimentaire" et au manque en général, dans les derniers siècles du Moyen Âge occidental et au début de l'époque moderne**

Mame Birame Diouf

► **To cite this version:**

Mame Birame Diouf. Les sociétés médiévales, villes et campagnes, face à la question de la "soudure alimentaire" et au manque en général, dans les derniers siècles du Moyen Âge occidental et au début de l'époque moderne. Art et histoire de l'art. Université Clermont Auvergne, 2021. Français. NNT : 2021UCFAL013 . tel-04058150

**HAL Id: tel-04058150**

**<https://theses.hal.science/tel-04058150>**

Submitted on 4 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE**  
**Faculté des Lettres, Culture et Sciences humaines**  
**École Doctorale « Lettres, Sciences humaines et sociales »**  
**Centre d'Histoire « Espaces et Cultures »**

**Thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'Université Clermont Auvergne**  
**en Histoire du Moyen Âge**

Présentée et soutenue le 30 novembre 2021  
par **Mame Birame DIOUF**

**Les sociétés médiévales, villes et campagnes, face à la question**  
**de la « soudure alimentaire et au manque en général,**  
**dans les derniers siècles du Moyen Âge occidental**  
**et au début de l'époque moderne**



sous la direction du Pr. ém. Jean-Luc FRAY

**et devant le jury composé de :**

Mme. Céline PEROL, Maîtresse de conférence, HDR (Université Clermont Auvergne)

M. Denis MENJOT, Pr. ém (Université de Lyon 2), Rapporteur

M. Idrissa BÂ, Pr. (Université Cheikh Anta Diop - Dakar), Rapporteur

M. Ibrahima THIAW, Directeur de recherches (IFAN – Dakar)

M Jean-Luc FRAY, Pr. ém. (Université Clermont Auvergne), directeur de la thèse

*Photo de la page de titre :*

Élisabeth de Hongrie secourant un pauvre. Strasbourg, Cathédrale Notre-Dame (v. 1355). Statue réalisée vers 1355 et ornant l'entrée de la chapelle Sainte-Catherine : la sainte, de sa main droite, tend un pain à un va-nu-pieds unijambiste appuyé sur sa béquille.

(Cliché Wikipédia Commons)

## Remerciements

C'est pour moi un devoir et un plaisir de témoigner ici ma vive reconnaissance à Monsieur Jean-Luc Fray, sans le conseil et le soutien moral duquel ce travail n'aurait certainement pas abouti. Avec rigueur et clairvoyance, il m'a guidé tout au long de ces années<sup>1</sup>.

Remercions ensuite très chaleureusement tous ceux qui ont offert une aide salutaire à différentes étapes de cette thèse. Nous remercions particulièrement Jean-François Vessaire pour tout ce qu'il a fait pour nous. Nous ne pourrions pas citer nommément tous les membres de notre famille car nous en oublierions forcément. L'aide, à la fois matérielle et morale, de chacun a été indispensable.

Remercions enfin les membres du jury, Denis Menjot (Lyon 2) Idrissa Bâ (UCAD), Ibrahima Thiaw (IFAN), Céline Pérol (UCA), Jean-Luc Fray (UCA), pour avoir accepté d'évaluer ce travail.

A toutes ces personnes qui ont participé, directement ou indirectement, à la réalisation du présent travail, je témoigne une profonde gratitude.

Je rends grâce à Sérigne Saliou et  
dédie affectueusement cette thèse  
à ma mère Yabi,  
à mon père Kounta,  
à mes très chères Diarra et Fatma,  
à ma fille Sokhna Diarra,  
à toute ma famille et à mes amis  
pour leur soutien indéfectible.

---

<sup>1</sup> ) Si la thèse est pour tous les doctorants un exercice difficile, le défi est encore plus grand pour les doctorants non financés. La situation d'étudiant salarié peut expliquer la durée de préparation de cette thèse (printemps 2015 - automne 2021).

## Avant-propos

La « soudure » est cette période critique de l'année qui met le minimum frumentaire hors de portée des plus pauvres et jette les vagabonds, pauvres hères ainsi marginalisés, sur les chemins mais peut aussi, dans les plus graves, emporter une part notable de la population ou, par l'affaiblissement des corps, ouvrir la voie à des épisodes épidémiques. Même si la « soudure » se résout bien (ce qui intervient, il convient de le reconnaître, pour la majorité des années), c'est-à-dire si la nouvelle récolte arrive à temps pour combler les vides fait dans les greniers par une précédente récolte trop maigre et se montre de qualité et abondante, elle n'efface pas l'appréhension, voire l'anxiété, qui est, pour les hommes des époques anciennes - et pour beaucoup encore aujourd'hui - de chaque année.

Les historiens ont l'habitude de faire référence, à titre anecdotique, à la «soudure », mais sans s'y attarder davantage. L'accumulation de ces allusions ne peut laisser indifférent. Et quant aux réponses adoptées par les sociétés pour faire face à cette période de soudure, il y a là, de toute évidence, une problématique qui a été, non point ignorée mais parcellisée au sein de travaux ayant d'autres objets premiers. Ce désintérêt scientifique nous parut, au début, lié à un manque de sources. Après une première enquête, qui nous a surpris par l'abondance des sources mentionnant les positions des sociétés face à cette période de manque, nous nous sommes donnés l'objectif, en écumant sources et bibliographie, de circonscrire l'objet d'étude potentiel. Le résultat dépassa de loin nos espérances : non seulement la « soudure » entraîne des réactions diverses en fonction des régions, des cultures et des «philosophies de vie», mais encore est-elle présente au cœur de tant de problématiques plus vastes qu'il a bien vite fallu restreindre les champs chronologique et spatial.

On essaiera, au mieux, de respecter cette chronologie bien que la problématique de la soudure ait démontré une indifférence certaine face aux découpages chronologiques et géographiques traditionnels.

Notre quête a privilégié les terres du royaume capétien, incluant l'intégralité des provinces de la France médiévale, de la Champagne (Reims, Troyes) à la Bretagne (Rennes) et des Comtés de Flandres (Gand, Bruges, Lille...) et d'Artois (Arras) au Languedoc (Toulouse, Montpellier...) en passant par les moyennes montagnes de la France centrale. Mais le propos s'étend également au-delà du « royaume de France » : à ses marges occidentales (les espaces provençal, dauphinois, savoyard, franc-comtois et lorrain), mais aussi à l'espace germanique, à l'Italie centro-septentrionale, à la péninsule ibérique, moins souvent, il est vrai, aux îles britanniques : des rivages de la Manche aux espaces méditerranéens et à l'Europe moyenne (*Mitteleuropa*), prenant en compte le passé de ces régions, tout autant que leurs caractéristiques de pratiques agricoles ou leur inégale densité urbaine, comme les contraintes climatiques qui ont pesé sur elles. Ainsi, même au sein du royaume, certains aspects ne peuvent être généralisés, le Midi méditerranéen ayant des conditions climatiques différentes du reste de la France : le Midi semble avoir ignoré la crise de 1315 liée à des excès de précipitations, alors que le monde méditerranéen avait été durement touché quelques années auparavant<sup>2</sup>.

L'étude pouvait s'appuyer, pour les périodes mérovingienne et carolingienne et jusqu'au début du XI<sup>e</sup> siècle sur les sources rassemblées et analysées dans l'ouvrage récent de Jean Pierre Devroey<sup>3</sup>. Le cœur du propos est ici constitué par les siècles centraux et finaux de la période médiévale et donne la part belle aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>

---

<sup>2</sup> ) BOURIN (Monique), DRENDEL (John) et MENANT (François) (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranée occidentale. Actes du colloque de Rome, 27-28 février 2004*, Rome, Collection de l'E.F.R., 2011.

<sup>3</sup> ) Jean-Pierre DEVROEY, *La nature et le roi, environnement, pouvoir et société à l'âge de Charlemagne (740-820)*, Paris, Albin Michel, 2019.

siècles. L'étude enjambe la césure académique entre Moyen Âge et débuts de l'époque moderne mais ne franchit que rarement (au titre de quelques informations et réflexions rétrospectives) le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : les premières conséquences de la connexion au Nouveau Monde avec l'arrivée, encore timide, de plantes nouvelles, l'entrée dans le cœur du « Petit Âge glaciaire », la montée en puissance des États monarchiques... font entrer dans une période nouvelle.

L'avant-propos de ce travail de recherches détermine déjà les nuances de ces pénuries, depuis la simple disette réduite à quelques semaines de malnutrition jusqu'à ces temps redoutables au cours desquels la famine menace la survie des populations. La période de soudure introduit plus une situation de malnutrition ou de disette qu'une famine. Cette dernière n'intervient, le plus souvent, que quand la rupture politique et sociale empêche la mobilisation efficace des réponses classiques. Par disette, entendons simplement une diminution occasionnelle de la ration alimentaire liée à des circonstances extérieures : soudure, chute du pouvoir d'achat, flambée des prix...

Cette famine sera interprétée ici par une approche des disponibilités alimentaires dans un lieu donné à un moment donné. Autrement dit, c'est quand la population ne se trouve plus en mesure d'apporter des réponses adéquates qui lui permettraient de surmonter l'épreuve. Donc, elle ne peut constituer qu'une sorte de perspective pour notre recherche car s'intéressant précisément aux réponses apportées par la population et non quand elle ne peut plus en apporter. Autrement dit, il est question des réponses existantes de tout temps et conditionnant la capacité de survie des populations face à l'adversité.

Les multiples enquêtes, très précises, dues à d'autres sciences : ainsi l'étude physique des paléoclimats (ainsi l'évolution du pourcentage du CO<sup>2</sup> dans les carottes glaciaires) permettant la reconstitution des évolutions climatiques séculaires ou les études palynologiques, à l'origine de la reconstitution sur des siècles des couverts

végétaux, naturels ou anthropisés. Ainsi ont pu être réalisées de grandes synthèses historiennes<sup>4</sup>, lesquelles peuvent s'appuyer aussi, pour les périodes proprement historiques, sur des sources textuelles<sup>5</sup>. Mais tout aussi significatives demeurent ces multiples chroniques locales permettant de cibler géographiquement ces variations saisonnières (tout ce qui pourrait nous donner des informations sur les conditions climatiques et météorologiques favorables à certaines pratiques agricoles, ou au contraire à des récoltes insuffisantes ou si tardives que la qualité des épis en était gravement altérée) presque à l'échelle d'une mini-région<sup>6</sup>.

La prévention des disettes et la priorité accordée par tous les pouvoirs à cette hantise des insuffisances alimentaires me paraissent correspondre au second volet de l'étude ; inventorier, analyser et jauger les multiples décisions, pratiques officielles et familiales, mises en œuvre afin d'éviter la disette dans cette attente annuelle des nouvelles récoltes. Effectivement, de la généralisation des silos et autres dépôts publics sous le contrôle permanent des autorités locales, aux contrôles tatillons de la circulation des grains par les pouvoirs locaux ou régionaux, voire à l'échelle d'un royaume..., nous voulons présenter ces usages, législations et autres expressions de pouvoir des responsables politiques, d'abord soucieux d'éviter la disette, la famine et les « remuements » de foules qui en sont la conséquence.

Enfin parce que mon sujet concerne également des investigations sur l'impact de ces hantises collectives, à tout le moins les plus fréquemment formulées, ces hantises de l'insuffisance, cette évocation populaire des temps de disette, ce vécu du traumatisme collectif, nous proposons d'utiliser une expression venue de la

---

<sup>4</sup> ) Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion, 1967. *Idem*, *Histoire humaine et comparée du climat : disettes et révolutions 1740-1860*, Paris, Fayard, 2006.

<sup>5</sup> ) Pierre ALEXANDRE, *Le climat en Europe au Moyen Age. Contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1425, d'après les sources narratives de l'Europe occidentale*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Science Sociale, 1987.

<sup>6</sup> ) A ce titre, récemment : Laurent LITZENBURGER, *Une ville face au climat : Metz à la fin du Moyen Âge (1400-1530)*, Nancy, PUN, 2015.



psychanalyse, la « résilience », cette capacité à apprivoiser la terreur collective que la répétition annuelle inscrit dans les consciences, y compris par son instrumentalisation spirituelle et quasi théologique par les intermédiaires officiels de la religion dominante (ainsi les cérémoniels d'imploration pluviale), cette capacité plus ou moins affirmée de gérer au mieux un passé douloureux et conjoncturellement imprévisible. Dans cette partie de mon enquête, je tiens à présenter cette littérature évoquant l'impact du vécu de ces périodes d'angoisse et de pénurie alimentaire dans les populations, au travers d'expressions folkloriques et de thèmes littéraires, voir théâtraux (par exemple la mise en scène de Shylock, l'usurier juif, chez Shakespeare).

La connaissance que nous avons des périodes anciennes de mauvaises récoltes ou de famines n'est pas sans rappeler un passé moins lointain. Les disettes nous sont évoquées, fort précisément décrites durant ces siècles médiévaux, mais il faut rappeler que leurs répétitions sont encore familières aux populations européennes au cours des derniers siècles : la dernière disette printanière sévère ayant eu lieu en France date de 1816-7 et les dernières restrictions alimentaires pour raison climatique de 1847-8. Le dernier conflit mondial a été, lui aussi, à l'origine de déficits alimentaires et de malnutritions sévères.

L'étude des stratégies d'adaptation des sociétés confrontées à des chocs exogènes comme les changements climatiques, les problèmes structurels en matière de malnutrition et les crises alimentaires refont surface avec la multiplication des crises récentes.

# Table des matières

Avant-propos.....	1
Table des matières.....	6
Table des abréviations et signes utilisés.....	13
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	16
Introduction.....	98
Chapitre préliminaire.....	109
État de l’art et orientations.....	109
I - Vocables.....	109
1 -Soudure, disette, famine, « cherté ».....	109
2 - La « période de soudure ».....	111
3 - Les types de soudures.....	116
4 - État historiographique de la question.....	117
5 - Des sources disponibles et de leur usage.....	125
II - Migration des concepts et des méthodes de recherche.....	129
1 - Approches et questionnements traditionnels.....	130
Approche sociologique de la faim.....	130
Aspects philosophiques de la question de la faim.....	133
2 - L’apport des nouveaux concepts des sciences humaines.....	134
Notion de vulnérabilité sociale.....	134
Les notions de résilience, passive ou active.....	137
3 – L’apport d’autres disciplines à la réflexion de l’historien.....	139
Archéologie.....	139
L’ethnobotanique.....	140
La carpologie.....	140
Anthropologie.....	140
Aspect économique de la faim.....	141

- La micro-économie.....	141
- L'économie comportementale.....	141
Médecine traditionnelle et crise alimentaire.....	142
Première Partie.....	146
Aux origines des crises alimentaires.....	146
Chapitre I.....	151
Les facteurs climatiques.....	151
I - Les évolutions climatiques : quelques exemples tirés des sources bas-médiévales..	155
II - Débats contemporains sur la vulnérabilité aux aléas climatiques.....	159
III - Essai de chronologie des accidents climatiques et crises alimentaires.....	164
1 - Les accidents météorologiques du XIIe siècle et leurs conséquences alimentaires à la lecture des sources flamandes et brabançonnnes.....	165
2 - Vers le retournement de la conjoncture climatique et économique (fin XIIIe et première moitié du XIVe siècle).....	173
3 - Au commencement du « Petit âge glaciaire » (seconde moitié du XIVe siècle, XVe et début du XVIe siècle).....	183
Conclusion.....	196
Chapitre II.....	198
Causes biologiques et anthropiques.....	198
I - Causes biologiques : sauterelles, rats, maladie du blé.....	198
1 – La huitième plaie d'Égypte.....	199
2 - D'autres menaces, plus fréquentes et diverses.....	209
II - Faits anthropiques.....	216
1 - Conflits armés, chantage aux récoltes et blocus.....	217
2 - Une fiscalité bas-médiévale pressante.....	226
3 - Causes démographiques et hygiéniques.....	229
a - La question démographique.....	230
b - Épidémies et pénuries.....	236
III - L'interprétation religieuse.....	241

Conclusion.....	247
Chapitre III.....	250
Conjoncture alimentaire.....	250
I - Soudure : manque de céréales ou manque de vivres ?.....	250
II – Les « bleds », des grains à la farine au pain et aux galettes et bouillies : céréales essentielles et secondaires et légumineuses.....	255
a) Des céréales et assimilées en usage en Occident au Moyen Âge.....	258
b) Des légumineuses.....	273
III – Noix et châtaignes.....	274
Conclusion.....	281
Conclusion de la première partie.....	283
Deuxième partie.....	285
Les réactions des différentes catégories sociales concernées.....	285
Chapitre IV.....	288
La crise et ses signes avant-coureurs.....	288
I - La rumeur de manque, l'information incontrôlable.....	288
II - Les plaintes.....	292
III - Les spéculations et transactions financières consécutives aux pénuries.....	294
1 - Définition et contextualisation.....	294
2 - Les buts de la spéculation.....	295
3 - Le poids du phénomène spéculatif.....	300
4 - Étude de prix : rapport entre les prix au printemps et à l'automne.....	308
Conclusion.....	322
Chapitre V.....	324
Deux dynamiques de circulation et de redistribution :.....	324
le marché et la dîme.....	324
I - Le Marché.....	325
1 - Le marché, un lieu de monopole.....	326

2 - Un lieu de ravitaillement.....	329
3 - Un lieu d'ordre.....	330
II - La Dîme.....	336
Conclusion.....	339
Chapitre VI.....	340
Crédit, mise en gage et usure.....	340
I - La mise en gage au temps de la soudure.....	342
II - Le crédit : créanciers, emprunteurs et débiteurs.....	349
Emprunt, soudure, semailles.....	360
À propos des rentes : restrictions et autorisations.....	364
III - La question de l'usure.....	367
1 - Les hésitations de la société médiévale face à l'usure.....	368
2 - Le cas des « étrangers » : Juifs, Lombards et Cahorsins.....	372
3 - L'usure paysanne.....	378
4 - Les sanctions contre l'usure.....	386
IV - Le transfert foncier par fait d'endettement .....	390
Conclusion.....	399
Chapitre VII.....	402
Le ravitaillement des villes.....	402
en période de « soudure alimentaire ».....	402
I - Les initiatives locales.....	409
II - Les initiatives fortes et complexes des grandes cités.....	415
III - Les efforts des « villes moyennes » et des « petites villes ».....	429
IV - Le financement des politiques frumentaires.....	443
V - Les politiques urbaines de ravitaillement interrégional.....	447
1 - Importer des céréales.....	448
Se ravitailler chez les voisins.....	449
... Ou plus loin encore.....	452

2 - Interdire (ou, à tout le moins, freiner) les exportations de céréales.....	457
Entre compétition et ententes (régionales et interrégionales).....	459
3 - Les interventions des princes territoriaux et des monarchies.....	463
Le cas particulier de Paris :.....	467
Dans les « pays de langue d'oc » .....	473
En Provence.....	480
En Champagne.....	481
En Flandre .....	482
Hors du royaume de France.....	483
Conclusion.....	486
Chapitre VIII .....	489
Les techniques de conservation des grains.....	489
et des produits alimentaires.....	489
(IXe-XVe siècles).....	489
I - Stocker, comment et pour quoi faire ? Historiographie de la question.....	489
Silos et greniers.....	491
II - Quelques témoignages archéologiques sur les silos médiévaux.....	498
Silo de stockage alimentaire sous la cour des bâtiments du prieuré de Saint-Germain-des-Fossés.....	498
Un stock de semences carbonisées du Xe ou XIe siècle en pays gannatois.....	499
Les fouilles de la place des Carmes à Clermont-Ferrand (2017).....	500
En Languedoc : silos haut médiévaux près de Mauguio.....	500
Les silos de la ville médiévale abandonnée d'Olèrdola en Catalogne (Xe-début XIIe siècles).....	502
En Languedoc, dans la Montagne noire : silos à grains bas médiévaux du Castlar.....	504
Les silos urbains bas médiévaux et modernes de Castelo de Vide, au Portugal....	504
III - Stocker les grains à la fin du Moyen Âge : les initiatives municipales.....	505
IV - Sauvegarder les grains entreposés.....	510
Conclusion.....	514

Chapitre IX.....	516
De la primauté du pain.....	516
à la recherche d'aliments de compensation ou de substitution.....	516
I - Une recherche d'aliments de substitution parfois périlleuse.....	517
II - L'épineuse question du pain quotidien.....	523
La surveillance du rapport entre prix et poids.....	530
Valeur sociale du pain.....	534
Les différents types de pains rencontrés.....	535
III - En amont : pratiques agricoles favorables aux substitutions de crise.....	542
Diversifier les cultures.....	542
Varier les semences et adapter les modes de semis.....	548
Hors des céréales.....	551
Recourir aux produits de la cueillette.....	557
La consommation carnée de survie.....	560
Le vin, substitut ? La bière rivale ?.....	561
Conclusion.....	565
Chapitre X.....	568
Comportements extrêmes.....	568
I - Le manque, facteur de violences et d'émeutes.....	569
II - Le cas du vol par nécessité.....	577
III - Migration, errance et mendicité.....	582
1 - Migrations.....	582
2 - Errance.....	589
3 - La mendicité, ultime alternative de survie.....	599
a) - Le devoir d'aumône.....	601
b) - La mendicité printanière.....	605
IV - À propos des abandons d'enfants.....	608
V - Comportements alimentaires et sexuels étranges, déviants ou transgressifs.....	613

1 - Fantômes et réalité de la consommation de viande de chien et autres formes de réactions plus ou moins anecdotiques.....	613
2 - La question délicate du cannibalisme de survie.....	616
Conclusion.....	625
Chapitre XI.....	627
Les secours de la religion.....	627
I - L'appel à la protection divine.....	627
II – L'Église et les confréries.....	634
III - Princes et souverains.....	642
IV - Vers une nouvelle conception.....	647
Conclusion.....	651
Conclusion générale.....	653
Table des illustrations.....	661
Figures.....	661
Images.....	661
ANNEXES.....	662
Annexes au chapitre préliminaire.....	662
1 - Inventaire de l'emploi du terme « soudure » chez les historiens médiévistes.....	662
2 - Quelques autres exemples de publications scientifiques (hors de la médiévistique) utilisant le mot « soudure » (au sens alimentaire) avant les années 2000.....	663
Annexe au Chapitre III.....	668
Céréales, fruits et légumes rencontrés.....	668
dans le cadre de la présente étude.....	668
Annexe au Chapitre VIII.....	677
Greniers et silos médiévaux : quelques exemples de sites de conservation dans diverses localités du Massif central et de ses marges.....	677



## Table des abréviations et signes utilisés

- A.E.S.C. : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*<sup>7</sup>.
- A.S.B.H.H. : *Annales de la Société Belge d'Histoire des Hôpitaux*
- A.C. : Archives communales ou Archives municipales (suivi du nom de la commune)
- A.C.A. : Archives communales d'Apt
- A.C. Ca. : Archives municipales de Cajarc
- A. C. C. : Archives Communales de Carpentras
- A. C. D. : Archives Communales de Dijon
- A. C. D. : Archives communales de Draguignan
- A. C. Gr : Archives communales de Grasse
- A.C.G. : Archives Communales de Grenoble
- A. C. Ma. : Archives communales de Marseille
- A.C.M. : Archives Communales de Montpellier
- A.C.N : Archives Communales de Narbonne
- A.C.R. : Archives communales de Roquebrun (Hérault)
- A.C.S.A. : Archives communales de Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne)
- A.C.S. : Archives Communales de Sérignan (Hérault)
- A.D. : Archives départementales (suivi du nom du département)
- A. D. A. ; Archives départementales de l'Aude
- A.D.H. ; Archives départementales de Hérault
- A.D.H-G. ; Archives départementales de la Haute-Garonne
- A. D. I. ; Archives départementales de l'Isère
- A.D.L. : Archives départementales de la Loire
- A.D.B : Archives départementales des Bouches-du-Rhône

---

<sup>7</sup> ) La revue a changé plusieurs fois de titres au cours de son histoire : *Annales d'histoire économique et sociale* (1929-1938), *Annales d'histoire sociale* (1939-1941), *Mélanges d'histoire sociale* (1942-1944), *Annales d'histoire sociale* (1945), *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* (ou *Annales ESC*, 1946-1993), *Annales. Histoire, Sciences sociales* (ou *Annales HSS*, depuis 1994). Cependant, tous ces différents titres sont regroupés, par commodité, sous la même abréviation.

A.D.PDD. : Archives départementales du Puy-de-Dôme  
A.G.R. : Archives générales du royaume  
A.M.B. : Archives Municipales de Bordeaux devenues Archives Bordeaux Métropole  
A.M.R. : Archives Municipales de Rouen.  
A.N. : Archives nationales (Paris)  
A. PRIV. : Archives privées (suivi du nom du fonds)  
B.E.C. : *Bibliothèque de l'École des Chartes*  
BnF : Bibliothèque nationale de France (Paris)  
B.S.F.H.H. : *Bulletin de la Société Française d'Histoire des Hôpitaux*  
B. Phil. Hist. : *Bulletin de Philologie et d'Histoire*  
Cah. Sorb. : *Cahiers de Recherches sur l'Histoire de la Pauvreté*  
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique (France)  
C.T.H.S. : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques  
CNSS : Congrès National des Sociétés Savantes  
CSIC : Consejo Superior de Investigaciones Cientificas (Espagne)  
dir. : direction ou directeur  
EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris)  
E.F.R. : École Française de Rome  
éd. : édition ou éditeur  
HF : *Historia Francorum* (Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*)  
H.G.B : *Histoire Générale de Bourgogne*  
L.G.F. : Librairie Générale Française  
LM. : *Libri miraculorum* (*Livres des miracles*)  
M. A. : *Le Moyen Âge*  
M.G.H.: *Monumenta Germaniae Historica*  
MGH, Re. Germ. : *MGH rerum germanicarum nova series*  
MSH : Maison des Sciences de l'Homme  
M.A.H.E.F.R. : *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome*  
Mtf. : Montferrand (auj. : cne. de Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme)  
p. : page ou pages

PUF : Presses universitaires de France

PUL : Presses Universitaires de Lille

PUL : Presses Universitaires de Lyon

PUN : Presse Universitaires de Nancy

PUR : Presses Universitaires de Rennes

PV : Procès-Verbaux

rééd. : réédition

*RBPhH : Revue belge de Philologie et d'Histoire*

*R.N. : Revue du Nord*

*R.H. : Revue Historique*

S.A.P. : Société Académique du Puy (Haute-Loire)

*SS. rer. Germ in us. Schol. : Scriptorum rerum germanicarum in usum scholarum separatim editi*

### **Signes utilisés dans la transcription des extraits d'archives**

(Abr.) : abréviation non résolue

(?) : transcription incertaine

(...) : mot impossible à transcrire

(*sic*) : erreur présente dans le texte mais néanmoins retranscrite

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES

Une analyse des réponses adoptées en période de soudure alimentaire au Moyen Âge se heurte immédiatement à la disparité des sources, et plus particulièrement à la rareté des témoignages directs. Ce n'est pas vraiment « l'affamé », sauf exception<sup>8</sup>, qui nous renseigne sur sa situation et le vécu des entités familiales, mais certains témoignages narratifs (des chroniqueurs par exemple), que confirment et complètent nombre de pièces d'archives administratives (municipales et royales) et comptables. D'un point de vue normatif, coutumes monastiques, sermons, statuts synodaux, hagiographie, etc..., fixent les règles tant du comportement des pauvres que de la société à leur égard ; on peut y ajouter les documents administratifs fort divers (visites pastorales, comptes d'hôpitaux et d'aumôneries), les documents réglementaires ou législatifs (ordonnances sur les salaires, les statuts des métiers, le travail), les documents judiciaires (jugements, lettres de rémission), les documents financiers (comptes, testaments, donations, fondations), les documents fiscaux, les documents littéraires et archéologiques. Ils abondent en mentions révélant le rôle des acteurs institutionnels et privés – ordres religieux, chapitres cathédraux, patriciens et bourgeois notamment – pour la plus grande part citadins, contrôlant des domaines et des stocks plus ou moins importants. En plus des chroniques royales, ecclésiastiques ou urbaines, on peut compter sur les livres de mémoires et autres écrits du for privé (livres de raison ou journaux, correspondances) dans lesquels les scripteurs locaux enregistrent les grandes catastrophes (les sauterelles, les pestes, les inondations, etc.) qui ont ravagé la région, ainsi que les prières publiques et les actes de piété collective organisés pour y remédier.

---

<sup>8</sup> ) Quelques passages dans des lettres de rémission, en transmission indirecte cependant.

On peut trouver beaucoup d'informations sur les réactions humaines face aux difficultés de la période de soudure, non seulement dans les sources littéraires médiévales (contes, chansons...), mais aussi par une exégèse historique et critique de « journaux » de bourgeois (ainsi le *Journal du Bourgeois de Paris* au début du XVe siècle<sup>9</sup>, celui du bourgeois Jean Burel, du Puy-en-Velay, à la fin du XVI<sup>e</sup>)<sup>10</sup> ou les chroniques urbaines (par exemple, la riche série des chroniques messines des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ou la chronique ponote d'Etienne Médicis<sup>11</sup>). Une autre source historique et incontournable : les mercuriales des prix, concernant l'ensemble des cultures céréalières, précisent autant les insuffisances alimentaires que l'importance et la régularité des interventions humaines, là à partir des spéculations, ailleurs afin d'éviter justement ces surenchères ; on verra cependant que leur utilisation n'est possible que pour l'extrême fin de la période.

Les sources narratives sont précieuses, mais insuffisantes, pour bien appréhender la question des réponses en période de soudure alimentaire ; leur croisement avec d'autres sources paraît nécessaire. Le peu d'intérêt que les chroniqueurs royaux ont accordé au phénomène oblige à recourir à des sources très diverses qui font allusion aux mauvaises récoltes, à la pénurie ou à l'état de disette confirmée de certaines populations. Cependant, il semble important de souligner la sensibilité croissante des chroniqueurs au phénomène des prix, en particulier à celui du froment.

Nous avons utilisé, pour la plus grande part, des sources éditées. Écrite vers 1047, la chronique du moine Raoul Glaber, contemporain des faits qu'il rapporte relatifs à la période de l'an Mil et très bien renseigné consacre deux petits chapitres à la famine.

---

<sup>9</sup> ) Colette BEAUNE, *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, Paris, LGF, 1990.

<sup>10</sup> ) Augustin CHASSAING (éd.), *Journal d'un bourgeois du Puy à l'époque des guerres de religion*, réédition, 2 vol., Saint-Vidal, Centre d'étude de la vallée de la Borne, 1983 [première édition en 1875, au nom de la Société Académique du Puy par Augustin Chassaing].

<sup>11</sup> ) A. CHASSAING, (éd.) *Chronique d'Etienne Médicis, bourgeois du Puy en Velay*, 2 vol. Le Puy-en-Velay, 1869-1875.

Mais, dans les siècles suivants, le genre de la chronique devient souvent urbain et ne traite donc pas de façon immédiate des affaires rurales mais communales ou épiscopales.

La Provence, territoire francophone, méditerranéen, voisin immédiat du royaume de France et l'intégrant vers 1480, possède beaucoup de délibérations communales : celles de Marseille<sup>12</sup>, de Draguignan, de Tarascon, de Barjols, de Grasse, de Vence, d'Arles, de Carpentras, d'Avignon, etc...). Ainsi, jadis étudiée par Louis Stoff<sup>13</sup>, la série des délibérations communales de Barjols permet de comprendre les réactions des responsables locaux (conseil et syndicis confrontés aux pénuries saisonnières), et parfois tenter de dessiner une cartographie des échanges commerciaux, précisément des produits céréaliers, dans cette région provençale.

En Flandre comme en Brabant, nombre de documents des archives communales permettent de dessiner l'évolution des pouvoirs urbains confrontés aux mêmes pénuries saisonnières<sup>14</sup>.

Quoique concernant des temps postérieurs à notre enquête, les enquêtes et rapports publiés par Emmanuel Le Roy Ladurie<sup>15</sup> sur les paysans du Languedoc fournissent une documentation très détaillée sur les usages et pratiques de ces populations rurales telles qu'elles perduraient depuis des siècles<sup>16</sup>. Parmi elles, en 1643, en Aveyron, l'enquête de Pierre de Molineri, Conseiller du Roi, au cours de

---

<sup>12</sup> ) Celles de Marseille font partie des plus anciennes et complètes.

<sup>13</sup> ) Louis STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIVe et XVe siècles*, Paris-La Haye, Mouton, 1970, p. 76.

<sup>14</sup> ) Marie Jeanne TITS-DIEUAIDE, *Le pain et le grain dans l'administration des villes du Brabant et de Flandre au Moyen Âge*, 1984.

<sup>15</sup> ) Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc*, Paris, Imprimerie Nationale, 1966, p. 499.

<sup>16</sup> ) AD Aveyron, ET 64 (Fonds Trézières), 20-4-1643 et jours suivants ; cité par E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc... (op. cit.)*, p. 499.

laquelle il parcourt une dizaine de paroisse en interrogeant des brassiers, laboureurs, tisserands, consuls.

## Source archivistique

Nous avons adopté ici, sans ignorer les méthodes habituelles de classement, un mode de répartition spécifique consistant à classer les archives en fonction des thématiques concernées.

**Fabrication du pain** : BnF, Ms. Français 5270 : *Essai sur le pain* (fait à Paris en 1418).

**Pénurie de blé, de pain et autres vivres** : AN., JJ 225/87 ; A.D.PDD., E dépôt 113 II HH 6, 1367-1694 ; A.D.PDD., E Dépôt, Fonds Clermont, Délibérations de 1482 ; A. DEP SALY (A.D.PDD., fonds St Alyre) liasse 43 paquet marqué 11-12, Inventaire ancien ; A.C.M., gr. Ch., E VII, n° 2482 (15 mai 1375) ; A. C. M. (inventaire Joffre), reg. 563, f° 10 et 565, f° 8, 1474 et 1482-1483 ; A.C.D., BB 8, f° 3, 1431 ; A. C. C., BB 86, f° 78, 1468 ; A. C.Ma., BB 18, f° 90-94.

**À propos du pain** : A.N., JJ 245/146<sup>17</sup> ; AGR. AP. Louvain, 3861, f° 189 v°<sup>18</sup> ; A. M. R., reg. A. 1, f. 133 v, 8 juin 1390.

**Concernant le ravitaillement** : A.N., X/1a/9198, f° 154 r°-155 r°, 1426-1427 ; AGR. CC. 32 533, Compte de la ville de Bruges, a° 1480-1481, f° 41 r°, CC. 32 535, a° 1482-83, f° 166 r°, 175 v° et CC. 32.529, f° 139 r°, 1476-77, Bruges ; AGR. CC. 41 273, Compte de la ville de Malines, a° 1490-1491, f° 5 r° ; AGR. CC. 32.476, f° 77 r°, 1422 ; AGR. CC. 32.491, f° 137 v°, 1438 ; AGR. CC. 38.706, compte d'Ypres, a° 1482, f° 100 r° et 101 r° ; A.D. de la Drôme, 24 H 29, 1375, p. 167 v° (ravitaillement) ; fonds de la Chambre des comptes du Dauphiné (valeurs des grains et de tous les gros fruits, qui commence

<sup>17</sup> ) Besse 1529, année de crise sévère entraînant une dispute pour du pain.

<sup>18</sup> ) Fabrication de pain avec du seigle et de l'orge mêlés (1437-1438).

avec l'année 1465 pour finir en 1780) : registres B 4382, 4383, 4385, 4388, 4389 et 4390 des A.D. de l'Isère ; A.D. de l'Isère, B 4385, f° 154 ; Rachat de blé (au duc d'Albany) : A.D.PDD., E DEP, Fonds Montferrand, CC 234, f° 19 v° ; A.C. Poitiers, M, reg. 7, p. 428 ; A. C. Lyon, BB 352 ; A.C. Marseille, BB 18, f°s 90-94, BB 20, f°s 128-131, BB 33, f° 101 ; A. C. Draguignan, BB 4, f° 91 et BB 7, f° 69 ; A.C. Apt, BB 1, f° 224 et 298 ; A.C. Gr., BB 1, f° 79 v°, BB 2, f° 3 v° et 5 ; A.M.N., 10<sup>e</sup> thalamus, f° 142 v°<sup>19</sup>.

**Emprunts communaux pour ravitailler les villes** : A.C. Marseille, BB 14, f° 36, 1326, Apt, BB 16, f° 339 v°, 1426 et Carpentras, BB 86, f° 78, 1468.

**Politiques incitatives** : A.C. Arles, BB 1, délibération du 10 août 1426 et du 26 février 1427 ; A.C. Draguignan, BB 8, f° 9, 1432 et BB 4, f° 91, et Marseille, BB 33, f° 101, 1374 et 1473.

**Autorisation d'exporter** : A.C. Marseille, BB 20, f°s 128-131, 3 mai 1349.

**Restrictions à propos du ravitaillement** : AGR. CC. 32.463, f° 70 r°, 71 r°v°, (1409), Bruges, CC. 32.480, f° 62 r°, 1425 Bruges, CC. 32.485, f° 81 v°, 1431, Bruges, CC. 32.487, f° 86 v°, 1432, Bruges, CC. 32.491, f° 135, v°, 1436, Bruges ; A.C. Grasse, BB 1 f° 31, et Barjols BB 8, délibération du 22 avril 1442 ; A.C. Lyon, CC 480, n° 43, 1482 ; Benegon, le 15 jour d'Octobre l'an de grace 1455 ; Registré au vol. 2 des Bannières du Châtelet de Paris, fol. 27, 23 février 1515 ; Registré au vol. 7 des Bannières du Châtelet de Paris, fol. 5, 5 juin 1565 ; A.N., X<sup>1a</sup> 1523, f° 375 r°, 29 octobre 1521, Ordonnance créée à son de trompe ; A.N., X<sup>1a</sup> 1527, f° 189 r°, 11 mars 1525 n. st. et 199 r°, 15 mars, Guise, Champagne.

**Saisies des grains traversant un territoire, surveillance des marchés et perquisitions dans les greniers** : A.C. Marseille, BB 32, fol. 194 v° -195 ; A.C. Compiègne, CC 30, p.

---

<sup>19</sup> ) G. MOUYNÈS, *Narbonne, inventaire des archives communales antérieures à 1790*, série AA, Narbonne, 1877, p. 150.



17, BB 7, fol. 23 v°, 1482 ; A.C. Clermont, BB, 27 avril 1481 ; A.C. Poitiers, M, reg. 7, 426 et 439 ; A.C. Senlis, CC 78, fol. 43, 1482 ; A.C. Tours, reg. Comptes, n° 45, fol. 127, 1482 ; A.C. Troyes, reg. Délib. A 2, fol 8 v °, 1482.

**Trafic de blé en période de pénurie** : Archive de l'Hérault, A 6, ff. 30-31, mandement adressé, le 18 août 1370, par le conseil ducal au sénéchal de Beaucaire, ainsi qu'au maître des ports de cette sénéchaussée.

**Régulation du marché** : A.N., X<sup>1a</sup> 1480, fol. 233, Pais, (1431) ; A.D.PDD., Fonds Montferrand CC 234 F° 17 R° et 22 R° (surveillance du marché, printemps 1529), CC 234, f° 19 v°, CC 234, f° 17 r° et 22 r°, BB 11/ ; A.D.PDD., E DEP, Fonds Montferrand, CC 234 f° 17 r° et 22 r°.

**Ordonnances de rois de France à propos du ravitaillement** : A.N., JJ 35, n° 201, 207 et 265 ; A.N., JJ 36, n° 200, 209 et 216.

**À propos du crédit et de ses mécanismes** : A.N., JJ 185/212 et JJ 195/520 ; A.D.PDD., Besse, 5 E 470/65 et 69 ; A. PRIV. MUROL, J 21, assise de janvier 1440.

- **prêt sur gage** : A. PRIV. MUROL, A4, f° 99 r°

- **à propos des problèmes de remboursement** : A.N. JJ 263/1/270, lettre de 1556 ; A.N., JJ 195/520 ; Confiscation pour défaut de paiement : A. NAT JJ 78 /nl 289 et A. DEP O 1335, f° 42 v°.

- **Prêts en froment** : ADH, II E 39 (notaire), reg. 166, an 1527, notamment au mois d'avril.

- **Emprunts de blé, par les paysans, à la veille de la « soudure »** : ADH, II E, 55-56, 28 mars 1555, 2, 5, 6, 8 et 30 avril, 12, 20 et 21 mai 1555 ; A. D. PDD. 5 E 0 1334 F 69 R° V° et 5 E 0 1415 f° 64 v° et 65 v°<sup>20</sup> ; A. PRIV. MUROL, D17 et G25 F° 31 v° ;

---

<sup>20</sup> ) Ces actes s'échelonnent de 1462 à 1480. On y relève aussi des ventes de blé au printemps.

- **Prêts de semences** : A.D.PDD., 5E0 92, fonds Dauphin de Leyval et 5E0 73 ; A.D.A., 3 E 9468 f° 121 v°, 28 novembre 1480.

**Sur les taux d'intérêt et l'usure**<sup>21</sup> ; A.D.PDD., Besse, 5 E 470/65 et 69, 1586, Besse ; A. DEP 5 E 0 1334 F° 58 R°, 59 R° ; *Arxiù Històric Comarcal de Puigcerdà, Liber Judeorum* (Archives historiques de la commune de Puigcerdà, Livre des juifs) 1330-1331, f° 6 ; A. PRIV. MUROL, J 21 assise de janvier 1440 (procès de la Cour de Murol).

- **lettres de rémission pour usage d'usure** : Notaire Marcolès, A.N., JJ 205 16 (français modernisé)<sup>22</sup> ; A.N., JJ 195/520<sup>23</sup> ; A.N., JJ 263/1/270/ lettre de 1556 ; A. N. JJ 89 à JJ 145<sup>24</sup> ; A.N. JJ 145/149<sup>25</sup> ; A.N. K 1146/34 et A. NAT. JJ 187/205, lettre de rémission de 1456.

**Remises et exemptions d'impôts à cause de destructions de récoltes dues au mauvais temps** ; A.C. d'Albi CC. 78, 21 juillet 1372, puis le 28 novembre de la même année<sup>26</sup> ; A.C. de Montpellier, gr. Ch., E VII, n° 2473, 7 juin 1374.

**Défaillances de paiement de l'impôt** : A.D.PDD., E dépôt 113 II CC 160, 1316-1318.

**Réduction de dîme au moment de la soudure** : A. PRIV. MUROL R 19<sup>27</sup>.

---

<sup>21</sup> ) Voir les minutes des notaires ruraux et les lettres de rémission.

<sup>22</sup> ) Cette lettre est adressée au Parlement de Toulouse, au sénéchal de Toulouse et au bailli des Montagnes d'Auvergne. Au Plessis du Parc, Avril 1479 après Pâques. Ce document nous a été communiqué par le professeur Pierre Charbonnier. Marcolès est une commune de l'arrondissement d'Aurillac, département du Cantal, en région Auvergne-Rhône-Alpes.

<sup>23</sup> ) Lettre de rémission relative à une dispute au sein d'une communauté (Aigueperse) ; P. Charbonnier, *Une autre France..., op. cit.*, p. 275.

<sup>24</sup> ) 106 lettres de rémission, en Basse Auvergne, pour la période allant de 1357 à 1393.

<sup>25</sup> ) C'est en 1393 que fut accordée la rémission générale aux habitants du diocèse de St Flour.

<sup>26</sup> ) « ... *tam propter gelu et tempestates que non solum anno presenti sed etiam preterito in eorum campis et vineis affuerunt, per quas quartam partem eorum fructuum minime receperunt, quam etiam propter mortalitatem, durante dicto tempore vel quasi, in dicta civitate existentem* ». (tant à cause du gel et des intempéries qui sont survenues dans les champs et les vignes, non seulement en la présente année mais aussi l'année passée - par l'effet de quoi ils n'ont reçu que le quart des récoltes - qu'en raison de la mortalité qui a régné dans cette ville presque pendant tout ce temps).

<sup>27</sup> ) A Murol et Vernet ; P. CHARBONNIER, *Une autre France..., op. cit.*, p. 841.

**Suppression de l'aumône générale (à Montferrand) pour fait de crise** : A.D.PDD., E DEP, Fonds Montferrand, BB 11/6<sup>28</sup> ;

**Vente de blé pour faire l'aumône aux « pauvres infects »** : A.D.PDD., Fonds Mtf., CC 235, 1 pièce, papier, recettes, 1522.

**Charité seigneuriale** : A. PRIV. MUROL, G 322/40, G 32/10, G 32/32<sup>29</sup>.

**Substituts alimentaires** : A.N., KK. 32, fol. 52, 92, 1408-9<sup>30</sup> ; édition critique numérique du manuscrit AA9 des Archives municipales de Montpellier dit Le Petit Thalamus, 1260-1320, p. 347<sup>31</sup>.

**Saisonniers de printemps** : A.N., JJ 184/272, lettre de mars 1453<sup>32</sup>.

**Sur les problèmes connexes du vagabondage** : ACM (inv. Joffre), rég. 615, f° 3, 19 avril 1535<sup>33</sup> ; A.C.S.A., BB2, f° 198 et 177 (sur les voleurs qui détrousent les marchands sur les chemins et qui coupent les bourses aux paysans).

- **lutte contre le vagabondage et la mendicité** : A.N., X<sup>1a</sup> 1480, fol. 233 (1431) ; Archives Communales de Dijon, B. 174, 1534 ; B. 212, f° 178, 1575 ; B. 174, f° 12 et B. 173, f° 11-13, 103-104 V (printemps et automne 1529).

- **à propos des vols de blé** ; A.N. JJ 206/920 lettre de 1482<sup>34</sup> ; A.N., JJ 811/ 592 ; A. NAT JJ 162/7 et 164/ 114.

**À propos des enfants abandonnés** : A.C.S.A., BB 1, f° 156<sup>35</sup>.

---

<sup>28</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 843 (note 4).

<sup>29</sup> ) *Ibidem*, p. 1123.

<sup>30</sup> ) Les harengs comme nourriture de pauvre.

<sup>31</sup> ) Consommation d'herbe en période de manque.

<sup>32</sup> ) Deux saisonniers de printemps du village du Pailloux (cne. du Mont-Dore), venus à Clermont labourer les jardins, se seraient disputés la propriété d'un trésor découvert au cours de leur travail.

<sup>33</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 829-830.

<sup>34</sup> ) P. Charbonnier, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 842.

<sup>35</sup> ) Délibération consulaire du 9 juin 1567 à propos des enfants abandonnés qui sont nourris aux frais de la ville.

**Politique de guerre** visant à affamer (conflit entre le roi de France et la Maison de Bourgogne) : A.N., JJ 201, fol. 36, 1470.

**Varia** : *Livre vert du chapitre cathédral d'Avranches*, Bibl. Mun. d'Avranches, Fond Ancien, ms. 206, Fol. 127-128.

## Sources éditées

ABELARD (Pierre), *Conférences (Dialogue d'un philosophe avec un juif et un chrétien)*.

*Connais-toi toi-même (Éthique)*, trad. M. de GANDILLAC, Paris, 1993

*Acta sanctorum Bollandandistarum, Martii*, t. I, *vita*, cap. XI, § 17-19, p. 167 ; *Maii*, t.

II, *vita*, cap. II, § 6-14, p. 323-325 ; *Julii*, t. VII, *vita*, § 3 et 4, p. 133-134 ; *Martii*, t. III,

*virtutes et miracula*, cap. II, § 7, p. 874.

BALUZE (Étienne), *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne justifiée par les chartes, titres...*, t. II, Paris, 1708.

BEAUNE (Colette) (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, Paris, LGF, 1990

BIGWOOD (Georges) et GRUNZWEIG (Armand), *Les livres des comptes des Gallerani*, t. 1, Bruxelles, 1961

BLANC (Adolphe), *Le livre de comptes de Jacme Olivier*, Paris, 1899

BOUSQUET (Jacques), *Enquête sur les commodités de Rouergue en 1552*, Toulouse, 1969

BRESC (Henri) (éd.) *Le Livre de raison de Paul de Sade (Avignon, 1390-1394)*, Paris, CTHS, 2013

BRUEL (Alexandre), « Visites des monastères de l'ordre de Cluny de la province d'Auvergne aux XIIIe et XIVe siècles », *BEC*, t. LII (1891), n° 1, p. 64-117.

CHASSAING (Augustin) (éd.), *Journal d'un bourgeois du Puy à l'époque des guerres de religion*, réédition, 2 vol., Saint-Vidal, Centre d'étude de la vallée de la Borne, 1983 [première édition en 1875, au nom de la Société Académique du Puy]

CHASSAING (A.), (éd.) *Chronique d'Etienne Médicis, bourgeois du Puy en Velay*, 2 vol. Le Puy-en-Velay, 1869-1875.

COMPAGNI (Dino), *Chronique des événements survenant à son époque*, Ed. et trad. Patrick MULA, Grenoble, Ellug Université Stendhal, 2002

COOPLAND (George William) (éd.), *Philippe de Mézières: le songe du vieil pèlerin*, t. 2, Cambridge, 1969

DEBEYRE (Abbé Jean E.) « Visite du diocèse de Cahors par Simon de Beaulieu archevêque de Bourges, 1285-86 et 1290-1 », *Bulletin de la société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, t. XXV (1900), p. 279-327

DECANTER (Jacques), « Notes inédites extraites de la chronique paroissiale de Blond », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XCV, 1968, p. 295-299.

DELAMARE (Nicolas), *Traité de la police, où l'on trouvera l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les loix et tous les reglemens qui la concernent...*, Paris, P. Cot, 1705-1710.

FOURNIER (Pierre-François) et GUÉBIN (Pascal) (éds.), *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers, arrêts de son parlement tenu à Toulouse et textes annexes, 1249-1271*, Paris, Imprimerie nationale, 1959

GLABER (Raoul), *Chronique de l'an Mil*, Clermont-Ferrand, Paleo, 2007 (traduction François Guizot)

GLABER (Raoul), *Histoires*, éd. et traduites par Mathieu Arnoux, Turnhout, 1996

GUIGNARD (Philippe), « Les anciens statuts de l'Hôtel-Dieu le comte de Troyes », *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, Troyes, A. Guignard, 1853, p. 24.

GUIGUE (Georges), *Inventaire du trésor de Saint-Nizier de Lyon 1365-1373. Listes des sépultures de la paroisse 1346-1348*, Lyon, Quai de la Pêcherie, 1899

LATOUCHE (Robert), *Comptes consulaires de Saint-Antonin du XIVe siècle*, Nice, 1923

LAURIÈRE (Eusèbe de), *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, Paris, 1723, 22 vol. (plus un vol. de tables)

LAVAL (Eloi), « Les chartes de coutumes du Bas-Quercy octroyées par Alfonse de Poitiers », *Bulletin Philologique et Historique du CTHS*, 1915, p. 103

LIGER (Louis), *La nouvelle maison rustique ou économie générale de tous les biens de campagne ; la manière de les entretenir & de les multiplier*, Neuvième édition, Paris, Chez la Veuve Savoye, MDCCLXVIII (1768) [première édition en 1700].

LODGE (Anthony), *Le plus ancien registre des comptes des consuls de Montferrand en provençal auvergnat (1259-1272)*, Clermont-Ferrand, 1986

LODGE (A.), *Les comptes des consuls de Montferrand, 1273-1319*, Paris, Ecole des chartes, 2006

LODGE (A.) *Les comptes des consuls de Montferrand, 1346-1373*, Paris, 2010

MARCHAL (Laurent) (éd.), « La chronique de Lorraine », *Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*, t. 5, Nancy, Société d'archéologie lorraine/Steiner, 1859

MOLLAT (Guillaume), *Jean XXII (1316-1334). Lettres communes, analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*, t. 5, Paris, Ed. de Boccard, 1904-1919, p. 143, n° 19720

MOUREAU (Emmanuel), *Un marchand au Moyen Age, regards sur la vie quotidienne au XIVe siècle : les comptes de Barthélemy Bonis (1345-1365)*, Cahors, La Louve, 2012

PIRENNE (Henri) (éd.), *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre (1127-8)*, Paris, Picard, 1891

PORTEAU (Paul), *Quatre chartes de coutumes du bas-pays d'Auvergne dont trois en Langue d'oc*, 1943

*Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XIX, Paris, Belin Leprieur, 1829

SERRES (Olivier de), *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris, 1600, Jamet Métayer ; rééd. : Arles, Actes Sud, 1996

SHAKESPEARE (William), *Le marchand de Venise* (écrit vers 1598), traduit par François Pierre Guillaume GUIZOT, Paris, 1863

TERROINE (Anne) et FOSSIER (Lucie), *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, t. 3 : 1330 - début du XVe siècle, Paris, 1976, p. 87 - 93

TOURS (Grégoire de), *Decem Libri Historiarum*, éd. Robert LATOUCHE, *Histoire des Francs*, Paris, Les Belles Lettres, 1975



TUETÉY Alexandre (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris*, Paris, 1881

VIDAL (Auguste) (éd.), *Comptes consulaires d'Albi (1359-60)*, Toulouse, Privat, 1900

VIDAL (A.), *Deux comptes consulaires d'Albi du XIV<sup>e</sup> siècle (1369-1370)*, Albi, 1906-1911

### **Annales**

*Annales Laubienses* (Annales de l'abbaye bénédictine de Lobbes (Belgique, Hainaut, Thuin), *Annales Leodienses* (Annales de Liège) et *Annales Fossienses* (Annales de Fosses : chapitre collégial de Fosses-la Ville, Belgique, Province et arr. de Namur)  
*MGH., SS., IV*

*Annales Fuldenses* : *MGH, SS rer. Germ.*

*Annales Leodienses* (Annales de Liège) : *MGH., SS., VI*

*Annales Mosellani*, : *MGH, SS, t. XVI, p. 494-9*

*Annales Sancti Benigni Divionensis* [Annales du monastère de Saint-Bénigne de Dijon] : *MGH., SS., IV*

### **Chroniques**

ALBRECHT (Stephan) (dir.), *Die Königsaler Chronik*, traduction allemande, Francfort-s/le Main, Peter Lang Verlag, 2014

*Croniques de Franche, d'Engleterre, de Flandres, de Lile et spécialement de Tournay*, éd. A. Hocquet (Mons 1938)

*Ekkehardi Chronicon universale* : MGH., SS., IV

La Chronique de *Königsaal*, éd. par Joseph EMLER, *Chronicon Aulae regiae*, Prague, 1884 (*Fontes rerum bohemicarum*, t. IV)

Chronique attribuée à Geoffroy de Paris, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1840, t. 22, p. 119, vv. 3121-26, 3162-65, 2169

## BIBLIOGRAPHIE

### Usuels, encyclopédies, dictionnaires, atlas...

ALLETZ (Pons Augustin), *L'agronome. Dictionnaire portatif du cultivateur contenant toutes les connaissances nécessaires pour gouverner les Biens de la campagne & les faire valoir utilement*, Paris, Veuve Didot et Veuve Damonville, Savoye, Durand, 1760, t. 1

BONNASSIE (Pierre), *Les cinquante mots clefs de l'histoire médiévale*, Toulouse, Privat, 1981

FAVIER Jean, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, Fayard, 1993, respectivement p. 35 (alimentation), 148 (blés), 437 (froment), 639 (méteil), 643 (mil ou millet) et 873 (seigle)

FEDOU (René), *Lexique historique du Moyen Âge*, Paris, 1980 (plusieurs rééditions, la dernière en 2008)

FURETIERE (Antoine), *Dictionnaire universel*, La Haye, Arnout & Reinier Leers, 1690, Reprint, Paris, Le Robert, 1978, t. 3, art. « Grain »

GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XVe siècle*, Paris, F. Viewig, 1881

Le GOFF (Jacques) et SCHMITT (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999

*Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse*, Paris, Larousse, 1983, t. VII, art. « Grain » ; t. XVIII, article « Soudure »

HUGUET (Edmond), *Dictionnaire de la langue française du 16e siècle*, t. 7, Paris, Didier, 1967 (1er éd., Paris, Edmont Champillon, 1925)

IANCU-AGOU (Danièle), *Provincia judaica. Dictionnaire de géographie historique des juifs en Provence médiévale*, Paris, Peeters, 2010

LAROUSSE (Pierre), *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, t. 14, Paris, 1975, p. 912.

LAURIOUX (Bruno), « Alimentation », Claude GAUVARD et Jean-François SIRINELLI (dir.), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, 2015, p. 8.

LEBAIGUE (Charles), *Dictionnaire latin-français*, Paris, Belin, 1927

*Lexikon des Mittelalters*, article *Brot* (pain), sous la plume de Ulf DIRLMEIER et Christoph DAXELMÜLLER, t. II, col. 719 à 721 ; article *Ernährung* (alimentation), sous la plume de M. MONTANARI et de U. DIRLMEIER, t. III, col. 2161 à 2169 ; article *Fürkauf/ Vorkauf* (achat anticipé), sous la plume de Rudolf HOLBACH, t. IV, col. 1027-1028 ; article *Getreide* (céréales), sous la plume de Peter DILG et Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE, t. IV, col. 1413 à 1418

« Littré » : *Le Nouveau Littré, Dictionnaire de référence de la langue française*, Paris, Garnier, 2006

MAURY (Raymond), « Lamlam », *Encyclopédie de l'Islam*, consulté en ligne : <https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopedie-de-l-islam/lamlam> [consulté le 04/01/2021]

REY (Alain), *Le Robert Micro, dictionnaire de la langue française*, Paris, Robert, 2006

REY (Alain), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Robert, 2006

Robert. *Dictionnaire méthodique du français actuel*, Paris, Le Robert, 1984, p. 1335

TARDIEU (Ambroise), *Grand dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme*, Moulins, 1877

TOUATI (François Olivier) (dir.), *Vocabulaire historique du Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam)*, 4e éd. augmentée (éd. précédentes : 1995, 1997, 2000), Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007

VAUCHEZ (André) (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, 2 vol ., Paris, 1997

WIGODER (Geoffrey) (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme*, Cerf, Bouquins, Robet Laffont, 1996

### **Bibliographie générale**

« Agriculture et ravitaillement », *Etudes et conjoncture - Union française / Economie française*, Année 1947, 2-10-11, pp. 109-122.

ALLEGRE (Claude) et JEAMBAR (Denis), *Le défi du monde*, Paris, Fayard, 2006

BAILLY (Antoine) (dir.), *Risques naturels – Risques des sociétés*, Paris, Economica, 1996

BEGUILLET (Edme), *Traité de la connoissance générale des grains et de la mouture par économie*, 1er partie, Dijon, 1773

BLOCH Maurice, *L'Europe politique et sociale*, Paris, Hachette, 1892

BONI (Nazi), *Crépuscule des temps anciens*, Présence Africaine, 1962

BRUEGEL (Martin), *Profusion et pénurie : les hommes face à leurs besoins alimentaires*, Rennes, PUR, 2009

BRUNEL (Sylvie), *Famines et politique*, Presses de Sciences PO, 2002

*Cahiers de recherches sur l'histoire de la pauvreté*, 10 vol., Paris Sorbonne, 1968-1974

CASTRO (Josué de), *Géographie de la faim*, Seuil, Paris, 1964

CASTRO (Josué de) (dir.), *Géopolitique de la faim, nouvelle édition revue et augmentée* (collection Économie et Humanisme), Paris, Les Éditions Ouvrières, 1971

CÉPÈDE (Michel) et GOUNELLE (Hugues), *La faim*, Paris, PUF, 1967

COHEN (Daniel), *La prospérité du vice : une introduction (inquiète) à l'économie*, Paris, Albin Michel, 2009

DAUPHINE (André) et PROVITOLO (Damienne), « La résilience : un concept pour la gestion des risques », *Annales de Géographie*, 2007 (n° 654-2), p. 115-125

« Les disponibilités en céréales dans le monde et plus particulièrement en Europe », *Études et conjoncture - Économie mondiale*, 2<sup>e</sup> année, n° 14-15, 1947. pp. 7-26

DE GARINE Igor & HARRISON A. Geoffrey (éds.), *Coping with Uncertainty in food supply*, New York, Oxford University Press, 1988.

DREZE (Jean) et SEN (Amartya K.), *Hunger and public action*, Oxford, Clarendon Press, 1989

DUMONT (René), *Famine, le retour. Désordre libéral et démographie non contrôlée*, Paris, 1997

*La faim dans le monde, comprendre pour agir*, Paris, PUF, 1999

GIRAUDO (Alessandro), *Nouvelle histoire des matières premières*, t. 2, Paris, Françoise Bourin, 2017

GUITTON (Henri), *Essai sur la loi de King : étude des relations entre les mouvements de l'offre et les mouvements des prix. Effondrement des prix agricoles. Disette et abondance. Prix et récoltes. Prix et stocks. Amplification et non-proportionnalité des phénomènes économiques*, Paris, Recueil Sirey, 1938

IMBERT (Jean), *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, 1982

IMBERT (J.) et LEGOHEREL (Henri), *Histoire de la vie économique ancienne, médiévale et moderne*, Paris, Editions Cujas, 2004

KANAFANI- ZAHAR (Aïda), *À croire et à manger. Religions et alimentation*, Paris, Harmattan, 2007

KINGSTOM (G.), *Les grands bouleversements mondiaux*, Coland, 1979

MALTHUS (Thomas Robert), *An essay on the principle of population*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992 (première édition: 1798)

MASQUELIER (Bruno) et EGGERICKX (Thierry), *Dynamiques de pauvretés et vulnérabilités en démographie et en sciences sociales*, Chaire Quételet 2007, Presses Universitaires de Louvain, 2010

MENDRAS (Henri), *La fin des paysans*, Paris, 1967 (nouvelle édition, 1991)

MICHEL (Adeline), SORDET (A. C.) et MORAILLON (E.), *Les rumeurs en tant que phénomène d'influence sociale. Dossier de Psychologie sociale*, École de Psychologues praticiens de Lyon, 4<sup>e</sup> année, Mai 2004

ODILE (Jacob), *Un nouveau modèle économique*, Paris, 2000

POULAIN (Jean-Pierre), *Sociologie de l'alimentation*, Paris, PUF, 2002

PRUDHON (Claudine), *La malnutrition en situation de crise*, Paris, Karthala-Action contre la faim, 2001

SEN (Amartya), « *Famines as Failures of Exchange Entitlements* », *Economic and Political Weekly*, 11, 1976, p. 1273-1280

SEN (A.), *Poverty and Famines : An Essay on Entitlement and Deprivation*, Oxford, Clarendon Press, 1982.

SEN (A.) et DREZE (Jean), *Hunger and Public Action*, Oxford, Clarendon Press, 1989



THOMAS (Hélène), « Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience etc... », *Recueil Alexandries*, janvier 2008, n° 13 ; en ligne : <http://ww.reseau-terra.eu/article697.html> [consulté le 10/07/2019]

TISSERON (Serge), *La résilience*, Paris, PUF, 2014

TOUTUT (Jean-Philippe) (dir.), *Crises : le sujet à l'épreuve du social*, Paris, Hommes et perspectives, Collection Forum, 1996

WALKER (Peter), *Famine Early Warning Systems: Victims and Destitution*, Londres, Earthscan Publications 1989

### **Le monde rural et le monde urbain médiévaux : travaux généraux**

ALEXANDRE-BIDON (Danielle) et LETT (Didier), *Les enfants au Moyen Age (Ve-XVe siècles)*, Paris, Hachette, 1997

*Archéologie médiévale*, tome 14, 1984. pp. 293-294 ; tome 19, 1989. pp. 268-269 ; t. 48 (2018), p.207-208 ; t. 18 (1988), p. 337-8 ; t. 25 (1995), p. 261-2 ; t. 41 (2011), p. 343 ; n° 39 (2009), p. 270-2 ; t. 1 (1971), p. 283-4 ; t. 23, 1993, p. 269-285.

ARNOUX (Mathieu), *Le temps des laboureurs : travail, ordre social et croissance en Europe (XIe-XIVe siècle)*, Paris, Albin Michel, 2012

ARNOUX (Mathieu), « Vérité et questions des marchés médiévaux », Armand HATCHUEL, Olivier FAVEREAU et Franck AGGERI (dir.), *L'activité marchande sans le marché ? Colloque de Cerisy*, Paris, Presse des Mines, 2010, p. 29-30

ARNOUX (Mathieu) et THEILLER (Isabelle), « Les marchés comme lieux et enjeux de pouvoir en Normandie », A.-M. FLAMBARD-HERICHER (dir.), *Les lieux de pouvoir en Normandie et sur ses marges*, Caen, 2006, p. 58-59

BALDWIN (John W.), *Paris 1200*, Paris, Flammarion, 2006

BARABE (Alexandre Théodore), *Recherches historiques sur le tabellionage royal et la sigillographie normande*, Rouen, 1863

BARATIER (Édouard), *La démographie provençale du XIII au XVIe siècles, avec chiffres de comparaison du XVIIIe siècle*, Paris, SEVPEN, 1961

BARTHELEMY (Dominique), *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIVe siècle*, Paris, 1993

BAUTIER (Robert-Henri), « Feux, population et structure sociale au milieu du XVe siècle : l'exemple de Carpentras », *Annales E.S.C.*, 1959, p. 255-268.

BECKER (Claudia), *Il comune di Chiavenna nel XII e XIII secolo. L'evoluzione politico-amministrativa e i mutamenti sociali in un comune periferico lombardo*, trad. it., Chiavenna, 2002

BELL (Dora M.), *Étude sur le songe du vieil pèlerin de Philippe de Mézières (1327-1405) d'après le manuscrit français B. N. 22542, document historique et moral du règne de Charles VI*, Genève, Librairie E. Droz, 1955

BERTHE (Maurice), *Le comté de Bigorre : un milieu rural au bas Moyen Âge*, Paris, SEVPEN, 1976

BEZARD (Yvonne), *La vie rurale dans le Sud de la région parisienne de 1450 à 1560*, thèse de doctorat, Paris, 1929

BILLORE (Maïté), *Pouvoir et noblesse en Normandie (fin XIIe-début XIIIe s.)*, thèse de doctorat inédite, dact. (dir. : Marti AURELL), Poitiers, 2005

BOIS (Guy), *La mutation de l'an mil : Lournand, village mâconnais de l'Antiquité au féodalisme*, Paris, 1989

BONNASSIE (Pierre), *La Catalogne du Xe à la fin du XIe siècle. Croissance et mutations d'une société*, Toulouse, 1975

BOUTARIC (Edgard), *La France sous Philippe le Bel*, Luneray (Seine-Maritime), Bertout, 1971

BOUTRUCHE (Robert), *La crise d'une société ; seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent Ans*, thèse de doctorat, Paris, 1947

BOUYSSOU (Léonce), « Étude sur la vie rurale en Haute Auvergne. La région d'Aurillac au XVe siècle », *Revue de Haute Auvergne*, 1943-1945

BRESC (Henri)(éd.) *Le Livre de raison de Paul de Sade (Avignon, 1390-1394)*, Paris, CTHS, 2013

BURNOUF (Joëlle), LAURIOUX (Bruno) et alii, *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge : contenus et contenants du XIVe au XVIe siècle*, Caen, CHRAM, 2009

BUSQUET (Raoul), *Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790*, Marseille, 1920

CARRIER (Nicolas) et MOUTHON (Fabrice), *Paysans des Alpes : les communautés montagnardes au Moyen Age*, Rennes, PUR, 2010

CHABAUD (Chantale) et BAUX (Etienne), *Les villes du Quercy au Moyen Âge. Consulats – Economie – Société, 1250-1350*, Cahors, Archives départementales du Lot, 2003

CAROLUS-BARRE (Louis), « La grande ordonnance de Réformation de 1254 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 117<sup>e</sup> année, n° 1, 1973, p. 181-186

CARRIER (Nicolas) et MOUTHON (Fabrice), *Paysans des Alpes : les communautés montagnardes au Moyen Age*, Rennes, PUR, 2010

CELIER (Léonce) « Les mœurs rurales au XVe siècle d'après les lettres de rémission », *Bulletin philologique et historique*, 1958, p. 411-419

CHARBONNIER (Pierre), *Une Autre France : la seigneurie rurale en Basse Auvergne du XIVe au XVIe siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d' Études du Massif Central, 1980

CHARTIER (Jean), *Chronique de Charles VII roi de France*, éd. Vallet de VIRIVILLE, t. 1, Paris, 1858

CHARTROU (Marie-Thérèse), *La vie municipale de la cité de Rodez d'après un registre de délibérations (1405-1442)*, mémoire de DES dact., Toulouse II, 1959

CHÉDEVILLE (André), *Chartes et ses campagnes, XI-XIIIe siècles*, Paris, C. Klincksieck, 1973

CHOMEL (Victor), « Communautés rurales et *casanae* lombardes en Dauphiné (1346) », *Bulletin philologique et historique*, 1952, p. 246-7

COMBA (Rinaldo), *La popolazione in Piemonte sul finire del medioevo. Ricerche di demografia storica*, Turin, 1977

CONTAMINE (Philippe), BOMPAIRE (Marc), LEBECQ (Stéphane) et SARRAZIN (Jean-Luc), *L'économie médiévale*, Paris, A. Colin, 1993, nouvelle édition 2003

COULET (Noël) et GUYOTJEANNIN (Olivier) (dir.), *La Ville au Moyen Âge*, t. I (Ville et espace), Paris, CTHS, 1998

CREMIEUX (Adolphe), « Les juifs de Marseille au Moyen Âge », *Revue des Études juives*, t. XLVI (1903) p. 1-47 et p. 246-268 et t. XLVII (1904), p. 62-86 et p. 243-261

DEFOURNEAUX (Marcelin), *La vie quotidienne au temps de Jeanne D'Arc*, Paris, Hachette, 1952

DELISLE (Léopold), *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au Moyen Age*, Brionne, Gérard Monfort, 1978

DEMADE (Julien), *Ponction seigneuriale et économie rurale en Allemagne du Sud (XI-XVIe siècles)*, thèse soutenue à l'université de Strasbourg II, 2004

DERVILLE (Alain) et al., *Histoire de Lille, des origines à l'avènement de Charles Quint*, *Revue du Nord*, t. 53, n° 209, Avril-juin 1971, p. 381-388.

DERVILLE (A.), « La première révolution des transports continentaux (c. 1000 – c. 1300) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 85/2 (1978), p. 181-205

DESBORDES (Jean-Michel), *Chronique villageoise de Varrèdes (Seine-et-Marne)*, Paris, Éditions de l'École, 1961

DESPORTES (Pierre), « La population de Reims au XVe siècle d'après un dénombrement de 1422 », *Le Moyen Âge*, n° 3-4, 1966, p. 463-509

DEVROEY (Jean-Pierre), *Economie rurale et société dans l'Europe franque (VI-IXe siècle)*, t. I, Paris, Belin, 2003

DUBY (Georges), *La société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise*, Paris, Armand Colin, 1953

DUBY (G.), *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, 2 vol., Paris, Aubier, 1962

DUBY (G.), *Guerriers et paysans, VII-XIIe siècles : Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973

DURAND (Aline), *Les paysages médiévaux du Languedoc (Xe-XII s.)*, Toulouse, Presse Universitaires du Mirail, 1998

FARAL (Edmond), *La vie quotidienne au temps de saint Louis*, Paris, Hachette, 1942

FAVIER (Jean), *Les finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident (1378-1409)*, Paris, Éd. de Boccard, 1966

FAVREAU (Robert), « La pauvreté en Poitou et en Anjou à la fin du Moyen Âge »,  
MOLLAT (Michel) (dir.), *Étude sur l'histoire de la pauvreté*, t. II, Paris, Sorbonne, 1974,  
p. 589-620

FEDOU (René), *Les hommes de loi lyonnais à la fin du moyen Age. Études sur les origines de la classe de robe*, Paris, Belles Lettres, 1964

FELLER (Laurent), *Précaire et livelli : les transferts patrimoniaux ad tempus en Italie, Mélanges de l'École Française de Rome, Moyen Âge*, 111-2, 1999, p. 725- 746

FENIELLO (Amedeo), *Les campagnes Napolitaines à la fin du Moyen Âge, mutations d'un paysage rural, Collection de l'École Française de Rome*, 348, Paris, EHESS, 2001

FORIEL-DESTEZET (Christian), « *Tableau économique et social de sept paroisses rurales du Haut Vivarais d'après un registre d'estimes de 1464* », *Vivarais et Languedoc*, 44e congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen, 1972, p. 175-182.

FOSSIER (Robert), *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, 2 tomes, Paris, Louvain, 1968.

FOSSIER (R.), *Le paysan d'Occident au Moyen Âge*, Paris, Nathan, 1989

FOSSIER (R.), *Ces gens du Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2007

FOURQUIN (Guy), *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Age, thèse de doctorat*, Paris, 1964

FOURQUIN (G.), *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Paris, 1969

FOURNIAL (Étienne), *Les villes et l'économie d'échanges en Forez aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris, 1967

FRAY (Jean-Luc), *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*. Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2006

GANDILHON (René), « La politique économique de Louis XI », *Annales de Bretagne*, t. 48, n° 3-4, 1941, p. 415-420

GAUVARD (Claude), « *De grace especial* ». *Crime, Etat et société en France à la fin du Moyen Age*, t. 1, Paris, 1991

GARNIER (Bruno) et *alii*, « De la ferme au village : Dassargues du Ve au XIIe siècles (Lunel-Hérault) », *Archéologie du Midi médiéval*, 13, 1995, p. 1-78

GARNIER (Florent), *Un consulat et ses finances : Millau (1187-1461)*, Paris, 2006

GARNIER (Florent) et PREYNAT (Nicolas), « Notes sur les registres de délibérations des villes de Rouergue et de l'Auvergne. L'exemple de la Cité de Rodez et de Clermont au milieu du XIVe s. », *Memini, travaux et documents*, vol. 12, Université du Québec à Montréal, 2008, p. 233-290.

GAUVARD (Claude), « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge », *La circulation des nouvelles au Moyen Âge, Actes du XXIVe congrès de la SHMESP (Avignon, 1993)*, Rome : EFR, 1994, p. 157-177.

GAZEAU (Véronique) et *alii* (dir.), *En Orient et en Occident. Le culte de saint Nicolas en Europe, Xe-XXIe siècle*, Paris, Cerf, 2014

GILCHRIST (John), « *L'applicazione pratica delle teorie* », Ovidio CAPITANI (dir.), *L'etica economica medievale*, Bologne, il Molino, 1974, p. 181.



GINATEMPO (Maria) et SANDRI (Lucia), *L'Italie delle città. Il popolamento urbano tra medioevo e Rinascimento (secoli XIII-XV)*, Florence : Le Lettere, 1990

GIRARDOT (Alain), *Le droit et la terre: Le Verdunois à la fin du Moyen Âge*, Nancy, PUN, 1992

GONTHIER (Nicole), *Lyon et ses pauvres au Moyen Âge (1350-1500)*, Lyon, 1978

GRAUS (François), « Pauvres des villes et pauvres des campagnes », *A.E.S.C.*, 16, 1961, p. 1053-1065.

GUITTONNEAU (Pierre-Henri), *Dans l'ombre de la capitale. Les petites villes sur l'eau et Paris au XVe siècle*, Paris, Garnier, 2016

HAUSER (Henri), *Travailleurs et marchands dans l'ancienne France*, Paris, F. Alcan, 1920

HÉBERT (Michel), *Tarascon au XIVe siècle. Histoire d'une communauté urbaine provençale*, Aix-en-Provence : Édisud, 1979

HEERS (Jacques), *Le travail au Moyen Age*, 4<sup>e</sup> éd., Que sais-je ? Paris, PUF, 1982

HERMARDINQUIER (Jean-Jacques), *Pour une histoire de l'alimentation*, Paris, Colin, 1970

HOFFMANN (Richard C.), *An Environmental History of Medieval Europe*, CUP, Cambridge (GB), 2014

IMBERT (Jean) et LEGOHEREL (Henri), *Histoire de la vie économique ancienne, médiévale et moderne*, Paris, Editions Cujas, 2004 (1<sup>ère</sup> éd., 1979)

KISCH (Guido), *Jewry-Law in Medieval Germany*, New York, 1949

LATOUCHE (Robert), « La vie en Bas-Quercy du quatorzième au dix-huitième siècle », thèse, Toulouse, 1923

LATOUCHE (Robert), *Le haut Moyen Age – la France de l'Ouest des Pyrénées aux Alpes*, Paris, PUF, 1966

LAVOIE (Rodrigue), « Pauvreté et criminalité en Provence à la fin du Moyen Âge », notes prises à un exposé de séminaire en Sorbonne (mai 1974), paru dans *Provence historique*, 1977

LE GOFF (Jacques) , *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, 1964

LE MÉNÉ (Michel), *L'économie médiévale*, Paris, PUF, 1977

LE MÉNÉ (M.), *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge*, thèse d'État, Nantes, 1982

LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris, Gallimard, 2013

LORCIN (Marie Thérèse), *Les campagnes de la région lyonnaise aux XIVe et XVe siècles*, Lyon, 1974

LORCIN (Marie-Thérèse), *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Saint-Etienne, 1981

LOTTIN (Alain) (dir.), *Histoires des provinces françaises du Nord*, tome 2, Westhoek-Édition, 1989

LUCHAIRE (Achille), *La Société française au temps de Philippe Auguste*, Paris, 1909

MACKAY (Dorothy-Louise), *Les hôpitaux et la charité à Paris au XIIIe siècle*, thèse pour le doctorat d'université à la faculté des lettres de Paris, Paris, Champion, 1923

MAINONI (Patrizia), *Economia e politica nella Lombardia medievale. Da Bergamo a Milano fra XIII e XV secolo*, Cavallermaggiore, Gribaudo, 1994

MENJOT (Denis), *Murcia, ciudad fronteriza en la Castilla bajomedieval*, Murcia : Real Academia Alfonso X el Sabio, 2008, p. 272-281

MENJOT (Denis), « La ville et ses territoires dans l'Occident médiéval : un système spatial. État de la question », *La ciudad medieval y su influencia territorial. Encuentros internacionales del Medioevo (Najera, 2006)*, Logroño : Instituto de Estudios Riojanos, 2007, p. 451-492.

MESQUI (Jean) « Les œuvres du pont au Moyen Age », Colloque du C.T.H.S., *Les routes du sud de la France*, Actes du Colloque tenu dans le cadre du 110e Congrès national des sociétés savantes, Paris, 1985, p.231-243.

MOLLAT (Michel), *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Age*, Paris, Pion, 1952

MILLOT (René), *Étude sur l'administration financière de la commune de Montferrand (1360-1416)*, mémoire de Diplôme d'étude d'Histoire et de Géographie, Clermont, 1941

MORICEAU (Jean-Marc), *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation, 1150-1850*, Paris, Fayard, 2002

MORINEAU (Michel), *Histoire Economique et sociale de la France*, t. I, 1450-1660, 1ère partie : *L'État et la ville* par Pierre CHAUNU et Richard GASCON, p. 9-228.

NAEGLE (Gisela), *Städte, Reich und Krone. Französische Städte, Königtum und Parlament im späten Mittelalter*, Husum, 2002, t. II (*Fallstudien*), p. 517-547<sup>36</sup>.

PETROWISTE (Judicaël), « Chartes de coutumes et commerce local. Le cas commingeois, XIIIe-XVIe siècles », *Revue de Comminges*, 120-1, 2004

PIRENNE (Henri), *Histoire économique et sociale du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1969

PLATELLE (Henri) et CLAUZEL (Denis), *Histoire des provinces françaises du Nord. Des principautés à l'empire de Charles Quint (900-1519)*, Artois Presses Université, Westhoek-Editions, 1989

POSTAN (Michael M.), *The Medieval Economy and Society : An Economic History of Britain in the Middle Ages*, Berkeley, UCP, 1972

PUIG (Carole), *Les campagnes roussillonnaises au Moyen Âge : pratiques agricoles et paysagères entre le XIIe et la première moitié du XIVe siècle*, doctorat d'histoire médiévale, université Toulouse-Le Mirail, sous la dir. de B. Cursente, avril 2003, 4 vol., dact.

RACINE (Pierre), *Plaisance du Xe à la fin du XIIIe siècle. Essai d'histoire urbaine*, vol. III, Lille-Paris, 1979

---

<sup>36</sup> ) *Villes, Royaume et Couronne : les villes françaises, la royauté et le parlement au bas moyen Âge / Études de cas.*

RAMBERT (Gaston), *Histoire du commerce de Marseille*, Chambre de commerce de Marseille, Paris, Pion, 1949-1950

RAVEAU (Paul), *L'agriculture et les classes paysannes. La transformation de la propriété dans le Haut-Poitou au XVIe siècle*, Paris, Marcel Rivière, 1926

REYERSON (Kathryn L.), « Urban/rural exchanges; reflexions on the economic relations of town and country in the region of Montpellier before 1350 », Kathryn L. REYERSON et John DRENDEL, *Urban and Rural Communities in Medieval France. Provence and Languedoc, 1000-1500*, Leiden - Boston - Köln: Brill, 1998, p. 269-270.

RIBBE (Charles de), *La société provençale à la fin du Moyen Age*, Paris, 1898

RICHE (Pierre), « La magie à l'époque carolingienne », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 117e année, n°. 1, 1973, p. 127-138

RIGAUDIÈRE (Albert), *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen Âge. Étude d'histoire administrative et financière*, 2 vol., Paris, PUF, 1982

RICHARD (Jean), *Le duché de Bourgogne et la formation du duché du XIe au XIVe siècle*, Dijon, 1954

RIVIÈRE Christophe), *Une principauté d'Empire face au Royaume : le duché de Lorraine sous le règne de Charles (II (1390-1431)*, Turnhout, Brepols, 2018

SAVY (Nicolas), *Les villes du Quercy en guerre. La défense des villes du Haut-Quercy pendant la Guerre de Cent ans. Aspects militaires, politiques et socio-économiques*, sl., 2010

SCHNEIDER (Jean), *La ville de Metz aux XIIIe et XIVe siècles*, thèse principale pour le doctorat ès lettres, Nancy, Georges Thomas, 1950

SEVE (Roger), « Les franchises de Clermont à la fin du XIIe siècle », *Recueil de travaux offerts à Monsieur Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 534-7

SIBON (Juliette), *Les juifs de Marseille au XIVe siècle*, Paris, Cerf, 2011

SIBON (Juliette), « La communauté juive de Marseille au début du XIVe siècle. Un refuge pour les exilés du royaume de France ? », IANCU-AGOU (D.) (dir.) *Philippe le Bel et les juifs du royaume de France (1306)*, Paris, Cerf, 2012, p. 175-186.

SIBON (Juliette), « L'implication politique des juifs dans la cité de Marseille au XIVe siècle, entre normes et pratiques », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 24 (2012), p. 213-226

SIVERY (Gérard), *L'économie du royaume de France au siècle de Saint Louis (vers 1180-vers 1315)*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1984

TEILHARD de CHARDIN (Emmanuel), « Aveux et dénombrements des nobles et roturiers tenant fiefs aux bailliages de St Pierre le Moutier, de Montferrand et des Montagnes et dans les ressorts, exemptions et enclaves desdits bailliages », *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, t. IX, 1889, p. 100-124, 132-160 et 195-208

THEIS (Valérie), *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin, vers 1270 - vers 1350*, Rome, E.F.R., 2012

TRICARD (Jean), *Les campagnes limousines du XIV au XVIe siècle : originalité et limites d'une reconstruction rurale*, Paris, 1996

TRICARD (J.), « Les limites d'une reconstruction rurale en pays pauvre à la fin du Moyen Age: le cas du Limousin », *Études rurales*, 1975, n° 60, p. 5-39.

VERHULST (Adrien), « L'économie rurale dans la Flandre et la dépression économique du bas Moyen Age », *Études rurales*, n° 10, 1963, p. 70 et 78.

WILMART (Mickaël), « Travailler pour les autres dans un village de la région de Meaux à la fin du XVe siècle », *Histoire et Sociétés rurales*, n° 47 (1<sup>er</sup> semestre 2017), p. 33-34.

WILMART (M.), « Salariés, journaliers et artisans au service d'une exploitation agricole templière. La commanderie de Payns au début du XIVe siècles », Arnaud BAUDIN, Ghislain BRUNEL et Nicolas Dorhmann, *L'économie templière en Occident. Patrimoines, commerce, finances*, Langres, Editions Dominique Guéniot, 2013, p. 273-293

WOLFF (Philippe), « Une famille du XIIIe au XVIe siècle les Ysalguier de Toulouse », *Mélanges d'histoire sociale*, Fascicule I, t. 1, Paris, 1942, p. 35 - 58

WOLFF (Ph.), *Commerce et marchands de Toulouse (v. 1350-v. 1450)*, Paris, 1954

WOLFF (Ph.), *Les « estimes » toulousaines des XIVe et XVe siècles*, Toulouse, 1956

WOLFF (Ph.) (dir.), *Les Toulousains dans l'histoire*, Toulouse, Privat, 1984

## **Le monde rural et le monde urbain de l'Époque moderne : travaux généraux**

AFANASSIER (Georges), *À propos du pacte de famine*, Paris, Académie des sciences morales et politiques, 1890

BARDET (Jean-Pierre), *Rouen au XVIIe et XVIIIe siècles*, 2 vol., Paris, SEDES, 1983

BAQUE (Zacharie), *Deux exploitations-type dans le département du Gers*, Auch, 1932

BOURGUINAT (Nicolas), *Les grains du désordre : l'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIXe siècle*, Paris, EHSS, 2002

BRAUDEL (Fernand), *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, t. I, Paris, Armand Colin, 1966

BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle*, tome 1 : *Les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Paris, Armand Colin, 1979

BAEHREL (René), « Epidémie et terreur, histoire et sociologie », *Annales d'histoire de la Révolution française*, 1951, p. 133-146.

BERGIER (Jean-François), *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris, SEVPEN, 1963

CABOURDIN (Guy), *Terre et hommes en Lorraine (1550-1635) : Toulous et Comté de Vaudémont*, Nancy, 1977

CHAUSSAT (Alain-Gilles), « Le sarrasin : une manne pour le Domfrontais (XVIIe et XVIIIe siècle) », *Bulletin de la Société Historique et Archéologie de l'Orne*, 2014, vol. 132, septembre-décembre 2013, p. 111-140.



FEBVRE (Lucien), *Philippe II et Franche Comté*, Paris, Champion, 1912

GALIANI (Ferdinando), *Dialogue sur le commerce des blés*, Paris, 1770

GALLET (Jean), *La seigneurie bretonne, 1450-1680. L'exemple du Vannetais*, Paris, 1983

GEREMEK (Bronisław), *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1980

GOUBERT (Pierre), *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, 1960

GUTTON (Jean-Pierre), *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon 1534-1789*, Paris, Les Belles Lettres, 1971

LE FRANC (Abel), *La vie quotidienne au temps de la renaissance*, Paris, Hachette, 1938

POUSSOU (Jean-Pierre), « Les crises démographiques en milieu urbain : l'exemple de Bordeaux (fin XVIIe-fin XVIIIe siècle) », *Annales*, Année 1980, 35-2, pp. 235-252

RAVEAU (Paul), *L'agriculture et les classes paysannes; la transformation de la propriété dans le Haut-Poitou au XVIe siècle*, Paris, Marcel Rivière, 1926

ROLLET (Catherine), « L'effet des crises économiques du début du XIXe siècle sur la population », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1970, n° 17-3, p. 391-410

ROUPNEL (Gaston), *La Ville et la campagne au XVIIe siècle. Étude sur les populations du Pays Dijonnais*, Paris, Armand Colin, 1955

TOCQUEVILLE (Alexis de) , *L' Ancien Régime et la Révolution*, 4e éd.,Paris, 1860

VALLUCHE (Jacques), « Journal des événements locaux 1607-1662 », *Revue d'Anjou*, 1870, p.387

VIALA (Louis), *La question des grains et de leur commerce à Toulouse au dix-huitième siècle (de 1715 à 1789)*, thèse pour le doctorat, Toulouse, E. Privat, 1909

YOUNG (Arthur), *Voyage en France en 1787 et 1789*, édit. Sée, Paris, t. II, 1931

**Bibliographie spécifique de la question (Moyen-Âge et XVIe siècle) :**

ABEL (Wilhelm), *Crises agraires en Europe, XIIIe-XXe siècles*, Paris, Flammarion, 1973 (trad. franç. de *Agrarkrisen und Agrarkonjunktur von 13. bis 19. Jahrhundert*, 1er éd., 1935)

ADAM (Paul), *Charité et assistance en Alsace au Moyen Age*, Strasbourg, 1982

AGUADÉ NIETO (Santiago), « En los origenes de la coyuntura depresiva : la crisis agraria de 1255 a 1262 en la Corona de Castilla », *Anuario de Estudios Medievales*, 19, 1989, p. 252

AGUIAR ANDRADE (Amelia) et MELO da SILVA (Gonçalo) (éds.), *Abastera e cidade na europa medieval/ Provisioning Medieval Européen Town*, Lisbonne, Instituto de Estudos medievais, Câmara municipal de Castelo de Vide, 2020

ALADJIDI (Priscille), *Le roi, père des pauvres (France XIIIe-XVe siècle)*, Rennes, PUR, 2008

ALEXANDRE (Pierre), *Climat en Europe au Moyen Âge*, Paris, EHESS, 1987

ANCELET-NETTER (Dominique), *La dette, la dîme et le denier; une analyse sémantique du vocabulaire économique et financier au Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires de Septentrion, 2010

ARBEL (Benjamin), « Sauterelles et mentalités : le cas de la Chypre vénitienne », *Annales ESC.*, 1989, n° 5, p. 1057-1074.

ARIZAGA BOLUMBURU (Beatriz) et SOLORZANO TELECHEA (Jesus) (éds.), *Alimentar la ciudad en la Edad Media*, Logroño, Instituto de Estudios Riojanos, 2009

ARNOLD (David), *Famine. Social Crisis and Historical Change*, Oxford/New York, 1988

ARNOUX (Mathieu), *Le temps des laboureurs : travail ordre social et croissance en Europe (XIe-XIVe siècle)*, Paris, Albin Michel, 2012

ARNOUX (M.), « Des fruits et des hommes », Michel LAUWERS (éd.), *La Dîme, l'Eglise et la société féodale*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 591-605

ARNOUX (M.) et THEILLER (Isabelle), « Les marchés comme lieux et enjeux de pouvoir en Normandie », A.-M. FLAMBARD-HERICHER (dir.), *Les lieux de pouvoir en Normandie et sur ses marges*, Caen, 2006

*Assistance et assistés jusqu'à 1610, Actes du 97e Congrès National des Sociétés Savantes, Nantes, 1972*, Paris, 1979

*Assistance et charité*, Cahiers de Fanjoux, 13, Toulouse, E. Privat, 1978

AUDISIO (Gabriel), *La révolte des Tuchins d'Auvergne deuxième moitié du XIVe siècle*, Mémoire de maîtrise (sous la direction de M. Gabriel Fournier), Université de Clermont-Ferrand, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1967-68

AULT (Warren O), « By-Laws of Gleaning and the Problems of Harvest » *The Economic History Review*, Wiley on behalf of the Economic History Society, 1961, *New Series*, vol. 14, n° 2, p. 210-217

AYMARD (Maurice), « Pour l'histoire de l'alimentation ; quelques remarques de méthodes », *Annales ESC*, XXX (1975), p. 431-444.

BANEGAS LÓPEZ (Ramón), *Europa carnívora. Comer carne en el mundo rural bajomedieval*, Gijón : Trea, 2012

BARLA (Nicolas), « Pour la nécessité du pauvre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux en période d'affirmation des pouvoirs urbains et princiers (XIe - XVe siècles) : chronologie des crises, analyse historiographique, étude de cas (Lille et Mons au XVe siècle)*, thèse d'Histoire, histoire de l'art et archéologie, Université libre de Bruxelles, 2019-2020

BAULANT (Micheline), « Prix des grains à Paris de 1431 à 1788 », *A.E.S.C.*, 1968, p. 520-540

BAULANT (Micheline) et MEUVRET (Jean), *Prix des céréales extraits de la mercuriale de Paris, 1520 - 1698*, t. I, 1520 - 1620, 1960

BAULANT (M.), « Prix et salaires à Paris au XVIe siècle. Sources et résultats », *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, sept.-oct., 1976, p. 954-995

BAVOUX (Paul), *Les orphelins et les enfants trouvés à Paris à la fin du Moyen Âge*, Mém. de DES, Paris, 1967, rés. Cah. Sorb., 5

BAZIOU (Jean-Yves), « Regard sur l'institutionnalisation chrétienne de la charité envers les pauvres », *Comité de suivi théologique de Diaconia*, 2013, 15 juin 2012, p. 1-21.

BEAUNE (Colette), « La rumeur dans le Journal du Bourgeois de Paris », *La circulation des nouvelles au Moyen Âge, Actes du XXIVe congrès de la SHMESP (Avignon, 1993)*, Rome, EFR, 1994, p. 191-203

BENITO I MONCLÒS (Pere), « Fams i caresties a la Mediterrània occidental durant la baixa edat mitjana. El debat sobre les crisis de la crisi », *Recerques*, t. 49 (2004), p. 179-194

BENITO I MONCLÒS (Pere), « Famines sans frontières en Occident avant la conjoncture de 1300 », Monique BOURIN *et alii*, *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranéen occidentale*, Rome, E.F.R., 2011, p. 37-86

BENITO I MONCLÒS (Pere) (éd.), *Crisis alimentarias en la Edad Media. Modelos, explicaciones y representaciones*, Lleida, Milenio, 2013

BERLIOZ (Jacques), « Les lendemains des catastrophes naturelles au Moyen Âge », *L'homme face aux calamités naturelles dans l'Antiquité et au Moyen Âge, Actes du 16ème colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 14 & 15 octobre, 2005*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2006, p. 165-181

BERTHE (Maurice), *Famines et épidémies dans les campagnes navarraises à la fin du Moyen Âge*, Paris, S. F. I. E. D., 1984

BERTHE (Maurice) (éd.), *Endettement paysan et crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XVIIe journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran (septembre 1995)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998

BERTHE (Maurice), « Marché de la terre et hiérarchie paysanne dans le Lauragais toulousain vers 1270 - 1320 », *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 297 - 311

BEUTLER (Corinne), « De l'approvisionnement en grains de quelques villes européennes au Moyen Age et à l'Époque Moderne », Marceau GAST et François SIGAUT (dir.), *Les techniques de conservation des grains à long terme. Leur rôle dans la dynamique des systèmes de cultures et des sociétés*, Paris, CNRS, 1979, p. 95-104

BILLORE (Maité) et Myriam SORIA (éd.), *La rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (Ve-XVe siècle)*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2011

BILLOT (Claudine), « Les enfants abandonnés à Chartres à la fin du Moyen Âge », *Annales de démographie historique*, 1975, p. 167-186

BOIS (Guy), *Crises du féodalisme. Economie rurale et démographie en Normandie orientale du début du XIVe au milieu du XVIe siècle*, thèse de doctorat, Paris, 1976

BOIS (G.), *La grande dépression médiévale (XIVe et XVe siècles). Le précédent d'une crise systémique*, Paris, 2000

BOIS (G.), « Comptabilité et histoire des prix : les prix du froment à Rouen au XVe siècle », *Annales ESC*, 23/6 (1968), p. 1262-1282.

BOLENS (Lucie), « La conservation des grains en Andalousie médiévale d'après les traités d'agronomes hispano-arabes », Marceau GAST et François SIGAUT (dir.) *Les techniques de conservation des grains à long terme, leurs rôles dans la dynamique des systèmes de cultures et des sociétés*, Paris, CNRS, 1979, p. 105-112

BOLENS (Lucie), « Pain quotidien et pain de disette dans l'Espagne musulmane », *Annales ESC*, t. 35 (1980), p. 462-476.

BONNEUIL (Christophe) et FRESSOZ (Jean-Baptiste), *L'événement Anthropocène. La Terre, l'Histoire et nous*, 2<sup>de</sup> éd., Paris : Seuil, 2016

BORD (Gustave), *Histoire du blé en France: le pacte de famine (histoire - légende)*, Paris, A. Sauton, 1887

BORDIER (Arthur), « L'anthropophagie », *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, IIIe série, t. 11, 1888, p. 62-82

BOUBY (Laurent), « Restituer les pratiques agraires par la carpologie archéologique », *Études rurales*, n° 153-154, 2000, p. 177-194

BOURIN (Monique), « Un projet d'enquête : « la crise de 1300 » dans les pays de la Méditerranée occidentale », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* (En ligne), 2008, (Hors-série n° 2), mis en ligne le 13 janvier 2009, consulté le 16 novembre 2014, URL : <http://cem.revues.org/8792>

BOURIN (Monique), DRENDEL (John) et MENANT (François) (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranée occidentale. Actes du colloque de Rome, 27-28 février 2004*, Rome, Collection de l'E.F.R., 2011

BOURIN (Monique), « La conservation des grains en silo : données comptables dans le Midi de la France à la veille de la Peste noire », Sanu KANO et Jean-Loup LEMAITRE (éd.), *Entre texte et histoire. Etudes d'histoire médiévale offertes au Professeur Shoichi Sato*, Paris, De Boccard, 2015

BREUIL (Jean-Yves) et alii, *Les structures de stockages du néolithique final (-3500/-2200) en Vistrenques (Nîmes, Gard)*, Montignac, 2006

BRIOD (Alice), *L'assistance des pauvres au Moyen Age dans le pays de Vaud*, Lausanne, 1926, rééd. 1976

BRITNELL (Richard H.), *The Commercialisation of English Society, 1000-1500*, 2e éd., Cambridge-New York, CUP, 1996

BRUEGEL (Martin), *Profusion et pénurie : les hommes face à leurs besoins alimentaires*, Rennes, PUR, 2009

BRUN (Thierry A.), « Des famines climatiques aux famines économiques (évolution contemporaine des causes et des conséquences des famine) », *Revue Tiers Monde*, 1975, 63, p. 609-630.

BRUNETON-GOVERNATORI (Ariane), *Le pain de bois. Ethnohistoire de la châtaigne et du châtaignier*, Toulouse, Eché, 1984

BRUTAILS (Jean-Auguste), *L'étude sur la condition des populations rurales du Roussillon au Moyen âge*, Paris, Imprimante Nationale, 1891

BUHRER (Emil M.) et ZIEHR (Wilhelm), *Le pain à travers les âges*, Paris, Hermé, 1985



CAMENISCH (Chantal) *et al.*, *The 1430s : a cold period of extraordinary internal climate variability during the early Spörer Minimum with social and economic impacts in north-western and central Europe*, *Cim. Past Discuss.*, Copernicus Publications on behalf of the European Geosciences Union, 2016

CAMPBELL (M. S. Bruce), *The Great Transition : Climate, Disease And Society In The Late Medieval World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016

CANDILLE (Marcel), « Pour un précis d'histoire des institutions charitables », *B.S.F.H.H.*, 30, 1974, p. 79-88

CAMPORESI (Piero), *Le pain sauvage : l'imaginaire de la faim de la Renaissance au XVIIIe siècle*, Paris, le Chemin vert, 1981

CARPENTIER (Élisabeth), « Autour de la peste noire : famines et épidémies dans l'histoire du XIVe siècle », *Annales ESC*, 17e année, n° 6, 1962, p. 1062-1092

CAUCHIES (Jean-Marie) (éd.), *Crédit et société : les sources, les techniques et les hommes (XIVe – XVIe s.)*, Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIVe –XVIe s.), t. 39, 1999

CAZES (Jean-Paul), « Quelques données sur les silos à grains à l'époque moderne à Saint-Martin-Lalande (Aude) », *Archéologie du Midi médiéval*, n° 8-9, 1990-1991, p. 3-25

CAZES (Jean-Paul), « Les silos et leur signification dans le haut Moyen Age. L'exemple du Lauragais », Hélène DEBAY (éd.), *Les sociétés méridionales à l'âge féodal, hommage à Pierre Bonnassie*, 1999, p. 45-50

CHAMBON (Jean-Pierre), « La dynamique des variantes géographiques du français. Deux mots d'origine lyonnaise dans le vieux Clermont (Tour de la Bayette, Rue des Grenettes) », *Études sur les régionalismes français en Auvergne et ailleurs*, Paris, 1999, p. 89-98

CHEVALIER (Bernard), « Alimentation et niveau de vie à Tours à la fin du XVe siècle », *B. Phil. Hist.*, 1968 (1971), p. 143-158

CLAUDIAN (J.), « Réflexions sur le cannibalisme de famine », *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, n° VIII, fasc. 4, 1973

CLAUSTRE (Julie) (éd.), *La dette et le juge. Juridiction gracieuse et juridiction contentieuse du XIIIe au XVe siècle (France, Italie, Espagne, Angleterre, Empire)*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2006

CLAUSTRE (J.), *Dans les geôles du roi. L'emprisonnement pour dette à Paris à la fin du Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007

CLAUSTRE (J.), « La honte de l'endetté (Paris, XVe siècle) », SÈRE (Bénédicte) et WETTLAUFER (Jorg) (éd.), *Shame Between Punishment and Penance. The Social Usages of Shame in the Middle Ages and Early Modern Times*, Florence, 2013, p. 229 - 246.

CLAVEL (Benoît), « L'animal dans l'alimentation médiéval et moderne en France du Nord (XIIIe-XVIIe siècles) », *Revue archéologique de Picardie*, n° 19, 2001, p. 9-204.

CLEMENT (Alain), *Nourrir le peuple - Entre État et marché XVIe-XIXe siècle - Contribution à l'histoire intellectuelle de l'approvisionnement alimentaire*, Paris, Harmattan, 1999

COLOMBET LASSEIGNE (Claude), *La seigneurie rurale en Forez face aux crises de la fin du Moyen Âge. Résistance ou défaillance ?* Thèse de doctorat en histoire médiévale, Saint-Étienne (Université Jean Monnet), 2003

COMBA (Rinaldo), *La popolazione in Piemonte sul finire del medioevo. Ricerche di demografia storica*, Turin, 1977

COMBES (Jean), « La constitution de rente à Montpellier au commencement du XVe siècle », *Annales de l'Université de Montpellier et du Languedoc-Roussillon*, 22, 3-4, 1944, p. 216-223

COMET (Georges), *Le paysan et son outil. Essai d'histoire technique des céréales (France, VIIIe-XVe s.)*, Rome, EFR, 1992

*Communautés Méditerranéennes (Les), Greniers et Réserves alimentaires*, ouvrage collectif, Paris CNRS, 1971

CONTE (Patrice), « L'archéologie des silos médiévaux. Apports, limites et perspectives », *Histoire et société rurale*, t. 3, 1995, p. 190-201

CORBERA (Carlos Laliena), « Développement économique, marché céréalier et disettes en Aragon et en Navarre, 1280-1340 », BOURIN (Monique) *et alii*, *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranéen occidentale*, Rome, E.F.R., 2011, p. 277-308.

COUJARD (Jean-Louis), « La cueillette, pratique économique et pratique symbolique », *Etudes rurales*, 87-88, 1982, p. 264

COULET (Noël), « Rotations des cultures en Basse-Provence eu XVe siècle », *Histoire des techniques et sources documentaires*, Aix-en-Provence, 1985

COULET (N.), « Les créances dans l'inventaire après décès de Salvat de Berre », MENANT (François) et REDON (Odile) (dir.), *Notaires et crédit dans l'Occident méditerranéen médiéval*, Rome, collection de l'E.F.R., 343, 2004, p. 263-277.

COUVREUR (Gilles), « Les pauvres ont-ils des droits ? Recherches sur le vol en cas d'extrême depuis la Concordia de Gratien (1140), jusqu'à Guillaume d'Auxerre (t 1231) », *Analecta Gregoriana*, vol. III, Rome-Paris, 1961

CURSCHMANN (Fritz), *Hungersnöte im Mittelalter*, Leipzig, B. G. Teubner, 1900

CUVILLIER (Jean-Pierre), « La noblesse catalane et le commerce des blés aragonais au début du XIVe siècle (1316-1318) », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, VI, 1970, p. 113-130

DÁNOLKI (O.) et WIETHOLD (Julian), « Étude archéobotanique des macro-restes de végétaux carbonisés », J. M. LURROL (dir.), *RCEA Allier, Chassenard. Document final de synthèse d'opération préventive*, Clermont-Ferrand, 1999, p. 85-95 (DRAC, Archives du SRA)

DEBARD (Jean-Marc), *Subsistances et prix des grains à Montbéliard (1575-1793)*, Thèse (4 vol., manuscrits), EHESS, 1972

DE GEEST (Christine), « Les distributions aux pauvres assurées par la paroisse Sainte-Gudule à Bruxelles au XVe siècle », *ASBHH*, VI, 1969, p. 41-84

DEGRULLY (Paul), *Droit de glanage (grappillage, ratelage, chaumage et sarclage) patrimoine de pauvres*, Faculté de Droit, Thèse, Montpellier, 1912

DELEVILLE (Diégo), *Les italiens en Dauphiné à la fin du Moyen Âge, crédit, finance et pouvoir*, Grenoble, PUG, 2012, p. 185.

DELUMEAU (Jean) et LEQUIN (Yves), (dir.), *Les malheurs des temps. Histoire des fléaux et des calamités en France (avec contribution de Robert Fossier)*, Paris, Larousse, 1987

DENJEAN (Claude) , « Le crédit juif dans les campagnes cerdanes aux XIIIe et XIVe siècles », *EADEM, Identités juives entre ancrage et passages en Catalogne, du XIIIe au XVe siècle*, Paris-Louvain-Bristol (Peeters), 2015, p. 403 à 405 et 412 [Cet article a été publié une première fois par l’auteur, sous le titre : « Le crédit juif dans les campagnes cerdanes de 1260 à 1493 », Maurice BERTHE (éd.), *Endettement paysan et crédit rural dans l’Europe médiévale et moderne, Actes des journées internationales d’histoire de Flaran (septembre 1995)*, Toulouse, 1999, p. 185-197)

DESANGES (Jehan), « Témoignages antiques sur le fléau acridien ». *L’homme face aux calamités naturelles dans l’Antiquité et au Moyen Âge. Actes du 16ème colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 14 & 15 octobre 2005*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2006. pp. 221-235.

DESPORTES (Françoise), *Le pain au Moyen Âge*, Paris, Olivier Orban, 1987

DEVROEY (Jean-Pierre), *La nature et le roi, environnement, pouvoir et société à l’âge de Charlemagne (740-820)*, Paris, Albin Michel, 2019

DEVROEY (J.-P.), « La politique annonaire des carolingiens comme question politique et morale », *L’alimentazione nell’alto Medioevo, LXIII Settimana internazionale di studio sull’Alto Medioevo*, 9-15 mars 2015, p. 11-21.

DIAZ (Henry F.) *et al.*, « Spatial and Temporal Characteristics of Climate in Medieval Times Revisited », *Bulletin of the American Meteorological Society*, 92, 2011, p. 1487-1500

DIAZ (H. F.) et TROUET (Valérie), « Some Perspectives on Societal Impacts of Past Climatic Changes », *History Compass*, 12, 2014, p. 160-177

DIRKS (Robert), « Social responses during severe food shortage and famine », *Current Anthropology*, 21, 1980, p. 21-44

DRENDEL (John), « Le crédit dans les archives notariales de Basse-Provence (haute vallée de l'Arc) au début du XIVe siècle », MENANT (François) et REDON (Odile) (éd.), *Notaires et crédit dans l'Occident méditerranéen médiéval*, Rome, E.F.R., 2004, p. 279 - 305

DRENDEL (J.), « Les disettes en Provence », BOURIN (Monique) *et alii*, *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranéen occidentale*, Rome, E.F.R., 2011, p. 263-275

DRENDEL (J.) (éd.), *Crisis in the Later Middle Ages. Beyond the Postan-Duby Paradigm*, Turnhout, Brepols, 2015

DUBY (Georges), « Les pauvres des campagnes dans l'Occident médiéval jusqu'au XIIIe siècle », *Revue Historique de l'Église de France*, tome LII, n° 149, 1966, p. 25-32

DUBY (Georges), *Guerriers et paysans, VII-XIIIe siècles : Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973

DUFOUR (Jean) et PLATELLE (Henri) (dir.), *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge, 121e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques. Section d'histoire médiévale et de philologie (Nice, octobre 1996)*, Paris, CTHS, 1999

DULL (R. A.) et alii, « *The Columbian encounter and the Little Ice Age: Abrupt land use change, fire and greenhouse forcing* », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 100/4 (2010), p. 755-771

DURAND (Aline), *Les paysages médiévaux du Languedoc (Xe-XII s.)*, Toulouse, Presse Universitaires du Mirail, 1998

DUTOUR (Thierry), « *Le rôle du crédit dans une société urbaine à la fin du Moyen Age. L'exemple de Dijon* », *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIVe - XVIe siècles)*, n° 39, 1999, p. 67 - 80

DIRKS (Robert), « *Social responses during severe food shortage and famine* », *Current Anthropology*, 21, 1980, p. 21-44.

*Endettement paysan et crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne, XVIIe Journées de Flaran – 1995*, Toulouse, 1998

EPSTEIN (Stephan R.), *Freedom and Growth : the Rise of States and Markets in Europe, 1300-1750*, Londres, Routledge, 2000

FAGAN (Brian M.), *The Little Ice Age : How Climate Made History 1300-1850*, New York, Basic Books, 2000

FAUCHER (Daniel), « *Polyculture ancienne et assolement biennal dans la France méridionale* », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. V, Toulouse, Édouard Privat, 1934, p. 241- 255

FAUGERON (Fabien), *Nourrir la ville. Ravitaillement, marchés et métiers de l'alimentation à Venise dans les derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, EFR., 2014

FELLER (Laurent) et WICKHAM (Chris) (dir.), *Le marché de la terre au Moyen Âge*, Rome, Collection de l'E.F.R., 350, 2005

FERRAND (Guilhem), « La consommation au marché en temps de guerre. L'exemple du Rouergue à la fin du Moyen Âge », Judicaël PETROWISTE et Mario LAFUENTE GOMEZ (dir.), *Faire son marché au Moyen Âge. Méditerranée occidentale, XIIIe-XVIe siècle*, Madrid, Casa de Velazquez, 2018, p. 149-160

FERRIÈRES (Madeleine), *Histoire des peurs alimentaires du Moyen Âge à l'aube du XXe siècle*, Paris, Seuil, 2002

FIANU (Kouky), « Enregistrer la dette : le témoignage des sources de la justice gracieuse à Orléans (XIIIe –XVe siècle) », CLAUSTRE (J.) (éd.), *La dette et le juge, Juridiction gracieuse et juridiction contentieuse du XIIIe au XVe siècle (France, Italie, Espagne, Angleterre, Empire)*, Paris, Édition de la Sorbonne, 2006, p. 146-150

FLANDRIN (Jean-Louis) et MONTANARI (Massimo) (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1996

FLANDRIN (Jean-Louis), « L'alimentation paysanne en économie de subsistance », FLANDRIN (J.-L.) et MONTANARI (Massimo) (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1996

FONTAINE (Laurence), POSTEL-VINAY (Gilles), ROSENTHAL (Jean-Laurent), SERVAIS (Paul) (éds.), *Des personnes aux institutions. Réseaux et culture du crédit du XVIe au XXe siècle en Europe*, Louvain-la-Neuve, 1997



FONTAINE (L.), *L'économie morale, pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008

FONTBONNES (Alexis), *Les confréries à Clermont, Montferrand et Riom à la fin du Moyen Age : Cadres juridiques, liens sociaux et amitiés spirituelles*, Mémoire de master, Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand II), 2006-2007

FOSSIER (Robert), *La Terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, 2 vol., Paris, Louvain, 1968

FOSSIER (Robert et Lucie), « Aspects de la crise frumentaire du XIVe siècle en Artois et en Flandre gallicante », *Recueil de travaux offerts à Monsieur Clovis Brunel*, Paris, Société de l'Ecole des Chartes, 1955, p. 436-65

FOSSIER (R.), « Mort-gage et autres prêts en Picardie eu XIIe siècle », BERTHE (M.) (éd.), *Endettement paysan et crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XVIIe journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran (septembre 1995)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998, p. 23-33

FOURNIAL (Etienne), *Les villes et l'économie d'échanges en Forez aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris, 1967

FOURNIER (Gabriel), « Usages et techniques de la vie quotidienne : vaisselle des bois, silos », *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en honneur du Doyen Michel de Bouard*, t. XXVII, Genève-Paris, Société de l'Ecole Nationale des Chartes, 1982, p. 155-165.

FOURQUIN (Guy), *Les soulèvements populaires au Moyen Age*, Paris, PUF, 1972

FRAY (Jean-Luc), « Bruits, rumeurs et fausses nouvelles à l'époque médiévale. Une esquisse méthodologique et historiographique (espace « français » et comparaisons européennes) », Philippe BOURDIN et Stéphane Le BRAS (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2018, p. 29-45.

FRECHE (Georges et Geneviève), *Les prix des grains, des vins et des légumes à Toulouse (1486-1868) : extraits des mercuriales suivis d'une bibliographie d'histoire des prix*, Paris, PUF, 1967

FURIO (Antoni), « Disettes et famines en temps de croissance. Une révision de la « crise de 1300 » : le royaume de Valence dans la première moitié du XIVe siècle », BOURIN (M.) et alii, *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranée occidentale*, Rome, E.F.R., 2011, p. 343-416

GAST (Marceau) et SIGAUT (François) (dir.), « La redécouverte des silos à grains en Europe occidentale », EIDEM (dir.), *Les techniques de conservation des grains à long terme. Leur rôle dans la dynamique des systèmes de cultures et des sociétés*, Paris, CNRS, t. 1, 1981 p. 1-14.

GAULIN (Jean-Louis) et MENANT (François), « Crédit rural et endettement paysan dans l'Italie communale », BERTHE (M.) (éd.), *Endettement paysan et crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XVIIe journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran (septembre 1995)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998, p. 35-67

GENESTAL (Robert), *Le rôle des monastères comme établissements de crédit, étudié en Normandie du XIe à la fin du XIIIe siècle*, Paris, Arthur Rousseau (éditeur), 1901

GEREMEK (Bronisław), « Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 21, n°3, Juillet-septembre 1974, p. 364-365.

GEREMEK (B.), *Les marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles*, Traduit du polonais par Daniel BEAUVOIS, Paris, Flammarion, 1976

GODARD (Jacques), « Contribution à l'étude de l'histoire du commerce des grains à Douai, du XIVe au XVIIe siècle », *Revue du Nord*, tome 27, n° 107-108, Juillet-décembre 1944, p. 171-205

GOGLIN (Jean-Louis), *Les misérables dans l'Occident médiéval*, Paris, 1976

GONÇALVES (Iria), « Defesa do consumidor na cidade medieval : os produtos alimentares (Lisboa, seculos XIV-XV) », *Arquipélago, História*, I/1 (1995), p. 35-43

GONÇALVES (I.), « *Uma Pequena Cidade Medieval o e seu Pão na Baixa Idade Media : O Caso de Loulé* (« Une petite ville médiévale et son pain au bas Moyen Âge : le cas de Loulé ») », Amelia AGUIAR ANDRADE et Gonçalo MELO da SILVA (éds.), *Abastera e cidade na europa medieval/ Provisioning Medieval European Town*, Lisbonne, Instituto de Estudos medievais, Câmara municipal de Castelo de Vide, 2020, p. 180-2

GRAND (Roger), *L'agriculture au Moyen Age, de la fin de l'Empire romain au XVIe siècle*, Paris, E. de Boccard, 1950

GRELOIS (Emmanuel), « La terre, la rente et la dette. L'exemple de Clermont et de ses environs au XIIIe siècle d'après les fonds ecclésiastiques », Laurent FELLER et Chris WICKHAM (éds.), *Le marché de la terre au Moyen Age*, Rome, E.F.R., 2005, p. 405-427

GUERIN (Isabelle), *La vie rurale en Sologne aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1960

GUESLIN (André) et GUILLAUME (Pierre), *De la charité médiévale à la sécurité sociale*, Paris, Éditions ouvrières, 1992

GUILLERÉ (Christian), « Une institution charitable face aux malheurs du temps : la Pia Almoina de Gérone (1347-1380) », *La pobreza y la asistencia a los pobres en la Cataluna médiéval*, 2, Barcelona, CSIC (Consejo Superior de Investigaciones Cientificas ), 1981-1982, p. 313-345

HERRER (Hipolito Rafeal Oliva ), « La politica de la carestia en Castilla en el siglo XV », Luciano PALERMO, Andrea FARA & Pere BENITO (éds.), *Políticas contra el hambre y la carestia en la Europa medieval*, 2018, p. 121-141

HIGOUNET (Charles) (dir.), *L'approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen Âge et aux Temps Modernes*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 5es Journées internationales d'histoire, 16-18 septembre 1983, Nouvelle édition, Toulouse, Presse Universitaire du Midi, 1985

HILTON (Rodney), *Les mouvements paysans du Moyen Age*, Paris, Flammarion, 1979

HILTON (R.), « Pain et cervoise dans les villes anglaises au Moyen Âge », *L'Approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen âge et aux temps modernes*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 5es Journées internationales d'histoire, 16-18 septembre 1983, p. 221-229.

HOFFMANN (Richard), *An Environmental History of Medieval Europe*, Cambridge, CUP, 2014

HOWELL (Martha) et BILLEN (Claire), « Le crédit au quotidien », *Crédit en ville au Moyen Âge, Histoire Urbaine*, n° 51, avril 2018, p. 5-17

HOWELL (M.), « Un réseau de crédit à Ypres au XIIIe siècle. Les reconnaissances de dettes de 1249-1291 », *Crédit en ville au Moyen Âge, Histoire Urbaine*, n° 51, avril 2018, p. 19-40

IANCU-AGOU (Danièle), « Autour du testament d'une juive marseillaise », Marseille. *Revue municipale*, n° 132-3 (1983), p. 30-35

IANCU-AGOU (Danièle), « Note à propos de l'Aumône des juifs d'Aix-en-Provence en 1482 », BORDES-BENAYOUN (Chantal) et ROJTMAN (Pierre-Jacques) (éds.), *Les Juifs, objet de connaissance*, Toulouse (CNRS), 1984, p. 85-92

IBANES (Jean), *La doctrine de l'Église et les réalités économique au XIIIe siècle*, Paris, PUF, 1967

JACQUART (Jean), *La crise rurale en Ile de France 1550-1670*, thèse de doctorat, Paris, 1974

JORDAN (William Chester), *The great famine. Northern Europe in the early fourteenth century*, Princeton, Princeton University Press, 1997

KISCH (Guido), *Jewry-Law in Medieval Germany*, New York, 1949

KRIEGEL (Maurice), *Les juifs dans l'Europe méditerranéenne à la fin du Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1979

LABANDE (Edmond-René), « L'administration du duc d'Anjou en Languedoc aux prises avec le problème du blé (1365-1380) », *Annales du Midi*, t. 62, n° 9, 1950, p. 5-14

LALLEMAND (Léon), *Histoire de la Charité*, t. III, Paris, Alphonse Picard & Fils, 1906

LAMB (Hubert H.), « The early medieval warm epoch and its sequels », *Paleogeography, Paleoclimatology, Paleoecology*, 1, 1965, p. 13-37

LAMB (H. H.), *Climate, History and the Modern World*, Londres-New-York, Methuen, 1982 (réédité en 1995 et 2005)

LARENAUDIE (Marie-Josèphe), « Les famines en Languedoc aux XIVe et XVe siècles », *Annales du Midi*, v. 64, n° 17, 1952, p. 27-39

LARENAUDIE (M. J.), *Recherche sur les famines et le problème des céréales dans la France méridionale au bas Moyen Âge*, D. E. S., Université de Toulouse, 1952

LA RONCIÈRE (Charles-Marie de), « Pauvres et pauvreté à Florence au XIVe siècle », MOLLAT (M.) (dir.), *Étude sur l'histoire de la pauvreté*, t. II, Paris, Sorbonne, 1974, p. 661-667

LA RONCIÈRE (C.-M. de), « Alimentation et ravitaillement à Florence au XIVe s », *Archéologie médiévale*, t. 8 (1981), p. 183-192

LA RONCIÈRE (C.-M. de), *Prix et salaires à Florence au XIVe siècle (1280 - 1380)*, Rome, 1982

LA RONCIÈRE (C.-M. de), « Les Famines à Florence de 1280 à 1350 », BOURIN (Monique) *et alii.*, *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranéen occidentale*, Rome, E.F.R., 2011, p. 225-246.

LARGUIER (Gilbert), *Le drap et le grain en Languedoc, Narbonne et Narbonnais (1300-1789)*, 3 tomes, Saint-Estève, Les presses Littéraires, 1996

LARGUIER (G.), « Disettes en Languedoc au XIVe siècle : faut-il reconsidérer partiellement la relation population /subsistances ? », BOURIN (Monique) *et alii.*, *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranéen occidentale*, Rome, E.F.R., 2011, p. 247-261

LAURIOUX (Bruno), « Le lièvre lubrique et la bête sanglante : Réflexions sur quelques interdits alimentaires du haut Moyen Age », *L'animal dans l'alimentation humaine : les critères de choix. Actes du colloque de Liège., 26-29 novembre 1986*, numéro spécial d'*Anthropozoologica*, 1988, p. 127-132

LAURIOUX (Bruno), *Manger au Moyen Age*, Hachette, 2002

LAURIOUX (B.), art. « Alimentation », GAUVARD (Claude) et SIRINELLI (Jean-François), *Dictionnaire de l'Historien*, Paris, PUF, 2015, p. 7-8

LAVOIE (Rodrigue), « Endettement et pauvreté en Provence d'après les listes de la justice comtale, XIVE –XVe siècles », *Provence historique*, t. 23, 1973, p. 201–216

LE BLÉVEC (Daniel), *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XIIIe siècle au milieu du XVe siècle*, Rome, E.F.R., vol. II, 2000

LEDERER (Jean), *Problèmes sociaux de l'alimentation*, Paris, Louvain, 1964

LEFEVRE (Georges), « Le traité « *De Usura* », de Robert de Courçon », *Travaux & Mémoires de l'Université de Lille*, tome X, Mémoire n° 30, Lille, 1902

LENOBLE (Clément), *L'exercice de la pauvreté. Économie et religion chez les franciscains d'Avignon (XIIIe-XVe siècle)*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes (PUR), 2013

LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion, 1967

LE ROY LADURIE (E.), *Les paysans de Languedoc*, Paris, Imprimerie Nationale, 1966

LEROY-LADURIE (E.), *Histoire humaine et comparé du climat. Canicules et glaciers, XIIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 2004

LE ROY LADURIE (E.), *Histoire humaine et comparée du climat : disettes et révolutions 1740-1860*, Paris, Fayard, 2006

LESAGE (Georges), « Les difficultés du ravitaillement de Marseille en blé au XIVe siècle », *Bulletin du Musée de la ville de Marseille*, t. 56 (1941), p. 3-6

LESNE-FERRET (Maïté), « Mort-gage et vif-gage en Languedoc : à propos d'une sentence rendue en 1202 », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignon, comtois et romands*, 45, 1988 (*Études d'histoire du droit médiéval en souvenir de Josette Metman*), p. 299-305

*Les problèmes de l'alimentation. Actes du 93e congrès national des Sociétés savantes, Tours, 1968*, t. I, *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1968 (Paris, 1971)



LESTRINGANT (Frank), « Cannibalisme et guerre de religio », *Pratiques et discours alimentaire à la Renaissance*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1981

LEVASSEUR (Emile), *Histoire du commerce de la France. Première partie : avant 1789*, Paris, A. Rousseau, 1911

LIÉGARD (Sophie) et WIETHOLD (Julian), « Étude d'un stock de semences carbonisées du Xe ou XIe siècle en pays gannatois (Allier) », *Eaux et nourriture à l'époque romane, Revue d'Auvergne*, n° 604, 2012

LITZENBURGER (Laurent), *Une ville face au climat : Metz à la fin du Moyen Âge (1400-1530)*, Nancy, PUN, 2015

LITZENBURGER (L.), « La sécurité alimentaire et sanitaire à Metz à la fin du Moyen Âge », *Histoire urbaine*, vol. 3, n° 47, 2016, p. 131-148

LONGO (Umberto), « *Una risorsa in più : miracoli e nutrimento nell'agiografia* » (« Une ressource de plus : miracles et alimentation dans l'hagiographie »), *L'alimentazione nell'Medioevo : Pratiche, Simboli, Ideologie (La nutrition au haut Moyen Age : pratiques, symboles, idéologies)*, Spoleto, CISAM, 2016, p. 355-410

LUCAS (Henry S.), « The great European famine of 1315, 1316 and 1317 », *Speculum*, V, n° 4, 1930, p. 343-377

*Manger et boire au Moyen Age (actes du colloque de Nice, 15-17 octobre 1982)*, 2 vol., Paris, Belles Lettres, 1984

Mc LAUGHLIN (T. P.), *The teaching of the Canonists on usury, Medieval Studies*, 1940, p. 1-22

MAKKI (Shiva S.), TWEETEN (Luther G.) et MIRANDA (Mario J.), « Storage-trade interactions under uncertainty. Implication for food security », *Journal of Policy Modeling*, 23, 2001, p. 127-140.

MANN (Michaël E.) et JONES (Philipp D.), « Climate over Past Millennia », *Reviews of Geophysics*, 42, 2004, p. 1-42

MANN E. Michael *et al.*, « Proxy-Based Reconstructions of Hemispheric and Global Surface Temperature Variations over the Past Two Millennia », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, v. 150, n° 36, 2008, p. 13252-13257

MARANDET (Marie-Claude) (dir.), « Les marchands du Lauragais à la conquête des campagnes au XVe siècle », *La ville et le plat pays (XIII-XVIIIe siècles)*, Perpignan, CRESEM, 2016

MARIN (Brigitte) et VIRLOUVET (Catherine) (dir.), *Nourrir les cités de Méditerranée (Antiquité-Temps moderne)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003

MARION (Olivier), *L'alimentation à travers les œuvres de Grégoire de Tours*, mémoire de Maîtrise d'Histoire sous la direction du Pr. Michel Aubrun, Université Blaise Pascal, 1995

MAS CRAVIOTTO (Adrià), « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia et penuria bladi* ». *La gestión municipal del aprovisionamento de trigo en Manresa durante la crisis de 1333-1334* », Amelia AGUIAR ANDRADE et Gonçalo MELO da SILVA (éds.), *Abastera e cidade na europa medieval/ Provisioning Medieval European Town*, Lisbonne, Instituto de Estudos medievais, Câmara municipal de Castelo de Vide, 2020, p. 216

MATHON (Claude-Charles), GIRAULT (Pierre-Gilles) , « Des marais aux marchés : usages et image des plantes dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris (1405-1449)* », Pierre-Gilles GIRAULT (éd.), *Flore et jardins. Usages, savoirs et représentations du monde végétal au Moyen Âge*, Paris, (Cahiers du Léopard d'Or, 6), 1997, p. 87-112

MAURIZIO (Adam), *Histoire de l'alimentation végétale, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours*, traduction de F. Gidon, Paris, Payot, 1932

MENANT (François) et REDON (Odile) (dir.), *Notaires et crédit dans l'Occident méditerranéen médiéval*, Rome, collection de l'E.F.R., 343, 2004

MENANT (Fr.), « *Crisis de subsistencia y crisis agrarias en la Edad Media : algunas reflexiones previas* », Hipólito RAFAEL, Oliva HERRER et Pere Benito I MONCLÒS (éds.), *Crisis de subsistencia y crisis agrarias en la Edad Media*, Publicaciones Universidad de Sevilla, 2007, p. 17-60

MENANT (Fr.), « La consommation alimentaire des paysans lombards (XIIe-XVe siècles) », Guilhem FERRAND et Judicaël PETROWISTE (dir.), *Le nécessaire et le superflu. Le paysan consommateur dans l'Europe médiévale et moderne*. 36<sup>e</sup> journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 17-18 octobre, 2014, p. 29-40

MENJOT (Denis) et SANCHEZ MARTINEZ (Manuel) (éds.), *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident méditerranéen)*, t. 2 : *Les systèmes fiscaux*, Toulouse, Privat, 1999, p. 529-532

MERZ (F.), *Il castagno, la sua importanza economica*, Berne, Secretariato dell'Ispettorato federale delle foreste, della caccia e della Pesca, 1919

MESTAYER (Monique), « Prix du blé et de l'avoine de 1329 à 1793 », *Revue du Nord*, t. 45, n° 178, Avril-Juin 1963, p. 157-176

MEUVRET (Jean), *Le problème des subsistances à l'époque Louis XIV : La production des céréales et la société rurale*, Paris, EHESS, 1987

MEUVRET (J.), « Le commerce des grains et des farines à Paris et les marchands parisiens à l'époque de Louis XIV », *Études d'histoire économique. Recueil d'articles, Cahier des Annales*, 32, Paris, 1971, p. 169-203

MILLIET (Jacqueline), « Manger du chien ? C'est bon pour les sauvages! », *L'Homme*, 1995, t. 35, n° 136, p. 75-94.

MIRAMON (Charles de), « Tabous alimentaires entre Japon et Europe médiévale », J.-P. BERTHON (éd.), *Marges, ordre et transgression. Actes de la table ronde franco-japonaise*, Paris, Bulletin de l'école Française d' Extrême-Orient, 1997

MIROT (Léon), *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383)*, Paris, Albert Fontmoing, 1905

MOLLAT (M.) (dir.), *Études sur l'histoire de la pauvreté (Moyen Age-XVIe siècle)*, 2 t., Paris, 1974

MOLLAT (M.), « Hospitalité et assistance au début du XIIIe siècle », D. FLOOD (éd.), *Poverty in the Middle Ages*, Paderborn, 1975, p. 37-51

MOLLAT (M.) et WOLFF (Philippe), *Ongles bleus, Jacques et Ciompi. Les révolutions populaires en Europe aux XIVe -XVe s.*, Paris, Calmann-Lévy, 1970

MOLLAT DU JARDIN (Michel), *Les pauvres au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1978, rééd., Bruxelles, Éditions Complexe, 2006

MONTANARI (Massimo), *Alimentazione e cultura nel Medioevo*, Rome, 1988

MONTANARI (M.) *La faim et l'abondance. Histoire de l'alimentation en Europe*, Paris, Le Seuil, 1995

MONTANARI (Massimo), « *La fame comme soggetto economico, politico e morale. Una storia di lungo periodo, fra Medioevo e Età moderna* », Alain DIERKENS, Nicolas SCHROEDER et Alexis WILKIN (dir.), *Penser la paysannerie médiévale, un défi impossible ?*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2017, p. 98-101

MORAZE (Charles), « Chiffres ou psychologie ? Et toujours le pari sur la famine... [note critique] », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, Année 1947, 2-3, p. 359-363

MORELLÓ BAGET (Jordi) et GUILLERÉ (Christian), « Approvisionnement et finances municipales en Méditerranée occidentale : l'exemple de la couronne d'Aragon », MENJOT (Denis) et SANCHEZ MARTINEZ (Manuel), *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident méditerranéen). 3 : La redistribution de l'impôt*, Toulouse, PULM, 2002, p. 267-294

MUNDY (John H.), « Un usurier malheureux », *Annales du Midi, Revue archéologique, historique et philologique de la France Méridionale*, Tome LXVIII, Toulouse, Édouard Privat & C<sup>ie</sup>, 1956, p. 217-225

MUNDY (J. H.) « Charity and social work in Toulouse, 1100-1250 », *Tradition*, 22 (1966), p. 203-287

NEVEUX (Hugues), « La mortalité des pauvres à Cambrai (1377-1473) », *Annales de démographie historique*, 1968, p. 73-97

NEVEUX (H.), « L'alimentation du XIVe au XVIIIe siècle : essai de mise au point », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1973, n° 3, p. 336-379

NEVEUX (H.), « Les grains du Cambrésis », *Revue du Nord*, t. 55, n° 219, Octobre décembre 1973, p. 419-422

NEVEUX (H.), « Bonnes et mauvaises récoltes du XIVe au XIXe siècle. Jalons pour une enquête systématique », *Revue d'Histoire économique et sociale*, t. 53 (1975), p. 177-192

NEVEUX (H.), TITS-DIEUAIDE (Marie-Jeanne), « Études structurelle des fluctuations courtes des rendements céréaliers dans l'Europe du Nord-Ouest (XIVe-XVIe siècles) », *Cahier des Annales de Normandie*, n° 11, Caen, CNRS, 1979, p. 15-42

OLIVA HERRER (Rafael Hipólito) et BENITO I MONCLUS (Pere), *Crisis de subsistencia y crisis agrarias en la Edad Media*, Séville, Servicio de publicaciones de la Universidad, 2007

PALERMO (Luciano), FARA (Andrea) et BENITO I MONCLUS (Pere) (éds.), *Políticas contra el Hambre y la carestía en la Europa medieval*, Lleida, Milenio, 2018

PARASECOLI (Fabio) et SCHOLLIERS (Peter), *A Cultural History of Food*, 6 vol., Londres / New-York, Berg, 2012

PEROL (Céline), « Charité. Aimer et agir », Alain MONTANDON (dir.), *Le livre de l'hospitalité. Accueil de l'étranger dans l'histoire et les cultures*, Paris, Bayard, 2004

PERROY (Édouard), « La crise économique au XIV<sup>e</sup> siècle d'après les terriers foréziens », *Bulletin de la Diana*, t. XXIX (1944-46), p. 67-80.

PERROY (É.), « A l'origine d'une économie contractée : les crises du XIV<sup>e</sup> siècle », *A.E.S.C.*, t. 4, 1949, p. 167-182

PIRENNE (Henri), *Histoire de Belgique*, Bruxelles, Henri Lamartin, 1903

PIRENNE (H.), « Le consommateur au Moyen Âge », *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Bruges, 1951, p. 532-534

PITTE (Jean Robert), *Terres de Castanides. Hommes et paysages du châtaignier de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Fayard, 1986

PLAISSE (André), *La baronnie du Neubourg. Essai d'histoire agraire, économique et sociale*, thèse de doctorat, Paris, 1961

PRADAL (Lionel), *Assistance et Charité à Aurillac à la fin du Moyen Âge (vers 1230 - vers 1530)*, mémoire de maîtrise, Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand II), 2002-2003

PUIG (Carole), *Les campagnes roussillonnaises au Moyen Âge : pratiques agricoles et paysagères entre le XIII<sup>e</sup> et la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*, doctorat d'histoire médiévale, université Toulouse-Le Mirail, sous la dir. de B. Cursente, avril 2003, 4 vol.

PUIG (C.), « L'apport de l'étude du stockage à notre connaissance de la conjoncture alimentaire de 1300 (Languedoc, Catalogne) », BOURIN Monique *et alii*, *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranéen occidentale*, Rome, E.F.R., 2011, p. 159-177

QUELLIER (Florent), « L'après Flandrin : une décennie d'histoire de l'alimentation en France Du XVe au XIXe siècle », *Food and History*, vol. 10, n° 2, 2012, p. 89-102

RAPP (Francis), « Les Mendiants et la société strasbourgeoise à la fin du Moyen Âge », David FLOOD (éd.), *Poverty in the Middle Ages*, Paderborn, p. 84-102

RAVEAU (Paul), *L'agriculture et les classes paysannes; la transformation de la propriété dans le Haut-Poitou au XVIe siècle*, Paris, Marcel Rivière, 1926

RAYNAUD (Christiane), *La violence au Moyen Âge, XIIIe-XVe siècle*, Paris, Le Léopard d'Or, 1990

REGLERO (Carlos), « Les disettes dans le royaume de Castille (entre 1250 et 1348) », BOURIN Monique *et alii*, *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranée occidentale*, Rome, E.F.R., 2011, p. 309 -342

RENAULT (Laetitia), « Tabellions et crédit dans les campagnes normandes au XVe siècle. Quelques hypothèses », ARNOUX (Mathieu), GUYOTJEANNIN (Olivier) (éds.), *Tabellions et tabellionages de la France médiévale et moderne*, Paris, École Nationale des Chartes, 2011, p. 121–143

RENEAUME (M.), « La manière de conserver le grain », *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1708 (Paris, 1709), 76

RENOUARD (Yves), *Les relations des Papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires 1316-1378*, Paris, E. de Boccard, 1941

REYERSON (Kathryn. L.), « Montpellier et le trafic des grains en Méditerranée avant 1350 », *Montpellier, la couronne d'Aragon et les pays de Languedoc (1204-1349)*, vol. 1, *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. 15 (1987), p. 147-162



RIERA I MELIS (Antoni), *Els cereals i el pa en els paysos de llengua catalana a la baixa edat mitjana* [Les céréales et le pain dans les pays de langue catalane au bas Moyen Âge], Barcelone, Institut d'Études catalanes, 2017

RIERA VIADER (Sebastia), « *El mal any primer* ». *Una crisi de subsistències a la baixa edat mitjana*, [la première mauvaise année. Une crise de subsistance au bas Moyen Âge], thèse inéd. en catalan, Université autonome de Barcelone, 1979

ROBERTS (Suzanne F.), *Charity and Hospitality in the Rouergue (1100-1350)*, Thèse de doctorat, Université d'Harvard, 1975

ROBILLARD de BEAUREPAIRE (Charles de), *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du Moyen Âge*, Evreux-Rouen, 1865

ROCH (Jean-Louis), « Le jeu de l'aumône au Moyen Âge » *A.E.S.C.*, t. 44-3, mai-juin 1989, p. 505-528

ROUCHE (Michel), « La faim à l'époque carolingienne ; essai sur quelques types de rations alimentaires », *Revue historique*, t. CCL, 1973, p.295-320

RUAS (Marie-Pierre), « Les plantes consommées au Moyen Âge en France méridionale d'après les semences archéologiques », *Archéologie du Midi médiéval*, 15-16, 1997-1998, p. 179-204

RUAS (M.-P.), « Semences archéologiques, miroir des productions agraires en France méridionale du VIe au XVIe siècle », *Castrum V. Archéologie des espaces agraires méditerranéens au Moyen Age*, Rome, Madrid, (collection de l' E.F.R., 105, collection de la Casa de Velasquez, 55), 1999, p. 301-316

RUAS (M.-P.), *Productions agricoles, stockage et finage en Montagne Noire médiévale : le grenier castral de Durfort (Tarn)*, Paris, MSH (Maison des Sciences de l'Homme), 2002

RUAS (M.-P.) et ZECH-MATTERNE (Véronique), « Les avoines dans les productions agropastorales du Nord-Ouest de la France : données carpologiques et indications textuelles », V. CARPENTIER et C. MARCIGNY (éd.), *Des hommes aux champs : pour une archéologie des espaces ruraux du néolithique au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2012, p. 327-365

RUAS (M.-P.), BUISSON (Alain) et LEMOINE (Michel), « Vestiges élucidés d'un parasite des céréales : les galles d'anguillule (*Anguina sp.*) dans les assemblages archéobotaniques médiévaux en France », DIETSCH-SELLAMI (M.-Fr.), HALLAVANT (Ch.), BOUBY (L.) et PRADAT (B.) (éd.), *Plantes, produits végétaux et ravageurs*, Bordeaux, Aquitania, 2016, Supplément 36, p. 43-64

RUBIÓ i VELA (Agustí), « A proposito del « mal any prier ». Dificultades cerealísticas en la Corona de Aragon en los anos treinta del siglo XIV » [à propos de « la première mauvaise année ». Difficultés céréalières dans la couronne d'Aragon dans les années trente du XIVe s.], *Estudios dedicados a Juan Peset Aleixandre*, vol. 3, Valence, Université de Valence, 1982

SAINT-DENIS Alain, « Les pauvres victimes de la répression (fin du XIIIe, début du XIVe siècle) », Benoît GARNOT (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 373-380

SAGAUT (François), « La viande de cheval a-t-elle été interdite par l'Église ? », *Ethnozootechnie*, n° 50, 1992, p. 85-91

SAVY (Pierre), « Les disettes en Lombardie d'après les sources narratives (fin XIIIe-début XIVe siècle) », BOURIN (M.) *et alii*, *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranéen occidentale*, Rome, E.F.R., 2011, p. 181-206

SCHNAPPER (Bernard), *Les rentes au XVIe siècle, histoire d'un instrument de crédit*, Thèse pour le doctorat en droit, Université de Paris, Décembre 1956, Rennes-Paris, Imprimeries Oberthur, 1957

SCHNAPPER (B.), « La répression de l'usure et l'évolution économique (XIIIe-XVIe siècles) », *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, t. 38, 1970, p. 47-75, repris dans *IDEM, Voies nouvelles en histoire du droit. La justice, la famille, la répression pénale (XVIe-XXe siècles)*, Paris, PUF, 1991, p. 24-25

SHARP (Buchanan), *Famine and Scarcity in Late Medieval and Early Modern England. The Régulation of Grain Marketing, 1256-1631*, Cambridge, CUP, 2016

SHATZMILLER (Joseph), *Shylock revu et corrigé. Les juifs, les chrétiens et le prêt d'argent dans la société médiévale*, traduit par Sylvain Piron, Paris, Les Belles Lettres, 1990

SICARD (Germain), « Les techniques rurales en pays toulousain aux XIVe et XVe siècles d'après les contrats de métayage », *Annales du Midi*, 71-45, 1959, p. 82-86.

SIMONPOLI (Paul), « La soupe aux herbes », *Arburi, arbe, arbigliule. Savoirs populaires sur les plantes de Corse*, Ajaccio, Parc naturel régional de la Corse, 1985

SLAVIN (Philip), « *Climate and Famines: A Historical Reassessment* », *Wiley Interdisciplinary Review : Climate Change*, 7, 2016, p. 433-447.

STAVRIDES (Guy), *Cannibales!*, Paris, Plon, 1992

STOUFF (Louis), « La viande. Ravitaillement et consommation à Carpentras au XVe siècle » , *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 24, n° 6 (décembre 1969), p. 1431-1448.

STOUFF (L.), *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIVe et XVe siècles*, Paris-La Haye, Mouton, 1970

STOUFF (L.), « Alimentation et démographie en Provence aux XIVe et XVe siècles », *Annales de démographie historique*, Editions Berlin, 1976, p. 61-69

STOUFF (L.), « L'approvisionnement des ménages et des maisons religieuses (communautés religieuses, écoles, hôpitaux) aux XIVe et XVe siècles », *Alimentazione e nutrizione*, Florence, 1997, p. 643-702.

Structures d'approvisionnement à Paris et à Londres au Moyen Age, *Journal of the British Institute in Paris*, n° 20, automne 1995, p. 5-22.

*The Cambridge World History of Food*, 2 vol., Cambridge University Press, Cambridge, 2000.

TITS-DIEUAIDE (Marie-Jeanne), *La formation des prix céréaliers en Brabant et en Flandre au XVe siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1975

TITS-DIEUAIDE (M. J.), *Le pain et le grain dans l'administration des villes du Brabant et de Flandre au Moyen Âge*, 1984

TORRAS I SERRA (Marc), « *La carestia de Blat de 1374-6 a Manresa* » [la cherté du blé en 1364-6 à Manresa], Marc TORRAS I SERRA (coord.), *La crisi de l'Edat Mitjana a la Catalunya central*, [la crise du Moyen Âge en Catalogne centrale], 1994, p. 101-138.

TOUKABRI (Hmida), *Satisfaire le ciel et la terre. Les fondations pieuses dans le judaïsme et l'Islam au Moyen Âge*, Paris, Champion, 2011

USHER (Abbott Payson), *The history of the grain trade in France, 1400-1710*, Cambridge (Mass.), 1913

UYTVEN (Raymond Van), « L'approvisionnement des villes des anciens Pays-Bas au Moyen Âge », *L'approvisionnement des villes...*, *op. cit.*, p. 76-116

VAN WERVEKE (Hans), « Le mort-gage et son rôle économique en Flandre et en Lotharingie », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 8, fasc. 1, 1929, 53-91

VAN WERVEKE (H.), « La famine de l'an 1316 en Flandre et dans les régions voisines », *Revue du Nord*, tome 41, n° 161, Janvier-Mars 1959, p. 5-14

VAUCHEZ (André), « Assistance et charité en Occident (XIIIe-XVe siècle) », *Rapport à la 6a Settimana... del Istituto Francesco Datini (Prato)*, 1974, 21 p. dactyl.

VAUDENBERG (Vincent), *De chair et de sang : images et pratiques du cannibalisme de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes et Presse Universitaire François-Rabelais de Tours, Collection « Tables des hommes », 2014

VANDENBERG (Vincent), « Les nourritures des affamés : décrire et penser les aliments de substitution au haut Moyen Âge », *L'alimentazione nell'alto Medioevo. Pratiche, simboli, ideologie*, Spolète, Settimane di studio della fondazione centro italiano di studi sull'alto medioevo, t. LXIII, 2016, p. 447-466

VELLINGA (Pier), *Le Changement climatique, mythes, réalités et incertitudes*, A. Lowyck (trad.), Bruxelles, ULB, 2013

VERHULST (Adrien), « L'économie rurale dans la Flandre et la dépression économique du bas Moyen Age », *Études rurales*, n°10, 1963, p. 68-80

VIADER (Roland), *La dîme dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2010

VILLENEUVE (Roland), *Histoire du cannibalisme*, Paris, Livre du club librairie, 1965

VINCENT (Catherine), *Les confréries médiévales dans le royaume de France XIIIe-XVe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994

VINCENT (Frédéric), *Histoire des famines à Paris*, Paris, Médicis, 1946

VOUETTE (Isabelle), *Millet, panis, sarrasin, maïs et sorgho : les menus grains dans les systèmes agricoles anciens (France, milieu du XVIe siècle-milieu du XIXe siècle)*, Université Paris-Diderot-Paris VII, 2007

WALTER (François), *Hiver, Histoire d'une saison*, Paris, Payot, 2014

WERVEKE (H. van), « La famine de l'An 1316 en Flandre et dans les régions voisines », *R.N.*, XLI, 1959, p. 5-14.

WILMART (Mickaël), « L'alimentation ordinaire en Brie à la fin du Moyen Âge. Différenciation sociale et stratégie d'approvisionnement », Damien BLANCHARD et Pierre CHARON, *L'alimentation en Brie des origines à nos jours. Actes du colloque de Meaux, 5 avril 2014*, Meaux, Editions Fiacre, 2015, p. 79-106

WOLFF (Philippe), « L'approvisionnement des villes françaises au Moyen Âge », *L'Approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen âge et aux temps*

*modernes*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 5es Journées internationales d'histoire, 16-18 septembre 1983, p. 11-31

WORONOFF (Denis) et MINARD (Philippe) (éd.), *L'argent des campagnes. Échanges, monnaie, crédit dans la France rurale d'Ancien Régime*, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 2003

WYFFELS (Carlos), « L'usure en Flandre au XIIIe siècle », *RBPhH*, t. 69, 1991, p. 853–871

ZYLBERGELD (Leon), « Les régulations du marché du pain au XIIIe siècle en Occident et l'Assize of bread de 1266-1267 pour l'Angleterre », Jean-Marie DUVOSQUEL et Alain DIERKENS (éds.), *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, Liège : Édit. du Perron, 1991, p. 791-814

**Ouvrages en rapport avec des périodes plus lointaines (antérieures ou plus tardives) ou avec d'autres sociétés**

ADO (Anatoli), *Paysans en révolution: terre, pouvoir et jacquerie (1789-1794)*, Paris, 1996

Alternative sud, *État des résistances dans le sud, Face à la crise alimentaire*, édition 2009

BA (Hamadou Hampâté ), *Contes initiatiques Peuls*, Editions Stock, 1994 et 2000

BAEHREL (René), « Epidémie et terreur, histoire et sociologie », *Annales d'histoire de la Révolution française*, 1951, p. 133-146

BOUREIMA (Alpha Gado), *Une Histoire des famines au Sahel, Etude des grandes crises alimentaires (XIXe-XXe siècle)*, L'Harmattan, 1993

BOURGEOT (André), « Sécheresses et famines du Sahel », Jean COPANS (dir.), *L'homme*, 1976, tome 16, n° 4, p. 146-148

BRUN (Thierry A.), « Des famines climatiques aux famines économiques (évolution contemporaine des causes et des conséquences des famines) », *Tiers-Monde*, tome 16, n° 63, 1975, p. 609-630

BUFFIERES Jean-François, *L'approvisionnement en subsistance à Clermont-Ferrand en période de disette de 1728 à 1795*, mémoire de maîtrise, Université Blaise Pascal (département d'Histoire, Facultés des Lettres) Clermont-Ferrand

BURGUIERE (André), « Sur les crises de subsistance (1774-75, etc) », DUPAQUIER (Jacques) (dir.), *Histoire de la population française*, Paris, vol. II, p. 489-497

CÉLERIER (Jean), « La disette dans le Maroc du Sud », *Annales de Géographie*, t. 46, n° 263, 1937, pp. 544-546.

CHABERT (Alexandre), *Essai sur les mouvements des prix en France de 1798 à 1820*, Paris, 1945

CHABERT (A.), *Essai sur les mouvements des revenus et de l'activité économique en France (1798-1820)*, Paris, 1949

CHASTANET (Monique), « Les crises de subsistances dans les villages soninké du cercle de Bakel, de 1858 à 1945. Problèmes méthodologiques et perspectives de recherches », *Cahiers d'Études africaines*, Année 1983, 89-90, pp. 5-36



CHASTANET (Monique), F.-X FAUVELLE-AYMAR et D. JUHE-BEAULATON, *Cuisine et société en Afrique. Histoire, saveurs, savoir-faire*, Paris, Karthala, 2002

CHASTANET (M.), « Le sanglé, histoire d'un plat sahélien (Sénégal, Mali, Mauritanie) », CHASTANET (Monique), FAUVELLE-AYMAR (François-Xavier) et JUHE-BEAULATON (Dominique), *Cuisine et société en Afrique. Histoire, saveurs, savoir-faire*, Paris, Karthala, 2002, p. 173-190

CHAUSSAT (Alain-Gilles), « Le sarrasin : une manne pour le Domfrontais (XVIIe et XVIIIe siècle) », *Bulletin de la Société Historique et Archéologie de l'Orne*, 2014, vol. 132, septembre-décembre 2013, p. 111-140

COLLOMBAT (Jacques), *Les voyages du sieur Le Maire aux îles Canaries, Cap-Verd, Sénégal et Gambie, sous monsieur Dancourt, directeur général de la compagnie royale d'Afrique*, Paris, 1695

COBB (Richard), « Politique et subsistances en l'an III : l'exemple du Havre », *Annales de Normandie*, 1955, t. 5, n° 2, p. 135-159

COBB (R.), « Les journées de germinal an III : émeute de la faim, Rouen, Amiens, Saint-Germain-en-Laye », *Annales de Normandie*, 1955, 5- 3-4, 233-259

COBB (R.), « Disette et mortalité à Rouen (spécialement pour 1794-95) », *Annales de Normandie*, 1956, 6 -3-4, p. 267-291

COFTIER (Pierre) *et alii*, *Révolte à Caen en 1812, Cahier du temps*, Cabourg, 1999

COPANS (Jean ) (dir.), *Sécheresses et famines du Sahel, Écologie / dénutrition / assistance*, Tome I, Québec, Les Classiques des Sciences Sociales, Chicoutimi, 1975

DE LESTRANGE (Marie-Thérèse), GESSAIN (Monique), FOUCHIER (Danielle), CRÉPY-MONTAL G., « Stratégie de lutte contre la disette au Sénégal oriental », *Journal des africanistes*, 1986, t. 56, fasc. 1, p. 35-50.

FABRE (Robert), *La mort dans la littérature et la pensée française au siècle des Lumières*, Lyon, PUL, 1978

DUBOURG (Jacques), « La vie des paysans mossi : le village de Taghalla », *Cahiers d'outre-mer*, Année 1957, 10-40, pp. 285-324

GALIANI (Ferdinando), *Dialogue sur le commerce des blés*, Paris, Fayard, 1848

GARNSEY (Peter), *Famine and Food Supply in the Graeco-Roman World : Responses to Risk and Crisis*, Cambridge-New York, CUP, 1988

GAUTHIER (Florence) *et alii*, *La guerre du blé au XVIIIe siècle*, Montreuil, Passion, 1988

GEORGELIN (Jean), « Famine et mortalité en Inde au XIXe siècle », *Annales de démographie historique*, 1975, p. 403-407

GONNET (Paul), « Esquisse de la crise économique en France de 1827 à 1832 », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1955, p. 249-292

JANIN (Pierre), « Gestion spatio-temporelle de la soudure alimentaire dans le Sahel Burkinabé », *Revue Tiers Monde*, vol. 45, n° 180, Publication de la Sorbonne, 2004, p. 909-933

JANIN (P.), « La vulnérabilité alimentaire des Sahéliens : concepts, échelles et enseignements d'une recherche de terrain », *L'espace géographique*, vol. 35, n°4 (octobre-novembre-décembre 2006), p. 355-366

JANIN (P.), « Marginalité, vulnérabilité et pratiques de survie en période de soudure alimentaire », Bruno MASQUELIER et Thierry EGGERICKX, *Dynamiques de pauvretés et vulnérabilités en démographie et en sciences sociales*, Chaire Quételet 2007, Presses Universitaires de Louvain, 2010, p. 323-342.

JANIN (P.) et MARTIN-PREVEL Yves, « Des indicateurs à l'action : vulnérabilité alimentaire et situation nutritionnelle en milieu rural sahélien Burkinabé », *Canadian Journal of African Studies*, July, Toronto, vol. 40, n°3, 2006, p. 443-461

JUPIN (René), *La question agraire en Andalousie*, Paris, Libr. du Recueil Sirey, 1932

KLIPFFEL (Lucien), *La disette à Metz au moment de la Révolution (1788-1790)*, Metz, 1929

LACHIVER (Marcel), *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi*, Paris, Fayard, 1991

LE BLANC (Colette), « Un village de la vallée du Sénégal : Amadi-Ounaré », *Cahiers d'outremer*, n°66, 17e année, Avril-juin, 1964, p. 117-148

LEFEBVRE (Georges), *La grande peur de 1789*, Paris, Albin Colin, 1970

LIEUTAUD (M.), *Précis de matière médicale*, Paris, chez P. Fr. Didot, 1770

LESTRANGE (Marie-Thérèse de), GESSAIN (Monique), FOUCHIER (Danielle), CRÉPY-

MONTAL (Ghislaine), « Stratégies de lutte contre la disette au Sénégal oriental », *Journal des africanistes*, 1986, tome 56, p. 35-50

LOISELEUR (Jules), *Les crimes et les peines dans l'Antiquité et dans les temps Modernes*, Paris, Hachette, 1863

LOMBARD (Jérôme), « Des soudures aux crises : les réponses paysannes dans le Sine », André LERICOLLAIS, *Paysans Sereer, Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*, Marseille, IRD Éditions, 1999, p. 521-534

MORELAND (William Harrison), *India at the Death of Akbar, an economic study*, London, St. Martins Street, 1920

NICOLIER (Anelise), « Grenier d'abondance de Lyon, 6 quai Saint-Vincent (1722-1777) », *Halshs*, 2015, p. 1-20

NINNIN-MASSENET (Véronique) et RIBIER (Vincent), « Saisonnalité des prix céréaliers en Afrique subsaharienne », *Economie rurale*, Année 1998, 248, pp. 38-44

PEHAUT (Yves), « Une enquête sur l'alimentation en Afrique Noire », *Cahiers d'outre-mer*, n° 50 - 13e année, Avril-juin 1960. pp. 239-242

PORTÈRES (Roland), « Les céréales mineures du genre *Digitaria* en Afrique et en Europe », *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, vol. 2, Juillet-août-septembre 1955, p. 349-386

ROMON (Christian), « Mendiants et policiers au XVIIIe siècle », *Histoire, économie et société*, 1, 1982, p. 259-295

SECK (Assane), « Le « Heug » ou pluie de saison sèche au Sénégal », *Annales de Géographie*, t. 71, n°385, 1962, p. 242

SERINE (Édouard), Centre d'expérimentation de blés de Lavelanet à Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne). *J. d' Agric. du Sud-Ouest*, 1933, IX, n° 120, p. 146

VAN DER STEGE (Christine), PREHSLER (Sarah), HARTL (Anna), VOGL (Christian Reinhard), « Tamarind (*Tamarindus indica* L.) in the traditional West African diet : not just a famine food », *Fruits*, Cirad/EDP Sciences, vol. 66, 2011, p. 171-185

## Introduction

Malgré les progrès considérables accomplis au cours des dernières décennies, en quantité, qualité et variété, dans la production agricole mondiale, le spectre, si ce n'est de la famine, du moins du manque de nourriture, n'a pas disparu de la surface de notre terre : 820 millions de personnes sont aujourd'hui encore, menacées par la faim<sup>37</sup> et la majorité d'entre elles appartiennent au monde paysan, notamment en Amérique du Sud et dans plusieurs régions de l'Afrique. Voici que la multiplication des conflits régionaux (particulièrement en Afrique et au Moyen-Orient) et les évolutions climatiques récentes, qui vont s'amplifiant, menacent de remettre partout en cause les progrès accomplis. En période de soudure, entre les privilégiés qui ont peur de manquer un jour, les paysans et citadins qui manquent souvent, les errants et exclus qui n'ont rien, se mettent en place toutes sortes de réactions. Ces dernières, tant privées que publiques, de toutes les sociétés, confrontées aux pénuries alimentaires, constituent autant de réponses diversifiées à des situations historiques, structurelles et/ou conjoncturelles évoquées, et décrites surtout dans l'espace européen.

Les récentes scènes de paniques dont les grandes surfaces ont été le théâtre au mois de mars 2020 ont rappelé l'attention des historiens sur un chapitre important de leur discipline, celui de l'alimentation. Pour une grande partie de l'humanité occidentale, depuis les lendemains de la seconde guerre mondiale, ces choses étaient devenues lointaines. Et voici que, brusquement, ces réalités réapparaissent, parce que nous avons eu peur de la faim et de ses affres, parce que nous sommes mis face à un phénomène de pandémie que nous connaissions seulement par les textes et témoignages anciens, parce que nous sommes, grâce aux ONG, au courant des

---

<sup>37</sup> ) Soit près de 9% de la population mondiale, selon les rapports de la FAO ([L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018 \(fao.org\)](#) , p. XIII).

stigmates de la sous-alimentation que portent des groupes entiers. Le problème de l'alimentation doit revenir au centre de la recherche historique, la faim et l'homme étant de vieux compagnons presque inséparables.

Il ne paraît donc pas illégitime pour l'historien de poser la question des attitudes des sociétés anciennes face aux manques alimentaires. Ainsi, la question des réponses adoptées par les sociétés de l'Europe occidentale médiévale en période de « soudure », sous-tend notre présent propos. Le travail s'intéresse aussi à l'ensemble des choix qu'opérait, dans le milieu naturel ancien, un groupe humain pour sélectionner, acquérir<sup>38</sup> ou conserver ses aliments.

En partant de la question des palliatifs en période de manque, ou même d'absence totale de nourriture, il nous paraît possible, à partir d'une approche comparative, rigoureusement différenciée, de juxtaposer les situations alimentaires exceptionnelles de certaines régions de notre monde contemporain (en Afrique de l'Ouest, mais bien plus préoccupante dans certaines parties du Proche et Moyen-Orient) et ces temps de disette et de famines que décrivent les sources médiévales. Ce sera là l'objet d'un ultime chapitre du présent travail.

Les sociétés anciennes connaissaient intimement la hantise de la faim, y compris en Europe occidentale, et ce au moins jusqu'aux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, telle la crise frumentaire française de 1847 et, beaucoup plus graves, les famines en Irlande (1845-1852). Comme l'écrivait Jacques Le Goff, « l'Occident médiéval est d'abord un univers de la faim. La peur de la faim et trop souvent la faim elle-même le tenaillent <sup>39</sup> ». Ce que confirme Emmanuel le Roy Ladurie quand il affirmait que « sur cette population trop nombreuse [première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle], les disettes frappent à coups redoublés »<sup>40</sup>. Le manque n'était pas forcément annuel, mais la

---

<sup>38</sup> ) Autrement dit l'ensemble des actions qui vont de la cueillette à la production.

<sup>39</sup> ) Jacques LE GOFF, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, 1964, p. 290

<sup>40</sup> ) E. Le ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc*, *op. cit.*, p. 141.

crainte de son retour périodique créa autour des hommes du Moyen Age une atmosphère d'insécurité alimentaire. Cette peur de manquer était au cœur de toutes les conduites alimentaires d'autrefois et, comme le souligne Madeleine Ferrières dans son *Histoire des peurs alimentaires du Moyen Âge à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*<sup>41</sup> ; elle est omniprésente dans certaines cultures, à l'origine des réactions les plus diverses. Ainsi, « au Moyen Âge, un sentiment diffus d'insécurité et de peur - peur de rester sans, de ne pas avoir assez - imprègne les attitudes envers la nourriture, favorisant par là des réactions psychologiques violentes et incontrôlables »<sup>42</sup>. Cependant, nous ne généraliserons pas trop hâtivement les faits observés dans tel ou tel endroit. L'imprévision des crises alimentaires crée une situation d'angoisse chronique face à la faim. Le thème de la production alimentaire pour la préservation de la vie humaine a constitué, depuis l'Antiquité, ce que Piero Camporesi, dans *Le pain sauvage : L'imaginaire de la faim de la Renaissance au XVIII<sup>e</sup> siècle*, appelle « un théorème de politique alimentaire et d'organisation sociale »<sup>43</sup>.

La réalité est le plus souvent bien plus complexe, une seule moisson déficitaire ne peut déterminer une crise alimentaire majeure. L'évolution des prix, les variations salariales, la dévalorisation des activités artisanales ou/et manufacturières sont autant de facteurs conjoncturels qui aggravent la survie des populations les plus défavorisées, le temps de la soudure étant d'autant plus difficile à supporter que leur dépendance est accentuée par leur manque de réserves agricoles ou financières.

Tout d'abord, une question de vocabulaire doit être résolue, celle de la « soudure », car elle a des incidences directes sur la conception même du sujet et de sa problématique. Ce travail concerne justement ces semaines, parfois ces mois, au cours desquels les réserves, en particulier frumentaires, étant épuisées, il fallait

---

<sup>41</sup> ) Madeleine FERRIÈRES, *Histoire des peurs alimentaires du Moyen Âge à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2002, p. 10.

<sup>42</sup> ) Massimo MONTANARI, *Alimentazione e cultura nel Medioevo*, Rome, 1988, p. 91.

<sup>43</sup> ) Piero CAMPORESI, *Le pain sauvage : l'imaginaire de la faim de la Renaissance au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Chemin vert, 1981, p. 26-27.



survivre en restreignant la consommation alimentaire aux graminées, baies et autres fruits de cueillette ou en empruntant des grains dans l'attente des premières moissons. Autrement dit, il s'agit « ...de la distance qui nous sépare de la future moisson... »<sup>44</sup>.

Si le verbe « souder », issu du latin *solidare* (affermir), et le substantif « soudure » apparaissent dès les décennies 1150-70 dans la langue vulgaire, d'abord dans le champ du vocabulaire de la métallurgie, puis (vers 1300) d'autres activités techniques, pour désigner le métal liant, puis le résultat de l'opération (adhésion, union de deux pièces jointives), il faut attendre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle pour voir le terme « soudure » désigner aussi « l'opération de réunion de deux corps solides »<sup>45</sup>. En revanche, l'utilisation du vocable dans un sens imagé, appliqué à l'économie agricole, tel qu'il sera utilisé ici, avec la signification de « continuité de l'approvisionnement entre deux récoltes<sup>46</sup> », est bien plus tardive : le terme n'apparaît pas dans les dictionnaires de latin et de français médiéval (Du Cange, Niermeyer, Godefroy<sup>47</sup>), le *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, sous la direction d'Edmond

---

<sup>44</sup> ) Archives départementales de l'Hérault, A 6, f<sup>o</sup>. 30-31, mandement adressé, le 18 août 1370, par le conseil ducal au sénéchal de Beaucaire, ainsi qu'au maître des ports de cette sénéchaussée : « *Licet, tam propter caritatem et defectum messium et bladorum quam distantiam temporis ad messes futuras...* » ; Edmond-René LABANDE, « L'administration du duc d'Anjou en Languedoc aux prises avec le problème du blé (1365-1380) », *Annales du Midi*, t. 62, n<sup>o</sup> 9, 1950, p. 8.

<sup>45</sup> ) Robert, *Dictionnaire méthodique du français actuel*, article « Soudure », Paris, Le Robert, 1984, p. 1335.

<sup>46</sup> ) *Grand LAROUSSE encyclopédique du XXe siècle*, t. 18, article « Soudure ».

<sup>47</sup> ) Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle...*, Paris, 9 vol, 1891-1902, ici vol. 7, et Jean-François NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, Brill, 1955, sont totalement muets sur le terme. Charles du Fresne, seigneur du Cange (désormais désigné sous : Ch. Du CANGE), *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, Paris, 1678, (édition augmentée : Léopold Fabre, Niort, 10 vol., 1883-1887), t. VII, col 518b, suggère, dans une brève entrée « *Solidatura* » que ce terme de médiolatin est une relatinisation du français « soudure » et lui donne un équivalent *ferrumen* relevant de l'art de la métallurgie ; l'exemple utilisé par Du Cange provient des comptes de l'abbaye de Saint-Pierre en l'Isle (auj. : cne. d'Ordonnac, Gironde, arr. et cant. de Lesparre-Médoc), à la date de 1367.

Huguet, n'y fait pas écho non plus<sup>48</sup> ; il est encore absent du *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de Pierre Larousse, paru entre 1866 et 1876<sup>49</sup>, mais apparaît dans les pages consacrées au même article « soudure » par son successeur des années 1970 : « Faire la soudure », c'est « satisfaire à la demande, aux besoins des consommateurs, au moment où l'offre est la plus faible (avant une récolte...) »<sup>50</sup>, « assurer la continuité de l'approvisionnement entre deux récoltes »<sup>51</sup>. Tous les autres dictionnaires de l'Époque contemporaine donnent, avec quelques variantes de formulation, la même définition à la soudure. Par exemple, d'après *Le Nouveau Littré*, « Faire la soudure, assurer une transition entre deux périodes, deux états, etc. »<sup>52</sup>. Le dictionnaire *Robert*, quant à lui, indique : « faire la soudure, satisfaire à la demande des consommateurs au moment où les nouveaux produits ne sont pas encore sur le marché. Assurer la transition entre deux systèmes... »<sup>53</sup>. Le lexique de vocabulaire historique du Moyen Âge de François-Olivier Touati fait de la soudure une « période d'attente de la nouvelle récolte : la plus propice à la famine (ex. en 1315). »<sup>54</sup>. Mais le terme soudure est encore un « grand absent » dans le *Dictionnaire de la France médiévale*<sup>55</sup> de Jean Favier, paru en 1993.

La « soudure alimentaire » sera donc définie comme : période précédant les premières récoltes de l'année agricole nouvelle et pendant laquelle se fait jour, dans les sociétés, l'angoisse que le grain de la récolte précédente vienne à manquer, soit du fait d'une récolte antérieure trop faible, soit du fait du retard dans la maturation

---

<sup>48</sup> ) Edmond HUGUET, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, t. 7, Paris, Didier, 1967 (aussi 1er éd., Paris, Edmont Champillon, 1925).

<sup>49</sup> ) Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. 14, Paris, 1975, p. 912.

<sup>50</sup> ) *Dictionnaire ROBERT*, *op. cit.*, *sub verbo*.

<sup>51</sup> ) *Grand LAROUSSE*, *loc. cit.*, qui donne comme illustration littéraire une citation d'Albert CAMUS, bon connaisseur du Maghreb, dans *Noces* (1938).

<sup>52</sup> ) *Le Nouveau Littré, Dictionnaire de référence de la langue française*, Paris, Garnier, 2006, p. 1619.

<sup>53</sup> ) *Robert, Dictionnaire méthodique du français...*, *op. cit.*, p. 1335.

<sup>54</sup> ) François Olivier TOUATI (dir.), *Vocabulaire historique du Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam)*, 4e éd. Augmentée (éd. précédentes : 1995, 1997, 2000), Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, p. 305.

<sup>55</sup> ) Jean FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, Fayard, 1993.

du grain nouveau, déclenchant pénurie, flambée brutale des prix (cherté) et, éventuellement, disette, voire famine, tous événements de durée et d'intensité variables. Deux spécialistes de l'Afrique contemporaine définissent, de leur côté, la soudure alimentaire « comme toute période temporelle de plus de sept jours au cours de laquelle un ménage se nourrit avec des céréales qu'il n'a pas produites »<sup>56</sup>. Notre conception de la soudure alimentaire médiévale est donc beaucoup plus large en compréhension et longue en durée.

### **La méthode et le plan d'analyse définis**

Après un chapitre préliminaire consacré à la présentation d'un « état de l'Art » relatif à la problématique retenue, le présent travail s'articule autour de deux parties : une consacrée aux origines des crises alimentaires et l'autre aux réactions des différentes catégories sociales concernées.

Les deux facteurs, climatique d'une part, anthropique d'autre part, sont évoqués et souvent décrits comme intervenant en permanence, déterminant une redistribution des pouvoirs comme des richesses, les populations urbaines, par leur confinement, étant plus souvent les victimes de ces disettes, de ces famines en raison de leur dépendance alimentaire. Ce sont donc deux situations qu'il s'agira de distinguer et d'analyser : il faut chercher à comprendre leurs mécanismes, évaluer leurs conséquences structurelles sur la distribution de la propriété, sur la société rurale et sur l'équilibre entre ville et campagne.

Cet essai envisage la soudure comme une contrainte qui oblige les sociétés à mettre en place diverses stratégies pour s'en affranchir, s'y adapter ou en réduire les contraintes et, dans la mesure du possible, en éviter les renouvellements. Notre enquête tente de rappeler la vulnérabilité alimentaire de certaines sociétés

---

<sup>56</sup> ) Pierre JANIN et Yves Martin-PRÉVEL, « Des indicateurs à l'action : vulnérabilité alimentaire et situation nutritionnelle en milieu rural sahélien Burkinabé », *Canadian Journal of African Studies, July, Toronto*, vol. 40, n° 3, 2006, p. 443-461.

médiévales, sans oublier de préciser que ces périodes de soudure nous sont décrites dans l'ensemble des régions méditerranéennes et ouest-européennes, déterminant des attitudes et des réactions dans des contextes sociologiques et politiques totalement différents. Comme l'écrit Jean-Pierre Devroey, « le concept de vulnérabilité et d'adaptation des formations sociales permet d'analyser et de mesurer les réponses apportées par une société spécifique au risque entraîné par des catastrophes naturelles ou des désastres »<sup>57</sup>. Ainsi nous paraissent essentielles, non seulement l'étude de ces pratiques de gestion des ressources alimentaires disponibles, mais également les interventions, tant privées que publiques, destinées à pallier les déficits occasionnels, et, dans certains cas, les prises en compte anticipées de ces périodes de carences. A ce titre, il faut différencier les milieux sociaux concernés, imposant une perception polyvalente et parfois polysémique, concernant notre enquête :

« La vulnérabilité et la capacité de résilience d'un groupe humain face aux aléas naturels impliquent de se pencher sur l'occupation et l'exploitation du sol dans les zones écologiquement marginales, sur la situation de l'individu, du ménage, de la famille et des collectivités en matière de droits d'accès à la nourriture et de protection en cas de crise de subsistance saisonnière (comment subsister durant l'hiver) ou annuelle (comment survivre après un échec des récoltes), sur la stratification sociale, la dynamique de relations et la mise en réseau des groupes sociaux. La vulnérabilité des sociétés à base agricole en termes de variabilité climatique ou d'autres aléas naturels implique d'examiner les équilibres entre espace cultivés et incultes, et leur sensibilité différentielle à des variations saisonnières de température et d'humidité, les relations récoltes/bétail, la diversité des cultures, le stockage des grains, les mécanismes de redistribution des ressources et les stratégies de réduction des risques, etc. »<sup>58</sup>.

Simultanément, doivent être précisément étudiés l'impact occasionnel de phénomènes naturels sur les diverses composantes des sociétés, mais tout autant la

---

<sup>57</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>58</sup> ) *Ibidem*, p. 52.

capacité de ces mêmes groupes sociaux à mémoriser ces événements, à s'adapter à une crise particulière, qu'elle soit occasionnelle ou répétitive, et, le plus souvent, à mettre en œuvre les mesures ou pratiques permettant d'éviter, à tout le moins de réduire, l'impact probable de nouvelles urgences.

L'étude devra donc distinguer, d'une part, les réactions des parties de la population les plus touchées par des situations d'urgence en période extrême, d'autre part les constructions de réponses à long terme et de stratégies d'évitement du risque.

A la première catégorie, en période de crise intense, appartiennent des réactions comme :

- la question des changements dans les habitudes alimentaires en période de soudure ou de disette, le recours à des produits secondaires, parfois des produits qu'on n'oserait pas consommer en période « normale »,

- la question du recours au glanage et à la cueillette en zone de forêt ou de broussailles,

- les migrations de la faim, pourtant plus rares - à l'inverse de ce qui peut être constaté dans l'Afrique sahélienne et subsahélienne - dans un Occident médiéval présenté, particulièrement au XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, comme un monde plein,

- la question des abandons d'enfants en relation avec les périodes de disette / soudure,

- la question du cannibalisme de survie dans l'Occident médiéval.

A la seconde appartiennent, selon un mode de réitération annuelle, les distributions en période de soudure, opérées par les institutions d'assistance (établissements

religieux, hospices et hôpitaux, confréries de charité, pouvoirs seigneuriaux ou urbains...), ainsi que les mesures de réquisition des ressources ou de plafonnement des prix du marché, mais aussi les mesures prises à plus long terme, ainsi la construction de greniers ou de silos, la question du stockage englobant celle de la conservation des denrées stockées : lutte contre les eaux, le pourrissement, la vermine, l'oxydation et autres modification biochimiques, les rongeurs, le feu... Ces mêmes préoccupations de « provision » se retrouvent dans un témoignage, certes tardif mais introduisant une attitude ancienne et durable : Isaïe Bonfils, propriétaire agriculteur au hameau de Chauvetière, à la limite des paroisses de Fléty et de Tazilly<sup>59</sup> disait, encore au XVII<sup>e</sup> siècle, qu' « un mauvais métayer vend son bled, un bon le conserve... »<sup>60</sup>.

L'empressement à produire autant de froment ou de seigle que possible s'explique par les grandes disettes périodiques (au début du XIV<sup>e</sup> siècle par exemple). Cette situation était telle que « le plus riche laboureur du XVII<sup>e</sup> siècle était appelé à voir la famine autour de lui, sinon dans sa maison. Or, il était descendant de plusieurs générations d'hommes qui avaient subi cette famine comme une calamité familière »<sup>61</sup>. Cette citation, en confirmant que la soudure transcende la tradition chronologique habituelle, justifie la légitimité de l'utilisation de la méthode régressive pour l'étude de certaines thématiques, ici la soudure.

Notre recherche est consacrée aux siècles centraux et finaux du Moyen Âge européen, mais ces disettes et autres constantes de pénuries alimentaires sont bien antérieures à cette période. Le colloque AGER<sup>62</sup> XI sur la thématique « Produire,

---

<sup>59</sup> ) Ces deux localités : départ. de la Nièvre, arr. de Château-chinon, cant. de Luzy ; ancien diocèse d'Autun.

<sup>60</sup> ) Extrait de ses « Mémoires », publiés par Lucien GUÉNEAU, *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, t. VII, 1898, p. 66 ; cité par Jean Meuvret, *Le problème des subsistances à l'époque Louis XIV : La production des céréales et la société rurale*, Paris, EHESS, 1987, p. 207.

<sup>61</sup> ) J. MEUVRET, *Le problème des subsistances ...*, op. cit., p. 169.

<sup>62</sup> ) Association d'étude du monde rural gallo-romain.

transformer, stocker dans les campagnes de la Gaule romaine » organisé à Clermont-Ferrand, au printemps 2015, par le professeur Frédéric Trément confirmait combien les campagnes de la Gaule romaine avaient connu, dès le premier millénaire, la répétition de ces pénuries et tenté d'y remédier en multipliant les techniques de stockage, aussi bien que la répartition locale des réserves régionales<sup>63</sup>.

A compter du dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, les Guerres de religions en France, plus tard la Guerre de Trente ans dans l'Europe presque entière, tandis que l'horizon des Européens s'élargit, que leurs circuits commerciaux embrassent le monde et que se révèle pleinement la puissance des États monarchiques, font basculer dans d'autres temps et d'autres problématiques...

Viennent enfin les évolutions de fond : diversification des cultures de céréales, recours à d'autres familles alimentaires, développement de la consommation, accentuée dans les derniers siècles du Moyen Âge, de fruits, de légumes, de viande et de produits lactés.

Le projet s'intéresse bien entendu aussi aux acteurs, sans négliger le caractère possiblement ambigu de leur comportement : la construction d'un grenier ou silo et la détention d'un stock de grains qui en découle peuvent faciliter aussi bien le geste charitable de distribution gratuite ou de vente à bas prix que le comportement d'accaparement et de spéculation à la hausse des prix... De même, les attitudes de partage peuvent aussi bien ressortir au réflexe charitable, encouragé par les croyances religieuses que de la précaution politique, l'amenuisement des réserves et la hausse des prix sur les marchés créant souvent des tensions sociales, voire des

---

<sup>63</sup> ) Frédéric TREMENT (dir.), *Produire, transformer et stocker dans les campagnes des Gaules romaines. Problèmes d'interprétation fonctionnelle et économique des bâtiments d'exploitation et des structures de production agro-pastorales. Actes du colloque Ager XI (Clermont-Ferrand, 2015)*, paru dans *Aquitania*, vol. 38, 2017.

émeutes, notamment dans les villes, contre lesquelles les autorités entendent se prémunir.

Ainsi seront pris en compte :

- les réponses individuelles, puis familiales en période de déficit,
- le rôle et la responsabilité des seigneurs,
- le rôle et la responsabilité des communautés villageoises, des villes, des confréries, corporation...,
- le rôle des institutions ecclésiales et associations laïques de charité.



## Chapitre préliminaire

### État de l'art et orientations

Dans ce chapitre, cinq questions sont particulièrement ciblées : comment distinguer la soudure de la disette ou de la famine ? Quels sont les types de soudure ? Quelle est la pertinence d'une étude historique attentive à la question de la soudure alimentaire ? Quel est l'état historiographique de la question ? Comment traiter les sources ?

#### I - Vocables

##### 1 -Soudure, disette, famine, « cherté »

Il semble que le terme « famine » (dérivé de « faim) soit apparu en langue française au cours du XII<sup>e</sup> siècle (il est attesté vers 1170)<sup>64</sup> et « disette » (dont l'origine linguistique reste discutée) au cours du XIII<sup>e</sup><sup>65</sup>. « Famine n'a pas d'antécédent latin direct, le mot *fames* servant à la fois à signifier la faim, la diète<sup>66</sup> et les temps marqués par la faim (*per totum famis tempus*<sup>67</sup>). Le latin médiéval emploie également *fames* dans un sens correspondant à celui de notre mot

---

<sup>64</sup> ) Notamment dans les œuvres du poète normand Wace (actif entre 1130 et 1155 : *Conception Notre-Dame, Saint-Nicolas et Roman de Brut* ; voir : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/famine>). Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française...*, op. cit, t. III, p. 717 ne donne que l'adjectif « famineux » (qui a faim) avec des références du bas moyen Âge.

<sup>65</sup> ) Alain REY, *Le Robert Micro. Dictionnaire de la langue française*, Paris, Robert, 2006, p. 395.

<sup>66</sup> ) Chez le médecin latin antique Celse.

<sup>67</sup> ) Donné par le dictionnaire latin-allemand « Pons » : Rita HAU (dir.), *Pons Global Wörterbuch Lateinisch-Deutsch*, Stuttgart, 1986, *sub verbo*.

« famine », ainsi que des dérivés tradifs (*famescitas, famescere*<sup>68</sup>). Pour « Famine », le *Mediae latinitatis lexikon minus* de Niermeyer ne donne rien non plus, mais connaît quand même le verbe *famescere* (être affamé), formé sur le latin antique *fames* / faim), sans toutefois l'illustrer d'exemples, ni donner aucune précision datée.

Il apparaît que « disette » n'a pas d'antécédent, ni en latin antique, ni en latin médiéval (le *Mediae latinitatis lexikon minus* de Jean-François Niermeyer n'en souffle mot, pas plus que le *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis...* de Charles du Cange). L'ancien français, en revanche, connaît la forme « disiete » (ce qui laisse supposer une origine byzantine), terme mentionné vers 1200 dans la *Chanson d'Antioche* et, plus tard, chez Philippe de Beaumanoir dans ses *Coutumes du Beauvaisis* (1283)<sup>69</sup>.

La distinction entre « soudure », « disette » et « famine » nous semble reposer - entre autres - sur les trois critères de durée, d'intensité et d'extension spatiale des phénomènes. Selon Nicolas Delamare (1639-1733), officier royal et auteur d'un

---

<sup>68</sup> ) *Famescere* dans une lettre de rémission du roi de France Jean II datant de 1351 : « ... *ipse supplicans, qui tunc considerata caristia bladarum non habebat de quo posset sibi vel uxori suæ de victualibus providere, fuit consors et particeps, una cum aliis duobus pauperibus hominibus, qui modo simili famescebant, de furando unum porcum salsatum* » (le suppliant qui, en raison de la cherté des « blés » qui régnait alors, ne possédait rien pour se pourvoir, ainsi que sa femme, en victuailles, fut complice et participant, avec deux autres pauvres hommes qui souffraient pareillement de la faim, du vol d'un porc mis au saloir) ; cité par Ch. du CANGE, *Glossarium...*, *op. cit.*, t. 3, col. 490a. *Famescitas* dans une lettre de rémission de l'année suivante : « ... *propter sterilitatem... immensamque famescitatem, quæ ipsum, ejus uxorem et pueros suos urgebat* » (en raison de la stérilité (...) et d'un très grand « affamement » qui les oppressait, lui-même, sa femme et ses enfants) ; Ch. du CANGE, *ibid.* Si *famescens*, participe présent du verbe *famescere* paraît en usage en latin antique (il est mentionné chez le poète chrétien Sextus Alcius Avitus [saint Avit, évêque de Vienne, v. 490-518] : Charles LEBAGUE, *Dictionnaire Latin-français*, 55<sup>e</sup> éd., Paris, 1927), *famescitas* ne figure pas dans les dictionnaires de latin classique.

<sup>69</sup> ) *Chanson d'Antioche*, VIII, 458 ; voir : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/disette>. Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française...*, *op. cit.*, t. II, p. 720 ne connaît que « diseteur » et desiteur », ce dernier terme dans un exemple daté de 1326 où le mot est associé à « povre ».

traité de police paru au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : « la disette est une famine commencée, & la famine n'est autre chose qu'une disette consommée & à son [sa] dernier [ère] période »<sup>70</sup>. Autrement dit, « une pénurie aigüe des denrées alimentaires vitales au cours de laquelle la faim aboutit à l'inanition et à une augmentation substantielle du taux de mortalité dans une communauté ou une région donnée »<sup>71</sup>.

## 2 - La « période de soudure »

Un bel exemple de « quantification » de la durée de la période difficile nous est fournie par les *Acta sanctorum*, à la date de 1175, à propos des distributions de soupe et de blé faites par Saint Pierre II, archevêque de Tarentaise, dans les Alpes savoyardes : « En tous temps, sa demeure fut un hospice pour les étrangers, tout particulièrement pendant les trois mois qui précèdent la moisson lorsque, très souvent les aliments manquent particulièrement à ceux qui sont dans les régions montagneuses et rocheuses »<sup>72</sup>.

Quant au continuateur anonyme de la chronique universelle de Sigebert de Gembloux, il assure, pour l'année 1144<sup>73</sup> : « La maturité et le recueil de la moisson du froment intervint plus tard que de coutume et c'est à peine si les moissonneurs purent moissonner le 8e des calendes de Septembre<sup>74</sup>, alors que, parfois, nous les

---

<sup>70</sup> ) Nicolas DELAMARE, *Traité de la police, Où l'on trouvera l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats ; toutes les loix et tous les réglemens qui la concernent...*, Paris, Pierre Cot, 1705-1710. t. I, p. 942.

<sup>71</sup> ) Peter GARNSEY, *Famine and Food Supply in the Graeco-Roman World : Responses to Risk and Crisis*, Cambridge-New York, CUP, 1988, p. 33 ; J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, op. cit., p. 475 (note 27).

<sup>72</sup> ) *Act. sanct. Bolland.*, Maii, t. II, *vita*, cap. II, § 6-14, p. 323-325 (note 48) : « *Domus ejus omni tempore Xenodochium fuit, maxime tamen ante messem mensibus tribus, cum maxime solent, illis praesertim in montibus, illis in rupibus, alimenta deficere* » ; cité par Léon LALLEMAND, *Histoire de la Charité*, t. III, Paris, Alphonse Picard & Fils, 1906, p. 316.

<sup>73</sup> ) *MGH., Scriptores*, t. VI, p. 388-389.

<sup>74</sup> ) Soit le 25 Août.

avons vu moissonner le 8e des calendes d’Août »<sup>75</sup>, ce qui donne une date « normalement » attendue de fin juillet pour les moissons et donc pour la date « normale » de fin de soudure et une date effective de fin de soudure retardée, ici d’un mois.

Mais le calendrier de la soudure est parfois moins explicite : en 1330, les débiteurs, des paysans des alentours de la petite ville marchande catalane de Puigcerdà, doivent, pour la plupart, rembourser leurs dettes en céréales contractées au mois de juillet aux fêtes de l’Assomption de Notre-Dame (15 août), de la Saint-Michel (25 septembre) ou de la Toussaint (1<sup>er</sup> novembre)<sup>76</sup>. L’écart faible entre la date du prêt et celui des premiers remboursements laisse à penser qu’il s’agit d’assurer la soudure en attendant la récolte suivante<sup>77</sup>. Selon Bruno Laurioux, « Chaque printemps, de mars à juin, de pauvres paysans passent devant notaire pour se faire prêter les quelques mesures de grains qui leur sont nécessaires avant la moisson : c’est le moment de la soudure... »<sup>78</sup>. La médiéviste portugaise Iria Gonçalves évoque brièvement, dans un paragraphe malheureusement assez obscur et sans référence bibliographique, les disettes connues dans certaines parties du Portugal, presque jusqu’à nos jours, sous le nom de « faims de mai »<sup>79</sup>.

En réalité, la « soudure » est cette période critique de l’année qui met le minimum frumentaire hors de portée des plus pauvres et jette les vagabonds, pauvres hères

---

<sup>75</sup> ) Soit le 25 Juillet.

<sup>76</sup> ) Claude DENJEAN, « Le crédit juif dans les campagnes cerdanes aux XIIIe et XIVe siècles », *Eadem, Identités juives entre ancrage et passages en Catalogne, du XIIIe au XVe siècle*, Paris-Louvain-Bristol (Peeters), 2015, p. 416.

<sup>77</sup> ) Arxiù Històric Comarcal de Puigcerdà, *Liber Judeorum* (Archives historiques de la commune de Puigcerdà, *Livre des juifs*) 1330-1331, f° 6.

<sup>78</sup> ) Bruno LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 2002, p. 64.

<sup>79</sup> ) Iria GONÇALVES, « Uma Pequena Cidade Medieval o e seu Pão na Baixa Idade Media : O Caso de Loulé (« Une petite ville médiévale et son pain au bas Moyen Âge : le cas de Loulé ») », Amelia AGUIAR ANDRADE et Gonçalo MELO da SILVA (éds.), *Abastera e cidade na europa medieval/ Provisioning Medieval European Town*, Lisbonne, Instituto de Estudos medievais, Câmara municipal de Castelo de Vide, 2020, p. 188.

ainsi marginalisés, sur les chemins, eux qui sont dénués de terre et de salaire. Une mauvaise récolte pouvait faire craindre des problèmes de soudure au printemps. Comme l'écrit le lexicographe Alain Rey, « faute de faire la soudure, c'est la disette »<sup>80</sup>

Comme nos prédécesseurs, nous nous servons encore assez souvent du terme « cherté » pour exprimer la disette, une sorte de métonymie où l'on met l'effet à la place de la cause qui le produit<sup>81</sup>. En fait, par « disette » il faut entendre manque et par « famine », absence totale. La cherté ou la disette précède bien souvent, de peu, la famine. Pour le médiéviste Guy Bois, à Rouen et en haute Normandie, « Parmi les années de hausse [des prix céréaliers], certaines sont essentiellement affectées par une hausse printanière, signe évident d'inquiétude, la hausse étant ensuite enrayée au quatrième trimestre (mai-juin-juillet) sans doute par la perspective d'une bonne récolte (par exemple en 1430). Le plus souvent cependant, le maximum saisonnier se situe dans ce quatrième trimestre, correspondant à la soudure (1400, 1404, 1428, 1432, 1438) »<sup>82</sup>.

Ce prélude détermine déjà les nuances de ces pénuries, depuis la simple disette réduite à quelques semaines de malnutrition jusqu'à ces temps redoutables au cours desquels la famine menace la survie des populations. Et comme l'écrivait au début du XVIII<sup>e</sup> siècle Nicolas Delamare, quand la viande, le poisson, les fruits, les légumes nous manquent, « l'on ne dira jamais que l'on est dans la famine, mais seulement que l'on a disette de telle ou telle chose. Mais que le pain tout seul manque, rien ne peut exprimer cette extrémité que le nom de famine, & c'est la seule occasion où il est en usage »<sup>83</sup>. La famine serait donc « une pénurie aigüe des denrées alimentaires vitales au cours de laquelle la faim aboutit à l'inanition et à une augmentation

---

<sup>80</sup> ) A. REY, *Le Robert Micro*, *op. cit.*, p. 1253.

<sup>81</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 942.

<sup>82</sup> ) Guy BOIS, « Comptabilité et histoire des prix : les prix du froment à Rouen au XVe siècle, *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 23/6 (1968), p. 1277-8.

<sup>83</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 942.

substantielle du taux de mortalité dans une communauté ou une région donnée »<sup>84</sup>. Ainsi, la famine se distingue de la pénurie, forme moins aigüe de la crise de subsistance, « une réduction à court terme de la quantité des aliments disponibles, mise en évidence par la hausse des prix, le mécontentement populaire, la faim, et conduisant, dans le pire des cas, à la mort par inanition »<sup>85</sup>. En reprenant les mêmes idées, les médiévistes Monique Bourin et François Menant utilisent le terme « disette » pour les crises de subsistance sans conséquences graves et réservent le terme « famine » aux situations les plus graves, celles qui déclenchent des mortalités importantes et des transformations structurelles de l'économie et de la société<sup>86</sup>.

Parmi les spécialistes de la question pour l'Afrique contemporaine, Monique Chastanet considère la disette comme une « soudure difficile » d'un à deux mois et plus, la famine comme une disette allant de trois à huit mois et plus, et qui peut s'étendre sur deux années agricoles<sup>87</sup>. Allant dans le même sens, Charles Becker situe la disette bien avant la famine<sup>88</sup> et le géographe Yves Lacoste insiste sur le fait que la disette est une grave pénurie, le plus souvent saisonnière, sans une forte mortalité contrairement à la famine<sup>89</sup>. Selon Pierre Janin, qui travaille sur la zone sahélienne contemporaine, la soudure alimentaire « désigne l'intervalle entre la fin

---

<sup>84</sup> ) P. GARNSEY, *Famine and Food Supply...*, *op. cit.*, p. 33 ; J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 475 (note 27).

<sup>85</sup> ) P. GARNSEY, *Ibidem* ; J.-P. DEVROEY, *Ibidem*.

<sup>86</sup> ) Monique BOURIN, John DRENDEL et François MENANT (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranée occidentale*. Actes du colloque de Rome, 27-28 février 2004, Rome, Collection de l'E.F.R., 2011, p. 9-33. Il est à noter que l'article de vulgarisation scientifique de François MENANT, « Du Moyen Âge à aujourd'hui. Mille ans de famines », paru dans la revue *L'Histoire*, n° 383 (janvier 2013), p. 78-83, n'emploie jamais le terme « soudure ».

<sup>87</sup> ) Monique CHASTANET, « Les crises de subsistances dans les villages soninké du cercle de Bakel, de 1858 à 1945. Problèmes méthodologiques et perspectives de recherches », *Cahiers d'Études Africaines*, 89-90, 1983, p. 5-36.

<sup>88</sup> ) Charles BECKER, « Histoire de la Sénégambie du XVe au XVIIIe siècle », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 25, n° 98, 1985, p. 213-242.

<sup>89</sup> ) Jérôme LOMBARD, « Des soudures aux crises : les réponses paysannes dans le Sine », André LERICOLLAIS, *Paysans Sereer, Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*, Marseille, IRD Éditions, 1999, p. 521-534, ici p. 523, résumant les définitions d'Yves Lacoste (*Géographie du sous-développement*, Paris, PUF, 1965), de Chastanet et Becker.

des réserves disponibles produites sur l'exploitation et la prochaine récolte céréalière et le déficit entre besoins alimentaires et disponibilités réelles »<sup>90</sup>. Mais, dans la même région du monde, selon Jérôme Lombard, la soudure, correspondant à l'épuisement des stocks, peut apparaître à tout moment de l'année<sup>91</sup>. Cependant, cette remarque n'est juste qu'avec l'intervention de facteurs exogènes à la production agricole. Autrement dit, une soudure n'apparaît presque jamais au moment des récoltes sauf s'il y a eu une grande perturbation de celles-ci. L'auteur fait une petite distinction entre soudure et pénurie, le dernier terme correspondant à la rupture entre « grenier-marmite », sans possibilité de se procurer des céréales par d'autres moyens (achat, emprunt, don). Ce que Jérôme Lombard appelle ici pénurie n'est rien d'autre qu'une disette, voire une famine.

En classant, en fonction de la gravité du manque, les crises de subsistance en deux catégories (famine et disette), la plupart des historiens occultent les crises structurelles de soudure entre deux récoltes. Pourtant, la crainte de cette forme de crise rythmait le quotidien des paysans en année-récolte médiocre ou mauvaise, avant la moisson suivante. Quand la production est médiocre, la disette de soudure, locale ou régionale, entraîne une hausse saisonnière des prix. Mais c'est le degré de médiocrité de la production agricole qui permet de distinguer une disette mineure ou modérée (avec des mesures d'assistance charitable individuelles ou prescrites par les autorités publiques, séculières et/ou religieuses) d'une simple soudure. Et quand la production est mauvaise, la famine, souvent supra-régionale, se caractérise par un échec des stratégies de réponse aux pénuries, ce qui entraîne souvent une émotion populaire et nécessite des mesures d'approvisionnement. Dans ce cas également, c'est le degré de manque extrême, s'allongeant sur des années-récoltes, qui explique

---

<sup>90</sup> ) Pierre JANIN, « La vulnérabilité alimentaire des Sahéliens : concepts, échelles et enseignements d'une recherche de terrain », *L'espace géographique*, vol. 35, n°4 (octobre-novembre-décembre 2006), Editions Berlin, p. 358.

<sup>91</sup> ) J. LOMBARD, « Des soudures aux crises : les réponses paysannes dans le Sine », *op. cit.*, p. 521-534. Le Sine, ancien royaume pré-colonial, se trouve le long de la rive nord du delta du Saloum dans l'actuel Sénégal. Une grande partie de la population était et est toujours sère d'où l'appellation « pays Sereer ».

la forte mortalité et la dislocation de la société marquée par des rumeurs de comportements alimentaires déviants (comme le cannibalisme de survie)<sup>92</sup>.

Pour le Moyen Âge, c'est la prolongation de la crise sur plusieurs années-récoltes qui rend la situation plus délicate. Un échec ou déficit important d'une année récolte entraîne des stratégies de survie impliquant la consommation ou la distribution de stocks des années précédentes. Et si, par malheur, la récolte suivante est, elle aussi, déficitaire, le niveau de stockage en pâtit au point d'être insuffisant et d'entraîner la consommation des réserves de semences et une soudure difficile. À partir de ce moment, il est facile de basculer vers une disette, voire une famine.

### **3 - Les types de soudures**

Pour la commodité de notre analyse, nous distinguons, assez artificiellement, les pénuries de conflits et celles liées aux mauvaises conditions naturelles. Cette distinction -entre les « crises de subsistances » dont les causes relèvent d'abord de situations anthropiques (le plus souvent d'affrontements militaires<sup>93</sup>, ou de comportements spéculatifs<sup>94</sup>, ou encore de pandémies) et les « crises de subsistances », proprement climatiques<sup>95</sup> - demeure extrêmement ténue, voire illisible, dans la mesure où certains phénomènes naturels sont directement conséquents, à tout le moins contemporains, des soudures alimentaires les plus dramatiques.

---

<sup>92</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 124.

<sup>93</sup> ) Cette question de l'utilisation militaire de l'arme de la faim sera développée dans un chapitre ultérieur.

<sup>94</sup>) La spéculation fait partie des causes anthropiques, puisque relevant d'un calcul économique : quand il y a des produits alimentaires mais que ceux-ci sont gardés jalousement par les producteurs ou les intermédiaires en attente de hauts prix.

<sup>95</sup>) La mauvaise récolte de l'année précédente par cause de conditions climatiques insuffisantes (gelées tardives, pluviosités anormales et tardives, moissons insuffisantes et qualitativement médiocres, voire avariées) et d'accidents climatiques (grêle, inondations) ou biologique (champignons, insectes, bacilles et virus).



Il faut noter deux types de soudure :

- la soudure « normale » - caractérisée essentiellement par une hausse des prix des denrées alimentaires, notamment des céréales - quand les années de production sont normales. On peut la déceler - mais, il est vrai, plutôt à partir du XVI<sup>e</sup> et surtout du XVII<sup>e</sup> siècle - dans les mercuriales<sup>96</sup> (hausse des prix au printemps avant la récolte et baisse après celle-ci).

- la soudure de crise suivant une (ou plusieurs) mauvaise récolte. De telles soudures sont évidemment plus spectaculaires, d'où leur place plus grande dans les sources et aussi dans les travaux des historiens. Pendant une bonne partie des deux derniers siècles du Moyen Âge, bonnes et mauvaises années se succèdent de façon imprévisible, les périodes trop sèches ou trop humides alternant. Certains situent plus exactement cette période depuis l'été pourri de 1315<sup>97</sup>, année de crise générale ou généralisée.

#### 4 - État historiographique de la question

Les historiens modernistes ont plutôt utilisé le terme de « crise frumentaire », apparu sous la plume de Jean Meuvret en 1946<sup>98</sup> et généralisé sous celle de Pierre Goubert dans son ouvrage *Beauvais et le Beauvaisis...* (1960)<sup>99</sup>. Mais ce concept met l'accent sur les épisodes catastrophiques, alors que le risque est annuel et que c'est

---

<sup>96</sup> ) La mercuriale de Paris est connue de façon régulière à partir de 1520 ; Jean Meuvret a retrouvé des fragments couvrant la période 1439-1478 (Jean MEUVRET, « Les prix des grains à Paris au XVe siècle et les origines de la Mercuriale », *Paris et L'île-de-France*, t. X, 1960, p. 283-311. Dans sa thèse *Les villes et l'économie d'échange en Forez aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1967, p. XVII, Etienne Fournial signale cependant l'existence de tels documents dans sa région dès 1354 (« Mercuriales de 1354 à 1402 », éd. L. P. GRAS, *Revue Forézienne*, t. II, 1868, p. 162-5).

<sup>97</sup> ) Henri PLATELLE et Denis CLAUZEL, *Histoire des provinces françaises du Nord. Des principautés à l'empire de Charles Quint (900-1519)*, Artois Presses Université, Westhoek-Editions, 1989, p. 123.

<sup>98</sup> ) Robert FOSSIER, « Jean Meuvret (1901-1971) », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 19 (1972), n° 1, p. 1-5.

<sup>99</sup> ) Pierre GOUBERT, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, 1960.

cette conscience de la permanence du risque, plus que la catastrophe, qui oblige les sociétés à prendre position.

En privilégiant une étude comparative des capacités de production alimentaire et des évolutions démographiques (à l'image de Malthus considérant l'Angleterre au dix-huitième siècle comme incapable d'assurer la survie de sa population grâce aux seules productions insulaires) le rapport entre les productions alimentaires (et les aléas qui occasionnellement en altèrent les rendements) et l'accroissement démographique des siècles centraux du Moyen Âge, les historiens ont retenu majoritairement l'hypothèse posant les crises frumentaires comme des facteurs déterminants d'autres situations conflictuelles. En réalité d'autres aspects, d'autres facteurs doivent être pris en compte en fonction, très précisément, des conditions de distribution de ces produits de base. Comme le rappelle bien Bruno Laurioux, « les problématiques du risque et de la sécurité alimentaire (dans le double sens de *food security*, sécurité des approvisionnements et *food safety*, qualité sanitaire des aliments) ont été mises en avant par l'actualité récente (épisodes de la vache folle, retour des famines, crise environnementale)... »<sup>100</sup>.

A propos des crises de subsistance médiévales, les analyses du prix Nobel d'économie Amartya Sen<sup>101</sup> ont permis de mieux comprendre certains aspects de ces situations conflictuelles, en prenant en compte non seulement les capacités des productions céréalières mais également les possibilités de distribution de ces productions en fonction de la répartition géographique des populations concernées et, tout autant, la compréhension et l'interprétation par les pouvoirs en place des réactions des sociétés dont ils devaient assurer les besoins alimentaires essentiels.

---

<sup>100</sup> ) Bruno LAURIOUX, « Alimentation », Claude GAUVARD et Jean-François SIRINELLI (dir.), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, 2015, p. 8.

<sup>101</sup> ) Indien, né en 1933 au Bengale, Prix Nobel d'Economie en 1998, auteur de *Poverty and Famines. An Essay on Entitlements and Deprivation*, Oxford (OUP), 1990. Cf. Armand-Denis SCHOR, *Amartya Sen : Vie, œuvres, concepts*, Paris (Ellipses), 2009.

Notre propos étant prioritairement l'analyse historique de l'ensemble des situations et interventions associées déterminées par cette période très particulière de la soudure, nous avons tenté d'inventorier toutes les approches que les historiens ont retenues dans les études régionales (par exemple: le travail de Pierre Charbonnier sur la Basse Auvergne est très remarquable et riche d'enseignements<sup>102</sup>), aussi bien que dans les synthèses consacrées aux économies médiévales, plus précisément occidentales. En premier lieu la thèse de doctorat d'État de Robert Fossier sur la Picardie du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>103</sup> confrontée à ces périodes d'extrême tension sociale, les disettes parfois, les famines le plus souvent, étant à l'origine de ces événements. On dispose d'études sur les révoltes frumentaires de la période moderne<sup>104</sup> mais pas, à notre connaissance, au Moyen Âge. Et il est remarquable que les dictionnaires francophones spécialisés en médiévisique soient muets sur ce point, ignorant les termes de « soudure » (dans le sens de « crise frumentaire ») et de « disette » et ne consacrant que de courts articles à celui de « famine »<sup>105</sup>. Ils retiennent, bien

---

<sup>102</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une Autre France...*, *op. cit.*

<sup>103</sup> ) Robert FOSSIER, *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, 2 tomes, Paris, Louvain, 1968.

<sup>104</sup> ) Nicolas BOURGUINAT, *Les grains du désordre : l'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIXe siècle*, Paris, EHSS, 2002. P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...* *op. cit.*. M. FERRIÈRES, *Histoire des peurs alimentaires...*, *op. cit.*

<sup>105</sup> ) René FEDOU, *Lexique historique du Moyen Âge*, Paris, 1980 (plusieurs rééditions, la dernière en 2008). Jean FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, 1993. Dans André VAUCHEZ (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, 2 vol ., Paris, 1997, sous l'article « Famine (Occident) », Georges Comet renvoie à F. CURSCHMANN, *Hungersnöte im Mittelalter*, Leipzig Studien, 6, 1, Leipzig, 1900, et à Georges DUBY, *L'économie rurale et la vie des campagnes*, Paris, 1962 ; sous l'article « Aumône », Daniel Le BLEVEC y évoque la « Pignote » pontificale d'Avignon, distribuant plusieurs milliers de repas journaliers au XIV<sup>e</sup> siècle (le même auteur a réalisé le même article dans le dictionnaire, cité ci-dessous, de GAUVARD *et alii*). Dans Jacques Le GOFF et J.-Claude SCHMITT (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999, on trouve un article « Alimentation » (Massimo Montanari), faisant une allusion rapide à la disette et à la cherté et un renvoi bibliographique à l'ouvrage de William Chester JORDAN, *The Great Famine. Northern Europe in the Early Fourteenth Century*, Princeton, 1996. Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002-4 comporte de courts articles « Famine » (Henri Bresc), « Céréaliculture » (Georges Comet) et « Alimentation » (Bruno Laurioux).

entendu, ce terme de soudure, mais limitent leur curiosité à l'associer aux recherches sur les productions agricoles, voire à l'évocation des famines, en tant que conséquence des insuffisances alimentaires, sans pour autant élargir leur enquête à cet espace - temps majeur, la crise frumentaire étant perçue comme un élément globalisé dans lequel le temps de soudure se trouve réduit à celui de l'attente impatiente de nouvelles récoltes.

Beaucoup d'historiens ont l'habitude de faire référence, à titre anecdotique, à la «soudure », mais sans s'y attarder davantage : ainsi, Philippe Wolff, qui, dès le milieu du siècle dernier, dans son étude sur le commerce Toulousain, utilise plusieurs fois, comme en passant le terme « soudure »<sup>106</sup>. L'accumulation progressive de ces allusions sans développements ne peut laisser indifférent. Par exemple, Pierre Charbonnier, en écrivant que « la soudure en blé obligeait beaucoup de petits gens à emprunter »<sup>107</sup> ne s'est pas arrêté sur ce terme extrêmement important dans ce contexte. En décrivant les usages alimentaires au Moyen Âge et l'impact qu'imposait le rythme des cultures céréalières, Bruno Laurioux fit comme Pierre Charbonnier en rappelant simplement que : « chaque printemps, de mars à juin, de pauvres paysans passent devant notaire pour se faire prêter les quelques mesures de grains qui leur sont nécessaires avant la moisson : c'est le moment de la soudure, d'autant plus délicat que les gros propriétaires et les marchands ont stocké des réserves en automne pour les revendre au printemps, spéculant ainsi à la hausse »<sup>108</sup>. Maurice Berthe, dès les années 1980, avait étudié les famines et disettes à la fin du Moyen Âge dans l'espace navarrais<sup>109</sup>, mais sans s'attarder sur le terme soudure<sup>110</sup>. Ce n'est qu'en 2002 que fut publié l'ouvrage de la moderniste Madeleine Ferrière consacré à

---

<sup>106</sup> ) Philippe WOLFF, *Commerce et marchands de Toulouse (v. 1350-v. 1450)*, Paris, 1954, p. 175 et 185.

<sup>107</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 274.

<sup>108</sup> ) B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge... op. cit.*, p. 64.

<sup>109</sup> ) Maurice BERTHE, *Famines et épidémies dans les campagnes navarraises à la fin du Moyen Âge*, Paris, S. F. I. E. D., 1984.

<sup>110</sup> ) *Ibidem*, p. 256

*l'Histoire des peurs alimentaires du Moyen Âge à l'aube du XXe siècle*<sup>111</sup> ; il y est cependant plus question de peur que de réaction, même si les deux vont souvent ensemble. L'auteur essaie de mettre en évidence les différentes perceptions du risque alimentaires et la grande peur collective qui aurait toujours jalonné notre histoire culturelle. Le travail se répartit sur seize chapitres très détaillés, mais ce sont souvent les réglementations qui permettent de préciser ces diverses peurs alimentaires qui concernent des objets pluriels dans des contextes socio-historiques particuliers. Cette histoire des peurs alimentaires voit se succéder, à la barre des témoins<sup>112</sup>, des médecins, des vétérinaires, des politiques, des chimistes, des critiques gastronomiques et différents conseillers (vulgarisateurs, rédacteurs de traités diététiques et d'hygiène, moralisateurs...). Madeleine Ferrières souligne, tout au long de l'ouvrage, les transformations subies par le consommateur. Autrement dit, « le consommateur n'existe pas »<sup>113</sup>, il est avant tout urbain, mange des produits qui lui parviennent après avoir transité par un long circuit ; bref, il ne sait pas vraiment ce qu'il mange. Il est à noter que l'ouvrage considère comme étant réels, les risques confirmés par la science, les autres n'étant que perçus.

*Le pain sauvage* de Piero Camporesi, quant à lui, insiste plus sur l'aspect imaginaire de la faim et son étude commence au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>114</sup>. Aux savoirs du critique littéraire et du philologue<sup>115</sup>, il ajoute ceux de l'historien et de l'anthropologue, ouvrant ainsi de nouveaux champs d'études dans ces domaines jusque-là très négligés de la réalité

---

<sup>111</sup> ) M. FERRIÈRES, *Histoire des peurs alimentaires...*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>112</sup> ) Pour les uns, le bon aliment est celui qui est dépourvu de risque sanitaire, pour les autres, celui qui est savoureux, pour d'autres encore, celui qui renforce la santé générale de la population.

<sup>113</sup> ) M. FERRIÈRES, *Histoire des peurs alimentaires...*, *op. cit.*, p. 408.

<sup>114</sup> ) P. CAMPORESI, *Le pain sauvage... op. cit.*

<sup>115</sup> ) Professeur de langue et de littérature italienne à l'université de Bologne de 1969 à 1996, Piero Camporesi, né à Forlì en 1926 et mort à Bologne en 1997, a commencé ses recherches scientifiques en faisant connaître au public dans les années 1960 les œuvres du critique littéraire Ludovico di Breme (*Il Romitorio di sant'Ida*, 1961 ; *Lettere*, 1966) et du dramaturge et poète Vittorio Alfieri (*Estratti d'Ossian e da Stazio per la Tragica*, 1969).

sociale, à savoir l'histoire de l'alimentation<sup>116</sup>, de la culture itinérante et de la marginalité, du Moyen Âge à l'époque moderne. Ses recherches sur l'alimentation conduisent bientôt Camporesi à s'intéresser aux thèmes de la pauvreté et de la subsistance, en l'orientant vers l'étude des symboles, des représentations et des rites du boire et du manger : du pain au vin, des champignons au fromage, du lait au chocolat, etc. Au travers de la pauvreté, Camporesi s'intéresse aux *vagantes* : vagabonds, charlatans, simulateurs, bandits, bohémiens, experts dans l'art de la ruse et de la dissimulation<sup>117</sup>... Puis il élargit son enquête aux métiers non sédentaires, des bergers aux colporteurs et chanteurs ambulants ; sans oublier ceux qui pratiquent l'art de la médecine<sup>118</sup>.

Plus récemment les recherches menées par une nouvelle génération de médiévistes ont ouvert de nouvelles perspectives, en proposant des analyses de documents évoquant marginalement ces périodes de soudure. Telle nous paraît l'enquête de Nicolas Savy sur les petites villes du Quercy, en tant qu'il fait glisser l'étude de la défense militaire des dites villes au cours de la Guerre de Cent Ans aux précautions de sécurité économique et alimentaire,<sup>119</sup> ou Laurent Litzenburger, mettant en avant, à propos de la ville de Metz en Lorraine, la notion de vulnérabilité et de résilience de la société urbaine médiévale à propos des évolutions climatiques, ce qui l'amène à envisager l'impact des insuffisances des productions agricoles, elles-mêmes

---

<sup>116</sup> ) On lui doit la publication du traité d'art culinaire *La Scienza in cucina e l'arte di mangiar bene* de Pellegrino Artusi, Turin, Einaudi, 1970.

<sup>117</sup> ) Publication de *Il Libro dei vagabondi*, Turin, Einaudi, 1973.

<sup>118</sup> ) Camporesi a consacré son dernier livre (*Camminare il mondo. Vita e avventure di Leonardo Fioravanti, medico del Cinquecento*, Milno, Garzanti, 1997) à un médecin et chirurgien bolonais du XVI<sup>e</sup> siècle, Leonardo Fioravanti. « Piero Camporesi a étudié avec une extrême finesse et une méthode assurée les rapports étroits et les échanges fructueux qui se sont opérés entre culture d'élite et culture populaire du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle » : Elide CASALI, « CAMPORESI PIERO - (1926-1997) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 17 juin 2019. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/piero-camporesi/> ».

<sup>119</sup> ) Nicolas SAVY, *Les villes du Quercy en guerre. La défense des villes du Haut-Quercy pendant la Guerre de Cent ans. Aspects militaires, politiques et socio-économiques*, sl., 2010.

déterminées par les irrégularités climatiques<sup>120</sup>. Dans les différentes études en question se mêlent souvent crise de courte durée et crise de longue durée ou mouvement d'affaiblissement durable de l'économie. Quant à la question de l'approvisionnement des villes catalanes au bas Moyen Âge, elle est devenue, depuis les dernières années, une ligne de recherche remarquable quant à l'étude des facteurs qui ont eu un impact sur les crises alimentaires de cette période<sup>121</sup>.

Il n'existe donc pas, à notre connaissance, de travail spécifiquement dédié aux types de réponses adoptées par les sociétés médiévales, en particulier celles de l'Occident, en période de « soudure alimentaire » ; mais tous les travaux sur les disettes, en Occident, apportent, plus ou moins involontairement, des informations, certes parfois ponctuelles, sur les réactions des populations victimes de ces pénuries alimentaires. Rappelant les famines en Languedoc, Marie-Josèphe Larenaudie<sup>122</sup> décrit, dès le milieu du siècle dernier, ces années difficiles des derniers siècles du Moyen Âge, étudiées avec bien plus de précisions par Louis Stouff dans son enquête sur l'ensemble des questions relatives à la permanence des insuffisances alimentaires dans la Provence voisine<sup>123</sup>. Plus récents furent les articles de John Drendel<sup>124</sup>, Gilbert Larguier<sup>125</sup> et Carole Puig<sup>126</sup>, qui apportent, à leur tour, beaucoup

---

<sup>120</sup> ) Laurent LITZENBURGER, *Une ville face au climat : Metz à la fin du Moyen Âge (1400-1530)*, Nancy, PUN, 2015.

<sup>121</sup> ) Adrià MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia et penuria bladi* ». *La gestión municipal del aprovisionamento de trigo en Manresa durante la crisis de 1333-1334* », Amelia AGUIAR ANDRADE et Gonçalo MELO da SILVA (éds.), *Abastera e cidade na europa medieval/ Provisioning Medieval European Town*, Lisbonne, Instituto de Estudos medievais, Câmara municipal de Castelo de Vide, 2020, p. 216.

<sup>122</sup> ) Marie-Josèphe LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc aux XIVe et XVe siècles », *Annales du Midi*, 63, 1952, p. 23-35.

<sup>123</sup> ) Louis STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1970 ; mais il est difficile, dans cet ouvrage, de différencier l'impact des crises frumentaires consécutives aux irrégularités climatiques d'autres facteurs conjoncturels et, précisément, de l'effondrement démographique provoqué par la Peste Noire, des conflits militaires aussi bien que des affrontements politiques (la razzia d'Arnaud de Cervole en 1357 et la guerre d'Union d'Aix (1383-1388), etc...).

<sup>124</sup> ) John DRENDEL, « Les disettes en Provence », M. BOURIN *et al.* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 263-275.

d'éléments pour une meilleure perception des paramètres autour de la disette ou famine en Provence, au Languedoc, etc... Sur des régions autres, mais importantes, portent les articles de Charles-Marie de la Roncière<sup>127</sup>, de Pierre Savy<sup>128</sup>, etc. Pour la Bavière, à la même époque, la grande réactivité des acteurs du commerce médiéval des céréales et leur capacité d'anticipation ont été analysées par Julien Demade<sup>129</sup>.

Un article récent d'Adrià Mas Craviotto<sup>130</sup> met en lumière les différentes politiques que menèrent les membres du pouvoir municipal de la ville catalane de Manresa<sup>131</sup> pendant la disette de 1333-4 pour garantir l'approvisionnement frumentaire des habitants, lutter contre la hausse des prix et les fraudes, maintenir la paix urbaine et éviter à tout prix les révoltes et flambée de violences (...) <sup>132</sup>. La famine de 1333-4 est connue dans l'historiographie catalane sous le nom de « *lo mal any primer* » (trad. du catalan : la première mauvaise année)<sup>133</sup> ; elle fut la conséquence de la

---

<sup>125</sup> ) Gilbert LARGUIER, « Disettes en Languedoc au XIVe siècle : faut-il reconsidérer partiellement la relation population /substances ? », M. BOURIN *et al.* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 247-261.

<sup>126</sup> ) Carole PUIG, « L'apport de l'étude du stockage à notre connaissance de la conjoncture alimentaire de 1300 (Languedoc, Catalogne) », M. BOURIN *et al.* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 159-177.

<sup>127</sup> ) Charles-Marie de La RONCIÈRE, « Les Famines à Florence de 1280 à 1350 », Monique BOURIN *et al.* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 225-246.

<sup>128</sup> ) Pierre SAVY, « Les disettes en Lombardie d'après les sources narratives (fin XIIIe-début XIVe siècle) », M. BOURIN *et al.* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 181-206.

<sup>129</sup> ) Julien DEMADE, *Ponction seigneuriale et économie rurale en Allemagne du Sud (XIe-XVIIe siècles)*, thèse soutenue devant l'université de Strasbourg-II, 2004.

<sup>130</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia ...* », *op. cit.*

<sup>131</sup> ) Manresa : Espagne, Catalogne, province de Barcelone.

<sup>132</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia ...* », *op. cit.*, p. 217.

<sup>133</sup> ) Sebastià RIERA VIADER, « *El mal any primer* ». *Una crisis de subsistències a la baixa edat mitjana*, [la première mauvaise année. Une crise de subsistance au bas Moyen Âge], thèse inéd. en catalan, Université autonome de Barcelone, 1979. Agustí RUBIÓ i VELA, « A proposito del « mal any primer ». Dificultats cerealísticas en la Corona de Aragon en los anos treinta del siglo XIV » [à propos de « la première mauvaise année ». Difficultés céréalières



conjonction de causes économiques, climatiques et politiques touchant la Méditerranée occidentale<sup>134</sup>.

## 5 - Des sources disponibles et de leur usage

Certaines sources haut médiévale (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles), notamment l'apport pour nous des annales et chroniques collectées dans les différentes séries des *Monumenta Germaniae Historica*, permettent de déterminer la chronologie des crises, leurs aspects et - rarement, il est vrai - les réponses apportées...

Au bas Moyen Âge (à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> s.), la quantité et la précision des informations disponibles sur l'histoire de l'alimentation quotidienne s'accroît considérablement grâce aux sources chronistiques (la chronique de Giovanni Villani est particulièrement riche en indications sur les comportements alimentaires globaux à Florence), aux sources comptables laïques et ecclésiastiques détaillant les budgets, aux sources législatives (notamment urbaines), aux registres d'approvisionnement et de constitution de stocks, aux règlements sur les impôts de consommation, aux accords d'approvisionnement, mais aussi aux livres de comptabilité privée et à la littérature médicale qui, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., multiplie les prescriptions alimentaires<sup>135</sup>.

L'ouvrage de Nicolas Delamare, quant à lui, revient sur les politiques annonaires, l'assistance aux pauvres dans le cadre religieux, l'aumône et le devoir d'assistance des seigneurs et souverains à l'égard de leur dépendants, l'égalité et la justesse des poids et des mesures et de la monnaie, la fixation du prix maximum des grains, du pain et de certaines denrées, le contrôle du poids et de la qualité du pain, la vente à

\_\_\_\_\_  
dans la couronne d'Aragon dans les années trente du XIV<sup>e</sup> s.], *Estudios dedicados a Juan Peset Aleixandre*, vol. 3, Valence : Université de Valence, 1982.

<sup>134</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia...* », *op. cit.*, p. 217.

<sup>135</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Ernährung* (alimentation), sous la plume de M. MONTANARI et de U. DIRLMEIER, t. III, col. 2161 à 2169.

prix réduit des stocks publics et des récoltes de ceux qui tiennent un bénéfice du souverain, l'interdiction d'exporter des grains en dehors du royaume en période de manque, l'interdiction d'acheter ou de vendre des grains avant la récolte et la condamnation de la spéculation et de l'accaparement des vivres, le renforcement des amendes judiciaires contre la destruction et le vol des moissons ou des grains dans les moulins, etc.<sup>136</sup>. Delamare reproduit un grand nombre de documents des siècles passés, en particulier des ordonnances des rois Capétiens puis Valois et des arrêts des Parlements. Or, ces types de mesure traversèrent presque tout le Moyen Âge : les capitulaires carolingiens faisaient déjà jurisprudence en période de cherté<sup>137</sup>. A l'autre extrémité du spectre chronologique, la récurrence des pénuries faisait dire, au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, à Louis Liger « qu'il arrive ordinairement disette ou cherté de bled tous les sept ans »<sup>138</sup>.

Hors des sources écrites, notre enquête doit inclure des documentations très différenciées : L'archéobotanique et la paléopédologie renseignent sur la répartition des cultures en fonction des capacités des sols. L'anthropologie historique et l'archéologie médiévale apportent aussi leur contribution par l'examen des squelettes, des restes animaux et de plantes et par la fouille des dépotoirs. Il est ainsi possible de tenter des estimations de la ration alimentaire ordinaire, de sa composition et de sa richesse en calories, vitamines et oligoéléments, malgré beaucoup d'incertitudes et bien que nous soyons beaucoup mieux renseignés sur l'alimentation des urbains que sur celle des ruraux, pourtant largement majoritaires. Les sondages archéologiques nous conduisent à la découverte des silos : on citera à

---

<sup>136</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 829-831.

<sup>137</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 142.

<sup>138</sup> ) Louis LIGER, *La nouvelle maison rustique, ou : économie générale de tous les biens de campagne: la manière de les entretenir et de les multiplier; donnée ci-devant au public*, Paris, Chez la Veuve Savoye, MDCCLXVIII (1768), p. 810.

cet égard, mais pour la haute période médiévale, l'étude de Jean-Paul Cazès sur les silos à grain du Lauragais<sup>139</sup>.

Ces divers types de sources doivent être cumulés et, chaque fois que possible, croisés : les récits de foules affamées assiégeant les greniers urbains, comtaux ou autres, les comptes d'aumônes en vivres dispensés aux porteries des monastères, les carences alimentaires décelées aujourd'hui par les archéologues sur les squelettes<sup>140</sup>, etc., sont autant de témoignages sur les pénuries de vivres et leurs effets.

Les sources médiévales de type chronistique ont cependant tendance à ne consigner que l'exceptionnel et à oublier la récurrence des faits « habituels ». Ainsi en va-t-il - l'exemple en est caricatural !- de la ville de Metz en Lorraine, ville qui atteignait peut-être 30.000 habitants<sup>141</sup> ; le prélèvement macabre aurait, selon le clerc et poète brabançon Lodewijk van Velthem, causé la mort de 500 000 personnes (!) en deux trimestres de l'année 1316<sup>142</sup>, ce qui montre le recul qu'il faut prendre envers les sources. Pour Emmanuel Le Roy Ladurie, « s'il y eut 3.000 morts à Metz du fait de la famine [1315-16], c'était bien tout »<sup>143</sup>. Ce chiffre fantaisiste de 500.000 morts, venu de la chronique tchèque citée *infra*, vise simplement à attirer l'attention sur le nombre élevé de décès ; les exagérations du chroniqueur brabançon peuvent peut-être aussi s'expliquer par son goût pour la littérature épique<sup>144</sup>. Quant au

---

<sup>139</sup> ) Jean-Paul CAZES, « Les silos et leur signification dans le haut Moyen Age. L'exemple du Lauragais », Hélène DEBAX (éd.), *Les sociétés méridionales à l'âge féodal, hommage à Pierre Bonnassie*, 1999, p. 45-50.

<sup>140</sup> ) Par exemple des troubles de croissance liés à une mauvaise alimentation (par insuffisance d'apport ou malabsorption).

<sup>141</sup> ) Jean SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIIIe et XIVe siècles*, Nancy, 1950, p. 59-61.

<sup>142</sup> ) E. Le Roy LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 47

<sup>143</sup> ) *Ibidem*.

<sup>144</sup> ) Lodewijk van Velthem (v. 1260-75 - après 1327) fut le continuateur du *Spiegel Historiae* de Jacob van Maerlant (*Miroir historial*, versifié en moyen néerlandais), qu'il mena jusqu'à la Pentecôte 1316. Il est aussi l'auteur de continuations et compilations, en langue néerlandaise, d'œuvres épiques (Merlin, Lancelot) et de quelques poèmes : Bart BESAMUSCA, *De boeken van Velthem : auteur, œuvre en overleving*, Hilversum : Verloren, 2009 [Les livres de van Velthem : auteur, œuvre et postérité]. Frits van OOSTROM, *Wereld in*

chroniqueur tchèque contemporain, il fait de la crise de 1316 une description de type apocalyptique :

« Cette année-là apparut, dans le ciel nordique, une comète qui annonçait beaucoup de dangers : pendant cet été-là, survinrent des trombes d'eau ininterrompues, à l'inverse de ce qui est naturel en cette saison, entraînant une montée de masse des eaux si considérable que le flot, dans de très nombreuses localités, affouilla les édifices, les murailles et les châteaux. Dans certaines parties de la Saxe, le fleuve Elbe enfla à ce point que 450 villages, sis au bord de l'eau, furent détruits avec les hommes et le bétail (...). Cette inondation recouvrit les plaines et les vallées, détruisit le foin et les céréales et emporta très au loin ce qu'elle avait arraché. Immédiatement à la suite vint la mort déplorable qui sévit si fort que, la plupart des villages et des villes, de profondes fosses furent creusées, qui furent remplies de nombre de cadavres, comme si cela avait été des cadavres d'animaux. Les céréales et le foin manquaient et faisaient défaut également les prairies pour les animaux, de sorte que gens et bêtes commencèrent à connaître la faim et à mourir. Le seigneur Pierre, archevêque de Mayence, nous a raconté que, en une seule demi-année, dans la cité de Metz, cinq fois 100.000 hommes étaient morts (*sic*). En plus de cela, la maladie, cette année-là, a emporté les chevaux, les porcs, les moutons et les bovins, comme toutes les bêtes des champs (...). A cet été, abondant en crues des fleuves, mais pauvres en fruits, succéda brutalement un hiver sévère, qui amena des quantités de neiges et des froidures glaciales (...) A la suite de ce long hiver, le peuple fut atteint par une faim pressante et les provisions de nourriture pour le bétail furent rapidement épuisées... »<sup>145</sup>.

Le descriptif des événements est cataclysmique, mais relève du vraisemblable, y compris pour l'évocation du fleuve Elbe en crue, qui « emporta très au loin ce qu'elle avait arraché », ce que les populations riveraines de ce fleuve ont encore vécu dramatiquement lors des grandes inondations de 2006. En revanche,

---

*woorden. Geschiedenis van de Nederlandse literatuur 1300-1400*, Amsterdam : Editions Bert Bakker 2013 [Le monde en mots. Histoire de la littérature néerlandaise].

<sup>145</sup> ) Stephan ALBRECHT (dir.), *Die Königsauer Chronik*, Livre I, chap. 128, traduction allemande, Francfort-s/le Main, Peter Lang Verlag, 2014 ; traduction française : J.-L. FRAY, 2016, p. 471.

l'imprécision (le décompte suspect des 450 villages), voire l'irréalisme sont de mise pour les notions chiffrées, pourtant appuyées sur les dires d'un personnage apparemment au-dessus de tout soupçon (l'archevêque de Mayence). L'exagération manifeste dit aussi l'effroi, tandis que la reprise par un auteur néerlandais d'une information livrée à l'auteur d'une chronique tchèque par un rhénan sur une ville mosellane... constitue un bel exemple de la circulation médiévale des fausses nouvelles<sup>146</sup>.

## II - Migration des concepts et des méthodes de recherche

L'expression « migration des concepts » est utilisée ici pour montrer que les concepts ne sont pas figés. Autrement dit, un concept peut bien être utilisé, à la fois, par l'histoire, la géographie, la sociologie, etc. Ainsi, nous essayons de croiser l'histoire avec les sciences sociales afin d'éclairer la dynamique des crises médiévales et la vulnérabilité des sociétés aux catastrophes. L'objectif est d'analyser, avec l'aide d'autres disciplines, certains concepts ou notions rencontrés au cours de nos recherches et qui permettent d'avoir une idée plus précise sur la question.

Cette étude de notions ou de concepts met en avant, par exemple, la notion de vulnérabilité sociale venue de la Psychologie et de la Géographie sociale, le stockage (Archéologie matérielle, archéozoologie, carpologie, etc.), la résilience (Sociologie), le comestible (Sociologie et Philosophie), les notions de prévision et d'anticipation des difficultés (Économie et Sociologie), le cannibalisme de survie (Anthropologie), etc.

---

<sup>146</sup> ) Jean-Luc FRAY, « Bruits, rumeurs et fausses nouvelles à l'époque médiévale. Une esquisse méthodologique et historiographique (espace « français » et comparaisons européennes) », Philippe BOURDIN et Stéphane Le BRAS (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2018, p. 29-45.

## 1 - Approches et questionnements traditionnels

### Approche sociologique de la faim

Il est question ici de savoir jusqu'à quel point l'humain peut vivre en société sans nourriture et sans s'attaquer à ses semblables ? Les propos qui suivent s'intéressent aussi à ce que nous appelons ici la résilience (passive ou active), sans oublier les choix culturels : les préférences pour tel ou tel aliment de base, les goûts et dégoûts alimentaires, les interdits religieux et les préjugés sociaux.

La faim - et, plus encore, la peur de la faim<sup>147</sup> - engendre chez l'homme une attention continuelle et des stratégies variées qui se déploient dans l'espace et dans le temps :

- l'action dans l'espace se traduit par le commerce - l'échange entre des territoires et des régions aux ressources diverses et différentes - et par cette invention géniale qu'est le marché, une réalité historique qui est un point de rencontre entre l'économique et le politique et un dépassement de la gestion individuelle, familiale ou clanique des ressources pour s'ouvrir au « tout venant » (au sens littéral du terme) des acquéreurs potentiels.

- pour ce qui est de la dimension du temps, on pourra se référer, un peu plus loin, aux paragraphes consacrés aux concepts de la microéconomie et de l'économie comportementale.

Une soudure difficile entraîne une remise en question sociale et culturelle des pratiques alimentaires ; la faim étant vécu différemment selon la catégorie sociale de la ou des victimes. Ainsi, pour les privilégiés, elle pouvait entraîner l'abandon du pain blanc au profit d'un pain bis ou de céréales jugées inférieures, celles qui

---

<sup>147</sup> ) Michel ROUCHE, « La faim à l'époque carolingienne. Essai sur quelques types de rations alimentaire », *Revue historique*, t. 250/1, 1973, p. 295-320.

constituaient l'ordinaire des pauvres en temps normal<sup>148</sup>. Pour les plus démunis, la faim pouvait se traduire par le recours aux céréales dédiées d'habitude aux animaux, voire par la privation pure et simple de céréales<sup>149</sup>.

La technique de substitution alimentaire la plus simple, selon Vincent Vandenberg, consistait à augmenter, dans les repas, la part prise par des aliments habituels encore disponibles ou accessibles au détriment du ou des aliments qui manquent<sup>150</sup>. Dans ce cas précis, la faim exprime une simple privation, peut-être insupportable, d'un aliment privilégié, mais non une insuffisance de nourriture. De ce fait, les aliments de substitution ont un lien étroit avec le contexte socioculturel en question. Plus les individus sont privés de leurs nourritures habituelles, plus ils se tournent progressivement vers des aliments de moins en moins désirables ; autrement dit : aux crises les plus graves, les aliments les moins désirables.

Selon Peter Garnsey, on fit d'abord recours au « cheptel non destiné à l'abattage dans les circonstances ordinaires » ; puis aux « céréales dites 'inférieures', classées comme médiocres (pour quelque raison que ce soit) ou endommagées par les insectes nuisibles ou les intempéries » ; puis aux « aliments destinés ordinairement aux animaux, tels les vesces ou les glands » ; ensuite aux « produits naturels ou non alimentaires de 'dernier recours' comme les racines, les branches, les feuilles, l'écorce, le cuir » ; « et, pour finir, la chair humaine »<sup>151</sup>.

---

<sup>148</sup> ) Vincent VANDENBERG, « Les nourritures des affamés : décrire et penser les aliments de substitution au haut Moyen Âge », *L'alimentazione nell'alto Medioevo. Pratiche, simboli, ideologie, Sessantatresima Settimana di studio di studio della Fondazione Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo (Spolète, 9-14 avril 2015)*, Spolète : Fondazione Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, Vol. 1, p. 9.

<sup>149</sup> ) V. VANDENBERG, « Les nourritures des affamés... », *op. cit.*, p. 9.

<sup>150</sup> ) *Ibidem.*, p. 10.

<sup>151</sup> ) P. GARNSEY, *Famine et approvisionnement...*, *op.cit.*, p. 61 (note 13) ; V. VANDENBERG, « Les nourritures des affamés... », *op. cit.*, p. 10.

L'expansion agraire et démographique enclenchée aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> s. et intensifiée lors des trois siècles suivants entraîna une accentuation de la différenciation des régimes alimentaires entre classes supérieures et masses populaires : accentuation de la consommation de viande (d'origine sauvage ou issue de l'élevage) au sein des classes supérieures et, par voie de conséquence, tendance à leur réserver l'usage des produits des forêts et des landes ou pacages ; tendance à la primauté de l'alimentation végétale (céréales, fruits et légumes) dans les couches populaires<sup>152</sup>.

Ainsi, le type de nourriture donne des indications sur le statut social de la personne. Par exemple, consommer du pain était non seulement un signe de distinction sociale (les pauvres consommaient les céréales sous forme de bouillies<sup>153</sup>), mais d'humanité civilisée<sup>154</sup>. Même parmi les consommateurs de pain, une différenciation sociale était perceptible, ainsi que l'évoque Daniel Le Blévec à propos du personnel de l'aumônerie apostolique avignonnaise (dite « la Pignotte »), qui, au XIV<sup>e</sup> siècle, « ne mange pas le pain bis des distributions mais un pain blanc, fait de pur froment »<sup>155</sup>. On peut aussi constater un écart grandissant non seulement entre l'alimentation des milieux urbains et ruraux, mais aussi entre les diverses couches sociales : la consommation de pain - jamais en-dessous de 60% de la ration totale dans la Provence des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. étudiée par Louis Stouff (ce qui marquerait soit une évolution chronologique soit une exception culturelle régionale par rapport au paysage alimentaire général, évoqué plus haut ?) - et de bouillies cuites au

---

<sup>152</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Ernährung*, sous la plume de M. MONTANARI et de U. DIRLMEIER, t. III, col. 2161 à 2169.

<sup>153</sup> ) Cette distinction se poursuit pendant une grande partie du Moyen Âge. : les couches populaires accèdent aux céréales sous forme fluide : bouillies et cervoise ou bière. Par ailleurs, pour l'essentiel, seuls le froment et le seigle fournissent le pain ; les bouillies, à l'inverse peuvent être d'orge, d'avoine, de millet...

<sup>154</sup> ) Richard C. HOFFMANN, *An Environmental History of Medieval Europe*, Cambridge (RU): CUP, 2014, p. 115-116.

<sup>155</sup> ) Daniel LE BLÉVEC, *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, École française de Rome, Vol. II, 2000, p. 477.



saindoux<sup>156</sup>, éventuellement de soupe à la viande, demeure l'essentiel de l'alimentation populaire. Les moqueries à propos de la grossièreté des habitudes alimentaires des ruraux deviennent même un des *topoi* de la littérature et de l'iconographie du temps<sup>157</sup>.

De surcroît, le manque de subsistances entraîne des conséquences physiques et morales pour ne pas dire sociales. Les premières répercussions, peut-être moins dangereuses, se traduisent par un ralentissement des activités et un amaigrissement des individus les plus vulnérables (personnes âgées et enfants). En général, ce groupe subit en premier les conséquences sociales ; ils « sont progressivement mis à l'écart, reçoivent moins de nourriture, sont abandonnés à eux-mêmes »<sup>158</sup>. L'abandon d'enfants, les stratégies, peu enviables, de contraception consistant à contenter ses pulsions sexuelles en compagnie d'un animal au lieu de son épouse<sup>159</sup>, etc., ne sont pas sans rappeler cette intention de diminuer le nombre des bouches à nourrir. En se prolongeant, cette situation crée un climat égoïste où la survie de chacun passe avant celle des autres. Dès lors, « l'agressivité augmente, les vols se multiplient, et rien n'exclut les comportements les plus extrêmes »<sup>160</sup>. Ainsi, la crise affecte trois niveaux : les subsistances, la survie et l'ordre établi.

### **Aspects philosophiques de la question de la faim**

Ici nous nous intéressons à plusieurs questions d'ordre, plus ou moins, philosophique :

---

<sup>156</sup> ) Ces bouillies représentent, le plus souvent, la seule nourriture chaude des milieux populaires.

<sup>157</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Ernährung*, sous la plume de M. MONTANARI et de U. DIRLMEIER, t. III, col. 2161 à 2169.

<sup>158</sup> ) Vincent VAUDENBERG, *De chair et de sang : images et pratiques du cannibalisme de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes et Presse Universitaire François-Rabelais de Tours, Collection « *Tables des hommes* », 2014, p. 170.

<sup>159</sup> ) E. Le ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 17-18.

<sup>160</sup> ) V. VAUDENBERG, *De chair et de sang...*, *op. cit.*, p. 170.

- Que faire quand il n'y a plus rien à manger ?
- Qu'est-ce que cela veut dire, à un moment donné, à un endroit donné, dans un groupe social donné, de « ne plus avoir à manger » ?
- Peut-on se nourrir à tout prix ?
- La mort par la faim est-elle plus acceptable qu'une survie acquise au prix de l'outrepassement des limites sociales ?
- Y a-t-il vraiment des limites sociales dans une période de faim extrême ?
- Si oui, qui fixe ces limites sociales, alors même que l'autorité, dans le principe, ne connaissait pas, du moins personnellement, les affres de la faim ?

Ces questions, aussi philosophiques soient-elles, méritent d'être posées dans ce contexte précis. En période d'extrême pénurie, proche de la famine, la quête de nourritures immédiatement disponibles imposa parfois des choix difficiles.

## **2 - L'apport des nouveaux concepts des sciences humaines**

### **Notion de vulnérabilité sociale**

Ce concept est polysémique, puisqu'il englobe à la fois les impacts des phénomènes naturels sur une société, ainsi que la capacité de résilience de cette société, c'est-à-dire sa capacité à supporter une crise particulière, qu'elle soit de courte ou longue durée, à s'y adapter, à élaborer des réponses dans l'urgence, puis à prévoir et anticiper, dans le but d'atténuer l'épisode suivant. Cette capacité de résilience d'un groupe humain dépend directement des mesures politiques et économiques, mais également de la perception et des représentations des risques dans la société.

En période de crise alimentaire, l'aspect psychologique des acteurs est mis à rude épreuve ; ainsi, le caractère possiblement ambigu du comportement des acteurs. Par exemple, la construction d'un grenier ou silo et la détention d'un stock de grains qui

en découle peut faciliter aussi bien le geste charitable de distribution gratuite ou de vente à bas prix que le comportement d'accaparement et de spéculation à la hausse des prix... De même, les attitudes de partage peuvent aussi bien ressortir au réflexe charitable, encouragé par les croyances religieuses que de la précaution politique, l'amenuisement des réserves et la hausse des prix sur les marchés créant souvent des tensions sociales, voire des émeutes, notamment dans les villes, contre lesquelles les autorités entendent se prémunir.

Par ailleurs, il ne serait pas moins intéressant d'étudier et d'essayer d'analyser, à travers les réactions des diverses couches des sociétés occidentales médiévales face au problème que fut la soudure, les mentalités de l'époque. Par exemple, la pratique de l'usure entraînait souvent, à l'approche de la mort, des réactions psychologiques et un vrai désir de réparation de la part de l'usurier. Ainsi, au-delà même des restitutions, se développèrent des gestes de bienfaisance habituels comme les aumônes, les offrandes aux œuvres pieuses, les dons aux églises, etc. D'ailleurs, quand certains jugeaient qu'il n'y avait pas lieu d'examiner si les offrandes d'un prêteur provenaient des intérêts ou d'un bien légitimement acquis – « *Item quidam dicunt quod non est discutiendum de oblatione fœneratoris an sit de fœnore, an de licite acquisito* »<sup>161</sup> - d'autres considéraient, à l'inverse, que les dons des usuriers ne doivent pas être reçus sans un examen préalable : « *Item probatur per auctoritates veteris et novi Testamenti quod peccant mortaliter recipiendo munera fœneratorum, vel raptorum, non præmissa discussione debita* »<sup>162</sup>. Partageant cette dernière opinion, le théologien Robert de Courçon (v. 1169-1219) montre en même temps que « l'excuse tirée du for extérieur [à la religion] et des termes des lois humaines

---

<sup>161</sup> ) G. LEFEVRE, « Le traité « *De Usura* »... », *op. cit.*, p. 25. « De même, certains disent qu'il n'y a pas à discuter sur l'offrande de l'usurier pour savoir si elle provient de l'usure ou d'une acquisition légale ».

<sup>162</sup> ) G. LEFEVRE, « Le traité « *De Usura* »... », *op. cit.*, p. 27. « De même, il est prouvé par les autorités de l'Ancien et du Nouveau Testament que pèchent mortellement ceux qui s'apprêtent à recevoir des cadeaux des usuriers ou des voleurs sans l'examen préalable nécessaire ».

permet à l'abbé de recevoir l'usurier, mais à la condition que ce dernier n'apporte pas avec lui des choses volées »<sup>163</sup>. Ainsi, se posa un débat autour des constructions d'églises avec de l'argent provenant de l'usure<sup>164</sup>. Fallait-il les détruire ou payer le prix aux victimes ?

On répète souvent que la recherche de la nourriture est un des moteurs de l'Histoire. Mais on ne recherche la nourriture - même si d'autres causes peuvent intervenir comme la conservation de la santé, le plaisir gustatif, l'activation des relations sociales, l'expression ethnique ou religieuse d'une identité... - que si l'on a faim. De sorte que l'on pourrait dire que c'est la faim qui est un des moteurs de l'Histoire<sup>165</sup>. Ainsi, il faut comprendre le rôle de la faim dans l'Histoire, non comme un drame, une tragédie, mais comme une condition permanente de l'existence, une « normalité », une « structure de la vie quotidienne »<sup>166</sup>, une « compagne de la vie »<sup>167</sup>.

Massimo Montanari cite un extrait du conte médiéval du « Pays de cocagne » (*Fabliau de Cocaigne*)<sup>168</sup> qui exprime le fantasme d'une situation de satiété alimentaire, permanente et obtenue sans fatigue et sans coût... (un équivalent médiéval italien se trouve dans une des nouvelles - VIII, 3 - du *Décameron* de Boccace)<sup>169</sup>. Mais hélas, les textes ne suffisent pas pour saisir toute la complexité de la question d'où le recours à une autre discipline qui aide à voir de façon plus claire ce que pouvait représenter ces temps de manque.

---

<sup>163</sup> ) G. LEFEVRE, « Le traité « *De Usura* »... », *op. cit.*, p. 30.

<sup>164</sup> ) *Ibidem*, p. 34.

<sup>165</sup> ) Massimo MONTANARI, « *La fame comme soggetto economico, politico e morale. Una storia di lungo periodo, fra Medioevo e Età moderna* », Alain DIERKENS, Nicolas SCHROEDER et Alexis WILKIN (dir.), *Penser la paysannerie médiévale, un défi impossible ?*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2017, p. 94-95

<sup>166</sup> ) Fernand BRAUDEL, *Les structures du quotidien*, Paris, A. COLIN, 1979, p. 45.

<sup>167</sup> ) M. MONTANARI, « *La fame comme soggetto economico...* », *op. cit.*, p. 95- 96.

<sup>168</sup> ) Etienne BARBAZAN et Dominique Martin MEON (éds.), *Fabliaux et contes des poètes français des XIe-XVe siècles*, Paris, Crapélet, t. IV, p. 175.

<sup>169</sup> ) M. MONTANARI, « *La fame comme soggetto economico...* », *op. cit.*, p. 93-94.

## Les notions de résilience, passive ou active

La première, qui attend qu'une autorité suprême lui vienne en aide, est paralytique et sans mérite d'éloges, contrairement à la seconde qui, en ayant le même espoir que la première, se donne les moyens de parvenir à trouver une issue. Quelles logiques trouve-t-on à œuvre dans les comportements constatés, dans les positions prises et les priorités ? L'idée héritée des sociologues et des économistes, « d'une dissociation progressive des contraintes lignagères, d'un passage quasi-insensible de la famille large de type patriarcal à la famille étroite de type conjugal »<sup>170</sup>, peut être intéressante ici du moment où une famille étroite résisterait mieux à la soudure et aux difficultés alimentaires qui lui sont souvent inhérentes. Le manque de subsistance entraîne des conséquences physiques et morales, pour ne pas dire sociales. Les premières répercussions, peut-être moins dangereuses, se traduisent par un ralentissement des activités et un amaigrissement des individus les plus vulnérables (personnes âgées et enfants). En général, ce groupe subit en premier les conséquences sociales ; ils « sont progressivement mis à l'écart, reçoivent moins de nourriture, sont abandonnés à eux-mêmes »<sup>171</sup>. L'abandon d'enfants, les stratégies, peu enviables, de contraception consistant à satisfaire ses pulsions sexuelles en compagnie d'un animal au lieu de son épouse<sup>172</sup>, etc., répondent à cette intention de diminuer le nombre des bouches à nourrir. En se prolongeant, cette situation crée un climat égoïste où la survie de chacun passe avant celle des autres. Dès lors, « l'agressivité augmente, les vols se multiplient, et rien n'exclut les comportements les plus extrêmes »<sup>173</sup>. Ainsi, la crise affecte trois niveaux : les subsistances, la survie et l'ordre établi.

---

<sup>170</sup> ) Pierre BONNASSIE, *Les cinquante mots clefs de l'histoire médiévale*, Toulouse, Privat, 1981, p. 28.

<sup>171</sup> ) V. VAUDENBERG, *De chair et de sang...*, *op. cit.*, p. 170.

<sup>172</sup> ) E. Le ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 17-18.

<sup>173</sup> ) V. VAUDENBERG, *De chair et de sang...*, *op. cit.*, p. 170.

Le concept même de vulnérabilité focalise le regard sur la moitié vide du verre alors que la résilience invite à en regarder la moitié pleine<sup>174</sup>. Ce concept de vulnérabilité, facteur, indicateur ou catégorie de classement social, perd sa fonction préventive pour devenir, en période de crise alimentaire, un facteur d'exclusion et une incapacité à prévenir et à anticiper l'immédiat ou le futur à quelques jours, semaines ou mois : « Les ménages vulnérables sont susceptibles de tomber ou glisser dans l'exclusion, selon que l'équilibre de leur mode de vie est rompu brutalement ou progressivement »<sup>175</sup>. Ce terme de vulnérabilité est surtout usité en économie, en sociologie/anthropologie, en management des catastrophes, en sciences environnementales de la santé et de la nutrition<sup>176</sup>. Une des définitions généralement employées présente la vulnérabilité comme « un indicateur de mesure de l'impact potentiel d'une catastrophe... sur un groupe, une construction, une activité, un service ou une aire géographique en tenant compte de sa nature ou de sa localisation »<sup>177</sup>. Ce rapport vulnérabilité-résilience est d'autant plus marquant que la vulnérabilité décroît avec la résilience et croît avec la gravité de l'impact.

Le concept de vulnérabilité, avec ses aspects biologiques, psychologiques et son approche épidémiologique, a ouvert la voie à celui de résilience. Cependant, renoncer à parler de vulnérabilité pour privilégier la résilience ne fait en réalité que renverser le problème, puisque la résilience correspond à l'ensemble des processus qui viennent en quelque sorte tempérer et relativiser la vulnérabilité. Autrement dit, la résilience est la facette positive de la vulnérabilité. En effet, c'est à la fois la résistance à l'épreuve et la construction d'une existence valant d'être vécue. Elle résulte de l'interaction entre l'individu lui-même et son entourage, entre son vécu et le contexte du moment en matière politique, économique, sociale humaine et l'interaction entre facteurs de risque et facteurs de protection. Mais comment

---

<sup>174</sup> ) Hélène THOMAS, « Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience etc... », *Recueil Alexandries*, janvier 2008, n° 13 : <http://www.reseau-terra.eu/article697.html/>

<sup>175</sup> ) *Ibidem*.

<sup>176</sup> ) *Ibid.*

<sup>177</sup> ) *Ibid.*

expliquer le fait que certains individus résistent mieux que d'autres aux aléas de la vie, à l'adversité, à la faim, à la maladie ?

### **3 – L'apport d'autres disciplines à la réflexion de l'historien**

#### **Archéologie**

Il est intéressant, en se tournant vers les résultats archéologiques, de prendre en compte les mécanismes d'adaptation et de réaction des populations rurales à des situations de stress climatique, par exemple. Mais aussi d'examiner si, par le biais des vestiges archéologiques, notamment les structures de conservation des denrées alimentaires, il est possible de percevoir d'éventuels indices de pénurie ? Ensuite, qu'elle serait la fonction de la structure (stockage annuel ou pluriannuel destiné à pallier la pénurie), son contenu (nature et utilisation du grain), la destination de celui-ci (consommation, vente, semence) et le statut du grain conservé (réserve alimentaire, produit de l'impôt, produit à destination commerciale...) ?

D'autres questions archéologiques importantes nous intéressent aussi. Il s'agit des aspects morphologique (forme des bâtis), fonctionnel (utilité ou but de la conservation, spéculative ou familiale), sociologique (statut des réserves), de même que les types de céréales conservées (épi, grain vêtu, grain nu, ...).

Mais l'aspect le plus intéressant est sans doute l'aspect fonctionnel des structures (silos, granges, greniers, caves..., soit individuels, soit collectifs)<sup>178</sup>. Il n'est pas toujours facile à saisir car le verbe stocker est parfois inextricable de ses nombreux synonymes (entreposer, emmagasiner, conserver...).

---

<sup>178</sup> ) Voir deuxième partie, chap. VIII.

## L'éthnobotanique

En essayant de préciser le statut des plantes, notamment des grains, cultivés ou sauvages, de connaître leur emploi, leur rôle culturel et/ou économique, les modes d'exploitation, les techniques de stockage, etc., ce travail se place dans une posture ethnobotanique, car, comme l'écrivait Jacques Barrau, « l'éthnobotanique permet de mieux comprendre la place primordiale du végétal dans la vie, dans la pensée et dans l'histoire des hommes »<sup>179</sup>.

## La carpologie

La carpologie permet de relever les pratiques agraires des sociétés agricoles antérieures en caractérisant les types de sols, les méthodes de culture et de traitement des récoltes<sup>180</sup>. Ce type de travail permet d'identifier les graines de plantes cultivées, les issus de battage et les semences de mauvaises herbes.

## Anthropologie<sup>181</sup>

Nous nous intéressons aux études relevant de l'Anthropologie à travers la notion de cannibalisme de survie. Certes, ces manifestations sont souvent liées à des excès sporadiques, étrangers à une culture non anthropophage, mais dans lesquels, si les conditions venaient à changer, on pourrait toujours retomber. Par exemple, les guerres à répétition, les exactions des troupes belligérantes, les catastrophes naturelles, la menace de la faim, la peste et la conjoncture économique des dernières siècles du Moyen Âge entraînent des comportements extrêmes et exceptionnels.

---

<sup>179</sup> ) Jacques BARRAU, « L'éthnobotanique au carrefour des sciences naturelles et des sciences humaines », *Bull. Soc. Bota. de France*, 118 (3-4), p. 245.

<sup>180</sup> ) Laurent BOUBY, « Restituer les pratiques agraires par la carpologie archéologique », *Études rurales*, n° 153-154, 2000, p. 177-194 : <https://journals.openedition.org/etudesrurales/10> / Consulté le 30/06/2021.

<sup>181</sup> ) Dans son acception la plus partagée, l'anthropologie regroupe l'ensemble des sciences qui étudient l'homme dans ses différentes dimensions.



## **Aspect économique de la faim**

Puisqu'on ne peut se nourrir que si l'on a préalablement su produire des aliments ou les prélever dans la nature autour de soi, manger relève de l'économie. A défaut d'avoir toujours un prix, fixé ou négociable (pratique du « marchandage »), affiché ou non, les aliments ont donc toujours un coût parce qu'il faut consacrer du temps, de l'énergie et des connaissances pour les obtenir.

Nous nous intéressons ici au rapport entre les subsistances et la population ; la prévision systématique de réserves dans les cités médiévales vue du point de vue de l'économiste. Pour tout historien s'intéressant aux crises alimentaires du Moyen Âge, le recours à la micro-économie et à l'économie comportementale ne peut qu'être bénéfique.

- **La micro-économie** est la branche de l'économie qui modélise le comportement des agents économiques (consommateurs, ménages, entreprises, etc.) et leurs interactions notamment sur les marchés.

- **L'économie comportementale** est l'étude de l'influence des émotions et des facteurs personnels propres à chaque individu, dans la prise de décisions économiques.

La micro-économie et l'économie comportementale s'intéressent aux incitations et aux dispositions psycho-cognitives qui peuvent expliquer les choix alimentaires. Elles permettent de comprendre, en tenant compte du contexte, pourquoi des comportements souvent jugés, par à-priori, « irrationnels » sont, en fait, cohérents.

En ce qui concerne la dimension du temps, il est habituel de soutenir que les sociétés traditionnelles vivaient en parfaite harmonie avec les rythmes naturels. Mais, en réalité, elles s'efforçaient de contourner et de combattre ou de modifier l'ordre

naturel et la dangereuse saisonnalité de la ressource alimentaire au nom de l'obligation pour l'homme de se nourrir chaque jour : il fallait donc trouver les moyens d'étirer le temps ou de l'arrêter<sup>182</sup>. Pour ce faire, la première modalité d'intervention est de diversifier les espèces cultivées et de les choisir en fonction de leurs temps de croissance différenciés, afin d'allonger la période de production aussi longtemps que possible dans l'année, ce qui est un objet d'attention permanent des traités d'agronomie antiques et médiévaux, ainsi que de la période moderne. Diversifier les herbes et les racines du jardin potager, c'est là le secret pour pousser celui-ci à produire presque toute l'année, conformément à la définition du mot latin *hortus* (jardin) par l'encyclopédiste Isidore de Séville (v. 560-636) : *hortus nominatus quod semper ibi aliquid oriatur* [le jardin - (*h*)*ortus* est ainsi dénommée parce qu'il en sort (verbe *orior*, dont le participe passé est : *ortus*) quelques chose en tout temps ; cette étymologie est fautive, comme assez souvent chez Isidore, mais son explication reflète bien une réalité agronomique<sup>183</sup>. De la même façon, l'agriculture médiévale a toujours pratiqué et favorisé la diversité des céréales. Sous cet angle, on peut dire que le Moyen Âge avait déjà découvert que la préservation de la biodiversité est la meilleure arme contre la faim...

### **Médecine traditionnelle et crise alimentaire**

Les enseignements des médecines grecque et arabes avaient convaincu les praticiens médiévaux que le pain, considéré comme chaud et humide (selon la théorie de la combinaison des quatre humeurs), était la meilleure nourriture possible pour le corps humain, lui aussi classé comme « chaud et humide »<sup>184</sup>.

Mais comment se soignait-on au Moyen Âge, en période de crise alimentaire ?

La santé était-elle une priorité en période de déficit alimentaire ?

Les crises alimentaires n'entraînaient-elles pas un relâchement sanitaire ?

---

<sup>182</sup> ) M. MONTANARI, « *La fame comme soggetto economico...* », *op. cit.*, p. 95-96.

<sup>183</sup> ) Informations transmises par le professeur Jean-Luc Fray.

<sup>184</sup> ) R. C. HOFFMANN, *An Environmental History of Medieval Europe...*, *op. cit.*, p. 115-116.

Le recours aux produits secondaires, aux céréales dites inférieures et panifiable, à l'ivraie, aux herbes de toutes sortes, etc., ne constituait-il pas un problème sanitaire ?

### Logique de crise

En observant de près l'évolution des crises alimentaires du Moyen Âge finissant, nous avons fini par dresser le schéma ci-dessous :

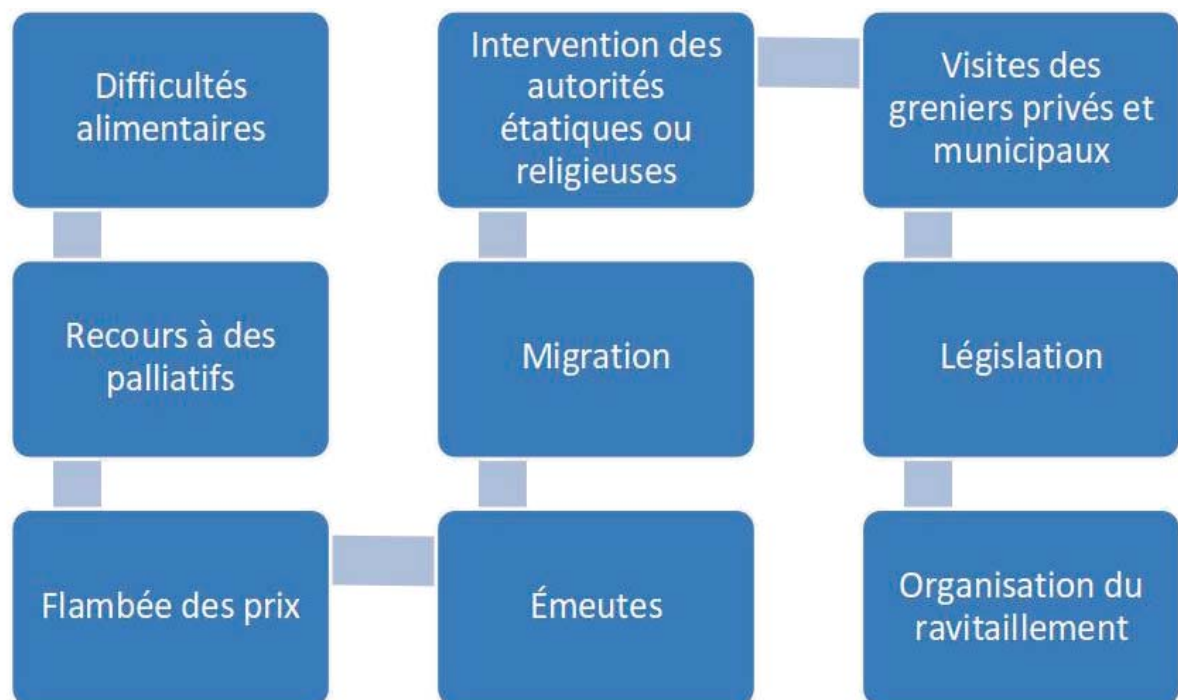
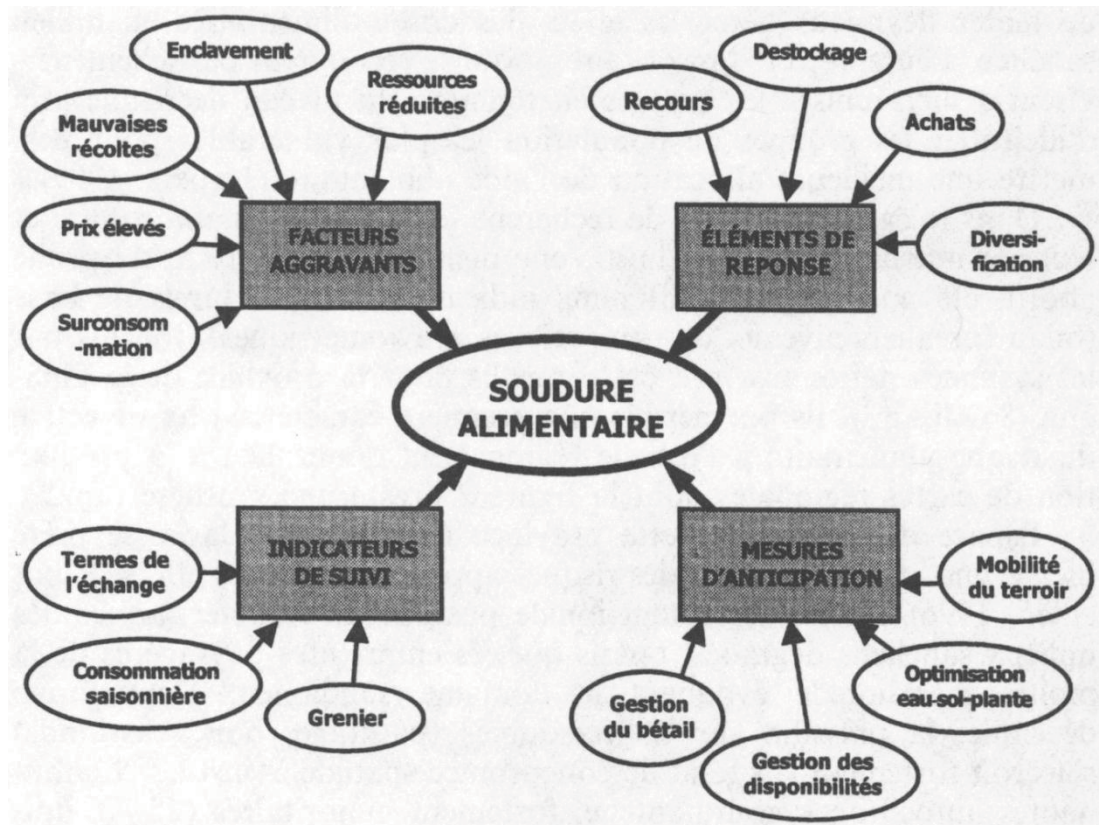


Figure 1 : Logique de crise

Les difficultés alimentaires entraînent souvent un recours à des palliatifs, une flambée des prix, des soulèvements, un départ à la recherche de nourritures, une intervention des autorités étatiques, municipales et religieuses. Autrement dit, la dégradation des conditions de survie entraîne presque automatiquement une réaction résiliente. Et c'est exactement sur ces réactions résilientes qu'insiste ce travail.

Figure 2 : Schéma conceptuel de la soudure



**Source** : P. JANIN, « Gestion spatio-temporelle de la soudure alimentaire dans le Sahel Burkinabé »..., *op. cit.*, p. 913.

Ce schéma, même si son concepteur est un spécialiste des mondes africains, résume presque entièrement, le résultat de notre recherche.

À côté des termes, plus utilisés dans l'historiographie, de « pénuries, disettes, famines, chertés », nous défendons le concept de « soudure » parce que celui-ci porte la signification d'une inquiétude, voire d'une peur collective, renouvelée chaque année, à propos de la récolte prochaine, même si celle-ci doit finalement s'avérer heureusement bonne : les termes précédemment cités ne renvoient qu'aux années de malheur, de crise, alors que l'inquiétude est pérenne. Certes le mot « soudure » n'est pas employé dans les sources médiévales mais les exemples donnés plus haut (celui concernant Pierre de Tarentaise en 1175 et le témoignage du continuateur de Sigebert de Gembloux sur le retard des récoltes en 1144) comme

ceux qui viendront au fil des chapitres suivants, rendent palpable le poids de cette « inquiétude alimentaire » récurrente qui pèse sur la société médiévale.

## Première Partie

### Aux origines des crises alimentaires

Cette première partie du présent travail traite des « calamités » comme point d'observation des relations humaines en période de crise alimentaire. De l'Antiquité jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la grande majorité des aléas naturels qui affectaient les cultures étaient interprétés et représentés comme la conséquence d'un dysfonctionnement météorologique ou d'une corruption de deux des quatre éléments de la physique traditionnelle, l'air et l'eau ; la mise au point du microscope au XVII<sup>e</sup> siècle commença à renverser cette conception des choses<sup>185</sup>. Pour cette conception ancienne, la relation causale directe entre l'aléa naturel provoquant de mauvaises récoltes et la famine apparaissait comme une évidence<sup>186</sup>. D'ailleurs, en latin classique, *calamitas* désignait d'abord les dégâts provoqués aux chaumes des céréales par les orages, les tornades, les épidémies, etc., puis, par métaphore, toute forme de conséquences de l'infortune, dans les champs comme dans une campagne militaire<sup>187</sup>.

Ceci fit que les contemporains n'hésitèrent pas à attribuer, parfois sans réserve, les causes des crises majeures de la fin de l'Antiquité et du Moyen Âge au déterminisme naturel. Ces perceptions trouvent encore aujourd'hui beaucoup d'adeptes allant jusqu'à, plus ou moins, négliger la possible vulnérabilité des groupes humains aux autres aléas naturels ou humains. Par exemple, au milieu du siècle dernier, le médiéviste français Edmond-René Labande, mettait en avant le mauvais temps dans l'explication de la mauvaise récolte : « du mauvais temps dépend la mauvaise

---

<sup>185</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 324.

<sup>186</sup> ) *Ibidem*, p. 27.

<sup>187</sup> ) *Ibid.*

récolte »<sup>188</sup>. L'anthropologue américain Brian M. Fagan quant à lui, attribue encore toutes les famines de l'ère préindustrielle et les principales crises de subsistance en Europe, depuis le tournant du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, à la combinaison des anomalies climatiques<sup>189</sup>.

A l'inverse, sous l'influence des sciences économiques et sociales et dans le cadre de l'évolution des paradigmes de la discipline historique elle-même, une bonne partie des historiens avaient, au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> s. et jusqu'au début des années 2000, privilégié les éléments endogènes (ainsi les droits d'accès à la nourriture et la pression démographique) sur des facteurs exogènes comme le climat dans l'explication des crises alimentaires. Mais un nouveau tournant épistémologique se produisit au début du XXI<sup>e</sup> siècle avec la publication de travaux mettant en avant les évolutions climatique au long court (et non plus seulement les « accidents » météorologiques à l'échelle de quelques années) comme facteur causal dans l'explication des crises alimentaires anciennes<sup>190</sup>, ainsi l'ouvrage de Brian Fagan, met en avant la combinaison des anomalies climatiques à court terme et des processus de changement à long terme dans le contexte du Petit Âge glaciaire. Ce nouveau courant d'idées met le climat au centre des crises médiévales, ce qui en fait « des crises écologiques de contraction brutale des ressources et de surpopulation »<sup>191</sup>. Cependant, cette conception « naturaliste » des crises de subsistance n'a pas empêché certains historiens, surtout anglais, de persister à s'interroger sur le rôle que les mécanismes de marché ont pu jouer face à la menace de faim<sup>192</sup>.

---

<sup>188</sup> ) Edmond-René LABANDE, « L'administration du duc d'Anjou en Languedoc aux prises avec le problème du blé (1365-1380) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 62, n° 9, 1950, p. 5

<sup>189</sup> ) Brian M. FAGAN, *The Little Ice Age : How Climate Made History 1300-1850*, New York, Basic Books, 2000.

<sup>190</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>191</sup> ) *Ibidem*.

<sup>192</sup> ) Richard H. BRITNELL, *The Commercialisation of English Society, 1000-1500*, 2e éd., Cambridge-New York, CUP, 1996 ; Stephan R. EPSTEIN, *Freedom and Growth : the Rise of*

Il demeure toutefois que les fluctuations anormales de température et de précipitations saisonnières ont des incidences sociétales considérables, car elles peuvent conditionner le succès ou l'échec des récoltes céréalières<sup>193</sup>. Les effets néfastes de cette inclémence de la nature et de cette vulnérabilité aux « temps qu'il fait » étaient largement ressentis dans une bonne partie de l'Occident médiéval. Par exemple, les *Annales blandinienses* évoquent, en 1126, « *Iterum fames gravissima repetita per Flandriam, per Lotharingiam, per Franciam, per Angliam, multa hominum nimia necavit* »<sup>194</sup>. Un peu plus tard, en 1147, la *Continuation des Annales Laubienses* signale que « *Hoc anno extitit aspera hyems et nix permaxima super faciam terre a calendis Decembri unde ad calendas Februarii et sequitur fames valida septem annis* », même si l'on doit accorder peu de crédit à la durée d'une « famine de sept ans », évidente réminiscence biblique sous la plume d'un annaliste monastique<sup>195</sup>.

Comme le constate Jean-Pierre Devroey, les déséquilibres alimentaires répondaient bien, avant l'avènement d'une économie commerciale des subsistances, à des causes multiples, relevant de la totalité de la sphère écologique et sociale<sup>196</sup>.

Il est donc admis aujourd'hui que le facteur déclenchant de la pénurie alimentaire était et reste encore en même temps naturel et humain, géographique et

---

*States and Markets in Europe, 1300-1750*, Londres, Routledge, 2000 ; cités par J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>193</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>194</sup> ) Annales de l'abbaye de Saint-Pierre au Mont-Blandin, à Gand (Flandre orientale) ; le récit court de la naissance de Jésus-Christ à l'année 1292 : *MGH., SS., IV*, p. 28 : « de nouveau, une famine très dure se répéta à travers la Flandre, la Lotharingie, la Francie et l'Angleterre, qui tua un nombre considérable d'humains ».

<sup>195</sup> ) *MGH., SS., IV*, p. 22 : « cette année-là, la rigueur de l'hiver et une neige extrêmement abondante régnèrent sur la surface de la terre des calendes de Décembre à celles de Février ; il s'en suivit une famine qui dura sept ans ». L'allusion aux sept années de famine, symbolisées, dans le rêve de pharaon, par les sept vaches maigres est dans *Genèse*, 41, 27.

<sup>196</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 43.



politique<sup>197</sup> : la crise se manifeste soit par une baisse de la production, soit par une difficulté d'accès aux ressources, soit par les deux en même temps. Et à propos de cette baisse de la production, la part de la population non productrice de denrées alimentaires croissant à la mesure du processus d'urbanisation - même si celui-ci reste globalement très mesuré, sauf en Flandre et dans la Plaine du Pô et la Toscane - et du développement des activités non agricoles, cette seule situation pouvait entraîner un déséquilibre entre l'offre et la demande alimentaire<sup>198</sup>.

Parmi les facteurs de crise figurent la sensibilité des récoltes aux variations climatiques, aux événements météorologiques, aux prédateurs biologiques et aux conflits militaires. Au long du XV<sup>e</sup> siècle, en affectant l'approvisionnement alimentaire et les marchés céréaliers, les nombreux conflits en France, dans les Pays-Bas, la Suisse d'aujourd'hui, les Pays tchèques, les parties septentrionales du royaume de Hongrie et la région de Bologne en Italie n'ont fait qu'aggraver cette situation déjà compliquée<sup>199</sup>. Ce contexte augmentant la probabilité de déficit agricole, une seule mauvaise récolte pouvait mener à la pénurie.

L'objectif, dans cette première partie, est d'évaluer et/ou d'analyser le rôle qu'a pu occuper chaque facteur, du rôle du soit disant « déterminisme naturel » aux facteurs purement biologiques, en passant par les facteurs anthropiques, sans oublier le fait religieux. Cette première partie questionne également le fort attachement des populations aux céréales (froment, seigle, avoine, orge, etc.). Et le dernier chapitre

---

<sup>197</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>198</sup> ) Nicolas BARLA, « Pour la nécessité du pauvre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux en période d'affirmation des pouvoirs urbains et princiers (XIe - XVe siècles) : chronologie des crises, analyse historiographique, étude de cas (Lille et Mons au XVe siècle)*, thèse d'Histoire, histoire de l'art et archéologie, Université libre de Bruxelles, 2019-2020, p. 70.

<sup>199</sup> ) Ainsi, la première moitié du XVe siècle fut marquée par la famine des lingots (ou pénurie des métaux précieux qui a frappé l'Europe au XVe siècle), la déflation des prix, les pertes territoriales et commerciales au profit des Ottomans ; Ch. CAMENISCH *et al.*, *The 1430s...*, *op. cit.*, p. 2116.

introduit et/ou explique le recours à plusieurs disciplines pour tenter d'expliquer quelques notions rencontrées au cours de nos recherches.

## Chapitre I

### Les facteurs climatiques

Aujourd'hui, il est possible d'utiliser la paléoclimatologie pour essayer de reconstituer l'évolution du système climatique dans le passé à partir de modèles mathématiques d'interprétation de données hétérogènes :

« Ces données sont appelées proxys et peuvent être des traces physiques ou des documents historiques et archéologiques. Les principales disciplines scientifiques qui y contribuent s'inscrivent dans les champs de la physique et de la physicochimie, de la géologie et des sciences du vivant. Elles étudient notamment les fluctuations de l'activité solaire, les glaces fossiles, les observations glaciologiques et géomorphologiques des glaciers dans des zones étudiées systématiquement, comme les Alpes et les pays scandinaves, l'analyse des sols et des sédiments marins et lacustres, les pollens et les arbres fossiles qui permettent d'observer qualitativement et quantitativement la végétation des environnements du passé »<sup>200</sup>.

Comme l'écrit Nicolas Barla, « les variations dans les températures moyennes conditionnent le risque d'échec des récoltes »<sup>201</sup> : une baisse générale de la température annuelle de 1° C provoque en moyenne une baisse de rendement de 5 %<sup>202</sup>. Or, la période du XIe au XVe siècle est marquée par de fortes fluctuations climatiques. Par exemple, « les années 1010-1050 constituent la dernière phase du « Minimum solaire de Oort » et sont donc particulièrement froides, par rapport aux

---

<sup>200</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 462 (note 2).

<sup>201</sup> ) N. BARLA, « Pour la nécessité du peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 70.

<sup>202</sup> ) M. BOURIN et F. MENANT, « Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranée occidentale », *op. cit.*, p. 17.

décennies suivantes<sup>203</sup>. Une nouvelle chute progressive des températures s'observe ensuite au cours du XII<sup>e</sup> siècle, mais les deux premiers tiers du XIII<sup>e</sup> siècle sont en revanche relativement chauds. Ce qui fait dire à Jacques Berlioz que « Le “beau XIII<sup>e</sup> siècle” (jusqu'en 1280) serait une époque d'embellie » sur le plan alimentaire et économique<sup>204</sup>. Les années 1270-80 à 1350-60 sont ensuite marquées par le « Minimum solaire de Wolf »<sup>205</sup>, phase initiale du « Petit Âge glaciaire », ce dernier se prolongeant jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>206</sup>. Les années 1340-1360 enregistrèrent les températures moyennes les plus basses depuis huit siècles<sup>207</sup>. Celles de 1420-1570 marquent le « Minimum solaire de Spörer ». Nicolas Barla a pu montrer, en analysant ces travaux précités sur le climat, que « durant la décennies de 1430-1440 s'observent les différences entre les températures hivernales et estivales les plus extrêmes du XV<sup>e</sup> siècle et les années 1453-1476 constituent la période la plus froide des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles »<sup>208</sup>.

La crise de la fin du Moyen Âge, liée d'une part au refroidissement climatique<sup>209</sup>, a eu de graves conséquences sur l'économie essentiellement rurale. Et comme le note

---

<sup>203</sup> ) Michael E. MANN *et al.*, « Proxy-Based Reconstructions of Hemispheric and Global Surface Temperature Variations over the Past Two Millennia », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, v. 150, n° 36, 2008, p. 13252-13257 ; Bruce M. S. CAMPBELL, *The Great Transition : Climate, Disease And Society In The Late Medieval World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, p. 37 ; cité par N. BARLA, « Pour la necessitet du povre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 70. Le « minimum de Oort » (du nom de l'astronome néerlandais Jan Hendrik Oort, † 1992), comme le « minimum de Spörer » (astronome prussien, † 1895) ou le « minimum de Wolf » (astronome français, 1827-1918), concerne des valeurs minimales de l'activité solaire, enregistrées *a posteriori* grâce à l'examen du taux de C14 contenu dans les cernes datées des arbres.

<sup>204</sup> ) Jacques BERLIOZ, *Catastrophes naturelles et calamités au Moyen Âge*, Sismel - Edizioni del Galluzzo, 1998, p. 19.

<sup>205</sup> ) B. M. S. CAMPBELL, *The Great Transition...*, *op. cit.*, p. 3, 37 ; cité par N. BARLA, « Pour la necessitet du povre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>206</sup> ) Brian M. FAGAN, *The Little Ice Age : How Climate Made History 1300-1850*, New York, Basic Books, 2000.

<sup>207</sup> ) B. M. S. CAMPBELL, *The Great Transition...*, *op. cit.*, p. 10-277.

<sup>208</sup> ) N. BARLA, « Pour la necessitet du povre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>209</sup> ) Sans oublier la grande épidémie de Peste Noire, la guerre de Cent Ans, la crise démographique qui en résulte, etc.

bien Jean-Pierre Devroey, cette vulnérabilité au climat est attestée par la grande variabilité inter annuelle de la production agricole<sup>210</sup>.

Les changements de l'orbite terrestre dominant clairement la variabilité climatique à l'échelle multimillénaire<sup>211</sup>. Quant au cycle de l'activité solaire, il est de onze ans environ. Mais les recherches ont montré qu'il existe d'autres cycles plus longs et irréguliers allant de 90 à 250 ans<sup>212</sup>. Durant le minimum de Maunder (v.1645-1715), sous le règne de Louis XIV, les températures moyennes atteignirent des records de froid<sup>213</sup>. Une telle approche, pour ce qui est du Moyen Âge finissant, n'est pas sans difficultés, d'où la nécessité de mettre en place des modélisations reposant sur des proxys multiples afin de proposer des reconstitutions plus ou moins précises des variables temporelles et spatiales du climat<sup>214</sup>. Cependant, « les spécialistes considèrent que les modèles ont acquis une robustesse suffisante à partir de 1400 »<sup>215</sup>.

La climatologie, à travers la notion de « forçage »<sup>216</sup> permet de qualifier les effets des perturbations du bilan énergétique de la planète, c'est-à-dire, au premier chef, de son bilan radiatif provoqué par le Soleil (c'est la notion de « forçage radiatif »), mais

---

<sup>210</sup> ) Jean-Pierre DEVROEY, « La politique annonciatrice des carolingiens comme question politique et morale », *L'alimentazione nell'alto Medioevo*, LXIII Settimana internazionale di studio sull'Alto Medioevo, 9-15 mars 2015, p. 11.

<sup>211</sup> ) P. D. JONES, M. E. MANN, « Climate over Past Millennia », *Reviews of Geophysics*, 42, 2004, p. 1-42 (ici p. 25).

<sup>212</sup> ) Pier VELLINGA, *Le Changement climatique, mythes, réalités et incertitudes*, A. Lowyck (trad.), Bruxelles, ULB, 2013, p. 46-47.

<sup>213</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 462 (note 14).

<sup>214</sup> ) Henry F. DIAZ et *al.*, « Spatial and Temporal Characteristics of Climate in Medieval Times Revisited », *Bulletin of the American Meteorological Society*, 92, 2011, p. 1402. H. DIAZ et Valérie TROUET, « Some Perspectives on Societal Impacts of Past Climatic Changes », *History Compass*, 12, 2014, p. 160-177.

<sup>215</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 462 (note 5).

<sup>216</sup> ) Issu du vocabulaire de la chasse (dès le XII<sup>e</sup> siècle), puis de l'horticulture, enfin de la technologie des métaux, le terme de « forçage » est utilisé depuis le début des années 2000 par les climatologues pour désigner l'impact de causes externes provoquant des modifications notables de tel ou tel composant des climats terrestres.

aussi les effets climatiques de l'action anthropique. Dans les principaux forçages d'origine humaine, on trouve les émissions de gaz à effet de serre (dues à la consommation des énergies fossiles, à la production de méthane par les activités agro-pastorales, etc.) et d'aérosols, la déforestation et, de manière plus générale, la modification des surfaces végétales qui, toutes, influencent les échanges sol-atmosphère<sup>217</sup>. Notre époque contemporaine fait l'expérience de ce phénomène dans le sens d'un réchauffement climatique suffisamment ample et rapide pour nous inquiéter. A l'inverse, « un refroidissement des températures peut être auto-entretenu après un forçage naturel très important s'il entraîne une extension des glaces continentales (Arctique, Antarctique), de l'inlandsis et des glaciers. L'augmentation de l'albédo, c'est-à-dire du pouvoir réfléchissant de la Terre, auto-entretient alors la chute des températures »<sup>218</sup>. Plusieurs spécialistes postulent que le forçage naturel dans le sens du refroidissement peut-être, lui aussi, accompagné et amplifié par un forçage d'origine anthropique, ainsi dans le cas du « petit âge glaciaire » (v. 1450 - v. 1800, avec maximum atteint entre 1640 et 1730) : à la baisse cyclique de l'activité du soleil se seraient ajoutés les effets de l'effondrement démographique de l'Amérique après 1492 (- 50 millions d'habitants ?) sur l'extension du couvert forestier et la baisse consécutive de la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et donc de l'effet de serre et, ainsi, des températures<sup>219</sup>.

---

<sup>217</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 459 (note 57).

<sup>218</sup> ) *Ibidem*, p. 459 (note 58).

<sup>219</sup> ) R. J. NEVLE, D. K. BIRD, W. F. RUDDIMAN et R. A. DULL, « Neotropical human-landscape, fire and atmospheric CO<sub>2</sub> during European conquest », *The Holocene*, 2011. R. A. DULL *et alii*, « The Columbian encounter and the Little Ice Age: Abrupt land use change, fire and greenhouse forcing », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 100/4 (2010), p. 755-771 ; articles cités dans : Christophe BONNEUIL et Jean-Baptiste FRESSOZ, *L'événement Anthropocène. La Terre, l'Histoire et nous*, 2de éd., Paris : Seuil, 2016, p. 53-4 et n. 3.

## I - Les évolutions climatiques : quelques exemples tirés des sources bas-médiévales

Les angoisses actuelles à propos des effets des changements climatiques récents devraient mettre « la puce à l'oreille » aux historiens en général et particulièrement aux médiévistes : dans les derniers siècles du Moyen Âge, le temps plus froid et plus humide a entraîné un fléchissement de la production globale de céréales qui, à son tour, a provoqué des mécanismes d'adaptation et d'interaction avec l'environnement, favorisés par les logiques et les choix de cultures des paysans<sup>220</sup>. Les observations recueillies sur les carottes glaciaires, confrontées aux documents contemporains, permettent de considérer des changements climatiques importants dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, en particulier dans la partie nord-occidentale de l'Europe. Ensuite, certains textes nous incitent à considérer que la succession de périodes humides, de temps plus instables, ont entraîné une forte baisse de la productivité qui se manifesta par de mauvaises ou médiocres récoltes suivant les régions. Comme l'a bien remarqué Bronisław Geremek, dans chaque cas, les particularités de la situation et de la conjoncture régionales expliquent le phénomène et situent son origine<sup>221</sup>.

Les mauvaises conditions climatiques pouvaient retarder les vendanges comme ce fut le cas à Montferrand où, le 23 octobre (1363), les consuls envoyaient quatre personnes « pour la visite des vignes »<sup>222</sup> ; donc à cette date, les vendanges n'étaient pas encore faites. Lors de l'hiver de cette même année, le froid intense qui dura de décembre 1363 à la fin mars 1364 détruisit les vignes du Bassin Parisien, du Bordelais, de Montpellier<sup>223</sup>. L'hiver 1394-95 semble avoir été plus mauvais : « le mois de décembre et les deux suivants furent pluvieux ; les pluies excessives firent déborder

---

<sup>220</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, op. cit., p. 449.

<sup>221</sup> ) Bronisław GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1980, p. 144.

<sup>222</sup> ) Gabriel AUDISIO, *La révolte des Tuchins d'Auvergne deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise (sous la direction de M. Gabriel Fournier), Université de Clermont-Ferrand, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1967-68, p. 39.

<sup>223</sup> ) *Ibidem*.

trois fois tous les fleuves du royaume et entravèrent le transport des marchandises. Les lieux bas furent inondés, et toutes les semences de la terre détruites »<sup>224</sup>.

En 1403, à Montpellier, les semailles compromises par les pluies entraînent une mauvaise récolte<sup>225</sup>. À Paris en 1422, « Item en celle année fist merveilleusement chault en juing et en juillet et n’y pleut que une foys dont les terres se sentissent, pourquoi les potaiges et les marès furent aussi que tous ars aux champs et ne rendirent pas la moitié de leur semence »<sup>226</sup>.

Encore proches de leurs origines rurales, les historiens du milieu du siècle dernier étaient culturellement sensibles à ces effets, au point de les exprimer par ce qui pourrait passer aujourd’hui pour des truismes : « du mauvais temps dépend la mauvaise récolte »<sup>227</sup> ; de même, en opposant la répartition irrégulière des pluies entre les saisons et les mois dans le Midi de la France, à leur régime si égal dans les régions de l’Ouest et du Nord, Daniel Faucher écrivait, dans les années 30 du siècle dernier, que « la récolte, dans les régions du Midi, a quelque chose de plus aléatoire que dans les régions du Nord, par suite des variations imprévues des phénomènes climatiques »<sup>228</sup>. Il y a sans doute beaucoup de témoignages sur cette variabilité du climat méridionale :

« ... ce climat [celui du Lauragais] se caractérise en principe par le passage sans transition des intempéries de l’hiver qui se prolongent souvent jusqu’à la deuxième quinzaine de mai, aux grosses chaleurs de l’été dont les premières surviennent en général vers le début de juin. Il en résulte une dessiccation brutale des sols et de l’atmosphère au moment où, pour

---

<sup>224</sup> ) G. AUDISIO, *La révolte des Tuchins d’Auvergne...*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>225</sup> ) Pierre ALEXANDRE, *Climat en Europe au Moyen Âge*, Paris, EHESS, p. 541.

<sup>226</sup> ) Claude-Charles MATHON, Pierre-Gilles GIRAULT, « Des marais aux marchés : usages et image des plantes dans le Journal d’un Bourgeois de Paris (1405-1449) », Pierre-Gilles GIRAULT (éd.), *Flore et jardins. Usages, savoirs et représentations du monde végétal au Moyen Âge*, Paris, (Cahiers du Léopard d’Or, 6), 1997, p. 95.

<sup>227</sup> ) E.-R. LABANDE, « L’administration du duc d’Anjou en Languedoc... », *op. cit.* p. 5.

<sup>228</sup> ) Daniel FAUCHER, « Polyculture ancienne et assolement biennal dans la France méridionale », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. V, 1934, p. 246.



achever leur végétation, les blés ont surtout besoin d'humidité. Aux chaleurs proprement dites s'ajoute l'influence des vents desséchants [tel l'autan] dans les parties de la région où ils soufflent avec persistance à tous les changements de saison et notamment dans cette période de mai-juin [la soudure]. C'est le cas du pays toulousain et particulièrement du Lauragais où, de ce fait, la maturation des blés est en général très difficile »<sup>229</sup>.

La situation est semblable en Gascogne et plus précisément dans la région gasconne de Vic-Fezensac où « on saisit de suite le déséquilibre de ce cycle végétatif qui s'allonge démesurément au début et s'achève ensuite de façon beaucoup trop brusque : la sécheresse fait avorter les deux dernières fleurs, parfois les trois de chaque épillet ; le rendement ne peut jamais être très élevé »<sup>230</sup>.

Le moindre dérangement atmosphérique (la grêle, les pluies trop violentes, les coups de froid tardifs, etc.) pouvait rompre l'équilibre précaire entre les vivres disponibles et les bouches à nourrir. Si les pluies trop abondantes, le gel et la douceur humide pourrissent les récoltes, trop d'ensoleillement aussi peut être nuisible par le phénomène de l'échaudage<sup>231</sup>. Cette situation se traduisait par des hausses brusques et considérables des prix des denrées<sup>232</sup>. Par exemple, pendant l'été 1480, de grands orages ravagèrent les récoltes dans les régions du Forez et du Lyonnais, les vallées du Cher et de la Loire<sup>233</sup>. Les textes ne manquent pas de mentionner

---

<sup>229</sup> ) Edouard SERIN, « Centre d'expérimentation de blés de Lavelanet à Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne) », *Journal d'Agriculture du Sud-ouest*, 1933, IX, n° 120, p. 146 ; cité par D. FAUCHER, « Polyculture ancienne... », *op. cit.*, p. 247 (note 9).

<sup>230</sup> ) Zacharie BAQUE, *Deux exploitations-type dans le département du Gers*, Auch, 1932, p. 16 ; cité par D. FAUCHER, « Polyculture ancienne... », *op. cit.*, p. 247 (note 9).

<sup>231</sup> ) Sous l'effet d'un trop puissant ensoleillement et de la chaleur au moment de la formation des grains, dessiccation de ces grains (de raisin, de céréales...), ce qui altère leur maturation et les fait demeurer de petite taille et ridés : *Grande Dictionnaire encyclopédique Larousse*.

<sup>232</sup> ) Marie-Josèphe LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc aux XIVe et XVe siècles », *Annales du Midi*, v. 64, n° 17, 1952, p. 27.

<sup>233</sup> ) René GANDILHON, *Politique économique de Louis XI*, *Annales de Bretagne*, t. 48, n° 3-4, 1941, p. 153.

l'enchérissement du prix qui était quatre, cinq et même six fois supérieur à celui des années antérieures<sup>234</sup>. Lors de ces années 1480, « la misère était presque générale dans toute la France, mais principalement dans les campagnes »<sup>235</sup>. Ce qui explique le fait que les paysans accouraient vers les villes, entre autres vers Lyon, Troyes, Cahors, Angoulême, Reims, car ils « ne mangeoient que rassines d'herbes, troncs de choux et naveaux cuits en la braize du feu »<sup>236</sup>. Les pluies diluviennes qui suivirent, en 1482, provoquèrent de nouvelles inondations entraînant jusqu'à la famine. Parallèlement, une épidémie exerça de cruels ravages sur cette population sous-alimentée<sup>237</sup>.

En Lyonnais et Forez, la chronique tenue par Benoît Maillard, grand prieur de l'abbaye de Savigny<sup>238</sup>, permet de mesurer l'impact économique des insuffisances des précédentes moissons, déclenchant, au cours de l'année 1481-1482 (et vraisemblablement au cours de cette période de soudure), une véritable famine : « il y eut une famine étonnante et grandement cruelle, si bien que ces deux années, le froment à la mesure de Tarare<sup>239</sup>, du moins la première année, valut 36 gros<sup>240</sup> (...), le seigle 28 ou 27 gros... Foule de gens, hommes, femmes, enfants moururent à travers champs ; plusieurs filles vierges, poussées par la faim, se prostituèrent, et pourtant nombre de pieuses gens firent de grandes aumônes, mais elles ne pouvaient suffire à la multitude des pauvres »<sup>241</sup>. Un autre témoignage, rappelant ces situations difficiles, nous est fourni par la chronique de Jean de Troyes, ce texte

---

<sup>234</sup> ) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, op. cit., p. 155.

<sup>235</sup> ) *Ibidem*.

<sup>236</sup> ) *Ibid.*

<sup>237</sup> ) *Ibid.*

<sup>238</sup> ) Rhône, Villefranche-s/Saône, L'Arbresle.

<sup>239</sup> ) Mesure de capacité pour les grains, égale à 21,19 litres. Tarare : Rhône, Villefranche-s/Saône, chef-lieu de canton.

<sup>240</sup> ) C'est un multiple du denier d'argent (un gros = un sol parisis, soit : 15 deniers).

<sup>241</sup> ) Chronique de Benoît Maillard, publiée par G. Guigue, Lyon, 1883, p. 28-29 ; cité par Claude COLOMBET LASSEIGNE, *La seigneurie rurale en Forez face aux crises de la fin du Moyen Âge. Résistance ou défaillance ?* Thèse de doctorat en histoire médiévale, Saint-Étienne (Université Jean Monnet), 2003, p. 106.

confirmant la diversité aussi bien que l'extension géographique du phénomène dans les régions du Centre-est du royaume des Valois : « en ladite année (1482) fut le blé moult chier universellement par tout le royaume de France est mesme par tout le pays du Lyonnais, Auvergne, Bourbonnais et aultres pays voisins. Et a ceste cause y mourut grant quantité de peuple, tant de maladie que de famine qui fut merueilleusement grande par toutes contrées »<sup>242</sup>. Au siècle suivant, en 1529, puis de nouveau l'année suivante, le prévôt de Sury-le-Comtal<sup>243</sup> signale dans ses comptes que plusieurs pauvres n'ont pu payer leurs « servis » à cause de « la chierté (...) et de la stérilité du temps »<sup>244</sup>.

Dans cette période du Moyen Âge finissant où le moindre dérèglement climatique pouvait avoir des conséquences sur les récoltes à venir, le paysan n'était pas toujours maître de sa propre subsistance. Cette vulnérabilité par rapport au temps qu'il fait est avérée.

## II - Débats contemporains sur la vulnérabilité aux aléas climatiques

Pour comprendre la vulnérabilité et la résilience des sociétés aux extrêmes climatiques et à leurs impacts, il faut d'abord s'intéresser aux contextes démographique, économique et politique de l'Europe pendant les derniers siècles du Moyen Âge. Au-delà du premier réflexe, il reste licite de se demander s'il existe une relation directe et exclusive entre climat et subsistance. Certes, la climatologie historique relie intempéries et famines dans les sociétés du passé<sup>245</sup>, mais des auteurs comme l'économiste indien Amartya Sen<sup>246</sup> rejettent l'existence d'un lien

---

<sup>242</sup> ) C. COLOMBET LASSEIGNE, *La seigneurie rurale en Forez...*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>243</sup> ) Loire, Montbrison, Saint-Just-Saint-Rambert.

<sup>244</sup> ) C. COLOMBET LASSEIGNE, *La seigneurie rurale en Forez...*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>245</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>246</sup> ) Amartya SEN, « Famines as Failures of Exchange Entitlements », *Economic and Political Weekly*, 11, 1976, p. 1273-1280. Amartya SEN, *Poverty and Famines : An Essay on*

causal nécessaire entre climat et crise de subsistance. Pour cette dernière conception, une défaillance du système d’approvisionnement alimentaire est à imputer à des facteurs humains, économiques, sociaux et politiques. Les interactions entre facteurs exogènes (comme le climat) et les éléments endogènes (systèmes politiques et sociaux, répartition des richesses, fiscalité, mécanismes de domination et autonomie des producteurs, etc.) font douter certains de la pertinence du « néo-déterminisme naturaliste »<sup>247</sup>. De fait, le « monde plein » du début du XIV<sup>e</sup> siècle a correspondu à la plus grande extension des terres agricoles en Europe, c’est-à-dire à un environnement plus fragile à des modifications climatiques<sup>248</sup>. Autrement dit, les grands défrichements constituent également un facteur anthropique agissant sur le système climatique ; la démonstration du phénomène inverse a pu être avancée pour l’Amérique latine du XVI<sup>e</sup> siècle, comme on l’a vu plus haut.

Ainsi, pour en revenir au cadre ouest-européen, le système rural dominé par la petite exploitation familiale, qui émerge au début du haut Moyen Âge, aurait modelé profondément l’environnement<sup>249</sup>. Et comme l’a bien remarqué Nicolas Barla, pris comme un ensemble, la société médiévale d’Europe occidentale des XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles se caractérise par une forte vulnérabilité alimentaire lié au régime et à la production alimentaires, focalisés sur les céréales<sup>250</sup>. La fragilité de la production agricole entraîne ainsi une forte inélasticité de la demande et une grande dépendance de la population à l’égard des récoltes<sup>251</sup>. En cas de succession de mauvaises années agricoles, la nécessité de conserver une partie de la récolte pour la semence de l’année suivante rend les choses plus compliquées encore. Le médiéviste catalan Pere Benito i Montclús, quant à lui, voit dans les limites structurelles de l’agriculture

---

*Entitlement and Deprivation*, Oxford, Clarendon Press, 1982. Amartya SEN et Jean DREZE, *Hunger and Public Action*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

<sup>247</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 449.

<sup>248</sup> ) *Ibidem*.

<sup>249</sup> ) *Ibid.*

<sup>250</sup> ) N. BARLA, « Pour la nécessité du pauvre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>251</sup> ) *Ibidem*.

la raison de la persistance de la faim malgré la croissance économique des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles<sup>252</sup>.

Un autre courant historiographique<sup>253</sup> - considérant la population comme la force principale qui régule le niveau général de disponibilité des ressources alimentaires - tend, lui-aussi, à détacher la dynamique des famines du facteur climatique<sup>254</sup>. Cette école considère les crises alimentaires comme des régulateurs entre la population et la quantité des ressources agricoles ; autrement dit, la famine, qui apparaît comme la preuve de l'incapacité d'une société à maîtriser sa croissance démographique ou à la concilier avec la disponibilité des ressources alimentaires, empêche la population de dépasser la quantité des ressources agricoles disponibles<sup>255</sup>.

Il n'en reste pas moins que les fluctuations anormales des précipitations saisonnières peuvent conditionner le succès ou l'échec des récoltes céréalières. Par exemple, à Tours, en 1224, les pluies abondantes du mois d'avril au mois d'août et le gel à l'automne entraînèrent une mauvaise récolte de blé mais aussi de noix<sup>256</sup>. L'année suivante (1225), à l'inverse, autour de cette même ville, la grande chaleur et la sécheresse, étendues du mois de mars au mois d'août, causèrent de mauvaises récoltes<sup>257</sup>. En 1226, toujours à Tours, la sécheresse commençant à partir du mois de mai entraîna une mauvaise récolte d'été<sup>258</sup>. À Toulouse, en 1234, un grand gel hivernal détruisit les céréales<sup>259</sup>. À Paris, en 1256, l'hiver fut rude et l'été pluvieux

---

<sup>252</sup> ) Pere BENITO i MONCLÚS, « Famines sans frontières en Occident avant la conjoncture de 1300 », Monique BOURIN *et alii*, *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranéen occidentale*, Rome, E.F.R., 2011, p. 37-86.

<sup>253</sup> ) Qui remonte idéologiquement à Thomas Malthus (1766-1834) et à David Ricardo (1772-1823).

<sup>254</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>255</sup> ) *Ibidem*.

<sup>256</sup> ) P. ALEXANDRE, *Climat en Europe au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 381.

<sup>257</sup> ) *Ibidem*, p. 382.

<sup>258</sup> ) *Ibid.*, p. 383.

<sup>259</sup> ) *Ibid.*, p. 386.

jusqu'au 24 juin<sup>260</sup>. Dans la région rouennaise, en 1287, la grêle, du 23 au 30 juin, détruisit les blés et les autres céréales, surtout dans la région de Neufchâtel-en-Bray<sup>261</sup>.

En Europe occidentale, l'étude des crises alimentaires médiévales dans la longue durée montre que dans le Sud méditerranéen (péninsule Ibérique, Occitanie, Provence, Italie), le facteur déclenchant des grandes famines est souvent une sécheresse exceptionnelle (1333, 1347, 1374) ; dans le Nord-Ouest de l'Europe, les perturbations les plus graves (1315-1317, 1437-1439) sont en général liées à des durées exceptionnelles d'enneigement et à des hivers très froids, couplés à des printemps et étés froids et humides<sup>262</sup>. Au début du XVIIIe siècle encore, Nicolas Delamare met en cause ce qu'il appelle « l'intempérie de l'air, le dérèglement des saisons » :

« ... ainsi une Automne trop seiche ou trop pluvieux dérange le temps des semailles ; d'où il arrive que le bled mis en terre trop tard, ou dans un fond trop sec ou trop humide ; ne germe point ou imparfaitement, & se trouve surpris de l'hiver avant que d'estre levé ou assez fort pour en supporter la rigueur. Les pluies trop fréquentes de l'hiver détremperont par trop les sels de la terre qui servent à la nutrition des plantes, empêchent le bled de profiter, le noient ou le pourrissent ; que si ces pluies sont suivies d'un extrême froid, le bled qui est encore tendre & imbibé d'eau, ne manque jamais de geler & de périr. Que l'hiver au contraire ne soit pas assez rude, les petits animaux qui vivent de grains, se multiplient, en mangent une bonne partie ou rongent le germe & l'empêchent de lever. Le Printemps trop mêlé de chaleur & d'humidité fait croître dans les bleds d'yvroye, la nielle, la rougeolle & d'autres mauvaises herbes, qui étouffent le bon grain & l'empêchent de profiter »<sup>263</sup>.

---

<sup>260</sup> ) P. ALEXANDRE, *Climat en Europe au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 393.

<sup>261</sup> ) *Ibidem*, p. 416.

<sup>262</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>263</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 943.

Autrement dit, Delamare met en cause ici le rôle de précipitations d'automne trop abondantes qui retardent le calendrier des semailles et affrontent celles-ci, en conséquence, à la dureté du sol hivernal ; viennent ensuite les cas de la pluie hivernale pourrissant les jeunes semis et du gel, survenant après une humidification trop forte, qui les détruit ; puis viennent les argument de l'hiver trop doux, propice à la prolifération des nuisibles, du printemps trop précoce qui favorise la croissance des mauvaises herbes (ivraie, nielle<sup>264</sup>) et les maladies sur les plantes.

Deux siècles auparavant, les chroniqueurs mettaient déjà en exergue les aléas du temps comme causes de la misère des populations à l'aube de l'Époque Moderne :

« Il y eut des chaleurs si continuelles & si excessives depuis la fin de l'année 1528 jusqu'au commencement de l'année 1534 que toutes les plantes languissoient dans la campagne. Il n'y eut pas pendant ces cinq ans deux jours de gelée de suite. Cette chaleur, dit l'un de nos historiographes, envoit pour ainsi dire la nature & la rendoit impuissante ; rien ne venoit à maturité, les bleds s'en ressentoient plus qu'aucune autre plante ; & faute d'hyver, il y avoit une si grande quantité de vermine qui en rongeoient le germe, que la récolte fournissoit à peine la semence nécessaire pour l'année suivante. Cette disette entraîna une cherté excessive des grains. »<sup>265</sup>

Plusieurs dictons rappelant des expériences en même temps proches et lointaines, mais qui continuent de marquer les esprits, montrent le rôle décisif du temps qu'il fait et son lien étroit avec l'alimentation : « le temps ou la saison mène tout » ; « le temps travaille plus que les gens » ; « bon hiver, bon été » ; « année de pluie, année de misère » ; « mieux vaut ce que la sécheresse nous laisse que ce que la pluie nous

---

<sup>264</sup> ) En raison de sa symbiose avec un champignon endophyte, la consommation d'ivraie (*Lolium*), mêlée au blé dans la farine, peut provoquer des vertiges (« ivraie » vient du latin *ebrietas*, ivresse) ; l'évangile de Mathieu (13, 25-30 et 36-43) a entériné la mauvaise réputation de cette herbe adventice. La nielle des blés (*Agrostemma githago*) est une plante messicole dont la consommation des tiges et des feuilles est toxique pour les animaux et dont les graines, mélangées à la farine, le sont pour l'homme.

<sup>265</sup> ) Rapporté par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 1003.

donne » ; « année de foin, année de rien » ; « il vaut mieux un bœuf crevé à l'étable qu'un rat crevé au grenier »... Certes, le temps qu'il fait n'était pas qu'une menace, mais il importait de le prévoir comme on prévoyait la future récolte : « comme à cause des grands froids, neiges, bruynes & gelées de l'année présente, il soit assez évident & clair qu'à la prochaine récolte nous aurons peu de bons bleds »<sup>266</sup> . Bonnes et mauvaises années se succèdent de façon imprévisible, les périodes trop sèches ou trop humides alternant.

### III - Essai de chronologie des accidents climatiques et crises alimentaires

On ne rappellera jamais assez les résultats des travaux en histoire du climat pour les XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : l'amélioration des conditions climatiques et l'établissement d'un « optimum climatique médiéval », puis le renversement de tendance à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et l'entrée au XIV<sup>e</sup> siècle dans une phase de péjoration climatique (climat plus froid et plus humide) qui conduit au « Petit âge glaciaire ». Certes, beaucoup d'éléments viennent nuancer le tableau optimiste de l'évolution climatique générale pour les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et renforcer l'impression de péjoration climatique à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. De plus, l'apparente contradiction concernant les siècles de « l'optimum » - entre les données générales positives et nos exemples de pénuries répétées - laisse à penser qu'un autre facteur de fragilisation entre en ligne de compte : la pression démographique croissante.

Dès les dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, la phase d'expansion qui durait depuis trois siècles aurait buté sur l'incapacité technique de l'agriculture à nourrir une population en constante augmentation. Du moins, c'est le cadre explicatif adopté par les thèses françaises d'histoire rurale régionale des années 1950-1990 et par toutes les grandes synthèses, par exemple en français les deux volumes successifs de

---

<sup>266</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, op. cit., p. 959.



la « collection U » des éditions Armand Colin<sup>267</sup>. C'est aussi le modèle d'inspiration malthusienne<sup>268</sup> : « la crise du bas Moyen Âge » ou « grande dépression » aurait succédé, dans une bonne partie de l'Europe, à une phase de croissance dont on situe désormais le début bien avant le XI<sup>e</sup> siècle.

## **1 - Les accidents météorologiques du XII<sup>e</sup> siècle et leurs conséquences alimentaires à la lecture des sources flamandes et brabançonnaises**

Le catalogue qui suit n'est pas exhaustif : il repose essentiellement sur l'exploitation des chroniques et annales contenues dans l'édition des tomes IV et VI des *Monumenta Germaniae historica*, accessibles par voie électronique<sup>269</sup>. Ces sources du XII<sup>e</sup> siècle, relatives pour l'essentiel à la Flandre et au Brabant, manifestent de la part de leurs auteurs, une attention méticuleuse aux phénomènes météorologiques et à leurs conséquences économiques et, particulièrement, alimentaires, qui se rencontrent moins chez les chroniqueurs et annalistes d'autres régions. Il faut rappeler en outre que, les histoires régionales proposent par ailleurs un échelonnement chronologique de ces périodes de disettes, famines et autres crises frumentaires<sup>270</sup> - même si, du fait de renseignements insuffisants, nous ne pouvons pas remonter, sauf pour quelques allusions<sup>271</sup>, au-delà des premières

---

<sup>267</sup> ) Guy FOURQUIN, *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Paris, 1969 et Philippe Contamine (dir.), *L'économie médiévale*, Paris, 1993.

<sup>268</sup> ) Thomas Robert MALTHUS, *An essay on the principle of population*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992 (première édition en 1798).

<sup>269</sup> ) <https://www.dmgh.de>

<sup>270</sup> ) Le chapitre préliminaire de ce travail fait une distinction claire entre famine, disette et soudure.

<sup>271</sup> ) *Annales barienses* (Annales de Bari : Italie, Pouilles, chef-lieu de province) ; *MGH., SS., IV*, 992, p. 56 : « *Facta est fames magna per totam Italiam* (une grande famine régna sous toute l'Italie) » ; *Ekkehardi Chronicon universale* (Bavière, régence de Basse-Franconie cercle de Bad-Kissingen), *MGH., SS., IV*, p. 173 : « *Magna fames homines se invicem comedere persuasit* (une grande famine poussa les hommes à se dévorer les uns les autres) ». *Annales Laubienses* (Annales de l'abbaye bénédictine de Lobbes (Belgique, Hainaut, Thuin), *Annales Leodienses* (Annales de Liège) et *Annales Fossiensis* (Annales du chapitre collégial de Fosses (Fosses-la Ville, Belgique, Province et arr. de Namur) ; *MGH., SS., IV*, a. 941, p. 16 : « *Cometes apparuit et fames subsequuta* » (une comète apparut et la faim suivit) ; les *Annales Leodienses* donnent le même texte pour l'année 941.

années du XI<sup>e</sup> siècle - et que, dans le royaume capétien, on a conservé la trace de 33 famines de 1059 à 1176<sup>272</sup>.

Un extrait des *Annales blandinienses* évoque en 1095 : « *sequitur sterilitas anni cum fame gravi* » (suivit une stérilité d'une année avec une sévère famine)<sup>273</sup> ». Les *Annales Laubienses* affirment que « cette année-là [1125], advint un hiver très rigoureux et une famine très sévère s'en suivit »<sup>274</sup> ; les *Annales Fossienses* évoquent de leur côté pour la même année « un hiver long et rigoureux et une famine sévère »<sup>275</sup>.

Les *Annales blandinienses* précités évoquent, à propose de l'année suivante (1126), une crise alimentaire géographiquement plus étendue : « *Iterum fames gravissima repetita per Flandriam, per Lotharingiam, per Franciam, per Angliam, multa hominum nimia necavit* (à nouveau, une famine des plus graves, se répétant en Flandre, Lotharingie, France et Angleterre, tua plusieurs milliers d'hommes) »<sup>276</sup>.

Un extrait de la chronique dite *Sigiberti continuatio Anselmi Chronographia* (Continuation par Anselme de Gembloux<sup>277</sup> de la chronique universelle, de Sigebert de Gembloux<sup>278</sup>) évoque, en 1124, « un hiver plus dur qu'à l'habitude et la neige

---

<sup>272</sup> ) Gilles COUVREUR, « Les pauvres ont-ils des droits ? Recherches sur le vol en cas d'extrême depuis la Concordia de Gratien (1140), jusqu'à Guillaume d'Auxerre (t 1231) », *Analecta Gregoriana*, vol. III, Rome-Paris, 1961, p. 14-15.

<sup>273</sup> ) *MGH.*, *SS.*, IV, p. 27.

<sup>274</sup> ) *MGH.*, *SS.*, IV, p. 22 : « *Hoc anno hyems contigit asperrima, quam fames subsequitur prévalida* ».

<sup>275</sup> ) *MGH.*, *SS.*, IV, p. 30 : « *Hiems longa et aspera et fames valida* ».

<sup>276</sup> ) *MGH.*, *SS.*, IV, p. 28.

<sup>277</sup> ) Élu abbé de Gembloux (Belgique, Prov. et arr. de Namur) en 1113 ; mort en 1137. Son œuvre (courant de 1111 à 1135/6) connu à son tour une continuation par un autre religieux de Gembloux, jusqu'en 1148 ; puis par un moine d'Afflighem (Belgique, Brabant flamand, arr. de Hal-Vilvorde) jusqu'en 1164 ; enfin, par un religieux d'Anchin (cne. de Pecquencourt, Nord, Douai, Sin-le-Noble) jusqu'en 1224.

<sup>278</sup> ) Sigebert de Gembloux (v. 1030-1111), moine de l'abbaye bénédictine de Gembloux. Sa chronique universelle court depuis v. 380 jusqu'en 1111.

tombant plus souvent et entassée, oh combien dure et importune. Beaucoup d'enfants et de femmes de pauvres moururent en effet en raison de l'excès de froid. Et, en plus, une très grande mortalité des animaux. Dans beaucoup de viviers, les poissons périrent emprisonnés dans la glace. En Brabant, d'innombrables anguilles, sortant des marais à cause de la glace, se cachèrent en se réfugiant, ce qui est étonnant à raconter, dans les greniers à fourrage ; mais même là, tuées par la rigueur du froid, elles se décomposèrent. A l'hiver succéda le pire désordre des éléments, une fois de la neige, puis de la pluie, puis du gel, alternativement, jusqu'à la mi-mars. Par la suite, en raison de longues froidures et de l'effrayante inconstance des pluies, c'est à peine si les arbres purent fleurir au mois de mai, à peine si, grâce aux herbes et aux plantes, la couleur verte reprit vigueur. La pluie étant tombée chaque mois, avec constance, fut à peine absorbée par les champs ensemencés. Les récoltes de seigle et d'avoine furent très décevantes. Beaucoup furent affligées du feu sacré »<sup>279</sup>.

Il s'ensuivit, l'année suivante, un « hiver très rude, continu sur sept semaines et fort nuisible. Faim sévère d'où vint que partout périrent des multitudes des deux sexes (...) Dans la paroisse de Gembloux, pendant qu'un père de famille, un dimanche, moulait, à l'usage de sa famille et en raison de la pénurie et de la faim, un mélange de céréales, la farine brûla soudainement et noircit avec une odeur putride, par l'effet de la juste indignation de Dieu. »<sup>280</sup>. Puis, en 1126 : « *Hiems acerrima. Vernus*

---

<sup>279</sup> ) MGH., SS., VI, p. 379 : « *Hiems solito acerbior et aggestu nivis sepius decidentis nimis horrida et importuna. Multi enim pauperum infantes et mulieres nimietate frigoris defecerunt. Mortalitas quoque animalium maxima. In multis vivariis pisces absorti sub glacie perierunt. In Brabancto anguillae innumerabiles propter glaciem a paludibus exeuntes, quod dictu mirum est, in foenilibus fugientes, latuerunt ; sed ibi etiam pre nimietate frigoris deficientes computruerunt. Hiemi successit intemperies aeri, nunc nive, nunc pluvia, nunc gelu alternatim deterrima, usque in medio Martio. Postea diutinu frigore et pluvia aeris horrente inconstantia, vix tandem arbores floruerunt Maio mense, vix tandem gratia herbum et graminum revoguit virore. Imber vero singulis mensibus assidue deciduus, sata agrorum pene absorpsit. Nam siligo et avenae proventum suum satis sunt amentitae. Multi quoque sacro igne aduruntur... ».*

<sup>280</sup> ) MGH., SS., VI, p. 379-380 : « *Hiems asperrima, sex epdomadibus continua et valde noxia. Fames valida ubique magna multitudine utriusque sexus pereuntibus (...). In Gemblacensi parrochia dum paterfamilias dominica die mixturam segetum pre penuria famis moleret in*

*etiam periculosus* » (Hiver très rude. Printemps également périlleux)<sup>281</sup>.

En 1136, les *Annales Fossenses* évoquent : « *Estatu tempore circa solisticium insolitum calorem tam terram et germina quam homines et pecora gravi defectu...* (dans la saison d'été, aux alentours du solstice, une chaleur inhabituelle, au point que la terre, les fruits, les hommes et les troupeaux [souffrirent] d'un grave manque) »<sup>282</sup>. Puis, l'année suivante (1137), les *Annales blandinienses* signalent « *sicata magna* (une grande sécheresse) »<sup>283</sup>.

En 1142, la Continuation des *Annales Laubienses* mentionne : « *Hoc anno, hyems aspera, fames plurima, languor hominum extitit* (cette année-là, se manifestèrent un hiver dur, de nombreuses famines (disettes ?), un épuisement des hommes) »<sup>284</sup>.

Quatre ans plus tard (1146), les *Annales Fossenses* signalent une « *Fames gravissima* » (une famine très grave) »<sup>285</sup>. L'année suivante (1147), la Continuation des *Annales Laubienses* signale que « *Hoc anno extitit aspera hyems et nix permaxima super faciam terre a calendis Decembri unde ad calendas Februarii et sequitur fames valida septem annis* » (cette année-là, il y eut un hiver rigoureux et des quantités énormes de neige sur la face de la terre depuis les calendes de Décembre jusqu'aux calendes de Février [= du premiers Déc. au 1er Févr.] et il s'ensuivit une famine rigoureuse de sept ans)<sup>286</sup>.

Un anonyme continuant la chronique de Sigebert, de 1137 à 1148 (*Sigiberti continuatio Gemblacensis*), affirme, en 1144, que « cette année-là, beaucoup

---

*usu familiae, subito justa Dei indignatione arsit farina cum putoris negridine ; ad exemplum posterie, ne quid presumant simile... ».*

<sup>281</sup> ) *MGH., SS., VI*, p. 380.

<sup>282</sup> ) *MGH., SS., IV*, p. 30.

<sup>283</sup> ) *Ibidem*, p. 28.

<sup>284</sup> ) *Ibid.*, p. 22.

<sup>285</sup> ) *Ibid.*, p. 31.

<sup>286</sup> ) *Ibid.*, p. 22.

souffrirent d'une faim gravissime : la pénurie de pain en appauvrit beaucoup. Dans le royaume d'Angleterre, on dit que [le phénomène] connut une telle intensité qu'il advint qu'une grande multitude de l'un et l'autre sexe périt de faim. Non seulement les pauvres et les gens de niveau médiocre mais aussi beaucoup qui croyaient pouvoir à suffisance à leurs besoins furent contraints, harcelés par le dur glaive de la faim, d'émigrer, de façon, s'ils ne pouvaient totalement éviter le dénuement, du moins à l'alléger. La maturité et le recueil de la moisson du froment intervint plus tard que de coutume et c'est à peine si les moissonneurs purent moissonner le 8e des calendes de Septembre<sup>287</sup>, alors que, parfois, nous les avons vu moissonner le 8e des calendes d'Août »<sup>288</sup>. Deux ans plus tard « une faim gravissime, commencée depuis longtemps, se développa longuement autant que largement, de sorte que ceux qui, par respect de Dieu et par goût de la piété, étendaient vers eux la main de la miséricorde, ne pouvaient aucunement et sans grande difficulté, soutenir la multitude croissante des pauvres. Beaucoup de ceux qui abondaient en vivres et autres biens nécessaires, la faim les conduisit à la mendicité »<sup>289</sup>.

Complétant et prolongeant Sigebert et Anselme de Gembloux jusqu'en 1163, le *Sigeberti Auctuarium Affligemense* (continuation de la chronique de Sigebert rédigée en l'abbaye Saint-Pierre d'Affligem), rapporte, pour l'année 1151, que « la terre

---

<sup>287</sup> ) Soit le 25 Août, ce qui rend la période de soudure plus longue et plus dure à supporter.

<sup>288</sup> ) Soit le 25 Juillet. *MGH., SS., VI*, p. 388-389 : « (...) *Fames gravissima multos hoc anno afflixit ; multos penuria panis pauperavit. In regno autem Anglorum in tantum dicitur prevaluisse, ut maximam utriusque sexus multitudinem contigerit fame interisse. Nectantummodo pauperes et mediocres sed et eorum multi qui putantur sibi sufficienter esse, duro famis gladio perurgente coacti sunt alias emigrare, ut malum inopiae si non ex toto evitare, saltem possent allevare. Triticeae messis maturitas et collectio provenit tardius solito quia niemetate pluviae intendente, vis possuerunt messorum 8. Kal. Sept. metere, quod aliquoties vidimus eos 8. Kal. Augusti messuisse... ».*

<sup>289</sup> ) *MGH., SS., VI*, p. 389 : « *Fames gravissima iamdiu concepta in tantum longue lateque praevaluit, ut excrescentem pauperum multitudinem nullatenus sine magno gravamine sustentare possent hi qui respectu Dei vel pietatis affectu manum misericordiae porrigebant eis. Multos etiam qui victu et aliis necessariis habundabant, malum famis ad mendicitatem deduxit... ».*

porta du fruit, mais la surabondance des pluies, de la saint Jean <sup>290</sup> jusqu'au milieu d'Août, dévastant tout, les conduisit avec peine jusqu'à la maturité. De fait, le vin et les autres fruits manquèrent en grande partie et ce qui fut récolté de grappes de raisin tourna en vinaigre »<sup>291</sup>. Au même moment, les *Annales Sancti Benigni Divionensis*<sup>292</sup> affirment que « cette année-là, il y eut une très grave faim »<sup>293</sup>. La même année (1151), la Continuation des *Annales Laubienses* évoque une : « *Annus totus pluvialis. Fames. Periculo multi intereunt* (année totalement pluvieuses. Famines (disette ?). Beaucoup moururent de ce péril) »<sup>294</sup>

En 1162, au témoignage du *Sigeri actuarium affligemense*, « une faim très grave se développa à un point tel que le muid de froment était vendu 30 sous de monnaie de Louvain et même plus et des milliers d'hommes auraient péri de faim si le Seigneur n'avait jeté son regard sur l'affliction du pauvre peuple. Lui qui, de même, frappe et qui guérit donna son bon esprit dans le cœur de ses fidèles, lesquels, à son incitation, tendirent aux pauvres une main ouverte, supplèrent à leur détresse grâce à leur abondance et les soutinrent de leur générosité, plus que nous ne l'avons vu parfois en ces temps »<sup>295</sup>.

En 1174, ces même *Annales blandinienses* parlent d'un : « *Pluviale tempus incessabiliter a festo sancti Johannis usque ad finem anni et magna penuria vini et*

---

<sup>290</sup> ) Fête de la nativité de saint Jean-Baptiste, 24 juin, période habituelle de soudure.

<sup>291</sup> ) MGH., SS., VI, p. 400 : « *Fructus terra habuit, sed pluviarum inundatione sancti Johannis usque ad medium Augusti, omnia vastante, vix ad maturitatem perduxit. Nam vinum et ceteri fructus magna ex parte defecerunt et quod de uvis collectum est, in acoem versus est* ».

<sup>292</sup> ) *Annales du monastère de Saint-Bénigne de Dijon*.

<sup>293</sup> ) MGH., SS., VI, p. 44 : « *Hoc anno fuit fames magna* ».

<sup>294</sup> ) MGH., SS., VI p. 23.

<sup>295</sup> ) MGH., SS., VI, p. 405 : « *Fames gravissima in tantum prevaluit, ut modius tritici venderetur 30 et amplius solidis Lovaniensis monete, multaue milia hominum fame perissent nisi Dominus pauperis populi afflictionem despexisset. Ipse autem qui percutit et medetur dedit spiritum bonum in cordibus fidelium suorum, cuius instinctu largam manum ad pauperes extenderunt, eorumque inopia sua habundantia suppleverunt et largius quod aliquando nostris temporibus vidimus, sua eos liberalitate sustentaverunt* ». Louvain : Belgique, Brabant flamand, chef-lieu d'arrondissement.

*omnium frugum* (un temps pluvieux, de façon continue, de la fête de la saint Jean - la Saint Jean-Baptiste, le 24 juin, donc en période habituelle de la soudure - jusqu'à la fin de l'année et une grande pénurie de vin et tous les fruits) »<sup>296</sup>.

En 1179 en Flandre, selon la *Sigeberti continuatio aquicinctina* (continuation de Sigebert rédigé au monastère Saint-Sauveur d'Anchin jusqu'en 1237), « lors de la deuxième semaine du mois de Janvier, la neige tomba copieusement. Suivit un gel très fort et très dommageable jusqu'à la mi-Février. Pendant le reste de ce mois et au cours des mois de Mars et d'Avril, le vent d'Est soufflant continuellement, nombreux furent les jours de gel sévère. Au début de cette année<sup>297</sup>, les denrées destinées aux animaux furent très chères, au point que, par rapport aux trois années précédentes, le foin et la paille qui avait été vendus au prix de trois deniers l'étaient désormais pour trois sous. Une mortalité de bovins et d'ovins s'ensuivit. »<sup>298</sup>

Un second extrait de la même *Sigibertis continuatio Aquicinctina* dit, en 1196-7, que « ... la faim apparue dans les années précédentes ne fut point modérée, parce que la chiche récolte de vivres de la campagne [agricole] précédente ne put apporter de soulagement ... »<sup>299</sup>.

Pour ces crises du XII<sup>e</sup> siècle, il est intéressant de noter que les causes météorologiques les plus souvent invoquées, dans leur variété, sont les températures glaciales de l'hiver et/ou abondante et durée de l'enneigement - c'est le cas le plus fréquent - pluies trop abondantes, comme en 1151 et en 1174, à

---

<sup>296</sup> ) MGH., SS., IV, p. 29.

<sup>297</sup> ) La Flandre connaît le début de l'année à Pâques, qui, en 1179, tombait le 1<sup>er</sup> Avril.

<sup>298</sup> ) MGH., SS., VI, p. 417 et 418 : « *Secunda ebdomada mensis Januarii nives copiose ceciderunt ; subsequitur gelu maximum usque in medium mensem Februarium, nimis molestum. Reliqui dies ejusdem mensis, Martius quoque et Aprilis, vento flante continue subsolano, gelidissimi fuerunt nimis. Hoc istius anni initio carissima fuit pecudum annona ; ita ut quod retroactis annis tribus comparabatur denariis, nunc venderetur solidis, feni videlicet et straminis. Subsequita est mortalitas ovium seu boum.* ».

<sup>299</sup> ) MGH., SS., VI, p. 433-4 : «... *Verumtamen fames, annis superioribus concepta, nullum habuit temperamentum quia superioris annone rara collectio nullum potuit conferre levamentum ...*».

l'inverse sécheresse, comme en 1136-7... Une des conséquences majeures était le retard des moissons à l'instar de l'exemple précité de 1144.

Cependant, les annalistes et chroniqueurs qui nous renseignent ne notent que les catastrophes ; or, si l'on reprend la chronologie du catalogue ci-dessus, entre 1095 et 1196-7, sur un peu plus d'un siècle, les différentes sources permettent de pointer 10 épisodes totalisant 17 années difficiles, voire très difficiles : il en reste 85 que l'on peut qualifier de « normales » ; ces crises interviennent par ailleurs avec un espacement moyen de 9 à 10 ans (le minimum étant de 4 années « normales » successives), ce qui laisse le temps de la résilience. Ces observations seront à comparer avec la statistique, bien plus catastrophique, sur le Forez des années 1275-1340 que nous évoquons un peu plus loin.

Il reste qu'il nous faut enfin nous interroger sur la relation climat-pénurie au cours de cette première période : si l'on suit Robert Fossier, ces pénuries s'échelonnent quasi régulièrement au cours du XII<sup>e</sup> et jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle : 1106, 1125, 1144, 1160, 1172, 1196, 1209, 1224-1226<sup>300</sup>. Cependant, l'auteur ne détaille pas les régions concernées par ces observations, mentionnant simplement que cette série ne concerne à chaque fois qu'une partie de l'Europe. A Paris, la disette survient en 1188, en 1189, en 1190 et encore en 1194, puis en 1197 et 1221<sup>301</sup>. Le catalogue dressé ci-dessus pour la Flandre et le Brabant, qui passent pour être alors parmi les régions agricoles les plus prospères de l'Occident, décrit des années de crise en 1095, 1124-6, 1136-7, 1142, 1146-7, 1151, 1162, 1174, 1177-9 et 1196-7, soit à un rythme plus soutenu que celui mentionné par Fossier (9, contre 5 chez Fossier pour la même période). Or, cet âge est, au regard de l'évolution climatique et jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle au moins, qualifié par les historiens du climat de « Petit Optimum (climatique) Médiéval » caractérisé, entre 900 et la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par une

---

<sup>300</sup>) Robert FOSSIER, *Paysans d'Occident au Moyen Âge*, Paris, Nathan, 1989, p. 89.

<sup>301</sup>) Ph. CONTAMINE et alii, *L'économie médiévale...*, op. cit., p. 293.



température moyenne estimée à 1 à 2° C au-dessus de celle des années de référence - soit le premier tiers du XXe siècle<sup>302</sup> - et des étés secs, favorables au céréales<sup>303</sup>.

Comment expliquer le paradoxe de ces récoltes insuffisantes ? Il me semble que le chroniqueur d'Anchin donne une piste lorsqu'il écrit « ... la faim apparue dans les années précédentes ne fut point modérée, parce que la chiche récolte de vivres de la campagne [agricole] précédente ne put apporter de soulagement ... » : la modestie des surplus disponibles (due à la situation d'une agriculture qui, quoiqu'en progrès, peine à suivre l'essor démographique) expose la population aux coups d'une seule campagne ratée (par l'effet du froid ou de la trop grande et intempestive pluviosité) et, plus encore, de l'enchaînement - qui se révèle alors catastrophique - de plusieurs « accidents » en années successives.

## **2 - Vers le retournement de la conjoncture climatique et économique (fin XIII<sup>e</sup> et première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle)**

Bien qu'entre le milieu du XII<sup>e</sup> s. et le milieu du XIV<sup>e</sup> s., les *Annales Fossieneses* donnent plusieurs indications d'hivers rigoureux mais n'évoquent plus de « *fames* »<sup>304</sup>, le XIII<sup>e</sup> siècle, malgré son inscription dans le cours général de « l'Optimum climatique médiéval », fut marqué par des intempéries notables et, en conséquence, par des crises alimentaires : en Normandie, en 1204-5, un hiver rigoureux, avec une gelée durant 4 mois (du 5 décembre au 21 mars), fit périr beaucoup de brebis<sup>305</sup>. L'effet néfaste de ces longues gelées se fit beaucoup sentir

---

<sup>302</sup> ) Hubert H. LAMB, « The early medieval warm epoch and its sequels », *Paleogeography, Paleoclimatology, Paleoecology*, 1, p. 13-37. *Idem*, *Climate, History and the Modern World*, Londres-New-York, Methuen, 1982 (réédité en 1995 et 2005).

<sup>303</sup> ) Emmanuel LEROY-LADURIE, *Histoire humaine et comparé du climat. Canicules et glaciers, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2004, p. 8-9.

<sup>304</sup> ) Les *Annales Fossieneses* courent jusqu'en 1389, alors que les *Laubienses* et *Leodienses* s'interrompent (y compris leurs continuations), respectivement au milieu et au début du XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>305</sup> ) Léopold DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au Moyen Age*, Brionne, Gérard Monfort, 1978, p. 636.

dans les rendements agricoles : à cause des gelées de l'an 1218, se prolongeant jusqu'à la mi-mars 1219, beaucoup de champs durent êtreensemencés une seconde fois<sup>306</sup>. En 1224, les pluies de l'automne, en détruisant tout à leur passage, occasionnèrent une famine en Flandre<sup>307</sup> ; à Caen, cette famine fit que le setier d'orge se vendit 12 s. mançois et celui de froment, 15<sup>308</sup>.

Plus tard, toujours en Normandie, les pluies excessives de juillet et août 1276 empêchèrent de bien moissonner ; la rigueur de l'hiver suivant nuisit sévèrement aux semailles à tel point que, l'année suivante (1277), l'exportation des grains et des vins fut prohibée entre la Chandeleur et Pâques<sup>309</sup>. Aux limites du Forez et de l'Auvergne, les visiteurs de l'ordre de Cluny, inspectant le prieuré de Noirétable<sup>310</sup> en 1281, notèrent : *dicta domus habet IIII lb. et non habet satis victualia usque ad nova* : ladite maison ne dispose que de 4 livres [de revenus] et n'a pas assez de réserves de nourriture jusqu'à la nouvelle [récolte]<sup>311</sup>. En 1285, dans le diocèse de Cahors, le pain se vendit neuf deniers au lieu d'un denier. A Lyon, c'est la récolte de 1285 qui fut déficitaire au point que la *Chronique lyonnaise* parle de *fames et mortalitas*<sup>312</sup> ; ces récoltes déficitaires ont atteint aussi le Forez en 1285, 1286 et même 1287<sup>313</sup>.

---

<sup>306</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, op. cit., p. 636.

<sup>307</sup> ) *Ibidem*, p. 636-637.

<sup>308</sup> ) *Ibid.*, p. 637.

<sup>309</sup> ) *Ibid.*, p. 638.

<sup>310</sup> ) Loire, Montbrison, Boën.

<sup>311</sup> ) Alexandre BUEL, « Visites des monastères de l'ordre de Cluny de la province d'Auvergne aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII (1891), n° 1, p. 64-117.

<sup>312</sup> ) Étienne FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Presses du Palais Royal, 1967, p. 266.

<sup>313</sup> ) Maurice BERTHE, *Famines et épidémies dans les campagnes navarraises à la fin du Moyen Âge*, Paris, S. F. I. E. D., 1984, p. 204-205.

En Italie du Nord, selon la Chronique de Salimbene, en 1287, les récoltes arrivèrent à maturité avec beaucoup de retard, si bien que les cultivateurs et les moissonneurs ne purent terminer leurs travaux avant la Sainte Marie-Madeleine (22 juillet)<sup>314</sup>.

Les indices de crises sont, après 1209, moins nombreux qu'au cours du siècle précédent ; avec une « belle période » d'un demi-siècle entre la crise de 1224-5 et les débuts d'une nouvelle série à partir de 1276. Au regard de la chronologie des accidents climatiques, le « beau XIII<sup>e</sup> siècle » paraît ainsi plus court que dans les enthousiasmes des historiens et le nouvel épisode d'accumulation des années difficiles à partir de 1280 esquisse une évolution péjorative.

Depuis longtemps, certains auteurs voient un tournant majeur dans l'été pourri de 1315<sup>315</sup>, année de crise générale ou généralisée. En Flandre, dès la soudure, à partir du début du mois de mai 1316, les prix des céréales augmentèrent fortement au point de rendre inaccessible le peu de céréales disponibles<sup>316</sup>. D'ailleurs, selon Henri van Werveke, « une fraction notable de la population, du moins dans les villes, périt de faim »<sup>317</sup> ; ce qui explique, du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre 1316, l'indemnité que la ville donna au «frère Jake del ospital Nostre-Dame pour faire porter et quillir les mors aval les rues». Seule l'arrivée de la nouvelle récolte put améliorer la situation »<sup>318</sup>. Au même moment, à Lille, entre 1315 et 1317, les prix du froment ont au moins quadruplé<sup>319</sup>. Ainsi, le retour cyclique des crises de cherté et les tensions de la soudure, qui parfois peuvent entraîner des crises de subsistances plus ou moins

---

<sup>314</sup> ) G.BESSON et M. BROSSARD-DANDRE (dir.), *Chronique de Salimbene de Adam de Parme*, *op. cit.*, p. 1114.

<sup>315</sup> ) Henri PLATELLE et Denis CLAUZEL, *Histoire des provinces françaises du Nord. Des principautés à l'empire de Charles Quint (900-1519)*, Artois Presses Université, Westhoek-Editions, 1989, p. 123.

<sup>316</sup> ) Hans VAN WERVEKE, « La famine de l'an 1316 en Flandre et dans les régions voisines », *Revue du Nord*, tome 41, n° 161, Janvier-Mars 1959, p. 5.

<sup>317</sup> ) *Ibidem*.

<sup>318</sup> ) Comptes d'Ypres, I, p. 607 ; cité par H. VAN WERVEKE, « La famine de l'an 1316 en Flandre et dans les régions voisines... », *op. cit.*, p. 6.

<sup>319</sup> ) H. PLATELLE et D. CLAUZEL, *Histoire des provinces françaises du Nord...*, *op. cit.*, p. 133.

localisées, doivent leur fréquence à des rendements céréaliers singulièrement irréguliers d'une année à l'autre et aux calculs spéculatifs des marchands de grains<sup>320</sup>. Ensuite, « faute d'un système organisé de transports à longue distance, le moindre accident climatique - été pluvieux ou hiver rigoureux - peut entraîner une importante baisse des récoltes ainsi qu'un violent envol des prix et risque donc de conduire à la disette l'immense majorité de la population qui ne dispose d'aucune réserve »<sup>321</sup>.

Si cette crise de 1315-7 a tant ému les historiens flamands et néerlandais et influencé leurs collègues européens dans les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle (l'article de H. van Werveke parut dans la *Revue du Nord* en 1959), c'est que le phénomène touchait, de façon apparemment paradoxale, la région agricole la plus riche et la plus productive de l'Europe du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais il s'agissait là aussi d'une des régions les plus densément peuplées et les plus urbanisées<sup>322</sup> où la pression démographique augmentait donc le plus les risques de vulnérabilité. De surcroît, la multiplication des études régionales avait, entre-temps, montré le caractère non d'exception géographique, mais d'extension européenne - sans exclure des distorsions régionales - du retournement de conjoncture climatique, agricole et alimentaire, ainsi que l'inscription du phénomène, non dans une crise exceptionnelle mais dans une évolution de longue durée.

En Forez, de 1277 à 1343, on ne compte pas moins de trente-quatre années de disette ou de famine soit, en moyenne, une année sur deux<sup>323</sup>. Philippe Contamine, quant à lui, comptabilisé en Languedoc, au cours des premières décennies du XIV<sup>e</sup>

---

<sup>320</sup> ) Martin BRUEGEL, *Profusion et pénurie : les hommes face à leurs besoins alimentaires*, Rennes, PUR, 2009, p. 86.

<sup>321</sup> ) Bruno LAURIOUX, *Manger au Moyen Age*, Hachette, 2002, p. 51.

<sup>322</sup> ) 36 % de citadins en Flandre au XV<sup>e</sup> siècle, 31,5 % pour le Brabant, 30 % pour le Hainaut et Liège 22,5 % sont parmi les taux les plus élevés. N. BARLA, « *Pour la nécessité du pauvre peuple* ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, op. cit., p. 70.

<sup>323</sup> ) E. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, op. cit., p. 275.

siècle (1302 à 1348), près de vingt années de disette<sup>324</sup>. On remarque aussi une sorte de récurrence des famines dans les campagnes navarraises de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle : « sauf de 1320 à 1327, les années s'écoulaient dans la répétition des mêmes difficultés »<sup>325</sup>. En 1309, ce sont encore les fortes pluies qui sont incriminées, emportant tout à leur passage<sup>326</sup>. La situation fut tellement déplorable que « les déficits suscités par les morts sont aussi élevés que ceux entraînés par l'exode des paysans »<sup>327</sup>. Même scénario en 1311 où les pluies excessives et un hiver rigoureux entraînent à nouveau une forte crise<sup>328</sup>. L'accalmie ne sera que de courte durée dans les campagnes navarraise ; l'année 1313 fut la répétition des mêmes difficultés : les fortes pluies n'ont pas cessé, des moulins sont emportés, des champs demeurés incultes et des récoltes détruites<sup>329</sup>. Cette longue période de crise alimentaire n'a épargné aucune vallée navarraise ; toutes ont, à diverses reprises, subi « les assauts de la faim »<sup>330</sup>. La liste des années de pénurie sévère au XIV<sup>e</sup> siècle en Navarre s'établit ainsi : 1305, 1309, 1311, 1313, 1315, 1328, 1335 et 1336<sup>331</sup> ; les années 1300, 1318, 1329, 1330, 1333, 1334, 1337, 1338, 1340, 1345 et 1346 sont des années de flambées des prix<sup>332</sup> ; viennent enfin cinq années où les inquiétudes alimentaires n'affectent qu'un nombre limité de communautés : 1314, 1316, 1319, 1339 et 1341<sup>333</sup>.

De fait, vers 1300, selon Monique Bourin, « la disette devient dans toute l'Europe un phénomène récurrent, et s'intensifie encore après 1300 : les mauvaises récoltes reviennent désormais (de manière cyclique) tous les quatre ou cinq ans,

---

<sup>324</sup>) Philippe CONTAMINE, Marc BOMPAIRE, Stéphane LEBECQ et Jean-Luc SARRAZIN, *L'économie médiévale*, Paris, A. Colin, 1993, nulle. éd. 2003, p. 293.

<sup>325</sup>) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 236.

<sup>326</sup>) *Ibidem.*, p. 210.

<sup>327</sup>) *Ibid.*, p. 211.

<sup>328</sup>) *Ibid.*

<sup>329</sup>) *Ibid.*, p. 212.

<sup>330</sup>) *Ibidem*, p. 214.

<sup>331</sup>) *Ibid.*, p. 235.

<sup>332</sup>) *Ibid.*

<sup>333</sup>) *Ibid.*

accompagnées de pénuries de plus en plus graves allant parfois jusqu'à des famines meurtrières ». Ainsi, Marie-Josèphe Larenaudie signalait dès 1952, dans un travail universitaire longtemps demeuré confidentiel, une grande famine, causée par des pluies extraordinaires et les fréquentes inondations des rivières, qui éprouva tout le Midi (à Toulouse, dans le Quercy, à Béziers, à Montpellier et en Provence) de 1310 à 1312<sup>334</sup>. Celle qui ravage l'Europe du Nord-ouest en 1315-1318 reste unique par sa violence : « En cet an [1315] à Paris fut si grande chierté que nul aage ne remembrené ne tient en escript si grande chierté... avoir esté vue »<sup>335</sup>. Ailleurs<sup>336</sup>, pendant l'été 1316, les inondations entraînèrent une montée de masse des eaux si considérable que le flot, dans de très nombreuses localités, affouilla les édifices, les murailles et les châteaux<sup>337</sup>. Dans certaines parties de la Saxe, le fleuve Elbe déborda au point que 450 villages, sis au bord de l'eau, furent détruits avec les hommes, les céréales, le foin et le bétail<sup>338</sup>. Dans les décennies qui suivent, beaucoup de pays connurent de très dures crises alimentaires. En 1334, au mois de mai (à la soudure), un gel inhabituel détruisit tous les vignobles en Allemagne, ce qui fit qu'ultérieurement la vendange n'apporta qu'affliction<sup>339</sup>. Ces crises culminèrent, juste avant la Peste, avec celle de 1347 qui touche tout le continent<sup>340</sup>.

---

<sup>334</sup> ) Marie-Josèphe LARENAUDIE, *Recherche sur les famines et le problème des céréales dans la France méridionale au bas Moyen Âge*, D. E. S., Université de Toulouse, 1952, p. 24.

<sup>335</sup> ) Jean IMBERT et Henri LEGOHEREL, *Histoire de la vie économique ancienne, médiévale et moderne*, Paris, Editions Cujas, 2004, p. 319 (1ère éd. : 1979).

<sup>336</sup> ) Au témoignage de la Chronique de *Königsaal (Aula regia* : « la salle royale ») : chronique d'un monastère cistercien situé non loin de Prague (elle a pour auteurs Otto de Thuringe, second abbé de ce monastère, puis Pierre de Zittau). Le texte latin a été édité par Joseph EMLER, *Chronicon Aulae regiae*, Prague, 1884 (*Fontes rerum bohemicarum*, t. IV).

<sup>337</sup> ) Stephan ALBRECHT (dir.), *Die Königsaal Chronik*, traduction allemande, Francfort-s/le Main, Peter Lang Verlag, 2014, p. 471.

<sup>338</sup> ) S. ALBRECHT (dir.), *Die Königsaal Chronik...*, *op. cit.*, p. 471.

<sup>339</sup> ) *Ibidem*, p. 651.

<sup>340</sup> ) Monique BOURIN et al. (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranéen occidentale*, EFR, 2011, p. 9-10.

L'historiographie a vu dans les années 1333-4 la première des grandes famines du XIV<sup>e</sup> siècle dans la région la Manresa<sup>341</sup>, comparable par l'intensité de ses conséquences à celle de 1374-6<sup>342</sup>. On a pu établir que la mauvaise récolte avait déclenché un processus inflationniste qui se poursuivit jusqu'en 1336, avec une augmentation considérable du prix des céréales et autres aliments essentiels comme la viande, le vin, l'huile et les légumes. De plus, cette famine se conjuga à une mortalité épidémique qui aggrava définitivement la situation, en premier lieu dans les noyaux urbains de premier ordre comme Barcelone : selon une source contemporaine, dans cette ville, en 1334, autour de 10.000 personnes moururent « de peste et autres maladies »<sup>343</sup>. Les résultats des recherches menées dans la documentation testamentaire de Barcelone et de quelques autres villes de Catalogne a montré que ce fut alors la mortalité la plus importante avant la période de la Peste noire de 1348, avec une augmentation de la production testamentaire entre les mois d'avril à novembre (les mois les plus chauds de l'année et, au moins pour les premiers d'entre eux, période habituelle de soudure)<sup>344</sup>. Enfin, cette famine

---

<sup>341</sup> ) Manresa : Espagne, Catalogne, province de Barcelone. Manresa était devenu au milieu du XIII<sup>e</sup> s., sous le règne du roi [d'Aragon] Jacques I<sup>er</sup>, chef-lieu de viguerie (*vicaria*) royale. Le roi Pierre III « le Grand » accorda en 1284 à la ville une foire de 8 jours commençant à la fête de l'Ascension et son successeur Jacques II, en 1311, accorda une seconde foire de dix jours commençant à la saint André, le 30 novembre. Manresa était devenu en particulier un grand centre de commerce du vin (les revenus de la vente permettant d'acquérir du blé et d'autres produits alimentaires en échange). Dans le même temps, la ville acquerrait de l'importance sur le plan politique, tandis que ses nouvelles élites sociales enrichies dans le commerce de la terre, étaient, grâce à cela, montées dans l'échelle politique et sociale, devenant ainsi un patriciat de la cité. Enfin, Manresa était devenu un centre administratif et judiciaire (comme en témoigne la multiplication des registres), capable, par l'usage maîtrisé par les élites du droit et de la comptabilité, de l'écrit et de l'histoire, de contrôler l'ensemble de la société urbaine ; A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia...* », *op. cit.*, p. 220-222.

<sup>342</sup> ) Cette seconde crise alimentaire a été étudiée par Marc TORRAS I SERRA, « La carestia de Balt de 1374-6 a Manresa » [la cherté du blé en 1374-6 à Manresa], Marc TORRAS I SERRA (coord.), *La crisi de l'Edat Mitjana a la Catalunya central*, [la crise du Moyen Âge en Catalogne centrale], 1994, p. 101-138.

<sup>343</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia...* », *op. cit.*, p. 217-218.

<sup>344</sup> ) *Ibidem*.

de 1333-4 provoqua aussi, surtout en milieu urbain, des bouffées de violence populaire en raison de la hausse des prix et des grandes difficultés d'approvisionnement, ainsi à Barcelone, mais aussi à Puigcerdá, Cerdère, Gérone et Tortose<sup>345</sup>.

La douloureuse série de disette et de famines de 1300-1318, dans les campagnes navarraises, est attribuée aux crises frumentaires comme l'attestent les allusions aux mauvaises récoltes et à la cherté des prix<sup>346</sup>. En 1316, Ypres et Bruges avaient subi une véritable crise frumentaire, les réserves réduites en raison de récoltes limitées l'année précédente ne permettant plus d'assurer ce mois (mai) de soudure<sup>347</sup>. Ce mois de mai est souvent le mois le plus redouté : il correspond à l'épuisement des réserves, et il est, simultanément, le mois au cours duquel surviennent des accidents climatiques : vents violents, pluies diluviennes, parfois tempêtes localisées, tous phénomènes dévastateurs pour les récoltes attendues. La mauvaise récolte, en l'absence de stratégies de conservation de grains, se traduit directement par la faim au printemps suivant, lorsque chacun a consommé ses réserves et épuisé la charité de ses voisins plus aisés, des églises et des seigneurs laïcs<sup>348</sup>.

Parmi les événements qui renseignent sur cette période, les interdictions d'exportation des grains, les perquisitions et les tentatives de régulation du marché, très nombreuses au début du XIV<sup>e</sup> siècle ; par exemple, du fait des mauvaises récoltes des étés 1302, 1303, 1304 dans l'ensemble du Midi, « en mai 1305 [période habituelle de soudure], le sénéchal d'Agenais fait perquisitionner dans les greniers

---

<sup>345</sup> ) Puigcerdá : Espagne, Catalogne, province de Gérone, Basse-Cerdagne ; Cerdère : France, Pyrénées-Orientales, Céret, Argelès-s/Mer ; Gérone : Espagne, Catalogne, chef-lieu de province ; Tortose : Espagne, Catalogne, prov. de Tarragone, Èbre inférieur.

<sup>346</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 206.

<sup>347</sup> ) R. FOSSIER, *Le paysan d'Occident...*, *op. cit.*, p. 89-90.

<sup>348</sup> ) M. BOURIN et alii (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 12.



d’Agen, et vendre d’office les stocks saisis »<sup>349</sup>. Cependant, dans les réactions observées, diversité et irrégularité restent de rigueur. Dans le royaume de France, l’année 1310 ouvre une nouvelle série de mauvaises récoltes - occasionnée par les pluies de printemps et de l’été - de crises alimentaires et d’épidémies qui durent jusqu’en 1318<sup>350</sup>. Avec l’extrême rareté de grain qui s’en est suivit, les pauvres furent réduits à brouter l’herbe comme les animaux. Le sénéchal de Toulouse de son côté essaya d’atténuer les effets de cette famine (1310) liée aux inondations précédant la récolte de cette année<sup>351</sup>. Des disettes sont signalées en 1312 en Provence et à Montpellier en 1313<sup>352</sup>. Au printemps 1329, une autorisation d’importer les blés du royaume d’Aragon dans la sénéchaussée de Carcassonne, une tarification du prix du blé à Nîmes, une interdiction d’exporter les blés hors des comtés de Provence et de Forcalquier... montrent à quel point cette période précédant la récolte était redoutable<sup>353</sup>. Par exemple, la récolte de 1332 étant très insuffisante en Bas- comme en Haut-Languedoc, en Gascogne et à Montpellier, des efforts de ravitaillement furent coordonnés au printemps pour éviter le pire<sup>354</sup>. Quelques années plus tard, en 1335-1336, une autre disette frappa le Bas-Languedoc et probablement la Gascogne car « de mars à mai 1337, d’assez nombreuses licences d’exportation de blé anglais à destination de la Guyenne figurent dans les Rôles gascons »<sup>355</sup>. La récolte de 1339, toujours en Bas-Languedoc, fut aussi insuffisante ; il fallut faire appel, au printemps suivant, à la région toulousaine pour franchir cette période difficile<sup>356</sup>. Dans l’Albigeois, le froid qui compromit la récolte de 1345 entraîna une hausse fulgurante du prix des céréales ; même constat en Provence durant l’hiver et le printemps

---

<sup>349</sup> ) Marie-Josèphe LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc aux XIVe et XVe siècles », *Annales du Midi, Revue Archéologique, Historique et Philologique de la France Méridionale*, Tome 64, n° 17, 1952, p. 28.

<sup>350</sup> ) E. FOURNIAL, *Les villes et l’économie d’échange en Forez...*, *op. cit.*, p. 270 ; M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 218.

<sup>351</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 28.

<sup>352</sup> ) *Ibidem.*

<sup>353</sup> ) *Ibid.*, p. 28.

<sup>354</sup> ) *Ibid.*

<sup>355</sup> ) *Ibid.*, p. 29.

<sup>356</sup> ) *Ibid.*

1346<sup>357</sup>. Cette hausse se poursuivit à Montauban jusqu'en 1347 ; cette même année, au printemps, les consuls d'Agen se préoccupèrent d'assurer le ravitaillement de la ville en achetant à Toulouse du blé venu de Catalogne<sup>358</sup>.

Analysant des documents de l'abbaye Notre-Dame des Près (dans la part de langue française de la campagne flamande), Robert et Lucie Fossier<sup>359</sup> considèrent que la seule récolte de 1332, nettement médiocre, avait suscité une cherté immédiate des blés, la moyenne de grains récoltés entre 1329 et 1332 s'établissait à 210 muids, tandis qu'entre 1339 et 1342, elle atteignait à peine 90 à 120 muids. En Languedoc, en 1345, la récolte a été compromise par le froid, ce qui entraîna, l'année suivante, une hausse fulgurante du prix des grains à Agen, Toulouse et Montauban<sup>360</sup>. Cette crise n'a pas épargné l'Italie : « Orvieto a subi, en 1346, une crise de subsistances et il est permis dès cette année de parler de disette de blé »<sup>361</sup>. La situation du royaume de Castille est presque semblable ; à la suite d'un hiver très froid, la disette s'empara en 1343 de tout le pays « *fue muy grant mortaldat en los ganados, e otrosi la simiença muy tardia por el muy fuerte temporal que ha fecho de muy grandes nieves e de grandes yelos* »<sup>362</sup> : il s'en suivit une perte des troupeaux et le déficit des récoltes entraîna un renchérissement des prix du pain et de la viande<sup>363</sup>.

---

<sup>357</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 29.

<sup>358</sup> ) *Ibid.*

<sup>359</sup> ) Robert et Lucie FOSSIER, « Aspects de la crise frumentaire du XIVE siècle en Artois et en Flandre gallicante », *Recueil de travaux offerts à Monsieur Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 440-41.

<sup>360</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>361</sup> ) *Ibidem.*

<sup>362</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 232.

<sup>363</sup> ) *Ibidem*, p. 232-233.

### 3 - Au commencement du « Petit âge glaciaire » (seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, XV<sup>e</sup> et début du XVI<sup>e</sup> siècle)

Si la Peste noire de 1348, puis ses récurrences régulières dans les décennies suivantes, enfin son établissement endémique pour plusieurs siècles ont « purgé » la pression démographique, demeure l'évolution climatique de fond conduisant vers le « Petit âge glaciaire ». S'y ajoutent le manque de bras et la désorganisation des circuits de production agricole engendrés par les saignées démographiques répétées et, pour le royaume de France et les régions limitrophes, les conséquences de la Guerre de Cent ans, dont il sera plus amplement traité plus loin<sup>364</sup>. L'embellie de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et du début du XVI<sup>e</sup> n'élimine pas les crises, d'autant que la courbe démographique repart lentement à la hausse. A compter du dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, les Guerres de religions en France, puis la Guerre de Trente ans dans l'Europe presque entière, tandis que se révèle pleinement la puissance des États monarchiques, font basculer dans d'autres temps et d'autres problématiques...

Dans la plupart des cas, les déficits des récoltes ont pour origine une sécheresse ou une pluviosité surabondante. En 1315 en Normandie, les vents et les pluies des mois de mai, juin, juillet et août empêchèrent les blés et les raisins de mûrir et entraînèrent une crise alimentaire qui dura plus de deux ans<sup>365</sup>. Les *Annales Fossiensis* évoquent, pour l'année 1366 : « *Incipit pluvia in primo festi Pasce quasi continue duravit usque ad mensem Augusti et fuit bladum satis carum usque post Augustum* » (la pluie commença au premier jour de Pâques et dura quasi continuellement jusqu'au mois d'Août et le blé fut assez cher jusqu'en Août)<sup>366</sup>.

---

<sup>364</sup> ) La Guerre de Cent ans en France ne peut être la seule explication : la pénurie de l'année 1374, bien au-delà des frontières du royaume, toucha « Aragon, Navarre, Catalogne, Bordelais, Agenais, Toulousain, toute la sénéchaussée de Beaucaire, et tout le pays le long de la mer, en Provence, à Gênes, et jusqu'en Lombardie, en Pouilles, en Calabre et dans d'autres pays encore » (*Petit Thalamus*, p. 392, cité par M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 32).

<sup>365</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 639.

<sup>366</sup> ) MGH., SS., IV, p. 35.

En Flandre, la très sévère famine de 1315-1317 est suivie par d'autres en 1368-1371 et 1437-1439 ; des disettes accompagnées d'une hausse importante des prix, y sont signalées en 1338, 1343-1344, 1350-1351, 1359-1360, 1415-1417, 1481-1483 et 1488-1490<sup>367</sup>. Pendant ces années-là, la production agricole baissa de l'ordre de 25 % à 50%<sup>368</sup>. Cette baisse trouverait aussi son origine dans les dévastations dues aux guerres qui ont touché cette région en 1342-1343 et entre 1352 et 1369<sup>369</sup>. Dans le Cambrésis voisin, Henri Neveux parle d'une chute dramatique et durable des récoltes de 1330 à 1370<sup>370</sup>.

L'abaissement des températures sur le long terme n'arrange pas les choses ; la disette de 1351-1352, puis de 1361, due à la mauvaise récolte de 1351, s'étendit du Bordelais à la Provence<sup>371</sup>. Mais tous les hivers très fortement gélifs n'ont pas forcément pour conséquence une récolte suivante catastrophique : le gel du Rhin pendant plus de deux mois, de la basse Loire, des lacs suisses et de la lagune de Venise est signalé par les témoins en 1361, sans que la récolte suivante ait paru compromise : on peut penser qu'une épaisse couche de neige a pu protéger les semis<sup>372</sup>.

L'année 1368 ouvre, dans tout le Bas-Languedoc, une nouvelle phase d'inquiétudes alimentaires toujours avec de médiocres récoltes<sup>373</sup>. A partir de l'année 1374, il ne s'agissait plus seulement d'inquiétudes et de difficulté, mais de véritables famines

---

<sup>367</sup> ) Adrien VERHULST, « L'économie rurale dans la Flandre et la dépression économique du bas Moyen Age », *Études rurales*, n° 10, 1963, p. 70 et 78.

<sup>368</sup> ) A. VERHULST, « L'économie rurale dans la Flandre... », *op. cit.*, p. 72.

<sup>369</sup> ) *Ibidem*.

<sup>370</sup> ) Hugues NEVEUX, « Les grains du Cambrésis », *Revue du Nord*, t. 55, n° 219, Octobre décembre 1973, p. 420.

<sup>371</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 29.

<sup>372</sup> ) François WALTER, *Hiver, Histoire d'une saison*, Paris, Payot, 2014, p. 91. L'auteur rappelle (p. 161) que, jusqu'à une température extérieure de - 25°C, une couche de neige de 30 cm empêche la température du sol de descendre en dessous de -2,5°C, ce que les céréales d'hiver peuvent supporter.

<sup>373</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 29.

générales<sup>374</sup>. A propos du Midi Toulousain, Guilhem Ferrand évoque, au détour d'une phrase, « une crise frumentaire particulièrement sévère dans le Midi toulousain », dont le pays sort à peine en août 1375<sup>375</sup>. Mais un acte du 2 février 1375 à Nîmes, en faveur des consuls d'Alès fait allusion à la sévère disette dont souffre la région et à la mortalité qui en est le résultat<sup>376</sup>. Même souci à Montpellier (le 15 mai 1375, période de soudure aggravée par la longue guerre de Cent Ans) « et ou pais d'environ a esté l'annee darrainement passee et est encore a present tres grant chierté et famine de blez, pain et autres vivres »<sup>377</sup>. Toujours à propos de cette crise alimentaire, un mandement du duc d'Anjou au sénéchal de Beaucaire, de janvier 1374, parle de « la très grave pénurie des biens de la terre qui, non seulement au lieudit (Lunel<sup>378</sup>), mais de tous côtés, a sévi cette année, et qui fait qu'ils n'ont pu récolter de blé »<sup>379</sup>. Cette pénurie toucha « Aragon, Navarre, Catalogne, Bordelais, Agenais, Toulousain, toute la sénéchaussée de Beaucaire, et tout le pays le long de la mer, en Provence, à Gênes, et jusqu'en Lombardie, en Pouilles, en Calabre et dans d'autres pays encore »<sup>380</sup>.

Une famine sévissant dans toute la France méridionale, à la suite de la mauvaise récolte de 1419, obligea les consuls d'Albi à surveiller les transactions du marché de Pile et à encourager les marchands à apporter du blé en ville<sup>381</sup>. En mai 1420, les capitouls de Toulouse et les jurats de Bordeaux s'inquiétaient des difficultés

---

<sup>374</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 29.

<sup>375</sup> ) Guilhem FERRAND, « La consommation au marché en temps de guerre. L'exemple du Rouergue à la fin du Moyen Âge », Judicaël PETROWISTE et Mario LAFUENTE GOMEZ (dir.), *Faire son marché au Moyen Âge. Méditerranée occidentale, XIIIe-XVIe siècle*, Madrid, Casa de Velazquez, 2018, p. 152.

<sup>376</sup> ) Arch. communales d'Alès, I S 13, n° 21 ; cité par E.-R. LABANDE, « L'administration du duc d'Anjou... », *op. cit.*, p. 11 (note 29).

<sup>377</sup> ) Arch. communales de Montpellier, gr. Ch., E VII, n° 2482 (15 mai 1375) ; cité par E.-R. LABANDE, *Ibidem.*, p. 11 (note 29).

<sup>378</sup> ) Hérault, Montpellier, chef-lieu de canton.

<sup>379</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 32.

<sup>380</sup> ) *Petit Thalamus*, p. 392 ; cité par M.-J. LARENAUDIE, *Ibidem*, p. 32.

<sup>381</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 30.

alimentaires se prolongeant en Guyenne, de même après la récolte de 1421<sup>382</sup>. Au même moment, en 1421, en Provence, la comtesse Yolande cherchait à défendre les pauvres contre la spéculation<sup>383</sup>. La disette consécutive à la récolte de 1425 fut presque générale ; elle fut calamiteuse en Cerdagne où les habitants n'avaient récolté du blé que pour deux mois<sup>384</sup>. Cette même année, le comte d'Armagnac accorda plusieurs autorisations de transports de blé de Rouergue vers Toulouse et la Gascogne. Les interdictions d'exportations des grains, en 1430, 1431 et 1432, prises par le lieutenant du roi en Languedoc renseignent sur l'état insuffisant des récoltes<sup>385</sup>. Etienne Fournial écrivait que « il y eut, dans tout le Languedoc, de mauvaises récoltes en 1430, 1431, 1332, 1433 et 1434 »<sup>386</sup>. S'ensuivit une famine générale s'étendant jusqu'aux frontières de la Catalogne ; aussi, pour aider les zones touchées, la reine Marie d'Aragon autorisa les communautés du Conflent et du Capcir à s'approvisionner en Roussillon et Cerdagne.

En compromettant la récolte de l'année 1405, le froid entraîna, l'année suivante, une disette locale en Guyenne<sup>387</sup>. La hausse de l'année 1408, du prix des céréales comme le blé et l'avoine, constatée à Douai, se répercuta à Bruges et Gand en 1409<sup>388</sup>. En Arles, en août 1426, la rareté du blé fut attribuée au temps sec qui avait précédé la moisson<sup>389</sup>. En 1426, en 1427, en Arles et ailleurs en Provence, la disette fut attribuée à la sécheresse<sup>390</sup>. En Provence occidentale, les inondations du Rhône détruisirent à maintes reprises les récoltes<sup>391</sup> : la région arlésienne a subi, au début

---

<sup>382</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 30.

<sup>383</sup> ) *Ibid.*

<sup>384</sup> ) *Ibid.*

<sup>385</sup> ) *Ibid.*

<sup>386</sup> ) E. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 467.

<sup>387</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc aux XIVe et XVe siècles »..., *op. cit.*, p. 30.

<sup>388</sup> ) M. MESTAYER, « Prix du blé et de l'avoine de 1329 à 1793 »... *op. cit.*, p. 165.

<sup>389</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 62.

<sup>390</sup> ) *Ibidem.*

<sup>391</sup> ) *Ibid.*

du XV<sup>e</sup> siècle, une décennie difficile avec deux inondations (1424, 1432) et cinq sècheresses (1426, 1427, 1428, 1429, 1433)<sup>392</sup>.

Ces calamités printanières ont fait qu'à Paris, en 1427, il pleut, gèle ou grêle continument en avril ; de même en 1433, la neige s'ajoutant en outre à la grêle... L'année 1432 fut particulièrement difficile, cumulant de multiples calamités : inondations, gel, puis grêle suivie d'une sècheresse durant l'été, qui endommagèrent gravement les vignes et les cultures maraîchère : « *Item, le moys de mars ensuivant, furent les eaues si grandes [...] jusques à VIII jours du moys d'avril. Ne depuis Noël jusques après Pasques de l'an XXXII [...], on ne manga point de verdure, car pour faire une escuelle coustoit un blanc sans l'apareil [assaisonnement], et bonnes fèves coustoient XII blans le boessel, pois XIII ou XV* »<sup>393</sup>.

Quelques disettes locales furent recensées çà et là, en Gascogne après la récolte de 1471, dans le Toulousain après celle de 1473, en Provence à la suite de celle de 1474, avant la famine généralisée des années 1480-1483<sup>394</sup>. Cette dernière commença par un été pluvieux en 1480, puis par un hiver très rigoureux, l'un des plus rudes de la période, en 1480-81 ; dans le Lyonnais, les violents orages de juillet 1481 entraînèrent des inondations (encore en janvier 1482), une mauvaise récolte et une hausse rapide du prix du blé. Cette même année (1481), à Clermont, les registres consulaires mentionnent que « le peuple crie la faim »<sup>395</sup>. La Gascogne n'étant pas épargnée, à Riscle, le blé saisi dans les greniers fut réparti entre les nécessiteux<sup>396</sup>. La famine s'étendit au cours de l'hiver 1482 en compagnie de la peste : « on le constate

---

<sup>392</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 63.

<sup>393</sup> ) Claude-Charles MATHON et Pierre-Gilles GIRAULT, « Des marais aux marchés usages et image des plantes dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris (1405-1449)* » ; Michel PASTOUREAU (dir.), *Flore et jardins : usages, savoirs et représentations du monde végétal au Moyen Âge*, Cahier du Léopard d'Or, 1997, p. 88-89.

<sup>394</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 31.

<sup>395</sup> ) Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme*, Moulins, 1877, p. 54-57.

<sup>396</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 31. Riscle : Gers, Mirande, chef-lieu de canton.

en Quercy, en Auvergne, en Limousin, où beaucoup de gens meurent de faim, en Bas-Languedoc, où les consuls de Nîmes adoptent une énergique politique de taxation ». Malgré tout, la récolte de 1482 fut meilleure : le 6 août, un édit de Louis XI permit aux pauvres qui, pour obtenir un peu de graine, avaient dû consentir à l'établissement de rentes perpétuelles, de les racheter, et à ceux qui avaient aliéné leurs domaines à un prix dérisoire, de les reprendre en remboursant l'argent ou le blé qu'ils avaient alors reçu<sup>397</sup>. La crise a été telle que la spéculation s'exerça encore au printemps 1483, avec des hausses temporaires, en particulier à Nîmes et en Quercy<sup>398</sup>. Il faudra attendre la mauvaise récolte de 1497 pour voir resurgir ce climat d'inquiétude alimentaire en Toulousain et en Gascogne. En résumé, le XV<sup>e</sup> siècle n'a pas été de tout repos, à la fois pour la population et les autorités languedociennes.

Il est aussi assez souvent question, au cours du XV<sup>e</sup> siècle, dans les délibérations municipales clermontoises, de difficultés alimentaires ; la chronologie des famines à Clermont, en Auvergne, à la fin du XV<sup>e</sup> et au cours du XVI<sup>e</sup> siècle d'après ces mêmes délibérations municipales s'établit comme suit : (à noter que les points culminants des crises se situent à la fin du printemps, donc à la soudure) : 1481-1482, 1491-1492, 1501, 1522, 1529-1530, 1545, 1572-1573, 1586, 1587, 1589, 1597, etc...<sup>399</sup>. Cette chronologie montre qu'une année de crise précédente a souvent des répercussions sur la suivante, surtout, au moment de la soudure.

En Île-de-France, les crises alimentaires du début du XVI<sup>e</sup> siècle (les années 1520 et 1521, en 1523, puis de 1528 à 1534 et enfin en 1548 et 1556) étaient dues essentiellement aux mauvaises récoltes, « celles-ci ayant elles-mêmes pour cause

---

<sup>397</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 31.

<sup>398</sup> ) *Ibid.*

<sup>399</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 843. La crise de 1572-3 apparaît comme une crise générale, signalée aussi par Jean JACQUART, *La crise rurale en Ile de France 1550-1670*, thèse de doctorat, Paris, 1974, p. 190 et par Guy CABOURDIN, *Terre et homme en Lorraine 1550-1635 : Toulous et Comté de Vaudémont*, thèse de doctorat, Nancy, 1977, 2 vol., p. 195.



une trop grande humidité pendant le labourage, la floraison et la moisson, une trop grande sécheresse au temps des semailles et pendant la croissance, des gelées survenues trop tôt ou trop tard... »<sup>400</sup>. Au mois de novembre 1523, les semences gèlent en terre, les légumes et les « herbe » sont détruits, des vignes et des arbres meurent « et était bruit que jamais ne fut vue une telle gelée et en si peu de temps »<sup>401</sup>. La pénurie de grain qui s'ensuit fait passer le setier de froment, à la halle de Paris, de 20 sols parisis (en juillet 1523) à 64 sols parisis en juillet de l'année suivante<sup>402</sup>. La disette de grain de l'année 1524, dont souffre la ville de Paris, se complique encore par « l'afflux des pauvres qui quittent la campagne en espérant [y] trouver des ressources »<sup>403</sup>. Nous reviendrons, dans la partie consacrée aux exodes rural et urbain, sur les types de ressources que ces pauvres campagnards espèrent trouver en ville.

Il y eut, en France, des disettes plus ou moins continues de 1531 à 1535 et puis en 1545-1546, une énième crise se dessina à travers l'Europe, à Douai, Bruges et Gand, Anvers, Francfort, Paris. En 1552 Francfort et Paris, en 1553 Douai, en 1556 Francfort de nouveau, ainsi que Bruges et Gand voient les prix monter<sup>404</sup>. Les disettes de 1560 et de 1565 ne sont dues, encore, qu'aux grandes pluies, aux inondations<sup>405</sup> comme l'indique ce témoignage : « Il y avoit long-temps que la disette de grains n'avoit esté si grande en France qu'elle le fut en 1565. Les grandes pluyes & les inondations de l'hyver, les fortes gelées & les neiges extraordinaires qui troublèrent la saison du Printemps, noyerent ou arresterent en terre la plus grande partie des semences ; &

---

<sup>400</sup> ) Frédéric VINCENT, *Histoire des famines à Paris*, Paris, Médecis, 1946, p. 53.

<sup>401</sup> ) Colette BEAUNE, *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, Paris, LGF, 1990, p. 186 ; Bernard SCHNAPPER, *Les rentes au XVIe siècle, histoire d'un instrument de crédit*, Thèse pour le doctorat en droit, Université de Paris, Décembre 1956, Rennes-Paris : Imprimeries Oberthur, 1957, p. 86.

<sup>402</sup> ) B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVIe siècle...*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>403</sup> ) *Ibidem*.

<sup>404</sup> ) M. MESTAYER, « Prix du blé et de l'avoine de 1329 à 1793 »..., *op. cit.*, p. 165.

<sup>405</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 54.

le peu qui vint à maturité fut beaucoup gasté par les bruines & par les nielles qui precederent la moisson »<sup>406</sup>.

Martial Micheau, curé de Blond<sup>407</sup> de 1565 à 1613, a relaté, en marge de son registre paroissial des baptêmes, différents événements remarquables qui ont affecté les habitants de sa paroisse dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces événements vont du simple fait divers aux conséquences locales de l'histoire nationale, mais plus détaillés sont les ravages des famines<sup>408</sup> : Le curé de Blond met le plus souvent en avant des causes climatique ou météorologiques, d'ailleurs limitées à sa région, aux confins du Limousin et de la Marche : car le secours en céréales vient de Châtelleraut, à une centaine de kilomètres au Nord-ouest, aux limites du Poitou voisin et de la Touraine, ce qui suppose que les récoltes ont été excellentes dans ces provinces. Cependant, au détour de l'un des paragraphes, on voit surgir une autre explication, anthropique et politique : les ravages de la guerre... Par ailleurs, l'une des remarques de l'auteur tendrait à montrer que la situation ne fut pas si terrible (et qu'il a noirci le tableau) puisqu'il laisse échapper que les habitants ont pu se détourner du froment importé, qu'ils jugeaient moins bon que le leur...<sup>409</sup>.

---

<sup>406</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, op. cit., p. 1003.

<sup>407</sup> ) Haute-Vienne, arrondissement et canton de Bellac.

<sup>408</sup> ) Jacques DECANter, « Notes inédites extraites de la chronique paroissiale de Blond », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XCV, 1968, p. 295-299.

<sup>409</sup> ) « En cette présente année [1570], il y eut un été si fâcheux de pluies qu'on ne pouvait travailler deux jours en suivant, si bien qu'on ne put donner due deux façons aux terres labourées, et souvent une seule, et qu'on semait les blés quasiment tout en labour. L'hiver fut si grand que les neiges qui commencèrent à tomber le 15 décembre demeurèrent sur la terre sans qu'on pût envoyer paître le bétail, et même les brebis, jusqu'au 23 janvier 1571. (...) Le blé fut fort cher l'année d'après car, à l'époque des moissons, le seigle valait communément quatre livres, et peu après jusqu'à Noël, cent sols, et après Noël six livres. Le froment n'était guère plus cher que le seigle. De Pâques à la moisson, le blé était sans prix, car qui en avait en obtenait ce qu'il voulait, tellement que le froment se vendait communément neuf et dix livres, le seigle huit livres ; et il y aurait eu une grande famine en ce pays n'eût été qu'il vint force blé de Bretagne par Châtelleraut (...) Sans ce moyen, que Dieu par sa grâce a envoyé à ce pays, il n'y avait ni blé ni argent, car tout avait été détruit par les guerres [de religion]. »

« En cette présente année (1572), il y eut une grande famine due à la stérilité des terres qui avait la même cause qu'en janvier 1571, que Dieu en cette nécessité nous a secourus par le moyen du blé qui venait de Châtelleraut et en si grande abondance que tout ce pays, à 40 et

En résumé, ces derniers siècles du Moyen Âge ont connu un nombre impressionnant de crises alimentaires locales et régionales : en 1312 en Provence (disette)<sup>410</sup>, en 1313, 1323 et 1332 à Montpellier (disette)<sup>411</sup>, en 1321, dans le Lyonnais<sup>412</sup>, en mars 1322 dans la sénéchaussée de Beaucaire (disette), etc.<sup>413</sup>, en 1335-1337 au Languedoc<sup>414</sup>, 1341-1344<sup>415</sup>, 1346-1347, 1351, 1361, 1368... Puis, pour le XV<sup>e</sup> siècle, en « 1409, 1416-1417, 1433, 1437-1439, 1455-1458, 1477-1483, 1487-1493... Parmi ces disettes du XV<sup>e</sup> siècle, deux font figure de famines générales, celle de 1437-1439 et celle de 1477-1483 »<sup>416</sup>. Au siècle précédent, les crises de 1315-1317 (en 1315, « des pluies continuelles s'abattirent sur tout le royaume de la mi-

---

50 lieues alentour fut nourri. Le seigle valait communément sept et huit livres, le froment neuf et dix livres jusqu'à la fin du mois de mai où le seigle commença à revenir à cent sols, le froment demeurant à son prix parce que le froment qui venait de Chatellerault n'était pas si bon que celui du pays. (...) Les blés qui étaient alors sur les terres avaient belle apparence, ainsi que généralement tous les fruits, sauf les vignes. Mais l'on ne récolta pas la moitié de ce que l'on avait estimé tant en blés qu'en châtaignes parce qu'il y en eut un tiers acheté pour la semence. (...) L'été fut pluvieux, de sorte que l'on ne put ramasser les foins que, gâtés pour la plupart, et beaucoup demeurèrent à faucher. »

« En cette présente année (1573), jusqu'à la moisson, il y eut une famine universelle si grande et si cruelle que jamais homme ait vue car on ne pouvait rien trouver, si bien que le blé valait jusqu'à la Pentecôte sept livres et après 10 livres 10 sols, et le samedi 20 juin, à Bellac, seize livres le seigle et 18 livres le froment. Un grand nombre de personnes moururent de faim et beaucoup plus dans les autres paroisses vers le Poitou que par ici, car il n'en mourut pas de faim en cette paroisse guère plus d'une centaine en ces quatre mois de mars, avril, mai, juin, et il n'y avait rien que l'on pût prendre, car l'hiver fut si grand qu'il ne demeura pas un chou dans les jardins ; aussi n'y eut-il point de graisse car il n'y eut pas de gland. Dieu nous garde de voir jamais une si misérable affliction ! » « Le pot de vin se vendait ici après, à Blond, 8 sols et 8 sols 8 deniers, et le setier de seigle, après la moisson, communément quatre livres ».

<sup>410</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *Ibidem*, p. 28.

<sup>411</sup> ) *Petit Thalamus*, p. 347 ; cité par M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 29.

<sup>412</sup> ) M.-Th. LORCIN, *Les campagnes de la région lyonnaise...*, *op. cit.*, p. 213 : « fuerunt combusti leprosi, et illo anno fuit sterilitas fructuum et defectus solis et fames et mortalitas » (« les lépreux furent brûlés et, cette année là, il y eu une stérilité des récoltes, un défaut d'ensoleillement, la faim et la mortalité »).

<sup>413</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 28.

<sup>414</sup> ) *Ibidem*, p. 27-39.

<sup>415</sup> ) Philippe WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350, vers 1450)*, Paris, 1954.

<sup>416</sup> ) É. CARPENTIER, « Autour de la peste noire... », *op. cit.*, p. 1076.

avril jusqu'à la fin juillet »<sup>417</sup>), la décennie 1340-1350, les années 1374-1375 furent des crises généralisées ; même l'Angleterre a été touchée, de 1315 à 1317, voire en 1320 et même en 1322, à tel point que les prix des céréales avaient pratiquement décuplé. Il en aurait été de même en Flandre où les cités densément peuplées, Ypres et Bruges, auraient perdu une partie importante de leur population, plusieurs milliers d'individus selon les sources<sup>418</sup>.

Un des premiers impacts des changements climatiques au cours des années 1430 fut la baisse de la production alimentaire (vignobles gelés, céréales d'hiver dévastées et des dommages causés au bétail). Ce qui explique d'ailleurs le fait qu'en Angleterre, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, en Bohême et dans d'autres endroits les récoltes ont été mauvaises en 1432, 1433, 1436, 1437 et 1438 ; d'où les pénuries et crises alimentaires mentionnées en de nombreux endroits au cours de cette période dans le nord-ouest et le centre de l'Europe<sup>419</sup>. En Italie, les années 1431-1435 furent marquées par de mauvaises récoltes et une pénurie alimentaire<sup>420</sup>. Dans différentes régions du royaume de France, la première moitié du XVe siècle (1431-1434, 1437-1439) fut marquée par un grand nombre d'épisodes de chertés, de disettes et de famines. Par exemple, en Provence la disette sévit de 1431 à 1434<sup>421</sup> ; en Languedoc, le grain fit défaut en 1432<sup>422</sup> ; la même année, à Paris, les prix alimentaires augmentent fortement<sup>423</sup> ; cette crise se propagea dans la plupart des régions au cours des années 1432-1434<sup>424</sup>. Après une baisse temporaire des prix, une nouvelle forte hausse s'observa entre 1437 et 1439<sup>425</sup>. Le froid intense de l'hiver 1437

---

<sup>417</sup> ) E. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 271.

<sup>418</sup> ) R. FOSSIER, *Paysan d'Occident...*, *op. cit.*, p. 89-90.

<sup>419</sup> ) Ch. CAMENISCH et al., *The 1430s...*, *op. cit.*, p. 2116.

<sup>420</sup> ) Ch. CAMENISCH et al., *The 1430s...*, *op. cit.*, p. 2116.

<sup>421</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 286.

<sup>422</sup> ) M.-J. LAURENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 28-31.

<sup>423</sup> ) C. BEAUNE, *Journal d'un bourgeois de Paris...*, *op. cit.*,

<sup>424</sup> ) N. BARLA, « Pour la nécessité du pauvre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 255.

<sup>425</sup> ) A noter que l'année 1438 fut marquée par une famine supra-régionale.

emprisonna les semences entre deux couches de glace et provoqua la plus grave famine du siècle ; ainsi l'importante crise apparue à Francfort en 1437, à Douai en 1438, à Bruges et Gand en 1438, à Angers en 1438-1439<sup>426</sup>. Les alternances de périodes de gel et de pluviosité furent aussi un problème<sup>427</sup>. Laurent Litzenburger constate que 34 % des récoltes messines du XVe siècle peuvent être qualifiées de mauvaises<sup>428</sup>.

A l'autre extrémité de l'Europe cependant, l'agriculture sicilienne, qui connaissait de hauts rendements lui permettant d'occuper une bonne place dans le ravitaillement des villes en difficulté, n'enregistre que quatorze mauvaises années de 1311 à 1455, dont cinq pour la seule première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>429</sup>. Certes, cet exemple sicilien relativise la gravité de la situation pour cette région méditerranéenne : 14 mauvaises récoltes pour une période globale de 144 ans, cela donne une mauvaise récolte tous les dix ans, ce qui n'est guère différent de la moyenne du XII<sup>e</sup> siècle évoquée plus haut. Au même moment, en Languedoc, les disettes frappent « à coups redoublés ; sur quarante-six années (1302-1348), vingt furent marquées par de sévères crises alimentaires<sup>430</sup>. Ce qui est un rythme de crise beaucoup plus rapproché (en moyenne, une toutes les 2-3 ans) que dans le cas de la première moitié du XIV<sup>e</sup> s. évoquée ci-dessus pour la Sicile (tous les 7-8 ans).

Ces phases d'accidents météorologiques répétés sur fond de tendance à la péjoration climatique ont prioritairement réduit les productions agricoles céréalières, déclenchant disettes et famines plus fréquentes et surtout bien plus sévères. Ces

---

<sup>426</sup> ) M. MESTAYER, « Prix du blé et de l'avoine de 1329 à 1793 »... *op. cit.*, p. 165.

<sup>427</sup> ) Fr. WALTER, *L'Hiver...*, *op. cit.*, p. 161 rappelle que, si une couche abondante de neige protège les semis, même par très grand froid, « la situation devient grave si la neige manque ou si, après un dégel momentané et partiel laissant s'infiltrer l'eau superficiellement, le regel atteint les plantes déchaussées à la racine ».

<sup>428</sup> ) L. LITZENBURGER, *Une ville face au climat...*, *op. cit.*, p. 216.

<sup>429</sup> ) Bruno LAURIOUX, *Manger au Moyen Age*, Paris, Hachette, 2002.

<sup>430</sup> ) LE ROY LADURIE (E.), *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 141.

variations météorologiques sont décrites dans des chroniques et les délibérations de conseils de ville ; leur confirmation est bien plus perceptible lorsque sont précisées les variations des prix (les flambées de prix au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle par exemple). Ces documents facilitent également la délimitation des régions touchées par ces calamités, parfois étendues à l'ensemble du monde européen.

Cependant, n'oublions pas que si les médiévaux sont parfaitement capables de percevoir et de décrire les accidents météorologiques qui les affectent, ils n'ont aucune idée et aucun moyen technique de dépister et de suivre, sur le long terme, ce que nous appelons, des « évolutions » ou « changements climatique ». La notion de climat existe, certes, dans le vocabulaire des savants médiévaux mais pour décrire, prolongeant ainsi la réflexion des géographes grecs de l'Antiquité et arabes du Moyen Âge, les zones climatiques du globe, marquées, aux yeux de ces Anciens, par la stabilité.

Faut-il privilégier, dans les phénomènes qui ont bouleversé le cours du passé médiéval, le seul déterminisme climatique au détriment de la complexité ? Certes, pour les perturbations sociales les mieux connues comme les crises alimentaires, les émeutes et les émeutes de la faim, les événements climatiques restent déterminants. Il faudrait aussi prendre en compte le stress alimentaire lié aux facteurs anthropogéniques et démographiques. Et comme l'écrit Jean-Pierre Devroey, « le déterminisme ou le réductionnisme climatique ne rendent pas compte de la multiplicité des facteurs intermédiaires qui séparent une cause initiale (l'impact des conditions climatiques sur la végétation) de son résultat final, la famine »<sup>431</sup>. Cette conception rejoint celle de Philip Slavin qui considère que « il ne suffit pas d'établir simplement que la plupart des famines survenaient (et surviennent) durant des périodes de changement climatique ou à l'occasion d'événements météorologiques à court terme. Il est bien plus important de savoir précisément

---

<sup>431</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 60.

pourquoi et comment les humains, les valeurs humaines, les décisions et les institutions transforment des pénuries alimentaires induites par le climat en famines à part entière »<sup>432</sup>. Jean-Pierre Devroey rappelle, en citant Richard Hoffmann, le fait que « le climat occupe aujourd’hui une place centrale dans ce déterminisme naturel, au détriment d’une épistémologie proprement historique qui cherche à prendre en compte la complexité des interactions à l’intérieur des systèmes écologiques, le rôle des phénomènes sociaux et la capacité d’action humaine »<sup>433</sup>. Mais d’après Devroey, « le développement rapide de la paléoclimatologie risque de nous faire retourner à un déterminisme naturel : lier des faits économiques et sociaux, par nature hyper-complexes, comme la disparition de civilisations passées ou l’apparition de grandes pandémies, à des phénomènes naturels, sans démonstration des liens de cause à effet »<sup>434</sup>.

Cependant, il est vrai qu’en réduisant la quantité de nourriture disponible<sup>435</sup>, les anomalies climatiques peuvent amorcer des conditions préalables à des situations de crises alimentaires favorisant un stress social et politique<sup>436</sup> ; de même, l’impact sur les récoltes d’insectes ravageurs des cultures céréalières, les destructions et le stress social causés par des raids militaires.

Mais comme l’écrivait Jean-Pierre Devroey, « les chocs climatiques ne produisaient pas seulement du chaos. Ils entraînaient également des rétroactions, des adaptations positives ou des destructions créatrices dans les sociétés qu’ils touchaient, comme il est possible de le démontrer en examinant leur contexte

---

<sup>432</sup> ) Philip SLAVIN, « Climate and Famines : A Historical Reassessment », *Wiley Interdisciplinary Review : Climate Change*, 7, 2016, p. 438 ; J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>433</sup> ) Richard HOFFMANN, *An Environmental History of Medieval Europe*, Cambridge, CUP, 2014, p. 6.

<sup>434</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>435</sup> ) Ce manque peut être déterminé par d’autres facteurs institutionnels ou démographiques.

<sup>436</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 73.

historique »<sup>437</sup>. Dans tous les cas, il conviendrait donc d'éviter de construire des hypothèses généralisantes à partir de données locales.

## Conclusion

Ces insuffisances, voire très souvent ces pénuries sont directement associées au calendrier des cycles saisonniers des cultures céréalières. Une sécheresse accusée, des gels de printemps, les fortes pluies, etc., ont des conséquences très graves en touchant le fondement même de l'alimentation.

En freinant la bonne croissance des céréales, ces fluctuations climatiques entraînent par ailleurs le développement de phytopathologies, d'invasions de prédateurs biologiques, de maladies humaines ou d'épizooties<sup>438</sup>. D'ailleurs, la peste bovine des années 1290-1320 est associée par certains auteurs à la dégradation des conditions climatiques, le tout ayant des conséquences sur la conjoncture alimentaire des années 1315-1317<sup>439</sup>.

On convient d'ordinaire que l'Europe occidentale a subi une grave crise économique au XIV<sup>e</sup> siècle (la crise frumentaire de 1315-20, la crise financière et monétaire de 1335-45, la crise démographique de 1348-50), mais aucun accord ne se fait, par contre, sur les causes et les modalités de cette situation. Aux difficultés économiques et financières du XIV<sup>e</sup> siècle s'ajoutent les conséquences tragiques de la peste et les vicissitudes d'une guerre devenue endémique, du moins en France du

---

<sup>437</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>438</sup> ) N. BARLA, « Pour la nécessité du pauvre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>439</sup> ) B. M. S. CAMPBELL, *The Great Transition...*, *op. cit.*, p. 211 ; N. BARLA, « Pour la nécessité du pauvre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 71.



Nord<sup>440</sup>. Certes, la faim est la meilleure alliée des épidémies<sup>441</sup>, aggravant l'état sanitaire de certaines populations en état de malnutrition durable, ce qui entraîne un effondrement démographique dans certaines régions, tandis que les sièges prolongés aggravent les pénuries alimentaires, dont souffrent prioritairement les plus démunis, le temps de la soudure étant utilisé pour contraindre à la reddition et que les chevauchées, pratique régulière et intentionnelle des armées anglaises en France, dévastent les récoltes.

---

<sup>440</sup> ) Clavel BENOIT, « L'animal dans l'alimentation médiévale et moderne en France du Nord (XIIIe-XVIIe siècles), *Revue archéologique de Picardie*, n° 19, 2001, p. 9.

<sup>441</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 318.

## Chapitre II

### Causes biologiques et anthropiques

Parmi les facteurs de crise figurent également les prédateurs biologiques et l'action, délibérée ou pas, de l'Homme. Ces facteurs augmentent la probabilité de déficit agricole, de destruction de récoltes (bonnes ou mauvaises) et donc d'une crise alimentaire.

#### I - Causes biologiques : sauterelles, rats, maladie du blé...

Puisque nous savons aujourd'hui que les insectes représentent environ 85% de la diversité animale terrestre, on peut se demander quel était leur effet sur les récoltes avant la mise en service des pesticides industriels. Cependant, si la thématique de notre travail nous porte à privilégier dans les pages qui suivent les aspects destructeurs de certains insectes, nous n'oublions pas le rôle positif de bien d'autres, notamment en termes de pollinisation...

Les sources occidentales de la période médiévale évoquent avec effroi un certain nombre d'épisodes d'invasions de sauterelles. Pour justifier l'évocation de ces phénomènes, indiquons simplement qu'un criquet consomme chaque jour l'équivalent de son poids, soit 2 g, que les essaims de criquets peuvent compter des milliards d'individus, se déplacer de 100 km par jour et donc dévaster d'énormes étendues<sup>442</sup>. Ces nombreuses espèces d'acridiens sont sous l'influence directe du

---

<sup>442</sup> ) Jehan DESANGES, « Témoignages antiques sur le fléau acridien ». *L'homme face aux calamités naturelles dans l'Antiquité et au Moyen Âge. Actes du 16ème colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 14 & 15 octobre 2005*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2006, p. 222.

temps qu'il fait (soleil, température, degré d'humidité, pluies, saison, endroit, végétation, régime des vents), la combinaison aléatoire de nombreux facteurs qui détermine ou non la grégarisation, l'envol, les points d'arrivée de ces essaims dévastateurs<sup>443</sup>. Dans la Bible, le livre du Lévitique classe « les différentes espèces de sauterelles, criquets, grillons et locustes » parmi les insectes dont la consommation est religieusement licite pour les hébreux<sup>444</sup>. Les évangiles selon Mathieu, 3,4 et Marc, 1,6 rappellent que Jean le Baptiste se nourrissait de sauterelles. Les sauterelles de la vision de l'Apocalypse de Jean, 9,7-9 ont « l'aspect de chevaux équipées pour le combat ; sur leurs têtes on eût dit des couronnes d'or, leurs dents étaient comme des dents de lion, elles semblaient être cuirassées comme de fer et le bruit de leurs ailes était comme le bruit de plusieurs chars attelés à plusieurs chevaux courant au combat... ».

## 1 – La huitième plaie d'Égypte

Cette huitième plaie d'Égypte fait référence aux sauterelles qui « couvrirent la surface de toute la terre, et la terre fut dans l'obscurité ; elles dévorèrent toutes les plantes de la terre et tous les fruits des arbres, tout ce que la grêle avait laissé ; et il ne resta aucune verdure aux arbres ni aux plantes des champs dans tout le pays d'Égypte »<sup>445</sup>. Outre cet épisode céléberrime, les Concordances bibliques livrent 31 autres occurrences du terme « *Locusta* », dont quatre pour le Nouveau Testament. Les passages du Deutéronome, 28, 38 ; du Premier livre des rois, 8, 37 ; des Psaumes 78, 46 et 105, 34-35, de Joël, 1 ;4 et 2, 25 ; d'Amos, 7, 1-2 ; font explicitement référence aux ravages infligés aux récoltes par les sauterelles. La plupart des autres emplois sont métaphoriques (en particulier pour exprimer le grand nombre). Selon le

---

<sup>443</sup> ) Robert DELORT, « Avant-propos », Bartolomé BENNASSAR (dir.), *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XV<sup>e</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran : 10, 11 et 12 septembre 1993, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1996, p. 7-25.

<sup>444</sup> ) *Lév.*, 11, 22 (Traduction Œcuménique de la Bible, Paris, Cerf et Alliance biblique universelle, 1975).

<sup>445</sup> ) *Exode*, 10, 4-6 et 12-19.

*Dictionnaire Robert*, le terme sauterelle apparaît en ancien français vers 1120 sous la forme « salterele » (au masculin-pluriel : « sauterau »<sup>446</sup>). Mais la quasi totalité des sources latines du Moyen Âge utilisent *locusta*<sup>447</sup>, qui fait aussi son entrée en ancien français (« locuste ») au début du XII<sup>e</sup> siècle, tandis que criquet (une onomatopée ?) apparaîtrait à la fin de ce même siècle<sup>448</sup>. En réalité, ces « sauterelles » sont très probablement des criquets pèlerins ; les médiévaux ne faisaient pas la différence. Les deux espèces ravageuses les plus communes dans l'Antiquité étaient le criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria*, Forskål) et le criquet migrateur (*Locusta migratoria*, Linné)<sup>449</sup>. C'est la première, parce que son aire d'invasion est plus large et plus septentrionale, qui a dû être responsable de la plupart des invasions signalées dans l'Antiquité. La seconde, en raison d'un passage plus facile de la phase solitaire à la phase grégaire, était surtout cantonnée au Sud du Sahara. Les invasions venues du Sud (Sahara, Afrique du Nord) sont le fait de criquets pèlerins qui passent de temps en temps la Méditerranée, ravageant l'Espagne, la Sicile, l'Italie, les îles grecques...<sup>450</sup>. Il existait aussi des espèces migratrices implantées en Espagne, Provence, Italie (*Caliptamus italicus*, *Dociostaurus maroccanus*) qu'il fallait empêcher d'éclore, de se multiplier et de dévorer les environs immédiats<sup>451</sup>. « Sauterelle » renvoie bien évidemment à la caractéristique la plus évidente du comportement de ces animaux (ce qui veut dire que leur dangerosité, avérée lorsqu'ils se déplacent en nuées ravageuses n'est pas prioritaire dans la perception des médiévaux, ce qui est en adéquation avec la relative rareté (en Europe médiévale) de ces phénomènes, pourtant spectaculaires et catastrophiques.

---

<sup>446</sup> ) Précision apportée par le *Dictionnaire de l'ancienne langue française...* de Fr. GODEFROY, dans lequel le féminin « sauterelle » désigne une danse.

<sup>447</sup> ) Du CANGE, *Glossarium...*, ne connaît *locusta* que sous l'acception de « machine de guerre »...

<sup>448</sup> ) Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française...* de Fr. GODEFROY ne connaît pas le terme « criquet » sous cette acception, mais signale son diminutif « criquillon » pour « grillon ».

<sup>449</sup> ) J. DESANGES, « Témoignages antiques sur le fléau acridien »... *op. cit.*, p. 222.

<sup>450</sup> ) R. DELORT, « Avant-propos », B. BENASSAR (dir.), *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne...*, *op. cit.*, p. 7-25.

<sup>451</sup> ) *Ibidem*.

La présence de la sauterelle migratoire (*locusta migratoria*) est attestée dans le Nord-ouest de l'Europe dès avant le Xe siècle : « des essaims grégaires furent observés en Germanie, dans les Gaules (France du Nord et du Midi) et en Espagne durant l'été 873 »<sup>452</sup>. Le géographe allemand Fritz Curschmann a posé cette invasion

---

<sup>452</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, op. cit., p. 288. *Monumenta Germaniae Historica* [désormais abrégés : *MGH*], *Scriptores*, Tome I, p. 496 : Annales d'Hincmar de Reims, 873 : « [rapide évocation des ravages causés par le chef normand Rolf dans les royaume de Charles (le Chauve) et de Louis (le Germanique) ..., puis] : *Carolo vero residenti secus Andegavis civitatem, non incerta relatione hoc nunciatur : multitudo siquidem locustrum per Germaniam in Gallias, maxime autem in Hispaniam, adeo se effudit, ut Aegyptiacae plagae potuerit comparari. Hludovicus rex Germaniae, apud Mettis civitatem placitum suum tenere disponens...* » (Alors que Charles résidait près de la cité d'Angers, il fut annoncé par une source certaine qu'une multitude de sauterelles se répandit à travers la Germanie jusque dans les Gaules et aussi, en grand nombre, en Espagne, à tel point qu'on pouvait la comparer à la plaie d'Egypte. Louis, roi de Germanie, se disposait à tenir son plaid dans la cité de Metz...) ; Annales de Fulda, *ibidem*, p. 386 : « ... *Rex per Alsatiam transiens, Argentoratum venit ; ibique Rheno flumine transito, in Baioariam profectus est. Eodem anno facta est fames valida per universam Italiam atque Germaniam et multi inedia consumpti sunt. Tempore vero novarum frugum novi generis plaga et prima in gente Francorum visa Germanicum populum, peccatis exigentibus, non mediocriter afflixit. Nam vermes, quasi locustae, quatuor pennis volantes et sex pedes habentes ab oriente venerunt et universam superficiem terrae instar nivis operuerunt, cuncta quae in agris et in pratis erant viridia devastantes. Erant autem ore lato et extenso intestino, duosque habebant dentes lapides duriores quibus tenacissimas arborum cortices corrodere valebant. Longitudo et grossitudo illarum quasi pollex viri ; tantaeque erant multitudinis, ut una hora diei centum jugera frugum prope urbem Mogontiam consumerent. Quando autem volabant, ita totum aerem per unius miliarii spatium velabant, ut splendor solis in terra positi vix appareret, quarum nonnullae in diversis locis occisae spicas integras cum granis et aristis in se habuisse repertae sunt. Quibusdam vero ad Occidentem profectis, supervenerunt aliae et per duorum mensium curricula pene quotidie suo volatu horrible cernentibus praebuere spectaculum. In Italia, in pago Brixisiensi, tribus diebus et tribus noctibus, sanguis de coelo pluisse narratur. Mense Junio Hruodolphus, quidam Nordmannus de regio genere...* » (le roi [Louis II le Germanique], passant par l'Alsace, vint à Strasbourg et, y ayant traversé le fleuve Rhin, se dirigea vers la Bavière. En cette même année ; il y eut une forte famine par toute l'Italie et la Germanie et beaucoup furent comme brûlés par la faim. Or, au moment des nouveaux fruits de la terre, une plaie d'un nouveau genre et constatée pour la première fois au sein de la race des Francs, affligea le peuple germanique de manière forte, en raison de ses péchés. Car des vers, volant avec quatre ailes et possédant six pattes, quasi comme des sauterelles, vinrent de l'orient et, comme de la neige, couvrirent toute la surface de la terre, dévastant toutes les légumes qui se trouvaient dans les champs et les prés. Elles avaient la bouche large et

---

l'abdomen long et possédaient deux dents plus dures que des pierres, grâce auxquelles elles réussissaient à éroder les écorces des arbres les plus résistantes. Leur taille et leur longueur étaient de la taille du pouce d'un homme. Elles étaient en multitude telle que, près de la ville de Mayence, elles consommèrent en une heure de jour cent arpents de fruits de la terre. Quand elles étaient en vol, elles couvraient les airs sur un espace d'un mille, de sorte que l'éclat du soleil atteignait à peine la terre. Dans plusieurs contrées, on en retrouva mortes, contenant des épis entiers avec leurs graines et leurs barbes. Un certain nombre étant parties vers l'occident, il en survenait d'autres et, pendant deux mois, presque quotidiennement, elles offrirent à ceux qui les observaient le spectacle horrible de leur course en vol. En Italie, dans la région de Brixen, on raconte que, pendant trois jours et trois nuits, du sang tomba du ciel, en pluie. Au mois de juin, Rodolphe, un normand de race royale... (suit le récit d'une attaque des Vikings contre le royaume de Louis...)] ; Chronique de Reginon de Prüm, *ibidem*, p. 585 : « *Anno dominice incarnationis 873. Locustarum inestimabilis multitudo, mense Augusto ab oriente veniens, totam pene devastavit Galliam. Quae majores erant quam ceterae locustae habebantque sena alarum remigia et, mirum dictu, ut castrorum acies distinctis ordinibus per aera ferebantur vel terrae incumbentes castra metabantur. Duces cum paucis exercitum itinere unius diei praeibant, quasi loca apta multitudini provisuri. Circa horam nonam, ubi duces pridie venerant, insidebant, nec a loco occupato movebantur quousque sol suum representaret hortum ; tunc per turbas suas proficiscebantur, ut in parvis animalibus disciplinam militarem cerneret. Segetibus vescebantur, quae ab eis ita depastae sunt, ut veluti immani tempestate consumptae viderentur. Spatium diurni itineris quatuor aut quinque milibus extendebatur. Pervenerunt autem usque ad mare Britannicum superficiem terrae cooperientes, in quo, Deo volente, violento ventorum flatu impulsae atque in profundum absportatae dimersae sunt. Aestu vero atque refusione oceani reiectae, litora maritima repleverunt tantaque congeries facta est, ut ad instar montium cumulatae coacervarentur. ; ex earum foetore ac putredine aer corruptus diram pestem finitimis generavit, ex qua multi perierunt. Per idem tempus Carolus Andegavensem obsidebat urbem... » (L'an de l'Incarnation du Seigneur 873<sup>e</sup>, une multitude de sauterelles, impossible à dénombrer, vint de l'orient au cours du mois d'août, dévasta la presque totalité de la Gaule. Elles étaient plus grandes que les autres sauterelles, possédaient six rangs d'ailes et, chose étonnante à dire, elles se comportaient en l'air comme des bataillons de guerre, différencié par leur ordonnancements, puis, tombant à terre, moissonnaient par carrés. Leurs guides, accompagnées de quelque unes, précédaient le gros de l'armée, comme pour repérer les lieux idoines pour la multitude. Vers la neuvième heure, là où leurs guides étaient précédemment venues, elles s'installaient et ne quittaient pas le lieu occupé au point que le sol devenait comme leur propre jardin ; alors elles se mettaient en route par compagnies, comme si tu pouvais distinguer une discipline militaire chez ces petits animaux. Elles dévoraient les moissons, qui se trouvaient par elles à ce point ravagées qu'elles paraissaient dévastées par une tempête inouïe. Elles parcouraient en l'espace d'un jour de progression quatre ou cinq milles. Accablant la surface de la terre, elles parvinrent ainsi jusqu'à la mer Britannique, dans laquelle, par la volonté de Dieu, poussée par le souffle violent des vents et absorbées par les profondeurs, elles furent noyées. Mais, rejetées par la chaleur et le reflux de l'océan, elles remplirent les littoraux et il s'en fit une telle accumulation qu'elles se trouvèrent entassées en monticules ; de leur puanteur et*

de sauterelles comme le déclencheur d'une grande famine dans l'Allemagne moyenne<sup>453</sup>. Les sources historiques du Moyen Âge occidental <sup>454</sup> mentionnent des vols migratoires des sauterelles en 584<sup>455</sup>, 590-591<sup>456</sup>, 873<sup>457</sup>, 922, 941, 1031, 1091<sup>458</sup>,

---

putréfaction, l'air corrompu engendra une peste funeste, dont beaucoup périrent. En cette même époque, Charles assiégeait la ville d'Angers... ) ; *MGH, Scriptores*, t. II, p. 196, *Annales vedastiani* [Annales de Saint-Vaast d'Arras] ; « (année 874) (évocation du siège d'Angers par Charles le Chauve) ... *In illis etiam diebus plaga locustarum facta est.* » (en ces jours-là, il y eut la « plaie des sauterelles ») ; *Annales Xantenses* (Annales de Xanten), *ibidem*, p. 235 : « (évocation des ravages des Vikings)... *Postea vero, mediante mense Augusto, antiqua Egiptiorum plaga, id est locustarum innumerabilis turma, more apium de alveo exeuntium, ab oriente nova exorta est per terras nostras ; quae in aere volitantes, vocem subtilem velut aviculi parvi dantes. Et dum alevarentur, coelum vix velut per cribam intueri potuit. In plerisque locis vero pastores ecclesiarum et omnis clerus cum kapis et crucibus occurrerunt eis, misericordiam Dei implorantes, ut defenderet eos ab hac plaga. Non tamen ubique, sed per loca, nocuerunt* [l'auteur poursuit en évoquant les fortes chutes de neige intervenues à partir du mois de novembre suivant et conclut] : « .... *et diversis plagis Dominus assidue populum suum afflixit et visitavit, in virga iniquitates eorum et in verberibus paccata eorum* » (Par la suite, au milieu du mois d'août, l'antique plaie des Egyptiens, à savoir une troupe innombrable de sauterelles, à l'instar d'abeilles sortant de leur ruche, sortit à nouveau depuis l'orient et traversa nos terres, battant des ailes à travers les airs en poussant de fins cris, comme de petits oiseaux. Et, tandis qu'elles s'élevaient, on pouvait à peine apercevoir le ciel, comme à travers un tamis. En plusieurs lieux, les pasteurs des églises et tout le clergé, portant des chasses et des croix, coururent au-devant d'elles, implorant Dieu pour qu'il les défende contre cette plaie. Pourtant, elles furent nuisibles, non pas partout, mais en certains lieux. (...) et Dieu affligea et « visita » son peuple par diverses plaies, verge portée contre leurs iniquités et fouet contre leurs péchés.) ; *MGH, Scriptores*, t. XV-2, p. 1291 : *Annales Prumienses* (Annales de Prüm), 874 : « *[Lo]custarum innumerabilis [mult]itudo totam perinvasit Galliam* » (une multitude innombrable de sauterelles envahit la totalité de la Gaule) ; *ibidem*, p. 1296, *Annales de Saint-Martin de Tournai*, année 873 : « *14. Kalendas septembris tanta multitudo locustarum visa est per aerem volitare, quanta nunquam apparuit, a partibus orientis tendens ad occidentem* » (Le 14<sup>e</sup> des Calendes de septembre [soit le 19 août], on vit, venant des régions orientales et tendant vers l'ouest, une multitude de sauterelles voler à travers les airs, telle que jamais il n'en apparut).

<sup>453</sup> ) Fritz CURSCHMANN, *Hungersnöte im Mittelalter. Ein Beitrag zur deutschen Wirtschaftsgeschichte des 8. bis 13. Jahrhundert* [Crise de la faim au Moyen Âge, une contribution à l'histoire économique de l'Allemagne du VIII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle], Leipzig, B. G. Teubner, 1900, p. 22, 29-30, p. 100.

<sup>454</sup> ) Par exemple les annales de Xanten, celles de Fulda, puis les annales de Saint-Denis et les annales dites de Saint-Bertin, en partie rédigées par l'archevêque de Reims Hincmar.

<sup>455</sup> ) En 584, Grégoire de Tours décrit la progression des essaims de sauterelles qui infestaient depuis cinq années la région de Tolède en Espagne : Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, Livre sixième.

1195<sup>459</sup>, 1242, 1338<sup>460</sup>, 1339<sup>461</sup>, 1340<sup>462</sup>, 1342<sup>463</sup>, 1344<sup>464</sup>, 1362, 1364<sup>465</sup> et 1366...<sup>466</sup>.

<sup>456</sup> Années 590-1 : « *Hoc anno fuit siccitas nimium gravis a mense ianuario usque ad mensem septembrium ; et facta est magna penuria famis. Venit quoque et magna locustarum multitudo in territorium Tridentinum, quae majores erant quam ceterae locustae et, mirum dictu, herbas paludesque depastae sunt, segetes vero agrorum exogue contigerunt. Sequenti quoque anno pari nichilominus modo adventarunt.* » (Il y eut cette année-là une très forte sécheresse, de janvier jusqu'à septembre, qui fut cause d'une grande famine. Survint aussi, dans le territoire de Trente, une multitude de sauterelles, plus grandes qu'elles ne sont d'ordinaire ; chose étonnante, elles mangèrent les herbes, les plantes des marais, mais touchèrent à peine aux moissons des champs. Elles revinrent aussi l'année suivante, exactement de la même façon.) : Paul DIACRE, *Histoire des Lombards*, Livre IV, § 2 ; texte latin accessible en ligne sur le site de la Bibliothèque de la ville d'Augsbourg (RFA, Land de Bavière) [[bibliotheca Augustana \(fh-augsburg.de\)](http://bibliotheca.Augustana.fh-augsburg.de)].

<sup>457</sup> ) Les *Lacusta migratoria* (criquet migrateur) dévastèrent l'Occident du Moyen Danube à l'Atlantique (R. DELORT, « Avant-propos », B. BENNASSAR (dir.), *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne...*, op. cit., p. 7-25); *MGH, Scriptores*, Tome I, (~~MGH, SS,~~ †) p. 66, Annales dites « de Weingarten » : « *Inaudita locustarum multitudo devenit* » (survint une multitude de sauterelles, jamais entendue jusque-là).

<sup>458</sup> ) *MGH, Scriptores*, Tome VI, p. 727, *Annalista Saxo*, année 1091 : « [après avoir mentionné l'élection de l'évêque Cosma de Prague puis, à la mi-avril, l'incendie de l'église Saint-Guy de cette ville, l'annaliste évoque] : « ... *visi sunt per multas regiones vermiculi nimis ignoti non longe a terra volantes hoc est ut vel manu vel virga tangi possent, grossitudine quidem muscis aequales sed longitudine satis deductiores, quorum tam infinitus exercitus exercitus, ut unum pene miliarum in latitudine, duo vero vel tres in longitudine viderentur occupare, densitate vero sua ipsam solis lucem terris denegare. Per quam prodigiosam visionem, que post quadriennium facta est Hierosolimam tendentium profectionem quidam interpretantur prefigurari...* » (... dans plusieurs régions, on aperçut des petits insectes, totalement inconnus, volant à proximité de la terre au point qu'on pouvait les toucher avec la main ou avec une tige, d'une grosseur équivalente à peu près à celle d'une mouches, mais de longueur relativement plus étendue, occupant à peu près un mille en largeur mais deux ou trois en profondeur, capables par leur densité de priver la terre de la lumière du soleil. Certains interprétèrent cette apparition prodigieuse comme préfigurant le départ de ceux qui se dirigèrent vers Jérusalem, ce qui intervint après les quatre années suivantes). Le récit s'attache ensuite à l'expédition de la croisade vers Jérusalem ; tout ce passage est décalqué d'Ekkehard d'Aura (même tome, p. 207) ; concerne-t-il vraiment les « sauterelles » ? La chronique d'Ekkehard parle (p. 220) de « *vermiculi (...) quos papiliones a similitudine tabernaculorum vocant...* » (des petits insectes qu'on appelle, du fait de leur similitude avec des tentes, des papillons), ce que l'Annaliste saxon reprend (p. 735) ; tous deux localisent le phénomène « des limites de la Saxe vers la Bavière »].

<sup>459</sup> ) Dans *La civilisation de l'Occident médiéval*, (p. 296, sans réf.) Jacques Le GOFF évoque « ...les invasions rares de sauterelles qu'on ne rencontre guère après les grandes nuées de 873 (...) qu'en Hongrie et en Autriche dans l'automne de 1195 comme le note l'annaliste de Klosterneuburg (Klosterneuburg : abbaye de chanoines augustins, Autriche, Land de Basse-Autriche, district de Tulln.)... » = *Continuatio claustroneunurgensis tertia* (troisième continuation de la chronique de Klosterneuburg), éditée dans les *MGH, Scriptores*, Tome IX, p.



---

634 : « *Hoc anno autumpnali tempore quoddam genus locustarum, quatuor pennas habens venit ab exteris regionibus, transiens per Hungariam et Marcham et Carniolam, vastans in circuitu omnia. Cum elevaretur a terra quasi nebula cosurgebat et pre multitudine sua lucem diei et splendorem solis obtenebrabat* » : Cette année-là, dans la saison d'automne, une certaine sorte de sauterelles à quatre ailes vint des régions extérieures, passant par la Hongrie, la Marche et la Carniole et dévastant tout à l'entour. Il s'élevait de terre comme un brouillard et, en raison de la multitude, (les insectes) enténébraient la lumière du jour et la splendeur du soleil ». Par « Marche », il faut probablement entendre la Carinthie (act. : Land de la Rép. féd d'Autriche) et par « Carniole », le Nord de la Slovénie actuelle.

<sup>460</sup> ) MGH, *Scriptores*, Tome VI, p. 551 (additions aux *Annales Saxo*) : « *Annis millenis trecentenisque tricenis / Cum grande dampnum fecere locuste / Et veluti nubes umbram fecere volantes / Franconicus nive necat hos lux crastia luce.* » ; une note de l'éditeur, en marge, rectifie la date en 1338 ; (En l'an 1333<sup>e</sup>, les sauterelles firent de grands dégâts ; en volant, elles firent de l'ombre à l'instar des nuages ; le dernier vers, qui fait allusion à la Franconie, est difficilement traduisible) ; MGH, *Scriptores*, Tome XXX-1, p. 460 (Premier continueur de la chronique saxonne de Saint-Pierre d'Erfurt, année 1338) : « *Eodem tempore circa festum sancti Laurentii anno Domini MCCCXXXVII apud Tuberam et civitatem Herbipolim et in partibus adiacentibus multitudo locustarum inaudita miramque habencium multitudinem visa est, que frugum terre in locis plerisque depascentes, sed vineas non ledentes (sic), quasdam civitates per dies aliquot operuerunt, ut in eas sol radios suos proicere non valeret.* (A cette époque, aux alentours de la fête de saint Laurent [= le 10 août], l'an du Seigneur 1337<sup>e</sup> dans la région de la Tauber et du diocèse de Wurzburg [La Tauber est une rivière affluente du Main, en Franconie ; Würzburg : RFA, Bavière, chef-lieu de régence] et dans les contrées voisines, on vit une multitude inouïe et étonnante de sauterelles qui, ravageant les fruits de la terre dans de nombreux lieux, mais sans léser les vignes, se répandirent pendant quelques jours sur l'étendue de plusieurs diocèses, de sorte que le soleil n'arrivait pas à projeter ses rayons) ; *ibidem*, p. 466 (Second continueur de la chronique de Saint-Pierre d'Erfurt, année 1338) : « *Anno MCCCXXXVII fuit tanta multitudo locustarum in Franckonia et precipue in civitate Herpipolesensi, ut, dum volarent per civitatem, terra non posset videri pre umbra ab eis transeunte. Et ad agros per quos advenerant, horum devorabant totam substantiam, similiter et vineta. Fontesque omnes tecti sunt similiter, ne stercora earum illos inficerent* » ; l'un des manuscrits porte en outre l'indication : « *M tria X post octo venere cicadae, sunt etiam multae visae per celsa locustae et veluti nubes umbram fecere volantes, quas nive mox truci stravit lux altera Lucae.* (l'an 1337<sup>e</sup>, il y eut une telle multitude de sauterelles en Franconie et principalement dans le diocèse de Wurzburg que, tandis qu'elles volaient à travers le diocèse, il était impossible de voir la terre à cause de l'ombre qu'elles émettaient. Et dans les champs où elles survenaient, elles en dévoraient la totalité de la substance, de même pour les vignes. On couvrit toutes les fontaines pour éviter que leur fiente ne les infectent // En 1338, vinrent les cigales ; on vit nombre de sauterelles à travers le ciel, qui, en volant furent de l'ombre comme des nuages) ; le dernier vers, fondé sur un jeu de mot (*lux/ Luca*) semble indiquer que l'intensité lumineuse était semblable à celle de la saint Luc, soit le 18 octobre ; MGH, *Scriptores rerum Germanicarum*, Tome 1, p. 49, *Chronique d'Henri Taube de Selbach* [(† 1364) ; cette chronique a probablement été rédigée à Eichstätt : RFA, Land de Bavière, régence de Munich, chef-lieu

---

de cercle] : « *Eo tempore [1338] multitudo locustarum ab oriente, videlicet ab Hungaria veniens per Bawariam, Sueviam et Franconiam usque ad Rhenum et gravia dampna frugibus inferebat.* » (à cette époque, une multitude de sauterelles vint d’orient, depuis la Hongrie à travers la Bavière, la Souabe et la Franconie, jusqu’au Rhin et porta des dommages graves aux récoltes).

<sup>461</sup> ) MGH, *Script. Rer. Germ.*, Tome 15, p. 105 (Chronique universelle de Cologne, 1339) : « *Anno Domini MCCCXXXIX° circa festum sancti Johannis Baptiste, venerunt locuste per totam Franconiam et in multitudine maxima et aerem instar dense nubis obumbrantes, habentes quasi ferrea rostra, operiantes superficiem terre sicut nix et vastaverunt segetes, gramina et fructus arborum, vinearum et agrorum. Quia sicut densa nix undique campos operierunt et licet undique homines niterentur eas cum instrumentis ad hoc aptis interficere, tamen parum profecerunt, qui de stercore ipsarum et alie sunt suborte. Ultimo post dimidium annum et amplus avolaverunt et quo devenerunt, nescio.* » (L’an du Seigneur 1339<sup>e</sup>, aux alentours de la fête de saint Jean-Baptiste [celle de sa Nativité, le 24 juin ou celle de sa décollation, le 4 août ?], des sauterelles survinrent dans toute la Franconie, en très grande multitude, obscurcissant l’air à la manière de nuées denses, nanties comme de rostres de fer recouvrant toute la surface de la terre et les champs de toutes parts comme de la neige. Bien que les humains se soient efforcés de les tuer avec des instruments idoines, mais peu réussirent et furent aspergés de leurs déjections. C’est seulement après une demi-année et même plus qu’elles s’envolèrent et je ne sais ce qu’elles sont devenues ; MGH., *Scriptores rer. Germ. in usum. Scholarum*, Tome 3, p. 100, Chronique des papes et des empereurs par Albert, abbé de Saint-Laurent de Crémone [couvrant jusqu’en 1370], 1338-9 : « *Anno Domini M°CCC°XXX°VIII°*, tanta copia locustarum venit, que prohibebat terre claritatem solis, quarum adventus fuit a lacu Gardo veniendo per transversum territorii (sic) Brixie, maxime in planicie, que, si se ponebant in campis bladorum sive in pratis, in instanti omnia consumebant, ac si nonquam natus fuisset quicquam in campis, que locuste etiam venerunt super territorium Cremonense. Item in M°CCC°XXX°VIII°, similiter multitudo locustarum ac etiam major in dicta parte districtus Brixie crevit in tantum, quod dabatur unum quarterium frumenti aut certa quantitas denariorum quilibet designanti unam quartam locustarum et fiebant per communia, ubi huiusmodi persecutio regnabat, fovee in campis et locis incultis fiebant, quibus sePELLIRENTUR dicte locuste que reperiebantur in terra et ita dense, quod omnes se tangebant, velud (sic) in pratis se tanguntur herbe ; quod idem accidit super territorium Cremonae. » (L’an du Seigneur 1338<sup>e</sup>, il vint une telle quantité de sauterelles que cela privait la terre de la clarté du soleil ; elles vinrent depuis le lac de Garde à travers le territoire de Brixen [En italien : Bressanone ; Italie, Trentin-Haut-Adige, province de Bolzano (Bozen). Le lac de Garde se trouve à environ 180 km au Sud-ouest de Brixen], le plus souvent en plaine. Si elles se posaient sur les champs de blés ou les prés, en un instant, elles consumaient tout, comme rien n’avait encore poussé sur le champ. Ces sauterelles vinrent aussi sur le territoire de Crémone [Crémone : Italie, Lombardie, chef-lieu de province. La ville se trouve au Sud-ouest du lac de Garde, à 250 km de Brixen]. De même, en l’an 1339, de la même façon, une multitude de sauterelles se développa, en majorité dans ladite partie du territoire de Brixen, à un point tel qu’on donnait un quartier de froment ou une certaine quantité de deniers à quiconque pouvait présenter une quarte de sauterelles. Et, partout où régnait cette forme de chasse, on se rassemblait pour faire des feux dans les champs comme dans les lieux non cultivés pour y jeter les sauterelles qu’on trouvait sur la terre, si densément qu’elles étaient « à touche-touche », comme les herbes se touchent dans les prés ; ceci se produisit aussi sur le territoire de Crémone).

<sup>462</sup> ) MGH, *Scriptores Rer. Germ.*, Tome 3, p. 181, Chronique de Jean de Winterthur [Suisse, canton de Zurich] : « *Anno dominice Incarnationis MCCCXLI°*, in quadragesima [= le Carême]

En 1365, les localités de Béziers et Montpellier étaient envahies par des sauterelles *tanta multitudo Tartarorum et aliorum paganorum, famis inedia compulsa, terram regis Gracovie et Ungarie ingressa est (...). De hiis paganis talis opinio volavit, quod alimonia et et victus necessaria in regionibus suis ipsis defecerant et fames crudellissima illic prevaluerat propter locustorum voracitatem, quarum supra mencionem habui* ». *Nam queque viridia et terre nascentia consumpserunt (...). De hiis etiam gentibus recitabatur quod (...), deficientibus victualibus, se mutuo devorabant.* » (L'an de l'Incarnation du Seigneur 1341<sup>e</sup>, en Carême [dont le début, cette année-là, tombait le 21 février et Pâques au 8 avril], une telle multitude de Tartares et autres païens, poussées par une famine inédite, entra dans les terres des rois de Cracovie et de Hongrie (...). A propos de ces païens, l'opinion se répandit que les vivres nécessaires manquaient dans leurs pays et qu'une famine très cruelle s'y exerçait à cause de la voracité des sauterelles dont j'ai fait mention plus haut. Car elles dévoraient toutes les plantes et les pousses de la terre (...). De ces gens on racontait aussi que, les biens alimentaires étant manquants, ils se dévoraient entre eux).

<sup>463</sup> ) MGH, *Scriptores Rer. Germ.*, t. 17, p. 104, Chronique universelle du moine Albert [rédigée au milieu du XVe siècle, soit à Cologne, soit au monastère cistercien de Heisterbach (cne. de Königswinter, RFA, Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, district de Cologne), elle couvre les années 1273/7 - 1454-6] : (1342) : « ... *Cuius tempore in Burgundia locustarum tanta multitudo, quod etiam sol in quibusdam civitatibus obscurari videtur.* » (En ce temps-là, en Bourgogne, il y eut une telle abondance de sauterelles que, dans certaines villes, même le soleil paraissait être obscurci).

<sup>464</sup> ) MGH, *Scriptores Rer. Germ.*, t. 15, p. 84-5, Chronique universelle de Cologne : « *Eisdem temporibus in partibus Germaniae, scilicet in Franconia, surrexit tanta inundacio et exhabundancia locustarum, quod ventis agitate quasi nubes tenebrose solis radios obumbrabant et turmatim ad plana quoque et campestria loca velud (sic) nix condensa ex aere decadentes segetes et prata et omnia vivencia corrodebant. In tanta namque densitate super terram corruerunt, ut a iumentis et hominibus viatoribus cum quodam fragore quasi arida stipula calcarentur, de quarum reliquiis emortuis super terram homines illarum parcium porcis suis pastum prestabant, unde multi homines eo tempore esum porcine carnis evitabant.* » (A cette même époque [entre mars 1344 et septembre 1345], dans certaines parties de la Germanie, c'est-à-dire en Franconie, surgit une telle abondance et flux de sauterelles que, comme des nuages agités par le vent, elle faisaient écran aux rayons du soleil et, descendant des cieux formées en bataillons, comme de la neige condensée sur les plaines champêtres, elles grignotaient les moissons, les prés et toutes choses vivantes. Elles se ruèrent sur la terre avec une telle densité qu'elles étaient foulées par les bêtes de somme et par les voyageurs avec des craquements ressemblant à ceux de chaumes secs. Des restes de celles laissées mortes à terre, les hommes préparaient une nourriture pour leurs porcs ; d'où vint que beaucoup d'humains, en ce temps-là, évitaient la consommation de la chair des porcs).

<sup>465</sup> ) *Scriptores rer. Germ. in us. Schol.*, t. 3, p. 108, Chronique des papes et des empereurs par Albert, abbé de Saint-Laurent de Crémone [couvrant jusqu'en 1370], 1364, 23 Août : « *Anno Domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup>LX<sup>o</sup>IIII<sup>o</sup>, die XXIII. Augusti, tanta copia locustarum venit et in tanta quantitate, quod inducebant obscuritatem aeris et obfuscabant claritatem solis ; tamen post paucos recesserunt.* » (L'an 1364, survint une telle quantité de sauterelles qu'elle conduisit à une opacité de l'air et masqua la clarté du soleil ; cependant, peu après, elles disparurent).

<sup>466</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, op. cit., p. 509 (note 78).

dévorant tout à leur passage<sup>467</sup>. En 1368, une invasion de sauterelles faisait les mêmes dégâts sur les récoltes dans la région de Plaisance<sup>468</sup>.

L'église collégiale Saint-Gilles de Graz<sup>469</sup> comporte une fresque dite *Gottesplagenbild* (image des plaies divines) datée de 1485 et attribuée à Thomas de Villach : la fresque est organisée en trois parties illustrant chacune une des menaces ayant pesé sur la ville en cette années cruciale : l'invasion turque (qui occupe la moitié de la largeur de la fresque, en position centrale), la peste et la menace d'une invasion de sauterelles. L'intéressant est que, dans l'idée des commanditaires de l'œuvre, l'invasion des acridiens soit placée parmi les trois plus grandes menaces pour la ville, même si le danger politico-militaire (les turcs) a l'avantage dans la hiérarchie de la représentation... La fresque est accompagnée d'une inscription en moyen haut-allemand qui, elle, cite l'assaut des sauterelles en première place : *1480 Umb uns Fraunta]g der [schie]ung sind hie zu / [Gr]a[tz gots plag drei] gewesen Haberschreckh<sup>470</sup> / Türkn und [pestilentz] und yede so grosz dasz / [dem] Menschn unerhörlich ist got sey uns gndi<sup>471</sup>* (en 1480, à l'époque du jour de la Vierge [le 15 août ?] sont apparues ici, à Graz, trois plaies : les sauterelles, les Turcs et la peste, chacune si considérable qu'elles étaient inouïes pour l'homme. Que Dieu nous soit miséricordieux).

En 1509, enfin, une invasion de sauterelles, couplée à d'autres causes, météorologiques, déclencha une famine dans l'île de Chypre, alors sous domination vénitienne<sup>472</sup>.

---

<sup>467</sup> ) P. ALEXANDRE, *Climat en Europe au Moyen Âge...*, op. cit., p. 499.

<sup>468</sup> ) *Ibidem*, p. 502.

<sup>469</sup> ) Capitale du *Land* de Styrie, dans le Sud-est de l'Autriche. Cas signalé par le Pr. Jean-Luc Fray.

<sup>470</sup> ) Le mot allemand actuel le plus proche est : *Heuschrecken* : « terreur du foin ».

<sup>471</sup> ) Rosmarie SCHIESTL, « *Das Gottesplagenbild am Grazer Dom und die Landplagen als Darstellungsgegenstand in der gotischen Wandmalerei in der Steiermark* », *Historisches Jahrbuch der Stadt Graz*, Bd., 36, 2006, p. 17.

<sup>472</sup> ) Benjamin ARBEL, « Sauterelles et mentalités : le cas de la Chypre vénitienne », *Annales ESC.*, 1989, n° 5, p. 1057.

La fresque chronologique ainsi constituée des attaques acridiennes, quoique probablement incomplète, permet de rendre compte d'un « accident biologique » dont les médiévistes ont peu tenu compte jusqu'ici. Jacques Le Goff en déniait l'importance en écrivant, que « ...les invasions rares de sauterelles qu'on ne rencontre guère après les grandes nuées de 873 (...) qu'en Hongrie et en Autriche dans l'automne de 1195 »<sup>473</sup>. Pierre Alexandre évoque ce point en passant (1987)<sup>474</sup> ; Emmanuel Le Roy- Ladurie semble muet (2004)<sup>475</sup> ; seul Jean-Pierre Devroey (2019)<sup>476</sup> accorde quelque importance au phénomène, au moins pour sa période d'étude : illustration de l'évolution récente des orientations de la recherche historique sous l'effet des évolutions de la sensibilité globale de nos sociétés ?

Les sources rassemblées ici semblent montrer - de façon contre-intuitive par rapport à l'idée reçue associant les invasions de sauterelles au monde sud-méditerranéen et sahélien - la prédominance d'un courant est-ouest issus de la région de la mer Noire (peut-être depuis les steppes de la basse Volga ?) et produisant des attaques développées jusqu'en plein cœur de l'Allemagne, parfois jusqu'au Rhin (Mayence, 873), en France du Nord, voire en Espagne<sup>477</sup> et, par la Slovénie, jusqu'à la plaine du pÔ<sup>478</sup>.

## 2 - D'autres menaces, plus fréquentes et diverses

---

<sup>473</sup> ) Jacques LE GOFF, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, 1964.

<sup>474</sup> ) P. ALEXANDRE, *Climat en Europe...*, *op. cit.*

<sup>475</sup> ) Emmanuel LEROY-LADURIE, *Histoire humaine et comparé du climat. Canicules et glaciers, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2004.

<sup>476</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*,

<sup>477</sup> ) C'est ce qui se produit, très exceptionnellement, en 873.

<sup>478</sup> ) On peut supposer que l'épisode languedocien de 1365 serait plutôt dû à une invasion de sauterelles en provenance de l'Afrique du Nord, comme peut-être aussi le cas pour Tolède en 584, mentionné par Grégoire de Tours.

Au-delà du caractère exceptionnel, spectaculaire et évocateur d'angoisses eschatologiques que portent ces invasions quasi « bibliques », heureusement rares sous nos latitudes, de pose au quotidien la question d'une dimension au moins partiellement biologique des processus dynamiques qui aboutissent aux échecs de récoltes et aux crises alimentaires<sup>479</sup>. Autrement dit, comme l'impact direct du climat<sup>480</sup>, les facteurs environnementaux et les déséquilibres structurels des écosystèmes cultivés provoqués par la surpopulation, l'épuisement des sols dû à leur surexploitation, l'emploi de technologies inadaptées ou l'insuffisance structurelle des transferts de fertilité<sup>481</sup>, les insectes ravageurs peuvent avoir leur part parmi les explications des crises agricoles et alimentaires<sup>482</sup>. Beaucoup d'autres facteurs écologiques peuvent avoir un effet négatif sur les récoltes : insectes<sup>483</sup>, mollusques, oiseaux et petits mammifères, maladies fongiques<sup>484</sup>, virales ou bactériennes. Jean-Pierre Devroey a su montrer que ces contraintes doivent être envisagées en synchronie avec les cycles annuels de cultures et de végétation, et avec les techniques de conservation des céréales<sup>485</sup>. Autrement dit, après les semis, ce sont les larves d'insectes terricoles, limaces, rongeurs, oiseaux qui agissent ; après la germination, la même cohorte d'animaux et de champignons ; durant l'épiaison, la floraison et la croissance du grain, une grande variété d'insectes (comme les

---

<sup>479</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 313.

<sup>480</sup> ) Michael M. POSTAN, *The Medieval Economy and Society : An Economic History of Britain in the Middle Ages*, Berkeley, UCP, 1972.

<sup>481</sup> ) George DUBY, *L'Économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval (France, Angleterre, Empire, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). Essai de synthèse et perspectives de recherches*, 2 vol., Paris, Aubier, 1962 ; John DRENDEL (éd.), *Crisis in the Later Middle Ages. Beyond the Postan-Duby Paradigm*, Turnhout, Brepols, 2015.

<sup>482</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 313.

<sup>483</sup> ) Petit hanneton du blé, sylvains, zabre bossu, cèphe des chaumes, cécidomyie destructive (elle est peu active sur le seigle et l'orge), ténébrion ou ver de farine, taupin des moissons, alucite des céréales ou teigne angoumoise, fausse teigne des grains, charançon du blé, aiguillonier, etc. Jonathan R. MAWDSLEY et Nigel STORK (1995), « Species extinctions in insects: ecological and biogeographical considerations », Richard Harrington et Nigel Stork (éds.) *Insects in a changing environment*, Londres, Academic Press, 1995, p. 321-369.

<sup>484</sup> ) Une maladie cryptogamique ou fongique est une maladie causée par des champignons parasitaires filamenteux chez la plante.

<sup>485</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 314.

pucerons, les cécidomyies<sup>486</sup> et les mites), des vers nématodes<sup>487</sup> et des maladies fongiques attaquent les racines et la base des tiges puis, plus tard dans le cycle végétatif, les feuilles puis le grain dans l'épi<sup>488</sup>. Devroey montre également que ces facteurs sont fortement influencés par les dates de semailles, les choix d'espèces cultivées et les pratiques agricoles<sup>489</sup>. Même après la récolte, les grains peuvent être encore menacés par les attaques des insectes infestant les aires de stockage, des rongeurs et des champignons<sup>490</sup>.

Ces atteintes biologiques, contrairement aux aléas climatiques extrêmes qui peuvent être ressentis à l'échelle du royaume, ont souvent un caractère local, plurilocal ou régional d'où leur niveau bas de « médiatisation médiévale ». La récolte dans les sources n'est cependant pas vaine.

En 1279, les récoltes furent dévorées par les rats en Alsace<sup>491</sup>. En 1366, les champs de Strasbourg furent envahis par des rats qui dévorèrent la récolte de blé<sup>492</sup>. Un phénomène semblable fut observé quelques années plus tard, en 1369, à Plaisance où une invasion de rats en avril et mai dans les montagnes du diocèse de Plaisance ne laissa aucune chance aux fruits des arbres, aux herbes et au blé dans les champs<sup>493</sup>. En 1383 à Augsbourg, une invasion de rats dévasta les blés et les glands, jusque vers le 25 décembre<sup>494</sup>. En 1430 à Toulouse, les administrateurs du collège de

---

<sup>486</sup> ) Les cécidomyies du blé sont de petites mouches qui se développent sur le blé, le seigle et l'orge et quelques graminées adventices.

<sup>487</sup> ) Les vers nématodes sont de petits vers quasi microscopiques qui vivent dans le sol. Certains sont de redoutables ravageurs qui s'attaquent aux plantes.

<sup>488</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 314.

<sup>489</sup> ) *Ibidem*.

<sup>490</sup> ) *Ibid.*

<sup>491</sup> ) P. ALEXANDRE, *Climat en Europe au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 409.

<sup>492</sup> ) *Ibidem*, p. 500.

<sup>493</sup> ) *Ibid.*, p. 503.

<sup>494</sup> ) *Ibid.*, p. 522.

Périgord constatent que, du fait des « chenilles de papillon, vers et rats, ainsi qu'à l'ordinaire », 6 cartons de céréales ont été perdus sur un total de 80<sup>495</sup>.

La *carie* du blé<sup>496</sup>, l'*anguillule du blé*<sup>497</sup>, la maladie noire des épis ou fusariose<sup>498</sup>, charbon du blé et de l'orge<sup>499</sup>, etc., sont autant de facteurs ravageurs pour les récoltes<sup>500</sup>.

Au début du XII<sup>e</sup> siècle, un passage de la *Chronique universelle* d'Ekkehard d'Aura semble particulièrement évocateur de l'accumulation et enchaînement des calamités agricoles : en 1124-1125, après un hiver particulièrement rude, puis des gelées tardives et des pluies diluviennes, le 20 mai et le 16 juin, qui affectèrent la floraison des épis<sup>501</sup>, « une certaine [brume], sortant plus que d'habitude des lieux

---

<sup>495</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 175.

<sup>496</sup> ) Une maladie provoquée par des champignons du genre *Tilletia*.

<sup>497</sup> ) Connue depuis l'Antiquité sous le nom d' « *auruginis* » ou de « blé niellé », l'anguillule (*anguilla tritici*, un nématode filiforme qui parasite les racines des plantes) est l'un des principaux ravageurs des céréales en climat tempéré.

<sup>498</sup> ) La fusariose (on distingue la fusariose des racines et du collet, la fusariose des organes aériens, la fusariose vasculaire, etc.) est une maladie cryptogamique due à des champignons du genre *Fusarium* vivant dans le sol ou sur les végétaux.

<sup>499</sup> ) Le charbon du blé et de l'orge est une maladie transmise par la semence. Le champignon en cause se conserve dans l'embryon pour se développer plus tard dans les cultures.

<sup>500</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 319 et 514 (note 14).

<sup>501</sup> ) Ekkehard (vers 1080 - après 1125) fut abbé de l'abbaye bénédictine d'Aura (RFA., Land de Bavière, régence de Basse-Franconie, cercle de Bad Kissingen) à partir de 1108. Ekkehard von Aura, *Chronicon, MGH, Scriptores*, Tome VI, p. 263, lignes 21-23 : « *Quo tempore, hiemem asperrimam vel tempestuosum, fames validissima ac mortalitas crudelissima secutae, tantam stragem per universas provincias, maxime tamen de vulgaribus, dederunt, ut pene tercia pars populi notetur occubuisse.* » (à cette époque [= après la Noël 1124], une famine sévère et une mortalité très cruelle, consécutives à un hiver très rude et tempétueux, provoquèrent un tel carnage dans toutes les provinces, surtout parmi les humbles, qu'on nota la mort de près d'un tiers du peuple. *Ibidem*, p. 264, lignes 26-30 : « *Quarta feria hebdomadae Pentecostes dirisimae pruinae frigus plagam magnam tam novellis ubique frugibus quam vineis, habundantissimam iam foetum suorum spem turgendo promittentibus, intulit. Nec multo post, id est 16. Kal. Julii, residuum frigoris tempestas tam immensa, quae diluvium minare videretur crudeliter alicubi devastavit.* » (Lors de la quatrième férie de la semaine de Pentecôte (20 mai), le froid, sous la forme d'une terrible gelée, porta partout un grand coup aux nouvelles pousses comme aux vignes dont, pourtant, les fruits étaient gros du présage et de l'espoir d'une grande abondance. Peu de temps après, c'est à dire le 16<sup>e</sup>



marécageux, a corrompu les moissons, et spécialement les blés par la nielle et par la rouille »<sup>502</sup>. Le terme « *uredo* », employé par Ekkehard et traduit par Jean-Pierre Devroey sous « nielle », désignait déjà chez les auteurs antiques (ainsi chez Pline), la maladie du charbon ; « *aurugo* », déjà présent chez Pline et Varron, évoque étymologiquement un jaunissement (<sup>503</sup>).

Il convient de replacer le passage de la chronique d'Ekkehard dans son contexte, au sein d'un paragraphe qui voit s'accumuler les malheurs « *His temporibus per latitudinem imperii romani prodigia nonnulla cladesque diversae frequentabentur, adeo ut nec numerus eorum nec species a cuiusquam mortalium scientia colligantur* » : « en ces temps-là, dans l'espace de l'Empire romain, beaucoup de prodiges et divers malheurs s'accumulèrent, au point que ni leur nombre, ni leurs manifestations ne pouvait correspondre aux connaissances d'un quelconque mortel »<sup>504</sup> : le texte d'Ekkehard évoque aussitôt la mort des larves d'abeilles, des prodiges astronomiques, la naissance d'un enfant malformé, puis la mort de l'empereur Henri V et de nombreux nobles. C'est sur ces notations pessimistes que s'achève la chronique...

L'archéologie complète les données textuelles : des analyses carpologiques récentes ont ainsi démontré la présence sur le territoire français actuel de galles du nématode

---

des calendes de Juillet [16 juin], alors qu'il faisait encore froid, une énorme tempête, qui semblait menacer à l'instar d'un déluge, provoquant partout de cruelles dévastations).

<sup>502</sup> ) Ekkehard von Aura, *Chronicon, MGH, Scriptores*, Tome VI, p. 264, lignes 30-2, cité et traduit par J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 515 (note 22) : « *Quaedam ex locis palustribus ultra solitum erumpentes, segetes contiguas et maxime triticeas aurugine vel vel uredine depravavit* ».

<sup>503</sup> ) *Aurugo* est utilisé également dans la *Chronique* de Sibebert de Gembloux, pour l'année 1098, (*MGH, Scriptores*, Tome VI, p. 368) mais l'épisode se passe alors en septembre : « *Multis in locis 5. Kal. Octobris, caelum quasi ardere visum est nocturno tempore et secuta est gravis animalium pestilentia et segetes nimio imbre et aurugine corruptae sunt.* » (dans beaucoup de lieux, le 5e des calendes d'octobre [26 septembre], on vit le ciel, pendant la nuit comme brûler et s'en suivit une grave pestilence pour les animaux et les récoltes furent corrompues par un excès de grosses pluies et par le jaunissement).

<sup>504</sup> ) Ekkehard von Aura, *Chronicon, MGH, Scriptores*, Tome VI, p. 264, lignes 22-24.

*Anguina tritici* remplies de vers juvéniles dans les assemblages végétaux de stocks médiévaux carbonisés depuis le haut Moyen Âge<sup>505</sup>.

Sans pratiques agricoles favorisant la destruction des parasites terricoles, comme les rotations régulières des cultures céréalières, la pratique de longues jachères et l'essartage par le feu, le brûlage des chaumes ou le choix de céréales plus résistantes comme le seigle<sup>506</sup>, leur présence dans le sol constituait un réservoir d'agents pathogènes et de phytophages qui pouvaient réduire sensiblement le rendement des cultures dans la longue durée<sup>507</sup>. Comme l'écrit Jean-Pierre Devroey, « le feu d'essartage jouait un rôle de régulateur des prédateurs et des maladies des céréales »<sup>508</sup>.

En croisant sources médiévales et connaissances biologiques actuelles, Jean-Pierre Devroey montre également que le grain qu'on peut voir et toucher, mais qui est vide ou dont le contenu est immangeable peut s'expliquer soit par l'avortement de la fleur des céréales à la suite du gel printanier, soit par les maladies cryptogamiques<sup>509</sup>

---

<sup>505</sup> ) Marie-Pierre RUAS et Véronique ZECH-MATTERNE, « Les avoines dans les productions agropastorales du Nord-Ouest de la France : données carpologiques et indications textuelles », V. CARPENTIER et C. MARCIGNY (éd.), *Des hommes aux champs : pour une archéologie des espaces ruraux du néolithique au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2012, p. 327-365 ; Marie-Pierre RUAS, Alain BUISSON et Michel LEMOINE, « Vestiges élucidés d'un parasite des céréales : les galles d'anguillule (*Anguina sp.*) dans les assemblages archéobotaniques médiévaux en France », M.-Fr. DIETSCH-SELLAMI, Ch. HALLAVANT, L. BOUBY et B. PRADAT (éd.), *Plantes, produits végétaux et ravageurs*, Bordeaux, Aquitania, 2016, Supplément 36, p. 43-64 ; J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 319.

<sup>506</sup> ) Par exemple, la cécidomyie destructive a une durée de dormance de douze ans (contre une trentaine d'années pour l'anguillule du blé niellé) ; mais elle est peu active sur le seigle et l'orge.

<sup>507</sup> ) Plus récemment, les causes de la famine irlandaise de 1845-1852 (la crise de la pomme de terre) ont montré que les cultures permanentes sur les mêmes sols et l'utilisation de semences prélevées sur la récolte précédente constituaient des facteurs d'interaction entre plantes cultivées et ennemis des cultures favorisant le développement des maladies ; J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 321 et 329.

<sup>508</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 451.

<sup>509</sup> ) Appelée aussi maladie fongique, la maladie cryptogamique est une maladie causée par des champignons parasitaires filamenteux chez la plante.

colonisant les grains, soit par l'action discrète ou invisible d'un insecte phytophage ou d'un ver nématode qui implante sa larve et colonise le grain<sup>510</sup>. Jean-Pierre Devroey livre une impressionnante liste de phénomènes biologiques nuisibles à la bonne santé de la plante et du grain<sup>511</sup>.

Faisant allusion au haut Moyen Âge, Jean-Pierre Devroey incrimine l'introduction de nouvelles espèces cultivées, la monotonie des cultures, le rapprochement et le décloisonnement des terroirs arables qui auraient constitué autant d'éléments accélérant et intensifiant la propagation des parasites phytophages<sup>512</sup>. Ainsi, ce modèle expliquerait « les différentiels de rendement existant entre l'agriculture

---

<sup>510</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, op. cit., p. 322.

<sup>511</sup> ) *Ibidem*, p. 514-515 (note 14) : « Maladies cryptogamiques ; échaudage (champignons ascomycètes affectant diverses espèces de céréales, comme *Ophiobulus graminis*) ; maladie noire des épis ou fusariose (champignons ascomycètes affectant diverses espèces de céréales, du type *Fusarium*, avec production de mycotoxines) ; ergot (*Claviceps purpurea*, champignons ascomycètes affectant les graminées sauvages et cultivées, principalement le seigle, avec production de mycotoxines provoquant l'ergotisme ou « mal des ardents ») ; carie (champignons basidiomycètes du type *Tilletia*) ; charbon du blé (champignons de la famille des ustilaginées) ; rouille orangée (champignons basidiomycètes du type *Puccinia*) ; piétin des céréales (champignons ascomycètes du type *Leptosphaeria* ou *Phaeosphaeria herpotrichoides* et *Gaeumannomyces graminis*) ; infestation par un nématode : nielle du blé (provoquée par l'anguillule du blé, *Tylenchus tritici*) ; insectes : petit hanneton du blé (*Rhizotrogus majalis*, coléoptère ravageur des racines des céréales et des fourrages), sylvains (*Oryzaephilus surinamensis*, *Cryptolestes ferrugineus*, coléoptères ravageurs des grains stockés), zabre bossu (*Zabrus tenebrioides*, coléoptère ravageur des feuilles), cèphe des chaumes (*Cephus pygmaeus*, hyménoptère ravageur des tiges), cécidomyie destructrice (famille de diptères nématocères, ici la mouche de Hesse, *Mayetiola destructor*, provoquant la formation de galles ou colonisant les graines de céréales ou de graminées sauvages, et d'autre végétaux), ténébrion, dit meunier, ou ver de farine (*Tenebrio molitor*, coléoptère ravageur des farines et des denrées sèches), taupin des moissons (*Agriotes lineatus*, coléoptère ravageur des racines et des feuilles), alucite des céréales ou teigne angoumoise (*Sitotropa cerealella*, lépidoptère, colonisant les grains sur épis ou stockés), fausse teigne des grains (*Nemapogon granella*, lépidoptère, colonisant les grains sur épis), charançon du blé (*Sitophilus granarius* ou calandre du blé, coléoptère ravageur des grains stockés, de la famille des curculionidés qui comporte de nombreuses espèces colonisant les bourgeons, les fruits, les graines et les racines), aiguillonier (*Calamobius gracilis*, coléoptère ravageur des chaumes) ».

<sup>512</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, op. cit., p. 336.

familiale, qui multipliait et diversifiait les espèces vivrières, et pratiquait des cultures cloisonnées en petits espaces clos, et l'agriculture seigneuriale orienté vers un petit nombre de céréales à pain, cultivées sur des grands espaces ouverts, ou encore entre les cultures temporaires, fournisseuses de rendements élevés, et les champs permanents confrontés au plafond (bas) de la productivité agricole »<sup>513</sup>.

Ainsi se justifie le passage de l'examen des causes climatiques, puis des facteurs biologiques, à l'évocation des contrecoups des actions anthropiques.

## **II - Faits anthropiques**

En reprenant un peu les termes de Josué de Castro, Jean-Pierre Devroey écrit que la « faim est un fléau social, fabriqué par l'homme. Déterminée par l'inclémence de la Nature, elle constitue un accident exceptionnel. Toute terre occupée par l'homme a été transformée par lui en terre de la faim »<sup>514</sup>. Ainsi, certaines crises alimentaires du Moyen Âge trouveraient leur origine du fait de l'Homme. Il peut s'agir de conséquences voulues ou non de la guerre (l'embargo alimentaire, la stratégie de la terre brûlée, les mises à rançon, le chantage sur les récoltes, le blocus, l'interruption du travail agricole et la fuite des travailleurs, le pillage des ressources pour assurer l'alimentation des troupes), de causes hygiéniques, d'une fiscalité bas-médiévale pressante ou d'une hausse démographique démesurée par rapport aux possibilités productives de l'agriculture du temps.

---

<sup>513</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 336.

<sup>514</sup> ) *Ibidem*, p. 20.

## 1 - Conflits armés, chantage aux récoltes et blocus

Comme établi dans certaines sources anciennes, la guerre est la première cause de disette ou de famine<sup>515</sup>. Mais elle peut l'être sous divers modes, qui peuvent d'ailleurs se cumuler... Parmi ces techniques de guerre, on peut retrouver la stratégie de la terre brûlée, le chantage aux récoltes, le blocus, l'embargo alimentaire, le pillage des ressources pour assurer l'alimentation des troupes, la mise à rançon, etc. Il y a aussi ce que nous appelons la « conjonction chronologique malheureuse » : dans la pratique guerrière médiévale, le retour du printemps est marqué à la fois, d'un côté par la reprise des travaux agricoles et la pousse, puis l'arrivée à maturité, de la future récolte ; de l'autre par la reprise des expéditions guerrières ! Dans ces conditions, le problème des conflits rejoint assez vite celui de la faim ; ces facteurs humains entraînant des crises de subsistance aiguës, surtout en période de soudure normale<sup>516</sup>. Les famines pour cause de guerre n'ont évidemment pas disparu et le blocus alimentaire n'est pas une tactique nouvelle. Dans le cas des famines de conflits, la détérioration des conditions d'alimentation résulte soit d'accidents inhérents au conflit, soit d'une volonté délibérée, avec destruction des vivres et interruption de l'approvisionnement par encerclement<sup>517</sup>.

À propos de l'embargo alimentaire par exemple, la famine de Norvège, en 1284, était due à un embargo sur les livraisons de blé, décidé par la Hanse, en représailles aux actions de piraterie lancée par le roi norvégien Erik II Magnusson (1268-1299) contre les Danois et à ses tentatives pour restreindre le commerce local allemand dans la région de Bergen<sup>518</sup>. Le roi norvégien dut céder en raison de la famine qui

---

<sup>515</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 943.

<sup>516</sup> ) Nous appelons «soudure de crise», une pénurie alimentaire provisoire entraînée par un conflit armé, un blocus et autres facteurs conflictuels.

<sup>517</sup> ) Thierry A. BRUN, « Des famines climatiques aux famines économiques (évolution contemporaine des causes et des conséquences des famines)», *Revue Tiers Monde*, 1975, 63, p. 613.

<sup>518</sup> ) Le comptoir hanséatique de Bergen (auj. : Norvège, région du Vestlandet, chef-lieu de comté) a été fondé en 1278.

décimait son peuple et payer une amende de 6.000 marks aux marchands allemands, conformément à un jugement d'arbitrage de 1285<sup>519</sup>.

La guerre peut aussi (ici, il s'agit non d'une intervention étrangère mais des conséquences de troubles politiques) conduire à des difficultés alimentaires par suite de l'interruption du travail agricole et de la fuite des travailleurs. Ainsi, un passage tiré d'une chronique tchèque du début du XIV<sup>e</sup> siècle <sup>520</sup> fait référence, pour l'année 1291-2, à « la grande famine qui eut lieu en ce temps-là en Bohême - Parce qu'un danger précédent [l'auteur vient de décrire les graves troubles politiques qui affectent le royaume de Bohême] a parfois pour conséquence une seconde calamité, il se trouva que, au milieu des maux dont il souffrait, le royaume (de Bohême) manqua partout de vivres. Car, privés de travail agricole, les champs demeuraient en conséquence privés récoltes... »<sup>521</sup>. On retrouve le même mode opératoire en Normandie au cours de la guerre de Cent Ans, élargi aux animaux et outils indispensables à l'activité agricole : « plusieurs prises, ravissements et rançonnemens de personnes, de vivres, chevaulx, bestes et aures biens ont esté faiz, par quoy les labourages cessent comme du tout »<sup>522</sup>.

Sur le blocus alimentaire, arme de guerre pendant la Guerre de Cent ans, les archives consulaires cadurciennes relatent qu'en 1361, le seigneur de Larnagol (à une quarantaine de kilomètres en amont de la ville), s'était emparé des bateaux chargés de blés destinés aux habitants de Cahors, ce qui aurait réduit la ville à la disette<sup>523</sup>. L'année suivante, « Le sieur de Pomiers, sénéchal en Quercy pour le compte du

---

<sup>519</sup> ) Narve BJØRGO, *North biographiks Lexikon*, art. « Eirik II magnusson » [En ligne : [Eirik 2 Magnusson – Norsk biografisk leksikon \(snl.no\)](#)]. Klaus FRIEDLAND, *Die Hanse*, Stuttgart : Kolhammer, 1991, p. 138.

<sup>520</sup> ) Chronique de *Königsaal*, Livre I, chap. 12, éd. par Joseph EMLER, *Chronicon Aulae regiae*, Prague, 1884 (*Fontes rerum bohemicarum*, t. IV).

<sup>521</sup> ) S. ALBRECHT (dir.), *Die Königsaal Chronik...*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>522</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 642-643.

<sup>523</sup> ) AD. 46, AM. Cahors, BB 13, an 1361 ; indiqué par Anne-Charlotte Javonena, doctorante à l'Université Clermont-Auvergne.

Prince de Galles, défend aux habitants de Balaguier d'arrêter les bateaux qui portent des vivres à Cahors et d'en exiger le péage »<sup>524</sup>.

La Flandre, la Hollande et la Zélande, régions très peuplées à l'époque, ne produisaient qu'une infime partie des céréales nécessaires à leur alimentation<sup>525</sup>. Profitant de cette situation - dans la guerre économique que menait la France et la Maison de Bourgogne - le roi Louis XI mit en place en 1470, un projet machiavélique visant à affamer ces régions afin de les pousser à se révolter contre la Maison de Bourgogne dont elles étaient les plus puissants appuis : « Le roy ne veult point que ses subgetz vendent, ne mennent pour vendre es pais de monseigneur de Bourgoigne blez ne vins considérant que ceulx des pais de Hollande, Zélande et Flandres ont très grand nécessité de blez par quoy ceulx des dits pays auroient mieulx cause de eulx esmouvoir contre mondit seigneur de Bourgoigne »<sup>526</sup>. Ainsi, interdiction d'exportation des grains et blocus par terre et par mer contribuèrent à la victoire de la royauté française<sup>527</sup>.

Il y a aussi le chantage sur les récoltes : en Lorraine, la « guerre des Quatre seigneurs » débuta en septembre 1404. Elle opposa la ville de Metz aux comtes de Nassau, Salm et Sarrewerden et au seigneur de Boulay. Les quatre seigneurs de la Lorraine de langue allemande lancèrent un défi aux Messins et se présentèrent dans le pays de Metz avec une armée forte d'environ 1.500 hommes.

« Le mode d'action choisi par ces quatre seigneurs et la date de leur intervention ne laissent aucun doute sur leurs objectifs : ils ne cherchaient aucunement à s'emparer de la ville. Un tel but aurait été, de toute façon, totalement disproportionné par rapport aux moyens dont ils disposaient. En revanche, ils s'en prirent aux propriétés de Burthe Paillat, de

---

<sup>524</sup> ) Indiqué par A.-Ch. Javonena.

<sup>525</sup> ) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 152.

<sup>526</sup> ) Arch. Nat., JJ 201, fol. 36 ; R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 152.

<sup>527</sup> ) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 153.

Thiébaud le Gournaix, de Bertrand le Hongre et de Pierre Ranguillon, quatre membres des plus riches paraiges (lignages patriciens) de la cité. Ces pillages, pratiqués en septembre, au moment où les récoltes sont terminées et où les greniers regorgent de provisions, étaient destinés à faire pression sur le patriciat messin, pour obtenir une annulation déguisée des dettes nobiliaires en échange du retour de la paix. »<sup>528</sup>.

Il y a aussi les mises à rançon, contributions plus connues sous le nom de (*a*)*patis* et *rançon*, lors de conflits armés. D'ailleurs, ce mode opératoire était une pratique commune pendant la guerre de Cent Ans<sup>529</sup>. Et les soldats n'avaient aucune raison de se priver d'une aussi bonne occasion de s'enrichir grâce à leurs rançons. Ce fut d'ailleurs le cas, lors de la bataille d'Azincourt (le 25 octobre 1415), quand les troupes françaises tentèrent de barrer la route à l'armée du roi d'Angleterre Henri V qui voulait regagner Calais, devenue anglaise en 1347<sup>530</sup>.

Une des techniques de guerre de l'époque consistait à marauder dans les campagnes afin de s'approvisionner et affaiblir au mieux les adversaires en détruisant les champs, les semences et en tuant les paysans et le bétail<sup>531</sup>. Ce qui pouvait entraîner une fuite des ruraux vers les villes voisines où la demande croissante de nourriture faisait souvent, à son tour, exploser les prix<sup>532</sup> : « En icellui an [1438], au temps d'esté, fut si grant mortalité et famine à Paris que on disoit que il y estoit bien mort cinquante mille personnes, et y valloit ung septier de blé neuf frans de bonne monnoye, et s'enfuyoient les gens du plat pays à Paris, tant pour la famine que pour

---

<sup>528</sup> ) Christophe RIVIÈRE (†), *Une principauté d'Empire face au Royaume : le duché de Lorraine sous le règne de Charles II (1390-1431)*, Turnhout : Brepols, 2018, p. 233.

<sup>529</sup> ) C. T. ALLMAND, « *War and profit in the Late Middle Age* », *History Today*, 15 (1965), p. 762-769.

<sup>530</sup> ) M. K. JONES, « *Ransom brokerage in the fifteenth century* », P. CONTAMINE, C. GIRY-DELOISON, M. H. KEEN (éd.), *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIVe-XVe siècles*, Lille, 1991, p. 221-235.

<sup>531</sup> ) Ch. CAMENISCH *et al.*, *The 1430s...*, *op. cit.*, p. 2116.

<sup>532</sup> ) La plupart des endroits du Nord-ouest et du Centre de l'Europe étaient déjà touchés par la hausse des prix au cours de la première moitié des années 1430.



les oppressions que leur faisoient les Anglois, et aussi les garnisons des François, qui les traitoient très durement »<sup>533</sup>.

L'autre technique, très proche de celle qui précède et dévastatrice pour les récoltes, consiste en la stratégie de la terre brûlée. Il est aisé de constater que les affrontements militaires de la Guerre de Cent Ans, dont une grande partie du royaume de France fut le théâtre, furent d'autant plus dévastateurs que les armées pratiquaient systématiquement les techniques de la « terre brûlée », détruisant non seulement l'intégralité des moissons, mais également les réserves de grains permettant de nouvelles semailles<sup>534</sup> : les « anglais »<sup>535</sup> pillent systématiquement lors de leurs « grandes chevauchées » et les français, après leurs échecs à Crécy et à Poitiers, répondent par la tactique de la terre brûlée : pour décourager l'ennemi, « on incendie les récoltes, les fermes et parfois les villages, les moulins ; on massacre les troupeaux et on empoisonne les sources »<sup>536</sup>. Avec l'entrée des Bourguignons dans Paris (en 1418), le blocus de la capitale par les Armagnacs et l'occupation méthodique de la Normandie (dont Paris tire une bonne part de son ravitaillement en céréales) par les Anglais, le prix du pain pâtit durement. Les magistrats locaux tentent de freiner la hausse en imposant la taxation des denrées les plus demandées, ces mesures étant diffusées par des crieurs publics affirmant que « nul ne fût si hardi qu'il vendît blé, seigle, plus de quatre francs le setier et le froment plus de soixante-douze sols parisis le setier »<sup>537</sup>.

---

<sup>533</sup> ) Jean CHARTIER, *Chronique de Charles VII roi de France*, éd. Vallet de Viriville, Paris, 1858, p. 245-246.

<sup>534</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 246.

<sup>535</sup> ) Ces « Anglais » sont solidement établis en Aquitaine, dont toute une partie dépend du duc de Guyenne (= Aquitaine), qui se trouve être en même temps le roi d'Angleterre : beaucoup des chefs de bandes « anglais » son en réalité gascons, béarnais (tel celui qui pillà Montferrand, en Auvergne, en 1388) ou basques.

<sup>536</sup> ) J. IMBERT et H. LEGOHEREL, *Histoire de la vie économique...*, *op. cit.*, p. 321.

<sup>537</sup> ) Marcelin DEFOURNEAUX, *La vie quotidienne au temps de Jeanne D'Arc*, Paris, Hachette, 1952, p. 262.

Les conflits sanglants et continuels sous le règne de Charles VII et des règnes suivants, la fuite des paysans, la désolation des campagnes, l'abandon de la culture des terres, les dérèglements climatiques, entraînent souvent un manque récurrent de vivres<sup>538</sup> : avec la prise de Saint-Denis par les troupes des Armagnacs, en 1429, « n'osoit homme yssir [hors les murs] pour vendenger vigne ou verjus, ne aller aux marays rien cuillir, dont tout encherit bientôt »<sup>539</sup>. C'est d'ailleurs pourquoi il faut faire une distinction entre la faim déterminée par l'inclémence de la nature et celle considérée comme un fléau fabriqué par l'homme.

Ce qui va suivre, en montrant à quel point les facteurs étaient liés entre eux, résume la situation dans laquelle était Paris durant la seconde partie de la Guerre de Cent Ans : « La monnaie parisienne ne valait guère, les Anglais se trouvaient d'un côté, les Armagnacs de l'autre, chaque jour il pleuvait et il faisait très froid »<sup>540</sup>. En 1410, la stérilité et la querelle des gens de guerre, Armagnacs et Bretons, entraînent une crise alimentaire qui causa une « grant charté » de toute chose<sup>541</sup>. Les Armagnacs n'hésitèrent, en 1418, à ravager, piller, incendier des granges remplies de blé, tuer aux environs et jusqu'aux portes de Paris, privant ainsi la ville de ses ressources alimentaires : « tout enchéry tellement que le blé, qui ne valoit que XL solz parisis, valu tantost après VI ou VII frans... frommage, œufs, beurre, aulx, ongnons, buches, char, bref toutes choses de quoy gens et bestes (et enffans) pouvaient vivre, enchesrient tellement que très petite bûche valloit III frans le cent... Item, les petits enfens ne mengeoient point de lait, car pinte coustoit X deniers on XII... »<sup>542</sup>. Et au printemps, les pauvres gens « mengeoient ce que les pourceaulx ne daignoient manger ; ils mangeoient tronçons de choux sans pain ne sans cuire, les herbetes des champs sans pain ni sel. Brief, il estoit si cher temps que pour des mesnaigers de Paris mangeoient leur saoul de pain, car de char ne mangeoient-ilz point, ne de feves,

---

<sup>538</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 993.

<sup>539</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 91.

<sup>540</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>541</sup> ) *Ibidem.*

<sup>542</sup> ) *Ibid.*

ne de pois, que verdure, qui estoit merueilleusement chere »<sup>543</sup>. En réponse aux attaques des Armagnacs, les Parisiens se vengèrent, en août 1418, sur ceux enfermés dans les prisons de la ville<sup>544</sup>.

Un peu plus tard, en 1431, « ... environ la my avril [à la soudure], pour la grant charté de tous vivres et pour les mauvaises gaignes qui pour lors à Paris estoient, à un sabmedi, XIII<sup>e</sup> jour du dit moys d'avril, la vigille de *Misericordia Domini* fut nombré que par eau que par terre se parti de Paris bien XIIc [12 x 100 = 1.200] personnes sons les enfans, parce qu'ils n'avoient de quoy vivre et qu'ils perissoient de fain »<sup>545</sup>.

Le cycle des malheurs issus de la guerre de Cent ans et de la seconde révolution parisienne ne sont pas à leur terme. L'année 1436 est marqué par une grande cherté des vivres, « un seul oignon aurait coûté 4 deniers paris »<sup>546</sup>; et en 1438, misère, les gens meurent de faim, de froid et de la peste : « le pain manque à Paris, le blé vaut 7 francs [le setier, sûrement] »<sup>547</sup>.

En 1438-1439, « [...] Y avait si grande charté à Paris, car on n'y pouvait rien apporter qui ne fût rançonné ou tout robé des larrons qui étaient és garnisons d'entours Paris... »<sup>548</sup>. À Rouen en 1437, la mine de froment qui coûtait 23 sous passa à 37 sous entre mai et décembre, période de soudure de la même année<sup>549</sup>. Dans cette même ville, en 1438-1439, « du 17 octobre 1438 à mai 1439, ces mêmes prix normands oscillent autour de 80 sous [la mine de froment], puis ils montent à 100 et 110 sous depuis mai 1439 jusqu'au 17 juillet 1439 »<sup>550</sup>.

---

<sup>543</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, op. cit., p. 44.

<sup>544</sup> ) *Ibidem*, p. 42.

<sup>545</sup> ) *Ibid.*, p. 44-45.

<sup>546</sup> ) *Ibid.*, p. 46.

<sup>547</sup> ) *Ibid.*

<sup>548</sup> ) E. Le Roy LADURIE, *Histoire humaine...*, op. cit., p. 132.

<sup>549</sup> ) *Ibidem*, p. 131.

<sup>550</sup> ) *Ibid.*

Ces deux exemples rouennais successifs montrent l'effet sur deux ans d'une mauvaise récolte ou d'un approvisionnement urbain insuffisant : la montée des prix se manifeste de mai à décembre 1437, ce qui laisse supposer une mauvaise récolte à la fin du printemps et au cours de l'été de cette année-là : puis le problème se répercute (à cause d'un nouvel accident touchant la récolte de 1438 ?) sur le printemps et le début de l'été 1439 (jusqu'à mi-juillet). On peut supposer qu'alors des rentrées de moissons suffisantes font retomber la pression. Nous imaginons qu'il y a eu un lien, aussi minime soit-il, entre ces aléas alimentaires et cette durable guerre<sup>551</sup>. Ce qui précède intéresse aussi en raison de la durée globale du phénomène de « cherté » (de mai 1437 à juillet 1439, en deux phases) et plus encore par la durée du premier épisode, jusqu'en décembre 1437, ce qui interroge : quel phénomène a pu faire baisser (très relativement) les prix au début de 1438, alors que la nouvelle récolte n'était pas encore disponible ? En revanche, le second épisode paraît plus classique dans sa chronologie : les prix sont hauts d'octobre 1438 à mai 1439 (80 sous : les stocks engrangés sont insuffisants), puis explosent de mai à mi-juillet 1439 (100 à 110 sous : les dernières réserves s'épuisent).

Comme l'écrivait Élisabeth Carpentier « ... le problème de la guerre rejoint très vite celui de la famine »<sup>552</sup>. Les paysans se trouvaient pris entre le marteau et l'enclume, les deux parties en conflit n'hésitaient pas à les arracher aux travaux des champs pour les employer aux transports des troupes et aux opérations de sièges<sup>553</sup>. Les soldats aussi n'excluaient pas la torture pour les forcer à leur fournir de l'argent et des provisions, alors qu'ils manquaient de pain pour nourrir leurs propres familles<sup>554</sup>. Aussi, les conflits ont entraîné une augmentation des taxes, des routes commerciales

---

<sup>551</sup> ) La plus grande partie de la Normandie est alors, depuis 1418-9, solidement entre les mains du roi de France et d'Angleterre Henri V de Lancastre et Rouen ne retombera aux mains du roi Valois Charles VII qu'en 1449.

<sup>552</sup> ) É. CARPENTIER, « Autour de la peste noire.. », *op. cit.*, p. 1074.

<sup>553</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 643.

<sup>554</sup> ) *Ibidem*.

non sécurisées et un manque d'ouvriers agricoles et de bétail de trait ; travailleurs et chevaux étaient recrutés par le seigneur territorial pour ses campagnes militaires<sup>555</sup>.

Cette stratégie de ravages de récoltes visant à nuire au maximum l'adversaire se poursuit durant la lutte armée entre Louis XI et Charles le Téméraire dans les années 1460-80 du XV<sup>e</sup> siècle. « Le 28 septembre 1470, Louis XI intime à ses sujets l'ordre de cesser toutes relations avec les pays bourguignons. A quoi le Téméraire riposte le 8 novembre en interdisant le commerce avec la France »<sup>556</sup>. Ensuite, deux ans plus tard, lors de l'été 1472, « des bandes armées de Louis XI pillent et brûlent tout sur leur passage dans le sud-ouest de l'Artois, entre l'Authie et la Canche »<sup>557</sup>. Ainsi, cette invasion se répercuta sur le prix du blé au point d'inquiéter les pouvoirs publics au printemps de l'année suivante, autrement dit, au moment de la soudure<sup>558</sup>.

La répétition de ces destructions régulières des récoltes réduisait nombre de ces populations à ne plus pouvoir assurer les activités saisonnières du calendrier agricole. Bien entendu, les exigences de survie imposaient des temps de paix, le respect, tant de ce calendrier des temps agricoles que décrivent les chapiteaux des églises comme des cloîtres monastiques, que de ces « Paix de Dieu » et autres engagements des combattants, dont les textes des chroniqueurs énumèrent les interdits soigneusement décrits, devaient réduire, voire proscrire la pratique de destruction des récoltes.

Il y a aussi les dégâts provoqués par les interdictions de commercer (1470, 1472, 1475, 1482, etc.) : ainsi, « Le 7 janvier 1482, devant l'extraordinaire enchérissement des vivres et la famine, Louis XI défend l'exportation de tout blé hors du royaume »<sup>559</sup>. Cette interdiction entraîna une hausse fulgurante du prix du blé dans

---

<sup>555</sup> ) Ch. CAMENISCH *et al.*, *The 1430s...*, *op. cit.*, p. 2116.

<sup>556</sup> ) R. GANDILHON, *La politique économique de Louis XI...* *op. cit.*, pp. 374-377.

<sup>557</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréalières...*, *op. cit.*, p. 246.

<sup>558</sup> ) *Ibidem*, p. 248.

<sup>559</sup> ) *Ibid.*, p. 246.

une bonne partie du Nord-ouest de l'Europe, preuve du caractère plus ou moins international du ravitaillement en cette fin du Moyen Âge<sup>560</sup>.

## 2 - Une fiscalité bas-médiévale pressante

Au bas Moyen Âge, la montée de la pression fiscale trouva, plus ou moins, son origine dans la guerre et la construction de l'État royal (ou princier), mais aussi dans les exigences fiscales internes aux villes (pour couvrir, par exemple, les frais de fortification et de garnisons).

Au XV<sup>e</sup> siècle, en plus des nombreuses intempéries, les paysans subissaient le poids des impositions levées au nom du roi de France, parfois de façon brutale : en 1381, quand les habitants de Paris refusèrent de payer l'impôt, le duc d'Anjou leur envoya des troupes chargées de piller les habitants des environs et de brûler leurs maisons, sans les tuer<sup>561</sup>. Ceci était un moyen efficace pour affamer Paris et obliger ses habitants à payer l'impôt ; de fait, à la suite de la capitulation des Parisiens, le roi perçut 100. 000 livres<sup>562</sup>.

Cependant, certaines ordonnances tenaient compte de l'état alimentaire de la population. Ainsi, en 1255, l'ordonnance sur les impôts perçus à Montauban, en Bas-Quercy<sup>563</sup>, après négociation entre les consuls et prud'hommes de la ville et le sénéchal du comte de Poitiers et Toulouse [Alfonse de Poitiers] pour le Toulousain, l'Agenais et le Quercy : « *Item, hoc idem ordinaverunt de blado et vino quod habent majores seu populares ad usum suum proprium et familie sue vel habebunt pro temporis futuris ad unum annum, quod illa nullatenus veniant in collectam. Reliquum*

---

<sup>560</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, op. cit., p. 249.

<sup>561</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, op. cit., p. 42.

<sup>562</sup> ) *Ibidem*.

<sup>563</sup> ) Auj. : chef-lieu du département du Tarn-et-Garonne.

*vero bladum et vinum quod eis supererit preter usum illius anni, si ex necessitate contingat collectam fieri, estimetur legitime [sic] et veniat in collectam »*<sup>564</sup>.

À Labège, à 10 kilomètres au Sud-est de Toulouse, en 1425, une récolte exceptionnellement mauvaise contraignit les tenanciers du prieur du Collège de Périgord, à remplacer par du travail les redevances dont ils ne pouvaient pas s'acquitter<sup>565</sup>.

Mais la période moderne accentue la situation en venant aggraver cette situation souvent déplorable des pauvres laboureurs. Un intéressant passage d'un auteur du début du XVII<sup>e</sup> siècle, René Laurens, seigneur de la Barre, dans le Cotentin, affirme que le travail du laboureur ne lui profite pas suffisamment car une partie est pour Dieu, une autre pour les oiseaux, une pour les cens et rentes, une pour la dîme, une pour les tailles, impôts et subsides ; encore le personnage décrit s'avère être un paysan aisé (laboureur), comme le prouve la description de son train de vie<sup>566</sup>. En

---

<sup>564</sup> ) Pierre-François FOURNIER et Pascal GUÉBIN (éd.), *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers, arrêts de son parlement tenu à Toulouse et textes annexes, 1249-1271*, Paris, Imprimerie nationale, 1959, p. 73. « De même, ils ordonnèrent que désormais, en ce qui regarde le blé et le vin que possèdent les notables comme le populaire pour leur usage propre et familial, ou qu'ils viendraient à posséder dans le futur pendant un an, cela n'entre d'aucune façon dans le décompte de l'imposition. Au cas où la nécessité contraindrait à lever un impôt, le reliquat des blés et des vins qui leur resterait après l'an, serait alors estimé à sa juste valeur et soumis à l'impôt » (Février 1255, n° 11, art. 9, p. 73).

<sup>565</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>566</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 648. René de La Barre († apr. 1624), président de l'Élection de Mortain (auj. : départ. de la Manche, arr. d'Avranches, chef-lieu de cant.), a publié son *Formulaire des esleus* en 1610 ; ici : 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1628, p. 398 et 399. Une biographie de l'auteur a été publiée sous la signature d'un certain V. E. PILLET dans l'*Annuaire du département de la Manche*, vol. 20 (1848), p. 302-310 : « Si véritablement le laboureur prenoit garde, quand il ensemence sa terre, pour qui il sème, il ne semeroit point. De son travail il en amende et jouist le moins : la première poignée de grain qu'il jette en terre est pour Dieu, ainsi la dévoue-il librement ; la seconde ne suffit pour les oyseaux ; la tierce pour les cens et rentes du tréfoncier ; la quatriesme pour la disme ; la cinquiesme pour les tailles, impost et subsides. Et quoy tout cela se prend devant qu'il y ait rien pour luy. Et sur le reste faut se vivre, se vestir et entretenir soy et sa famille, payer mestine à serviteurs et chambrières, achepter utensiles,

utilisant la méthode régressive, on s'aperçoit vite que cette situation ne date pas de la période moderne mais celle-ci l'a bien accentuée. Il s'agit de la pression fiscale telle que l'évoquent certaines sources ; ainsi, au XVI<sup>e</sup> siècle, selon le laboureur illettré Antoine Carles, « ne pouvant satisfaire aux arrérages des impositions, pressés de la faim, les paroissiens sont contraints d'abandonner leurs biens, les laisser incultes... pour aller au pays estranger chercher leur pain mandier honteusement »<sup>567</sup>. Lacassagne, consul de Labastide-Capdenac<sup>568</sup>, dénonça, sous l'Ancien Régime, cette pression fiscale : « pressés par les impositions et arrérages, les habitants vendent tous leurs biens... et aujourd'hui se contentent de manger du pain deux ou trois foys la semaine »<sup>569</sup>. Un autre témoignage de cette même époque nous vient de Roland Couderc, travailleur illettré de Saint-Igest<sup>570</sup> : « les habitants sont contraints de vendre le plus précieux meuble de leur maison jusqu'à leur propre lict, pour satisfaire aux charges. »<sup>571</sup> Comme quoi les difficultés agricoles n'étaient pas les seules causes des soucis sociaux. Quoique hors de la période que nous avons privilégiée, cette situation était renouvelée lorsque le pouvoir royal obtenait, à la

---

outils et ferremens, charrue, chariots et charettes, achepter boeufs, chevaux et vaches, sans avoir une heure de repos en l'année. Car il a à travailler jour et nuit, à veiller sur ses bestiaux et domestiques, se lever le premier, se coucher le dernier, soigner pour tous en toutes saisons, occupé à faire valoir sa terre, à guereter, à recouper, à biner, à composter, à aïrer, à semer, hercer, sercler, sier, faucher, moissonner, resserrer, mettre en la grange, entasser, battre, moudre et boulanger, avant qu'en gouster, et entendre à tant d'affaires, que, qui bien considéreroit le tout, on quitteroit le tout, n'estoit la grâce supervenante et spirituelle qui nourrist et entretient d'espérance, et la rosée céleste qui bénit ce travail, tant de peine ne reviendroit à rien, ne serviroit de labourer ny d'ensemencer, planter ou arroser : tout cela ne vaut qu'en tant que Dieu donne accroissement. La terre de commencement fut maudite en l'œuvre de l'homme à cause de son péché ; par sa bénédiction [= de Dieu], toutefois, elle donne nourriture à toute créature. De luy faut de vray attendre toute abondance ; mais laquelle est provoquée par l'industrie et innocence du laboureur, homme utile au monde s'il y en a aucun ; car c'est luy qui nourrist tous les autres. Les roys, les princes ne mangent pain que par son moyen, et n'ont leurs nécessitez que par les gens du tiers estat ; pourtant si les doivent en toute sollicitude supporter et maintenir ».

<sup>567</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 500.

<sup>568</sup> ) Cne. de La Rouquette, Aveyron, arr. et canton de Villefranche-de-Rouergue.

<sup>569</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 500.

<sup>570</sup> ) Aveyron, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve.

<sup>571</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 500.



suite d'un vote favorable des États Généraux ou provinciaux, une augmentation de la taille ou l'alourdissement d'autres taxes, dont la gabelle. Cette fiscalité était entièrement basée sur les capacités de production de chaque « feu » ; en fait, ces moyennes ne correspondaient nullement aux particularités des sols, à la mise en œuvre des rotations des cultures, toutes variantes que confirment censiers et terriers et ce, dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Les moissons, toujours menacées par des irrégularités climatiques ou/ et par des malversations militaires, ne pouvaient satisfaire les besoins de populations de plus en plus nombreuses<sup>572</sup>. Tout incident, fut-il mineur, déséquilibrait le frêle équilibre entre des productions, aux rendements demeurés limités, et la nécessité d'assurer la survie alimentaire, ce au cours de toute l'année, de bouches à nourrir en nombre croissant<sup>573</sup>.

### **3 - Causes démographiques et hygiéniques**

La démographie et l'hygiène, en plus d'être considérées comme facteurs potentiels de crises alimentaires, ont des rapports très étroits. Et dans ces siècles aux avancées limitées sur le plan scientifique, plus la démographie croît, plus les demandes alimentaires croissent. Si cette augmentation de la demande n'est pas suivie par celle des rendements agricoles, l'équilibre alimentaire se rompt facilement.

---

<sup>572</sup> ) Dès les dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, la phase d'expansion qui durait depuis trois siècles aurait buté sur l'incapacité technique de l'agriculture à nourrir une population en constante augmentation. Du moins, c'est le cadre explicatif adopté par les thèses françaises d'histoire rurale régionale des années 1950-1990 et par toutes les grandes synthèses, par exemple, en français, les deux volumes successifs de la « collection U » des éditions Armand Colin : Guy FOURQUIN, *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Paris, 1969 et Philippe Contamine (dir.), *L'économie médiévale*, Paris, 1993.

<sup>573</sup>) C'est aussi le modèle d'inspiration malthusienne : « la crise du bas Moyen Âge » ou « grande dépression » aurait succédé, dans une bonne partie de l'Europe, à une phase de croissance dont on situe désormais le début bien avant le XI<sup>e</sup> siècle.

## a - La question démographique

Il est légitime de se demander, du moins pour ce qui est du Moyen Âge finissant, quelle surface était nécessaire pour couvrir les besoins d'une famille. Robert Fossier estime, pour le cœur de la période médiévale, que sur les bonnes terres, au niveau de la production et de l'alimentation d'alors, il faut à un feu trois hectares pour vivre<sup>574</sup>. Mais les censiers et terriers de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle montrent qu'on est loin du compte. Et il faut tenir compte aussi d'une part à faire à l'élevage, au moins pour la force de travail, sans oublier les structures sociales agraires.

Dans cette période de tension démographique et de faibles améliorations techniques, le moindre dérangement atmosphérique pouvait rompre l'équilibre précaire entre les vivres disponibles et les bouches à nourrir. D'ailleurs, un courant historiographique précité<sup>575</sup> considère la population comme la force principale qui régule le niveau général de disponibilité des ressources alimentaires<sup>576</sup>. Cette école considère les crises alimentaires comme des régulateurs entre la population et la quantité des ressources agricoles ; autrement dit, la famine, qui apparaît comme la preuve de l'incapacité d'une société à maîtriser sa croissance démographique ou à la concilier avec la disponibilité des ressources alimentaires, empêche la population de dépasser la quantité des ressources agricoles disponibles<sup>577</sup>. Selon cette conception malthusienne, l'intensité de la conjoncture alimentaire dépend fondamentalement du rapport entre l'évolution de la demande alimentaire et celle de la production alimentaire. Certes, pour la période qui nous intéresse ici, la production agricole croît aux environs de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle du fait de l'extension et de l'intensification de l'agriculture<sup>578</sup>. Mais cette croissance ralentit fortement vers la fin

---

<sup>574</sup>) Robert FOSSIER, *L'Occident médiéval. V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1995, p. 136.

<sup>575</sup>) Qui remonte idéologiquement à Thomas Malthus (1766-1834) et David Ricardo (1772-1823).

<sup>576</sup>) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>577</sup>) *Ibidem*.

<sup>578</sup>) N. BARLA, « Pour la nécessité du pauvre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 72.

du XIII<sup>e</sup> siècle pour deux raisons : « D'un côté, le procédé de mise en culture de nouveaux espace incultes atteint sa limite géographique dans certaines régions, tandis que de manière plus générale, la marge de production dégagée par le biais d'un tel procédé décroît de manière exponentielle, en vertu de la loi des rendements décroissants théorisée par David Ricardo<sup>579</sup>. D'un autre côté, la capacité productives des sols s'épuise progressivement, sous l'effet d'une exploitation de plus en plus intensive<sup>580</sup> et la capacité à augmenter les rendements atteint un plafond technique »<sup>581</sup>. Pendant que la croissance agricole ralentit au tournant du XIV<sup>e</sup> siècle, celle de la population, elle, tend encore à augmenter linéairement. Ce qui expliquerait, selon une lecture néo-malthusienne, la dégradation des conditions alimentaires de la fin du Moyen Âge. Dans ces conditions, plus la démographie croît, plus la part de population vulnérable aux pénuries et aux chertés alimentaires s'accroît du fait de la fragmentation des parcelles agricoles et de l'accès limité à la terre.

En Auvergne, le fait de remplacer l'assolement triennal par l'alternance biennale permettait sûrement d'avoir plus de blé. Mais la répartition des terroirs, déterminée par les relevés paroissiaux, ne correspondait plus aux réalités démographiques, celles-ci confirmant un accroissement continu des populations au cours des trois siècles précédents, le terroir d'origine, assurant l'alimentation du groupe familial initial, ne pouvait plus fournir les quantités de céréales et autres produits alimentaires nécessaires à la survie des exploitants, trop nombreux pour subsister

---

<sup>579</sup> ) Cette loi, formulée au XIX<sup>e</sup> siècle par l'économiste anglais David Ricardo, veut qu'au-delà d'un certain niveau de production, le rendement marginal obtenu par la mobilisation d'un facteur de production supplémentaire (le travail, la terre, le capital, etc.) diminue dans des proportions d'ordre géométrique. Autrement dit, une fois la majorité des sols fertiles mis en culture, le fait de doubler le nombre de terres allouées à la production de céréales pousse à exploiter des sols marginaux moins productifs et ne permet donc pas de doubler la production en proportion (N. BARLA, « *Pour la nécessité du pauvre peuple* ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, op. cit., p. 72).

<sup>580</sup> ) Danielle REGNIER-BOHLER, « Alimentation... », op. cit., p. 28 ; cité par N. BARLA, « *Pour la nécessité du pauvre peuple* ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, op. cit., p. 72.

<sup>581</sup> ) N. BARLA, « *Pour la nécessité du pauvre peuple* ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, op. cit., p. 72.

sur la seule parcelle du premier groupe familial. Si nous résumons, de manière un peu rapide, la pensée de Malthus : en l'absence d'une maîtrise des naissances, l'alimentation devient problématique, ce qui entraîne la misère et la faim<sup>582</sup>. Autrement dit, les progrès agricoles ne suivant pas la croissance démographique, la rupture de l'équilibre alimentaire se faisait vite sentir.

Mais pour certains, l'Europe a connu une forte diminution de sa population au cours du XIV<sup>e</sup> siècle du fait de la famine, de la Peste noire et d'épisodes répétés de peste et d'autres maladies<sup>583</sup>.

Une chronique tchèque du XIV<sup>e</sup> siècle montre que « quand les ressources alimentaires habituelles manquaient aux humains, ceux qui se traînaient encore en vie, soudain s'allongeaient à terre et mourraient comme du bétail. Rapidement, la plus grande partie du peuple mourut en raison de l'absence de pain et chaque mère pleurait un enfant que lui ravissait la faim »<sup>584</sup>.

Maurice Berthe impute à la faim la fuite de familles entières et les décès anormalement nombreux, dans les villages navarrais qu'il étudie : « l'année 1313 a été une des plus meurtrières. Si l'on en croit les déficits enregistrés, décès et départs semblent déséquilibrer. Mais en réalité, nombre de ceux qui ont fui sont morts »<sup>585</sup>.

Ce « sombre XIV<sup>e</sup> siècle » n'a pas, non plus, succédé à un âge d'or ; « il n'a pas - ici - inventé la famine pas plus qu'il n'a inauguré le temps des crises. Simplement, il a sans doute augmenté l'ampleur de ces dernières et les a fait se relayer à un rythme

---

<sup>582</sup> ) Thomas Robert MALTHUS, *An essay on the principle of population*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992 (première édition : 1798).

<sup>583</sup> ) Chantal CAMENISCH *et al.*, *The 1430s : a cold period of extraordinary internal climate variability during the early Spörer Minimum with social and economic impacts in north-western and central Europe*, *Clim. Past Discuss.*, Copernicus Publications on behalf of the European Geosciences Union, 2016, p. 2116-17.

<sup>584</sup> ) S. ALBRECHT (dir.), *Die Königsaler Chronik...*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>585</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 212-213.

accéléral, frayant le chemin aux grandes pandémies »<sup>586</sup>. Ce siècle introduit une sorte de rupture entre la quantité de nourriture produite et le nombre de bouche à nourrir. Par exemple, à Ypres, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre 1316, période habituelle de soudure, la crise fit disparaître le dixième de la population<sup>587</sup>. Cette dernière passa d'environ 30.000 habitants à environ 27.200 habitants<sup>588</sup>. Même problème à Bruges où furent recensés, du 7 mai 1316 au 1<sup>er</sup> octobre (donc pendant la soudure) de la même année, 1.938 morts : « c'est l'habituel printemps de la faim, le temps des tristes cerises prolongé sinon mitonné jusqu'aux derniers mois de l'avant-récolte »<sup>589</sup>. Constat plus alarmant à Tournai où 10% de la population passeraient de vie à trépas. Ici la mortalité commença à la date du 1<sup>er</sup> mai : « L'an mil iijc xvj [1316], le jour de may commença uns grans mortoire à Tournay et moru bien en ung mois xij mile [douze mille] personnes. »<sup>590</sup>.

Les résultats des recherches menées dans la documentation testamentaire de Barcelone et de quelques autres villes de Catalogne (1333-4) ont montré que ce fut alors la mortalité la plus importante avant la période de la Peste noire de 1348, avec une augmentation de la production testamentaire entre les mois d'avril à novembre (les mois les plus chauds de l'année, période habituelle de soudure également)<sup>591</sup>.

A la suite des récoltes défectueuses de 1339 en Languedoc et en Provence (à Narbonne, à Béziers et autour de Beaucaire), « de nombreuses familles appauvries et

---

<sup>586</sup> ) H. PLATELLE et D. CLAUZEL, *Histoire des provinces françaises du Nord...*, *op. cit.*, p. 124.

<sup>587</sup> ) *Ibidem*.

<sup>588</sup> ) E. Le ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 42 ; voir aussi H. PIRENNE, *Histoire économique et sociale...*, *op. cit.*, p. 167.

<sup>589</sup> ) E. Le ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>590</sup> ) *Croniques de Franche, d'Engleterre, de Flandres, de Lile et spécialement de Tournay*, éd. A. Hocquet (Mons 1938), p. 36 ; cité par H. VAN WERVEKE, « La famine de l'an 1316 en Flandre et dans les régions voisines... », *op. cit.*, p. 6, note 6.

<sup>591</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia...* », *op. cit.*, p. 217-218.

endettées sont mortes ou sont parties »<sup>592</sup>. Ce sont là les mêmes difficultés qu'en Navarre, avec sans doute les mêmes conséquences.

Les études sur les crises alimentaires ont montré que, souvent, le nombre de décès augmente pendant la soudure. Mais les sources disponibles sont souvent lacunaires et d'interprétation délicate. Dans sa thèse sur le Forez au bas Moyen Âge, Madame Colombet-Lasseigne attribue l'accroissement brutal du nombre d'enregistrements de testaments (mars-avril 1376) à la soudure<sup>593</sup>. Ces pics de printemps, écrit-elle, sont le témoignage d'une hausse de la mortalité consécutive à une mauvaise récolte. L'analyse des registres notariaux confirme ces insécurités alimentaires : en Forez, les mois d'avril et mai 1376 sont les périodes privilégiées des documents notariaux, la mortalité consécutive à ces temps de disette étant régulièrement associée à des moissons tardives et, surtout, insuffisantes. Constat décalé dans le temps à Cambrai où, à propos de la crise de 1379-1381, sur 15 flambées de mortalité étudiées, « janvier participe à 2 ; février, à 0 ; mars, à 1 ; avril, à 5 ; mai, à 7 ; juin, à 8 ; juillet, à 9 ; août, à 10 ; septembre, à 11 ; octobre, à 8 ; novembre, à 6 et décembre, à 5 »<sup>594</sup>. Dans l'exemple forézien, la précocité printanière du phénomène exclut l'hypothèse alternative d'une poussée épidémique (peste ou autre) qui se manifeste plutôt au temps des grandes chaleurs d'été. L'exemple du Cambrésis peut aussi bien correspondre à des moissons tardives qu'à une maladie épidémique de saison chaude<sup>595</sup>.

---

<sup>592</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 233.

<sup>593</sup> ) C. COLOMBET LASSEIGNE, *La seigneurie rurale en Forez...*, *op. cit.*, p. 103 ; AD. Loire, B 1.880, f° 86<sup>2</sup>.

<sup>594</sup> ) Hugues NEVEUX, « La mortalité des pauvres à Cambrai (1377-1473) », *Annales de démographie historique*, 1968, p. 79 ; l'étude repose sur le nombre de fosses creusées dans le cimetière attenant à l'hôpital des pauvres Saint-Julien.

<sup>595</sup> ) H. NEVEUX, « La mortalité des pauvres à Cambrai... », *op. cit.*, p. 79 : « Ces traits conviennent d'ailleurs aussi bien à des famines dues à une difficile soudure (et aux maladies qui y rencontrent un terrain favorable à leur développement), qu'à une épidémie de peste, moins agressive en saison froide ».

Au siècle suivant, à la suite de trois récoltes nettement déficitaires entre 1436 et 1438 en Normandie, est décrite une hausse brutale des prix du froment, souvent décuplé, ce qui entraîne une surmortalité parmi les groupes sociaux les plus fragilisés par ces disettes répétées<sup>596</sup>.

Cette forte mortalité pourrait expliquer le fait que la population européenne se serait stabilisée, jusqu'aux années 1460, à des niveaux très bas au cours des premières décennies du XV<sup>e</sup> siècle<sup>597</sup>. Ainsi, au cours de la décennie 1440-1450, la population européenne atteint son niveau le plus bas au Moyen Âge. Les effets néfastes de la détérioration climatique seraient compensés par la diminution du nombre de bouches à nourrir et aussi des pauvres.

La multiplication des décès, consécutive au déficit alimentaire printanier, est évidemment associée aux conditions sanitaires aggravées des individus les plus fragiles. Ce qu'évoque Emmanuel Le Roy Ladurie : « à ce cycle de cherté, premier responsable des mortalités, se juxtapose clairement un cycle des contagions »<sup>598</sup>. Dans certaines régions, la coïncidence entre les effets néfastes de la mauvaise récolte de 1346 et l'apparition de la peste noire est attestée<sup>599</sup>. À Lyon, Georges Guigue plaçait l'apparition de la peste aux premiers jours de mai 1348<sup>600</sup>. Sous-alimentés, les populations résistèrent moins à la maladie d'où la hausse remarquable de cette mortalité à partir du mois de mai 1348.

---

<sup>596</sup> ) Robert et Lucie FOSSIER, « Aspects de la crise frumentaire du XIV<sup>e</sup> siècle en Artois et en Flandre gallicante », *Recueil de travaux offerts à Monsieur Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 440-41 ; M.-J. TITS-DIEUAIDE, La formation des prix céréaliers..., *op. cit.*, p. 246.

<sup>597</sup> ) Ch. CAMENISCH *et al.*, *The 1430s...*, *op. cit.*, p. 2116.

<sup>598</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 424.

<sup>599</sup> ) Georges GUIGUE, *Inventaire du trésor de Saint-Nizier de Lyon 1365-1373. Listes des sépultures de la paroisse 1346-1348*, Lyon, Quai de la Pêcherie, 1899, p. 13 (note 2) et p. 16 (note relative à la dîme).

<sup>600</sup> ) *Ibidem*, p.14.

En montrant que chaque crise se décompose en poussées de mortalité, ces analyses montrent également que la situation se complique au fur et à mesure que les grains de la précédente récolte se raréfient. Ce constat rejoint plus ou moins notre hypothèse selon laquelle les crises alimentaires dues à une soudure difficile augmentent fortement la mortalité en favorisant certaines maladies qui y trouvent un terrain favorable à leur développement ; la peste étant moins agressive en saison froide. Ensuite, souvent, en cas de coïncidence, la hausse des prix céréaliers précède, même de peu, la hausse de la mortalité<sup>601</sup>. A ce stade, la question n'est plus de savoir si la soudure a une influence sur la mortalité printanière, mais plutôt son degré d'influence. On peut dire, sans risque de se tromper, que dans les causes de ce qu'Hugues Neveux appelle « mortalité aberrante », disette, épidémie et crise politique trouvent leur place<sup>602</sup>. Comme l'écrivait le même auteur, « la distorsion salaires-prix céréaliers, déjà acquise à l'entrée de l'hiver, atteint un tel degré au printemps qu'elle ne peut se traduire que par une sous-alimentation, mal venue d'ailleurs »<sup>603</sup> ; ceci pourrait être en lien avec l'explosion de la mortalité au printemps, de mai à l'entrée de l'automne. Cependant, disettes et maladie ne suffisent pas à expliquer toute la complexité du problème en ce Moyen Age finissant où beaucoup de paramètres rentrent en jeu<sup>604</sup>.

## **b - Épidémies et pénuries**

Le fait que les sources médiévales envisagent les épidémies et les famines comme allant ensemble est remarquable. Ceci pose la question des modèles d'analyse multifactorielle dans le décryptage de crise médiévales qui combinent (et non

---

<sup>601</sup> ) H. NEVEUX, « La mortalité des pauvres à Cambrai ..., *op. cit.*, p. 88.

<sup>602</sup> ) *Ibidem*, p. 89.

<sup>603</sup> ) *Ibid.*, p. 91.

<sup>604</sup> ) Les problèmes climatiques et les conflits armés par exemple.



juxtaposent) des aléas climatiques, des situations de pénurie alimentaire et de détresse sanitaire<sup>605</sup>.

Le manque de descriptif et le fait que la plupart des maladies épidémiques soit appelée « *pestis* » rend difficile les possibilités d'identifier leur type. Il y a des liens entre les conditions climatiques et les maladie : le temps froid et humide favorise la propagation de certaines maladies du système respiratoire<sup>606</sup>. Et d'ailleurs, l'ergotisme est liée à un temps froid et humide<sup>607</sup> ; autrement dit, le champignon responsable de l'ergotisme prospère mieux dans un environnement humide et plutôt froid. Les personnes sous-alimentées étaient sujettes à des maladies du système digestif et respiratoire et aux infections<sup>608</sup>. Et il y a des maladies (marasme, troubles de malabsorption, etc.) associées à une situation de dénutrition grave, dont la conséquence est de fragiliser l'organisme. Certes, la relation entre les conditions météorologiques et la peste est encore discutée<sup>609</sup>.

L'épidémie prenait souvent le relais de la disette<sup>610</sup> et, dans certaines périodes, l'accroissement de la mortalité résulta plus encore d'une épidémie que d'une cherté des vivres. Cependant, là où les graves maladies ont précédé une pénurie alimentaire, celle-ci a certainement achevé des convalescents qui auraient pu survivre en temps normal ; sous-alimentés, les humains résistent moins aux maladies. Très souvent, la faim ne tue pas directement, elle affaiblit l'organisme et favorise le développement de toutes sortes de maladies. Comme l'écrit Jean-Pierre Devroey, « en période de crise alimentaire aiguë, peu des victimes meurent directement de

---

<sup>605</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 49. Le constat de cette « multifactorialité » était déjà fait en 1968 par H. Neveux dans la conclusion de son étude sur Cambrai (*op. cit.*, p. 96).

<sup>606</sup> ) Ch. CAMENISCH *et al.*, *The 1430s...*, *op. cit.*, p. 2117.

<sup>607</sup> ) *Ibidem.*

<sup>608</sup> ) *Ibid.*

<sup>609</sup> ) *Ibid.*

<sup>610</sup> ) H. PLATELLE et D. CLAUZEL, *Histoire des provinces françaises du Nord...*, *op. cit.*, p. 123-124.

privation. La plupart sont tuées par des micro-organismes qui profitent de l'affaiblissement des défenses immunitaires »<sup>611</sup>.

En région lyonnaise, le début de l'arrivée de la Peste Noire est situé au début de l'été 1348, ce qui est aussi le début de la soudure<sup>612</sup>. Georges Guigue plaçait l'apparition de la peste à Lyon aux premiers jours de mai<sup>613</sup>. Un autre fait marquant est qu'elle a coïncidé avec les conséquences de la mauvaise récolte de l'année 1346<sup>614</sup>. Comme à Lyon, en Flandre une coïncidence d'épidémie de peste et de famine ou disette se produisit en 1358-1360, 1368-1371, 1437-1439<sup>615</sup>. De plus, « ajoutons que, souvent, la récolte est bonne l'année de l'épidémie (mais il arrive qu'elle ne soit pas ramassée), puis redevient mauvaise l'année suivante, faute de semences, de soins et de main-d'œuvre »<sup>616</sup>. Et comme l'écrivait Élisabeth Carpentier certaines « ... maladies variées [dysenterie, typhus, typhoïde...] étaient presque toujours filles de la famine »<sup>617</sup> : ainsi, lors de la famine de 1315 dans les pays du nord, « les gens commencent par mourir de faim ; atteints d'œdèmes, épuisés, ils se laissent mourir dans la rue. C'est seulement par la suite qu'éclate une épidémie non identifiée... »<sup>618</sup>. Se dessine ainsi, « une sorte de cycle climat-disette- peste-disette »<sup>619</sup>. Cette sorte d'alliance entre crise alimentaire et maladie est très remarquable. On serait presque tenté par la théorie définie par l'historien moderniste René Baehrel : « conditions climatiques défavorables entraînant une mauvaise récolte, cherté des grains causant la sous-alimentation, épidémie se répandant dans une population affaiblie »<sup>620</sup>.

---

<sup>611</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 122.

<sup>612</sup> ) M.-Th. LORCIN, *Les campagnes de la région lyonnaise...*, *op. cit.*, p. 213.

<sup>613</sup> ) G. GUIGUE, *Inventaire du trésor de Saint-Nizier de Lyon 1365-1373...*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>614</sup> ) *Ibidem*, p. 13 (note 2) et p. 16 (note relative à la dîme joyeuse).

<sup>615</sup> ) A. VERHULST, « L'économie rurale dans la Flandre... », *op. cit.*, p. 70.

<sup>616</sup> ) Élisabeth CARPENTIER, « Autour de la peste noire : famines et épidémies dans l'histoire du XIVe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 17e année, N° 6, 1962, p. 1078.

<sup>617</sup> ) *Ibidem*, p. 1081.

<sup>618</sup> ) *Ibid.*

<sup>619</sup> ) *Ibid.*, p. 1078.

<sup>620</sup> ) René BAEHREL, « Épidémie et terreur, histoire et sociologie », *Annales d'histoire de la Révolution française*, 1951, p. 133-146.

En 1360, une chronique fait le rapprochement entre la grande pénurie au royaume de France, la disette lors du grand hiver de 1360 et la réapparition de la peste en 1360-1360<sup>621</sup>. Les habitants de Moustiers et de Grasse en témoignent formellement : « *quia auumentauit precium bladi donec uenit mortalitas...* », « *de mense maii quousque intraiuit mortalitas dictam ciuitatem illo anno ualuit sol. XL paruorum et assendit ad sol XLV et ultra...* »<sup>622</sup>. Même scénario à Orvieto, comme dans les provinces italiennes de l'État pontifical en 1374, où la mortalité arrive dans un pays en proie à une grave crise alimentaire<sup>623</sup>. Scénario semblable à Montpellier où, le 7 juin 1374, une exemption considérable d'impôts fut accordée aux habitants à cause des « pluyes et tempestes qui leur ont ostees et gastees toutes les cuillees de toute ceste annee presente et, qui plus fort est, pour (ms. de) la grant mortalité pestilencial qui longuement a esté et est encore a present plus fort que jamais en ladicte ville et environ, dont ilz sont si apouvriz et afoibliz que c'est très grande compassion »<sup>624</sup>. Les prix élevés des céréales, en 1381-82, indiquent une difficile période d'approvisionnement à Montferrand, en Auvergne, avant la reprise de l'épidémie<sup>625</sup>.

Comme les récits précédents le montrent bien, les famines répétées sont aggravées par diverses « pestilences », pathologies parmi lesquelles il est malaisé de distinguer les maladies directement liées soit aux carences alimentaires, soit à la mauvaise qualité des céréales consommées. Cette consommation de céréales de mauvaise qualité en période de soudure, l'ergot du seigle en particulier, entraîna à Metz au

<sup>621</sup> ) G. AUDISIO, *La révolte des Tuchins d'Auvergne...*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>622</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 66-67. « Le prix du blé augmenta jusqu'à ce qu'une mortalité survienne. A partir du mois de mai, où une épidémie pénétra dans la ville, [le prix du blé] s'éleva, cette année-là, à 40 sous et monta jusqu'au-delà de 45 sous ». Moustiers-Sainte-Marie : Alpes de Haute-Provence, Digne, Riez. Grasse : Alpes-Maritimes, chef-lieu d'arr.

<sup>623</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>624</sup> ) Arch. mun. de Montpellier, gr. Ch., E VII, n° 2473 ; cité par E.-R. LABANDE, « L'administration du duc d'Anjou... », *op. cit.*, p. 10 (note 20).

<sup>625</sup> ) G. AUDISIO, *La révolte des Tuchins d'Auvergne...*, *op. cit.*, p. 41.

mois d'avril 1482 une vague de « chaulde maladie » : « il s'agit d'une fièvre, ou « raige de testez », qui fait perdre l'esprit aux personnes qui en sont victimes. Celles-ci « ne savoient qu'ilz disoient, de force de la dite maladie... »<sup>626</sup> : l'utilisation de céréales contaminées par l'ergot lors de la fabrication de pain entre l'automne 1480 et le printemps 1481, s'ajouta au fait que la récolte de 1480 avait été touchée par la rouille, ce qui avait posé des problèmes de conservations<sup>627</sup>. D'autres sources confirment les conséquences mortelles de cette utilisation et sa généralisation au sein des régions voisines de Metz et en royaume de France<sup>628</sup>.

D'après Louis Stouff, les registres de délibérations communales révèlent le même fait à d'autres époques du bas Moyen Âge : « 1473-1474 à Carpentras, en 1482-1484 à Tourves, à Barjols<sup>629</sup> et à Carpentras »<sup>630</sup>. Il ne s'agit pas forcément de lier de façon catégorique les deux phénomènes ; mais, poursuit l'auteur précité, il est tout de même frappant de constater qu'en janvier 1473 les autorités de la capitale du Comtat expriment leur crainte de voir les gens mourir de faim et qu'en mai, période habituelle de soudure, la peste fait son apparition<sup>631</sup>. Il y a ainsi eu une coïncidence entre les disettes et certaines épidémies 1473-1474 et 1482-1484<sup>632</sup>. Simple coïncidence ou relation logique (physiologique), en tout cas ces constatations ne peuvent en aucun cas être ignorées. Une coïncidence douteuse est celle de l'augmentation des cas de lèpre au moment où le grain manque : ainsi, en 1321, dans le Lyonnais, « *fuerunt combusti leprosi, et illo anno fuit sterilitas fructuum et*

---

<sup>626</sup> ) Laurent LITZENBURGER, « La sécurité alimentaire et sanitaire à Metz à la fin du Moyen Âge », *Histoire urbaine*, n° 47, novembre 2016, p. 142-143.

<sup>627</sup> ) L. LITZENBURGER, « La sécurité alimentaire et sanitaire à Metz... », *op. cit.*, p. 143.

<sup>628</sup> ) E. Le ROY LADURIE, *Histoire humaine et comparée du climat...*, *op. cit.*, p. 146.

<sup>629</sup> ) Carpentras : Vaucluse, chef-lieu d'arrondissement. Tourves : Var, arr. et cant. de Brignolles. Barjols : Var, Brignolles, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

<sup>630</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>631</sup> ) *Ibidem*.

<sup>632</sup> ) *Ibid.*, p. 250.

*defectus solis et fames et mortalitas* »<sup>633</sup>. De fait, une pellagre ou une simple dermatose liée à des carences alimentaires pouvait être considérée, à tort, comme un cas de lèpre. Et comme écrit Louis Stouff, à croire cette hypothèse, « on comprendrait pourquoi tant de gens sont suspects de lèpre dans les années difficiles de la fin du XVe siècle »<sup>634</sup>.

En définitive, ne pouvant pas expliquer clairement l'origine des phénomènes perturbant leur vie, certains contemporains privilégient la cause divine.

### III - L'interprétation religieuse

Pendant tout le haut Moyen Âge occidental et jusqu'encore au XII<sup>e</sup> siècle, nombre de chroniqueurs<sup>635</sup> mettent en avant une colère divine dans presque tous les malheurs touchant les sociétés et les malheurs à venir : « Dieu en est la cause première »<sup>636</sup>. Conformément à une tradition d'origine vetero-testamentaire, l'Église considère « qu'une catastrophe naturelle est avant tout la punition d'une faute, individuelle ou collective »<sup>637</sup>. Ce qui permet de mieux comprendre ce témoignage insistant sur le fait que : « Depuis des années, la colère [de Dieu] exerce sa fureur par les fléaux qui frappent en de nombreux endroits le royaume, c'est-à-dire par la faim continue, la mortalité des animaux, la peste des hommes, la stérilité de presque tous les fruits [...] ; le peuple de ce royaume [ a été ] tourmenté et affligé

---

<sup>633</sup> ) M.-Th. LORCIN, *Les campagnes de la région lyonnaise...*, *op. cit.*, p. 213 : « les lépreux furent brûlés et, cette année-là, il y eut une stérilité des récoltes, un défaut d'ensoleillement, la faim et la mortalité ».

<sup>634</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 250.

<sup>635</sup> ) Par exemple, le bourguignon Raoul Glaber (vers 1005), l'anglais Siméon de Durham (vers 1070) et l'allemand Bernold de Constance (vers 1085).

<sup>636</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>637</sup> ) *Ibidem*.

misérablement par les calamités de maladies très diverses et par d'immenses pénuries, et comme vidé de l'abondance de toute chose »<sup>638</sup>.

Les explications spirituelles ne nient pas complètement les causes naturelles, mais elles les rattachent à une origine divine. Par exemple :

« ... Pour cette raison, le Seigneur Dieu envoya les fouets de la faim, puis de la mortalité pour tous ceux qui vivaient dans notre royaume, mais auparavant, il daigna appeler à la pénitence par la terreur des signes ceux dont il pressent qu'ils inclinent au mal. L'an de l'incarnation du Seigneur 1124<sup>e</sup>, au mois d'Août, une éclipse<sup>639</sup> apparut à tous les habitants de la terre vers la neuvième heure du jour, dans le disque du soleil, et lumière fit défaut - de façon non naturelle - au point que la partie orientale de la course du soleil en fut obscurcie. [...] Comme les hommes, face à cela, ne se corrigeaient en rien, tant les seigneurs que les serfs, survint une famine imprévue et inédite et s'en suivirent les fouets de la mortalité. Ainsi du psaume : « il appela la faim sur la terre et priva tout le firmament de pain »<sup>640</sup>. En ce temps-là, personne ne pouvait, de lui-même, subvenir, comme il était habituel, à ses besoins en nourriture et en boisson ; mais celui qui a pu manger a ingéré lors du repas du soir, en une seule fois, contre la coutume, autant de pain qu'il avait l'habitude d'en consommer sur plusieurs jours avant ce temps de famine et, de cette manière, il a été dévoré avec un tel excès et la nature acceptait tous les orifices des réceptacles naturels fussent distendus par l'excès du remplissage de nourriture et de boisson. Les hommes se desséchaient d'indigestion et, ensuite, souffraient de la faim jusqu'à ce qu'ils rendent leur dernier soupir. Beaucoup aussi enflèrent, certains auxquels la nourriture et la boisson répugnaient [manquaient ?] et d'autres pour lesquels, à l'inverse, elles abondaient. En ce temps de famine, à la mi-Carême, les hommes de notre région, demeurant autour de Gand et au bord de la Lys et de l'Escaut, consommèrent des viandes parce que le pain licite leur faisait défaut.

---

<sup>638</sup> ) *Epistola generalis*, décembre 828, *MGH, Capit.*, 2, n° 185, p. 3-6, version B ; J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 415.

<sup>639</sup> ) L'édition Pirenne (Henri PIRENNE (éd.), *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre (1127-8)*, Paris, Picard, 1891, chap 2, p. 5-6.) indique (p. 5, n. 1) qu'une éclipse centrale de soleil, visible en Europe à Midi au méridien de Paris, eut effectivement lieu le 11 août 1124.

<sup>640</sup> ) Citation de Ps. 104,16.

Certains, sur ce même chemin par lesquels ils se transportaient vers les grandes villes et les bourgs fortifiés dans lesquels ils pourraient disposer de pain, périssaient de faim, suffoquant alors qu'ils n'avaient pas encore fait la moitié du voyage. Autour des demeures et des manoirs des riches et autour des châteaux et des points fortifiés, les pauvres mourraient alors même que, dévolus à l'aumône ils venaient mendier, misérable troupeau. Chose étonnante à dire, nul, dans notre province, ne gardait sa couleur naturelle, mais tous sans exception avaient une pâleur proche de celle qui est propre à la mort. Sains et malades étaient semblablement abattus car celui que était sain de corps était rendu malade par la vue de la misère du mourant »<sup>641</sup>.

Dans un autre ordre de catastrophe, mais dans la même conception des causalités, en évoquant l'inondation qui submergea Grenoble en 1219, l'évêque<sup>642</sup> de ladite ville

---

<sup>641</sup> ) Galbert de BRUGES, *De multro, traditione et occisione gloriosi Karoli comiti Flandriarum* (Le meurtre, trahison et mise à mort du glorieux Charles, comte des Flandres), Henri PIRENNE (éd.), *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre (1127-8)*, Paris, Picard, 1891, chap 2, p. 5-6. : « ... *Inmisit ergo Dominus flagella famis et postmodum mortalitatis omnibus qui in regno degebant nostro, sed prius terrore signorum revocare dignabatur ad penitendum, quos pronos provideat ad malum. Anno ab incarnatione Domini MCXXIV, in augusto mense, universis terrarum inhabitatoribus in corpore solari circa nonam horam diei apparuit ecclipsis, et luminis non naturalis defectus ita ut solis orbis orientalis obfuscatus...* [suit la description minutieuse du phénomène]... *Cumque neque sic correcti sunt homines, tam domini quam servi, venit repentinae famis inedita et subsequenter mortalitatis irruerunt flagella. Unde in psalmo : « Et vocavit famem super terram et omne firmamentum panis contrivit ».* *Qua tempestate non poterat solito more sese quisque cibo et potu sustentare, sed contra morem tantum panis insumpsit epulator semel in prandio, quantum ante hoc tempus famis in diversis diebus sumere consueverat, atque sic per insolentiam est gurgitatus et omnes naturales receptaculorum meatus distendi nimietate repletionis cibi et potus, natura largebat. Cruditate quoque et indigestione tabescebant homines et adhuc fame laborebant donec spiritum exhalarent maximum. Multi quoque inflati sunt quibus cibus et potus fastidiebat, quibus tamen utique abundabant. Quo tempore famis, in media quadragesima [Soit le 4 mars (1125)], etiam homines terrae nostrae circa Gandavum et Legionem et Scaldim fluvios commanentes carnes comederunt, eo quod panis eis prorsus defecisset. Quidam vero ipso itinere cum transitum fecerent ad civitates et castra in quibus panem sibi compararent, nondum semiperfecto transito suffocati, fame perierunt. Juxta villas et curtes divitum et castra seu munitiones, pauperes cum ad elemosinas misero gressu devoluti venissent mandicando, mortui sunt. Mirabile dictu, nulli in terra nostra manserant naturalis color sed talis pallor affinis et proprius mortis inerat universis. Languiebant scilicet sani et aegri, quia, qui sanus erat in compositione corporis aeger effectus est, visa miseria morientis (...)* ».

<sup>642</sup> ) Jean de Sassenage.

indique clairement que la cause générale en est « notre adversaire le diable » et que la cause effective en est « la rupture du barrage qui retenait le lac de l'Oisans »<sup>643</sup>.

Cette conception des choses s'explique par l'influence qu'à pu exercer la religion chrétienne dans cet univers. Ainsi, le « péché originel » aurait maudit la terre, mais par sa bénédiction, toutefois, elle donne nourriture à toute créature. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle encore, selon Delamare, citations bibliques à l'appui :

« C'est souvent l'un de ces fléaux [disette et famine] salutaires dont Dieu se sert pour nous châtier & nous faire rentrer dans notre devoir » (...) « il s'en est expliqué & par lui-même & par ses prophètes, en plus d'un lieu des Livres saints : « Si vous dédaignez, dit le Seigneur à Son Peuple, de suivre mes Loix, Si vous méprisez mes Ordonnances, voici la maniere dont j'en useray aussi avec vous. Je vous punirai bien-tost par l'indigence, ce sera en vain que vous semerez vos grains, parce que vos ennemis les dévoreront ; que si après cela vous ne m'obéissez point, je vous châtierai encore sept fois davantage à cause de vos pechez ; je ferai que le ciel sera pour vous comme de fer, & la terre comme d'airain ; tous vos travaux seront rendus inutiles ; la terre ne produira point de grains, ni les arbres ne donneront point de fruits... Votre Grenier sera maudit, & les fruits que vous aurez mis en réserve seront maudits. Le seigneur enverra parmi vous la disette & la famine... C'est pourquoy j'ay frappé toutes vos terres d'une sterilité de bled, j'ay empêché la pluye d'arroser vos champs, lorsqu'il restoit encore trois mois jusques à la moisson [donc pendant la soudure] ; j'ay fait ou qu'il a plû sur une ville & qu'il n'a pas plû sur l'autre, ou qu'il a plû sur un endroit d'une ville & que l'autre est demeuré sec, parce que j'ay empêché qu'il n'y plût, je vous ay frappé par un vent brûlant & par la nielle... » Comme Dieu se sert ordinairement des causes secondes pour exercer icy bas la Justice, il ne faut point chercher ailleurs que dans ces passages qui viennent d'estre rapporter, toutes celles d'où peuvent proceder la disette ou la famine dont il nous châtie... Ainsi soit qu'elles nous soient envoyées du ciel dans cette veuë de nous corriger, soit qu'elles arrivent par le cours ordinaire de la

---

<sup>643</sup> ) Jacques BERLIOZ, « Les lendemains des catastrophes naturelles au Moyen Âge », *L'homme face aux calamités naturelles dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Paris, A. I. Belles-Lettres, 2006. p. 2006, p. 174.



nature, ou par la malice des hommes, elles sont en apparence toujours les mêmes, mais toujours dans l'ordre de la Providence »<sup>644</sup>.

L'interaction entre péché, travail, conditions climatiques et sanction divine est remarquable. En anéantissant le travail de la terre, les conditions climatiques auraient empêché celle-ci d'apporter des subsistances à l'homme « pécheur ». Les textes qui font le rapprochement entre les catastrophes naturelles et les sanctions divines sont nombreux. Par exemple :

« ... La faim commença à sévir sur toute la terre, menaçant de mort l'ensemble du genre humain<sup>645</sup>. Le temps, en effet, se trouva bouleversé au point que jamais on ne trouva un moment où faire les semailles, ni les moissons, en particulier à cause des inondations. On avait l'impression que les éléments, opposés entre eux, se livraient bataille, alors que, sans aucun doute, ils châtiaient l'insolence des hommes. Les pluies continues avaient à ce point imbibé le sol que, durant trois ans il fut impossible de tracer le sillon pour y semer. Au temps des moissons, les mauvaises herbes et la funeste ivraie recouvraient la surface des champs. Dans le meilleur des cas, un muid de grain semé rendait un setier lors de la moisson, duquel on pouvait difficilement tirer plus d'une poignée de grains. Cette famine vengeresse commença à l'est : dévastant la Grèce, elle passa en Italie, se diffusa par la suite à travers la Gaules, et s'étendit à toutes les populations des Angles ».<sup>646</sup>

---

<sup>644</sup> ) Lévit., 6, 15-16, 18, 20 ; Deut., 28, 15-17, 22-24, 38 ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 942-943.

<sup>645</sup> ) Cette image réduite du monde n'est que le fruit des connaissances limitées en géographie à cette époque.

<sup>646</sup> ) R. GLABER, *Histoires...*, *op. cit.*, p. 240-241 : « *Sequenti itaque tempore cepit in universo orbe terrarum fames convalescere ac interitus pene universi humani generis imminere. Nam temperies aeris sic intempestiva effecta est ut nullius sationis proveniret tempus congruum nec messioni precipue ob inundantiam aquarum foret oportunum. Videbantur enim inter se pugnam ipsa elementa discordie agere, cum procul dubio vindictam exercerent humane insolentie ; assiduis enim imbris ita compulta erat universa tellus, ut in spacio trium annorum nulli repperirentur sulci utiles seminibus. Tempore quoque messis herbe agrestes atque infelix lolium totam operuerant superficiem agrorum. Modius quoque sementis, ubi maius proficiebant, reddebat in messe sextarium, ipseque sextarius vix referebat pugillum. Ceperat enim primitus hec sterilitas ultionis in partibus orientis ; depopulando Greciam devenit in Italiam, dehinc infusa per Gallias transiit ad universos Anglorum populos ».*

Dans certains cas, comme ici, c'est l'intensité de la pluie qui est mise en cause et, dans d'autres, le manque de pluie ; ainsi, Dieu aurait deux moyens de châtier les hommes, soit par des pluies trop intenses ou abondantes, soit par un manque total de pluie, les deux entraînant des rendements négatifs et obligeant les gens à recourir à des produits secondaires allant jusqu'à la chair humaine : « ... on vit alors, ô douleur ! Ce qu'on avait vu que rarement dans le passé, des hommes rendus furieux par la faim, manger la chair d'autres hommes »<sup>647</sup>.

Même la peste noire de 1348 était interprétée comme un châtiment collectif d'origine divine, qui devait permettre aux hommes de retrouver la voie du Salut<sup>648</sup>. En effet, les contemporains voyaient la main de Dieu dans les calamités et les catastrophes naturelles comme les disettes et les famines.

Ces récits doivent toutefois être interprétés par en tenant compte du contraste avec nos connaissances actuelles : la raréfaction des céréales, dont il faut rappeler la priorité dans l'alimentation quotidienne et, en conséquence le renchérissement des grains est, le plus souvent, consécutifs à des récoltes déficitaires, mais peu de documents d'époque précisent ces variations climatiques, dont l'impact est trop souvent occulté. Ces sources demeurent peu précises sur les causes réelles de ces pénuries. Bien souvent, la volonté divine est évoquée comme responsable majeure de ces moissons désastreuses, les variations climatiques étant vues comme les manifestations du mécontentement divin.

Une autre question importante fut celle des choix culturels et cultuels (les préférences pour tel ou tel aliment de base, le goût alimentaire, les interdits

---

<sup>647</sup> ) R. GLABER, *op. cit.*, p. 241 : « *Horret denique referre que tunc generi humano corruptiones acciderunt. Heu proh dolor ! Quod olim raro audiri contigerit, tunc rabida inedia compulit vorari ab hominibus humanas carne* ».

<sup>648</sup> ) Christiane RAYNAUD, *La violence au Moyen Âge, XIIIe-XVe siècle*, Paris, Le Léopard d'Or, 1990, p. 22.

religieux - pourtant limités dans le monde chrétien<sup>649</sup> - et les préjugés sociaux), etc... Ainsi, l'alimentation ne dépend pas que de la disponibilité des ressources ou des circuits de production et de commercialisation, elle obéit aussi à des normes culturelles. Les animaux comme les loups, les renards et putois, les éléphants et les chats, les singes, les ânes et les chiens, aigles, éperviers, faucons, autours, milans, chat cornus, chouettes, rats, souris, corbeaux, corneilles, etc., n'étaient culturellement, sauf exception, pas mangeables. La liste est longue et concerne tous les aliments faisant l'objet d'un interdit temporaire ou définitif. Il existe, dans le christianisme, des restrictions alimentaires temporaires - portant sur les produits carnés, mais favorisant la consommation de poissons et d'œufs - lors de certains temps liturgiques, ainsi le vendredi de chaque semaine, ainsi que les temps (40 jours chacun) de l'Avent (commençant 40 jours avant Noël, soit à la mi-novembre) et, surtout, du Carême (40 jours avant Pâques, donc au printemps, mais de façon mobile, la date de Pâques pouvant varier, selon les années, entre mars et avril. Certes, il en est parmi les animaux que l'on vient de citer qui n'existent pas en Europe, mais ils suscitent un dégoût largement partagé, sans qu'on ne puisse parler de tabou ou d'interdit religieux. Ainsi, interdit religieux, dégoût, ou tendresse (le cas du cheval par exemple) limitent la consommation carnée. Mais ces trois acceptations trouvent-elles leur sens en période de pénurie extrême ? Doit-on refuser de manger, pour survivre, une chose qui ne nuit pas à la santé plus que la faim elle-même ? Même l'islam permet de manger du porc et boire de l'alcool pour éviter la mort par faim.

## Conclusion

Nous devons prêter attention aux variantes, tant annuelles que régionales : une seule récolte déficitaire n'entraîne pas forcément une crise alimentaire, sauf s'il n'y a

---

<sup>649</sup> ) « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche de l'homme qui souille l'homme, mais ce qui sort de la bouche, c'est ce qui souille l'homme, s'écrit Jésus (Math., 15,11) ; de même : « Il n'est hors de l'homme rien qui, entrant en lui, puisse le souiller; mais ce qui sort de l'homme, c'est ce qui le souille » (Marc, 7, 15).

plus de réserves ou si celles-ci sont épuisées et s'il n'est pas possible d'importer du grain. Ces pénuries, et plus souvent ces insuffisances, dont les origines correspondraient à des variations climatiques, sont tout aussi conséquences de l'incapacité des responsables à prendre en compte l'évolution démographique, les périodes de croissance des populations dans un contexte économique favorable coïncidant impérativement avec des exigences accrues de productions alimentaires. Ainsi, parmi les facteurs déterminants, on trouve :

- Une dépendance excessive par rapport aux céréales,
- L'inertie des transports : une mauvaise moisson met la population locale en danger car elle ne peut accéder au grain qui, pourtant, peut être abondant ailleurs,
- Le niveau modeste des rendements, qui réduit les possibilités de réserves, y compris pour les semences (25 à 30% de la récolte),
- La consommation des semences : le paysan étant obligé de manger ses semences pour ne pas mourir de faim<sup>650</sup>,
- La succession d'années déficitaires,
- Les perturbateurs biologiques,
- Les conflits armés,
- La récurrence des maladies, etc...

Des conflits prolongés comme des épidémies diffusées à l'échelle d'un continent, la Peste « noire » et les « retours de peste » décrits par nombres de témoins aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ont accentué, le plus souvent véritablement aggravé la mortalité de populations dont les capacités de survie avaient été déjà aggravées par les destructions de réserves alimentaires, la soudure étant impossible en raison de la destruction des moissons.

Par ailleurs, la crise des subsistances fut, pendant des siècles, un régulateur, naturel ou accidentel des excédents démographiques ; une réduction brutale des quantités

---

<sup>650</sup> ) J.-P. DEVROEY, *Economie rurale et société...*, op. cit., p. 44.

alimentaires nécessaires à la survie des groupes sociaux altérant les capacités de survie des éléments les plus fragiles de la population : les individus en état de sous-alimentation sont les victimes prioritaires des endémies et autres diffusions de vecteurs pathogènes. Les plus résistants ou les plus chanceux survivent, tandis que le rapport entre le nombre, désormais réduit, des bouches à nourrir et les quantités de nourriture disponibles s'améliore mécaniquement, fondement d'un lent redémarrage de la démographie...

Nous savons que les populations de l'Europe médiévale étaient très attachées aux céréales et à l'un de leur dérivé, le pain. D'ailleurs, c'est pourquoi nous essayons de cerner cette question des céréales manquantes. Autrement dit, le manque de céréales mène-t-il forcément à une crise alimentaire ? Si oui, cette forte dépendance envers les céréales peut être considérée, elle aussi, comme un facteur de crise alimentaire au même point que ceux cités précédemment.

## Chapitre III

### Conjoncture alimentaire

#### I - Soudure : manque de céréales ou manque de vivres ?

Parmi les « bleds », les dictionnaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles distinguent deux catégories les « gros bleds » et les « menus bleds » ; on appelle « gros grains, les bleds qui servent à la nourriture de l'homme, & qui se sèment en automne, comme le bled, le seigle ; les menus grains, ceux qui servent à nourrir les animaux, comme l'orge, l'avoine, les pois, les vesses, qui se sement en mars & qu'on appelle autrement les Mars é les petits bleds »<sup>651</sup>. Pour Pons Augustin Alletz, à la même époque, dans son *Dictionnaire portatif du cultivateur*, les « Grains : on entend par ce terme tout ce qui sort des épis de quelque espèce qu'ils soient. On les distingue en gros & menus. Les gros grains sont les bleds & le seigle ; les menus grains sont l'orge, l'avoine, les pois, le millet, les vesces, le maïs. On sème les gros grains en automne, & les menus au mois de Mars »<sup>652</sup>. Ainsi sont différenciés les « blés d'hiver » (nous parlerions plutôt aujourd'hui de « céréales d'hiver »), semés dès l'automne - dont le froment et le seigle (réservé aux sols pauvres) - et les « blés de printemps », (mars ou « marsages »<sup>653</sup>) dont l'épeautre (ou « froment rouge », cultivé en France du nord,

---

<sup>651</sup> ) Antoine FURETIERE, *Dictionnaire universel*, La Haye, Arnout & Reinier Leers, 1690, Reprint, Paris, Le Robert, 1978, t. 3, art. « Grain ».

<sup>652</sup> ) Pons Augustin ALLETZ, *L'agronome. Dictionnaire portatif du cultivateur contenant toutes les connaissances nécessaires pour gouverner les Biens de la campagne & les faire valoir utilement*, Paris, Veuve Didot et Veuve Damonville, Savoye, Durand, 1760, t. 1, art. « Grains », p. 517.

<sup>653</sup> ) Leur culture permet d'équilibrer les risques climatiques courus par les emblavures d'hiver ; Jean FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, Fayard, 1993, p. 706.

dès les IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)<sup>654</sup>. A ces variétés les plus souvent évoquées, il faut ajouter les céréales de printemps (millet, mais surtout orge, avoine)<sup>655</sup> apparues dès le VII<sup>e</sup> siècle, largement diffusées au XII<sup>e</sup> siècle grâce à la généralisation de l'assolement triennal, incluant la culture de l'orge<sup>656</sup>. Dans le Languedoc, le cycle le plus habituel était le suivant : jachère avec parfois des cultures dérobées de légumineuses, céréales d'hiver (orge ou froment ou seigle) et enfin semis de printemps, souvent consacrés à l'avoine<sup>657</sup>.

Au Moyen Âge, les céréales portaient le nom générique de « blés » (« bled(s) », du latin *bladum*) : les blés d'hiver (*hybernagium*, hivernage, hivernache, qui se sèment à l'automne) et les blés de printemps (blés de trois mois, *tremesium*, trémois, blés de mars, *marceschia*, marcesche, marsage, marsois), mais aussi parfois d'autres céréales, sans oublier certaines plantes alimentaires que nous classerions aujourd'hui plutôt parmi les légumineuses (fèves, pois, vesces, lentilles...)<sup>658</sup>. Quatre types de céréales dominaient donc cette période médiévale : le froment, le seigle, l'orge et l'avoine. Elles ont été rejointes, suivant les périodes, par le sarrasin venu des plaines du Nord, et par les produits des cultures arbustives (vignes et olivette), bien plus tard par le maïs<sup>659</sup> venu d'Amérique. Ces plantes, complétées par la viande,

---

<sup>654</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 148. Le terme apparaît en ancien français en 1256, précédé d'un terme latin *spelta* qui est peut-être d'origine germanique (ROBERT). Dans son *Dialogus magnus visionum ac miraculorum* (v. 1219-1223), le moine rhénan Césaire de Heisterbach, près de Cologne, fait état d'une lettre par laquelle l'abbé de son monastère aurait interrogé le pape Honorius III sur le point de savoir si l'épeautre (*spelta*) pouvait être utilisé pour la confection des hosties. Le pape aurait répondu que l'épeautre se rattachait à l'orge plutôt qu'au blé (cité dans Ch. Du CANGE, *Glossarium...*, t. VII, p. 550).

<sup>655</sup> ) Les blés de printemps ont l'avantage d'être moins sensibles aux accidents climatiques puisque les risques d'automne et d'hiver sont minimisés par des semailles postérieures aux principales gelées.

<sup>656</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 148.

<sup>657</sup> ) A. DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc...*, *op. cit.*, p. 318.

<sup>658</sup> ) Roger GRAND, *L'agriculture au Moyen Age, de la fin de l'Empire romain au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. de Boccard, 1950, p. 315.

<sup>659</sup> ) En Europe, l'apparition et le développement de la culture du maïs interviennent dès la seconde décennie du XVI<sup>e</sup> siècle au Portugal, au milieu du siècle dans la plaine du Pô, au

le vin et les légumes, formaient presque partout, sous la forme de bouillies, de pain et de soupe, la base de l'alimentation, que venaient compléter les ressources de la forêt et de la basse-cour, régime fragile.

Au Moyen Âge, la consommation de quantités importantes de viande était plus ou moins réservée aux puissants. Ainsi, « la « chair » était associée à la force physique, à la puissance sexuelle, à la richesse et au pouvoir »<sup>660</sup>. Le paysan consommait surtout des légumes secs, des céréales, sous forme de pain, de bouillies ou de galettes. Et pour ces paysans, « seuls les jours de fête permettent de manger de la viande et représentent une rupture nécessaire dans un quotidien souvent difficile »<sup>661</sup>.

Les variables climatiques et leurs évolutions dans le temps long permettent de comprendre, comme le rappelle Jean-Pierre Devroey, « la diffusion du seigle et de l'avoine, et la spécialisation statutaire des blés tendres comme le froment durant la « période froide » du haut Moyen Âge. Dans le cadre du système alimentaire, elles font également évoluer les modes de consommation des céréales ; pendant ce même haut Moyen Âge, celles-ci étaient consommées plutôt en bouillie, là où il existait de fortes contraintes de froid et de dépenses d'énergie ; plutôt en pain, quand les ressources d'énergie et/ou les aspirations statutaires le rendaient possible.<sup>662</sup>

---

début du XVIIe dans le Sud-ouest de la France. L'utilisation pour l'alimentation humaine s'effectue le plus souvent, à la période moderne, sous forme de galettes ou de bouillies.

<sup>660</sup> ) Eric BIRLOUEZ (agronome et sociologue de l'alimentation), dans : <https://genie-alimentaire.com/spip.php?article162> [Consulté le 27/06/2021].

<sup>661</sup> ) <https://genie-alimentaire.com/spip.php?article162> [Consulté le 27/06/2021].

<sup>662</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 434-435. L'auteur ajoute : « Les choix technologiques peuvent être analysés à partir du même modèle : moulin le grain introduit des contraintes de distance et de conservation : en raison de la vulnérabilité à l'humidité et aux parasites, la farine ne « voyage » que sur des courtes distances, ce qui explique, par exemple, dans le patrimoine foncier de Saint-Martin de Tours, le regroupement en grappe de moulins à proximité de la cité et du prieuré de Cormery ». Cormery se situe à 15 km au SE. de Tours, au bord de l'Indre. Pour plus de renseignements à propos de cet aperçu sur les évolutions alimentaires dans le temps, le bas Moyen Âge jouissant d'une alimentation plus variée, voir page 85-6.



Contrairement à l'avoine - un peu moins pour le seigle et l'orge - le froment craint les hivers tempérés, où alternent gels et dégels, ainsi que les étés humides. Ce qui fait que les perturbations d'ordre climatique n'ont pas les mêmes effets pour les uns et les autres.

Au haut Moyen Âge, un actif agricole et ses aidants - préoccupés d'abord, durant des siècles, de la satisfaction des besoins familiaux<sup>663</sup> - devaient mettre en culture et récolter, en année moyenne, plus de 2,5 ha de céréales pour nourrir une famille de cinq personnes<sup>664</sup>. Pourtant, parlant des populations de « l'ancienne Europe », Laurence Fontaine, rapportant les propos de Pierre Goubert, mais à propos de la période moderne, écrit qu'au-dessous de 10 ha de terres, « aucun paysan du Beauvaisis ne pouvait récolter le pain de sa famille, les moissons fussent-elles très abondantes »<sup>665</sup>. En raison de diverses circonstances, les rendements de semence étaient faibles - une production de quatre à cinq graines pour une semée était considérée comme normale ce que, depuis, un grand nombre de chercheurs ont vérifié un peu dans toute l'Europe méditerranéenne et aussi au Portugal<sup>666</sup>, ce qui forçait les paysans à multiplier leurs récoltes partout où de la terre était disponible pour recevoir la graine<sup>667</sup>. Du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour un grain semé, la récolte était souvent de 5, parfois beaucoup moins ; et puisqu'il fallait mettre de côté le grain de

---

<sup>663</sup> ) Daniel FAUCHER, « Polyculture ancienne et assolement biennal dans la France méridionale », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-ouest*, t. 5, fascicule 3, 1934, p. 241.

<sup>664</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 125.

<sup>665</sup> ) L. FONTAINE, *L'économie morale...*, *op. cit.*, p. 31. Pierre GOUBERT, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1960.

<sup>666</sup> ) Hugues NEVEUX, « Bonnes et mauvaises récoltes du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Jalons pour une enquête systématique », *Revue d'histoire économique et sociale*, t. 53 (1975), p. 177-192.

<sup>667</sup> ) Iria GONÇALVES, « Uma Pequena Cidade Medieval e seu Pão na Baixa Idade Média : O Caso de Loulé ( « Une petite ville médiévale et son pain au bas Moyen Âge : le cas de Loulé » ) », Amelia AGUIAR ANDRADE et Gonçalo MELO da SILVA (éds.), *Abastera e cidade na europa medieval/ Provisioning Medieval European Town*, Lisbonne, Instituto de Estudos medievais, Câmara municipal de Castelo de Vide, 2020, p. 182-183.

la prochaine semence<sup>668</sup>, il ne restait plus que quatre grains pour un de semé<sup>669</sup>. Les rendements céréaliers médiévaux sont difficiles à estimer, fautes de sources suffisamment abondantes et géographiquement cohérentes pour permettre les comparaisons : les données des domaines épiscopaux de Winchester<sup>670</sup> pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, assez détaillées, livrent cependant une estimation à 3 à 5 pour 1 en ce qui concerne le froment, le seigle et l'orge ; 1 à 3 pour 1 en ce qui regarde l'avoine. Mais, dans la région bruxelloise au XV<sup>e</sup> siècle, on trouve des rendements bien supérieurs, soit : 14 pour 1 pour le froment, 12 pour 1 pour le seigle, 10 pour 1 pour l'orge et 8,5 pour 1 pour l'avoine. Rapportées à l'hectare, ces rendements donnent, à Winchester : 12 qx/ha pour le froment, le double pour l'orge, 14 pour l'avoine ; dans la région de Bruxelles, on est, au XV<sup>e</sup> siècle, à 19 qx pour le froment, 18 pour le seigle et l'orge, 17 pour l'avoine. Dans la région de Lille aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, on peut atteindre jusqu'à 20 qx/ha<sup>671</sup>. Mais en octobre 1438, dans le Toulousain, après avoir fait semer à Labège 6 cartons de froment et un demi-carton d'avoine, le prieur obtint, à la récolte de 1439, une trentaine de carton de froment et 2 cartons 12 pugnères d'avoine, soit un rendement d'environ 5 pour 1<sup>672</sup>.

L'incertitude de bons rendements céréaliers, dans certains cas, met en lumière la fragilité structurelle de ces systèmes de production et le sentiment de précarité que cette situation suscite chez les producteurs et les consommateurs<sup>673</sup>. Ce qui explique la position de Jacques Le Goff faisant de « l'obsession alimentaire une réalité quotidienne de la civilisation médiévale »<sup>674</sup>. Mais selon Jean-Pierre Devroey, « cette

---

<sup>668</sup> ) Il fallait également s'acquitter de nombreuses redevances et, parmi elles, la dîme, la taille.

<sup>669</sup> ) F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle...*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>670</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Getreide* (céréales), sous la plume de Peter DILG et Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE, t. IV, col. 1413 à 1418.

<sup>671</sup> ) On peut rappeler que le rendement moyen par ha, en France, en 2018, toutes céréales confondues, s'est établi à 68,85 qx (81,54 en Belgique) : Rendement des céréales (kg par hectare) | Data (banquemondiale.org).

<sup>672</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 175.

<sup>673</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 125-126.

<sup>674</sup> ) J. Le GOFF, *La Civilisation de l'Occident médiéval...*, *op. cit.*, p. 291-292.

peur de manquer se nourrit probablement beaucoup plus des périodes de soudures difficile entre deux récoltes, qui intervenaient plusieurs fois dans une décennie, que de ces crises extrêmes, dont le récit modèle est la terrible famine du millénaire de la Passion du Christ de 1030-1033 »<sup>675</sup>.

Après le XI<sup>e</sup> siècle, suivant une diversité culturelle et sociale dans les choix de culture céréalière, l'Europe se partage entre le Midi méditerranéen, qui conserve un assolement antique froment/orge, et le reste du continent où dominent des systèmes alternant froment et/ou seigle avec avoine et/ou orge<sup>676</sup>. Mais, pour leur consommation et la revente commerciale, les paysans préféraient le froment (pour sa valeur monétaire plus élevée) et le seigle, sans oublier l'avoine et les légumineuses semés à la saison de printemps. Ainsi, comme l'écrit Devroey, « seigle et froment sont les véritables têtes de pont des dynamiques agraires, notamment dans l'Île-de-France depuis les VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles »<sup>677</sup>.

## **II – Les « bleds », des grains à la farine au pain et aux galettes et bouillies : céréales essentielles et secondaires et légumineuses**

Une céréale est une plante cultivée principalement pour ses graines<sup>678</sup>. L'objectif est de préciser, autant que possible, le statut cultivé ou sauvage des plantes, de connaître leur emploi, leur rôle culturel et / ou économique, les modes d'exploitation, les techniques de stockage, etc.<sup>679</sup>

---

<sup>675</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 126.

<sup>676</sup> ) *Ibidem*, p. 440.

<sup>677</sup> ) *Ibid.*, p. 441.

<sup>678</sup> ) Encore que la plupart des chaumes de céréales soient utilisés aussi pour la couverture des toitures, le reliquat étant réinséré dans le sol au moment des labours, tandis que d'autres graminées fournissent la litière des animaux et la garniture des matelas.

<sup>679</sup> ) Jacques BARRAU, « L'éthnobotanique au carrefour des sciences naturelles et des sciences humaines », *Bull. de la Soc. botanique de France*, 1971, 118 (3-4), p. 245.

Aux fins d'alimentation humaine, le stade intermédiaire essentiel, entre le grain recueilli et l'usage alimentaire, est le passage par le stade de farine (avec décortication et élimination de l'enveloppe du grain et réduction à l'état pulvérulent, d'où l'importance du moulin et du meunier dans les sociétés occidentales), soit panifiable, soit utilisable en bouillie ou, par une cuisson moins sophistiquée que celle du pain, sous forme de galettes. Outre l'apparence externe de la plante mature, c'est essentiellement en fonction de l'inégale teneur des différents types de grains en farine et de la facilité panifiable et des qualités nutritives des farines obtenues que sont distinguées, dans les sociétés anciennes et jusqu'à l'apparition des classifications botaniques des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les diverses céréales et assimilées. D'où les appellations englobantes, souvent employées au pluriel, du type « bled(s)/blé(s) ou « froment(s) » et l'apparente confusion (à notre appréciation « contemporaine » du vocabulaire (ainsi « blé noir » pour le sarrasin, qui n'est pas selon la taxinomie des biologistes, une céréale) : reflet de l'orientation céréalière dominante de la culture médiévale et du poids de la panification.

Les céréales et les légumineuses ont dominé les économies agricole et horticole dans l'alimentation des populations médiévales occidentales<sup>680</sup>. Pour Jean-Pierre Devroey, « c'est bien la « céréalisation » caractéristique de cette période [*ie.* le très haut Moyen Âge] qui amorce la croissance agraire, condition de l'urbanisation médiévale, avec la propagation irrésistible du seigle et secondairement de l'avoine, l'adoption des rotations entre blés d'automne et blés de printemps, et le déclin des « vieux » grains vêtus<sup>681</sup>, et qui installe, en Europe occidentale, des « paysages » céréaliers qui

---

<sup>680</sup> ) M.-P. RUAS, *Les plantes exploitées en France au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>681</sup> ) Les biologistes appellent « grains vêtus », des céréales qui, en continuité avec les anciennes céréales sauvages, conservent un entourage de glumes ou glumelles aux arrêtes accrocheuses autour du grain ou de l'épillet, ce qui assure une meilleure dispersion des graines, emportées par les toisons des animaux. Mais le traitement des grains de céréales vêtues est plus compliqué (par émondage), ce qui a tôt fait préférer les céréales « nues », lesquelles ont cependant l'inconvénient de laisser tomber plus facilement leurs grains à terre et de donner meilleure prise aux oiseaux. Dans le cas des céréales « nues », l'action anthropique (par prélèvement après la moisson, puis semilles) est essentielle pour assurer

resteront dominants jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>682</sup>. De fait, on estime généralement qu'au Moyen Âge, la moitié de la ration alimentaire humaine totale était fournie par les céréales (pains et bouillies, ces dernières encore largement utilisées à l'époque moderne). Et l'essentiel des variétés de céréales utilisée au long du Moyen Âge pour faire le pain étaient, en Europe, déjà cultivées dès les temps préhistoriques<sup>683</sup>. Tandis que l'usage du vin, sous l'influence de sa mise en valeur dans la liturgie chrétienne et les usages monastiques, se propageait loin vers le nord de l'Europe (au-delà même des limites climatiques favorables), le rôle majeur des céréales dans l'alimentation croissait dans l'Europe continentale (par rapport à des traditions anciennes, germaniques, de consommation de viande de porc et de fruits sauvages)<sup>684</sup>. A l'inverse, ce rôle s'affaiblissait sur le versant méditerranéen, tandis que, au sein de l'alimentation de nature céréalière, la place du froment se réduisait au profit de sortes de céréales demandant moins de soins intensifs : orge, avoine, différentes variétés d'épeautre, enfin le seigle - qui est la véritable découverte du haut Moyen Âge<sup>685</sup> - utilisé sur les sols pauvres et dans les climats rudes. L'existence de céréales de printemps (seigle et avoine) à végétation courte, peu exigeante et résistante au froid est un fait à partir du VII<sup>e</sup> siècle dans le Nord-Ouest de l'Europe jusqu'à la Loire<sup>686</sup>. C'est au haut Moyen Âge que s'est donc mis en place en Occident latin le modèle, partout répandu, d'une alimentation mixte (produits céréaliers, viande et poisson, légumes, vin), organisée autour du pain (*companagium/ companaticum*)<sup>687</sup>.

---

la reproduction de la plante : Les céréales en Égypte ancienne - Les céréales fondatrices- Les blés - Grains vêtus et grains nus (agropolis.fr) [consulté le 28/08/21]

<sup>682</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, op. cit., p. 441-442.

<sup>683</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Brot* (pain), sous la plume de Ulf DIRLMEIER et Christoph DAXELMÜLLER, t. II, col. 719 à 721. Jean GUILAINE et Dominique GARCIA (dir.), *La Protohistoire de la France*, Paris : Hermann, 2018, p. 141-152 (Néolithique), p. 297-309 (âge du Bronze), p. 441-454 (âge du fer).

<sup>684</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Ernährung* (alimentation), sous la plume de Massimo MONTANARI et de Ulf DIRLMEIER, t. III, col. 2161 à 2169.

<sup>685</sup> ) Dans l'Antiquité, le seigle semble avoir été considéré comme une mauvaise herbe.

<sup>686</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, op. cit., p. 55.

<sup>687</sup> ) J.-Fr. NIERMEYER (*Mediae latinitatis...*, op. cit, sub verbo) donne des attestations de l'emploi de ces mots dès l'époque carolingienne dans le chapitre 4 des Statuts d'Adalard, abbé de Corbie (v. 822) (éd. LEVILLAIN, *Le Moyen Âge*, t. XIII (1909), p. 354) et dans les chap.

La nouveauté du haut Moyen Âge semble résider dans la distinction entre des zones de cultures caractérisées par la domination d'une céréale : le seigle est dominant dans l'Europe du Nord et de l'Est, l'épeautre (*triticum spelta*) dans plusieurs régions de l'Europe centrale, le froment plutôt à l'ouest et au sud<sup>688</sup>. L'orge et l'avoine étaient également destinées à la cuisson, même si les trois premières variétés représentaient l'essentiel pour la fourniture de pain, parfois sous des formes mélangées (« méteil »).

Mais l'amplitude des fluctuations cycliques varie d'une céréale à l'autre en fonction du volume et du degré de constance de la demande. En d'autres termes, « plus une céréale compte habituellement dans l'alimentation de la masse de la population, plus sa demande est inélastique, et plus ses prix sont sensibles aux variations de l'offre »<sup>689</sup>. Une année sèche diminue la quantité du blé alors qu'une année trop humide en altère la qualité.

#### **a) Des céréales et assimilées en usage en Occident au Moyen Âge**

Les dîmes peuvent, partiellement, permettre de lister les types de céréales cultivées au Moyen Âge<sup>690</sup>. Les redevances seigneuriales peuvent être trompeuses car dépendant moins de la production paysanne que du désir des maîtres, contrairement à la dîme qui, elle, est prélevée sur l'ensemble des récoltes. Du IX<sup>e</sup> au

---

24 et 47 du Polyptique de Prüm (893) (éd. : BEYER, *Urkundenbuch der Mittelrheinischen Territorien*, t. I, p. 157 et 172). Le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de Du CANGE, t. II, p. 460-1 traite des deux termes (« *cibus qui cum pane in escam datur* : toute nourriture donné comme aliment en même temps que le pain »), donne des exemples essentiellement tirés de statuts monastiques, et cite incidemment les équivalents français « companage » et occitan « Gompanatge ».

<sup>688</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Brot* (pain), sous la plume de Ulf DIRLMEIER et Christoph DAXELMÜLLER, t. II, col. 719 à 721.

<sup>689</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>690</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 348, 724, 733, 850 et 856.

XIII<sup>e</sup> siècle, cinq céréales fondamentales sont attestées dans les textes : l'avoine<sup>691</sup>, l'orge<sup>692</sup>, le froment<sup>693</sup>, l'épeautre<sup>694</sup>, le seigle<sup>695</sup>. On constate aussi la présence, en faible quantité, de millet et, en Italie notamment, de sorgho. *Avena* et (*h*)*ordeum* signifient avoine et orge ; *triticum* et *frumentum* : le froment ; *secale* et ses variantes (*sicale*, *sigale*) : le seigle ; *siligo* - qui désignait le froment le plus pur en latin antique - sert au Moyen Âge à nommer tantôt le millet, tantôt le seigle<sup>696</sup>. Sous le terme générique de *Bladum*, « blé / bleds », sont désignées couramment toutes les variétés de grains panifiables ou utilisables en bouillies ou galettes et même, fréquemment, certaines légumineuses (fèves, pois, vesces), alors que les textes agronomiques de l'époque moderne nous proposent déjà des distinctions entre les espèces céréalières : « Sur quoi est à noter, que ce mot blé, plutost barbare, corrompu de l'italien, que tiré d'autre langue, est prins généralement pour tous les grains jusques aux légumes, bons à manger. Et celui de froment, venu directement du latin, et jusques à nous par les anciens Romains, estre un peu plus particulier, comprenant néanmoins toutes sortes de grains à faire pain pour la nourriture des hommes, qui sont ceux qu'aujourd'hui nous appellons, fromens, espeautres, seigles, orges, millets et avoines. En plusieurs endroits de ce royaume, par le blé, est entendu le pur froment, comme anciennement par le mot de semence, l'espeautre »<sup>697</sup>. De même, « les Anciens comprenoient également sous le nom de Froment tous les grains qui contiennent une espece de Farine sous leurs écorces & qui peuvent estre moulus &

---

<sup>691</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 147.

<sup>692</sup> ) L'orge d'hiver a un cycle de végétation plus court qui permet une récolte précoce. Elle est semée, dans le Midi, entre la mi-septembre et la mi-octobre.

<sup>693</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 148.

<sup>694</sup> ) L'épeautre est, suivant les variétés, un blé d'hiver ou de printemps ; J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 148.

<sup>695</sup> ) Céréale qui s'accommode de sols pauvres et peu labourés et de climat rudes : J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 873.

<sup>696</sup> ) J.-Fr. NIERMEYER, *Mediae latinitatis...*, *op. cit.*, *sub verbo* « *Siligo* ».

<sup>697</sup> ) Olivier de SERRES, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs (paru en 1600)*, Arles, Actes Sud, 1996, p. 217. On notera au passage le tropisme culturel antiquisant et le dédain à l'égard de la langue italienne.

ensuite convertis en pain, parce que tous ces grains, disoient-ils, quoique plus ou moins bons nous peuvent estre utiles & nous servir de nourriture »<sup>698</sup>. Ainsi, « le Bled, soit Froment, soit seigle, l'orge, l'Avoine, les Fèves, les Pois, les Lentilles, & c. [compagnie] estoient autant de differentes especes de Fromens ; on distingue les Froments - tous les grains qui naissent dans un épi - et les légumes, tous ceux qui sont renfermés dans une cosse ou dans quelque autre espèce d'étui<sup>699</sup> ».

L'emploi, avec une lente évolution, du mot « blé » comme synonyme de « froment » devient plus commun. Cette évolution est confirmée par les observations de Georges Comet : « la langue pratique a préféré conserver le mot blé, en en restreignant la portée à ces céréales qui ne sont ni l'orge, ni l'avoine, ni le seigle, ni l'épeautre, ni les menus grains »<sup>700</sup>.

Premier blé cultivé dans le Midi de la France, le « froment » semble être la base de la céréaliculture gallo-romaine et médiévale en Gaule, puis en France<sup>701</sup>. A la fin du Moyen Âge, il y était la céréale la plus prisée, le seigle ne se maintenant que sur les terroirs les plus rudes<sup>702</sup> et le millet demeurant une spécialité du Sud-ouest.

Ailleurs, pour l'alimentation humaine, le froment et l'épeautre cédèrent le pas au seigle, *secale*, *sigalum*, plus rustique, moins exigeant et plus rentable (seigle, 7 pour 1 ; froment, 5 pour 1)<sup>703</sup>. Le seigle (*Secale cereale*) est le « blé d'hiver » le plus facile à faire pousser ; il est connu pour être la céréale d'hiver des sols acides et maigres. Il a connu, sans doute, une forte expansion au début du Moyen Âge ; pour le bas Moyen

---

<sup>698</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 1096.

<sup>699</sup> ) *Ibidem*.

<sup>700</sup> ) G. COMET, *Le paysan et son outil...*, *op. cit.*, p. 206.

<sup>701</sup> ) M.-P. RUAS, *Les plantes exploitées en France au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>702</sup> ) En témoigne, en Rouergue, l'emploi du choronyme « Ségala » (*Ségalar* en occitan : terre à seigle), pour des régions de nature pédologique siliceuse (au Sud-ouest du département de l'Aveyron et au Nord de celui du Tarn), par opposition au choronyme « Fromental » ou « Froment(e)au » (terre à froment).

<sup>703</sup> ) R. GRAND, *L'agriculture au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 317.



Âge, ses occurrences dépassent celles de l'orge vêtue<sup>704</sup>. Il peut être cultivé en montagne jusqu'à 1 800 m d'altitude et résiste aux basses températures (-20 à - 22°C au tallage<sup>705</sup>) selon le stade de son développement<sup>706</sup>. Il était la céréale panifiable habituellement la plus demandée, celle aussi vers laquelle refluaient certains consommateurs de froment quand, en période de hausse, celui-ci devenait trop cher pour eux. Il pouvait aussi être mélangé avec des plantes fourragères, utilisées le plus souvent comme nourriture pour le bétail, mais qui pouvaient servir à la consommation humaine en cas de nécessité : lentilles<sup>707</sup> et ers<sup>708</sup> ; fèves<sup>709</sup>, fèverolles<sup>710</sup>, gesses<sup>711</sup> et vesces<sup>712</sup> ; pois<sup>713</sup> ; sarrasin (*frumentum sarracenorum*, 1460<sup>714</sup>)...

---

<sup>704</sup> ) M.-P. RUAS, *op. cit Les plantes exploitées en France au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>705</sup> ) Capacité de multiplication des plantes de type graminées à partir d'une simple pousse ; le tallage permet aux graminées de se développer en grosses touffes.

<sup>706</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 140.

<sup>707</sup> ) *Lens culinaris*. Apparaît en ancien français à la fin du XIIe s. (ROBERT). Lat. : *lenticula*, attesté chez le médecin Celse (époque augustéenne) et chez l'agronome Palladius (Ve s.) ; diminutif de *lens/lentis* (attesté chez Pline). Le terme « lentillière », sous l'acception de « terrain semé de lentilles », est mentionné à Metz, en Lorraine, en 1279 (GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française...*, t. 4, p. 759).

<sup>708</sup> ) *Ervum lens*. Mot occitan (*èrs*). Apparaît en français en 1538 (ROBERT). Latin : *ervum*. Appelé aussi « lentille bâtarde ».

<sup>709</sup> ) *Faba vulgaris*. Le terme apparaît en ancien français en 1265 (ROBERT). Latin : *faba*.

<sup>710</sup> ) Le terme apparaît en moyen français à la fin du XIV<sup>e</sup> s. comme diminutif de « fève » (ROBERT et GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française...*, t. 3, p. 737) ; variantes : féverole, faverol(l)e...

<sup>711</sup> ) *Lathyrus sativus*. Apparaît dès l'an Mil sous la forme « jaisse » (ROBERT) ; variantes : *geissa* (en provençal), jarosse, jarousse, jaroce (apparu v. 1328-1340 : GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française...*, t. 4, p. 637). L'origine et le développement de la culture de cette plante concernent essentiellement le Proche-Orient et les contrées méridionales de l'Europe.

<sup>712</sup> ) Apparaît en ancien français en 1180 sous la forme « Vecce ». Lat. : *vicia*.

<sup>713</sup> ) Apparaît en ancien français au XIIe s. sous la forme « peis ». Lat. : *pisum*. Le terme « pois chiche » apparaît en 1542 (« Pois cice »).

<sup>714</sup> ) ROBERT. Cette appellation est trompeuse puisque le sarrasin (*Fagopyrum esculentum*) n'appartient pas à la famille des blés (*triticum*). La plante est aussi appelée « tartare ».

Tout ceci explique que toute modification de l'offre, toute crainte même à ce sujet, se répercute sur les prix du seigle avec plus de violence que sur ceux du froment et de l'orge, qui, chacun pour des motifs propres, retiennent moins l'attention de la masse des consommateurs »<sup>715</sup>. Son prix plus ou moins bas compense ses qualités boulangères moindres, certes, que celles du froment. Et son rival possible, l'orge, ne donne qu'un pain non seulement indigeste, mais aussi assez coûteux, vu sa faible teneur en farine<sup>716</sup>.

Jean-Pierre Devroey, dans le passage suivant, explique parfaitement la dynamique agricole haut-médiévale :

« Par sa robustesse et sa capacité à occuper, en alternance avec l'avoine et l'orge de printemps, de nouvelles niches écologiques, le seigle, en même temps qu'il a accru la diversité culturelle et donc réduit les risques climatiques et biologiques, a joué un rôle clé dans la dynamique agricole médiévale, qui se dessine à partir des VIIe-VIIIe siècles et s'affirme à partir de la fin du Xe siècle. La tendance à des saisons végétatives plus froides et plus humides, et à un temps plus instable, durant le haut Moyen Âge, a rendu le seigle et l'avoine compétitifs par rapport aux vieux grains antiques, malgré les habitudes et les préférences de consommation antérieures des populations locales (...) Les deux plantes, seigle et avoine, figurent parmi les espèces « gagnantes » dans l'environnement agricole changeant de l'Europe du Nord, durant la « période froide du haut Moyen Âge », caractérisée par des saisons végétatives plus froides et plus humides, ainsi que dans la longue phase de réchauffement qui s'amorce en Europe dans la seconde moitié du Xe siècle. Durant cette période d'anomalie climatique, la culture du seigle correspondait à des logiques de moindre risque, notamment au Xe et au XIe siècle où le système climatique se caractérisait par une variation très importante des températures<sup>717</sup> ».

---

<sup>715</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>716</sup> ) *Ibidem*.

<sup>717</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 441-442.

L'avoine (*Avena sativa*)<sup>718</sup>, considérée comme une céréale inférieure<sup>719</sup>, n'entrait dans la nourriture humaine que dans des circonstances extrêmes<sup>720</sup>. Par exemple, au XVIIIe siècle, dans quelques provinces, en Basse-Normandie et en Bretagne où « les pauvres gens en font du pain »<sup>721</sup>. Sa culture prenait le dessus en zone montagnarde (depuis le XI<sup>e</sup> siècle en Rouergue), mais aussi en plaine lauragaise et biterroise entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>722</sup>, suivie de celle du seigle et du froment. L'avoine tolère mieux les sols acides et sableux que l'orge et le froment et se développe aussi très bien dans les terres argilo-calcaires<sup>723</sup> ; elle est plus riche en protéine que le blé<sup>724</sup>. Elle était aussi utilisée pour faire de la bière<sup>725</sup>.

Jusqu'au début du Bas Moyen Âge, l'orge vêtue (*Hordeum vulgare*) dominait les autres céréales vêtues (comme l'avoine, le millet, l'engrain et l'amidonner) et même le seigle, céréales nue<sup>726</sup>. Le développement de sa culture à partir du XII<sup>e</sup> siècle était lié à deux raisons : ses rendements élevés (de quatre à six fois la semence au XIII<sup>e</sup> siècle) et la diversité de ses utilisations (pain, bouillie)<sup>727</sup> ; elle était également utilisée dans la fabrication de la bière et parfois, en période de hauts prix, en boulangerie<sup>728</sup>. À Louvain, il était strictement interdit aux boulangers d'introduire de

---

<sup>718</sup> ) M.-P. RUAS, *Les plantes exploitées en France au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>719</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 441-442 : « ... (elle) n'était consommée que par les chevaux et les paysans, comme le montre l'approvisionnement des moines de la puissante abbaye de Saint-Denis qui excluait cette céréale, pourtant produite en abondance dans les propriétés monastiques ».

<sup>720</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 174.

<sup>721</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 1098.

<sup>722</sup> ) Aline DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*, Toulouse, Presse Universitaires du Mirail, 1998, p. 317-319.

<sup>723</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 140.

<sup>724</sup> ) *Ibidem*, p. 186.

<sup>725</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 322. Cette pratique s'est largement maintenue de nos jours en Angleterre et en Irlande.

<sup>726</sup> ) M.-P. RUAS, *Les plantes exploitées en France au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>727</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 706.

<sup>728</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 39.

la farine d'orge dans le pain ; mais ce règlement ne concernait que les boulangers<sup>729</sup>. D'ailleurs, lors de la grave crise de 1437-1438, l'Infirmierie du Grand Béguinage de Louvain fit du pain avec du seigle et de l'orge mêlés<sup>730</sup>. Mélangée avec du seigle, l'orge servait à la fabrication d'un pain lourd. Ce mélange s'explique par le fait que le pain d'orge était peu estimé à cause de son goût peu agréable<sup>731</sup>. L'orge est une céréale économique qui s'adapte facilement aux types de climats ; autrement dit, elle résiste au froid, au manque d'eau et à la pauvreté des sols. De plus, son cycle végétatif est court : plantée au printemps, elle est récoltée en été. Mais, vu son faible rendement en farine et ses médiocres qualités nutritives, l'orge était désavantagée comme céréale panifiable. Malgré tout, quand le prix du seigle montait, l'intérêt qui lui était porté en vue de la panification grandissait, au point qu'il était souvent interdit d'employer de l'orge en brasserie aux époques de grande cherté afin de ne pas en priver la production de pain. Une telle interdiction fut prononcée le 4 avril 1415 par une Ordonnance du Prévôt de Paris : « L'en deffend de par le Roy nostre Sire & de par Monsieur le Prevost de Paris, à tous Servoisiers & autres gens qui s'entremettent de faire Servoises & Brassis, que doresnavant jusques à ce qu'autrement en soit ordonné, ils ne soient si tant osez ne hardis de plus faire Servoises ne Brassis ; Sinon des grains qui déjà sont mouillez pour y employer, lesquels ils y pourront employer & non plus ; sur peine de perdre leur Brassin & le Bled, Seigle & Orge qu'ils y emploiront, & d'amende arbitraire »<sup>732</sup>.

Encore en octobre 1482, année de famine, une ordonnance semblable interdit aux brasseurs d'utiliser les grains pour de la bière et tous autres breuvages faits de grains et autres : « Pour certaines grandes justes causes & considérations, l'on deffend de par le Roy nostre Sire, & de par Monsieur le Prevost de Paris, à tous Brasseurs qui ont accoutumé brasser & faire Cervoises, Bieres & autres breuvages faits de grains &

---

<sup>729</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 41 (note 115).

<sup>730</sup> ) AGR. AP. Louvain, 3861, f° 189 v° ; M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 41 (note 117).

<sup>731</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 1097.

<sup>732</sup> ) Cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 975.

autres ; & autres gens de quelque état qu'ils soient de cette ville, Fauxbourgs, Prevosté & Vicomté de Paris, que doresnavant & jusques à ce que autrement en soit ordonné, ils ne brassent, ne fassent faire Servoises, Bieres & autres breuvages faits de grains, en quelque maniere que ce soit ; & qu'ils n'achètent ne fassent acheter aucuns bleds, orges ne avoines pour ce faire, sur peine de confiscation de corps & de biens »<sup>733</sup>.

A la fin du Moyen Âge, l'utilisation des céréales principales apparaît plus équilibrée et diversifiée ; des indications en ce sens sont données dans les comptes en nature de certains établissements religieux ; ainsi, dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle : « A l'Infirmerie du Grand Béguinage de Louvain, le froment est utilisé régulièrement dans la boulangerie, dans les pâtisseries, dans les soupes et dans la bière ; le seigle sert à la fabrication du pain, mais il nourrit aussi les porcs et le jeune bétail ; l'orge est partagée entre la brasserie, les chapons, les bœufs à l'engrais (*mastrinderen*) et les porcs ; l'avoine nourrit les oies, les vaches, les veaux et les chevaux »<sup>734</sup>.

Ainsi, chaque céréale avait une utilité principale et secondaire, ces deux formes d'utilités rendant ainsi leurs prix interdépendants. Cette hiérarchie particularisait la sélection des emblavements, le froment, le plus apprécié (et sociologiquement le plus recherché) facilitant par sa vente le paiement des redevances et autres taxes coutumières. L'avoine, les pois et les vesces « ne servent qu'à faire du pain pour les pauvres gens » assure l'agronome Louis Liger, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>735</sup>. Mais l'avoine, céréale majeure des élevages équin, était également consommée en bouillie, et ce malgré des rendements limités, même sur les terres les plus productives (moitié moins que le seigle, un tiers du rendement des froments).

---

<sup>733</sup> ) Fait sous le Signet de mondit Sieur le Prevost, le Mardy l jour du mois d'octobre 1482, signé G. MICHEL ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, op. cit., p. 975.

<sup>734</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, op. cit., p. 221 (note 9).

<sup>735</sup> ) L. LIGER, *La nouvelle maison rustique...*, op. cit., t. I, p. 77.

D'autres cultures céréalières paraissent moins développées, tout en présentant des ressources complémentaires appréciées :

L'escourgeon<sup>736</sup>, sous sa forme à six grains par rang, est une variété d'orge, essentiellement utilisée pour la fabrication de la bière. Il ressemble un peu à l'orge mais le grain est plus maigre et plus difficile à tirer de l'épi ; aussi, l'escourgeon se semail, comme le blé, avant l'hiver car il résiste au froid et aux autres intempéries de l'air<sup>737</sup>. Cette forme à six grains par rang semble avoir été la variété d'orge la plus cultivée en Europe<sup>738</sup>. Utilisée essentiellement comme fourrage, elle était peu prisée comme nourriture humaine, « si ce ne sont les pauvres gens de la Campagne dans les temps de disette »<sup>739</sup> ; le fait qu'il soit un des premiers grains à mûrir (d'où ses appellations populaires « orge de prime » et « orge hâtive ») et un des moins chers lui donne ce statut de secours aux pauvres. L'escourgeon « est en effet d'une grande ressource pour le paysan car il est le premier grain à mûrir. Il permet donc de faire la soudure une quinzaine plus tôt »<sup>740</sup>. Les revenus de l'évêché de Bergame dans une de ses seigneuries alpines comportent, en 1268, 655 litres de *scandella* (scourgeon) ; et en 1354 la dîme de la Val di Scalve - en altitude- est affermée pour un loyer versé exclusivement en *scandella*<sup>741</sup>.

Le millet (*Panicum miliaceum*)<sup>742</sup> ou « petit mil » dans le sud méditerranéen de la France (la Montagne noire, par exemple) mais aussi dans le sud de la Bourgogne et

---

<sup>736</sup> ) Le terme apparaît en ancien français, sous la forme « secourjon », en Picardie, en 1268 (ROBERT).

<sup>737</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, op. cit., p. 1098.

<sup>738</sup> ) M.-P. RUAS, *Les plantes exploitées en France au Moyen Âge...*, op. cit., p. 20.

<sup>739</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, op. cit., p. 1098.

<sup>740</sup> ) G. COMET, *Le paysan et son outil...*, op. cit., p. 259.

<sup>741</sup> ) François MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards (XIIe -XVe siècle) », *Le nécessaire et le superflu. Le paysan consommateur dans l'Europe médiévale et moderne*, 36es Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran (17-18 octobre 2014), p. 3.

<sup>742</sup> ) M.-P. RUAS, *Les plantes exploitées en France au Moyen Âge...*, op. cit., p. 22. Le terme apparaît en ancien français en 1256 (ROBERT).

du Limousin, exige plus d'humidité que le froment mais accepte les sols sablonneux et secs tout en étant adapté aux terres des grandes vallées. Il est assez nutritif<sup>743</sup> et de bonne conservation s'il est bien séché après la moisson. Semé au printemps, voire au début de l'été, comme le blé de printemps, « sa croissance rapide (quatre mois) lui vaut d'être souvent employé comme culture dérobée,<sup>744</sup> pour rattraper le manque d'une mauvaise récolte par exemple »<sup>745</sup>. La consommation du millet était, en général, réservée aux populations les plus démunies : éventuellement panifiable mais consommé surtout à travers galettes, bouillies ou flan<sup>746</sup>, il permettait de bien assurer la soudure. Dans la région de la Montagne noire, les attestations archéologiques de millet commun augmentent, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à atteindre la moitié des sites où furent identifiées des céréales<sup>747</sup>. Il représentait, en 1340, 16% de la production céréalière à Sauzens<sup>748</sup>, grange du couvent des sœurs dominicaines de Prouilhe, dans la plaine lauragaise<sup>749</sup>. On retrouve aussi ses traces en Bourgogne au XIII<sup>e</sup> siècle, en Limousin, en Normandie et, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, en Roussillon, Béarn<sup>750</sup> et Gascogne<sup>751</sup>. A l'époque moderne, le gros Millet est « une espèce de grains que l'on appelle ailleurs Bled de Turquie, dont les Paysans se nourrissent & qui leur donne le moyen de vendre leurs autres bleds »<sup>752</sup>.

---

<sup>743</sup> ) Il permet de s'approvisionner en protéines, en magnésium, en phosphore, en vitamine A, B1, B2, B6 et PP ; <https://www.nutrimea.com/fr/152-millet>.

<sup>744</sup> ) Les cultures de rattrapage comme le millet commun pouvait être semé très tardivement en mai/juin.

<sup>745</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, op. cit., p. 140 et 147. Georges COMET, *Le paysan et son outil. Essai d'histoire technique des céréales (France, VIIIe-XVe s.)*, Rome, EFR, 1992, p. 253

<sup>746</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, op. cit., p. 643.

<sup>747</sup> ) M.-P. RUAS, *Les plantes exploitées en France au Moyen Âge...*, op. cit., p. 22.

<sup>748</sup> ) Cne. de Caux-et-Sauzens, Aude, Carcassonne, Montréal.

<sup>749</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, op. cit., p. 140. Prouilhe : cne. de Fanjeaux, Aude, Carcassonne, Bram.

<sup>750</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, op. cit., p. 1095.

<sup>751</sup> ) G. COMET, *Le paysan et son outil...*, op. cit., p. 279.

<sup>752</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, op. cit., p. 1092.

Le développement de la culture de l'épeautre<sup>753</sup>, au haut Moyen Âge, sur les terres du roi et de l'Église, était motivé d'abord par un besoin de stockage, mais aussi par des choix seigneuriaux, les redevances en grains exigées des cultivateurs-paysans, voire « d'une inclination monastique vers la saveur du pain d'épeautre »<sup>754</sup>. Qualifiée plus tard de « blé des Gaulois », de « céréale rustique », cette espèce est proche du blé tendre (froment), à la différence qu'elle possède une enveloppe très dure. Elle pouvait servir à faire du pain, de la cervoise, des pâtes alimentaires, des biscuits, des gâteaux, des crêpes, etc. Elle pouvait être semée sur des terres arides et peu fertiles. Elle fut déclassée petit à petit par d'autres variétés de céréales comme le blé, le maïs et le seigle ; ce recul dans la longue durée s'inscrit aussi, au-delà du choix entre blés nus et blés vêtues, dans le contexte de la diffusion du moulin à eau et de l'interdiction progressive des meules à bras au profit des engins seigneuriaux<sup>755</sup>.

On appelle « méteil » ou « métüre » tout mélange volontaire d'espèces cultivées, effectué au moment d'opérer les semailles<sup>756</sup> : « semer deux céréales en mélange permet de se prémunir contre les aléas climatiques et biologiques risquant de nuire à l'une des deux plantes »<sup>757</sup>. Le méteil permet d'avoir du grain malgré les risques par rapport à la pluie : « le froment aime la pluie, le seigle la sécheresse » ; une année humide donne plus de froment et peu de seigle (« gros méteil ») alors qu'une année sèche donne plus de seigle (« petit méteil »)<sup>758</sup>. Il est toujours préférable de semer la céréale la mieux adaptée aux conditions locales écologiques, mais le mélange garantit la récolte d'au moins l'une des espèces semées.

---

<sup>753</sup> ) <https://www.passioncereales.fr/presentation/actualites/> Consulté le 06/06/2021.

<sup>754</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 441.

<sup>755</sup> ) *Ibidem*, p. 440.

<sup>756</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 148.

<sup>757</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 146.

<sup>758</sup> ) G. COMET, *Le paysan et son outil...*, *op. cit.*, p. 255. H. NEVEUX et M.-J. TITS-DIEUAIDE, « Études structurelle.. », *op. cit.*, p. 30-33. M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 120-21.



Une telle pratique semble se développer entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle. En Languedoc au XIII<sup>e</sup> siècle, le blé était souvent mêlé d'orge, ainsi dans la région de Béziers<sup>759</sup>. À la même époque, en Albigeois, on pratique des méteils d'avoine avec du blé ou du seigle<sup>760</sup>. En Italie du Nord, les statuts de la ville de Bologne évoquent, déjà en 1288, l'usage des « pains de méteils »<sup>761</sup>. La situation géographique (topographique, climatique et pédologique) des diverses cultures dicte, plus ou moins, le choix de l'orge ou de l'avoine comme compagnes de méteil. Les reliefs provençaux, quant à eux, accueillent davantage le méteil blé/seigle et cela depuis, au moins, le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>762</sup>. L'enquête de 1338 conduite sur la commanderie de Lardiers, domaine des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, révèle un mélange d'avoine et d'épeautre (*Triticum spelta*)<sup>763</sup>. Les travaux de Noël Coulet sur les techniques agraires de la plaine provençale au XV<sup>e</sup> siècle révèlent que presque 1/4 des baux enregistre des semis d'avoine mêlés à d'autres espèces, dont l'orge vêtue et l'épeautre ou l'engrain (*Triticum monocucum*, appelé communément « petit épeautre »)<sup>764</sup>. Le traité du bolonais Pietro de Crescenzi (Pierre de Crescent) préconise, au début du XV<sup>e</sup> siècle, les semis mixtes de froment et d'épeautre, de millet commun et de millet italien ou d'orge et de froment<sup>765</sup>. Dans un contexte de vulnérabilité alimentaire, on ne devrait

---

<sup>759</sup> ) Aline DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*, Toulouse, Presse Universitaires du Mirail, 1998, p. 315.

<sup>760</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 146.

<sup>761</sup> ) M. MONTANARI, « *La fame comme soggetto economico...* », *op. cit.*, p. 98-101.

<sup>762</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 146.

<sup>763</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 39. M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 146. Lardiers : Alpes de Haute-Provence, arr. et canton de Forcalquier.

<sup>764</sup> ) Noël COULET, « Rotations des cultures en Basse-Provence au XV<sup>e</sup> siècle », *Histoire des techniques et sources documentaires*, Aix-en-Provence, 1985, p. 202.

<sup>765</sup> ) Georges COMET, *Le paysan et son outil. Essai d'histoire technique des céréales (France, VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, Rome, EFR, 1992, p. 253. M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 146. Le manuscrit de P. de Crescent (1230 - v. 1320), *Opus ruralium commodorum*, rédigé vers 1304-5, a été traduit en français en 1373 sur l'ordre du roi Charles V (*Rustican ou Livres des proffiz champestres et ruraux*) ; le texte latin a été

pas s'étonner de voir l'épeautre souvent mélangée à d'autres céréales en raison de ses qualités nutritives.

Le sorgho (*Sorghum bicolor*) n'est pas une céréale, mais une plante herbacée qui ressemble un peu au maïs avec un système racinaire le rendant résistant à la sécheresse. Son cycle relativement court permet plusieurs récoltes une même année. S'il est très riche en protéines, en glucides, en magnésium, en zinc et en fer, il est sans gluten (ce qui rend difficile son utilisation pour la panification, sauf en mélange)<sup>766</sup>. « Le sorgho était connu de Pline... »<sup>767</sup>. En Afrique sahélienne médiévale, « Abou Said a conté à Al Omari qui nous l'a transmis à la suite de son enquête au Caire (1342-1346) que la base de l'alimentation dans le royaume de Mali, alors encore sous l'obédience du souverain de Ghana, était le sorgho utilisé aussi pour l'alimentation des chevaux et des bêtes de somme »<sup>768</sup>. Dans l'Occident médiéval, les mentions que l'on rencontre du sorgho<sup>769</sup> sont, plus ou moins, concentrées en Italie. Dans le Piémont des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles une part importante des dîmes est versée en sorgho<sup>770</sup>. En 1268, les revenus de l'évêché de Bergame dans une de ses seigneuries alpines comprenaient, entre autres, 364 litres de sorgho contre 163 de seigle<sup>771</sup>. La consommation du « sorgho est tel que le prix en cas de pénurie des grains atteint les 2/3 de celui du froment, car il sert aux bouillies comme au pain, et cela encore dans la Toscane du XVIII<sup>e</sup> siècle où il est panifié en farine mixte »<sup>772</sup>. Ce grain ne serait

---

imprimé à Augsbourg en 1471. Ed. de la traduction française : *Les Profits champêtre de Pierre de Crescens*, Paris : Chavane, 1965.

<sup>766</sup> ) Sorgho, une céréale sans gluten : semis, plantation, culture, récolte (lemonde.fr) (consulté le 06/06/2021).

<sup>767</sup> ) Isabelle VOUETTE, *Millet, panis, sarrasin, maïs et sorgho...*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>768</sup> ) Roland PORTERES, « Les céréales mineures du genre *Digitaria* en Afrique et en Europe », *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, vol. 2, Juillet-août-septembre 1955, p. 364.

<sup>769</sup> Le terme apparaît en langue française au milieu du XVI<sup>e</sup> s, depuis l'italien « *sorgo* » (ROBERT).

<sup>770</sup> ) G. COMET, *Le paysan et son outil...*, *op. cit.*, p. 282.

<sup>771</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards (XIIe-XVe siècles) », *op. cit.*, p. 3.

<sup>772</sup> ) G. COMET, *Le paysan et son outil...*, *op. cit.*, p. 283.

mentionné, en France, qu'à l'époque moderne (1770) par Lieutaud, médecin du Dauphin : un « millet dont on ne fait pas de pain, sauf en cas d'extrême disette »<sup>773</sup>. Le Sorgho aurait cependant été cultivé dans le Midi de la France (Provence, Dauphiné ?)<sup>774</sup> et, d'après Georges Comet, même les gens du Nord ont entendu parler de ce « gros millet »<sup>775</sup>. Mais comment suivre l'extension de cette culture, souvent confondue avec celle du millet ?

Les premières mentions du sarrasin (*Fagopyrum esculentum*)<sup>776</sup>, autre herbacée, sont apparues à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (vers 1380) dans les pays baltiques et rhénans<sup>777</sup>. Grâce aux données textuelles mais aussi à l'étude des semences, on en retrouve la trace, au siècle suivant, aux confins du Maine et de la Bretagne (en 1446), en Basse-Normandie (où « la première mention écrite du sarrasin remonte à 1460 dans le cartulaire du chapitre cathédral d'Avranches »<sup>778</sup>), en Picardie, dans le Trentin et le Frioul<sup>779</sup>.

Malgré ses appellations communes de « froment des sarrasins », « blé noir », « blé de barbarie », « blé tartare » ou « bled de Turquie » (XVI<sup>e</sup> siècle), qui reflètent ses usages de remplacement - le sarrasin, lui non plus, n'appartient pas à la famille des blés (*triticum*) : comme dans le cas du sorgho, son absence de gluten le rend

---

<sup>773</sup> ) M. LIEUTAUD, Précis de matière médicale, Paris, chez P. Fr. Didot, 1770 ; cité par G. COMET, Le paysan et son outil..., *op. cit.*, p. 283. Dans le calendrier républicain, « sorgho » est le nom du 24<sup>e</sup> jour du mois de Fructidor.

<sup>774</sup> ) C. Wayne SMITH et Richard A. FREDERIKSEN (dir.), *Sorghum : Origin, History, Tehnology and Production*, New York..., John Wiley and Sons, 2000.

<sup>775</sup> ) G. COMET, *Le paysan et son outil...*, *op. cit.*, p. 284.

<sup>776</sup> ) Peu résistant aux gelées de printanières, le sarrasin est une plante buissonnante qui donne des fleurs en grappes serrées. Il est adapté au climat tempéré et aux sols peu fertiles.

<sup>777</sup> ) I. VOUETTE, *Millet, panis, sarrasin, maïs et sorgho...*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>778</sup> ) Alain-Gilles CHAUSSAT, « Le sarrasin : une manne pour le Domfrontais (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Bulletin de la Société Historique et Archéologie de l'Orne*, 2014, vol. 132, septembre-décembre 2013, p. 113. Cette mention vieillit d'un siècle l'apparition du terme en langue française, datée de 1554 dans ROBERT (sous la forme adjectivée « blé sarrasin »). L'expression « millet noir » a servi également à désigner le sarrasin.

<sup>779</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », *op. cit.*, p. 104 ; Isabelle VOUETTE, *Millet, panis, sarrasin, maïs et sorgho...*, *op. cit.*, p. 60.

difficilement panifiable, sauf par de mélanges<sup>780</sup>. Plante peu gourmande, c'est, de plus, une bonne variété de culture de remplacement : ne demandant que trois mois pour arriver à maturité, il peut être semé après une première récolte obérée par un accident climatique<sup>781</sup>. Encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, « Les paysans de certaines provinces & entre autres ceux de Basse-Normandie, d'une partie de la Bretagne<sup>782</sup>, du Maine, de la Marche, du Limousin & du Périgord en fessaient du pain et de la bouillie »<sup>783</sup>.

Venu d'Orient, le riz a été introduit en *Al-Andalus* par les Arabes au XI<sup>e</sup> siècle ; il est cultivé depuis le XIII<sup>e</sup> siècle dans la région de Perpignan. Il est signalé en Italie du Nord, dans le Milanais, à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle (le duc de Milan accorde en 1475 des autorisations d'exportation de 12 sacs de semence vers Ferrare, en Émilie) et, peut-être, dès 1390 ; il est présent en Piémont vers 1490<sup>784</sup>. « En Provence, un acte d'habitation de 1497, à Auribeau, près de Grasse, prévoit que les immigrants, des Piémontais, y paieront la dîme du riz ; et dans la région allant de Cannes à Grasse, les témoignages de cette culture ne manquent pas depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle... »<sup>785</sup>. En royaume de France, le riz est mentionné en 1393 dans le *Mesnagier de Paris*, mais, à l'évidence, comme produit d'importation. L'apport alimentaire de cette céréale est donc, à la fin de la période médiévale, chronologiquement tardif et géographiquement limité. Quant au maïs, venu d'Amérique, il est signalé au Portugal en 1515, mais ne se développe en Espagne du Nord (Galice et pays basque) que dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>780</sup> ) Alain-Gilles CHAUSSAT, *Les populations du Massif armoricain au crible du sarrasin. Etude d'un marqueur culturel du bocage normand (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat (dir. : Jean-Marc Moriceau), Univ. de Caen, 2018, p. 25-29 [PDF accessible en ligne : <https://www.academia.edu/39609250/>]

<sup>781</sup> ) *Ibidem*.

<sup>782</sup> ) Les galettes bretonnes rappellent une parmi ses multiples utilisations.

<sup>783</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 1100.

<sup>784</sup> ) Alessandro GIRAUDO, *Nouvelle histoire des matières premières*, t. 2, Paris : Françoise Bourin, 2017.

<sup>785</sup> ) G. COMET, *Le paysan et son outil...*, *op. cit.*, p. 287.

---

## b) Des légumineuses

Les témoins carpologiques montrent aussi que les légumineuses constituaient, après les céréales, le deuxième groupe de grains alimentaires au Moyen Âge<sup>786</sup>. On peut citer, entre autres, la féverole (*Vicia faba*), le pois (*Pisum sativum*)<sup>787</sup> et la lentille (*Lens culinaris*). Cette consommation était telle qu'en 1308, une plainte des habitants de Montpellier était portée auprès du roi contre les péagers qui exigeaient des droits indus sur les légumes (« *fabas, lentes et alia legumina*<sup>788</sup> ») destinés à la ville<sup>789</sup>.

Les fèves entraient parfois dans la composition du pain<sup>790</sup>. Les pois permettaient aussi de faire un potage<sup>791</sup>. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, un passage de la *Vie du bienheureux Égide*<sup>792</sup> évoque la consommation de fèves : avec la permission de François d'Assise, le frère franciscain Égide entreprend en 1212 un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle et « sur toute la route, pas une fois il n'apaisa sa faim à cause de la grande pauvreté qu'il y avait dans tout ce pays<sup>793</sup>. Aussi, allant demander l'aumône et ne trouvant personne pour lui faire quelque charité, il pénétra un soir, par hasard, dans une aire à battre où étaient restées quelques fèves, il les recueillit et ce fut son souper... »<sup>794</sup>. Plus tard, les riches toulousains (marchands, juristes, changeurs, qui avaient investi dans les campagnes du Lauragais voisin dès le XIII<sup>e</sup> siècle), encouragèrent, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, leurs fermiers et métayers à

---

<sup>786</sup> ) M.-P. RUAS, *Les plantes exploitées en France au Moyen Âge...*, op. cit., p. 23.

<sup>787</sup> ) Le pois a connu une nette progression jusqu'au Bas Moyen Age.

<sup>788</sup> ) « ... des fèves, des lentilles et d'autres légumes ».

<sup>789</sup> ) AM. Montpellier, E, Cass. II, n° 10 ; A. GERMAIN (éd.), *Histoire commerciale de Montpellier...*, op. cit., t. I, pièce jointe n° 61/6, p. 304-5.

<sup>790</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, op. cit., p. 326.

<sup>791</sup> ) *Ibidem*, p. 327.

<sup>792</sup> ) Égide (ou Gilles), jeune compagnon de François d'Assise († 1262).

<sup>793</sup> ) Il s'agit probablement de la Galice.

<sup>794</sup> ) *Vie du bienheureux Égide*, chapitre 2, éd. et trad. fr. par Alexandre MASSERON, *Les Fioretti de saint François*, Paris, Les éditions franciscaines, 1953, p. 272 et note 1.

cultiver - outre des plantes tinctoriales (pastel) et des plantes textiles (chanvre et lin) - des légumineuses (pois et fèves) dont ils leur fournissent les graines<sup>795</sup>.

En résumé, « bleds » (céréales au sens actuel), herbacées assimilées et légumineuses étaient toutes doublement caractérisées aux yeux des médiévaux par leur aspect extérieur en « grains » et par la pulvérulence de leur contenu, qui permet d'en faire farines panifiables, galettes ou bouillies. Le besoin croissant de produits farineux ou panifiables explique aussi le recours, surtout en période de manque de céréales, aux noix et aux châtaignes. C'est bien le double critère de l'aspect extérieur du « fruit » et de l'usage « culinaire » qui compte aux yeux des médiévaux. Tout, en définitive (à la réserve de l'utilisation de certaines céréales pour la production de bière et des noix pour leur huile), revient à la possibilité d'extraire des « farines »<sup>796</sup>.

---

### III – Noix et châtaignes

Le noyer est attesté dans la vallée de la Seine dès le XII<sup>e</sup> siècle : vers 1180, Baudouin de Cantelou partage ses noix d'Angreville<sup>797</sup> près Gaillon avec les moines du Bec<sup>798</sup>. Des noyers sont signalés à Tourny<sup>799</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, à Villers-sur-le-Roule<sup>800</sup> ; à « Pressaigny »<sup>801</sup> en 1208 ; à Canteleu<sup>802</sup>, près de Rouen en 1288 ; à Saint-Michel du

---

<sup>795</sup> ) Marie-Claude MARANDET, *Les campagnes du Lauragais à la fin du Moyen Âge (1380-début du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Perpignan, PUP, 2006, p. 342.

<sup>796</sup> ) D'origine latine (*farina*, issu de *far*, terme évoquant les blés et que le latin médiéval semble avoir oublié au profit de *bladum* et de ses dérivés), « farine » apparaît en ancien français au XII<sup>e</sup> siècle (ROBERT) ; pour « farinage », le *Dictionnaire...* de Frédéric Godefroy donne le sens de « droit perçu sur la mouture », attesté dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>797</sup> ) Angreville : cne. de Douvrend, Seine-Maritime, arr.et cant. de Dieppe.

<sup>798</sup> ) Abbaye ND. du Bec : cne. du Bec-Hellouin, Eure, Bernay, Brionne ; L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 507.

<sup>799</sup> ) Tourny : Eure, arr. et canton des Andelys.

<sup>800</sup> ) Villers-sur-le-Roule : Eure, Les Andelys, Gaillon.

<sup>801</sup> ) Pressagny-l'Orgueilleux, Eure, arr. et cant. des Andelys.

<sup>802</sup> ) Seine-Maritime, Rouen, chef-lieu de canton.

Mont<sup>803</sup>, près de Vernon, en 1290 ; à l'abbaye de Montebourg<sup>804</sup> ; chez les religieuses de Fontaine-Guérard<sup>805</sup> ; chez les moines de la Noë<sup>806</sup> ; chez les religieuses de Haute-Bruière : en 1409 à la grange de la Garenne, dépendance de Gaillon. En 1363, le marché de Vernon réservait une place spéciale aux noix<sup>807</sup>. À Tours, il est signalé en 1224 que les pluies abondantes du mois d'avril au mois d'août et le gel à l'automne ont entraîné une mauvaise récolte de blé mais aussi de noix<sup>808</sup>... Reste à trancher si les noix et noyers citées dans ces exemples correspondent essentiellement à une demande d'huile (plus au sud, les comptes consulaires d'Albi (Tarn), font mention en 1359-60, du « setier des noix » et de la « quarte d'huile de noix » d'Albi<sup>809</sup>) ou ont pu répondre à une demande de consommation sous forme de bouillies, voire de pain comme le laisse entendre Jean Favier : « Les périodes de cherté voient revenir le pain noir, voire le pain de noix »<sup>810</sup>.

Dans le sud du Quercy, au Castlar de Durfort, la découverte de charbons de bois de noyer corrobore la mention de noix offertes en partage par les habitants des environs de Durfort au XIII<sup>e</sup> siècle ; aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, les noix y étaient utilisées comme principal corps gras végétal<sup>811</sup> ; la découverte de fragments de coques de noix, mais aussi de charbons de bois de noyer, laisse imaginer une certaine production locale de ces fruits et une consommation de leur huile en temps ordinaire<sup>812</sup> et autorise à envisager leur culture, dans la mesure où cette espèce est

---

<sup>803</sup> ) Cne. de Vernon, Eure, Evreux, chef-lieu de canton.

<sup>804</sup> ) Manche, Cherbourg, Valognes.

<sup>805</sup> ) Cne. de Radepont, Eure, Les Andelys, Romilly-s/Andelle.

<sup>806</sup> ) Abbaye de la Noë : cne. de Bonneville-s/Iton, Eure, Evreux, Conche-en-Ouche.

<sup>807</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 507-509.

<sup>808</sup> ) P. ALEXANDRE, *Climat en Europe au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 381.

<sup>809</sup> ) Auguste VIDAL (éd.), *Comptes consulaires d'Albi (1359-60)*, Toulouse : Privat, 1900.

<sup>810</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 35.

<sup>811</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 185. Durfort : Tarn, Castres, Labruguière.

<sup>812</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 185.

absente dans le peuplement forestier spontané de cette région<sup>813</sup>. La noix a été également repérée dans les jardins et vergers du Lauragais, dans les terroirs de culture sèche (collines) du Languedoc où elle côtoyait l'amandier et l'olivier, et dans les Corbières (en 1377)<sup>814</sup>. Selon Louis Stouff, « le noyer est l'arbre de la montagne provençale »<sup>815</sup>. Mais ces exemples ne sont pas concluants sur l'utilisation « farineuse » de ce fruit.

Les informations sur le châtaignier pendant le haut Moyen Âge ne sont pas nombreuses. Cependant, Pierre Bonnassie, dans *La Catalogne du Xe à la fin du XIe siècle*<sup>816</sup>, revient sur l'usage alimentaire des châtaignes dès le XIe siècle dans cette région, conclusions que ne partage pas Jean-Robert Pitte, géographe de la châtaigneraie, plutôt orienté, il est vrai, vers les époques moderne et contemporaine. Dans son ouvrage *Terres de Castanides*, il met par ailleurs en garde contre l'utilisation imprudente des toponymes évoquant le châtaigner et les châtaigneraies, doutant que ces mentions soient preuve de la fréquence de ces cultures (inversement, on ne nomme pas ce qui est le plus répandu : peu de toponymes font allusion au blé et autres céréales, si ce n'est, parfois, le seigle) ; il souligne de plus, que la toponymie ne dit rien sur l'usage fait du produit (exploitation pour le bois ou usage alimentaire ?). En définitive, il laisse à penser que la châtaigne et la châtaigneraie ont surtout été développées à partir de l'époque moderne<sup>817</sup>.

Il semble pourtant que le développement des châtaigneraies ait été précoce en Ligurie (dès les Xe-XIIe siècles sur les terres de l'archevêque de Gênes), essentiellement pour le bois et pour l'alimentation locale des montagnards des

---

<sup>813</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire*, op. cit., p. 142.

<sup>814</sup> ) *Ibidem*, p. 143.

<sup>815</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 105. Cet auteur semble donc ne pas avoir eu connaissance des exemples normands cités ci-dessus.

<sup>816</sup> ) Pierre BONNASSIE, *La Catalogne du Xe à la fin du XIe siècle. Croissance et mutations d'une société*, Toulouse, 1975, t. I, p. 96-97.

<sup>817</sup> ) Jean-Robert PITTE, *Terres de Castanides. Hommes et paysages du châtaignier de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.



Apennins. En Toscane, dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, saint Jean Gualbert, le fondateur de l'abbaye de Vallombreuse, fait planter des châtaigniers autour de l'abbaye, à près de 1.000 m d'altitude (limite supérieure de la châtaigneraie, qui se développe plutôt entre 500 et 800 m)<sup>818</sup>. Descendu en Italie du Nord en 1154 dans la suite de son neveu l'empereur Frédéric Barberousse, l'évêque Otton de Freising y décrit un paysage où dominant le blé, l'olivier et la vigne (la « triade méditerranéenne »), mais il remarque aussi la présence des arbres fruitiers parmi lesquels il place, au premier plan, le châtaignier<sup>819</sup>.

Quand les céréales ne suffisaient plus à nourrir les habitants, il fallait recourir aux châtaignes pour combler ce déficit<sup>820</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle, des châtaignes seraient vendues au marché de Caen<sup>821</sup> ; Richard Cœur de Lion possédait quelques plants de châtaigniers dans l'Avranchin, bien que rien ne dise que les fruits de cette châtaigneraie servaient à un usage alimentaire<sup>822</sup>. La vente, vers 1277, d'une châtaigneraie du côté de Boutavent, en Normandie, aurait rapporté au moins 317 livres 14 sous et 5 deniers<sup>823</sup>.

L'ouvrage *Les cris de Paris* (XIII<sup>e</sup> siècle) vante la qualité des châtaignes de Lombardie. La chartreuse de Pesio à Chiusa<sup>824</sup> commence à pratiquer des acquisitions de châtaigneraies dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle (le plus souvent sous forme d'achats, ce qui laisse supposer leur antériorité) ; les châtaigneraies représentent, pour la période 1209-1277, le quart du total des acquisitions des chartreux. Dans son

---

<sup>818</sup> ) J.-R. PITTE, *Terres de Castanides...*, *op. cit.*, p. 90-95. Vallombreuse : cne. de Regello, Toscane, prov. de Florence.

<sup>819</sup> ) J.-R. PITTE, *Ibidem*.

<sup>820</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *op. cit.*, p. 4.

<sup>821</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 507.

<sup>822</sup> ) *Ibidem*.

<sup>823</sup> ) *Ibid.*

<sup>824</sup> ) Italie, Piémont, prov. de Coni.

*Traité d'Agriculture* (Bologne, 1304), Pierre de Crescent vante la qualité de celles de Milan et déclare que « le châtaignier est un arbre commun ».

Le chroniqueur nord-italien Salimbene de Parme (vers 1280), attentif aux pratiques et aux crises alimentaires, illustre bien la complémentarité des diverses céréales et des légumineuses<sup>825</sup> ; il note aussi que, quand les céréales ne suffisaient plus à nourrir les habitants, les châtaignes suppléaient le déficit. Le châtaignier produit beaucoup, et ses fruits ont une haute valeur nutritive. Il était soigneusement cultivé dans une zone de l'Italie du Nord qui s'étend des franges de la haute plaine sèche aux moyennes vallées. Les habitants de ces régions en mangeaient durant plusieurs mois de l'année, sans doute davantage que de blé pour certains, et pouvaient même en exporter<sup>826</sup>. Les besoins alimentaires croissants en faisaient planter partout au XIII<sup>e</sup> siècle ; on conservait aussi les châtaigniers sur les défrichements, d'où l'on éliminait les autres arbres, moins indispensables<sup>827</sup>. C'est à partir des années 1330 que la « châtaigneraie » commence à être définie légalement comme parcelle plantée de huit à dix arbres disposés de manière contiguë : la paissance des animaux y est dès lors interdite, tout comme la pratique du feu. Les statuts montrent aussi la double utilisation de la châtaigneraie : pour ses châtaignes, mais aussi pour son bois. On rencontre au XV<sup>e</sup> siècle en Piémont des mentions de paiements de cens en châtaignes<sup>828</sup>.

Les Bergamasques, particulièrement nombreux à émigrer, se seraient nourris tout le temps de châtaignes et de la polenta (de mil et de fèves), et non de pain, avec un *companaticum* de fromage ; ce qui les aurait aidé à traverser les disettes des années 1300<sup>829</sup>. Sur le versant méridional des Alpes, des foires se tiennent à Locarno et

---

<sup>825</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards..., *op. cit.*, p. 4.

<sup>826</sup> ) *Ibidem*.

<sup>827</sup> ) *Ibid.*

<sup>828</sup> ) J.-R. PITTE, *Terres de Castanides...*, *op. cit.*, p. 90-95.

<sup>829</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards..., *op. cit.*, p. 4.

Bellinzona où l'on vend, dès 1200, de la farine de châtaigne<sup>830</sup> et, dans le Tessin médiéval, il est courant que les redevances se paient en châtaignes ; des conflits violents éclatent vers 1440 pour la possession des châtaigneraies entre les communautés paysannes de la Levantina en Suisse et celles de la Riviera, relevant du duché de Milan. Dans le Jura et le Valais, plusieurs textes mentionnent le paiement de redevances en châtaignes dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>831</sup>.

Mentionnée dans un contrat de métayage passé à Lucques en 1214, la châtaigneraie est également présente dans de nombreux documents du XIII<sup>e</sup> siècle (dès 1209) concernant la Corse, île partiellement sous domination pisane ; mais les études palynologiques tendent à montrer que le développement massif de la châtaigneraie corse (aboutissant à donner le nom de *Castagniccia* à la région centre orientale de l'île) date seulement du XIV<sup>e</sup> siècle.

Si des attestations de châtaigneraies sont assez précoces dans les montagnes de la péninsule ibérique (dès les VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle en Andalousie musulmane et dans les Monts cantabriques, mais uniquement pour l'exploitation de bois), c'est encore le XIV<sup>e</sup> siècle qui fournit, pour la Galice, les premières attestations d'un usage alimentaire de châtaigneraies fruitières.

On trouve des allusions à la consommation de châtaignes dans le « livre de raison » du marchand avignonnais Paul de Sade (fin XIV<sup>e</sup> s.)<sup>832</sup>. Dans le Vivarais, les Cévennes et les Boutières<sup>833</sup>, pas un seul document médiéval ne mentionne les châtaigniers et la châtaigneraie avant 1300 : un paiement du droit d'enregistrement des marchandises en « blé, sel et châtaignes » est mentionné dans la charte de la petite

---

<sup>830</sup> ) F. MERZ, *Il castagno, la sua importanza economica*, Secretariato dell'Ispettorato federale delle forestie, della caccia e della Pesca, Berne, 1919, p. 11.

<sup>831</sup> ) J.-R. PITTE, *Terres de Castanides....*, *op. cit.*, p. 90-95.

<sup>832</sup> ) Henri BRESC (éd.) *Le Livre de raison de Paul de Sade (Avignon, 1390-1394)*, Paris, CTHS, 2013, p. 311, 473, 487 et 493 (années 1391, 1393 et 1394).

<sup>833</sup> ) Dans l'actuel département de l'Ardèche, en limite de la Haute-Loire et de la Lozère.

ville des Vans<sup>834</sup>, qui date de 1313<sup>835</sup>. Mais il faut attendre les années 1460-70 pour que se multiplient les mentions (en particulier dans les « Estimes du Vivarais » de 1464). C'est également à partir du XV<sup>e</sup> siècle que se multiplient les mentions de châtaigniers en Gévaudan<sup>836</sup>. En Vivarais et dans les Cévennes, la culture du froment étant impossible dans des régions aux sols froids, situées entre 400 et 800 m d'altitude - seul le seigle peut y être récolté avec des rendements de 5 q/ha au maximum - une châtaigneraie bien entretenue peut rapporter jusqu'à une vingtaine de q/ha et plus, soit, compte tenu de la différence de valeur nutritive, deux à trois fois plus de calories à l'ha que pour des céréales<sup>837</sup>. En Rouergue (région du Causse de Rodez et du Ségala<sup>838</sup>), vers 1552<sup>839</sup>, « les châtaignes séchées sont consommées au printemps pour faire la soudure : on préfère manger tant qu'on le peut le pain noir de seigle et, lorsque les greniers sont vides, *in extremis*, on a recours aux châtaignes en attendant les moissons<sup>840</sup>.

Dans la Haute-Marche<sup>841</sup>, les premières mentions de redevances en châtaignes datent de 1451 dans le terrier de l'abbaye cistercienne d'Aubepierre<sup>842</sup>. Outre la *Castagniccia* corse, une autre région française doit son nom aux châtaignes : la « Châtaigneraie » cantalienne (*Chastagnal, Castagnal*) ; mais, au XV<sup>e</sup> siècle encore, si beaucoup de domaines possèdent un ou plusieurs *castanhals* où les arbres sont plantés par *renga* (rangées), le cens n'est jamais payé en châtaignes et les cultures

---

<sup>834</sup> ) Ardèche, Largentière, chef-lieu de canton.

<sup>835</sup> ) J.-R. PITTE, *Terres de Castanides...*, *op. cit.*, p. 90-95.

<sup>836</sup> ) Correspondant à peu près à l'actuel département de la Lozère.

<sup>837</sup> ) J.-R. PITTE, *Terres de Castanides...*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>838</sup> ) Actuel département de l'Aveyron.

<sup>839</sup> ) Jacques BOUSQUET, *Enquête sur les commodités de Rouergue en 1552*, Toulouse, 1969.

<sup>840</sup> ) J.-R. PITTE, *Terres de Castanides...*, *op. cit.*, p. 113.

<sup>841</sup> ) Correspondant à peu près à l'actuel département de la Creuse.

<sup>842</sup> ) J.-R. PITTE, *Terres de Castanides...*, *op. cit.*, p. 90-95.

dominantes sont le seigle et l'avoine ; de plus, la micro-toponymie rurale évoque plus souvent le chêne que le châtaigner<sup>843</sup>.

Au total, il semble que, dans l'actuel espace français, la généralisation des châtaigneraies date de la fin du Moyen Âge (essentiellement aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) dans les régions de vignobles (jusqu'en Île-de-France, en bordure de forêts, pour fournir le bois des échelas et des tonneaux) et dans les régions de moyenne montagne (avec un double usage : bois et alimentation). Un autre indice fiable de l'évolution des châtaigneraies vers un usage alimentaire réside dans leur équipement en séchoirs à châtaigne, tels que ceux que l'hôpital de Coni en Piémont construit en 1516 sur son domaine, au nom évocateur, de Castagneratta<sup>844</sup>.

---

## Conclusion

Ce qui précède montre que, même si un manque de « gros bleds » pouvait être interprété comme une précarité alimentaire, cela ne voulait pas forcément dire qu'il n'y avait rien à manger. Certes, les médiévaux avaient une sorte de dépendance aux céréales habituellement consommées, mais cela n'exclut pas les nombreux recours, surtout en période de manque, aux menus grains, ceux qui servent à nourrir les animaux, comme l'orge, l'avoine, les pois, les vesses, etc.

Et comme nous le disions précédemment, l'existence de céréales de printemps à végétation courte, peu exigeante et résistante au froid est un fait à partir du VIII<sup>e</sup> siècle dans le Nord-Ouest de l'Europe jusqu'à la Loire.

---

<sup>843</sup> ) Léonce BOUYSSOU, « La région d'Aurillac au XV<sup>e</sup> siècle: étude sur la vie rurale en Haute-Auvergne », *Revue de la Haute-Auvergne*, t. XXX, 1939-1944, p. 101-154 et 223-233 et t. XXXI, 1945, p. 47-63 et 74-86.

<sup>844</sup> ) Piero CAMILLA, *Archivio storica dell'ospedale civile santa Croce in Cuneo, Bibliotheca della Società per gli studi storici, archeologici e artistico della provincia de Cuneo*, 14, 1970 ; cité par J.-R. PITTE, *Terres de Castanides...*, op. cit., p. 95.

Le seigle, connu pour être la céréale d'hiver des sols acides et maigres, est le « blé d'hiver » le plus facile à faire pousser. Il a connu une forte expansion au cours du Moyen Âge au point de dépasser, au bas Moyen Âge, l'orge vêtue. Il peut être cultivé en montagne jusqu'à 1 800 m d'altitude et résiste aux basses températures selon le stade de son développement. Ainsi, pour l'alimentation humaine, le froment et l'épeautre cédèrent le pas au seigle, plus rustique, moins exigeant et plus rentable. Ce qui explique aussi le fait qu'il fut la céréale panifiable habituellement la plus demandée, celle aussi vers laquelle refluèrent certains consommateurs de froment quand, en période de hausse, celui-ci devenait trop cher pour eux. Il pouvait aussi être mélangé avec des plantes fourragères, utilisées le plus souvent comme nourriture pour le bétail, mais qui pouvaient servir à la consommation humaine en cas de nécessité.

Aussi, le besoin de farine élargit les recours vers les noix et les châtaignes, pour ne pas dire à tout produit panifiable connu. Ils ont été rejoints, suivant les périodes, par le sarrasin, les produits des cultures arbustives (vignes et olivette), le maïs, etc. Ces plantes, complétées par la viande, le vin et les légumes, formaient presque partout, sous la forme de bouillies, de pain et de soupe, la base de l'alimentation, que venaient compléter les ressources de la forêt et de la basse-cour.

## Conclusion de la première partie

Cette première partie de notre travail détermine déjà les nuances nécessaires dans toute tentative d'approche des facteurs de crise alimentaire du Moyen Âge. Autrement dit, ces facteurs de crise alimentaire sont à la fois variés et complexes. Certes, certains facteurs étaient presque toujours plus visibles que d'autres, mais une crise alimentaire pouvait avoir des facteurs endogènes et/ou exogènes.

Cependant, l'insécurité alimentaire dépend directement des quantités disponibles avant la crise, des stratégies et possibilités au niveau des groupes sociaux, des autorités, des ménages<sup>845</sup> et des individus<sup>846</sup>. Autrement dit, la stratégie adoptée varie selon qu'on a affaire à un rentier, un propriétaire terrien, un tenancier actif, un travailleur sans terre, une veuve, etc<sup>847</sup>. De ce fait, les crises alimentaires doivent être approchées comme un processus complexe et dynamique, et non comme des événements précis et isolés ou une simple suite chronologique d'événements. Autrement dit, une crise alimentaire est un processus socio-économique qui entraîne un état de détresse accéléré des groupes les plus vulnérables et marginaux et des moins aisés dans une communauté, jusqu'à un point où ils ne peuvent plus, comme groupes, soutenir un mode de vie durable<sup>848</sup>.

Les dérèglements climatiques joints à d'autres facteurs biologiques et socio-économiques ont souvent entraîné de mauvaises récoltes qui déclenchèrent à leur

---

<sup>845</sup> ) Quelle stratégie adopter en cas de manque de subsistance ? Faut-il vendre les terres, le cheptel s'il y en a ? Faut-il sacrifier des membres du ménage selon des critères de genre, d'âge ? J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 476.

<sup>846</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 122 et 476.

<sup>847</sup> ) *Ibidem*.

<sup>848</sup> ) Peter WALKER, *Famine Early Warning Systems: Victims and Destitution*, Londres, Earthscan Publications 1989, p. 6.

tour une hausse des prix des denrées alimentaires et leur inaccessibilité. Ce qui explique la variété des réactions observées lors des pénuries alimentaires de la fin des siècles centraux et finaux du Moyen Âge. Ainsi, l'examen des causes climatiques et météorologiques, puis des causes biologiques externes à l'homme, les causes anthropiques de la crise, introduisant le facteur humain, avec ses divers aspects culturels et sociaux, incitent à se pencher sur les réponses apportées par l'homme pour supporter la crise, y remédier dans l'immédiat, éventuellement la prévenir à plus long terme.



## Deuxième partie

### Les réactions des différentes catégories sociales concernées

Devant une économie aux prises avec des difficultés renouvelées, les réactions des hommes du Moyen Age ont revêtu diverses formes. Il est question de vécu immédiat de la crise, de stratégies de survie, ce qui implique une bonne compréhension de l'évolution du comportement social des groupes humains soumis à la pression que crée le manque de subsistance<sup>849</sup>. Plusieurs thèmes de recherches doivent être précisés, en relation directe avec ces périodes de manque, mais également en prolongeant nos enquêtes dans les domaines des échanges commerciaux, des mouvements de foules comme des interventions publiques en amont et en aval de ces crises.

Il s'agira d'abord d'interpréter les nombreux récits de crises de subsistance qui sont parvenus jusqu'à nous, mais aussi de faire une synthèse des stratégies de survie mises en œuvre lors de graves crises de subsistance, la soudure n'étant pas systématiquement porteuse de graves crises. Ainsi, seront abordées la dynamique des famines (rares et meurtrières) et disettes (fréquentes sans être mortelles), et celle de la rumeur, conséquence immédiate de situations d'angoisse à grande échelle. Les réponses en période de soudure étant diverses et, suivant le niveau social des populations, on peut se demander quelle était la capacité des populations à découvrir, reconnaître des denrées de substitution et quelle était la valeur nutritive réelle de ces cueillettes ? La « crise de la soudure », parfois régulière, était-elle, dans certaines circonstances, un facteur majeur de désordres sociaux dont la répétition remettait en cause les stratifications sociales ? Les institutions et pouvoirs en place

---

<sup>849</sup> ) Robert DIRKS, « Social responses during severe food shortage and famine », *Current Anthropology*, 21, 1980, p. 21-44. Jean DRÈZE et Amartya SEN, *Hunger and public action*, Oxford, 1989, p. 74 et note 18.

étaient-ils suffisamment efficaces pour atténuer les mouvements populaires en maintenant l'ordre public et la paix sociale, tout en essayant de mettre en place des structures d'évitement de ces crises ? Telles sont les questions auxquelles nous voulons essayer de répondre en analysant le plus grand nombre de témoignages et de documents actuellement consultables. L'objectif est d'isoler d'abord les mentions de soudure, les analyser dans leur contexte régional avant de les réintégrer dans le contexte plus large du royaume de France et des pays voisins. Ensuite, il importe d'opérer un examen et une confrontation des types de réactions constatées dans l'espace et dans surtout le temps.

Comme l'histoire économique et sociale de l'Occident médiéval, celle du Sahel manifeste une sorte d'alternance entre périodes d'abondance et périodes de crise de subsistance. Il serait intéressant de rapprocher les types de réactions constatées des deux côtés sans prétendre à une comparaison parfaite du fait des différences chronologique, géographique, politique, économique, sociale et culturelle.

Les sources nous permettent de considérer les stratégies, notamment au sein des populations rurales, leur permettant de faire face aux pénuries répétées de produits alimentaires, bases de la survie au cours de ce temps d'attente des nouvelles récoltes. Certes, le monde rural pouvait compter sur le réseau dense des marchés des petites villes où il est habitué à livrer ses surplus dans les cas, majoritaires, de bonnes récoltes. A ce titre, nous prévoyons d'étudier les politiques mises en œuvre par les pouvoirs en place, souvent locaux, afin d'éviter la spéculation sur les céréales et des enrichissements strictement financiers, dont les plus démunis deviennent les victimes. Aussi, les stratégies des autorités et aristocrates, pris entre les espoirs d'importants bénéfices personnels, si les cours du blé montent et les risques d'émeutes, s'ils montent trop, méritent une lecture attentive.

Ainsi les temps de soudure initient toutes sortes de réactions, de la simple inquiétude aux manifestations, parfois violentes<sup>850</sup>, en particulier en milieu urbain, quand les échevins, jurats ou consuls sont rendus responsables des hausses saisonnières, voire des pénuries dont les émeutiers les accusent de figurer parmi les premiers des bénéficiaires, leurs biens et leurs demeures étant les premiers saccagés ou incendiés. La conjonction de tous ces paramètres engendre ces émeutes urbaines dont les acteurs se recrutent parmi les plus pauvres, ceux qui subissent en ces temps de disette la loi des commerçants disposant de réserves et choisissant le moment le plus favorable à des prix surestimés. Mais les mesures prises par ces autorités urbaines sont des réponses à l'insécurité, aux violences déclenchées par les plus misérables, mais tout autant des législations permettant de résoudre temporairement ces spéculations sur les grains. Dans cette économie traditionnelle où la production était liée directement à la consommation, à la subsistance, n'était commercialisable que le surplus, qui était généralement modeste voire nul.

---

<sup>850</sup> ) Par exemple, à Barcelone, pendant la famine de 1333-1334, la foule saccage les maisons de certains conseillers : « *En lo dit any, per la carestia, fon avalot en Barchinona e robaren lo alberch d'en Arnau Bernat, conseller, e d'en Bernat de Marimon, que no y deixaren res* » ; Antoni FURIO, « Disettes et famines en temps de croissance... », *op.cit.*, p. 409.

## Chapitre IV

### La crise et ses signes avant-coureurs

#### I - La rumeur de manque, l'information incontrôlable

La rumeur, ce « plus vieux média du monde » pose simultanément plusieurs questions. Comment naît-elle ? Quel en est le contenu ? Quel est son but ? A-t-elle un rôle politique et/ou social ? La rumeur « nous fait parcourir le monde médiéval, de la Chine à l'Égypte, de Rome à Venise et des Balkans à la Catalogne, sans oublier le royaume de France divisé et meurtri par la guerre de Cent Ans »<sup>851</sup>.

Le terme rumeur vient du latin « *rumor* » pour désigner « le bruit qui court, la rumeur publique »<sup>852</sup>. A l'origine, la rumeur désignait le bruit confus de voix qui émane d'une foule, avec une tendance à appliquer au terme une connotation péjorative : Cicéron oppose *nuntius* (le messager) et *rumor* ; César évoque des *rumores incertae* (bruits inconsistants) ; Tacite emploie *rumor erat...* (le bruit courait que...) comme équivalent de *fertur...* (on rapporte que...)<sup>853</sup>. Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le terme rumeur prend une autre connotation, celle de bruit, tapage, querelle, révolte<sup>854</sup>. Dans le royaume de France, les premières traces écrites du mot semblent venir d'un document du Parlement de Paris datant de 1274<sup>855</sup>. Et Claude Gauvard écrivait que « le mot apparaît en français au XIII<sup>e</sup> siècle sous des formes dérivées du

---

<sup>851</sup> ) Michel BALARD, « Avant-Propos », *La circulation des nouvelles au Moyen Âge. Actes du XXIV<sup>e</sup> congrès de la SHMESP (Avignon, 1993)*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne et EFR, 1994, p. 7-8 ; en ligne : <https://books.openedition.org/psorbonne/25265?lang=fr> Consulté le 14/01/2021.

<sup>852</sup> ) Adeline MICHEL, A. C. SORDET et E. MORAILLON, *Les rumeurs en tant que phénomène d'influence sociale. Dossier de Psychologie sociale*, Ecole de Psychologues praticiens de Lyon, 4<sup>e</sup> année, Mai 2004, p. 4.

<sup>853</sup> ) Charles LEBIGUE, *Dictionnaire latin-français*, Paris : Belin, 1927, p. 1109.

<sup>854</sup> ) Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française...*, t. VII, p. 9.

<sup>855</sup> ) A. MICHEL, A. C. SORDET et E. MORAILLON, *Les rumeurs en tant que phénomène d'influence sociale.. op. cit.*, p. 4.

latin *rumor* »<sup>856</sup>. Cependant, on ne peut exclure la possibilité de l'emploi du mot en ancien français dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi dans la *Chanson de Roland* (v. 817). Plus tard, au XVI<sup>e</sup> siècle, le sens latin revient pour désigner « les nouvelles qui se répandent dans le public et dans l'opinion »<sup>857</sup>. En sociologie, la rumeur est une « proposition destinée à être crue véhiculée oralement sans qu'on puisse vérifier son exactitude »<sup>858</sup>. La rumeur peut ainsi se définir comme une information non vérifiée qui se déforme à mesure qu'elle est transmise de façon directe par le bouche-à-oreille ou de façon indirecte. Elle se nourrit du manque d'information ; quand les canaux officiels sont défaillants, les gens ont tendance à construire eux-mêmes des informations pour pallier ce manque. Ce bruit vague et anonyme dont il est difficile d'établir l'origine n'est cependant pas forcément un phénomène spontané.

Cependant, le fait que l'expression *rumor falsus* soit plus fréquente, dans les sources, que celle de *rumor verus* montre la vraisemblance que les médiévaux attribuaient à la rumeur<sup>859</sup>. Elle peut avoir un but bien précis : faire peur, manipuler, propager, etc. Dans les sociétés anciennes, la rumeur pouvait prendre vite place : elle « sert moins la critique que la curiosité du peuple et des élites »<sup>860</sup>. Elle permettait surtout de pallier tout manque d'informations officielles.

Entretenant avec les crises alimentaires des liens étroits, les rumeurs pouvaient concerner les menaces mais aussi les distributions éventuelles. Avant même que la crise commence à se faire ressentir, la rumeur la précède avec ses incertitudes. La crise débute soit par une rumeur, le bruit courant qu'il n'y a pas assez de blé pour assurer la subsistance dans les mois à venir, soit par des plaintes précises, des gens

---

<sup>856</sup> ) Claude GAUVARD, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge », *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 160.

<sup>857</sup> ) Adeline MICHEL *et alii*, *op. cit.*, p. 4. C. GAUVARD, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge »..., *op. cit.*, p. 160.

<sup>858</sup> ) Colette BEAUNE, « La rumeur dans le Journal du Bourgeois de Paris », *La circulation des nouvelles au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 191.

<sup>859</sup> ) Maité BILLORÉ et Myriam SORIA (éd.), *La rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (Ve-XVe siècle)*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2011, p. 661.

<sup>860</sup> ) *Ibidem*.

venant se plaindre de ne point trouver de grain à acheter. La formule employée par les chroniqueurs était : « *dubitatur de caristia bladorum* »<sup>861</sup>. Au cours de ces périodes de soudure, des informations transmises entre les individus, très redoutées par les autorités en place, ce que nous désignons par « le bouche à l'oreille », pouvaient apparaître comme assez crédibles pour déclencher des véritables rumeurs, celles-ci étant suffisantes pour déclencher, à leur tour, des hausses de prix totalement infondées.

Parlant de la Provence du début du XV<sup>e</sup> siècle, John Drendel écrit que « lorsque les blés font défaut, le conseil [comtal de Provence] est saisi soit par la rumeur soit par des plaintes précises »<sup>862</sup>. Ce qui pourrait expliquer le fait que « à la fin du Moyen Âge, les villes dépêchent espions et informateurs pour s'assurer de la véracité de certaines rumeurs »<sup>863</sup>.

Les moissons déficitaires, à leur tour, suscitaient, même bien souvent déclenchaient, des inquiétudes, transformées presque aussitôt en véritables informations, entraînant soit des achats de précautions opérés par une foule d'acteurs apeurés, soit des achats spéculatifs de la part de commerçants désireux de jouer sur l'élévation des prix provoquée par leurs propres achats, soit une décision d'une autorité urbaine, princière, voire royale... Les expressions : « *timore di caristia* » (la peur de la cherté), « *dubitatur de caristia bladorum* » (on avait des doutes sur la cherté des blés)<sup>864</sup>, etc..., signifient clairement la crainte d'un enchérissement imminent, pratiquement l'annonce de nouveaux et douloureux temps de soudure.

---

<sup>861</sup> ) L. STOUFFF, « Alimentation et démographie en Provence aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Annales de démographie historique*, 1976, p. 63. J. DRENDEL, « Les disettes en Provence », *op. cit.*, p. 264. Père BENITO i MONCLÚS, « *Fams i caresties a la Mediterrània occidental durant la baixa edat mitjana. El debat sobre les crisis de la crisi* », *Recerques*, t. 49 (2004), p. 187.

<sup>862</sup> ) J. DRENDEL, « Les disettes en Provence... », *loc. cit.*, p. 264.

<sup>863</sup> ) M. BILLORE et M. SORIA (éd.), *La rumeur au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 661.

<sup>864</sup> ) J. DRENDEL, « Les disettes en Provence... », *op. cit.*, p. 264 ; L. STOUFF, *Ravitaillement...*, *op. cit.*, p. 17-21.

Au Moyen Âge, la rumeur pouvait être dévastatrice comme le prouve l'affaire de « l'empoisonnement des puits », thème récurrent depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle, lié aux pasteurs, à la peste de 1348 et aux Juifs et aux lépreux qui en sont rendus responsables, et qui se répand encore en 1390 entre Orléans et Le Mans, sans suivre de près une vague d'épidémies<sup>865</sup>. Cette capacité de nuisance de la rumeur est très large ; à propos du cannibalisme, la vente de chair humaine sur les marchés relève plus de fabulation - qui peut apparaître en dehors d'un contexte de crise de subsistance - que d'une réalité palpable, la chair humaine cuite devant être difficile à reconnaître avec certitude. Et on sait qu'en période de manque, les soupçons pèsent surtout sur ceux qui vendent encore de la viande : « la confiance interpersonnelle est érodée par la crise »<sup>866</sup>. Et, dans ce cas précis, une rumeur suffit à déclencher une violence collective incontrôlable. On passe ainsi d'une simple rumeur de cannibalisme à une réalité, celle des violentes réactions collectives qui en découlent (lynchages par exemple) ; « la rumeur de cannibalisme étant en quelque sorte aux stratégies de survie ce que le complot de famine est aux causes de la faim »<sup>867</sup>.

A Draguignan, en décembre 1431, il est écrit : « *fama laborat per hanc uillam quod granum non reperitur ad uendendum* »<sup>868</sup>. Mais en août 1468, plusieurs habitants interpellent les syndics de Carpentras<sup>869</sup> : on est plus là dans la rumeur mais dans le mécanisme régulé et contrôlable de la plainte auprès des autorités.

---

<sup>865</sup> ) C. GAUVARD, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge »..., *op. cit.*, p. 165.

<sup>866</sup> ) V. VAUDENBERG, *De chair et de sang...*, *op. cit.*, p. 251.

<sup>867</sup> ) *Ibidem*, p. 173 (note 30).

<sup>868</sup> ) Archives communales de Draguignan, BB 8, f° 3 ; L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 73.

<sup>869</sup> ) Archives Communales de Carpentras, BB 86, f° 78 ; cité par L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 73.

## II - Les plaintes

Parmi toutes les réactions que rappellent les textes, certaines restent limitées aux seules dissimulations, tel ce témoignage cité par Piero Camporesi, dialogue entre deux personnages souffrant de la faim, une quelconque maladie leur paraissant préférable à leur dénutrition : (Menego à Duozo) « mais, compère, voilà justement ce que je cherche moi ; je cherche à me rendre malade, car je dois dire que lorsque je suis malade, je n'ai plus faim. Et pourvu que je ne sente plus la faim, je ne désire point autre chose »<sup>870</sup>.

Lors des pénuries saisonnières, tous ne sont pas également frappés ; mais les plaintes sont nombreuses : « les pauvres n'ont plus de grain... », « les pauvres ne trouvent plus de grain à acheter... », « les pauvres ne peuvent plus acheter de grain à cause de son prix élevé... »<sup>871</sup>, « ... les familles pauvres meurent de privation et de faim en traitant de traîtres les usuriers, de filous les riches et d'assassins les gabelous qui provoquent une disette si cruelle et si injuste. »<sup>872</sup>. Autre exemple, lors de la disette de 1431, à Draguignan, les populations se plaignent des cours beaucoup trop élevés et en rendent responsable les marchands génois qui achètent à haut cours sur le marché de Fréjus : « *multum supplicatur de carestia eo maxime quia lanuenses emunt in Foroiulio unum sestarium annone solidos XII et ultra...* »<sup>873</sup>.

Un exemple, parmi d'autres, est cité par Emmanuel Le Roy Ladurie<sup>874</sup> : le sieur Carlenca est sollicité par des tisserands cévenols en pleine disette, en ce mois difficile d'avril 1528. Et l'année suivante, 1529, c'est le Parlement de Toulouse qui en appelle à la générosité de ses membres : « par grâce, ouvrez vos greniers, charriez

---

<sup>870</sup>) P. CAMPORESI, *Le pain sauvage ...*, op. cit., p. 19.

<sup>871</sup>) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 77.

<sup>872</sup>) Giovan Battista SEGNI, *Trattato sopra la carestia e fame...*, 1602, p. 54-55, cité par P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, op. cit., p. 128-129.

<sup>873</sup>) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 64. Les Génois achètent chaque setier de blé 12 sous et plus ».

<sup>874</sup>) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, op. cit., p. 320.



vos grains au marché, baissez vos prix »<sup>875</sup>. La crise frumentaire se révélant de longue durée, encore au printemps 1531, après une moisson déficitaire en l'été 1530, le même Parlement tente d'utiliser la délation et une prime est promise aux dénonciateurs qui révéleront le recel du blé<sup>876</sup>.

Plusieurs formulations nous sont connues, telle celle rapportée dans le *Journal du bourgeois de Paris* au début du XVe siècle :

« Mauvaise chose est la famine  
Qui met l'homme toujours dans le besoin,  
Et le fait jeûner contre son gré  
Seigneur Dieu éloigne-là...  
J'ai vendu mes draps,  
J'ai mis en gage mes chemises  
Et désormais c'est des chiffonniers  
Que je porte le costume  
Pour ma grande peine et douleur  
Seul un morceau de toile à sacs  
Couvre la chair qui est la mienne.<sup>877</sup> »

Il en est de même de la lamentation rythmée (du XVI<sup>e</sup> siècle) recueillie par Camporezi :

« A la maison je n'ai plus d'écuelles  
J'ai vendu les marmites  
Et j'ai vendu les poêles  
Je suis tout dépouillé...  
Bien souvent des trognons de choux frisés  
Me servent de pain,  
Dans la terre je fais des trous  
Pour trouver toutes sortes d'étranges racines  
Nous nous en frottons le museau.  
S'il y en avait tous les jours  
Cela ne serait pas si mal  
Mauvaise chose est la famine<sup>878</sup> ».

---

<sup>875</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, op. cit., p. 320.

<sup>876</sup> ) *Ibidem*.

<sup>877</sup> ) P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, op. cit., p. 53.

<sup>878</sup> ) *Ibidem*, p. 55.

### III - Les spéculations et transactions financières consécutives aux pénuries

#### 1 - Définition et contextualisation

Il convient d'abord de rappeler que, si « pénurie » a déjà le sens de « manque », et notamment de « manque de vivre, disette » dès l'époque romaine (Virgile, Tite-Live, Cicéron l'emploient en ce sens) ou de « manque d'argent » (lorsqu'il apparaît, en 1468, dans la langue française), le terme « spéculation » et les mots de la même famille relèvent d'un sens premier et chronologiquement le plus ancien qui n'évoque en rien l'avidité au gain : dans le latin antique, le verbe *specular* (dérivé du verbe *specio* : voir, regarder) évoque l'idée d'observer<sup>879</sup>. Il y a donc bien déjà l'idée d'un « plan », d'un projet d'acquisitions, mais ici d'abord d'acquisition de connaissances, l'idée de guetter, voire d'épier, espionner, mais aussi surveiller (« veiller au grain ») ; d'où le sens de « régisseur d'un domaine », donné au terme *speculator* par les lois barbares du haut Moyen Âge et certains textes carolingiens<sup>880</sup>, parfois, l'emploi de ce terme *speculator*, du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> s. pour désigner un évêque (ce qui est une façon de « coller », en latin, au sens du terme grec employé dans le christianisme ancien : *épiskopos* : sur-veillant)<sup>881</sup>. *Speculum*, tout en restant le plus souvent, dans le latin du Moyen Âge, le « miroir » - ce qui vaut au canoniste Guillaume Durand (v. 1230-1296), évêque de Mende en 1285, en référence à son œuvre majeure, le *Speculum judiciaire* (Miroir du Droit), d'être qualifié de « *Speculator* » - peut aussi prendre, dans un contexte militaire, le sens de « tour de guet » (ainsi chez Orderic Vital, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>882</sup>). La *speculatio* est donc l'espionnage et, dans un sens dérivé et mystique, chez le philosophe chrétien du VI<sup>e</sup> s. Boèce, la

---

<sup>879</sup> ) Il en va ainsi pour les occurrences de ces termes dans la *Vulgate*, la traduction latine de la Bible par saint Jérôme (première moitié du Ve s.).

<sup>880</sup> ) MGH, *Leges*, t. II, p. 110, col. 1, ligne 22 : cité par Jan Frederik NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexikon minus*. Ch. Du CANGE, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, op. cit., sub verbo « *speculator* ».

<sup>881</sup> ) Ch. Du CANGE, *ibidem*.

<sup>882</sup> ) J. Fr. NIERMEYER, *Mediae latinitatis... op. cit., sub verbo*.

« contemplation ». Lorsque le terme « spéculation » apparaît dans la langue française, au XIV<sup>e</sup> s., il garde le sens ancien « d'observation », tandis que le « spéculateur » (mot apparu également au XIV<sup>e</sup> s.) est un « guetteur », une « sentinelle » ; « spéculer » (ou « especuler ») garde de même le sens « d'observer » ; « inspecteur » est, encore au XVI<sup>e</sup> siècle, le sens donné à « spéculateur » et l'adjectif « spéculatif » est employé pour signifier « digne d'être vu »<sup>883</sup>. Il faut attendre le milieu du XVIII<sup>e</sup> s. pour que « spéculation » prenne le sens de « projet, calcul commercial ou financier » et la fin du même siècle pour qu'il se colore péjorativement ; l'évolution est la même pour « spéculer » et « spéculateur ».

Il faut rappeler que, fondamentalement, l'acte de commerce consiste en une spéculation (au sens de calcul, projet) sur le manque : un tel, détenteur d'un bien, d'une denrée, espère un profit du manque qu'un autre éprouve de ce même produit, profit réalisé lors de l'action de vente ; le gain du vendeur se justifie non par la production du bien mais par sa mise à disposition - avec, le plus souvent, déplacement dans l'espace et le temps - auprès de celui qui en manque.

Notre recherche privilégie l'étude des variations des productions alimentaires, analyse le calendrier annuel de certaines dérives financières, tente de distinguer les hausses saisonnières, presque normalisées, et les « chertés » dont les causes sont souvent accidentelles.

## **2 - Les buts de la spéculation**

Vécue différemment par les différentes couches de la société, la soudure fait des victimes mais aussi des gagnants. Comme l'écrit Bruno Laurioux : « Partout, le commerce des grains est vivace, spéculation ouverte à ceux qui ne consomment pas

---

<sup>883</sup> ) Fr. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française...*, op. cit., sub verbis.

entièrement le produit de leurs terres ou qui possèdent quelques capitaux à faire valoir, c'est-à-dire un très grand nombre d'urbains »<sup>884</sup>.

Nicolas Delamare analyse : plusieurs personnes, par avarice et prévoyance, achetaient de grandes quantités de blé - les uns avant et pendant la moisson et les autres chez les paysans, en dehors du marché - pour les mettre au grenier en attendant que le peuple soit dans la nécessité afin de vendre à grand profit<sup>885</sup>. Ainsi, avec l'augmentation de la demande alimentaire provoquée par « l'épuisement des réserves des petits consommateurs, les prix commencent à monter dès la fin de l'hiver (février), plus tôt même parfois, et les marchands retiennent leur blé le plus longtemps possible pour profiter du prix le plus haut »<sup>886</sup>.

À Toulouse les prêts en nature étaient souvent remboursés à la Saint-Barthélemy (24 août)<sup>887</sup>. Faudrait-il y voir une manœuvre spéculative ? En tout cas, certains prêtaient en nature en ayant l'espoir que l'objet du prêt serait remboursé à une époque où sa valeur marchande serait encore plus élevée. Certains prêts d'argent étaient remboursés en céréales, sur une base calculée de façon à laisser un large bénéfice au prêteur<sup>888</sup>. Cette pratique considérée, à l'époque, comme immorale était difficile à empêcher.

Parfois, la spéculation se traduit par une dissimulation des fosses à grains dans la lointaine campagne, à l'abri de probables émeutes urbaines, d'une ouverture forcée ou de la confiscation par un office municipal du grain<sup>889</sup>. Ainsi, l'accaparement devint

---

<sup>884</sup> ) B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>885</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 1003.

<sup>886</sup> ) F. MENANT, « *Crisis de subsistencia...* », *op. cit.*, p. 15.

<sup>887</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 180.

<sup>888</sup> ) *Ibidem*.

<sup>889</sup> ) Corinne BEUTLER, « De l'approvisionnement en grains de quelques villes européennes au Moyen Age et à l'Epoque Moderne », Marceau GAST et F. SIGAUT (Dir), *Les techniques de conservation des grains à long terme. Leur rôle dans la dynamique des systèmes de cultures et des sociétés*, Paris, CNRS, 1979, p. 99-100.

une tentation permanente pour tous ceux qui disposaient de quelques moyens. Il faut acheter à bon marché, au-delà des quantités nécessaires à la satisfaction de ses besoins, pour revendre en temps opportun quand la rareté des denrées en faisait la cherté. En profitant de ces nombreuses situations, « le vendeur tirait avantage d'un travail dont il n'était pas l'exécutant et d'une situation qu'il contribuait à aggraver en jouant l'accaparement »<sup>890</sup>. Certes, avec la nécessité pressante de faire de l'argent, détenir un stock de nourriture en période pré-récolte conférait un pouvoir sur le marché et donc sur les hommes ; mais il ne faut pas voir dans la réserve qu'un moyen de spéculation : elle peut être aussi gage de sécurité alimentaire. Bien entendu, la denrée ménagée pour la consommation domestique pouvait se trouver transformée en marchandise, ce qui n'allait pas sans conséquences. Et les paysans furent les premières victimes de la disette et de la hausse brutale du prix des grains, ce qui semble anormal pour ceux qui récoltent le grain. Pour ces derniers, en période de pénurie, les dépenses autres qu'alimentaires étaient souvent remises à des jours meilleurs. Et pourtant la spéculation n'était pas la seule chose que redoutait le « pauvre laboureur » ; aux nombreux prélèvements<sup>891</sup>, au laisser-faire de certains soldats, au pillage des récoltes sur les champs ou dans les caves et les greniers, s'ajoutait le vol systématique du bétail<sup>892</sup>. Le résultat en était du pain cher pour plusieurs mois et les semailles de l'année suivante compromises.

En analysant le comportement des spéculateurs, Marie-Jeanne Tits-Dieuaide montre cependant que « si, dans l'espoir de vendre cher, beaucoup de vendeurs attendent la période de soudure pour amener leurs réserves sur le marché, celui-ci sera alors si bien pourvu que les cours tomberont ; et si beaucoup d'acheteurs, dans le désir de s'approvisionner à bon compte, se précipitent sur les blés dès l'arrivée de la nouvelle récolte, les marchands auront beau jeu de provoquer la montée des prix »<sup>893</sup>. Ce qui

---

<sup>890</sup> ) Michel LE MÉNÉ, *L'économie médiévale*, Paris, PUF, 1977, p. 161.

<sup>891</sup> ) Certes, la documentation médiévale est pleine de remises gracieuses, d'exemptions pour cause de pauvreté etc...

<sup>892</sup> ) On y reviendra plus loin.

<sup>893</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 127-128.

veut dire, à analyser froidement les choses, que « l'art de la spéculation » est plus aléatoire et plus risqué que ne le pensent ses contempteurs et que les acheteurs, par des comportements irrationnels et des réflexes grégaires, ont aussi leur part de responsabilité dans le fonctionnement du mécanisme spéculatif.

Selon Jean-Pierre Devroey, « au XIII<sup>e</sup> siècle, on ne meurt plus de faim à la suite d'une disette locale ; grâce à l'intensification des liaisons commerciales, « les gens ne fuient plus pour le pain, c'est le pain qui va vers eux », mais les hausses de prix le rendent inabordable pour la partie la plus pauvre de la population : « le mot *carestia* (cherté) est désormais employé comme un synonyme de la pénurie (*inopia*), voire famine (*fames*) »<sup>894</sup>.

En 1301, la monarchie angevine mit en place des mesures visant à limiter, dans le royaume de Naples, le phénomène préoccupant de l'accaparement des réserves alimentaires et la spéculation sur les prix qui en fut la conséquence<sup>895</sup>. Pour expliquer la situation, l'administration royale déclara qu'elle dérivait « non pas du climat ou de la pénurie des aliments mais de la malice des hommes »<sup>896</sup>. Nicolas Delamarre le rappelle encore à extrême fin du XVII<sup>e</sup> siècle : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette cupidité du grain est venue troubler l'ordre public en France ; ce mal est plus ancien que la Monarchie... »<sup>897</sup>. Ces auteurs l'appellent la « malice des hommes » : « ce n'est plus alors le défaut de la matière qui nous jette dans le besoin, il y en a suffisamment, mais elle est retenue & réservée par certains avarés, qui sacrifient à un grain criminel & sordide les liens les plus sacrés de la Religion & de la société, & souvent même le bien général & commun de l'Etat »<sup>898</sup>. A cause de ces comportements, le blé enchérissait vite. Certains marchands donnaient de l'argent aux laboureurs « pour arrher leurs bleds, soit sur terre, soit dans les granges ou dans

---

<sup>894</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 372.

<sup>895</sup> ) A. FENIELLO, « Les campagnes Napolitaines à la fin du Moyen Âge... », *op. cit.*, p. 15.

<sup>896</sup> ) *Ibidem*.

<sup>897</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 712.

<sup>898</sup> ) *Ibidem*, p. 943.

les greniers »<sup>899</sup> ; l'objectif étant de conserver le maximum de grains possible pour en cacher l'abondance tout en observant avec soin les temps et les saisons « pour y remarquer quelque dérangement ou quelque phénomène préjudiciable aux grains de la récolte future »<sup>900</sup>.

Bien des exemples montrent que la tentation spéculative était toujours présente, y compris dans les temps d'abondance, mais s'accroissait lorsque s'annonçait une période de disette, surtout sur les grains, plus sensibles à la fluctuation du marché et qui constituaient donc le foyer de spéculation par excellence. Les producteurs n'amenaient plus le pain sur le marché, attendant le pic de la flambée des prix pour bénéficier au mieux du renchérissement, qui était en grande partie en relation avec le phénomène de l'achat anticipé des denrées. Il était pourtant exceptionnel que les ordonnances municipales présentassent des dispositions prohibant ces achats anticipés lorsque des membres de l'élite locale et du clergé figuraient parmi leurs bénéficiaires. A Murcie, en Espagne, les autorités éprouvaient de sérieuses difficultés à vaincre la résistance des hommes influents qui détenaient des réserves de pain, ainsi les chanoines et les nobles, malgré la menace d'amende au cas où ils ne délivreraient pas les quantités détenues sur un lieu de vente dans les vingt jours<sup>901</sup>. A Naples, en mai 1329, « la disette devint sans remède. Et la spéculation fut encore plus effrénée. Rien n'arrivait à endiguer les marchands sans scrupules, dits *indebitores*, qui accaparaient tout le blé disponible, anticipant la saison de la récolte ou bien achetant le blé encore en herbe et vendant tout à usure »<sup>902</sup>.

Plusieurs siècles plus tard, d'autres marchands, d'après Delamare, faisaient courir dans les provinces de faux et mauvais bruits de disette : « leurs Emissaires courent les Fermes & les Marchez, y achètent la plus grande partie des grains, y mettent la

---

<sup>899</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 945.

<sup>900</sup> ) *Ibidem*.

<sup>901</sup> ) Denis MENJOT, *Murcia, ciudad fronteriza en la Castilla bajomedieval*, Murcia, *Real Academia Alfonso X el Sabio*, 2008, p. 272-281.

<sup>902</sup> ) A. FENIELLO, « Les campagnes Napolitaines à la fin du Moyen Âge... », *op. cit.*, p. 16.

cherté ; & pour avoir occasion de les revendre un prix encore plus excessif, ils en retardent les voitures, & ne les font arriver que peu à peu sur les Ports ou dans les Marchés des grandes villes, où ils veulent en faire le débit »<sup>903</sup>.

### **3 - Le poids du phénomène spéculatif**

Préoccupés d'éviter l'accaparement, le « marché noir », la spéculation et le renchérissement des produits, les autorités encourageaient l'approvisionnement direct et limitaient strictement les opérations de revente des marchandises, le nombre des distributeurs et le stockage. En général, les particuliers ne pouvaient acheter que la quantité de produits alimentaires nécessaires à la famille. Il était interdit d'acheter auprès de commerçants venant d'un rayon de plus de quatre lieux autour de la ville, en général (seulement trois pour le poisson à Gand en 1350). Afin que le marché ne fût point dévalisé au bénéfice d'un petit nombre d'acheteurs riches et pour contrer la forte hausse des prix, il était interdit d'acheter de grandes quantités en une seule fois. Dans beaucoup de villes, les boulangers étaient les seuls à pouvoir acheter sur le marché, après les particuliers. Lorsque commençaient à circuler des rumeurs selon lesquelles les céréales commençaient à être dissimulées, les édiles décidaient de pratiquer l'inventaire des réserves de grains aux mains des commerçants et des particuliers (à Barcelone c'était le rôle d'un inspecteur municipal). Durant les périodes de disette, la déclaration des stocks était rendue obligatoire, ainsi que l'obligation pour les commerçants de vendre, pendant quelques jours, les céréales au prix d'achat<sup>904</sup>.

La lutte contre le stockage opéré par les producteurs reflétait ainsi la puissance de ceux-ci et, dans quelques cités seulement, les dirigeants réussirent à infliger des amendes et à recourir à la force contre des producteurs très réceptifs aux offres des marchands étrangers et aux sirènes de la spéculation<sup>905</sup>.

---

<sup>903</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 945.

<sup>904</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 167.

<sup>905</sup> ) *Ibidem*, p. 167-8.



Partout aussi, on suspectait les professionnels de l'alimentation - en premier lieu les bouchers - de s'enrichir frauduleusement en se regroupant afin de faire monter les prix. Dans les villes de Lombardie, d'Émilie et de Toscane, les autorités tentèrent de les neutraliser en les maintenant sous supervision directe et en interdisant que les différents métiers ne se transforment en « Arts ». Pour éviter des pressions qui auraient tendu à orienter les prix des produits à la hausse, les statuts du royaume d'Angleterre (établis à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et mis par écrit au milieu du XIII<sup>e</sup>) prévoyaient l'exclusion des commerçants en produits alimentaires de l'élection aux charges urbaines<sup>906</sup>.

Une autre méthode est celle de l'intervention pour réguler les hausses de prix. Pour lutter contre ces spéculateurs lors de la famine de 1042, à Liège, l'évêque Wazon, déjà, avait fait stocker et introduire sur le marché des quantités de grains achetées par ses soins<sup>907</sup>. Ses successeurs tentèrent, mais apparemment en vain, de fixer un prix maximum pour les grains : en 1118, le prix du muid de froment, limité à 5 sous, avait presque doublé. Ces politiques étaient souvent vouées à l'échec : des prix maximums étaient seulement établis en période d'extrême urgence et pour une courte durée, comme en 1301 et en 1315 dans le royaume d'Angleterre. Ce n'était pas une manière normale d'affronter les problèmes d'approvisionnement. Les autorités laissaient plutôt fluctuer le prix des grains, en intervenant éventuellement à la baisse par des ventes massives en période de soudure et en limitant les possibilités d'accaparement. Elles se sont efforcées également d'encadrer les fluctuations du prix des céréales en fixant des fourchettes de prix et des barèmes (appelés assises) du poids légal du pain<sup>908</sup>. Ces mesures évoquent les systèmes de maximum et de vente à prix fixe que l'on rencontre déjà à l'époque de Charlemagne, entre 794 et 805, sans grand succès d'ailleurs. Même si, d'après Devroey, « il n'existe

---

<sup>906</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 168.

<sup>907</sup> ) N. BARLA, « *Pour la necessitet du povre peuple* ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 126.

<sup>908</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 372-373.

ni preuve de continuité, ni trace d'une influence intellectuelle des politiques alimentaires menées par Charlemagne durant le haut Moyen Âge avec les mesures déployées à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle »<sup>909</sup>. Certes, mais il n'y a pas de preuve d'une rupture complète, du moins pour l'essentiel, dans la continuité de ces mesures.

Dans le royaume capétien, la mauvaise récolte de 1304 amena le setier de blé à cent sous parisis et en Auvergne, ce qui valait communément cinq sous se vendit vingt-cinq sous, soit le quintuple<sup>910</sup>. L'année suivante, au mois de Mars 1305 (n. st.), à une date non précisée, dans le mois mais antérieure à la fête des Rameaux (22 mars), le roi Philippe s'adresse au bailli royal du Vermandois - « ... *Cum itaque victualium omnium et precipue bladorum, pisorum, fabarum, hordei, avene, caeterorumque granorum, quibus sustentari consuevit populi multitudo, adeo in regni nostri partibus, Domine permittente, caristia involuerit his diebus...*<sup>911</sup> » - pour fixer un prix maximal autorisé par type de grains, à l'achat et à la vente sur les marchés<sup>912</sup> ; pour obliger les détenteurs de réserves de grains à mettre le surplus, au-delà de ce qui leur est nécessaire pour l'approvisionnement de leur maison et pour les semilles, sur le marché voisin pour y être vendu pour approvisionner les villes et lieux du voisinage, non en seule fois, mais peu à peu, au prix fixé par l'édit ; le roi ordonne en outre au bailli d'organiser des inspections et de confisquer les surplus des récalcitrants<sup>913</sup>.

---

<sup>909</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, op. cit., p. 373.

<sup>910</sup> ) E. BOUTARIC, *La France sous Philippe le Bel*, op. cit., p. 363.

<sup>911</sup> ) « Comme dans (plusieurs des) régions de notre royaume, par la permission de Dieu, une cherté s'est développée ces jours-ci concernant toutes les denrées alimentaires et, particulièrement, les blés, les pois, les fèves, l'orge, l'avoine et les autres grains, qui, habituellement nourrissent la multitude de la population... ».

<sup>912</sup> ) « ... il sera crié solennellement dans tous les baillages, les Vicomtez, les Prevostez et autres lieux, que nul, sous peine de confiscation de biens, ne vende le sextier du meilleure froment, mesure de Paris, plus de quarante sols parisis, et le sextier d'autre moindre bled, à proportion » ; « le sextier des meilleures feves et du meilleur orge, à la mesure de Paris, sera vendu trente sols, le sextier de la meilleure avoine vingt sols, le sextier du meilleur son [En cas de manque de céréales panifiables, le son constituait un expédient] dix sols, le moindre à proportion, et ainsi des autres grains » : E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, op. cit., p. 426 bis et 426 ter.

<sup>913</sup> ) E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, op. cit., p. 426 bis et 426 ter.

Mais quelques semaines plus tard, à « Pâques fleuries 1304 » (a. st. ; 22 mars 1305 n. st.), le souverain envoie un nouveau mandement au même bailli de Vermandois, mais aussi à ceux d'Amiens et Senlis, de Tours et Orléans et aussi, en Champagne, de Troyes, Vitry et Chaumont<sup>914</sup> : le roi libère le prix des grains, pourvu qu'il ne soit pas excessif, mais maintient l'obligation de mettre les surplus en vente sur les marchés voisins et à Paris, affirme à cet effet la liberté de circulation des grains, réitère la menace de confiscation des surplus cachés et prévoit de récompenser les dénonciateurs par l'octroi d'un 20<sup>e</sup> des quantités confisquées par les officiers royaux<sup>915</sup>. Plusieurs mesures furent prises dont une permission autorisant aux habitants de Paris de faire du pain chez eux et de le vendre en payant un léger droit et l'établissement d'une surveillance des boulangers, tenus de faire bon poids<sup>916</sup> : « si les Talemeliers de Paris ne font pas leur pain suffisant, toute leur journée sera forfaite, et ils seront encore punis par le Prevost de Paris »<sup>917</sup>. Et, « depuis lors qu'il y a eu famines on a délibéré si l'on fixeroit le prix des grains, & après de meures délibérations, on a jugé à propos de n'en rien faire, de crainte que l'abondance ne manquant dans le marchez. Ces embarras cesseront lors qu'il y aura des magasins publics »<sup>918</sup>.

Plusieurs précautions sont prises pour empêcher ces flambées artificielles du prix des aliments. À Paris, au XII<sup>e</sup> siècle déjà, il était interdit de recouper les vivres<sup>919</sup> et aux bouchers de conserver de la viande en cave ou aux boulangers de se procurer plus de grain qu'il n'est nécessaire pour leur propre « cuissage », au bourgeois

---

<sup>914</sup> ) Le Vermandois et la région qui entoure Saint-Quentin (auj. : chef-lieu d'arr. de l'Aisne) ; Amiens : chef-lieu du départ. de la Somme ; Senlis : Oise, chef-lieu d'arr. ; Troyes : chef-lieu du départ. de l'Aube ; Vitry (-en-Perthois) : Marne, Vitry-le-François, Sermaize-les-Bains ; Chaumont : chef-lieu du départ. de la Haute-Marne.

<sup>915</sup> ) E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, *op. cit.*, p. 426ter, 426quater et 426quinquiès.

<sup>916</sup> ) E. BOUTARIC, *La France sous Philippe le Bel*, *op. cit.*, p. 364.

<sup>917</sup> ) E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, *op. cit.*, p. 427 (art. 1).

<sup>918</sup> ) *Ibidem*, p. 426 quater.

<sup>919</sup> ) C'est-à-dire de les acheter au paysan avant qu'il n'atteigne la ville.

d'acheter au-delà de ses besoins et de ceux de sa famille<sup>920</sup>. D'autres mesures consistaient à établir un maximum, surveiller le poids du pain en rapport avec la valeur du grain et à établir une police des marchés confiée à des officiers communaux<sup>921</sup>.

À Douai, ces fonctionnaires spéciaux chargés de fixer les prix étaient, au XIV<sup>e</sup> siècle, au nombre de quatre, les « eswardeurs » (surveillants)<sup>922</sup>. Le prix des denrées, du moins celui des céréales, était fixé par les magistrats à la Saint-Rémy (1<sup>er</sup> octobre), autrement dit après les nouvelles récoltes. De fait, si la récolte était bonne, le prix descendait par rapport à l'année précédente, sinon, il montait, parfois même considérablement. Le prix du pain (miche ? galette ?)<sup>923</sup> était taxé dans les fournils sous contrôle ; les bourgeois acquéreurs de ces denrées bénéficiant de la surveillance des autorités de la cité, eux-mêmes essayant de vendre bien plus cher leurs anciennes acquisitions de grains qu'ils avaient pris soin de stocker.

Au début de ce même siècle, suite aux mauvaises récoltes de 1302, 1303 et 1304 dans l'ensemble du Midi, en mai 1305 (à la soudure, donc), le sénéchal d'Agenais fait perquisitionner dans les greniers d'Agen, et vendre d'office les stocks saisis<sup>924</sup>. Ainsi, pour lutter contre l'accaparement, toute personne désirant se livrer au trafic des grains devait au préalable obtenir l'autorisation des officiers de police et prêter serment.

L'ordonnance royale du 10 juin 1391 stipula que les Boulangers forains et autre gens du même métier, amenant du pain à Paris, « és Halles & autres Places ordonnées à Paris pour le vendre », étaient tenus de vendre ledit pain « à juste prix & raisonnable,

---

<sup>920</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>921</sup> ) *Ibidem*, p. 48-49.

<sup>922</sup> ) M. MESTAYER, « Prix du blé et de l'avoine de 1329 à 1793 »..., *op. cit.*, p. 158.

<sup>923</sup> ) Les sources ne précisent presque jamais de quel genre de pain il est question.

<sup>924</sup> ) Archives communales d'Agen, HH 1 ; M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 28.

selon la taille & ordonnance dont il fera »<sup>925</sup>. Ces tentatives de taxation, de régulation des prix étaient sensées diminuer les spéculations ou même y mettre fin.

Pour certaines autorités urbaines, les périodes de crise de subsistance, qui s'égrènent dans le dernier siècle du Moyen Âge, furent les moments favoris pour faire accepter leurs nombreuses lois du maximum et le strict contrôle des métiers de l'alimentation<sup>926</sup> ; ainsi les *maxima* et le strict contrôle des métiers de l'alimentation pratiqués en Flandre (Bruges, Ypres), dans les villes du Main et du Rhin supérieur, telles que Strasbourg ou Mayence, à Metz, à Paris, etc<sup>927</sup>.

Et dans ce même contexte, en Provence, la comtesse Yolande se mit à la défense des pauvres contre la spéculation<sup>928</sup>, comme on le verra plus loin. En 1323, le conseil municipal de Marseille demande au viguier, représentant de l'autorité du comte de Provence, de prendre des mesures pour pallier la disette de blés engendrée par l'afflux massif de « juifs étrangers »<sup>929</sup>. Et pourtant, les marchands juifs<sup>930</sup> de Marseille s'impliquent dans le ravitaillement de la cité en cas de crise : en 1384, Léon Passagaye fait venir 156 setiers de froment d'Arles et, la même année, plusieurs tonnes de blé de Catalogne<sup>931</sup>.

Il ne suffisait pas d'empêcher la vente d'une partie des ressources locales à des étrangers ; il était nécessaire que la totalité des disponibles fût vendue pour éviter des disettes artificielles et la montée des prix qui entravait les gens modestes. La

---

<sup>925</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 988.

<sup>926</sup> ) L. LITZENBURGER, « La sécurité alimentaire... », *op. cit.*, p. 148.

<sup>927</sup> ) *Ibidem*.

<sup>928</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 30.

<sup>929</sup> ) Adolphe CRÉMIEUX, « Les juifs de Marseille au Moyen Âge », *Revue des Etudes juives*, t. 46, 1903, p. 8.

<sup>930</sup> ) Nous reviendrons sur cette question juive dans les parties consacrées à l'usure et au ravitaillement.

<sup>931</sup> ) Juliette SIBON, « L'implication politique des juifs dans la cité de Marseille au XIVe siècle, entre normes et pratiques », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 24 (2012), p. 213-226.

politique des dirigeants était de lutter contre les accapareurs et l'augmentation excessive des prix, permettant ainsi de maintenir une population importante et des salaires bas, ce qui constituait une incitation forte et efficace pour le développement de « l'industrie »<sup>932</sup>.

Quand échouaient tous ces moyens de contrôle, les autorités publiques de bien des villes - mais seulement en situation extrême, comme ultime recours - « taxaient », c'est-à-dire bloquaient, le prix des céréales, de la viande (et du poisson pendant le carême) et concédaient le monopole de la vente à ceux des bouchers et pêcheurs qui acceptaient cette régulation. Les contemporains étaient cependant conscients des risques qu'impliquait cette politique des *maxima*, ce que révèle par exemple un projet de taxation à Bruges en 1482 : il y était spécifié que l'on prendrait soin de fixer le prix maximum du blé à un niveau qui ne fût pas trop faible, afin d'éviter que les exportations ne s'arrêtent. Dans les villes anglaises, dont l'autonomie était limitée par le pouvoir central, cette législation était d'origine royale : l'*assize of bread and ale* (1266-7) imposait un cadre juridique au prix de la cervoise et au poids du pain, qui tous deux variaient selon le cours des céréales<sup>933</sup>.

A Florence, ces ordonnances, parfois contradictoires et d'application d'autant plus difficile qu'elles prévoyaient des exemptions et privilèges<sup>934</sup>, se révélaient peu efficaces. De même, malgré toutes les interdictions réitérées par les États du Languedoc, en particulier à la suite de la moisson déficitaire de 1527, certains se considèrent totalement étrangers à ces mesures, comme l'évoque Emmanuel Le Roy Ladurie, citant l'exemple de l'abbé d'Aniane, lequel parvient à exporter « à prix fort

---

<sup>932</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 166-7.

<sup>933</sup> ) Leon ZYLBERGELD, « Les régulations du marché du pain au XIII<sup>e</sup> siècle en Occident et l'*Assize of bread* de 1266-1267 pour l'Angleterre », Jean-Marie DUVOSQUEL et Alain DIERKENS (éds.), *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, Liège : Édit. du Perron, 1991, p. 791-814. Buchanan SHARP, *Famine and Scarcity in Late Medieval and Early Modern England. The Régulation of Grain Marketing, 1256-1631*, Cambridge : CUP, 2016. D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 168-9.

<sup>934</sup> ) Ch.-M. de La RONCIÈRE, « Les Famines à Florence... », *op. cit.*, p. 238.

et gros bénéfice »<sup>935</sup>. D'autres tractations sont en contradiction totale avec les mesures précédemment évoquées, les marchands agissant en dehors de toute réglementation, ainsi cette opération fructueuse résumée en ces termes : « il faut acheter du blé de mer, depuis Marseille ; le vendre 2 x 10 s. en ville, 3 x aux villages, toujours derniers servis »<sup>936</sup> ; les capacités financières des grandes cités permettaient à leurs édiles d'acquérir à des prix tels que les populations des petits villages se trouvaient pratiquement exclues de ces marchés<sup>937</sup>. Ces mesures ne parvenaient que peu à maîtriser les hausses généralisées d'autres produits alimentaires ; les capacités financières des bourgeoisies urbaines rendaient ces marchés plus rentables (blés, vin et bêtes sur pied étaient concentrés sur ces marchés urbains), tandis que les populations rurales<sup>938</sup>, au pouvoir d'achat bien réduit, étaient les premières victimes de ces transactions.

Cette situation fait qu'à Paris, de la fin du XIV<sup>e</sup> au début du XV<sup>e</sup> siècle, les boulangeries étaient souvent assiégées « et n'était nul qui pût encore finer [trouver] du pain, s'il n'allait devant le jour chez les boulangers et donnait pintes et chopines aux maîtres et aux valets pour en avoir... Et quand ce venait environ huit heures, il y avait si grande presse à l'huys des boulangers que nul ne le croirait qui ne l'aurait vu, et les pauvres créatures qui, pour leurs pauvres maris qui étaient aux champs ou pour leurs enfants n'en pouvaient avoir pour leur argent ou pour la presse, mouraient de faim en leurs maisons »<sup>939</sup>. Tel ce fut le cas à Grenoble, cité dans laquelle en octobre 1596, selon les archives communales, les boulangers firent

---

<sup>935</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 320.

<sup>936</sup> ) *Ibidem*.

<sup>937</sup> ) Les documents étudiés par Philippe Wolff confirment, encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces tentatives de régulation des prix dans la ville de Toulouse où « les capitouls procèdent à des perquisitions à domicile : le blé ainsi trouvé sera vendu au marché public à un prix taxé. Le Parlement appuie cet effort, il autorise la visite des maisons des présidents et des conseillers eux-mêmes ; il enjoint aux Toulousains absents d'envoyer sous huitaine les clés de leurs demeures, pour qu'il y soit procédé à une vérification » (Ph. WOLFF (dir.), *Les Toulousains...*, *op. cit.*, p. 133).

<sup>938</sup>) R. FOSSIER, *Paysans d'Occident...*, *op. cit.*, p. 88.

<sup>939</sup> ) C. BEAUNE, *Journal d'un bourgeois de Paris...*, *op. cit.*, p. 214-215.

grève<sup>940</sup> à cause de la cherté du blé et des marchands qui s'étaient emparés de tout le blé qui se vendait à la Grenette<sup>941</sup> pour le faire ensuite porter en pays étranger « dans des toneaux vides sur la rivière de l'Isère par bateaux »<sup>942</sup>.

#### 4 - Étude de prix : rapport entre les prix au printemps et à l'automne

En analysant les données rencontrées, une évidence apparaît clairement : en général le prix des céréales est moindre juste après les nouvelles récoltes, lorsque les quantités disponibles sont supérieures à la demande, puis connaît un renchérissement progressif au fur et à mesure que les mois se succèdent. C'est pourquoi, il nous semble intéressant de bien prendre en compte, à la fois, la mesure de l'amenuisement des ressources et la temporalité des décisions prises avant et après. Il est bien connu que les prix des céréales connaissent des oscillations saisonnières plus ou moins marquées, avec des pauses au moment des récoltes et des montées progressives au fur et à mesure que l'année agricole avançait jusqu'à ce que soient atteintes la « disette de mai »<sup>943</sup>, en réalité la soudure. Ces disettes sont connues dans certaines parties du Portugal, presque jusqu'à nos jours, sous le nom de « faims de mai »<sup>944</sup>.

---

<sup>940</sup> ) « Les bollangiers de ceste ville puis environ trois ou quatre jours en sa de leur autorité auroient laissé de cuire et tenir leur banc degarnis de pain blanc et rosset s'excusantz le bled avoir cousté samedy dernier trente soulz... » (Délibération du Conseil de la police de la ville de Grenoble du 21 octobre 1596 dans le registre BB 51, f° 253 des Archives communales de cette ville) ; cité par R. LATOUCHE, *Le haut Moyen Age...*, op. cit., p. 261-262.

<sup>941</sup> ) « Grenette » est le terme par lequel on désigne la halle au blé dans les dialectes franco-provençaux. L'usage de ce vocable est attesté de la Bourgogne méridionale et de la Bresse à la Drôme et aux Alpes de Haute-Provence et de la Suisse romande au Velay et à la partie occidentale de l'Auvergne : Jean-Pierre CHAMBON, « La dynamique des variantes géographiques du français. Deux mots d'origine lyonnaise dans le vieux Clermont (Tour de la Bayette, Rue des Grenettes) », *Études sur les régionalismes français en Auvergne et ailleurs*, Paris, 1999, p. 89-98.

<sup>942</sup> ) Robert LATOUCHE, *Le haut Moyen Age - La France de l'Ouest des Pyrénées aux Alpes*, Paris, PUF, 1966, p. 262.

<sup>943</sup> ) G. BOIS, « Comptabilité et histoire des prix : les prix du froment à Rouen au XVe siècle », op. cit., p. 1277-8.

<sup>944</sup> ) I. GONÇALVES, « Uma Pequena Cidade Medieval o e seu Pão na Baixa Idade Media... », op. cit., p. 188.



Les prix des céréales panifiables étaient donc très sensibles à la moindre baisse des récoltes. La confrontation entre l'offre et la demande sur le marché influait sur la formation des prix, en particulier en période de manque de subsistance. Ainsi, le prix du blé et généralement celui des grains ont souvent été très élevés, ainsi à Grenoble, déjà au haut Moyen Âge, pendant les périodes précédant la récolte<sup>945</sup>. Au début du XIe siècle, Raoul Glaber disait, en particulier en période de manque, que « tout homme qui avait à vendre quelque aliment pouvait en demander le prix le plus excessif, il était toujours sûr de le recevoir sans contradiction »<sup>946</sup>. Il poursuit en disant que « chez presque tous les peuples, le boisseau de grains se vendait soixante sous ; quelquefois même, le sixième de boisseau en coûtait quinze »<sup>947</sup>.

La spéculation, employée ici en son sens actuel, avec une connotation plutôt négative, rend compte de la pénurie et de la hausse des prix de certains produits. « Le souci du bien public, qui prescrivait au souverain de veiller à la survie de tous, imposait la fixation d'un prix « juste », protégeant les plus faibles des effets pervers de la spéculation »<sup>948</sup>. Raoul Glaber, évoquant la gestion du pouvoir par les ducs de Normandie, écrivait que « parmi eux, passait pour voleur ou pillard quiconque, prétendant en affaire plus que le juste prix, ou trompant sur la qualité, s'enrichissait aux dépens d'autrui »<sup>949</sup>. À la Chapelaude, dans le sud du Berry<sup>950</sup>, en 1072, le marché devait obéir à des règles précises : même lorsque les religieux de l'abbaye de Saint-Denis, maîtres de la seigneurie et usant de leur droit de « banvin », auront seuls le droit de vendre leur vin sur le marché, ils ne pourront cependant le vendre

---

<sup>945</sup> ) R. LATOUCHE, *Le haut Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 265.

<sup>946</sup>) Raoul GLABER, *Chronique de l'an Mil*, Clermont-Ferrand, Paleo, 2007, p. 170.

<sup>947</sup>) *Ibidem*.

<sup>948</sup> ) M. ARNOUX, « Vérité et questions des marchés médiévaux »... *op. cit.*, p. 35.

<sup>949</sup> ) R. GLABER, *Histoires...*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>950</sup> ) Allier, Montluçon, Huriel.

plus cher que les autres<sup>951</sup>. En région nantaise, en 1079, il est dit que « nulle denrée ne sera vendue plus cher dans notre bourg <sup>952</sup> que dans le sien<sup>953</sup>, mais toutes seront vendues dans notre bourg au prix et à la mesure auxquels elles se vendent dans le sien, ou à un prix inférieur »<sup>954</sup>.

Souvent les chroniqueurs mentionnaient les prix pour attirer l'attention sur les crises alimentaires. Et d'une façon générale, plus la récolte était mauvaise, et plus nombreuses sont les mentions de prix<sup>955</sup>. En Normandie par exemple, en 1146, le chroniqueur de Saint-Taurin d'Evreux, pour donner une idée de la rigueur de la famine de cette année, rapporte que la mesure de blé se vendait 40 s.<sup>956</sup>. La même année, un autre chroniqueur observe qu'à Rouen, la disette fit monter le prix de la somme de froment à 40 s. et celle de l'avoine à 16 s.<sup>957</sup>. En 1162, la chronique de Caen rapporte que le setier d'orge se vendit jusqu'à 13 s. mançois ; il est à noter que celui d'avoine était, par exemple de 1175 à 1179, de 3 s.<sup>958</sup>. Pour comprendre la variabilité des prix d'une année à l'autre, en 1178, à Fosse-Louvain<sup>959</sup>, le setier de froment était de 10 s. et celui d'avoine 2 sous ; l'année suivante, au même lieu, le setier de froment était de 12 s. 8 d. et celui d'avoine, 4 s.<sup>960</sup>. De même, à Paris en 1221, le setier de blé se vend 16 sous alors que son cours normal était ordinairement 2 sous 6 deniers<sup>961</sup>.

---

<sup>951</sup> ) Martial-Alphonse CHAZAUD, *Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude*, Moulins, 1860, pièce n° XIX, p. 42, cité par M. ARNOUX, « Vérité et questions des marchés médiévaux »... *op. cit.*, p. 36.

<sup>952</sup> ) Bourg castral né au pied du château vicomtal de Donges (Loire-Atlantique, arr. et canton de Saint-Nazaire).

<sup>953</sup> ) Second bourg que le vicomte de Nantes crée, vers 1070, à l'intention de l'abbé et des moines de Marmoutier aux portes de son château.

<sup>954</sup> ) M. ARNOUX, « Vérité et questions des marchés médiévaux »... *op. cit.*, p. 36.

<sup>955</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 413.

<sup>956</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 588.

<sup>957</sup> ) *Ibidem*.

<sup>958</sup> ) *Ibid.*, p. 588-589.

<sup>959</sup> ) Cne. de Saint-Aubin-Fosse-Louvain, Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Gorron.

<sup>960</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 589.

<sup>961</sup> ) François VINCENT, *Histoire des famines à Paris*, Paris, Librairie de Médecis, 1946, p. 38.

Les deux derniers siècles du Moyen Âge sont marqués par un resserrement économique ; malgré certaines reprises, la tendance à la baisse semble avoir été générale pour les prix agricoles<sup>962</sup>. Cependant, en Forez, à la suite de la pénurie de l'année 1302, au printemps, le setier de seigle se vendit 28 s. viennois ; en mai, il se haussa à 30 s. v., preuve qu'on éprouvait de sérieuses difficultés à assurer la « soudure » et que, par conséquent, la récolte de 1301 avait été déficitaire<sup>963</sup>.

À Saint-Flour, la courbe de l'évolution des prix entre 1347 et 1352 montre l'importance des fluctuations des cours allant jusqu'à obliger l'évêque et les consuls, d'un commun accord, à fixer les tarifs du pain et du vin<sup>964</sup>. Pour se rendre compte de l'irrégularité de ces variations saisonnières, à Toulouse, le prix du carton de froment passe de 4 livres tournois au début avril 1371 à 32 L. au début avril 1375 avant de retomber à 9 L. début avril de l'année suivante<sup>965</sup>. Toujours à Toulouse, en 1375, le prix du carton de froment passe de 12 francs en novembre à 16 francs le 8 février, puis à 20 francs le 13 février, avant d'atteindre 32 francs en mars-avril<sup>966</sup>. Donc, pour résumer, de novembre à avril (1374-75), le prix du carton de froment s'est élevé d'environ 300 %<sup>967</sup>. Il faut y voir un effet de la spéculation qui attend ce moment pour mettre sur le marché les stocks dissimulés. Par ailleurs, toujours à propos de cette crise, le prieur du collègue de Périgord rappellera, en 1376, soit l'année d'après, « l'époque où le carton de froment valait 50 florins [le florin valant 16 sous tournois, soit 40 francs] »<sup>968</sup>. Autre exemple, ce même carton de froment passe de 9 L. tournois en 1420 à 20 L. à la même époque de l'année suivante, c'est-à-dire début avril 1421<sup>969</sup>. Un peu plus tard, après la mauvaise récolte de 1425 à Toulouse, au printemps de 1426, autrement dit à la soudure, le prix du froment varie entre 6 et 8

---

<sup>962</sup> ) J. SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIIIe et XIVe siècles...*, *op.cit.*, p. 293.

<sup>963</sup> ) E. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 269.

<sup>964</sup> ) G. AUDISIO, *La révolte des Tuchins d'Auvergne...*, *op. cit.*, p. 44.

<sup>965</sup> ) G. et G. FRÊCHE, *Les prix des grains, des vins et des légumes à Toulouse...*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>966</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 184-85.

<sup>967</sup> ) *Ibidem*, p. 415.

<sup>968</sup> ) *Ibid.*, p. 185.

<sup>969</sup> ) G. et G. FRÊCHE, *Les prix des grains, des vins et des légumes à Toulouse...*, *op. cit.*, p. 95.

écus le carton, ce qui est relativement élevé<sup>970</sup>. Autre exemple marquant, en 1432-33 à Toulouse, malgré les maxima, vers la fin du mois d'avril, les prix atteignirent 150, voire 200 % des prix pratiqués en novembre<sup>971</sup>.

En Forez, la récolte de 1432 fut très déficitaire et les grains atteignirent des cours élevés auxquels les comptes des prévôts font parfois allusion : « ...*de tempore caristie magne bladorum de anno finito 1433* »<sup>972</sup>.

On dispose de même de quelques exemples de flambée des prix lors de la crise frumentaire de 1438 en Flandre française et en Hainaut<sup>973</sup> : à Lille, le cours de la rasière de blé passe de 16 sous 6 deniers parisis en 1436, à 36 sous 6 deniers en 1437, puis à 61 sous en 1438. À Valenciennes, le muid de froment passe de 69 sous tournois pour l'année récolte 1436-1437 à 192 pour celle de 1437-1438. À Douai, entre 1386 et 1500, les cotations céréalières étaient presque toujours inférieures à une livre parisis pour une rasière de froment mais la hausse atteint 290% de l'automne 1436 au mois d'octobre 1438<sup>2</sup> ; plus tard, en 1482, avec les mauvaises récoltes de l'année précédente, la rasière passe à 6,7 au moment de la soudure<sup>974</sup> ; de plus, « la récolte de 1482, médiocre, conjure insuffisamment le mal ; en mai 1483 encore, les stocks ne sont pas tout à fait reconstitués : la soudure se fait difficilement »<sup>975</sup>. Ces situations sont révélatrices du niveau de difficultés rencontrées par les plus démunis à ce moment particulier de l'année. Ainsi, ces variations sont prioritairement dépendantes des quantités récoltées, elles-mêmes déterminées par les aléas des productions frumentaires. Cependant, les répercussions à long terme semblent être plus tragiques en ville avec une hausse rapide du prix du pain, une mévente générale, une sous-protection et un accès

---

<sup>970</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 186.

<sup>971</sup> ) *Ibidem*, p. 416.

<sup>972</sup> ) E. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 467.

<sup>973</sup> ) Alain LOTTIN (dir.), *Histoires des provinces françaises du Nord*, tome 2, Westhoek-Édition, 1989, p.199.

<sup>974</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 147.

<sup>975</sup> ) *Ibidem*, p. 153.

difficile aux aliments de substitution, une misère, une surmortalité et des soulèvements populaires ici ou là : lors de la disette de 1431 à Draguignan, les populations se plaignent des cours beaucoup trop élevés et mettent en cause la concurrence des achats opérées par des étrangers<sup>976</sup>. Mais plus pesant encore est la tendance locale ou régionale à la spéculation.

En Italie du Nord, un extrait de la Chronique de Salimbene de Adam de Parme, en 1272, montre que :

« ... il y eut très grande disette de tous les vivres : un setier de froment se vendait huit, neuf et même dix sous impériaux<sup>977</sup>. Le setier d'épeautre se vendait quatre sous impériaux et treize ou quatorze gros. Le setier de blé sarrasin douze, treize et même quatorze gros. Le setier de millet, douze, treize, quinze et même seize gros ; le setier de pois chiches huit et même neuf sous impériaux. La livre grosse de viande de porc dix-huit, vingt et même [vingt]-deux sous impériaux. La livre de fromage huit et même neuf sous impériaux. Le setier de fèves vingt gros et sept sous impériaux. Il y eut une très grande disette de toutes les autres denrées pendant tout ce temps-là et cela dura pendant deux ans. »<sup>978</sup>.

Un peu plus tard, en 1277, un autre extrait montre parfaitement le rapport entre pénurie, épidémie et mortalité :

« La même année vit une très grande mortalité humaine, de grandes maladies chez les hommes, les enfants et les femmes, pratiquement dans tout l'univers et en particulier dans le royaume d'Italie et en Lombardie. Il y eut aussi de fortes pluies, si bien que les gens ne purent récolter le blé sarrasin, ni le sécher, ni faire les semailles. (...) La même année, il y eut une grande disette ; parfois le setier de froment se vendit neuf sous impériaux et vingt sous

---

<sup>976</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 64.

<sup>977</sup> ) Le « denier impérial » créé en 1165 à Milan par l'empereur Frédéric Barberousse est demeuré en usage dans toute l'Italie du Nord pendant plus d'un siècle ; alors que le sou vaut 20 deniers, le gros en vaut 26.

<sup>978</sup> ) *Chronique de Salimbene de Adam de Parme*, introduction et notes sous la direction de Gisèle BESSON et Michèle BROSSARD-DANDRE d'après l'édition du texte latin de G. Scalia, Paris, Honoré Champion, 2016 (traduction des classiques du Moyen Âge, 96), p. 879.

de Reggio<sup>979</sup>. Le setier de fèves, dix-sept, dix-huit et dix-neuf gros. Le setier de blé sarrasin treize, quatorze et quinze gros, le setier d'épeautre douze et treize gros, la livre grosse d'huile d'olive vingt-et-un et vingt-deux impériaux. »<sup>980</sup>.

Certes, il y a bien des années marquées par une hausse fulgurante des prix au moment de la soudure, mais ce n'est pas une règle absolue comme l'ont démontrés les travaux de Marie-Jeanne Tits-Dieuaide sur la formation des prix céréaliers en Brabant et en Flandre au XVe siècle<sup>981</sup>. D'après cet auteur, l'arrivée de la récolte sur le marché et la pénurie qui résulte de l'épuisement de cette récolte au moment de la soudure n'ont qu'un rôle peu apparent ; et que ce qui compte pour l'évolution des prix au cours d'une année donnée, c'est la position de cette année dans le cycle dont elle fait partie<sup>982</sup>. Il faut également rappeler que ces « chertés » ne concernent pas uniformément toutes les variétés proposées aux consommateurs. Le blé plus fragile, celui fournissant le froment, céréale la plus coûteuse, peut présenter d'importantes variations, les blés moins recherchés, et le plus souvent en plus grande quantité, étant consommés par la majorité des populations les moins aisées. On peut ainsi considérer les prix du froment, de l'avoine et de l'orge en avril-mai 1347 (période de soudure difficile coïncidant avec l'épidémie de peste<sup>983</sup>) et en avril-mai 1348 (soudure normale) à Moustiers, en Provence intérieure<sup>984</sup>, pour se rendre compte des disparités qui peuvent se manifester même entre deux périodes successives de soudure<sup>985</sup>.

---

<sup>979</sup> ) Reggio = Reggio Emilia, région d'Emilie-Romagne, chef-lieu de province.

<sup>980</sup> ) G. BESSON et M. BROSSARD-DANDRE (dir.), *Chronique de Salimbene de Adam de Parme*, *op. cit.*, p. 895-6.

<sup>981</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>982</sup> ) *Ibidem*, p. 49.

<sup>983</sup> ) L'arrivée de la Peste noire se situe au mois de novembre 1347 à Marseille ; décembre à Aix-en-Provence et Forcalquier ; janvier 1348 en Arles et Avignon, février en Languedoc...

<sup>984</sup> ) Cne. de Moustiers-Sainte-Marie, Alpes de Haute-Provence, Digne, Riez.

<sup>985</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 70.

Il y a eu presque chaque année, surtout à la soudure, une oscillation saisonnière du prix des grains qui reflète le rythme annuel des transactions. En Provence intérieure, à Grasse<sup>986</sup>, Puget-Théniers<sup>987</sup>, Moustiers, Castellane<sup>988</sup> et Draguignan<sup>989</sup>, entre l'automne et le printemps suivant, les cours du froment s'accroissent de 20 à 40%<sup>990</sup>. Les propriétaires fonciers, les seigneurs les plus aisés, les « bladiers » vendaient au printemps les réserves accumulées : l'archevêque d'Arles n'effectuait ses ventes de grain qu'en mars, avril et mai<sup>991</sup>. Ainsi, les uns et les autres s'assuraient le meilleur prix du marché en ces temps de soudure. La période avril-juin est celle de la soudure : « à Moustiers et à Castellane, entre l'automne 1346 et le printemps 1347, le prix du froment s'accroît sept à huit fois plus qu'il ne le fait d'habitude »<sup>992</sup>.

**Prix du setier de froment, de l'avoine, de l'orge aux printemps de 1347 et 1348 à Moustiers<sup>993</sup>**

Froment		Avoine		Orge	
1347	1348	1347	1348	1347	1348
10 sous	4 sous	3 sous	2 sous	3 sous	2 sous

On notera que ces hausses affectent, en général, plus le froment que les autres grains, cette situation trouvant son explication dans sa panification : « Plus la disette est grave, plus l'écart se creuse entre les grains »<sup>994</sup>. Ainsi, lorsque le froment est rare, les populations, ou du moins les plus démunis, recherchent des produits qui, sans être de la même qualité que celui-ci, sont toutefois panifiables. Ce rôle était

<sup>986</sup> ) Alpes-Maritimes, chef-lieu d'arrondissement.

<sup>987</sup> ) Alpes-Maritimes, Nice, Vence.

<sup>988</sup> ) Alpes de Haute-Provence, chef-lieu d'arrondissement.

<sup>989</sup> ) Var, chef-lieu d'arrondissement.

<sup>990</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 56 et 66.

<sup>991</sup> ) *Ibidem*, p. 56.

<sup>992</sup> ) *Ibid.*, p. 66.

<sup>993</sup> ) *Ibid.*, p. 69 (tableau 5 bis).

<sup>994</sup> ) *Ibid.*, p. 71.

surtout joué par le méteil et le seigle plus que par l'orge et l'avoine<sup>995</sup>. Ces variations haussières, et rarement réductrices, sont décrites dans les archives en citant en premier lieu le froment, mais évoquant également d'autres céréales, certaines sources comparant les prix du setier de froment, dont le pain demeurerait le privilège des riches, et celui d'autres céréales panifiables, orge et seigle et même avoine, que l'on vendait à plus bas prix. Ainsi, sur les marchés grenoblois en 1483<sup>996</sup>, « 4 setiers de seigle valent 3 setiers de froment », tandis qu'un setier d'avoine - céréale destinée ordinairement aux chevaux - valait la moitié d'un setier de froment.

Durant le temps de la disette, les attentes de la prochaine récolte étant différemment vécues, une des difficultés d'interprétation des textes demeure la définition des catégories sociales les plus souvent concernées : en pleine soudure, les capacités financières divergentes des acheteurs imposent une lecture critique de ces sources. Les hausses de prix sanctionnent prioritairement les plus dépendants des consommateurs, tandis que les vendeurs, fût-ce d'une production limitée, et surtout les commerçants, capables de stocker, peuvent attendre et mettre sur le marché leurs réserves à l'extrême fin du temps de la soudure. Et une technique consiste à acheter en période de bas prix des grains, au lendemain des bonnes récoltes, lorsque les grains battus parviennent peu à peu sur les marchés. Soucieux de dramatiser ces situations précaires, voire réellement dramatiques, les chroniqueurs ne manquent pas de mentionner la cherté des produits et d'évoquer des familles qui s'endettent ou vendent leur terre pour se procurer de la nourriture en temps de pénurie. Les médiévistes sont parvenus, grâce à la précision de certaines archives, à présenter graphiquement des courbes de variation des prix des blés sur des marchés urbains régulièrement enregistrés (on a les exemples de Douai et de Rouen au XVe siècle<sup>997</sup>). Une simple lecture de ces graphiques permet de mesurer ces variations saisonnières, le marché des céréales étant le plus

---

<sup>995</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>996</sup> ) AD. Isère, B 4383, f° 88.

<sup>997</sup>) E. LE ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 130-131



représentatif des contraintes qu'imposaient les usages alimentaires. Comme l'a écrit John Drendel, « la faim est un phénomène de prix, surtout dans les villes »<sup>998</sup>.

Les récoltes déficitaires étaient normalement prévisibles ; parfois même, les conditions climatiques, observées dès le printemps, imposaient aux pouvoirs locaux d'anticiper la pénurie d'une prochaine récolte, en fait une moisson insuffisante pour assurer non seulement la stabilité des prix au terme des temps de soudure, mais aussi pour réserver impérativement les grains nécessaires aux semailles suivantes. Cette prévoyance appliquée aux moissons potentiellement médiocres est à l'origine de rumeurs, dont les textes (ici à propos des villes provençales aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) nous proposent diverses formulations - ainsi celle évoquée à partir des sources provençales par l'historien Louis Stoff, puis reprise par John Drendel et Pere Benito i Monclús « *dubitatur de caristia bladorum* »<sup>999</sup> (on supputait la cherté des blés) - qui suscitaient à leur tour des prédictions pessimistes, celles-ci pesant en retour sur les estimations des rendements et donc des prix. Par la suite, ces mêmes rumeurs, parfois démenties par des récoltes suffisantes, soit déterminaient des pénuries plus ou moins localisées, soit imposaient ou suscitaient des transports de compensation<sup>1000</sup>, voire, dans les temps de soudure, déclenchaient à leur tour des politiques individuelles d'accaparement à des fins spéculatives. Situation qu'évoque Charles de La Roncière décrivant et expliquant la famine qui sévit à Florence en 1347 :

« ... tout commence par des intempéries, péripiéties courantes, mais cette fois interminables (d'avril à juin 1346) et absolument générales sur l'Occident méditerranéen, en Italie du Nord et en France. Autour de Florence, les semences enfouies pourrissent. Vin,

---

<sup>998</sup> ) M. BOURIN *et al.*, *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 418.

<sup>999</sup> ) L. STOUFFF, « Alimentation et démographie en Provence aux XIV<sup>e</sup>... », *op. cit.*, p. 63. John DRENDEL, « Les disettes en Provence », *op. cit.*, p. 264 ; Père BENITO i MONCLÚS, « Fams i caresties a la Mediterrània occidental durant la baixa edat mitjana. El debat sobre les crisis de la crisi », *Recerques*, t. 49 (2004), p. 187.

<sup>1000</sup> ) Nous y reviendrons aussi.

viande, céréales, tous les prix flambent. Ceux du froment y atteignent en mai plus de quatre fois leur valeur habituelle à cette période de l'année (63 sous contre 15 sous) »<sup>1001</sup>.

La précision de datation qui nous est ainsi donnée confirme la période majeure de ces temps de soudure, indice qu'il est nécessaire d'inventorier dans d'autres sources. Les archives florentines décrivent ces manipulations financières autour de ces variations des prix céréaliers : accumulation de stocks avant le début des pénuries, puis adaptation des prix haussiers aux acquéreurs en fonction de leurs usages alimentaires. Les mieux informés spéculaient jusqu'aux premières moissons, ainsi des florentins disposant de terres dans le *contado* :

« On voit ainsi les Del Bene, riches marchands et propriétaires fonciers, modifier à ces occasions la clientèle du blé de leurs fermes. Leurs voisins paysans en disparaissent ; des *biadaiofi*<sup>1002</sup> les remplacent, d'abord ceux du *contado*, puis, quand s'approche la soudure et ses hauts prix, ceux de la ville (mars-juin), avant l'ultime spéculation que ces derniers acheteurs ne manqueront pas de réaliser »<sup>1003</sup>.

En ces semaines d'extrême pénurie, le négociant pouvait imposer des prix totalement excessifs par rapport aux moyennes d'année normale, le muid ou *modius* en latin, mesure principale de capacité, pouvant être vendu jusqu'à soixante sous.

Le début de la période moderne n'échappa pas à ces variations haussières, parfois, imposées par des manipulations des produits de base effectuées par des marchands, spéculant sur les rumeurs, et parfois sur une apparente pénurie. Le début du XVI<sup>e</sup> siècle (les années 1520 et 1521, en 1523, puis de 1528 à 1534 et enfin en 1548 et 1556) est ainsi marqué, à Paris - où la sécheresse fait passer le setier de seigle de 40 sous tournois à 3 livres 10 sous tournois - par une flambée des prix<sup>1004</sup>. En 1521, les

---

<sup>1001</sup> ) Ch.-M. de La RONCIÈRE, « Les Famines à Florence... », *op. cit.*, p. 240-241.

<sup>1002</sup> ) ou marchands de blé.

<sup>1003</sup> ) *Archivio di Stato, Firenze, Carte Del Bene*, 47 ; cité par Ch.-M. de La RONCIÈRE, « Les Famines à Florence... », *op. cit.*, p. 241.

<sup>1004</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 53.

prix du setier passent de moins de 35 sols parisis en juillet à 70 sols parisis jusqu'à l'été 1522, avec des pointes qui dépassent 90 sous le setier, obligeant ainsi le Parlement de Paris à contraindre les habitants et les communautés à faire apporter tout le blé de ferme, « de moisson » (métayage) ou de rente qui pouvait leur être dû et à le vendre à des marchands qui devront en tenir registre<sup>1005</sup>.

La pénurie de grains est souvent accompagnée par un renchérissement de tous les autres produits alimentaires. Ainsi, à la fin de ce XVI<sup>e</sup> siècle, au Puy en Velay, les prix des denrées essentielles découlent, selon le témoignage d'un bourgeois, de la spéculation :

« Grand division & cherté de toutes chozes, que en ce moys de janvyer 1592 le blé se vandant quarante-huict & cinquante solz, la soigle cinquante-cinq solz, & troys livres le froument, trante-six & trante-cept solz les febves. Je ne veulx oublyer le viollement des filhes & grandz destroussementz que se font par les passaignes. Tout le monde s'est lifantyé à mal faire. Paize à Dieu avoir pytyé de nous : toute commerce & trafficque cesse ; personne ne fait rien. »<sup>1006</sup>

Ce même texte précise, pour l'année suivante 1593, en juin, les prix des différentes denrées les plus consommées, mais également d'autres produits d'usage courant :

« ... le vin que se vandoict, comme sy-devant est dict, vingt & quatre escuz la charge, en ce moys de juing est venu tout à coup à cept & huict escuz la charge ; le blé se vandoict cinquante-huict solz & ung escu le carton, de la soigle, eurge & febves, & le beau froment troys livres dix solz, & est venu tout à coup à vingt & troys & vingt & quatre solz, la soigle & heurge à traize & quatorze solz, les febves douze solz, les cuirs de vaches se vandant cept & huict escuz la pisse, & asteure à ung escu. »<sup>1007</sup>.

---

<sup>1005</sup> ) A. NAT., X<sup>1a</sup> 1523, f° 375 r°, 29 octobre 1521, Ordonnance créée à son de trompe ; B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 86-87.

<sup>1006</sup>) A. CHASSAING, *Journal d'un bourgeois du Puy...*, *op. cit.*, p. 320.

<sup>1007</sup>) *Ibidem*, p. 358 ; toutefois, l'auteur pense que cette baisse des prix est liée au « *descryement des monnoyes* ».

Ce second passage, comparé au premier, montre à quel point l'état des récoltes était aléatoire. Des légumineuses, aliments complémentaires au pain, font également l'objet de véritables effondrements des cours, le calendrier de ces variations étant particulièrement important, même pour certains produits ne dépendant en rien des premiers grains de la nouvelle moisson, le vin, les fèves et surtout les cuirs. En raison d'une alimentation dans laquelle les céréales panifiables demeurent la base prioritaire, les chroniques privilégient cette obsession, mais sans que les hausses de ces produits soient régulièrement associées à des périodes de disette, la soudure, prioritairement printanière n'étant pas toujours le temps de ces pénuries.

En Auvergne, lors de la disette de 1572, le prix du setier de « conseigle »<sup>1008</sup> atteint 9 livres, soit le triple du prix plancher antérieur ; et en 1586 et 1587 (années de crise aussi) le setier de « conseigle » atteint 10 L. avec un prix de départ au-dessus de 4 L.<sup>1009</sup>. Tel semble le cas au Puy, au mois de mai 1596, où « les povres personnes ne pouvant pas sortir ung grain de blé de la ville parce que le bled tous les jours aulmante, asteure à la fin de may se vandant trante & troys & quatre solz la soigle, & aultant les febves. »<sup>1010</sup>. Tel paraît aussi le cas, selon les comptes du collège de Périgord à Toulouse dont les prieurs, élus par les étudiants, assurent une gestion très commerciale de leurs réserves de blé :

« En 1649-1650 ils n'avaient vendu que 45 setiers de blé : les prix étaient bas et ils préféraient stocker. Leur réserve atteint alors 420 setiers ; en 1650-1651, les prix montent à un peu plus de 8 livres et le collège vend 217 setiers ; en 1651-1652, les prix continuent à s'élever (plus de 11 livres), mais la hausse paraît durable et le collège préfère reconstituer sa réserve qui, malgré la diminution de la rente, remonte à 322 setiers. En 1652-1653 les prix

---

<sup>1008</sup> ) « Mélange de seigle et de froment, ou de seigle et d'avoine, dont on fait un semis » : Émile LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1876, *sub verbo*. Le Grand Larousse encyclopédique (1970) donne aussi l'équivalent (méridional) *conségal*. Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française...* de Fr. GODEFROY et le *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle...* d'Edmond HUGUET ignorent ces deux termes.

<sup>1009</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France... op. cit.*, p. 843.

<sup>1010</sup>) A. CHASSAING, *Journal d'un bourgeois du Puy...*, *op. cit.*, p. 449.

atteignent des niveaux record : 14 livres, puis 16 le setier. Le collège vend alors 219 setiers, ce qui représente pour lui une rentrée substantielle de 3 000 livres. La réserve tombe à 160 setiers : c'est encore une marge de sécurité confortable. En 1654-1655, avec la fin de la peste et le retour des bonnes récoltes, les prix s'effondrent à 5 livres 9 sols et le collège, qui récupère ses étudiants, préfère reconstituer sa réserve : il ne vend pas un setier ! Avec de pareils gestionnaires le collège de Périgord était à l'abri des mauvais jours ! »<sup>1011</sup>.

Ce texte, évoquant une période certes tardive pour notre enquête (1649-1655), est très intéressant parce qu'il nous permet de différencier les gains spéculatifs des propriétaires capables de stocker les céréales dans des conditions de conservation satisfaisantes, alors que le paysan, devant assurer la semence pour les récoltes suivantes, ne pouvait conserver le surplus commercialisable à seule fin d'assurer sa survie et celle des siens. Mais en s'intéressant de plus près aux différentes motivations de la spéculation, le « gain spéculatif » apparaît certes comme une stratégie de la part des dirigeants du collège, mais son but n'est pas l'augmentation « avaricieuse » de la fortune de l'institution mais l'assurance de constituer et préserver une réserve financière destinée au bon fonctionnement du collège, pour le bien des élèves et des enseignants et la bonne réputation de la maison : spéculation oui, mais pour la bonne cause, pour le « commun bien » de l'institution. De même, cette conception des choses, où les accapareurs auraient des responsabilités dans les pénuries frappant certaines populations, n'est pas totalement partagée par certains auteurs, du moins de l'époque moderne. Selon Arthur Young<sup>1012</sup>, visiteur attentif de l'état de la France rurale de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1013</sup>, le renchérissement était parfois aggravé par la population elle-même qui provoquait des hausses soudaines de prix par ses appréhensions, ses alarmes, ses paniques. On s'en prenait

---

<sup>1011</sup> ) Ph. WOLFF (dir.), *Les Toulousains...*, *op. cit.*, p. 91-92.

<sup>1012</sup> ) Arthur YOUNG, *Voyage en France en 1787 et 1789*, édit. Sée, Paris, t. II, 1931.

<sup>1013</sup>) A noter que ces régions rurales ont changé, en quelque sorte, au XVIII<sup>e</sup> siècle, et seule la spéculation bénéficiait des rumeurs, mais surtout les transports céréaliers demeuraient lents et aléatoires ; même si l'ouverture du canal du Midi dès le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle avait remarquablement facilité l'exportation des blés des régions toulousaines.

alors aux accapareurs dont l'économiste anglais estime, au contraire, l'action bienfaisante pour le peuple parce que, dit-il, ils achètent quand le blé est bon marché pour le tenir en magasin jusqu'à ce que le blé devienne cher, ce qui empêche le peuple de mourir de faim.

## **Conclusion**

Les crises alimentaires, les rumeurs et les plaintes entretenaient des liens étroits. D'abord, les rumeurs pouvaient concerner les menaces de pénuries mais aussi les distributions éventuelles de denrées alimentaires. Quand la rumeur concernait les menaces, la tendance était de conserver son stock, si tant est qu'on en possédât un, soit pour sa propre nourriture ou celle de sa famille, soit dans un but spéculatif. Pour lutter contre cette dernière qui se manifeste par l'accaparement, le « marché noir », la dissimulation des stocks, l'achat de récolte sur pied et le renchérissement des produits, les autorités encourageaient l'approvisionnement direct et limitaient strictement les opérations de revente des marchandises, le nombre des distributeurs et le stockage. Et lorsque commençaient à circuler des rumeurs selon lesquelles les céréales commençaient à être dissimulées, les édiles décidaient de pratiquer l'inventaire des réserves de grains aux mains des commerçants et des particuliers. D'autres mesures consistaient à rendre obligatoire, en période de pénurie, la déclaration des stocks ainsi que la vente des céréales au prix d'achat pendant quelques jours, à limiter la quantité de produits alimentaires achetable sur le marché pour la consommation familiale, la limitation d'un rayon autour de la ville, la régulation du marché, etc.

Et quand la rumeur annonçait des distributions, il fallait d'abord tenter de localiser les points de distribution et s'en approcher. D'ailleurs, la spéculation entretient des relations étroites avec les dynamiques de redistributions. On peut même se demander si ces dernières ne favorisèrent pas, dans une certaine mesure, l'expansion de la spéculation.



## Chapitre V

### Deux dynamiques de circulation et de redistribution :

#### le marché et la dîme

La normalisation des poids et des mesures afin de mieux contrôler les transactions, la condamnation de pratiques liées à l'accaparement ou à la spéculation (« dire le condamnable en matière de comportements économiques : avarice, lucre, cupidité »<sup>1014</sup>), la surveillance du marché pour assurer la bonne application de la « police » (c'est-à-dire du règlement) du marché, avaient pour buts, en sus d'éviter les fraudes et les occasions de conflits, d'éviter les pénuries alimentaires à répétition, du moins d'en atténuer les conséquences.

À la fois pratique de piété et acte économique, la dîme, perçue au moment de la récolte et placée sous sa garde dans la grange du décimateur (seigneur ou monastère) fournit, lors des crises de subsistance, l'aumône servie aux nécessiteux, voire les semences indispensables à la continuité des cultures<sup>1015</sup>. Les céréales de cette dîme, entreposées dans les granges, sont destinées, en temps normal, à être vendues au prix courant sur le marché<sup>1016</sup> ou, en temps de cherté ou de disette, à être redistribuées par l'aumône<sup>1017</sup>. Certes, la perception et la conservation en nature de la dîme la prédisposaient à servir à l'aumône envers les nécessiteux.

Le renversement de l'ordre de traitement (I – Le marché / II – La dîme) se justifie parce que le marché est fondamentalement, exclusivement et continûment un mécanisme de circulation et de redistribution (à titre onéreux), tandis que le rôle de

---

<sup>1014</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 435.

<sup>1015</sup> ) M. ARNOUX, « Croissance et crise dans le monde médiéval... », *op. cit.*, p. 126.

<sup>1016</sup> ) Ce qui permet de modérer les cours.

<sup>1017</sup> ) Mathieu ARNOUX, « Des fruits et des hommes », Michel LAUWERS (éd.), *La Dîme, l'Église et la société féodale*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 598.



circulation redistributive (à titre caritatif, donc gratuit) de la dîme au profit des nécessiteux n'est qu'une des fonctions de ce prélèvement.

## I - Le Marché

Le terme marché, dans son sens concret (*mercatum, nundinae, forum, feria, (Wochen-) markt*<sup>1018</sup>, *market, mercato, mercado*), est polysémique puisqu'il désigne tout à la fois le lieu des échanges (la place du marché, plus tard la halle), le moment où ils ont lieu (le jour du marché), chacune des transactions qui s'y déroulent (conclure un marché) et le prix auquel elles se font (bon marché, mauvais marché)<sup>1019</sup>.

Il convient d'indiquer ici, de plus, que le marché étant lieu de rassemblement régulier (une ou plusieurs fois par semaine) des hommes et de marchandises, se tient assez naturellement en des lieux de convergences des routes et chemins ruraux ; et que le souci de la sécurité des biens et des personnes incite à le tenir à l'ombre d'une forteresse (protection seigneuriale) ou d'un sanctuaire (protection par Dieu et ses saints et ses ministres : évêque ou puissante communauté monastique) ou encore à l'abri de murailles urbaines, fussent celles d'un simple bourg, dont la tenue du marché confortera le degré de centralité<sup>1020</sup>. La plupart des exemples donnés ci-dessous sont issus du milieu urbain.

Comme l'écrit Jean-Pierre Devroey, « le prolongement, durant le Moyen Âge, des principes de « police » des vivres élaborés à l'époque carolingienne est plus

---

1018 ) Marché (hebdomadaire).

1019 ) Mathieu ARNOUX, « Vérité et questions des marchés médiévaux », Armand HATCHUEL, Olivier FAVEREAU et Franck AGGERI (dir.), *L'activité marchande sans le marché ?*, colloque de Cerisy, Paris, Presse des Mines, 2010, p. 29-30.

<sup>1020</sup> ) Judicaël PETROWISTE et Mario Lafiente GÓMEZ (dir.), *Faire son marché au Moyen Âge. Méditerranée occidentale, XIIIe-XVIe siècle*, Madrid, Casa de Velásquez, 2018.

impressionnants encore en milieu urbain<sup>1021</sup>. Cette police était au cœur des politiques d'approvisionnements dans les villes du Moyen Âge central, à partir du XIIIe siècle, autour de la moralisation de l'économie des marchés - tentative de régulation des prix, contrôle des poids et des mesures et de la commercialisation des denrées de base (pain, viande, vin, etc.)<sup>1022</sup>. Ainsi, la récurrence du manque met le marché au cœur du commerce médiéval.

### **1 - Le marché, un lieu de monopole**

Le besoin de réglementer les prix sur le marché et l'institution de d'officiers chargés de surveiller les transactions donnent aux marchés une importance capitale, surtout en période de crise. La vente des différents produits devait obligatoirement être effectuée dans des lieux expressément désignés par les autorités seigneuriales ou urbaines, en divers point de l'espace urbain, pour éviter les fraudes et la fuite devant les taxes, mais aussi pour favoriser le commerce local en le concentrant dans des lieux, des horaires et des conditions déterminées. Au XIII<sup>e</sup> siècle déjà, l'expansion du réseau des foires et marchés atteint bon nombre de bourgs<sup>1023</sup>. Dans les derniers siècles du Moyen Âge et à l'époque moderne, la politique adoptée en royaume de France à l'égard du commerce intérieur des blés suivait un certain nombre de principes obligeant les paysans à apporter aux marchés leurs récoltes, donnant aux collectivités urbaines la possibilité de saisir, si nécessaire par la force, les grains passant à proximité de leur territoire ou sur les fleuves et rivières qui les traversaient, de perquisitionner dans les greniers et de vendre à tarifs réduits, en cas de disette, les grains perquisitionnés<sup>1024</sup>.

Au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les critiques des chroniqueurs mais aussi et surtout les stipulations des règlements urbains, de plus en plus nombreux, s'élèvent contre

---

<sup>1021</sup> ) M. ARNOUX, « Vérité et questions des marchés médiévaux »..., *op. cit.*, p. 436.

<sup>1022</sup> ) *Ibid.*

<sup>1023</sup> ) J. PETROWISTE, « Chartes de coutumes et commerce local. Le cas commingeois, XIIIe-XVIe s..., *op. cit.*, p. 82.

<sup>1024</sup> ) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 149-150.

les pratiques d'achat anticipé de marchandises (céréales, vin, bétail, laine, fil, etc...) par des intermédiaires, opérées en vue de réduire l'offre et, en conséquence, de faire monter artificiellement les prix sur les marchés. D'où l'obligation de vendre les produits de base sur le marché et non dans les maisons privées ou les boutiques<sup>1025</sup>. Ainsi, une ordonnance de Philippe le Bel, du dimanche d'après la Chandeleur de l'an 1304, adressée au prévôt de Paris, demande la vérification des quantités de grains disponibles dans chaque ville et territoire, l'évaluation des besoins alimentaires jusqu'à la récolte et de la part nécessaire pour les semences et l'envoi du reste au marché pour y être vendu<sup>1026</sup>. Plus tard, le 10 juin 1391, une ordonnance du Prévôt de Paris pour la police des grains et du pain ordonna que tous les grains en vente soient vendus au marché et nul par ailleurs jusqu'à la fin de la soudure<sup>1027</sup>. Là aussi, le marché reprend sa place privilégié en période de crise alimentaire : « ... tous marchans & voituriers amenans grains à Paris pour vendre, ne les puissent descendre ni vendre ailleurs qu'en plein marché, és places & heures accoustumées, sur peine de forfaire des denrées, & d'amende volontaire... »<sup>1028</sup>.

Aussi, avec la nécessité pressante de faire de l'argent, détenir un stock de nourriture avant les nouvelles récoltes conférait un pouvoir sur le marché et, par là même, sur les hommes. Pour contrebalancer de telles pratiques, en cas de crise, la vente des blés municipaux à un prix inférieur à celui du marché permet de casser celui-ci. Le prix du marché peut être fixé aussi afin de pousser les marchands à livrer leurs réserves, « lorsque la ville meurt de faim »<sup>1029</sup>.

---

<sup>1025</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Fürkauf/ Vorkauf* (lit. : achat anticipé), sous la plume de Rudolf HOLBACH, *op. cit.*, t. IV, col. 1027-1028.

<sup>1026</sup> ) Trésor des chartes, registre de Philippe le Bel, coté au haut 35 et au bas 10, fol. 100 ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 987.

<sup>1027</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 988.

<sup>1028</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1029</sup> ) Corinne BEUTLER, « De l'approvisionnement en grains de quelques villes européennes au Moyen Age et à l'Epoque Moderne », Marceau GAST et François SIGAUT (dir.), *Les techniques de conservation des grains à long terme. Leur rôle dans la dynamique des systèmes de cultures et des sociétés*, Paris, CNRS, 1979, p. 98.

Une des mesures évitant la hausse des prix était d'obliger vendeur et acheteur à effectuer toutes leurs transactions sur le marché local. Ce fut le cas à Toulouse où les capitouls, sous la surveillance des parlementaires du Languedoc, s'occupaient continuellement du marché en veillant, avec rigueur, à ce que toutes les transactions s'y effectuent<sup>1030</sup>. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, la vente hors des marchés est interdite à Toulouse<sup>1031</sup> et plusieurs textes manifestent la continuité de la politique des édiles toulousains jusqu'à la période moderne : l'ordonnance du mercredi d'après Pâques, période habituelle de soudure, de l'an 1305 le confirme en stipulant que « nous commandons et ordonnons que toutes denrées soient vendues et amenées en plein marché ; et défendons étroitement que nul ne soit si hardy qu'il achète ni vende denrées... ailleurs qu'en plein marché »<sup>1032</sup>. Une autre ordonnance datant de l'année 1482 affirme que « dorenavant nuls Marchands ny autres quelconques ne soient si osez & si hardis d'acheter blez en verd sur le plat pays, n'en faire provision ou amas, sinon pour la provision de son hostel, si ce n'estoit en plein marché, & ce sur peine de confiscation des deniers, d'amende arbitraire, & d'estre punis, à l'Ordonnance de Justice »<sup>1033</sup>. Il s'agit ici d'interdire les achats anticipés (la transaction étant établie au moment où les céréales sont encore vertes dans les champs : « acheter blez en verd sur le plat pays »), si ce n'est pour la consommation personnelle. Les lettres patentes du 6 novembre 1544 défendent de même à toutes personnes de vendre ou d'acheter des grains hors des marchés<sup>1034</sup>.

---

<sup>1030</sup> ) Georges et Geneviève FRÈCHE, *Les prix des grains, des vins et des légumes à Toulouse (1486-1868)*, Paris, PUF, 1967, p. 7.

<sup>1031</sup> ) L. VIALA, *La question des grains et de leur commerce à Toulouse...*, *op. cit.*, p. 16 (note 1).

<sup>1032</sup> ) L. VIALA, *Ibidem*. N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 84.

<sup>1033</sup> ) Fait à Clery au mois de juillet l'an de grace 1482, ainsi signé J. Chambon ; édité dans : N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 712.

<sup>1034</sup> ) L. VIALA, *La question des grains et de leur commerce à Toulouse...*, *op. cit.*, p. 16 (note 1) ; N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 65.

Beaucoup d'autres villes pénalisaient le commerce effectué hors des marchés et restreignaient la vente de grain aux étrangers et établissant une espace de temps pour la vente de pain aux seuls habitants de la cité<sup>1035</sup>.

## 2 - Un lieu de ravitaillement

La place du marché, site majeur des échanges, demeure tout autant l'espace dans lequel les plus démunis peuvent espérer bénéficier de la générosité collective, que le seul moment au cours duquel, théoriquement du moins, toutes les catégories sociales peuvent se côtoyer. Le marché a permis à beaucoup de paysans de se libérer de la dépendance seigneuriale, de commercer entre eux, de mieux estimer la valeur de leurs biens et d'obtenir des crédits sur la base d'un engagement de la parole donnée.

Le contrôle du marché fut la première réponse aux révoltes consécutives aux difficultés de ravitaillement et à l'augmentation des prix dans beaucoup de villes en développement : Plaisance (1250), Parme (1255), Bologne (1256), Milan (1258), Sienne (1262), Florence (1266), mais aussi Douai, Gand, Rouen, Arras, Toulouse et d'autres... L'organisation de la distribution des produits alimentaires par les autorités municipales est un phénomène général dans les villes médiévales, l'un des buts étant de lutter contre les trafics, les accaparements et la spéculation, de favoriser le commerce local, de permettre à chacun d'acquérir des denrées alimentaires pour nourrir sa famille à qualité garantie et à des prix raisonnables. Les sources principales sont ici les ordonnances municipales, nombreuses à partir du XIII<sup>e</sup> siècle dans les villes italiennes et plus tard ailleurs en Europe, souvent très détaillées et régulièrement complétées pour régler de nouveaux problèmes<sup>1036</sup>.

En période de carence alimentaire, le marché est également cet espace de convivialité où les échanges de biens comme de produits facilitent les transactions, à

---

<sup>1035</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 165.

<sup>1036</sup> ) *Ibidem*, p. 164-65.

tout le moins celles qui peuvent être connues de tout public. En réalité, d'autres transactions, plus discrètes, révèlent la cupidité de ceux qui usent et abusent des situations de détresse. Les hausses exceptionnelles des prix des grains se développent naturellement dans le cadre d'une année de récolte. On constate que c'était essentiellement, comme aujourd'hui d'ailleurs, la récolte qui rythmait les fluctuations saisonnières en faisant baisser les prix à l'arrivée de la nouvelle récolte sur le marché, en les poussant à la hausse à mesure de son épuisement et en les faisant culminer pendant la période de soudure. Ces temps de manque apparaissent comme des instants particuliers dans la continuité des sociétés. Les nombreuses manœuvres avaient pour objectif, comme l'analysait encore au XVII<sup>e</sup> siècle Nicolas Delamarre, « de se rendre les maistres des grains, & ensuite d'en cacher l'abondance du public, pour en faire augmenter le prix, & profiter avec usure de ce commerce clandestin »<sup>1037</sup>. C'est pourquoi « il est défendu d'arrer les Grains en vert ou avant la récolte, de les acheter dans les Fermes, sur les chemins, ou ailleurs qu'aux Marchez publics »<sup>1038</sup>. Les ordonnances insistent sur ce fait au prix de se répéter : « nous commandons & ordonnons que toutes denrées soient vendues & amenées en plein marché, & défendons étroitement que nul ne soit si hardi, que il n'achette, ou vende denrées, vivres, ou victuailles ailleurs qu'en plein marché », édicte une ordonnance de Philippe IV Le Bel, datée des octaves de Pâques 1305<sup>1039</sup>.

### 3 - Un lieu d'ordre

Le marché apparaît aussi comme « un lieu d'ordre, où la transgression expose le coupable à des sanctions d'une violence redoutable »<sup>1040</sup>. Le voleur risquait la peine de mort, le faussaire la destruction de ses marchandises et le brigand était

---

<sup>1037</sup> ) *Capitul. Reg. Franc.*, Tome I., col. 454 & 455 ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 712.

<sup>1038</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1039</sup> ) Livre Vert ancien, fol. 11 ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 725.

<sup>1040</sup> ) M. ARNOUX, « Vérité et questions des marchés médiévaux »... *op. cit.*, p. 32 ; Mathieu ARNOUX et Isabelle THEILLER, « Les marchés comme lieux et enjeux de pouvoir en Normandie », A.-M. FLAMBARD-HERICHER (dir.), *Les lieux de pouvoir en Normandie et sur ses marges*, Caen, 2006, p. 58-59.

impitoyablement puni. Les contraintes de marché n'ont pas épargné les seigneurs qui voient certains de leurs prélèvements arbitraires disparaître. Par exemple, dès les premières décennies du XI<sup>e</sup> siècle, il est interdit au seigneur de percevoir de péage sur les routes conduisant à son propre marché, de pratiquer des saisies sur les marchandises exposées, qui peuvent être achetées à crédit (15 jours au plus) et payées au prix demandé par le vendeur<sup>1041</sup>. De même, le privilège dit de banvin, qui donne au seigneur le monopole de la vente du vin dans les semaines qui précèdent la commercialisation de la nouvelle récolte, comporte l'obligation de se tenir au prix du marché<sup>1042</sup>. Mais malgré tout, dès le XI<sup>e</sup> siècle, notant l'échec de toute régulation à mesure que les quantités proposées diminuent, Raoul Glaber rappelait ce que nous appelons aujourd'hui encore la loi du marché : « s'il se trouvait quelque nourriture à vendre, le vendeur pouvait, selon son bon plaisir, augmenter ou respecter le prix accoutumé. On vit ainsi en beaucoup d'endroits le muid de grain à soixante sous, dans d'autres cas le setier a quinze sous »<sup>1043</sup>. Témoignage très ancien, rapportant des situations que les puissantes organisations urbaines, quelques siècles plus tard, parviennent imparfaitement à maîtriser, alors qu'elles ont mis en place de véritables services incluant des contrôleurs et autres administrateurs spécialisés dans le commerce des céréales, ce afin de disposer en permanence de la réserve céréalière assurant l'alimentation de la cité, en réalité ne parvenant ni à éviter les pénuries, ni les hausses incontrôlables des prix et les spéculations, elles-mêmes à l'origine des transactions les plus contestables.

En Occident, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, la peur de manquer et en particulier de pain, a suscité la mise en place de mesures de contraintes et d'encadrement du marché<sup>1044</sup>. Ces règles imposées dans les marchés étaient conçues pour décourager la spéculation. Le marché, en plus d'être un moyen de perception d'impôt ou fiscalité

---

<sup>1041</sup> ) M. ARNOUX, « Vérité et questions des marchés médiévaux »..., *op. cit.*, p. 32.

<sup>1042</sup>) *Ibidem*. Voir, au chapitre précédent, l'exemple du marché et du banvin de La Chapelaude, en Berry à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>1043</sup> ) R. GLABER, *Histoires, op. cit.*..., p. 243.

<sup>1044</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 372.

locale à travers les produits vendus et les péages, était aussi un outil de contrôle des prix.

Au milieu du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle, plusieurs villes flamandes prirent l'initiative de mettre sur papier un ensemble de règlements concernant le droit économique et la police des métiers<sup>1045</sup>. Le fait que chaque recueil s'ouvre sur les produits et les métiers de l'alimentation montre l'importance que les magistrats urbains attribuaient à la nourriture dans l'administration de la cité. Ces archives, comme les chartes et règlements promulgués à partir du XII<sup>e</sup> siècle, témoignent d'une véritable homogénéité des mesures de régulation du marché alimentaire établies par les élites urbaines en Occident<sup>1046</sup>. Il fallait assurer un approvisionnement suffisant et régulier pour ne pas ameuter les masses, en tenant compte des intérêts des marchands et des producteurs ; protéger le consommateur contre la fraude sur la quantité et la qualité des biens ; lutter contre les accapareurs et les monopolistes ; interdire d'acheter des produits alimentaires dans un rayon donné autour de la ville et d'aborder les vendeurs dans les rues, pour éviter une hausse excessive des prix<sup>1047</sup>.

En imposant la publicité des transactions, la réglementation stricte des lieux et des temps de l'échange, la priorité aux consommateurs sur les revendeurs, le contrôle des poids et des mesures et celui de la quantité des produits, les municipalités essayèrent de réguler au mieux le commerce des grains<sup>1048</sup>. Ainsi, en milieu urbain, l'essentiel des transactions sur les aliments devait passer par des marchés et, progressivement depuis le début du XII<sup>e</sup> siècle, par des bâtiments spécialisés comme les halles<sup>1049</sup>.

---

<sup>1045</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 371.

<sup>1046</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1047</sup> ) *Ibid.*, p. 371-372.

<sup>1048</sup> ) *Ibid.*

<sup>1049</sup> ) *Ibid.*



Le terme, d'origine germanique, avec le sens primitif de « salle » (seigneuriale - d'apparat ou de délibération - ou échevinale)<sup>1050</sup> désigne aussi, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, l'édifice couvert servant à accueillir tout ou partie des transactions du marché. L'une des plus anciennes halles conservées sur le territoire français est celle du bourg bourguignon de Salmaise, dont les archéologues du bâti font remonter la construction à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle bien qu'elle ait été très remaniée depuis<sup>1051</sup>. Cependant, la liste des halles aujourd'hui conservées en France ne s'allonge vraiment qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, ce que confirme une enquête lancée sur l'ensemble de la zone du « Massif central », où, par ailleurs, les mentions textuelles les plus anciennes de « halles » ne remontent pas au-delà du troisième quart du XIII<sup>e</sup> siècle et deviennent plus nombreuses dans le premier quart du XIV<sup>e</sup><sup>1052</sup>. Quant aux précisions textuelles sur les spécialisations en « halle aux grains », elles apparaissent, dans cet espace, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ainsi Saint-Didier-en-Velay, mais ne deviennent plus nombreuses qu'à partir du milieu du XVI<sup>e</sup><sup>1053</sup>.

---

<sup>1050</sup> ) Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française...* de Fr. GODEFROY (*sub verbo* « hale ») ne connaît que ce sens mais donne, sous « halage » la signification de « droit perçu sur les marchandises mises en vente à la halle », avec des exemples du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Le sens premier de « salle seigneuriale » subsiste par exemple à Clermont [-Ferrand] dans le nom de la « Rue Halle de Boulogne », sise derrière l'Hôtel de Ville qui a succédé au château-palais des comtes d'Auvergne et de Boulogne (J.-P. CHAMBON, « Toponymie urbaine et sociolinguistique : deux exemples clermontois (rue Halle de Boulogne, rue Prévôte) », *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 122/1 (2006), p. 90-98) ; le marché urbain, médiéval et actuel, est situé en contrebas (« Place du Mazel, Rue des Deux-Marchés, Place Saint-Pierre »).

<sup>1051</sup> ) Ministère de la Culture, Base « Mérimée », PA00112649. Salmaise : Côte-d'Or, arr ; et canton de Montbard.

<sup>1052</sup> ) A Autun, la halle ducale de la ville-basse est mentionnée en 1273, celle de Cervières, en Forez, en 1311, celle de Bourbon-l'Archambault (Allier) en 1315, celle de Conques, en Rouergue, en 1326 ; ces bâtiments sont aujourd'hui disparus ou ont été entièrement rebâties aux XVIII<sup>e</sup> ou XIX<sup>e</sup> siècles : Jean-Luc FRAY, *Banque de données sur les localités centrales du « Massif central », du Morvan et de leurs marges du XI<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Université Clermont Auvergne, Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (en construction).

<sup>1053</sup> ) La spécialité « halle aux toiles » est attestée plus anciennement, ainsi pour la « Halle aux serges » (*aula sarzilorum*) mentionnée en 1325 à Montbrison. (SRA Rhône-Alpes, 2009). Saint-Didier-en-Velay (Hte.-Loire, Yssingeaux, Sainte-Sigolène).

**Image 1 : Salmaise, Côte-d'Or, Beaune, Arnay-le-Duc, Halle médiévale, quatrième quart du XIVe s.**



**Image 2 : Nolay, Côte-d'Or, Beaune, Arnay-le-Duc, Halle médiévale, quatrième quart du XIVe s.**



Source : Ministère de la Culture, Base « Mérimée », PA00112572

Les autorités se préoccupaient aussi de la moralité des transactions, exigeant que tous les vendeurs utilisent des mesures et des poids « loyaux, reconnus et justes ». Il était strictement interdit aux meuniers et aux boulangers de mélanger des farines de céréales distinctes et aux poissonniers et aux bouchers de mélanger sur leurs étals

des poissons et des viandes de types différents. Les dirigeants émettaient des normes sur l'élaboration du pain et sur son prix (qui devait être en relation avec le prix du grain). Le commerce de la viande et du poisson faisait l'objet d'un traitement particulier puisqu'il s'agissait de marchandises périssables qu'il convenait de vendre au plus vite. Pour que les acheteurs puissent surveiller le respect des règles, les bouchers étaient tenus d'exposer séparément la viande du jour et la chair des animaux déjà morts. Dans certaines villes de la couronne de Castille comme Burgos, Cuenca ou Murcie, les autorités se chargeaient chaque année de réguler la vente de viande en établissant un bail avec un nombre déterminé de bouchers « *obligados* (obligés) » auxquels était attribué, pour chacun, un étal dans la boucherie, où ils débitaient, pesaient et vendaient la viande, à charge pour eux d'alimenter les étals de la ville en des quantités et à des prix établis par les dirigeants ; en retour, ils jouissaient d'un monopole de la vente et de l'utilisation des pâturages municipaux aux alentours de la ville. Trouver ces bouchers *obligados* était un souci pour les conseils municipaux, car peu étaient intéressés à ravitailler la ville à des prix fixés par les autorités et jugés trop bas<sup>1054</sup>.

Les autorités régulaient également les industries alimentaires et l'organisation des différents circuits de distribution : producteurs, distributeurs, détaillants. Elles devaient pouvoir disposer des espaces et du matériel adéquats pour récupérer et stocker, garantir les transformations indispensables des produits alimentaires et vendre. Aussi les paysages urbains se modifièrent avec l'apparition d'aires de zones grillagées au-dessus de la ou des portes - pour que les opérations pussent être surveillées, voir protégées - et la construction d'infrastructures de stockage et de conservation (greniers publics, généralement sis au cœur de la cité) et d'infrastructures de transformation (abattoirs, moulins, fours, généralement situés aux marges de l'enceinte urbaine, voire au-delà)<sup>1055</sup>.

---

<sup>1054</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 165-66.

<sup>1055</sup> ) *Ibidem*, p. 166.

## II - La Dîme<sup>1056</sup>

Du latin « *decima* », la dîme ou *disme* ou encore *diesme*<sup>1057</sup> désigne la dixième partie de la récolte ou du croît du bétail. Une partie de ce revenu était destiné à l'entretien du clergé séculier desservant les paroisses ; la plus grande part revenait à l'autorité décimatrice supérieure (les prélats, les communautés séculière ou régulière, les seigneurs). Dans l'organisation des monastères, la dîme et la seconde dîme étaient traditionnellement réservées à l'office de la porte et à l'hôpital qui apportaient accueil et réconfort matériel aux voyageurs et à ceux qui demandaient assistance<sup>1058</sup>.

Les céréales issues de la dîme étaient conservées et stockées sur place en silos ou en greniers, souvent jusqu'à la moisson suivante<sup>1059</sup>. Ainsi, la dîme constituait un stock local de grains mobilisable en cas de soudure difficile, dans lequel on pouvait puiser des semences ou des secours d'urgence en cas de nécessité absolue<sup>1060</sup>. Autrement dit, ces grains en réserve n'étaient commercialisés qu'après la récolte suivante, assurant un volume de sécurité, cette réserve étant ainsi utilisée éventuellement en capacité d'aumône et, dans certaines circonstances d'extrême insuffisance, pouvait également garantir les quantités nécessaires aux semences. Dans ce cas, il paraît évident que ces revenus de la dîme participaient à une sorte « d'économie redistributive ». En réalité, grâce à ces aumônes locales, les céréales provenant de la dîme, entreposées dans les granges sous la responsabilité des responsables ecclésiastiques, étaient redistribuées, au moins partiellement, à des fins caritatives. Par exemple, en juillet 1324, en Flandres, à cause d'une pénurie, « le comte ordonna

---

<sup>1056</sup> ) Ancien impôt sur les récoltes, prélevé par l'Église (A. REY, *Le Robert Micro...*, *op. cit.*, p. 389) ; redevance d'un dixième du revenu, dû par tout fidèle à sa paroisse en application des prescriptions du *Deutéronome* 22-28 et *Lévitique* 27,30-33 (J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 347).

<sup>1057</sup>) Le substantif fut d'abord masculin puis féminin.

<sup>1058</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 198 et 207.

<sup>1059</sup> ) *Ibidem*, p. 207.

<sup>1060</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 207. Roland VIADER, *La dîme dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2010, p. 156.

aux monastères gantois de distribuer, sans délai, la totalité des grains stockés dans les granges dîmeresses »<sup>1061</sup>. L'exemple montre bien que les responsables ecclésiastiques ne sont pas seuls en cause.

Cependant, le revenu de la dîme, prélèvement proportionnel, varie lui aussi avec le niveau quantitatif de la récolte précédente : en Auvergne, la situation issue de la crise de 1481-82, se faisant bien sentir au printemps suivant, a eu aussi des répercussions dans les dîmes de Murol et du Vernet qui diminuèrent sensiblement, passant ainsi, respectivement, de 75 et 46 setiers en 1480 à 45 et 30 setiers en 1481<sup>1062</sup>.

Comme nous le disions précédemment, les redevances seigneuriales peuvent être trompeuses car dépendant moins de la production paysanne que du désir des maîtres, contrairement à la dîme, qui elle est prélevée sur l'ensemble des récoltes et de façon prioritaire. Les textes précisent ces productions engrangées : l'inventaire de celles-ci (maïs, sarrasin, navette<sup>1063</sup> et camomille<sup>1064</sup>, etc...)<sup>1065</sup> normalement destinées à l'aumône, confirme la fonction particulière de ces réserves, les revenus de la dîme appartenant à l'exigence de cette économie réellement distributrice, ces revenus étant le plus fréquemment exclus d'une quelconque préoccupation commerciale.

On peut citer quelques exemples de granges aux dîmes : ainsi celle de Bourges (Cher), édifice du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, à la fois cellier et grenier, sis au flanc de la cathédrale, à la limite de l'enclos canonial et donc au cœur de la ville, appartenant au chapitre

---

<sup>1061</sup> ) Michel MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Âge*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2006, p. 195.

<sup>1062</sup> ) A. PRIV MUROL R 19 ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 841.

<sup>1063</sup> ) Plante de la famille des crucifères, une espèce de navet sauvage, voisine du colza, cultivée pour l'huile que l'on tire de ses graines et comme fourrage ou comme engrais vert.

<sup>1064</sup> ) Plante connue pour ses vertus fébrifuges et digestives, de la famille des astéracées (*asteraceae* ou composées).

<sup>1065</sup> ) Un développement sera entièrement consacré *infra* à ces plantes, céréales et légumineuses.

cathédral<sup>1066</sup> ou celle d'Ecouen (Oise), du XIV<sup>e</sup> s., dépendance du prieuré parisien de Saint-Martin-des-Champs.

**Image 3 : Grange aux dîmes de Bourges d'Ecouen (Oise)**



Source : Ministère de la Culture, Base « Mérimée », PA00096678

La dîme n'étant pas adapté au milieu urbain, d'autres formes de redistribution comme dans le cas des associations de secours mutuel liées aux métiers ou confréries de métiers connues dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle ou/et le cas des hôpitaux et confréries d'assistances financées par les dons testamentaires<sup>1067</sup>. Ces institutions occupent, dans l'économie des villes médiévales, un rôle analogue à celle des dîmes dans les campagnes.

Même les pratiques charitables connaissent des abus et déviations : dans certaines circonstances, les textes sous-entendent des détournements de ces prélèvements que représentait la dîme, au moins autant que des réticences locales à des distributions extérieures aux paroisses de collecte. Par exemple, au début du XIII<sup>e</sup> siècle : « *Sed si qui circa hujus distributionem fraudem fecisse convicti fuerint a*

---

<sup>1066</sup> ) Ministère de la Culture, Base « Mérimée », PA00096678.

<sup>1067</sup> ) M. ARNOUX, « Croissance et crise dans le monde médiéval... », *op. cit.*, p. 126.

*Praelatis suis graviter puniantur* : que ceux qui, à l'occasion d'une telle distribution, ont été convaincus d'avoir fraudé soient sévèrement punis par leurs prélats »<sup>1068</sup>.

## Conclusion

La récurrence du manque met le marché et la dîme au cœur de la vie économique et sociale du Moyen Âge. Les céréales de cette dîme sont destinées, en temps normal, à être vendues au prix courant sur le marché ou, en temps de cherté, à être redistribuées par l'aumône. La perception et la conservation en nature de la dîme la prédisposaient à servir non seulement d'aumône envers les nécessiteux mais aussi de semences.

Quant au marché médiéval, il était très sensible à la production agricole et aux différentes manipulations des acteurs commerciaux. Ce qui explique d'ailleurs l'importance de sa régulation et sa place privilégiée qui fit que beaucoup de villes pénalisaient le commerce effectué hors des marchés. Les règles imposées dans les marchés étaient conçues pour décourager la spéculation et contrôler les prix. À cette époque du Moyen Âge, qui dit marché, dit également spéculation, crédit, mise en gage et usure...

---

<sup>1068</sup> ) *Concil. Parisiense* (1212), *Pars secunda*, c. V : Mansi XXII, p. 826-827 ; cité par L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 304.

## Chapitre VI

### Crédit, mise en gage et usure

Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, les reconnaissances de dettes se multiplient, au sein de la masse des sources, non seulement en Navarre mais aussi dans nombre de régions de l'Occident, dans le Nord et l'Ouest de la France, en Provence ou en Catalogne<sup>1069</sup>. Les sources, souvent précises, permettent de différencier trois grandes pratiques de prêts : le prêt sur gage foncier, le prêt simple (*mutuum*) et les achats de récolte sur pied. Le premier engage le créancier et le débiteur dans une relation de moyenne ou longue durée ; il peut occasionner, dans des conditions conflictuelles, des transferts de propriété. Deux normes de contrat nous sont connues : « la vente fictive et le contrat de prêt sur gage explicite. La vente fictive avec possibilité de rachat est un acte de vente auquel le notaire adjoint *in fine instrumenti*, l'engagement de l'acheteur (le prêteur) à restituer le bien qui a servi de gage à une date déterminée, si toutefois le vendeur (le débiteur) a versé en temps et lieu voulus une certaine somme (le capital et éventuellement des intérêts) »<sup>1070</sup>. Le créancier, soucieux de son bien momentanément transmis à un tiers, peut exiger des garanties et, en ces temps de propriété rurale majoritaire, l'engagement d'un bien foncier, propriété souvent ancestrale de l'emprunteur. Aussi, le crédit sur gage foncier peut comporter la transmission intégrale des produits de la terre au prêteur, mais d'autres répartitions sont connues, ces revenus agricoles pouvant être plus équitablement partagés.

Pendant la période du Moyen Âge finissant, la généralisation de l'économie monétaire, au moins dans les milieux urbains (mais elle en déborde largement sur les

---

<sup>1069</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 255.

<sup>1070</sup>) J.-L. GAULIN et F. MENANT, « Crédit rural et endettement paysan dans l'Italie communale » ..., *loc. cit.*, p. 40-41.



campagnes circonvoisines, pas seulement en Flandre et en Italie du Nord<sup>1071</sup>), est simultanée à la diffusion de la pratique dite de la rente perpétuelle, le débiteur s'étant engagé à remettre une rente annuelle, sans limite de temps, en grains ou en espèces monétaires, la terre ainsi gagée étant indifféremment un alleu ou un patrimoine acquis. La rente peut être représentée sous deux formes principales : le bail à rente permet au propriétaire cédant de recevoir un paiement d'annuités ; à l'inverse, dans la rente constituée, le propriétaire vend, moyennant un capital, le droit de percevoir des annuités gagées sur le revenu du bien (un immeuble par exemple). En résumé, le premier ressemble à notre vente en rente viagère et le second à l'hypothèque. Ainsi, la rente s'approche de plus en plus du « prêt à intérêt », considéré jadis comme de l'« usure ». Mais une rente<sup>1072</sup> pouvait être autorisée à condition de ne pas dépasser un « taux d'intérêt raisonnable »<sup>1073</sup>. Elle « est acceptée à la condition qu'elle soit perpétuelle, donc que l'argent ne soit pas rendu : ainsi l'argent versé chaque année par le débirentier est-il un dédommagement, non un intérêt »<sup>1074</sup>. La rente perpétuelle en moyenne représente 4 à 8 % du bien ou de la somme initialement prêtée<sup>1075</sup>. Mais les gens du Moyen Âge ne manquaient surtout pas d'ingéniosité pour contourner la législation. Par exemple, on pouvait acheter une rente en versant une somme d'argent à une personne dans le besoin qui la vend. L'exemple d'un tel contrat nous est fourni par une charte de 1209 fixant les conditions de versement d'une rente en froment : elle stipule que le grain sera versé sur le marché au blé du vendredi à Rouen en quatre versements

---

<sup>1071</sup> ) Comme le montre, dans un domaine économique qui n'est pas du ressort de notre étude l'extension, dans le triangle Albi - Toulouse - Carcassonne, à partir du XV<sup>e</sup> s., de la culture du pastel, grande spécialité de la plaine du Lauragais, exportée par les marchands de Toulouse et Albi vers la Flandre, le Brabant et l'Angleterre (Gilles CASTER, *Les routes de cocagne. Le siècle d'or du pastel, 1450-1561*, Toulouse, Privat, 1998). On peut penser aussi à la complémentarité économique ville-campagne dans les régions de vignoble.

<sup>1072</sup> ) La rente peut se définir comme le droit de percevoir tous les ans une redevance appelée, sous l'Ancien Régime, « arrérage ».

<sup>1073</sup> ) Voir la partie consacrée à l'usure.

<sup>1074</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 515.

<sup>1075</sup> ) Philippe CONTAMINE, Marc BOMPAIRE, Stéphane LEBECQ et Jean-Luc SARRAZIN, *L'économie médiévale*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 233.

successifs d'un muid entre la Saint-Michel (29 septembre) et l'octave de la Saint-André (30 novembre)<sup>1076</sup>. Un tel calendrier des versements est conforme aux périodes des moissons, aux échéances des baux de location, à l'acquisition des semences. Cette période estivale permet à l'emprunteur, dont les temps de soudure ont alourdi les dettes, de rembourser ses prêts récents grâce à la vente de la nouvelle moisson. Les expressions *vendere ad novum* ou *ad novellum*<sup>1077</sup> rappellent, sous la plume des notaires, les achats de récolte sur pied. Ainsi, l'emprunteur s'engage à rembourser le capital emprunté en versant une partie d'une ou plusieurs récoltes à venir. Engagement risqué, mettant en difficulté la situation de ce dernier dans le cas d'une récolte déficitaire, voire fortement réduite. Un autre risque majeur réside dans une appréciation initiale réduite, en raison d'une sous-estimation du prix des céréales au moment de l'engagement souscrit et d'une survalorisation de la moisson suivante au seul bénéfice du prêteur lors de la récupération du crédit. Et sur ce point, villes et campagnes n'ont pas été isolées les unes des autres au Moyen Âge et la crise économique des derniers siècles entraîna une percée des marchands rentiers dans les campagnes.

L'achat de récoltes sur pied, le prêt sur gage foncier, le prêt simple, cautionné par les biens de l'emprunteur et éventuellement par des garants sont les formes les plus remarquables de « l'emprunt paysan »<sup>1078</sup>.

## **I - La mise en gage au temps de la soudure**

Très souvent, pour un prêt d'un faible montant, les emprunteurs recourent à la garantie assurée par un gage, qu'il soit prélevé lors de la remise du prêt (éventuellement en nature) ou au terme de l'emprunt en cas de défaillance du

---

<sup>1076</sup> ) M. ARNOUX, *Le temps des laboureurs...*, *op. cit.*, p. 280.

<sup>1077</sup> ) J.-L. GAULIN et F. MENANT, « Crédit rural et endettement paysan... », *op. cit.*, p. 42.

<sup>1078</sup> ) F. MENANT, « *Crisis de subsistencia...* », *op. cit.*, p. 15.

remboursement. Dès 809, un capitulaire met en lumière les prêts sur gages aux pauvres et la pratique de la vente sur pied des céréales, un des rares moyens de faire des affaires en période de famine, en profitant de la détresse des cultivateurs qui les contraint à une vente anticipée de leurs récoltes à un prix bien inférieur à celui qu'on obtiendrait après la moisson<sup>1079</sup>. Mais l'usage des gages s'applique de façon plus générale, même en dehors des périodes de crise et presque de façon habituelle : l'accord de septembre 1199 entre le comte d'Auvergne et les citoyens de Clermont prévoit, en son article 10, que « Les bouchers et boulangers du comte doivent faire crédit trois mois, en acceptant les gages et les garants qui leur sont fournis et, au bout de trois mois, ils peuvent vendre les biens déposés en gage »<sup>1080</sup>.

Le prêt sur gage apparaît comme le recours en dernier ressort des emprunteurs dont la solvabilité était douteuse. La valeur du gage était certainement supérieure au montant du prêt et très souvent l'emprunteur se trouvant dans l'incapacité de rembourser, le gage restait entre les mains du prêteur qui, le revendant, y trouvait son bénéfice<sup>1081</sup>. Avec la densité du marché des biens, certains objets comme les vêtements et la vaisselle étaient considérés comme des sécurités en cas de dette ; ils pouvaient faire office de monnaie parallèle, préférée à l'argent monnayé, dans de multiples circonstances<sup>1082</sup>. Une bulle du pape Calixte II, datée de Maguelone en 1120, défend aux moines d'aliéner ou d'engager le trésor et les biens de l'abbaye autrement que pour la rédemption des captifs ou en temps de famine : « ... *pro communi et graviori famis inopia...* »<sup>1083</sup>. Situation que décrit aussi, bien plus tard, le bourgeois ponot Jean Burel évoquant les catégories sociales contraintes à solliciter un prêt, y compris les bourgeois : « je ne veulx oblyer que ly a de bourgoys & bons

---

<sup>1079</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 358.

<sup>1080</sup> ) Roger SÈVE, « Les franchises de Clermont à la fin du XII<sup>e</sup> siècle », *Recueil de travaux offerts à Monsieur Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 534-7.

<sup>1081</sup> ) Étienne FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échanges en Forez aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1967, p. 695.

<sup>1082</sup> ) M. HOWELL et C. BILLEN, « Le crédit au quotidien » ..., *op. cit.*, p. 12-17.

<sup>1083</sup> ) « ... en cas de détresse par la faim générale et assez grave ».

marchans quy engaigent leurs robbes, bagues & joyaulx, pour avoir de pain : chose desplorable à voyr les mizeres que nous sommes ! »<sup>1084</sup>. Le prêt sur gage était sollicité aussi par des seigneurs comme l'auvergnat Guillaume de Murol qui, au XV<sup>e</sup> siècle, reconnaît, dans son testament, que plusieurs des pièces de sa vaisselle d'argent sont aux mains de divers créanciers<sup>1085</sup>.

Certains prêteurs sur gages, Lombards et Juifs par exemple, n'hésitaient pas à accumuler, par confiscation des gages pour impayés, des biens fonciers ou d'équipement rural, ainsi que des marchandises (joyaux, fourrures et peaux, tissus, métaux précieux) dont ils se faisaient les revendeurs sur les marchés des localités centrales où ils étaient implantés<sup>1086</sup>. Les maisons étaient peu à peu vidées de leurs ustensiles, bassines, poêles, vêtements et linge ; les temps de soudure devenaient les moments privilégiés pour les prêteurs et les spéculateurs qui s'enrichissaient en pillant les plus démunis et parfois même bien d'autres, les semaines de disette facilitant ces transactions abusives. Accentuant ces pratiques frauduleuses, les biens mis en gage subissaient une réelle dévaluation. La vente d'objets gagés procurait aux usuriers d'énormes bénéfices. Certes, de telles pratiques usuraires permettaient - même au début de la période moderne - parfois de passer une mauvaise année, de survivre à des semaines de soudure. Nombre de ces pratiques ont été décrites, pour la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, par Emmanuel Le Roy Ladurie citant les témoignages de plusieurs contemporains, par exemple Bernard Moly, tisserand de Bès (1643)<sup>1087</sup>.

---

<sup>1084</sup> ) A. CHASSAING, *Journal d'un bourgeois du Puy...*, *op. cit.*, p. 449.

<sup>1085</sup> ) AD. 63., Arch. privées Murol, A 4, f° 99 r° ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 276 (note 2).

<sup>1086</sup> ) J.-L. FRAY, *Villes et bourgs de Lorraine...*, *op. cit.*, p. 113.

<sup>1087</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 501 : « à cause des exécutions sur leurs biens, ils sont obligés de se rendre fugitifs pour esviter l'emprisonnement » ; Jean Leygues, « baille ordinaire » de Salles, 1643, déclare : « Aux exécutions, je ne trouve dans les maisons que les seules muralhes destituées de toutes sortes de meubles que les exécutés disent avoir vendu ou engagé pour achapter du pain » ; le notaire Tournamire confirme et précise les précédents témoignages : « Les parrochiens sont tellement ruynés que lorsqu'il est employé pour faire des exécutions, il ne trouve aulcung meuble dans les maisons, aulcungs bestiaux gros ny menu dans les estables ou

Ces mêmes sources précisent diverses procédures protégeant les emprunteurs insolubles contre une saisie de leurs biens meubles, qui comprenaient aussi les troupeaux. En Dauphiné, une charte de franchises datant de l'année 1288 interdisait la mise en gage d'outils de travail et limitait le délai de conservations des gages<sup>1088</sup>. L'étude de Carlos Reglero précise ces limites aux saisies au sein du royaume de Castille : « ... les collecteurs des impôts royaux eurent interdiction de prendre les bœufs en gage, du moins si quelque chose d'autre pouvait être gagé (1252, 1268, 1301) ... »<sup>1089</sup>. A Paris, le prêt sur gage, qu'il ait été pratiqué par des Lombards, des Juifs ou des Parisiens, était surveillé par les hommes du prévôt royal de Paris, dans le cadre de la répression du vol et du recel. Lorsque les biens en question étaient indispensables à la survie de la famille et à la continuité de l'exploitation, des limites étaient imposées.

Dans le cas du mort gage (*mortuum vadium, dood pand*), l'emprunteur abandonne au créancier un bien foncier dont les revenus sont perçus sans qu'ils viennent en déduction de sa créance. Ici, aucun délai n'est fixé pour le remboursement de l'emprunt et la restitution du gage. Ceci le différencie de la vente à réméré où le prêteur devient légitime possesseur du gage qu'il « achète », ce qui fait généralement disparaître la clause d'abandon des fruits aussi longtemps que le prêt n'a pas été remboursé. Ensuite, pour la récupération du gage, un terme est fixé au-delà duquel le prêteur devient le possesseur définitif, sans aucune restriction<sup>1090</sup>. En

---

pascaiges, et ne reçoit pas reponse des débiteurs, sy ce n'est que le malheur des temps, la cherté des charges... les ont réduits à la faim, et les empeschent malgré eulx de pouvoir saizir ny paier ». Bès : cne. de Tourtouse, Ariège, Saint-Girons, Saint-Lizier.

<sup>1088</sup> ) D. DELEVILLE, *Les Italiens en Dauphiné...*, *op. cit.*, p. 204.

<sup>1089</sup> ) Carlos REGLERO, « Les disettes dans le Royaume de Castille... », *op. cit.*, p. 326 ; cependant, il est bien mentionné que cette mesure est liée à l'appauvrissement de la population et à la fiscalité et pas simplement aux disettes.

<sup>1090</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 698. L'auteur donne des exemples du XIII<sup>e</sup> siècle.

général, l'emprunteur pouvait racheter son gage après un délai de 3 à 12 ans<sup>1091</sup>. Ce délai comporte un grand enjeu suivant le moment de l'année agricole. Par exemple, il était profitable d'engager sa terre à blé juste après la récolte (au mois de septembre) et de la récupérer au mois de juin ou de juillet afin de profiter de la nouvelle récolte. Mais en général, le terme choisi devait être tout naturellement la date anniversaire de l'engagement.

Le mort-gage est dans une certaine mesure un moyen d'échapper à la prohibition du prêt à intérêt édictée par l'Église<sup>1092</sup>. La ruée vers ce moyen de contournement de l'interdiction ecclésiastique de l'usure fait que l'Église finit par prohiber le mort-gage sous le pontificat d'Alexandre III, aux Conciles de Tours (1163)<sup>1093</sup> et de Latran (1179)<sup>1094</sup>. Cette condamnation du mort-gage laisse porte ouverte aux achats de rentes<sup>1095</sup>. Désormais, le mort-gage étant assimilé à l'usure, les ecclésiastiques, et plus spécialement les réguliers, ne pourront plus en faire usage au prix de perdre leur office ecclésiastique. Cette première prohibition vise donc uniquement les ecclésiastiques, mais la portée sera étendue aux laïques. Pourtant les églises (notamment les communautés monastiques) occupent une bonne place dans cette diffusion du mort-gage : « ils ont fait un plus large usage du mort-gage que les laïques... Presque toutes les institutions ecclésiastiques de Flandre et de Lotharingie y ont eu recours, mais elles ne l'ont fait ni dans la même mesure, ni aux mêmes époques »<sup>1096</sup>. Ainsi, « Les dérogations au principe d'interdiction ont donc encore rendu possible une large diffusion du mort-gage »<sup>1097</sup>. Mais pour certains historiens

---

<sup>1091</sup> ) Hans VAN WERVEKE, « Le mort-gage et son rôle économique en Flandre et en Lotharingie », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 8, fasc. 1, 1929, p. 83.

<sup>1092</sup> ) H. VAN WERVEKE, « Le mort-gage et son rôle économique en Flandre... », *op. cit.*, p. 55.

<sup>1093</sup> ) Le Concile de Tours du 19 mai 1163 ; H. VAN WERVEKE, « Le mort-gage et son rôle économique en Flandre... », *op. cit.*, p. 55.

<sup>1094</sup> ) Jean IBANÈS, *La doctrine de l'Église et les réalités économique au XIIIe siècle*, Paris, PUF, 1967, p. 86.

<sup>1095</sup> ) J. IBANÈS, *La doctrine de l'Église...*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>1096</sup> ) H. VAN WERVEKE, « Le mort-gage et son rôle économique en Flandre... », *op. cit.*, p. 60.

<sup>1097</sup> ) *Ibidem*, p. 59.

comme Hans Van Werweke, « la plupart des contrats de mort-gage connus ont été conclus par des institutions ecclésiastiques, comme emprunteurs »<sup>1098</sup>. Le gage est généralement une dîme.

Les laïcs aussi ont eu leur part dans cette extension du mort-gage au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Étienne Fournial dans sa thèse sur « *Les villes et l'économie d'échange en Forez aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles* », nous montre Mathieu Chambon, boucher et usurier de Montbrison, consentant de longs délais, contrairement à beaucoup d'usuriers qui préféraient remettre rapidement en circulation leur argent afin d'en tirer le plus gros profit<sup>1099</sup>. En fait, Chambon savait que l'accumulation de dettes mène à l'insolvabilité. Ainsi, « travaillant surtout avec une clientèle de paysans ou de petits artisans possédant qui, un lopin de terre qui, une boutique ou un banc au marché, Chambon laissait s'accumuler dettes et intérêts jusqu'au jour où le débiteur, incapables de s'acquitter en espèces, lui abandonnait pour se libérer sa terre, son pré, son banc, sa maison ou quelques cens »<sup>1100</sup>. Cet usurier procédait différemment selon la clientèle. Avec ses clients campagnards, il préférait les prêts en grains. Par exemple, en 1304, Mathieu Boci et Étienne Echagnos, de Fontannes lui remboursèrent 13 sous et 2 deniers de viennois, forte monnaie, pour 4 setiers et un quartal de froment emprunté. À leur tour, Hugues Boci et Pierre Vianeys, eux aussi de Fontannes, versèrent un acompte de 60 s. v., pour 26 métiers de seigle et 8 d'orges<sup>1101</sup>. L'usurier calculait le montant de la dette d'après les cours pratiqués au lendemain de la récolte et en « fixait le remboursement au début de l'été, au moment de la soudure, alors que les grains étaient à la hausse »<sup>1102</sup>. Mathieu Chambon ne se privait pas aussi du prêt sur gages et l'inventaire *post mortem* de ses

---

<sup>1098</sup> ) H. VAN WERWEKE, « Le mort-gage et son rôle économique en Flandre... », *op. cit.*, p. 71.

<sup>1099</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 214.

<sup>1100</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1101</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 215. Fontannes : cne. de Chalain-le-Comtal (Loire, arr. et canton de Montbrison).

<sup>1102</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 215.

biens en donne une preuve<sup>1103</sup>. Une autre parmi ses techniques était de se faire rembourser avec des cens, « soit qu'on lui abandonnât des cens déjà existants, soit qu'on lui en constituât de nouveaux sur des parcelles allodiales »<sup>1104</sup>. Et l'inventaire après décès révèle 14 actes par lesquels diverses personnes éteignirent leur dette par une cession de cens. Avec l'utilisation, en mars 1304<sup>1105</sup>, de la monnaie faible à côté de la monnaie forte<sup>1106</sup>, beaucoup ont dû se laisser bernier. Le « bas peuple »<sup>1107</sup> reste sa principale cible : sur ses 117 débiteurs connus, on ne relève que quatre nobles, deux bourgeois, quatre clercs et quatre prêtres ; tout le reste est constitué par des paysans des environs (53 sur les 117, soit 45,3 %) et des petits artisans, petits boutiquiers ou gens de labour de Montbrison (50 sur les 117, soit 42,7 %)<sup>1108</sup>. Il est possible de tenter l'évaluation de sa fortune grâce à l'inventaire après décès : « ...onze maisons et dix bancs de boucher à Montbrison... Le montant de sa fortune s'évalue autour de 2.500 livres de viennois »<sup>1109</sup>. Les onze maisons et les dix bancs de boucher à Montbrison font du personnage un véritable entrepreneur en boucherie car cette accumulation laisse supposer qu'il loue la plupart de ces étals ; ce qui pourrait aussi expliquer les 2.500 livres de fortune totale dont 1.500 de créances. Cet exemple montre à quel point les commerces de l'alimentation étaient, avec les nombreuses crises, tout aussi profitable que le négoce des denrées de luxe.

Étienne Fournial met également en scène Jean de Sal, habitant de Montbrison, qui, à sa mort en janvier 1288, possédait 183 métiers<sup>1110</sup> de froment, 411 de seigle, 73 d'avoine et 131 de légumes secs (fèves, gesses et vesces) soit au total environ 150 hl

---

<sup>1103</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 215.

<sup>1104</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1105</sup> ) Le denier viennois dévalué des 2/3 de sa valeur antérieure commença à courir en mars 1304.

<sup>1106</sup> ) Trois deniers faibles valaient un denier fort.

<sup>1107</sup> ) Les classes les moins riches constituent la plus grande partie de sa clientèle (88 %), avec 86 % des créances.

<sup>1108</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 217.

<sup>1109</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1110</sup> ) Le métier est l'unité de mesure de capacité utilisée en Forez (E. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. XLVII).



de grains<sup>1111</sup>. Comment expliquer cette énorme quantité de grains dans une période marquée par la disette des années 1285 et 1286-1287 ? Il s'agit plus probablement de stocks constitués en vue de fructueuses spéculations ou pour dissimuler des prêts usuraires, d'autant que le total des créances<sup>1112</sup> - dues par quelques 450 débiteurs appartenant aux classes les plus diverses, tant du Forez que des régions limitrophes du Velay et de l'Auvergne - atteignait 2.400 livres environ<sup>1113</sup>. Et, comme la clientèle de Chambon, celle de Jean Saler de son frère était constituée essentiellement par de petits emprunteurs. Parce que la disette sévissait, les frères Sal acceptaient volontiers le remboursement de leurs créances en nature. Par exemple, la veuve de Durand de Vaures leur abandonna le blé et le vin qu'elle possédait dans son cellier afin de se libérer partiellement d'une dette de 150 l. v. contractée par son mari<sup>1114</sup>.

## II - Le crédit : créanciers, emprunteurs et débiteurs

Le crédit (vente à crédit des denrées raréfiées<sup>1115</sup>, crédit à la consommation<sup>1116</sup>, crédit pour ensemencement, etc...), le plus souvent mise à disposition d'un tiers d'une somme d'argent, de produits ou des denrées en nature<sup>1117</sup>, est une pratique financière ou/et matérielle dont le montant doit être restitué sous une forme équivalente selon un calendrier prévisionnel, l'intérêt, si prévu, étant inclus dans la restitution intégrale. Prêter et emprunter se faisaient sur parole ou selon un simple rituel performatif, où les termes et délais de paiement étaient fluides, où les

---

<sup>1111</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 218.

<sup>1112</sup> ) Elles sont celles des deux frères, associés : Geoffroy (l'aîné) et Jean Sal (le cadet).

<sup>1113</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 218-219.

<sup>1114</sup> ) *Ibidem*, p. 219.

<sup>1115</sup> ) Il peut s'agir aussi d'une vente de biens mobiliers ou immobiliers à un acheteur qui ne s'acquitte pas immédiatement de la totalité du prix.

<sup>1116</sup> ) Le prêt à la consommation, en plus des difficultés qu'il accroissait, conduisait souvent à la ruine de l'emprunteur.

<sup>1117</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 55.

obligations sociales gouvernaient la circulation du crédit<sup>1118</sup>. Un prêt est soit affiché par des expressions comme « *ex causa mutui* », soit masqué, l'intérêt accompagnant cette transaction étant très rarement mentionné d'une façon explicite. Le prêt est dit *mutuum* quand « ce qui était mien devient tien ou inversement »<sup>1119</sup>. Ce crédit, qu'il répondît à une nécessité de survie ou bien qu'il procédât d'une stratégie financière, engageait une relation sociale complexe, faite de confiance, d'amitié et de domination, créancier et débiteur devant se tenir à bonne distance, respectivement, de la figure de l'usurier et de celle du mauvais ménager. Ainsi, venant épaissir de simple rapport de voisinage, une relation de crédit doit être menée en évitant différents écueils. L'endetté devait prouver sa bonne foi à ses prêteurs en ayant une conduite exemplaire. Ainsi, la dette avait-elle une traduction émotionnelle chez les uns et les autres (émotions de celui qui était arrêté pour dette, de celui qui devait renoncer à ses biens pour effacer ses dettes) ou pouvait-elle susciter la honte ?

Pratiqué dans nombre de civilisations selon des normes différenciées, le crédit était officiellement exclu, en théorie du moins, de toute rémunération dans les pays christianisés, et soumis à des règles draconiennes dont l'origine remonte à la Loi juive : « tu ne prêteras pas à intérêt à ton frère, qu'il s'agisse d'un prêt d'argent, ou de vivre, ou de quoi que ce soit dont on exige intérêt. À l'étranger tu pourras prêter à intérêt mais tu prêteras sans intérêt à ton frère, afin que Yahvé ton Dieu te bénisse en tous tes travaux, au pays où tu vas entrer pour en prendre possession », proclame le Deutéronome (XXIII, 19-20). Il convient de rappeler que la loi coranique a des exigences comparables. La flexibilité autour de l'interdiction, tout en étant remarquable, pose un certain nombre de questions. Où et sous quelle(s) condition(s) était-on considéré comme étranger ? Les non-chrétiens étaient-ils concernés ? Cette ambiguïté permet d'imaginer que les Juifs et Lombards, étrangers dans le royaume

---

<sup>1118</sup> ) M. HOWELL et C. BILLEN, « Le crédit au quotidien » ..., *op. cit.*, p. 17.

<sup>1119</sup> ) *Dicitur enim mutuum quia de meo fit tuum vel e converso* : G. LEFEVRE, *Le traité « De Usura »...*, *op. cit.*, p. 15.

de France et à la chrétienté pour ce qui est des juifs, pouvaient s'adonner librement à cette pratique<sup>1120</sup>.

La généralisation du prêt (à intérêt ou pas) fit « qu'à Ypres, environ le tiers de la population masculine adulte vivant entre 1266 et 1291 s'était engagé dans un ou plusieurs contrats de crédit, comme prêteur, comme emprunteur, ou dans un rôle et puis dans l'autre »<sup>1121</sup>.

Quant aux créanciers, certains préféraient être payés en nature pour une part des intérêts, si ce n'était pas la totalité<sup>1122</sup>. Par exemple, en Provence, toujours au XIII<sup>e</sup> siècle, « les remboursements de prêts qui avaient été accordés aux paysans étaient souvent exprimés en grain, mais ils étaient payables en espèces, suivant le prix du blé au mois de mai [à la soudure], ce qui semble indiquer que les prêteurs comptaient sur de hauts prix à ce moment de l'année »<sup>1123</sup>. Ces pratiques usuraires étaient interdites malgré les nombreuses possibilités de contournement. Par exemple, dans le Massif Central, « les Auvergnats appliquaient des formules simples permettant de tourner l'interdit canonique qui n'était donc pas une véritable entrave »<sup>1124</sup> : une donation, « pour services rendus », faite par un débiteur à son créancier pouvait servir à masquer un intérêt, comme semble être le cas dans un protocole de 1326<sup>1125</sup>. Ainsi, l'intérêt pouvait se dissimuler sous la dénomination de « don volontaire » ou être prélevé au moment du prêt, avant la remise de la somme avancée. Ces formes d'intérêt échappaient facilement à l'interdiction canonique.

---

<sup>1120</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 940.

<sup>1121</sup> ) Martha HOWELL et Claire BILLEN, « Le crédit au quotidien », *Crédit en ville au Moyen Âge, Société Française d'Histoire Urbaine*, n° 51, avril 2018, p. 12. Une autre question se pose ici ; pourquoi la population masculine ? Les femmes n'avaient-elles pas le droit de consentir un prêt ?

<sup>1122</sup> ) J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 125.

<sup>1123</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 127 (note 17).

<sup>1124</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 305.

<sup>1125</sup> ) AD. 63, DEP 5 E 0 1334 F° 58 r°, 59 r°. P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 305.

Certains débiteurs ne pouvant pas rembourser leurs dettes étaient obligés, le plus souvent, de vendre des récoltes sur pied ou constituer des rentes sur leurs terres.

Cette pratique de vente de récoltes sur pied, qui se faisait en général en hiver ou au début du printemps, avant la soudure, fut, elle aussi, interdite à plusieurs reprises par les ordonnances royales.<sup>1126</sup> Et pourtant, en Provence, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, des marchands, juifs et chrétiens se livraient volontiers à l'achat de récolte sur pied : « quelques mois à l'avance, ils font l'acquisition des grains à récolter à des prix très bas, ils fournissent ainsi à des paysans besogneux l'argent liquide qui leur fait défaut ; sans courir aucun risque, ils s'assurent des bénéfices considérables »<sup>1127</sup>. Tout ceci « parce qu'il faut emprunter des semences et tenir jusqu'à la récolte, payer de vieilles dettes »<sup>1128</sup>. Cet achat de récoltes sur pied, très fréquent par exemple dans la région toulousaine, était un moyen pour le paysan de se procurer les fonds dont il a besoin, pour le prêteur de faire une bonne affaire par la fixation d'un prix très avantageux<sup>1129</sup>.

La vulnérabilité des paysans semble être au cœur de ces opérations. Comme l'écrivait, pour le XVII<sup>e</sup> siècle, Pierre Goubert, rapporté par Laurence Fontaine : au-dessous de 10 ha de terres, « aucun paysan du Beauvaisis ne pouvait récolter le pain de sa famille, les moissons fussent-elles très abondantes »<sup>1130</sup>. On peut se demander alors comment ces paysans ont vécu les périodes de soudure. Laurence Fontaine, travaillant sur la période préindustrielle, répond, en quelque sorte, par ces lignes :

« Petitement sans doute, et en payant de lourds tributs aux disettes et aux épidémies ; leur vache, leurs journées, leurs seconds métiers, un peu de fraude et de braconnage, les ont

---

<sup>1126</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 58 et 712.

<sup>1127</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>1128</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 243.

<sup>1129</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 181.

<sup>1130</sup> ) L. FONTAINE, *L'économie morale...*, *op. cit.*, p. 31.

aidés. Mais ils ont vécu en s'endettant. Du manouvrier au laboureur, tous, en Europe, figurent dans les sources avec un éloquent cortège de dettes »<sup>1131</sup>.

Il y a plusieurs types de dette paysanne<sup>1132</sup>, mais celui qui nous intéresse le plus ici est le prêt à court terme pour les semailles et la soudure « qui permettent de faire la jointure alimentaire entre les récoltes et qui, tant qu'ils sont accordés, protègent contre la famine »<sup>1133</sup>. Mais on peut souligner le fait que, très souvent, le créancier tirait avantage du mouvement saisonnier des prix en prêtant au moment où la valeur marchande était au plus haut et en se faisant rembourser en grain après la récolte quand le prix de ce dernier est au plus bas<sup>1134</sup>. Pire encore, si l'emprunteur n'honore pas sa promesse de remboursement, le créancier inclut alors les intérêts au capital et fait signer un nouveau « contrat » au débiteur. Ce qui fait qu'en théorie, les taux d'intérêts sont respectés mais que, en pratique, grâce au jeu sur le prix du grain, le taux réel reste bien supérieur. « En Alsace, la règle pour ces prêts de céréales pour les semences ou la soudure semble être, dans certains villages, de rembourser sept boisseaux pour un sac qui contient six boisseaux prêtés, ce qui porte l'intérêt à plus de 15 %<sup>1135</sup> ».

L'analyse de la distribution dans le temps des opérations de crédit met en lumière à quel point le mouvement des prêts épouse la cadence de l'année agricole<sup>1136</sup>. Dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, les semailles font l'objet d'un emprunt, la soudure ayant contraint à puiser, et bien souvent à consommer, toutes les réserves. Dans le

---

<sup>1131</sup> ) L. FONTAINE, *L'économie morale...*, op. cit., p. 31. Pierre GOUBERT, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1960, p. 182 et 160-162.

<sup>1132</sup> ) Les prêts durant les mois de mai, juin ou juillet étaient souvent le fait de soudure difficile à la veille de la moisson, alors que ceux des mois de septembre, octobre et novembre étaient souvent le fait de mariage, de paiement de redevances seigneuriales ou de semailles ; voir L. FONTAINE, *L'économie morale...*, op. cit., p. 32.

<sup>1133</sup> ) L. FONTAINE, *L'économie morale...*, op. cit., p. 32.

<sup>1134</sup> ) *Ibidem*, p. 51.

<sup>1135</sup> ) *Ibid.*

<sup>1136</sup> ) Maurice KRIEGLER, *Les juifs dans l'Europe méditerranéenne à la fin du Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1979, p. 94.

Toulousain, les prêts de céréales se retrouvent fréquemment dans les registres notariaux<sup>1137</sup>.

En 1346, l'endettement condamna au départ une partie des communautés montagnardes de Castellet et Aurent, dans les Alpes de Haute-Provence<sup>1138</sup> : « ...certains ne purent supporter la charge de leur entretien et celui de leurs familles, s'endettèrent auprès des Juifs et pour finir, après avoir vendu leurs biens, abandonnèrent à jamais ledit bourg ». <sup>1139</sup> Ainsi, l'endettement, au lieu d'améliorer la situation des débiteurs, l'empire.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, sur les plateaux granitiques d'Auvergne, en Cézallier, on empruntait « pour sécuriser la gestion des exploitations agricoles des seigneuries de montagne, plus fragilisées qu'en plaine quand survenaient des aléas climatiques majeurs (1316-1318), ou quand, en fin de printemps, la récolte tardait à venir »<sup>1140</sup>. Devant la crise de son ravitaillement en 1377, la ville de Saint-Flour se trouva obligée de souscrire à un emprunt usuraire déguisé de 36% ; même les consuls s'endettèrent personnellement et la ville dut recourir à la perception d'une nouvelle taille pour payer ses créanciers<sup>1141</sup>.

En Lauragais, au XV<sup>e</sup> siècle, « les marchands prêtent du grain pour les semailles ou au moment de la soudure [...] Parfois, pour les prêts de grains, ils jouent sur la variation des cours entre le moment du prêt et celui de son remboursement, du blé prêté en novembre (moment où le cours est bas), sera remboursé en août suivant

---

<sup>1137</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, op. cit., p. 179.

<sup>1138</sup> ) Aurent et Castellet : cne. de Castellet-lès-Sausses (Alpes de Haute, arr. et canton de Castellane) ; Castelet est sis à une altitude de 830 m, le village d'Aurent, doté d'une motte castrale du XI<sup>e</sup> s., à 1.200 m d'altitude.

<sup>1139</sup> ) M. KRIEGEL, *Les juifs à la fin du Moyen Âge dans l'Europe...*, op. cit., p. 98.

<sup>1140</sup>) Anne-Marie BOYER-GOUÁDARD, *Histoire du village de Compains des origines au XIX<sup>e</sup> siècle* [en ligne: <http://www.compains-cezallier.com/les-seigneurs-de-brion-xiie-xive-siecle/dettes-seigneuriales/> (consulté le 17-11-2016) ].

<sup>1141</sup> ) G. AUDISIO, *La révolte des Tuchins d'Auvergne...*, op. cit., p. 43.

mais au prix de la Pentecôte (quand le cours est élevé) »<sup>1142</sup>. Toujours dans ce Lauragais du XV<sup>e</sup> siècle, les prêtres vendent avec paiement différé ou prêtent des céréales aux paysans<sup>1143</sup>. À Carpentras, dans le Comtat Venaissin au début du XV<sup>e</sup> siècle :

« Les prêteurs avancent à la fois des espèces et des grains : la courbe de la demande de grains s'élève de façon abrupte, lors des semailles des blés de printemps et de la soudure, pendant les mois de mars, d'avril et de mai. Le mois d'octobre, mois de la semaille des blés d'hiver, constitue la seconde période de forte demande de grains. Les fournitures d'espèces, au début de l'été, paraissent correspondre au paiement des cens et des redevances et au remboursement des dettes antérieures, l'endettement se reproduit, et l'engrenage est fatal »<sup>1144</sup>.

Des pratiques spéculatives consistaient à fixer en une denrée bon marché le remboursement d'une denrée chère, à acheter quand les cours sont bas ou à débiter les denrées en conjoncture de hausse. Cette sorte d'adaptation des formes du crédit aux opportunités de l'agriculture se retrouvait dans d'autres contrées du royaume de France et aux marges de celui-ci. En Provence orientale, à Grasse, où « les prêts sont consentis surtout aux mois d'avril et de mai [à la soudure], et à la fin de l'automne, en novembre et en décembre »<sup>1145</sup>. Durant ces périodes, surtout en cas de saisons rigoureuses, les subsistances étaient maigres de même que les réserves en numéraire. Et c'était à cette époque que se multipliaient les prêts de consommation « à la petite semaine »<sup>1146</sup>. Toujours à Grasse au XV<sup>e</sup> siècle, « en avril-mai [à la soudure], les paysans n'ont d'autre moyen pour se procurer quelque argent que de vendre [aux Juifs de cette ville] à des prix souvent désastreux les blés

---

<sup>1142</sup> ) A.D. 11., 3 E 9.468 f° 121 v°, 28 novembre 1480, acte annullé le 5 octobre 1481 ; cité par M. MARANDET (dir.), « Les marchands du Lauragais... », *op. cit.*, p. 96.

<sup>1143</sup> ) M. MARANDET (dir.), « Les marchands du Lauragais... », *op. cit.*, p. 95.

<sup>1144</sup> ) M. KRIEDEL, *Les juifs dans l'Europe...*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>1145</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1146</sup> ) *Ibid.*

que portent encore leurs champs »<sup>1147</sup>. Plus au nord, dans la riche région céréalière de la Brie à la fin du XVe siècle, plus précisément en avril 1476, quand Guillaume Philippes réclame à Guillaume Rogier le remboursement de trois minots 1/3 de blé, ce dernier « offre le payer en lui faisant II [2] journées de la painne (= peine) de son corps, ainsi qu'il est accoutumé de faire en ceste ville (= village) »<sup>1148</sup>. L'auteur fait l'hypothèse que le procès ayant lieu au début du printemps, l'état de ses réserves de blé ne permettant plus à Guillaume Rogier de rembourser sa dette en blé.

L'accumulation de grains, qui étaient revendus ou prêtés aux citadins aux saisons difficiles, perpétue la spéculation. Ainsi s'impose une distinction entre prêts de consommation et prêts d'investissement.

Cette fin du Moyen Âge marque aussi une forme de généralisation du prêt notarié, ce que John Drendel montre bien en soutenant que chacun des 380 ménages de la localité provençale de Trets<sup>1149</sup> eut recours au moins une fois au crédit notarié entre 1297 et 1348<sup>1150</sup>. Dans le livre de la filiale parisienne de la compagnie des Gallerani, daté de 1306, sur 244 prêts, on ne compte qu'une vingtaine de cas de prêts sur parole et sans lettre<sup>1151</sup>. Mais dans les milieux ruraux, le contrat du prêt était, le plus souvent, réduit à un simple accord verbal, fréquemment en présence d'un témoin de bonne foi. Parfois, ce prêt était accompagné d'une mise en gage d'un objet ou d'un symbole particulièrement apprécié par les deux parties du contrat verbal. Bien

---

<sup>1147</sup> ) M. KRIEDEL, *Les juifs dans l'Europe...*, op. cit., p. 94.

<sup>1148</sup> ) Mickaël WILMART, « Travailler pour les autres dans un village de la région de Meaux à la fin du XVe siècle », *Histoire et Sociétés rurales*, n° 47 (1<sup>er</sup> semestre 2017), p. 33-34 ; Wilmart s'appuie sur le registre de la justice hebdomadaire de la seigneurie de la commanderie hospitalière de Choisy-le-Temple à Charny (à 5 km à l'ouest de Meaux) pour les années 1475-8.

<sup>1149</sup> ) Trets : Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence, chef-lieu de canton.

<sup>1150</sup> ) John DRENDEL, « Le crédit dans les archives notariales de Basse-Provence (haute vallée de l'Arc) au début du XIVe siècle », F. MENANT et O. REDON (éd.), *Notaire et crédit dans l'occident méditerranéen médiéval*, Rome, 2004, p. 279-305.

<sup>1151</sup> ) George BIGWOOD et Armand GRUNZWEIG, *Les livres des comptes de Gallerani*, t.I, Bruxelles, 1961, p. 123-209.



entendu les sources, les archives notariales ignorent ces contrats, mais les lettres de rémission ou les registres de justice (relatant des procès consécutifs à l'absence de remboursement) en confirment l'importante diffusion. En Auvergne, dans les affaires présentées aux justices seigneuriales de Murol, Vernines, Confolent, Roche-Romaine, Mazayes, Mègemont, les cas de dettes et réclamations d'argent viennent en tête avec un pourcentage de 28,5%<sup>1152</sup>. Et c'était souvent des emprunts à la consommation. En témoigne les nombreux procès (sept) d'Agnès Doiresse, à Confolent, lors de l'été 1482, période de soudure d'une année de famine<sup>1153</sup>.

Les sources précitées confirment une certaine généralisation du recours à l'emprunt, le calendrier de ces prêts mettant en évidence l'importance des temps de soudure<sup>1154</sup> mais d'autres circonstances ayant déterminé des difficultés de paiement ou remboursement peuvent être à l'origine d'opérations d'emprunt, de transfert de crédit ou de dettes, occasionnant des saisies de terres ou de biens meubles.

A partir des sources notariales de la Cerdagne (notamment le notariat de la petite ville de montagne de Puigcerdà<sup>1155</sup> qui en est le chef-lieu), Claude Denjean relève un petit nombre de contrats de prêt de « blé » (seigle et/ou froment), opérés « à la fin de l'hiver, ce qui prouverait une soudure difficile, ou, pire en octobre ou novembre », ce qui marquerait un épuisement précoce des réserves obérant les semailles,

---

<sup>1152</sup> ) Murol et Roche-Romaine (cne. de Saint-Victor-la-Rivière) : Puy-de-Dôme, Issoire, La Bourboule ; Vernines et Mazaye : Puy-de-Dôme, Issoire, Orcines ; Confolent : cne. d'Olby : Puy-de-Dôme, Issoire, Orcines ; Mègemont, cne. de Chassagne, Puy-de-Dôme, Issoire, Brassac-les-Mines. Toutes ces localités sont donc situées dans les Montagnes occidentales d'Auvergne.

<sup>1153</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, p. 615-617.

<sup>1154</sup> ) A.D. Aude, 3 E 9468 f° 121 v°, 28 novembre 1480, acte annulé le 5 octobre 1481 ; cité par M. MARANDET (dir.), « Les marchands du Lauragais... », *op. cit.*, p. 96. M. KRIEGER, *Les juifs dans l'Europe méditerranéenne...*, *op. cit.*, p. 94. H. PIRENNE, *Histoire économique et sociale du Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 102-103. L. LIGER, *La nouvelle maison rustique...*, *op. cit.*, p. 810.

<sup>1155</sup> ) Espagne, Catalogne, Gérone, Basse-Cerdagne.

remboursables après la récolte suivante<sup>1156</sup>. Cependant, l'auteure reconnaît que le nombre de paysans concernés est minime et qu'elle n'a pas rencontré de prêts destinés à subvenir à des besoins alimentaires immédiats ; mais, ajoute-t-elle, « les problèmes de l'endettement des plus pauvres nous échappent »<sup>1157</sup>. Elle donne cependant un exemple précis : une série de paysans des alentours de la petite ville marchande de Puigcerdà s'endettent en juillet 1330 pour du froment, d'autres céréales ou du foin, à hauteur de sommes variant entre 10 et 75 sous, auprès de prêteurs, les uns juifs, d'autres chrétiens (des marchands de textile, mais aussi un prêtre)<sup>1158</sup>. Les débiteurs doivent rembourser, pour la plupart, à la fête de l'Assomption de Notre-Dame (15 août), de la Saint-Michel (25 septembre) ou de la Toussaint (1<sup>er</sup> novembre). L'écart faible entre la date du prêt et celui des premiers remboursements laisse à penser qu'il s'agit d'assurer la soudure en attendant la récolte suivante<sup>1159</sup>.

Les textes révèlent la participation de nombreuses professions et institutions, capables de prêter, dans les grandes cités commerçantes comme dans les villages au XIII<sup>e</sup> siècle : tels sont désignés des aubergistes, des bouchers et autres artisans, à Bologne comme à Plaisance<sup>1160</sup>, assurant des prêts d'importance limitée aux paysans. Des organisations religieuses, tels des membres des ordres mendiants en Picardie au

---

<sup>1156</sup> ) Claude DENJEAN, « Le crédit juif dans les campagnes cerdanes aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Eadem, Identités juives entre ancrage et passages en Catalogne, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris-Louvain-Bristol (Peeters), 2015, p. 403 à 405 et 412 [Cet article a été publié une première fois par l'auteur, sous le titre : « Le crédit juif dans les campagnes cerdanes de 1260 à 1493 », dans : Maurice BERTHE (éd.), *Endettement paysan et crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des journées internationales d'histoire de Flaran (septembre 1995)*, Toulouse, 1999, p. 185-197).

<sup>1157</sup> ) C. DENJEAN, « Le crédit juif dans les campagnes cerdanes aux XIII<sup>e</sup>... », *op. cit.*, p. 403-4.

<sup>1158</sup> ) *Ibidem*, p. 416.

<sup>1159</sup> ) Arxiù Històric Comarcal de Puigcerdà, *Liber Judeorum* (Archives historiques de la commune de Puigcerdà, *Livre des juifs*) 1330-1331, f<sup>o</sup> 6.

<sup>1160</sup> ) Pierre RACINE, *Plaisance du X<sup>e</sup> à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire urbaine*, Lille-Paris, 1979, vol. III, p. 1171.

XIII<sup>e</sup> siècle, des chanoines et autres clercs séculiers à Toulouse<sup>1161</sup>, des clercs à Trets en Provence (XIV<sup>e</sup> siècle)... disposaient de revenus suffisants pour accorder des prêts. Par exemple, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, des « artisans, prêtres ou étudiants toulousains vendent ainsi de menues quantités de blé ou bien en prêtent un peu aux paysans des environs »<sup>1162</sup>.

Décrivant la situation des communautés juives de Marseille au XIV<sup>e</sup> siècle, Juliette Sibon précise certaines pratiques de prêt par personne interposée : « prêteurs de blé et d'argent, ces clercs locaux passaient par des intermédiaires, principalement juifs, qui faisaient partie de leurs réseaux de clientèle »<sup>1163</sup>.

Les difficultés passagères, et pas seulement les temps de soudure, imposaient à une partie de la population le recours au crédit, ce que constate Jacques Heers pour les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : « Les prêteurs sur gages, Juifs, Lombards, Toscans, accueillent maintenant une clientèle paysanne nombreuse »<sup>1164</sup>. Dans les années 1380, Philippe de Mézières, conseiller de Charles V et de Charles VI, suggéra, dans son *Songe du vieil pèlerin*<sup>1165</sup>, que le roi installât dans chaque ville du royaume et alimentât sur les deniers royaux des banques qui prêteraient de l'argent aux plus démunis<sup>1166</sup>. Les emprunteurs seraient ainsi appelés, au bout d'un an, à rembourser leur dette et à verser à titre d'aumône un dixième de la somme empruntée :

« C'est assavoir que en chacune cité, bonne ville et chastellenie du royaume de Gaule, le roy premièrement doye offrir et aler à l'offrande. C'est assavoir que de son demaine des

---

<sup>1161</sup> ) Robert FOSSIER, *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Louvain, 1968. Philippe WOLFF, *Commerce et marchands de Toulouse (v. 1350-v. 1450)*, Paris, 1954, p. 396.

<sup>1162</sup> ) B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge...*, op. cit., p. 85. Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, op. cit., p. 182.

<sup>1163</sup> ) Juliette SIBON, *Les juifs de Marseille au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2011, p. 36.

<sup>1164</sup> ) Jacques HEERS, *Le travail au Moyen Âge*, 4<sup>e</sup> éd. Paris, 1982, p. 86.

<sup>1165</sup> ) George William COOPLAND, *Philippe de Mézières : le songe du vieil pèlerin*, t. 2, Cambridge, 1969, p. 284-292.

<sup>1166</sup> ) Le *Songe...* est un vaste programme de réforme générale liée à la reconquête de la Terre Sainte, au profit du roi Charles VI.

aides gracieuses ou autrement licitement de sa part il doye offrir à ceste œuvre de miséricorde une solme de monnoye à ce compétent pour un commancement de prester à la sainte usure du bon besant de l’Evangile. Ceste monnoye doit estre mise en la main d’un preudomme séculier ou de deux esleuz devostz et de très bonne vie. Et qu’ils soient sans femme ne sans enfans et sans aucune autre charge. Et qu’ils saichent escripre, compter et rendre rayson et soient doubtans Dieu et d’un bon sens moral. L’office doncques de cestui preudomme auctorisée de la royale magesté sera de prester la dicte monnoye aux pauvres gens de sa dyocèse ou de sa chastellenie qui seront en grant nécessité et sus bon gaige. C’est assavoir qu’il vaille plus que l’argent qu’il recoivront »<sup>1167</sup>.

Autrement dit, les emprunteurs pouvaient racheter leurs gages à la fin de l’année en donnant un intérêt aux œuvres de charité. Pour cela, il fallait que la monarchie accorde des fonds à ces banques et nomme les officiers (« prud’hommes, élus » célibataires, sans enfants, « (re)doutant Dieu et de bonne morale »), sous contrôle rigoureux quatre fois par an. Au cas où le débiteur refuserait de se décharger de son obligation envers la banque, il serait licite de l’exécuter « par la justice publique comme de la debte de Dieu et des pauvres »<sup>1168</sup>. Mais à bien y regarder, ceci n’était qu’un prêt à intérêt déguisé, destiné à lutter contre le péché d’usure qui menacerait les âmes des prêteurs particuliers.

### **Emprunt, soudure, semailles**

Ce recours croissant à l’emprunt faisait dire à Michel Mollat que :

« L’endettement est une plaie coutumière des sociétés rurales. Les plus chanceux recourent au crédit pour acquérir du bétail et des outils ou aménager des granges et des étables. Les plus nombreux, en revanche, accablés de charges familiales et astreints aux

---

<sup>1167</sup> ) D. M. BELL, *Étude sur le songe du vieil pèlerin...*, *op. cit.*, p. 151.

<sup>1168</sup> ) *Ibidem*, p. 152.

immuables droits envers le seigneur, sont acculés à l'emprunt de consommation, généralement à court terme »<sup>1169</sup>.

C'est bien cette dernière catégorie de gens qui nous intéresse le plus. Dans la pratique, le crédit était souvent salvateur : le paysan, quelle que fût sa situation au terme des temps de soudure, pouvait disposer de semences, de moyens techniques, d'aide alimentaire lui permettant de passer au-delà des difficiles temps d'anciens endettements. Comme l'écrivait Pierre Charbonnier, « la soudure en blé obligeait beaucoup de petits gens à emprunter »<sup>1170</sup>. En étudiant les opérations de prêt effectuées, au XV<sup>e</sup> siècle en Lauragais, par le marchand Sicart Auzelayre, Marie-Claude Marandet a pu montrer que « un quart des reconnaissances de dettes (45 actes sur 178) mentionne aussi des grains (surtout du blé prêté au moment de la soudure ou des semailles, mais aussi de la graine de pastel et des fèves) »<sup>1171</sup>. Ces types de prêts étaient le plus souvent rendus en nature après la récolte. Mais le remboursement n'était pas toujours facile et certains paysans étaient obligés, pour payer leurs dettes, de se dessaisir de leur récolte rapidement, à la fin de l'année civile, alors que le prix des céréales était encore médiocre. Ainsi, comme le note bien le Pierre Charbonnier, « la récolte du blé (dîme payée) était divisée en trois parties principales : consommation, semence, vente éventuelle »<sup>1172</sup>. La semence, sans doute plus importante car engageant l'avenir, devait être isolée juste après la récolte. Mais, en cas de dettes, le paysan était obligé de vendre dès la récolte et de soustraire ainsi en priorité ce qui aurait dû être un revenu supplémentaire ; ceci devient problématique à la soudure suivante en cas d'emblavures incomplètes ou insuffisantes. Ainsi, certains paysans rentrent dans une spirale infernale d'emprunt, de vente et de remboursement. Ils empruntent des grains pour semer, notamment à ceux-là même à qui ils les avaient précédemment vendus. Pierre Charbonnier

---

<sup>1169</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 88.

<sup>1170</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 274.

<sup>1171</sup> ) M. MARANDET (dir.), « Les marchands du Lauragais... », *op. cit.*, p. 112.

<sup>1172</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit. Ibidem*, p. 210.

rapporte le récit, en 1647, d'un certain Simon Pommier d'Entérioux cédant à Maître Jean Beauregard, chirurgien d'Olby<sup>1173</sup>, « la moitié des fruits qui se recueilleront dans des terres semées « en blé vif », « en conséquence de ce qu'il lui a fourni toute la semence nécessaire pour ensemer les susdites terres et que sans son aide et assistance lesdites terres auraient demeuré en chaume et sans semer »<sup>1174</sup>. Dans un autre acte parallèle de 1627, « Robin Clermont de Bravant reconnaît que Noble René de Latour ecuyer résidant de présent du château de Confolent<sup>1175</sup> lui a fourni tout le blé seigle qui lui a été nécessaire pour semer diverses terres moyennant la moitié de la récolte »<sup>1176</sup>. Ce type d'association donne, à celui qui fournissait la semence, droit à la moitié de la récolte, principe qui ne respecte point la division tripartite des récoltes (terre, travail et semence). Vis-à-vis de l'ensemencement, la situation n'est pas la même selon les structures. Dans les formules indirectes, le propriétaire peut aider l'exploitant. Il faudrait aussi distinguer les campagnes et les villes et entre les soudures normales et les soudures de crise. Dans les soudures normales, les prêts sont en principe remboursés à la récolte qui suit ; mais il y a des formules diverses selon que le prêt est en argent ou en grain et le remboursement en grain ou en argent. Le créancier peut jouer sur les prix car, au printemps, les prix sont plus forts qu'à l'automne et le remboursement lui permet d'acheter plus de blé. Pour contourner le taux imposé par le parlement de Paris, certains créanciers achetaient des rentes en denrées (blé, vin) moins chères en période de manque ou obligeaient leurs débiteurs à s'exécuter en période de disette en réclamant la liquidation de leur créance au cours le plus élevé. Ainsi, plusieurs méthodes dissimulatoires étaient pratiquées : le prêteur pouvait retrancher les intérêts à l'avance de la somme empruntée ou les voiler sous l'apparence de pénalités de retard dans le remboursement ou encore obliger le débiteur à reconnaître avoir reçu beaucoup plus qu'il n'avait touché en réalité.

---

<sup>1173</sup> ) Antérioux, cne. de Nébouzat, Puy-de-Dôme, Issoire, Orcines ; Olby : Puy-de-Dôme, Issoire, Orcines.

<sup>1174</sup> ) A. DEP 5E0 92 ; P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, op. cit., p. 211 (note 3).

<sup>1175</sup> ) Bravant et Confolent : cne. d'Olby, Puy-de-Dôme, Issoire, Orcines.

<sup>1176</sup> ) A. DEP 5E0 73 ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, op. cit., p. 211 (note 3).

Les prêts seigneuriaux pouvaient, comme le note bien Pierre Charbonnier, « permettre aux paysans en difficulté lors d'une mauvaise récolte, de manger d'abord et ensuite de remonter la pente au lieu de tomber dans les griffes des rapaces usuriers »<sup>1177</sup>. Mais les attitudes seigneuriales différaient d'un seigneur à un autre. Par exemple, au XVI<sup>e</sup> siècle, dans les montagnes occidentales d'Auvergne, les Estaing<sup>1178</sup> cédèrent du blé aux villes, mais aussi à des voisins parfois favorisés, dans les moments de disette<sup>1179</sup>. Le seigneur de Fernoël<sup>1180</sup>, d'après un compte de 1589, vendait du seigle « à ceux qui en devaient », à 5 L 10 sous au comptant et 6 L, moitié comptant, moitié crédit<sup>1181</sup>. Ainsi, il permettait à ses débiteurs en grains de se libérer contre de l'argent sans revendiquer le prix du blé au moment du prêt comme il était en droit de le faire. Selon Pierre Charbonnier, les dettes de grains de ce seigneur atteignaient plusieurs centaines de setiers, ce qui autorise à penser qu'il consentait des prêts de grains sur une large échelle, étant admis que ces dettes comprenaient aussi des arrérages de cens<sup>1182</sup>. Une autre pratique consistait à demander aux débiteurs de rendre le blé prêté, en nature. Elle fut employée, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, par la commanderie de Pontvieux<sup>1183</sup> : dans une recette de 1500-01, figurent 46 setiers de blé « de reste du blé que Mondit seigneur avait presté l'an 1499 a plusieurs gens »<sup>1184</sup>. Cette pratique permet aux débiteurs de rembourser leurs dettes en période de bonnes récoltes. La troisième attitude aurait consisté à prêter aux paysans selon des procédés usuraires. C'est cette dernière qui, sans doute, entraîna,

---

<sup>1177</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 1125.

<sup>1178</sup> ) Seigneurs de Murol, dans l'actuel département du Puy-de-Dôme.

<sup>1179</sup> ) Arch. privées Murol, G 25, f° 31 v° ; P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 1125.

<sup>1180</sup> ) Puy-de-Dôme, Riom, Saint-Ours.

<sup>1181</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 1125.

<sup>1182</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1183</sup> ) Cne. de Tauves, Puy-de-Dôme, Issoire, La Bourboule.

<sup>1184</sup> ) A. D. Rhône, 48 H 2522, comptes de Guillaume Robert, receveur de la commanderie de Pontvieux ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 1126.

au XVI<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de transferts de terres des paysans aux accapareurs<sup>1185</sup>.

Décrivant les usages alimentaires au Moyen Âge, Bruno Laurioux rappelle l'impact qu'imposait le rythme des cultures céréalières :

« Chaque printemps, de mars à juin, de pauvres paysans passent devant notaire pour se faire prêter les quelques mesures de grains qui leur sont nécessaires avant la moisson : c'est le moment de la soudure d'autant plus délicat que les gros propriétaires et les marchands ont stocké des réserves en automne pour les revendre au printemps, spéculant ainsi à la hausse »<sup>1186</sup>.

### **À propos des rentes : restrictions et autorisations**

La constitution de rente étant un moyen commode et licite de contourner l'interdiction de l'usure, certains profitaient des besoins d'argent de nobles et de paysans en leur avançant une somme contre une rente versée en céréales. Certes, nul ne songe sérieusement à empêcher l'investissement et le profit. Cela conduit l'Église à tolérer et à pratiquer elle-même depuis le XII<sup>e</sup> siècle la constitution de rente, et à adopter dès le XIII<sup>e</sup> siècle « d'ingénieux accommodements qui tiennent compte des réalités économiques »<sup>1187</sup>. Ainsi, la Papauté avait défini les conditions de la validité des constitutions de rente ne pouvant dépasser le denier 10 (10%) avec un droit de rachat du vendeur ; et, pour l'acheteur, il était impossible de demander une restitution de capital. Certes, on prêtait son argent à fonds perdus, mais les rentes étaient perpétuelles.

En fait, ce que l'Église interdisait, c'était la possibilité de recevoir une rémunération pour la simple remise d'un capital. Elle permet sans doute le remboursement par le

---

<sup>1185</sup> ) Se reporter au chapitre sur le transfert foncier, p. 140.

<sup>1186</sup> ) B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge... op. cit.*, p. 64.

<sup>1187</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale... op. cit.*, p. 515.



débiteur d'un dommage causé au créancier à la suite du prêt (le *damnum emergens*) ou même le manque à gagner (le *lucrum cessans*) du prêteur<sup>1188</sup>. « Ceux qui voulaient tirer profit de leur argent, sans l'investir dans des biens immeubles ou des offices et sans s'associer à des commerçants, devaient se livrer à des pratiques illégales, par exemple incorporer au capital prêté une certaine somme à titre d'intérêt ou bien obtenir condamnation judiciaire du débiteur, souvent sans doute avec son accord »<sup>1189</sup>. Le seul moyen légal de tirer profit d'un capital était donc d'acheter une rente, autrement dit le droit de percevoir tous les ans une redevance appelée sous l'Ancien Régime « arrérage »<sup>1190</sup>. Et la rente à prix d'argent n'était pas condamnée par l'Église, qui ne voulait voir en elle que la vente partielle des revenus d'un immeuble<sup>1191</sup>. D'ailleurs, l'Église autorisa définitivement, à la suite de plusieurs polémiques sur le caractère condamnable des rentes, en autorisant, par une bulle pontificale *Regimini* de 1425, les rentes à prix d'argent, à condition qu'elles fussent assignées spécialement sur un immeuble, qu'elles fussent créées au denier 10 tout au plus et que le débiteur pût les racheter à sa volonté<sup>1192</sup>.

Il est vrai qu'à partir de 1425, les rentes ne pouvaient plus être considérées comme des opérations usuraires par aucun magistrat, mais la théorie de l'usure restait encore une arme redoutable, qui permettait au Parlement de Paris de contrôler étroitement l'usage des rentes à prix d'argent afin d'éviter le glissement de la rente vers le prêt à intérêt<sup>1193</sup>. Le Parlement devait ainsi fixer le taux des rentes et rechercher les clauses suspectes d'usure. L'ordonnance de février 1312 fixe le taux maximum au-delà duquel le prêteur pouvait être considéré comme usurier ; ce taux

---

<sup>1188</sup> ) Bernard SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle, histoire d'un instrument de crédit*, Thèse pour le doctorat en droit (Université de Paris, 1956), Rennes-Paris, Imprimeries Oberthur, 1957, p. 65.

<sup>1189</sup> ) B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>1190</sup> ) Ou la fourniture d'un capital en argent contre la prestation d'un revenu ; B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>1191</sup> ) B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>1192</sup> ) *Ibidem*, p. 67.

<sup>1193</sup> ) *Ibid.*

étant de 20%<sup>1194</sup>. Plus tard en 1425, la bulle *Regimini* fixa ce taux maximum des rentes au denier 10 (10%) ; ce taux semble en usage dans beaucoup d'endroit comme à Orléans où la Coutume fixe bien à 10% le taux maximum<sup>1195</sup>. A Paris, les archives notariales de 1483-1484 signalent, par exception, des rentes à un taux plus élevé<sup>1196</sup>. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, au contraire, ce taux passa en général du denier 10 au denier 12 (soit de 10% à 8,33%)<sup>1197</sup>. Un édit du 6 août 1482 permit aux pauvres sujets qui, pour obtenir un peu de grain, avaient dû consentir à l'établissement de rentes perpétuelles, de les racheter, à ceux qui avaient aliéné leurs domaines à un prix dérisoire, de les reprendre en remboursant le blé ou l'argent qu'ils avaient reçu<sup>1198</sup>. A partir de 1512, les rentes à un taux plus élevé que 10 % sont considérées comme usuraires et annulées par le Parlement de Paris, de même que toute « accélération de paiement »<sup>1199</sup>. De plus, une rente créée pour prix de marchandise, sauf exception<sup>1200</sup>, était considérée comme usuraire, raison pour laquelle le Parlement de Paris exigeait la numération réelle des deniers devant le notaire<sup>1201</sup>. Mais puisqu'il était prévu qu'une dette non payée à l'échéance serait automatiquement convertie en rente, la porte était ouverte, d'une certaine manière, aux usuriers<sup>1202</sup>. En plus, on ne peut pas être certain, sans aveux du créancier, qu'un intérêt forfaitaire n'a pas été incorporé au capital.

Les rentes en denrées étaient, dans tout le Nord de la France et à Paris, des rentes en grain<sup>1203</sup>. Mais le fait qu'elles étaient créées à prix d'argent pose deux problèmes :

---

<sup>1194</sup> ) B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>1195</sup> ) *Ibidem*, p. 69.

<sup>1196</sup> ) *Ibid.*

<sup>1197</sup> ) *Ibid.*, p. 69, 111 et 293 (graphique III).

<sup>1198</sup> ) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 145.

<sup>1199</sup> ) B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 70.

<sup>1200</sup> ) Par exemple, le marchand devait prouver, par l'écoulement d'un long délai, qu'il n'avait pas voulu faire un double bénéfice et que la création de la rente n'avait pas été un des buts de l'opération commerciale : B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 72.

<sup>1201</sup> ) B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>1202</sup> ) *Ibidem*, p. 209.

<sup>1203</sup> ) *Ibid.*, p. 79.

une hausse brutale des prix entraînait un déséquilibre entre le prix de la rente et la valeur des prestations successives ; ce déséquilibre nuisait aux « campagnards sous une dette démesurée pendant les années de vie chère ou de disette, et risquait d'accroître la tension sociale »<sup>1204</sup>. Ainsi Édouard Perroy voyait-il un lien entre diffusion de l'endettement et dépression tardo-médiévale<sup>1205</sup>. Les rentes à prix d'argent, se multipliant plus tard, au XVI<sup>e</sup> siècle, se rapprochaient de ce prêt à intérêt et/ou usure.

### III - La question de l'usure

L'usure peut être définie comme étant tout surplus versé par le débiteur à son créancier lors d'un prêt. Même si les contrats usuraires étaient souvent oraux, certaines mentions expresses, dans des actes notariés, d'intérêts perçus au titre des prêts montrent bien leur existence. La fréquence de la vente à crédit est perceptible dans les inventaires *post mortem*<sup>1206</sup>. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle dans la région toulousaine : « *debet dare et reddere quinquaginta solidos bonos, pro quibus debet dare ei et suo ordinio octo denarios tolosanos de lucro pro unoquoque mense dum illos tenuerit* »<sup>1207</sup>. De telles mentions disparurent des actes notariés après que l'évêque Foulques ait créé, en 1215, un tribunal « *ad audiendas querelas et controversias usurarum* »<sup>1208</sup>.

---

<sup>1204</sup> ) B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>1205</sup> ) Édouard PERROY, « À l'origine d'une économie contractée : les crises du XIV<sup>e</sup> siècle », *A. E. S.C.*, t. 4, 1949, p. 167–182.

<sup>1206</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 219.

<sup>1207</sup> ) « Il doit donner et rendre cinquante sous de bonne (monnaie), pour lesquels il doit donner à lui [= le prêteur] et par disposition testamentaire [v. *Ordinium* dans NIERMEYER] huit deniers toulousains de gain pour chacun des mois pendant lequel il les [= les 50 sous] aura tenus ». J. IBANES, *La doctrine de l'Eglise...*, *op. cit.*, p. 97.

<sup>1208</sup> ) « Pour connaître des plaintes et contestations (au sujet) des usures ». J. IBANES, *La doctrine de l'Eglise...*, *Ibidem*, p. 97.

Se posent ici cinq questions : qu'est-ce que l'usure ? Y avait-il des types différents d'usure ? L'usure était-elle admissible dans certaines conditions ? Quelle peine encourait-on en prêtant à intérêt ? Comment faire face aux ambiguïtés, subtilités et pièges touchant cette question de l'usure ?

## 1 - Les hésitations de la société médiévale face à l'usure

L'usure désigne soit tout excédent reçu en sus du capital, soit le vice de celui qui prête dans l'attente de recevoir quelque chose en plus du capital<sup>1209</sup>. Cependant, « le prêt d'argent restituable est d'autre part tenu pour licite dans les cas où il rémunère le dommage pour retard (fictif) au remboursement (*damnum emergens*), les charges et frais du prêteur (*stipendium laboris*) et le manque à gagner du prêteur temporairement privé d'une somme avec laquelle il pourrait travailler (*lucrum cessans*) »<sup>1210</sup>. La conception médiévale de la théorie de l'intérêt n'a pas tellement varié : l'intérêt désigne encore aujourd'hui une différence légitime, contrairement à l'usure qui est considérée comme un intérêt non fondé, excessif. Plusieurs définitions ont été données de l'usure ; ainsi celle de Jean Gerson : « *usure desnuee est usure qui se monstre clerement que chascun la congnoist. C'est quand pour prester argent elle fait obliger à rendre plus d'argent de jour en jour, selonc ce que l'usure est plus forte ou plus feble* »<sup>1211</sup>. Cependant, pour Nicole Oresme, le « *gaing fait en mutacion des monnoies est pire que usure* »<sup>1212</sup>.

---

<sup>1209</sup> ) Georges LEFEVRE, *Le traité « De Usura », de Robert de Courçon*, Travaux & Mémoires de l'Université de Lille, tome X, Mémoire, n° 30, Lille, 1902, p. 2.

<sup>1210</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 515.

<sup>1211</sup> ) Jean GERSON, *Œuvres complètes, introduction, texte et notes* par Mgr. Glorieux, volume II, Paris, 1966, p. 878.

<sup>1212</sup> ) Nicole ORESME, *Traictié de la première invention des monnaies*, publié par L. Wolowski, Paris, 1864, p. 51.

Le droit romain autorisait la stipulation d'intérêts pour argent prêté, à condition de respecter les limites du taux déterminé par la loi<sup>1213</sup> : le code justinien permettait le prêt à intérêt au centième : « *Item, lex justiniana concedit centesimas usuras* »<sup>1214</sup>. De son côté, s'appuyant sur les prescriptions bibliques, tant vetero- que néo-testamentaires, l'Église entendait par « usure », à l'époque médiévale, toute transaction comportant le paiement d'un intérêt : « ... Prêtez sans rien espérer en retour et votre récompense sera grande »<sup>1215</sup>. Aussi, « tu n'exigeras de ton frère aucun intérêt, ni pour argent, ni pour vivres, ni pour aucune chose qui se prêt à intérêt »<sup>1216</sup>, mais « à l'étranger tu pourras prêter avec usure... »<sup>1217</sup> ; cette dernière injonction biblique pouvait signifier, pour les chrétiens comme pour les juifs, une autorisation de l'usure à l'égard de l'étranger, ici le tenant d'une autre religion. Mais l'Église, malgré les censures des théologiens des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ne condamne nullement le prêt à intérêt mais uniquement l'exigence d'intérêts abusifs, autrement dit l'usure<sup>1218</sup>. Selon Ambroise, on peut prêter à intérêt à son « ennemi » ou un étranger : « exige l'usure de celui à qui tu as l'intention de nuire »<sup>1219</sup>. Dans ce cas, tout serait une question de considération de personne. La preuve, à propos des sarrasins, certains glossateurs, dont Bernard de Pavie († 1213), autorisent la pratique de l'usure à l'égard de ces « infidèles à réduire »<sup>1220</sup>. Et selon Evrart de

---

<sup>1213</sup> ) Athanase-Jean-Leger JORDAN (éd.), *Recueil général des anciennes lois françaises*, Ridgwood (New Jersey), Gregg Press, 1964-1966, t. II, p. 651.

<sup>1214</sup> ) G. LEFEVRE, *Le traité « De Usura »...*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>1215</sup> ) Luc, VI, 34-35.

<sup>1216</sup> ) Deutéronome XXIII, 19-20. Cette prescription complète d'ailleurs un texte de l'Exode XXII, 25, et un autre du Lévitique XXV, 35-37.

<sup>1217</sup> ) Deutéronome 23, 20.

<sup>1218</sup> ) Julie Claustre, *Dans les geôles du roi. L'emprisonnement pour dette à Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007 ; <http://www.laviedesidees.fr/La-prison-pour-dettes-a-la-fin-du.html/consulté> le 18/11/16 ; J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 515.

<sup>1219</sup> ) Ambroise de Milan, *Ab illo*, chap. XV, question 4. G. LEFEVRE, *Le traité « De Usura »...*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>1220</sup> ) J. IBANES, *La doctrine de l'Église...*, *op. cit.*, p. 17.

Trémaugon<sup>1221</sup>, les juifs peuvent prêter à usure aux chrétiens, sans avoir le sentiment de déroger à la Loi : « or est certain que les Juys ne tiennet pas que nous soïons leurs frères ne leurs prochains, car nous ne sommes mie de leur Loy et, ainssi, il leur samble que ilz nous puissent, sanz offense de Dieu, prester à usure »<sup>1222</sup>. Le même auteur continue en constatant que « derechief, nous veons que le roy de France, si approve les usuriers, car il auctorise et donne licence aux Juys de prester usure et leur donne plusiuers privilegies en la matiere dez usures ».

Cette position est à confronter avec celle des tenants du « *nulli merito debes desiderari nocere, ergo à nullo debes usuras exigere* »<sup>1223</sup>. Ainsi, pour la majeure partie, selon l'enseignement du prophète Ézéchiël, le prêt à intérêt est condamnable même à l'égard d'un étranger : « *non accipietis usuram nec ullam superabundantiam* »<sup>1224</sup>. De même, pour Robert de Courçon : « *in nullo casu permittenda est usura et leges qui eam permittunt non sunt canonizatae* »<sup>1225</sup>. Mais pour cet auteur, l'usure pratiquée par des croisés est licite car ceux-ci ne font que reprendre leurs propres biens : « *signati ibi non rapiunt nec furantur bona aliorum, sed bona sua sibi assumunt* »<sup>1226</sup>. Mais il y a une sorte d'ambiguïté de la part de cet auteur qui réaffirme plus loin : « *Ex jam dictis patet quod in nullo casu admittenda est usura* »<sup>1227</sup>. Et toujours d'après le même auteur qui rapporte la parole de l'Apôtre,

---

<sup>1221</sup> ) Clerc théologien et canoniste, enseigna à Paris v. 1369-1373. Auteur du *Somnium viridarii* (1364-1376), puis de sa réélaboration en français (*Le songe du verger*) en 1376-8.

<sup>1222</sup> ) Evrart DE TRÉMAUGON, *Le songe du Vergier*, t. I, Livre I, Chap. CLXIII, p. 355. D. ANCELET-NETTER, *La dette, la dîme et le denier...*, op. cit., p. 244.

<sup>1223</sup> ) « C'est à bon droit que tu ne dois te laisser aller à nuire à personne ; en conséquence tu ne dois exiger d'usures de personne » : *Summa de poenitentia*, II, titre VII, 9 ; T. P. MCLAUGHLIN, *Medieval Studies*, 1939, p. 138 ; cité par J. IBANES, *La doctrine de l'Église...*, op. cit., p. 17.

<sup>1224</sup> ) « N'acceptez aucune usure ou (revenu en) excès ». G. LEFEVRE, *Le traité « De Usura »...*, op. cit., p. 5.

<sup>1225</sup> ) « En aucun cas l'usure ne peut être permise, et les lois qui l'autorisent ne sont pas canoniques » ; G. LEFEVRE, *Le traité « De Usura »...*, op. cit., p. 11

<sup>1226</sup> ) *Ibidem*, p. 11.

<sup>1227</sup> ) « De tout ce qui a été dit, il résulte avec évidence que l'usure ne doit être admise en aucun cas » ; G. LEFEVRE, *Le traité « De Usura... »*, op. cit., p. 15.

mieux vaut mourir de faim que se nourrir d'un blé volé, en scandalisant son frère : « *Satius est fame mori quam pro dolo sito vesci cum scandalo fratris* »<sup>1228</sup> » de la même façon, mieux vaut mourir de faim que se nourrir du prêt d'autrui, en scandalisant son âme ; « *Satius est fame mori quam vesci mutuo istius cum scandalo animae ipsius* »<sup>1229</sup>. Autrement dit, le débiteur d'un acte usuraire est blâmable au même titre que son prêteur. Au IV<sup>e</sup> siècle déjà, saint Grégoire de Naziance condamnait ceux qui tiraient leur aisance « non point de la culture de la terre mais du dénuement et de la disette des pauvres »<sup>1230</sup>. Plus tard, en 1215, en condamnant les « usures lourdes et immodérées » pratiquées par les juifs, le IV<sup>e</sup> concile du Latran<sup>1231</sup> ramena cette question centrale, celle de la définition de l'usure. N'était-elle interdite qu'en cas de taux d'intérêt élevé ? Il y aurait deux sortes d'usure, une usure spirituelle (*scilicet spiritualis*) et une usure non spirituelle<sup>1232</sup>. Bien plus tard, pour Philippe de Mézières, « l'orrible usure et des Juifz et des Crestiens »<sup>1233</sup> est répréhensible sans appel. Ensuite, il préconise une stratégie<sup>1234</sup> « pour estre delivrez une fois des faulx Juifz et de leur horrible pechie d'usure »<sup>1235</sup> et « pour bien prester a la sainte usure de l'evangile a ta royale mageste, par le moyen du besant tel ou quel cestui Songe, ce livre principalement a este escript et compose »<sup>1236</sup>. On peut citer enfin l'ordonnance de Louis XII du mois de juin 1510<sup>1237</sup> par laquelle fut

<sup>1228</sup> ) G. LEFEVRE, *Le traité « De Usura... », op. cit.*, p. 17.

<sup>1229</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1230</sup> ) J. IBANÈS, *La doctrine de l'Église..., op. cit.*, p. 15.

<sup>1231</sup> ) *Ibidem*, p. 16.

<sup>1232</sup> ) G. LEFEVRE, *Le traité « De Usura »..., op. cit.*, p. 7-8.

<sup>1233</sup> ) Ph. DE MÉZIÈRES, *Le songe du vieil pèlerin..., tII, op. cit.*, p. 287.

<sup>1234</sup> ) Son projet de banque populaire étatique, mont-de-piété avant l'heure.

<sup>1235</sup> ) Ph. DE MÉZIÈRES, *Le songe du vieil pèlerin..., tII, op. cit.*, p. 286; D. ANCELET-NETTER, *La dette, la dîme et le denier..., op. cit.*, p. 242.

<sup>1236</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1237</sup> ) A.-J.-L. JORDAN (éd.), *Recueil général des anciennes lois françaises..., op. cit.*, t. XI, p. 600 (art. 64, 65 et 66) : « Avons interdit et deffendu, interdisons et deffendons à tous notaires, de ne recevoir aucuns contrats usuraires, sur peine d'estre privez de leurs estats et d'amende arbitraire (art. 65) ; « Et afin que chacun soit plus enclin de denoncer ceux qui commettent telles usures, nous ordonnons que ceux qui les denonceront à justice auront la tierce partie des amendes qui en viendront et istront, et aussi si tels delateurs par l'issuë du procès estoient trouvez calomniateurs, seront punis, comme de raison » (art. 66).

indistinctement prohibé le contrat usuraire, sous quelque forme qu'il se déguisât et sous quelque taux que l'intérêt y fût constitué<sup>1238</sup>.

## 2 - Le cas des « étrangers » : Juifs, Lombards et Cahorsins

Quatre arguments alimentèrent la polémique autour de l'usure juive : le premier était fondé sur le fait que la loi religieuse interdisait aux chrétiens, mais non aux juifs, de prêter à intérêt<sup>1239</sup>. Cet argument fut conforté par un édit de l'empereur Frédéric II qui affirmait que les juifs étaient exempts des lois anti-usuraires « parce qu'ils ne sont pas soumis à la loi établie par nos très saints Pères. »<sup>1240</sup>.

Le second argument est de nature morale : selon Guillaume de Chartres, les conseillers de saint Louis auraient suggéré au monarque « qu'il est meilleur et plus tolérable que les juifs qui sont déjà condamnés (selon la théologie chrétienne) exercent cet office damnable<sup>1241</sup>, plutôt que les chrétiens »<sup>1242</sup>. Ceci parce qu' « une

---

<sup>1238</sup> ) « Pour obvier que aucunes usures ne se commettent en nostredit royaume, avons enjoint et enjoignons à tous nos Justiciers et Officiers, que sans dissimulation et à toute diligence, sur peine de suspension de leurs offices et d'amende arbitraire, chacun en son destroit et juridictions s'enquierent de ceux qui commettent usures manifestes, et par contrat feints et simulez, et procèdent contre les coupables selon la disposition de droit et l'exigence des cas » : *De l'influence de la législation civile française sur celle des Pays-Bas, pendant le seizième et le dix-septième siècles*, Mémoire couronné en 1830 par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, t. 8, Chap. I, article 5, Bruxelles, Imprimerie de l'Académie royale, 1831, p. 28-29.

<sup>1239</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 940.

<sup>1240</sup> ) Jean-Louis HUIILLARD-BRÉHOLLES, *Historia diplomatica Frederici Secundi*, Paris, 1844, t. 4, p. 10-11 ; J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 131 et 244 ( chap. 3, note 2).

<sup>1241</sup> ) Même l'iconographie fait une place de choix à l'usurier dans les représentations des vertus et des vices. Les églises romanes auvergnates en donnent une belle illustration en présentant la figure de l'usurier attaché au pilori ou la bourse au cou : mais ce ne sont jamais des représentations de juifs, ainsi à Notre-Dame-du-Port à Clermont et dans les églises d'Ennezat, Gerzat, Chanteuges... On trouve aussi cette représentation en Poitou et en Lauraguais ; J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 940.

<sup>1242</sup> ) J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 132.



société ne peut se passer de prêts, il aurait été préférable [que le roi], pour son propre salut, plutôt que de laisser des chrétiens transgresser leur loi, tolère la pratique du prêt par les juifs. Ils n'appartiennent pas à sa religion, et ce n'est pas son devoir de la leur faire pratiquer. Les chrétiens [en revanche] appartiennent à sa religion, et les péchés qu'ils commettent par sa faute lui seront imputés »<sup>1243</sup>.

Un autre argument en faveur du crédit juif apparaît dans un extrait du *Dialogue d'un philosophe avec un juif et un chrétien* (1136) ; un juif s'y plaint que : « on ne nous permet de posséder ni champs ni vignes ni aucune sorte de terre, car rien ne nous pourrait garantir contre des attaques manifestes ou occultes. C'est pourquoi il ne nous est laissé comme principale source de profit que le prêt à intérêt aux étrangers, par lequel nous pouvons survivre de façon misérable »<sup>1244</sup>.

Le quatrième argument en faveur du crédit juif serait que « les usuriers chrétiens prenaient un taux plus élevé que leurs homologues juifs et se montraient plus durs avec leurs clients »<sup>1245</sup>. Si l'apostrophe de Bernard de Clairvaux en 1145 (« je ne mentionnerai pas ces usuriers chrétiens, si l'on ose les dire chrétiens, qui, là où il n'y a pas de juifs, oppriment le peuple, j'ai peine à le dire, de manière pire encore que les juifs ») peut être interprété comme une condamnation morale accrue envers les usuriers chrétiens <sup>1246</sup>, un témoignage au lendemain de l'expulsion des juifs hors du royaume de France en 1306 paraît explicite : « lors n'en pouvoit on point trouver [d'argent à emprunter à usure], si ce n'estoit de celle d'aucuns crestiens, clerks et lays, qui parmi aucun courretiers prestoient a si grand usure que elle passoit à

---

<sup>1243</sup> ) J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, op. cit., p. 132.

<sup>1244</sup> ) Pierre ABÉLARD, *Conférences (Dialogue d'un philosophe avec un juif et un chrétien). Connais-toi toi-même (Éthique)*, trad. M. de GANDILLAC, Paris, 1993, p. 71-72 ; cité par J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, op. cit., p. 133.

<sup>1245</sup> ) J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, op. cit., p. 133.

<sup>1246</sup> ) *Ibidem*, p. 134.

double celle que ly juif prenoient »<sup>1247</sup>. Ainsi, certains se livrèrent à des transactions clandestines à travers des courtiers pour ne pas être démasqués ; ce qui fait que « ne savoient ly emprunteors qui avoit leurs gaiges; dont il y avoit grant péril, car se ly courretiers mouroit ou s'en finoit, ilz ne savoient a qui recourir [pour recouvrer leurs gages] »<sup>1248</sup>. Un extrait d'une chronique attribuée, à tort ou à raison, à Geoffroy de Paris, revient sur les lamentations de pauvres gens laissés à la merci des usuriers non-juifs à la suite de l'expulsion des juifs du royaume de France<sup>1249</sup>.

Des documents du Moyen Âge central et tardif (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) expriment aussi de la reconnaissance et de la gratitude envers des prêteurs juifs généreux et bienveillants, comme le font les témoins au procès, tenu à Marseille en 1317, dans lequel le juif Bondavin, de Draguignan, eut à défendre sa réputation de prêteur<sup>1250</sup>.

Selon les adversaires juifs du prêt à intérêt : « de quel droit nous accusez-vous de [pratiquer] l'usure, alors que les gentils [*ie.* : les non-juifs] eux-mêmes prêtent de l'argent à intérêt aux juifs aussi bien qu'à leurs frères chrétiens ? »<sup>1251</sup>, s'exclamait un auteur juif du nom de Jacob ben Elie dans les années 1260. Cet auteur insiste sur le fait qu' « ils exigent des usures de leurs propres frères qui pourtant adorent le même

---

<sup>1247</sup> ) Alexandre Théodore BARABÉ, *Recherches historiques sur le tabellionage royal et sigillographie normande*, Rouen, 1863, p. 488, n.d.t. ; cité par J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 135.

<sup>1248</sup> ) J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 135.

<sup>1249</sup> ) Chronique attribuée à Geoffroy de Paris, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1840, t. 22, p. 119, vv. 3121-26, 3162-65, 2169 : « ... Dont toute povre gent se deut [se plaint]/ Car Juifs furent débonnières/ Trop plus, en fesant telz affères/ Que ne sont ore crestiens/ Pleiges demandent et lien/ Gages demandent, et tant estorchent [extorquer]/ Que les gens plument et écorchent (...)/ Més se li Juif demouré/ Fussent ou réaume de France/ Crestien mainte grande aidance/ Eussent eu, que ils n'ont pas (...)/Car por po [ pour peu ] trouvoit-on argent » ; J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 135.

<sup>1250</sup>) J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 100 ; voir aussi Noël COULET, « Les créances dans l'inventaire après décès de Salvat de Berre, juif d'Aix-en-Provence 1442-1445 », F. MENANT et O. REDON, *Notaires...*, *op. cit.*, p. 263-277.

<sup>1251</sup> ) J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 129-130.

Dieu, observent la même loi, suivent la même foi... »<sup>1252</sup>. Un autre témoignage indigné vint de Joseph Kimhi (1105 ? – 1170 ?), lettré juif de Narbonne : « Les juifs sont en effet scrupuleux en ce qui concerne l'usure et l'intérêt pris sur leur frère, que la Torah prohibe... Un juif ne prêtera pas à son frère du blé, du vin ou quelque autre bien, pour une certaine durée, afin d'accroître son profit, tandis que vous [les chrétiens] qui avez dédaigné l'usure, vous vendez à terme vos marchandises à vos frères pour le double du prix. Vous devriez avoir honte de dire que vous ne prêtez pas à usure, parce que cela est une usure énorme »<sup>1253</sup>.

Pour autant, ces juifs n'ayant pas le droit d'accéder à la propriété de la terre, l'usure pouvait leur permettre d'acquérir, ou de récupérer, des biens ruraux mis en gage. En tant que non-chrétiens, ils n'étaient pas soumis aux restrictions de l'Église et pouvaient être en même temps sous la protection du roi ou des princes<sup>1254</sup>. Ils furent d'ailleurs autorisés, en 1243, à prélever quatre deniers par livre chaque mois, soit 25%<sup>1255</sup>. Ces juifs auraient servi, pendant le XIV<sup>e</sup>, voire le XV<sup>e</sup> siècle, de courtiers aux marchands génois venus acheter du blé dans la Provence occidentale : « au moment de la soudure, en temps de disette, ils sont, plus que quiconque, des prêteurs de grains... »<sup>1256</sup>. Certains d'entre eux prêtaient à gage et, en cas d'insolvabilité du débiteur, vendaient le gage<sup>1257</sup>. À la fin d'avril 1323, le Conseil municipal de Marseille demande au viguier comtal de prendre des mesures afin de pallier la disette de blés et de vivres engendrée, selon lui, par l'afflux de juifs étrangers à la ville (*judei extranei*)<sup>1258</sup>. La préoccupation affichée alors est le bien-être de la cité dans son

---

<sup>1252</sup> ) J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 131.

<sup>1253</sup> ) Joseph KIMHI, *The Book of the Covenant*, trad. Frank Talmage, Toronto, 1972, p. 34-35 ; cité par J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>1254</sup> ) Du moins sous le règne du père de Philippe Auguste : J. W. BALDWIN, *Paris...*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>1255</sup> ) J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 99.

<sup>1256</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 97.

<sup>1257</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 297.

<sup>1258</sup> ) Juliette SIBON, « La communauté juive de Marseille au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Un refuge pour les exilés du royaume de France ? », Danielle IANCU-AGOU (dir.), *Philippe le Bel et les juifs du royaume de France (1306)*, Paris, Cerf, 2012, p. 182-3.

ensemble, y compris les juifs marseillais, clairement distingués de leurs coreligionnaires immigrés de fraîche date, dans un contexte de problèmes de ravitaillement en blé de la ville, récurrent depuis la perte de la Sicile par les Angevins à la suite des Vêpres siciliennes (1282)<sup>1259</sup>.

En 1277, le roi Philippe III le Hardi, agissant comme tuteur de la très jeune reine de Navarre Jeanne Ière, ordonna aux juifs d'Estella d'accorder à leurs débiteurs un délai de huit ans pour le paiement de leurs dettes<sup>1260</sup>. Pour le Dauphiné, Diego Deleville mentionne la décision prise par l'archevêque de Lyon, en sa qualité de régent pendant la croisade de son neveu, le dauphin Humbert II, d'autoriser les débiteurs des Lombards et des Juifs à surseoir au remboursement de leur dette pendant un an et un jour, en raison des mauvaises récoltes de l'été 1346<sup>1261</sup>.

Lors de la disette de 1374, « par mandement destiné au sénéchal de Beaucaire, Louis d'Anjou, à la requête des gens de Lunel, leur accorde, le 29 janvier 1374, un moratoire d'un an pour leurs dettes »<sup>1262</sup>. Mais il était dit que « lesdits suppliants n'auraient plus qu'à abandonner leurs propres domiciles et s'exiler en demandant l'aumône, étant donné la très grave pénurie des biens de la terre qui, non seulement audit lieu, mais de tous côtés, a sévi cette année, et qui fait qu'ils n'ont pu récolter de blé »<sup>1263</sup>. Ainsi, d'autres mesures consistaient à annuler les dettes dues par des malheureux, plus ou moins affamés, selon la demande du *Pater noster* : « Remettez-nous nos dettes, Père, comme nous les remettons à ceux qui sont nos

---

<sup>1259</sup> ) J. SIBON, « La communauté juive de Marseille... », *op. cit.* p. 182-3. Sicile et Pouilles étaient les réservoirs de l'alimentation en blé pour la cité phocéenne, dont le territoire, quoique immense, était largement consacré à la viticulture, plus qu'à la céréaliculture...

<sup>1260</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 255 (note 9).

<sup>1261</sup> ) Diego DELEVILLE, « Les aires d'influence de Goncelin, un bourg campagnard dauphinois au XIVe siècle », M.-Cl. MARANDET (dir.), *La ville et le plat pays...*, *op. cit.*, p. 139 (notes 51 et 52) La note renvoie aux AD. de l'Isère, B 32.118.

<sup>1262</sup> ) E.-R. LABANDE, « L'administration du duc d'Anjou... », *op. cit.*, p. 9.

<sup>1263</sup> ) *Ibidem*.

débiteurs. »<sup>1264</sup>. Certes, la soudure est un terreau pour les usuriers, mais cela n'exclut aucunement l'idée d'une solidarité permettant des emprunts non usuriers ou un étalement des remboursements.

L'intérêt n'était pas toujours synonyme d'usure, la nuance venant de la somme d'intérêt perçue plus ou moins élevée : « Aussi le Roy [Charles VI], par ses ordenances, veult que les juifs puissent demander certaine quantite d'usure et deffent que ilz ne puissent demander plus grant somme d'usure ou plus grant quantité »<sup>1265</sup>. Dans le même ordre d'idées, une lettre royale datant du 2 juin 1380 accorde à cinq usuriers le droit de faire exclusivement l'usure dans la ville de Troyes<sup>1266</sup>. Ainsi, l'introduction des notions de quantité et la pratique des exemptions parasitent la question de l'usure, qui du coup devient plus ou moins condamnable selon son degré. Mais cette conception des choses évolua au fil du temps et surtout en période de crise. On comprend bien l'idée de vouloir prêter de l'argent aux nécessiteux mais, en cas de crise de subsistances, cela ne résout pas pour autant tout le problème car ces démunis étaient obligés d'aller vers les marchands, souvent spéculateurs : « Je cognois tel, lequel a emprunté d'un Juyf XIII francs, desquelx, tant que le sort, que pour lez usures, il en a ja poëe XIII cent francs et encore il n'est pas quitte »<sup>1267</sup>. Ensuite, il fallait, en garantie, un « bon gaige », de valeur plus élevée que la somme reçue, ce que tout le monde n'avait sûrement pas. Cette « monétarisation de l'usure » se retrouve dans le projet de banque étatique de Philippe de Mézières, dans lequel « l'office doncques de cestui preudomme auctorisee de la royale mageste sera de prester madicte monnoye aus pauvres gens de sa dyocese ou de sa chastellenie qui seront en grande neccessite [en période de

---

<sup>1264</sup> ) Evoqué par E. LE ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 48 : « *Et dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris* ».

<sup>1265</sup> ) E. DE TRÉMAUGON, *Le songe du Vergier*, t. I, Livre I, Chap. CLXIII, p. 356 ; cité par D. ANCELET-NETTER, *La dette, la dîme et le denier...*, *op. cit.*, p. 244.

<sup>1266</sup> ) Château de Vincennes, 2 juin 1380, C. L. VI, 477 : *Recueil général des anciennes lois de France...*, *op. cit.*, p. 530.

<sup>1267</sup> ) E. DE TRÉMAUGON, *Le songe du Vergier...*, *op. cit.*, p. 356 » cité par D. ANCELET-NETTER, *La dette, la dîme et le denier...*, *op. cit.*, p. 255.

soudure par exemple], et sus bon gaige ; c'est assavoir qui vaille plus que l'argent qu'ilz recoivront »<sup>1268</sup>. L'objectif de Philippe de Mézières était de créer des mécanismes du prêt pour éviter l'usure, en particulier celle pratiquée par les Juifs : « Et pour que ceste somme de monnoye, devotement offerte par le roy, ne souffriroit pas a faire l'office des Juifs, et suppose qu'ilz prestassent sans usure »<sup>1269</sup>. Pour lui, « cette monnoye doit estre mise en la main d'un preudomme séculier ou de deux esleuz, devostz et de bonne vie... »<sup>1270</sup>. Ainsi, en remplaçant l'usure par un prêt charitable, « il ne se trouvera Crestien qui puisse trouver occasion raisonnable de prester à usure »<sup>1271</sup>.

### 3 - L'usure paysanne

La haute valeur des denrées alimentaires explique le fait que certains aient cherché à s'en procurer par d'autres moyens que la mise en valeur de leurs terres. Ainsi, les avances de blé remboursables après la récolte entraînèrent la multiplication des contrats usuraires. On note ici le recours au crédit pour se nourrir ou pour se procurer la semence, la vente de récoltes sur pied et le prêt sur gage foncier qui se transforment en redoutables facteurs de déclin social. Avec le nombre important d'usuriers « pré-récoltes » décrits dans certains textes, il semble que bien des opérations, théoriquement respectueuses des individus, étaient conclues très discrètement, sans doute parce que le taux d'intérêt était trop élevé pour que l'on se risquât à le consigner. En réalité, nombre de transactions foncières étaient conclues sur un simple engagement oral ; des gestes inscrits dans la tradition et la présence de témoins, théoriquement de bonne foi, ne laissaient aucune trace écrite. Les pratiques des usuriers, en ces moments de détresse, aboutissaient à prêter le grain rare aux pauvres gens, contre bonne promesse de deniers ou bien de

---

<sup>1268</sup> ) Ph. DE MÉZIÈRES, *Le songe du vieil pèlerin...*, op. cit., t. II, p. 287-288 : cité par D. ANCELET-NETTER, *La dette, la dîme et le denier...*, op. cit., p. 249-250.

<sup>1269</sup> ) Ph. de MÉZIÈRES, *Le Songe du Vieil Pèlerin...*, op. cit., t. II, p. 287-288.

<sup>1270</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1271</sup> ) *Ibid.*, p. 286.

compléter le prix en blé, en vin ou en n'importe quelles autres denrées. D'après Jean Favier, « le marchand ou le bourgeois qui prête « amicalement » à son semblable, camoufle l'intérêt en faisant signer une reconnaissance pour une somme supérieure à la somme prêtée »<sup>1272</sup>. Aussi peut-on distinguer trois sortes d'usures :

« La première, quand l'emprunteur s'engage à rendre au bout d'un certain temps, le capital grossi d'intérêts plus ou moins forts ; la seconde, quand, au lieu de l'objet prêté, l'emprunteur doit rendre un autre objet d'une valeur supérieure : ainsi l'on prêtera un boisseau d'orge, pour lequel on rendra un boisseau de froment ; la troisième espèce, c'est quand le prêteur perçoit les fruits du bien qui lui est livré en gage pendant la durée du prêt »<sup>1273</sup>.

Il y avait aussi ce qu'on appelle une vente à terme, c'est-à-dire, une somme payable après un certain délai, mais qui, à cause de ce délai, a été fixée à un chiffre plus élevé par rapport au paiement comptant<sup>1274</sup>. Souvent, ces ventes de denrées, dont le prix n'était pas immédiatement exigible, étaient purement fictives<sup>1275</sup>. En cas de retard du remboursement, c'était l'emprunteur qui supportait le poids du *lucrum cessans* (manque à gagner), en compensant les dommages (*damnum emergens*) et les pertes de tous ordres nés de ce fait<sup>1276</sup>. Aussi, certains acheteurs payaient comptant dix livres pour vingt mesures de froment et prenaient livraison de ces mesures à la moisson, quand elles valaient deux fois plus et le texte d'ajouter que cette pratique, puisqu'elle augmente le capital (*sors*) en proportion du délai (*pro expectatione temporis*), est bien une usure : « *similis est quaestio de emptoribus qui dant ad praesens decem libras pro viginti modiis frumenti et recipient illos in messe quando duplo plus valebunt ; hic enim pro exspectatione temporis accrescit aliquid sorti, ergo est usura* »<sup>1277</sup>. Ainsi, on arrive à demander trois ou quatre *modii* de blé, à l'époque

---

<sup>1272</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 940.

<sup>1273</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 204.

<sup>1274</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1275</sup> ) *Ibid.*, p. 205.

<sup>1276</sup> ) J. IBANÈS, *La doctrine de l'Église...*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>1277</sup> ) G. LEFEVRE, *Le traité « De Usura »...*, *op. cit.*, p. 59.

des récoltes, pour un *modius* prêté. Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (vers 1250), cette indemnité compensatoire n'était plus considérée comme usure, du moins par la majeure partie des canonistes et des théologiens<sup>1278</sup>. Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle (date exacte et mois non précisés), un certain Jame Auliac, bourgeois de Montferrand en Auvergne, reconnaît « avoir vendu blé et vin à créance à plus grand prix qu'il ne valait au marché »<sup>1279</sup>. Ensuite, il achetait le blé et le vin « des bonnes gens quand ils étaient nécessaires », avant la récolte, à un prix très faible, ceux-ci ayant besoin d'argent. Ces types de prêts étaient devenus fréquents dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, qui « montre une poussée - 20% de plus - des contrats d'achat de récoltes sur pieds »<sup>1280</sup>. Ce recours à l'emprunt, sous quelque contrat retenu, nous paraît correspondre à la répétition de moissons déficitaires susceptibles d'imposer des périodes de manque prolongé à une époque de croissance démographique soutenue et, plus tard, de véritables disettes. Cette pratique généralisée d'achats anticipés s'adapte aux conditions locales et porte sur divers produits. Ainsi, pour se procurer une ressource passagère, certains paysans normands vendaient leurs bestiaux à des hommes un peu moins pauvres qu'eux et s'en réservaient la moitié des produits pour quelques années<sup>1281</sup>.

« Sollicité par un pauvre en période de disette, le prêteur n'a ni froment, ni quoi que ce soit qui puisse servir de nourriture à prêter (ce qui le contraindrait à respecter l'éthique du prêt chrétien qui interdit de recevoir plus que ce qui a été prêté). L'artifice utilisé pour assouvir la cupidité est la vente à crédit (« j'en ai à vendre... »), avec obligation pour le débiteur de rembourser le prix en deniers à la prochaine récolte, ou de s'acquitter « d'autant de fois le prix de la mesure de froment [au moment de la récolte] qu'il y a de deniers dans le prix actuel ». L'usurier joue donc sur l'élasticité annuelle du prix des céréales, entre le pic de la période de soudure et

---

<sup>1278</sup> ) HOSTIENSIS, *Summa*, V, de *usuris*, 9 ; cf. J. T. NOONAN, *The scholastic analysis of usury*, p. 125-128 ; cité par J. IBANÈS, *La doctrine de l'Église...*, op. cit., p. 26.

<sup>1279</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, op. cit., p. 275.

<sup>1280</sup> ) M. BERTHE (éd.), *Endettement paysan...*, op. cit., p. 20.

<sup>1281</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, op. cit., p. 221.



la baisse attendue au moment de la récolte. Il effectue un double pari : en premier lieu, le pauvre emprunteur ne sera pas capable de le rembourser en deniers, puisqu'il devra rembourser sa dette avant de pouvoir vendre sa propre récolte ; secondement, les prix du grain baisseront fortement entre la période de soudure et la moisson. L'exemple précise d'ailleurs le profit escompté : « au temps de la moisson, il arrive que pour une mesure de froment ainsi prêtée, on exige des pauvres trois ou quatre mesures »<sup>1282</sup>.

La situation, dont témoignent certaines archives foréziennes, était plus catastrophique chez les pauvres paysans. La liste des créances de Pierre Alaysson, usurier forézien mort en avril 1287, relève que douze étaient relatives à des prêts de seigle<sup>1283</sup>. Mais comment savoir si le créancier a réellement fourni des grains ou qu'il a seulement avancé de l'argent en l'indexant sur le prix du seigle. La situation est d'autant plus troublante qu'une parmi les créances précise qu'un paysan des environs de Saint-Marcellin lui doit le prix d'une émine de seigle « *secundum quod valebit usque ad festum beati Michaelis* [1286] »<sup>1284</sup>. Et comme le précise Étienne Fournial, il est improbable que ce paysan ait emprunté du grain au lendemain de la récolte, puisque sa dette est antérieure à juin-juillet 1286 : il a été contraint de s'adresser à Alaysson pour assurer la « soudure » du fait de la récolte déficitaire de 1285<sup>1285</sup>. Les témoignages, sont nombreux et vont dans le même sens de récoltes déficitaires. Par exemple, en avril 1287, l'inventaire d'hoirie du donzeau (damoiseau) Guichard Vert fait état d'arrérage de cens en grains de 3 ou de 2 ans<sup>1286</sup>. Le 10 juin 1287, le juge de Forez condamne un des fermiers du donzeau Pons de Genétines qui n'avait pas acquitté à la Toussaint de 1285 ses redevances (5 setiers de seigle, 5 setiers et 3 quarts d'avoine, 15 sous de viennois) dues pour l'accensement d'une

---

<sup>1282</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 418.

<sup>1283</sup>) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 267. Saint-Marcellin-en-Forez : Loire, Montbrison, Saint-Just-Saint-Rambert.

<sup>1284</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 267.

<sup>1285</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1286</sup> ) *Ibid.*

dîme<sup>1287</sup>. Étienne Fournial rapporte que la veille, le même juge avait fait vendre à la criée une maison et une terre d'un paysan de Savigneux, qui n'avait pu rembourser à un bourgeois de Montbrison, la capitale du comté de Forez, l'emprunt de cinq setiers de seigle et d'une émine de froment remboursable aux prix pratiqués entre février et la fin de juin 1286<sup>1288</sup>. A son tour, Guillaume de Villechaize vit vendre son tènement le 21 novembre 1287, à cause d'une défaillance de paiement d'un emprunt de 3 setiers d'avoine et 3 émines de seigle, à Mathieu de Chambéon, de Montbrison<sup>1289</sup>. Ces témoignages, ayant trait autant à la plaine de Forez (Saint-Marcellin, Savigneux) qu'aux « Monts du Soir » (Genétines, Villechaize), montrent à quel point une seule récolte déficitaire, ici celle de 1285, pouvait être catastrophique sur les années qui suivent.

En Forez toujours, à la suite de la destruction des récoltes de l'année 1332, le prieur de Pouilly-lès-Fleurs s'excuse de n'avoir pu éteindre les dettes de son couvent « *propter tempestates maximas quas habuit anno isto* »<sup>1290</sup>. A la soudure, entre mars et juin 1333, des paysans de Boisset ou de Saint-Romain-le-Puy empruntent des grains à des clercs de Montbrison « qui ne dédaignaient pas spéculer »<sup>1291</sup>. Les actes enregistrant les emprunts de grains contractés par des paysans montrent à quel point ces derniers pouvaient être vulnérables, surtout en période de soudure. Par exemple, les minutes du notaire Montaignon en comptent 24 entre le 25 septembre 1333 et le 21 juin 1334<sup>1292</sup>. Les prêteurs sont des marchands et des clercs de Montbrison, toute proche. Les prêts étaient à rembourser soit à la Sainte-Marie-

---

<sup>1287</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 267. Genétines : cne. de Saint-Romain d'Urfé, Loire, Roanne, Renaison.

<sup>1288</sup> ) É. FOURNIAL, *Ibidem*. Savigneux : Loire, arr. et cant. de Montbrison.

<sup>1289</sup> ) É. FOURNIAL, *Ibid.* Villechaize : hameau de la cne. nouv. de Vêtre-s/Anzon, Loire, Montbrison, Boën-s/Lignon.

<sup>1290</sup> ) É. FOURNIAL, *Ibid.*, p. 274. Pouilly-lès-Feurs : Loire, Montbrison, Feurs.

<sup>1291</sup> ) É. FOURNIAL, *Ibid.* Boisset-lès-Montrond : Loire, Montbrison, Andrézieux-Bouthéon ; Saint-Romain le Puy : Loire, arr. et cant. de Montbrison.

<sup>1292</sup> ) Ce sont des paysans de Boisset, de Précieux, de Chalain-le-Comtal, de Saint-Romain-le-Puy et de Saint-Marcellin ; É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 274. Précieux et Chalain-le-Comtal : Loire, arr. et cant. de Montbrison.

Madeleine (22 juillet), soit à l'Assomption (15 août) ; autrement dit, les prêteurs fondaient leurs espérances sur une récolte abondante. Cette double série d'exemples dit aussi la dépendance des paysans de la montagne comme de la plaine à l'égard des prêteurs de la petite ville-capitale, bien dotée en hommes de lois aptes à « ficeler » les contrats.

En novembre 1375, après deux mauvaises récoltes, un paysan des environs de Lanta (à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Toulouse) et son fils reconnaissent que le Toulousain Astorg de Clavière leur a remis 14 pugnères de froment en guise de semences<sup>1293</sup>. Les deux parties décident de partager, à part égale, les frais de culture et la récolte. A priori, cette opération semble être juste, mais c'est sans compter sur le fait que le paysan proposait sa part pour le paiement d'une dette antérieure de 20 florins envers la personne d'Astorg. En fin de compte, c'est le prêteur qui empocha toute la récolte de ce pauvre paysan endetté<sup>1294</sup>. Dans la même région, en décembre 1439 puis en novembre 1440, une opération semble, lia le charpentier Jean Cosy et Jean d'en Arnaudo : « le premier y place la semence nécessaire, le second son travail et 9 arpents de terres ; le partage de la moisson se fera par moitié »<sup>1295</sup>. En avril et mai 1452, donc pendant la soudure, le chaussetier Guiraut Canhat achète à crédit, à des paysans des environs de Toulouse, du blé livrable à la Saint Barthélemy (24 août), et paye comptant au tarif de 15 sous 10 deniers tournois le carton dans un cas, 1 livre tournois dans 2 autres. Puis, en novembre, il vend à crédit le blé ainsi acquis, pour un prix payable à la Saint Barthélemy suivante, sur la base de 4 moutons-or, soit 3 livres 2 sous 9 deniers tournois, le carton<sup>1296</sup>. Le fait que parmi ses acheteurs de l'automne figure un de ses vendeurs du printemps montre que l'usure a été déguisée.

---

<sup>1293</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 180.

<sup>1294</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1295</sup> ) *Ibid.*, p. 180.

<sup>1296</sup> ) *Ibid.*, p. 180-81.

Michel Mollat rapporte le récit de deux frères d'un hameau de haute Provence qui prêtèrent, en 1335, quatre livres et dix-huit sous pour l'achat de semences et des frais de labours : « ils se sont réservés, d'avance, toute la récolte »<sup>1297</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, le Bas-Embrunois, n'ayant pas assez de froment pour nourrir sa population toute l'année, vit se multiplier, au mois de mai, à la soudure, des prêts de « blé », seigle mélangé d'avoine pour suppléer au manque de froment, prêts remboursables en froment à la récolte suivante<sup>1298</sup>. En réalité, ceci n'était qu'un prêt à intérêt déguisé. L'« usure travestie » (c'est-à-dire gagée sur la moisson prochaine)<sup>1299</sup> facilitait là encore, très discrètement, la fixation immédiate du prix de vente convenu dans le contrat premier à un niveau supérieur au prix couramment pratiqué, en raison d'un délai de paiement. Ainsi, la récolte qui suit la soudure conditionne l'avenir des débiteurs. Dans le cas d'une récolte convenable, l'endettement constitue un palliatif douloureux, mais passager. Toutefois, le paysan devra s'acquitter, en plus des parts prévues pour les taxes, les semences et la nourriture, de celle qui revenait au créancier. Mais des récoltes déficitaires s'étalant sur plusieurs années conduisent inéluctablement à la ruine. Le paysan en difficulté de paiement accède difficilement à un nouveau prêt auprès du même créancier. Souvent, la seule issue était la fuite ou la vente de tout ou partie des biens autres, ce qui ne suffisait pas toujours à éponger les dettes : « ce processus d'appauvrissement aboutit à un important transfert de biens »<sup>1300</sup>. C'est d'ailleurs ce que confirme cet autre exemple que cite et décrit précisément Emmanuel Le Roy Ladurie qui rapporte l'histoire de l'usurier Guillaume Masenx<sup>1301</sup> qui « fait l'usure de jour en jour et à sa volonté », à ses bordiers (qui n'ont même pas de quoi semer). Abusant des mêmes pratiques, le personnage prêtait de l'orge, du seigle, de l'avoine ou des vesces, et se faisait rembourser, setier pour setier, en froment. On voit également comment il arrivait à jouer sur des

---

<sup>1297</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 208.

<sup>1298</sup> ) R. GRAND, *L'agriculture au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 320.

<sup>1299</sup> ) John W. BALDWIN, *Paris 1200*, Paris, Flammarion, 2006, p. 87.

<sup>1300</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 257.

<sup>1301</sup> ) Il est né à Castelnau-de-Montmirail, dans l'Ouest du Languedoc (le Lauragais), vers 1495.

différences de prix, souvent forgées de toutes pièces : « en 1545, il compte le blé qu'il prête à 4 x 10 s. le setier [à quatre setiers fournis pour dix remboursés] ; l'année d'après, il se le fait rembourser (en nature) au taux de 2 x le setier, ce qui oblige le débiteur à lui servir une quantité de grains double de celle qu'il a reçue »<sup>1302</sup>. Pire encore, il vend, au même moment, son froment sur le marché de Gaillac<sup>1303</sup>, à raison de 5 x 6 s. le setier. Associée à ces malversations, son épouse consent des prêts sur le blé par anticipation de la prochaine moisson. Et pourtant, selon la religion dominante, la femme de l'usurier devait vivre de son propre travail et lui rendre le devoir conjugal à des heures déterminées : « *Verum uxor fœneratoris seorsum debet vivere... ex labore manuum... et reddere debet ei debitum horis certis* »<sup>1304</sup>. Ne se soumettant nullement à cette injonction, elle assure le « prêt de grain avant la moisson quand le froment est très cher ; remboursement en nature, après la récolte, quand on a le blé pour rien ; elle exige donc, pour récupérer la valeur nominale de son prêt, beaucoup plus de grain qu'elle n'en a prêté »<sup>1305</sup>. Blé, vin, bétail, rien n'échappe à de telles méthodes : compter le blé, le bétail et le vin remboursés à moitié de leur valeur et ainsi, doubler la somme prêtée. Les textes réunis par cet historien confirment la multiplication de ces contrats léonins : l'aristocratie urbaine (parlementaires, avocats, fermiers enrichis...) impose ces taux usuraires en période de manque, utilisant sans limites l'incapacité des paysans à engranger alimentation en réserve et blé des futures semences. Souvent, le prêteur ou créancier exige son dû, qu'il soit en nature, soit en argent ou autres, aussitôt arrivée l'échéance ; ainsi l'obligation faite, en 1586, à des paysans de Besse, en Auvergne, devant livrer des fromages à des marchands de Clermont et à un bourgeois de Besse<sup>1306</sup>.

---

<sup>1302</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 303-304.

<sup>1303</sup> ) Petite ville du département du Tarn, dans la région Occitanie.

<sup>1304</sup> ) G. LEFEVRE, *Le traité « De Usura » ...*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>1305</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 303-304.

<sup>1306</sup> ) A.D. 63., 5 E 470/65 et 69 ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 275 (note 5).

#### 4 - Les sanctions contre l'usure

Malgré les nombreuses mesures prises pour contraindre les usuriers, « l'usure avait pénétré dans la plupart des classes de la société du Moyen Âge »<sup>1307</sup>. Comme on vient de le voir, les cultivateurs étaient les plus exposés aux méfaits de cette pratique à travers, surtout, les achats de récoltes avant leur maturité<sup>1308</sup>.

La juridiction ecclésiastique n'est pas restée inactive : dans la ville de Toulouse, en 1205 et de nouveau en 1215, l'évêque Foulques avait engagé une « guerre aux usuriers »<sup>1309</sup>. Ainsi, les maisons des usuriers notoires avaient été attaquées et détruites<sup>1310</sup>. À Narbonne, en 1245, une campagne contre les usuriers chrétiens fut menée par l'archevêque Guillaume de la Broue qui, incidemment, fut impliqué dans les polémiques avec Meir ben Simeon en tant que chef de la communauté juive de Narbonne<sup>1311</sup>. En 1285, pas moins de trente-sept paroissiens de Gourdon, dans le diocèse de Cahors, tous « diffamés » comme usuriers, abjurèrent leurs fautes devant le prélat, le 4 avril, et confessèrent les différentes sommes qu'ils avaient reçues comme intérêt<sup>1312</sup> à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, un archevêque de Bourges fit « rendre gorge, en une seule audience, à trente-cinq usuriers »<sup>1313</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, pour lutter contre l'usure, les franciscains proposèrent la création de monts-de-piété en alternative au projet précité de banque populaire de Philippe de Mézières<sup>1314</sup>. D'origine italienne, le Mont-de-piété, remontant au XV<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>1307</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 195.

<sup>1308</sup> ) *Ibidem*, p. 195 et 203.

<sup>1309</sup> ) J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 121.

<sup>1310</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1311</sup> ) Adolphe BLANC, *Le livre de comptes de Jacme Olivier*, Paris, 1899, p. 333-344 ; cité par J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 121.

<sup>1312</sup> ) J. SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé...*, *op. cit.*, p. 120.

<sup>1313</sup> ) J. IBANÈS, *La doctrine de l'Église ...*, *op. cit.*, p. 97.

<sup>1314</sup> ) D. ANCELET-NETTER, *La dette, la dîme et le denier...*, *op. cit.*, p. 232.

privilégie le prêt sans intérêt ou à faible taux contre le dépôt d'un objet ; l'objectif étant de lutter contre l'usure, pratiquée par les prêteurs sur gage.

Le pouvoir royal intervenait également. En 1280, le roi Philippe III le Hardi, donna des instructions au gouverneur de Navarre pour réprimer les abus des juifs de Tudela, à l'égard notamment des emprunteurs de Robaforada et Bunuel<sup>1315</sup>. Parmi les mesures mises en place dans le royaume de France, s'inscrivent l'ordonnance de juillet 1311 définissant comme usure grave un intérêt annuel supérieur à 20% et en 1312, une autre ordonnance dépénalisant l'usure légère<sup>1316</sup>.

En Provence, on appelait « late » l'amende perçue par la cour comtale dans le cadre d'une poursuite pour dette. Cette amende, proportionnelle à la valeur du litige, était à la charge du débiteur : un sou par livre dans le cas d'une dette avouée, trois sous par livre si la dette était contestée. À Puget-Théniers<sup>1317</sup>, les lates perçues en 1313 représentent à elles seules 44% de la masse des condamnations en justice connues pour cette année<sup>1318</sup>. En 1324, en Dauphiné, le juge mage du Grésivaudan édicta un projet de statut prévoyant de sanctionner d'une amende de 10 marcs d'argent les usuriers, de 50 marcs les emprunteurs et les notaires rédigeant un contrat à caractère usuraire<sup>1319</sup>.

Tout ceci donne l'impression d'une activité judiciaire très largement mobilisée, surtout au XIVe siècle, par des conflits résultants, soit de transactions usuraires, soit d'opérations de crédit. En réalité, certaines crises de xénophobie (et notamment

---

<sup>1315</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 255 (note 9).

<sup>1316</sup> ) « De l'influence de la législation civile française sur celle des Pays-Bas, pendant le seizième et le dix-septième siècles », Mémoires couronnés en 1830 par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, t. 8, Chap. I, article 5, Bruxelles, Imprimerie de l'Académie royale, 1831, p. 29. E. BOUTARIC, *La France sous Philippe le Bel...*, *op. cit.*, p. 355-364.

<sup>1317</sup> ) Alpes-Maritimes, Nice, Vence.

<sup>1318</sup> ) J. CLAUSTRÉ, *Dans les geôles du roi...*, *op. cit.*

<sup>1319</sup> ) D. DELEVILLE, *Les Italiens en Dauphiné...*, *op. cit.*, p. 201.

d'antijudaïsme) étaient des réactions d'endettés incapables de rembourser et donc de récupérer leurs gages<sup>1320</sup>. L'interdiction des « anticipations de paiement », de la convention d'anatocisme<sup>1321</sup>, la méfiance envers les rentes pour prix de marchandise avait pour but de protéger les débiteurs. Bernard Schnapper<sup>1322</sup> a toutefois montré que, dans le royaume de France, la législation royale s'interrompit pendant près d'un siècle, entre 1374 et 1463, signe selon lui d'un apaisement (ou plutôt d'un affaiblissement, de la part d'un pouvoir royal préoccupé par d'autres soucis ?) dans la lutte contre l'usure, avant une nouvelle flambée au XVI<sup>e</sup> siècle.

A une échelle plus réduite que celle du pouvoir royal, au cas où les prêteurs malmenaient leurs sujets, les seigneurs devaient intervenir ; ceci, non seulement, pour garder la capacité financière et fiscale de leurs sujets mais aussi comme forme d'expression de leur devoir de protection, ceci au moins jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : en Basse-Auvergne, les affaires de dettes représentaient alors le principal secteur d'activité de la cour seigneuriale de Murol (avec environ 50%)<sup>1323</sup>. Dans un procès devant cette Cour en 1440, « le demandeur réclame 20 sous d'intérêt pour de l'avoine prêté lors des semailles alors que le défendeur, appuyé par des témoins, soutient que l'intérêt convenu était seulement de 2 sous 6 deniers »<sup>1324</sup>. Un autre exemple nous est fourni par une lettre de 1471 relative à une dispute liée à une obligation de vente de blé dès décembre 1470. Elle devait être faite pour « payer un marchand d'Aigueperse nommé Coquibus auquel ils estoient tenus en certaine

---

<sup>1320</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 516.

<sup>1321</sup> ) Dans les obligations portant sur un prêt d'argent, l'anatocisme est le nom donné à la capitalisation des intérêts. Autrement dit, c'est une règle financière selon laquelle les intérêts produits par un capital sont intégrés au capital et produisent eux-mêmes des intérêts.

<sup>1322</sup>) Bernard SCHNAPPER, « La répression de l'usure et l'évolution économique (XIII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles) », *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, t. 38, 1970, p. 47-75, repris dans : Idem, *Voies nouvelles en histoire du droit. La justice, la famille, la répression pénale (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1991, p. 24-25.

<sup>1323</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 891.

<sup>1324</sup> ) Arch. privées Murol, J 21, assise de janvier 1440 ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 275.



somme d'argens »<sup>1325</sup>. En 1556 à Allanche, en Haute Auvergne, « un homme d'armes, Jacques de la Volpillière, intervient en faveur des paysans sujets de son frère, seigneur de Faydit, contre un marchand d'Allanche qui les avait ajournés pour dettes devant le juge de Riom »<sup>1326</sup>. Les paysans avaient remboursé mais leur créancier leur réclamait 4 sous de dépens pour les ajournements.

Toute une gamme de procédures était engagée, en particulier au XVI<sup>e</sup>, pour obtenir, soit la reconnaissance, soit la récupération des dettes. Mais le roi de France pouvait faire preuve de miséricorde et concéder sa grâce à des endettés victimes de cas de force majeure, comme les guerres, les catastrophes naturelles et les vols. Et contre l'usure accompagnant certaines rentes se vendant entre particuliers à un prix bien inférieur à leur valeur théorique, le Parlement imposa, à un moment où le prix du blé était très élevé, une évaluation forfaitaire très inférieure aux cours réels ; en 1540, il prescrivit la conversion des rentes en nature en rentes en argent au denier 12. Cette situation s'explique, pour le XVI<sup>e</sup> siècle, par la grande crise politique et économique accompagnant le conflit religieux.

Certaines pratiques usuraires étaient des moyens très redoutables de reclassement social ; ce qui nous projette à la partie suivante consacrée aux « expropriations » pour fait d'endettement.

---

<sup>1325</sup> ) AN., JJ 195/520 ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 275 (note 1)  
Aigueperse : Puy-de-Dôme, Riom, chef-lieu de canton.

<sup>1326</sup> ) AN., JJ 263/1/270 ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 1120, n. 3.  
Allanche : Cantal, Saint-Flour, Murat ; Riom-ès-Montagnes : Cantal, Mauriac, chef-lieu de canton.

#### IV - Le transfert foncier par fait d'endettement

Parmi les mécanismes d'appauvrissement des populations anciennes d'Europe figurent l'endettement des ruraux comme celui des citadins. Le recours au crédit paraît, dès le développement économique et financier des grandes cités italiennes, un nouveau moyen, pour les plus aisés, de multiplier les possibilités d'accumulation de biens (les saisies de biens) et d'exercer un contrôle sur les plus démunis, créant des relations sociales de dépendance, facilitant la survie, durant les temps de soudure, au bénéfice de ceux qui possédaient réserves alimentaires et disponibilités financières. Bien entendu, de telles pratiques suscitaient, et imposaient, en particulier dans les milieux urbains, l'apparition d'intermédiaires, courtiers et procureurs, les uns incitant à solliciter des crédits, les autres prenant en charge la récupération des emprunts auprès des débiteurs défaillants. Vulnérables à la moindre baisse ou perte de leurs récoltes, à la merci des aléas météorologiques, des spéculateurs et usuriers, les paysans étaient obligés, en cas de crise, de vendre des biens personnels, des terres, parfois d'outils agricoles : ainsi, en Dauphiné, les auxiliaires delphinaux, juges et châtelains avaient pour consigne d'empêcher les usuriers de saisir les grains et les outils de leurs obligés. En Provence orientale, dans la baillie de Puget-Théniers, avant 1343, plusieurs mauvaises récoltes successives obligèrent les habitants à s'endetter auprès des usuriers, à abandonner leurs terres, à devenir mendiants et à émigrer vers la basse Provence, de la côte de Toulon à Nice<sup>1327</sup>.

En août 1367, le roi-dauphin Charles V interdit la saisie des outils de production en cas de dette »<sup>1328</sup>. Emprunter encore ou vendre un lopin de terre pour se libérer d'une dette, constituer au créancier une rente sur ses biens, pratique hypothéquant

---

<sup>1327</sup> ) L. STOUFF, « Alimentation et démographie en Provence... », *op. cit.*, p. 63.

<sup>1328</sup> ) D. DELEVILLE, « Le aires d'influence de Goncelin, un bourg campagnard dauphinois au XIVE siècle »..., *op. cit.*, p. 139 (la note 52 renvoie à : Victor CHOMEL, « Communautés rurales et *casanae* lombardes en Dauphiné (1346) », *Bulletin philologique et historique*, 1952, p. 246-7).

ainsi une partie ou la totalité du revenu, sont autant de processus enchaînant le paysan dans un cycle d'endettement permanent, le créancier étant toujours là, pour le mieux, à l'heure des récoltes, pour exiger le remboursement des grains avancés ou, au pire, une aliénation définitive. Souvent, une crise frumentaire a pour effet une brutale dégradation des ressources paysannes : « »poussés par la nécessité, ils recourent à l'emprunt, vendent leurs bêtes, donnent leurs biens à des proches qui les accueillent chez eux »<sup>1329</sup>. L'alerte surmontée, ces démunis de tout, sans semences et sans bêtes, endettés, ne sont plus en état de surmonter une autre crise. Et on devine aisément les difficultés des populations, vu la récurrence des pénuries.

En Forez, au printemps 1333, une habitante de Montbrison dut, pour vivre, vendre sa maison de la rue de la Madeleine pour dix setiers de seigle<sup>1330</sup>. Le fait qu'elle contesta, plus tard, la validité de ce contrat suggère qu'elle avait agi sous la contrainte de la nécessité. Il en va de même, au XVe siècle, dans le cas du marchand du Lauragais Sicart Auzelayre qui récupérait des terres à un bon prix auprès de ses débiteurs<sup>1331</sup>.

Le mécanisme d'expropriation était assez simple : signature d'une obligation ou contrat verbal<sup>1332</sup> à la suite d'un prêt de deniers ou de grains, retard de remboursement, arrentement, arrérages de rente, aliénation des biens... À Corella en Navarre, Abraham Evendent, juif de Tudela, a acquis « en paiement de leurs dettes » les biens d'Yza et de Vaquero et de Haxa de Hamo, habitants de la localité<sup>1333</sup>. Au même moment, à Cortes, à l'extrémité méridionale de la Navarre, Rabi David Enexone achète un ensemble de biens fonciers évalués à 300 livres<sup>1334</sup>.

---

<sup>1329</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 242.

<sup>1330</sup> ) É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 274.

<sup>1331</sup> ) M. MARANDET (dir.), « Les marchands du Lauragais... », *op. cit.*, p. 119.

<sup>1332</sup> ) Ce type de contrat échappe souvent à l'historien sauf si cela finit en justice ou que les inventaires après décès en font mention. Un créancier craignant de n'être pas remboursé pouvait aussi finir par enregistrer le contrat devant un tabellion ou un notaire.

<sup>1333</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 257.

<sup>1334</sup> ) *Ibidem*.

Même si l'on suit à peine ces transferts fonciers, on devine qu'ils ont porté sur une fraction plus importante des terres. C'est d'ailleurs pourquoi, « le 6 août [1482], un édit de Louis XI permet aux pauvres gens qui, pour obtenir un peu de graine, ont dû consentir à l'établissement de rentes perpétuelles, de les racheter, et à ceux qui ont aliéné leurs domaines à un prix dérisoire, de les reprendre en remboursant l'argent ou le blé qu'ils ont alors reçu »<sup>1335</sup>. La crise a été à tel point que la spéculation s'exerçait encore au printemps de 1483, entraînant une hausse temporaire, en particulier à Nîmes et en Quercy<sup>1336</sup>.

Le siècle suivant (XVI<sup>e</sup>) marque une étape déterminante dans ce processus de transfert de propriétés : « les crises constituèrent des épisodes déterminants dans le mouvement de transfert des propriétés »<sup>1337</sup>. Paul Raveau, quant à lui, rattachait « l'importance du transfert de propriétés du XVI<sup>e</sup> siècles à une participation plus large des ruraux à la société de consommation »<sup>1338</sup>. Et pourtant, en Auvergne, « la famine sans peste de 1572 est bien marquée dans le mouvement des cessions de Murol qui accuse une poussée sensible »<sup>1339</sup>. Ailleurs encore, d'après Gabriel Segret, du milieu du XVI<sup>e</sup> jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, « les paysans s'étant appauvris durent emprunter de l'argent aux seules personnes qui avaient des disponibilités, c'est-à-dire aux marchands et industriels de Blesle... Au bout de quelques années, les paysans de plus en plus endettés, ne pouvant pas rembourser leurs créanciers, ceux-ci leur achetèrent leurs terres, parcelle par parcelle, puis ils affermèrent leurs parcelles à ceux qui les leur avaient vendues »<sup>1340</sup>. Détenir une tenure de reprise

---

<sup>1335</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 31.

<sup>1336</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1337</sup> ) G. CABOURDIN, *Terre et homme en Lorraine (1550-1635)...*, *op. cit.*, p. 693.

<sup>1338</sup> ) Paul RAVEAU, *L'agriculture et les classes paysannes ; la transformation de la propriété dans le Haut-Poitou au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Marcel Rivière, 1926, p. 299 et suivantes.

<sup>1339</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 892.

<sup>1340</sup> ) Gabriel SEGRET, « La maison paysanne dans la région de Blesle... », *Almanach de Brioude...*, 1934, p. 131 ; cité par J. MEUVRET, *Le problème des subsistances...*, *op. cit.*, p. 273. Blesle : Haute-Loire, Brioude, Sainte-Florine.

après avoir vendu l'alleu familial n'est pas sans conséquences<sup>1341</sup>. Ainsi, la vente de terres déjà grevées de lourdes dettes fut souvent la conséquence de soudures successives, lors d'années répétées de moissons médiocres, même désastreuses. Cette situation met en jeu non seulement le niveau économique d'une famille, mais aussi son statut social. Contraint d'aliéner ses biens pour recouvrer une dette, le vendeur ne le fait évidemment qu'à regret ; pour atténuer sa peine et le décider à la cession, l'acheteur lui consent un droit de réméré<sup>1342</sup>. Comme cette vente à réméré donne le droit au vendeur de racheter les biens vendus dans un délai stipulé ou non<sup>1343</sup>, c'est en quelque sorte un crédit, mais la vente devient définitive si le vendeur ne peut racheter dans le délai fixé. La vente casuelle présente aussi un caractère d'incertitude à cette différence près que, dans l'immédiat, le vendeur ne cède pas son fonds ; elle est plus une obligation qu'une vente : « un débiteur s'engage à payer sa dette dans un délai fixé qui s'échelonne d'un an à trois ans. S'il ne peut tenir cet engagement, un fonds qui était jusqu'alors en « vente casuelle », devient la propriété du créancier pour lui tenir lieu de remboursement. Autrement dit, au cas où le débiteur était incapable de s'acquitter de sa dette, le créancier pouvait prendre possession du bien mis en gage. Dans ce cas, l'aliénation complète du gage était l'issue la plus fréquente, mais le débiteur avait la possibilité de racheter son bien. Le créancier pouvait aussi le louer soit à l'ancien propriétaire, soit à une autre personne. Les ventes, au sens d'aujourd'hui, ne sont réalisées qu'en dernière extrémité après que les nombreuses solutions partielles imaginées et mises en place aient été épuisées. Souvent, la vente instaure un usufruit sous la forme de prestations diverses et selon des mécanismes variés associant les deux parties. Et cette forme de vente permet d'entretenir des liens car le concédant garde souvent quelque chose du bien, « sous les formes généralisées du service religieux ou de la

---

<sup>1341</sup> ) Voir, à propos de la précaire et son utilisation dans la constitution des chaînes de subordination, L. FELLER, *Précaire et livelli : les transferts patrimoniaux ad tempus en Italie, Mélanges de l'École Française de Rome, Moyen Âge*, 111-2, 1999, p. 725- 746 ;

<sup>1342</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 888.

<sup>1343</sup> ) M. MARANDET (dir.), « Les marchands du Lauragais... », *op. cit.*, p. 96. Voir aussi É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échanges en Forez aux XIIIe...*, p. 681-707.

reprise en fief, sous celles de la censive, de l'affermage ou du crédit qui se déclinent en des types plus ou moins régionaux tels la « gageria » bourguignonne, l'« hostise » chartrienne, le « domaine congeable » breton ou le « *census donationi* » vendômois<sup>1344</sup>. Une transaction foncière peut ainsi tisser des liens plus qu'elle ne les rompt. Et le transfert total de propriété reste minoritaire dans certaines régions, l'argent étant rare et les dispositifs coutumiers limitant les actes définitifs. Certes, les abus restent fréquents. À partir du XIIe siècle déjà, le prêt sur gage foncier s'est généralisé, la censive plus ou moins abandonnée car ne rapportant guère et la rente privilégiée. Et certains propriétaires de rentes laissent passer beaucoup d'années sans se faire payer des arrérages et lorsque le blé est cher, « ils font nommer des commissaires pour l'appréciation de leurs rentes qu'ils font monter le plus haut qu'ils peuvent. Ce qui, joint avec les frais de l'appréciation, ruine entièrement les pauvres de biens »<sup>1345</sup>. Un autre exemple très parlant est cité par Emmanuel Le Roy Ladurie :

« Ramon Fabre, voisin de Masenx (fameux usurier dont on a déjà parlé), lui achète à crédit du drap ; en avril 1531, printemps cher, il lui emprunte du blé. Sept années (1532-1539) passent ; Masenx, laisse dormir la dette. En 1539, Fabre emprunte à nouveau du grain ; en contrepartie, il engage diverses terres, qui désormais payent à Masenx une « pension annuelle ». Finalement, il liquide sa dette de grains en vendant sa terre de Resals à Maître Guillaume (1545). En 1546, année de disette, même scénario. Le 8 avril, la famille Fabre n'a plus de grain pour manger. Une fois de plus, Raymond vient frapper à la porte de Masenx. C'est le frère de celui-ci, Jean, qui ouvre et délivre à l'affamé 7 demi-cartières de blé (1,2 hl), de quoi faire subsister jusqu'aux moissons une famille de quelques personnes. Raymond Fabre a le couteau sur la gorge : sa dette est payable « de jour en jour » à la volonté du

---

<sup>1344</sup> ) Jean RICHARD, *Le duché de Bourgogne et la formation du duché du XIe au XIVe siècle*, Dijon, 1954, p. 314. André CHÉDEVILLE, *Charte et ses campagnes, XI-XIIIe siècles*, Paris, 1973, p. 332. Jean GALLET, *La seigneurie bretonne, 1450-1680. L'exemple du Vannetais*, Paris, 1983, p. 211. Dominique BARTHÉLEMY, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIVe siècle*, Paris, 1993, p. 52. Laurent FELLER et Chris WICKHAM, *Le marché de la terre au Moyen Age*, Ecole Française de Rome, 2005, p. 113-114.

<sup>1345</sup> ) A.N., G<sup>7</sup> 239, lettre de d'Herbigny, intendant de Dauphiné, 1680 ; cité par J. MEUVRET, *Le problème des subsistances...*, *op. cit.*, p. 274.

prêteur. Pour s'en libérer, il devra vendre sa dernière terre : *paga cant vendet la terra*, note sèchement Masenx dans son journal. En 1546, la terre a payé le pain ; les Fabres sont désormais bordiers, colons à mi-fruits de Masenx, sur la terre même dont leurs ancêtres étaient propriétaires »<sup>1346</sup>.

Ce petit récit montre que les temps de soudure facilitent des appropriations successives, à l'origine de phénomènes de déclassés sociaux.

Le contexte usurier de la période de soudure étant bien connu, une dette pouvait passer d'un créancier à un autre, souvent, plus puissant. Ainsi, « les vendeurs de procès sont des personnes qui font trafiques d'actions mal intentées et au sujet de peu, les transportent à d'autres plus puissantes qu'elles, afin d'en tirer quelque argent... »<sup>1347</sup>. Dans certaines circonstances le désendettement peut être obtenu par la fourniture de journées de travail, labour, moissons, charrois, réparation des constructions, curage des fossés, toutes activités qui pouvaient réduire les créances en attente<sup>1348</sup>. Dans les villes, les démunis n'ont pas de terre à engager et tombent dans la misère. En réalité des possédants, détenant des réserves, guettent les périodes et d'abord les mois de soudure, au cours desquelles le paysan démuné peut subir la loi d'airain du prêteur, recevant en gage des terres dont l'emprunteur insolvable va devoir subir la saisie, ce qui permet à ces possédants d'agrandir leurs propres terroirs ; le processus, au fil des ans, aboutit à un véritable transfert d'une partie importante des terres arables dans le patrimoine des citadins les plus aisés. Les temps de soudure, subis par des paysans appauvris, facilitaient ce recours à la dépendance, puis à l'expropriation. Les lods et ventes mettent la question de l'endettement au cœur du marché médiéval de la terre. Le marché de la terre subit

---

<sup>1346</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 306.

<sup>1347</sup> ) Rapport du curé d'Appoigny de 1679, AD. de l'Yonne, G. 1651 : *Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires...*, 1903, p. 518 ; cité par J. MEUVRET, *Le problème des subsistances...*, *op. cit.*, p. 274.

<sup>1348</sup> ) Voir l'histoire de l'usurier Guillaume Masenx ; E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 304-5.

aussi la soudure, certains spéculateurs ne ratant jamais les hauts cours attachés à la faible production des dites mauvaises années. Aux derniers siècles du Moyen Âge, l'acquisition d'un grand nombre de champs achetés à moindre coût devint chose récurrente et outil de reclassement social.

La répétition de récoltes insuffisantes condamnait ainsi l'emprunteur à une dépossession de ses terres, pratiques que l'Église, à de nombreuses reprises, essaie de limiter, voire parfois de condamner ; de même la monarchie et les autorités communales... Ces pratiques aboutissant à une cession, pure et simple, de propriété touchent aussi, malgré les interdictions, les vaches, les bœufs de labour (un élément essentiel pour la production) et même maint héritage. De telles cessions, pour lesquelles il est parfois impossible de revenir en arrière (à la différence des ventes à réméré), furent de redoutables outils de reclassement social. Ces transferts firent, en différents domaines, l'objet de mesures qui visaient à protéger les débiteurs, ainsi, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, selon les législations de certaines cités de Lombardie : interdiction de mettre en gage ou saisir les outils, le cheptel, le lit et les vêtements du débiteur<sup>1349</sup>, sans oublier l'interdiction de tuer les bœufs qui pouvaient servir à travailler la terre, prise en Castille, mesure qui coïncide, comme l'indique Santiago Aguadé, avec la crise frumentaire de 1255-1262<sup>1350</sup>. La fixation d'un taux d'intérêt maximal (10 % dans les cités lombardes, 15 % à Vicence au début du XIII<sup>e</sup> siècle, 20 % à Bologne) dans les statuts communaux et coutumes locales du XIII<sup>e</sup> siècle était destiné à limiter, voire interdire ces expropriations ; alors que demeurait dans une

---

<sup>1349</sup> ) J.-L. GAULIN et F. MENANT, « Crédit rural et endettement paysan dans l'Italie communale... », *loc. cit.*, p. 45.

<sup>1350</sup> ) Santiago AGUADÉ NIETO, « *En los orígenes de la coyuntura depresiva : la crisis agraria de 1255 a 1262 en la Corona de Castilla* », *Anuario de Estudios Medievales*, 19, 1989, p. 252 ; cité par Carlos REGLERO, « Les disettes dans le royaume de Castille (entre 1250 et 1348) »... *op. cit.*, p. 326.



clandestinité la pratique du mort-gage<sup>1351</sup>, les biens récoltés et remis au prêteur réduisant d'autant les capacités de survie de l'emprunteur<sup>1352</sup>.

En France, pour protéger les paysans, Charles V avait rendu une ordonnance interdisant la saisie des bestiaux et des instruments aratoires nécessaires à la culture<sup>1353</sup>. Cette volonté de protection fut reprise, avec les mêmes interdictions, par Louis XI en 1467, en 1470 et en 1479<sup>1354</sup>. Quelques années plus tard, Charles VIII, à la demande des États de 1484, renouvela ces anciennes prescriptions<sup>1355</sup>. Toujours dans cette volonté de protéger les paysans, Louis XI rendit l'édit du 6 août 1482, année de crise frumentaire, « qui interdisait aux marchands l'achat du blé en herbe et n'en permettait pas la vente avant le mois d'août, autrement dit après la soudure »<sup>1356</sup>. Mais cette répétition des interdits royaux est la preuve même de leur non observance et de leur inefficacité à long terme. En réalité, la mise en gage de terres déjà grevées de dettes imposait au propriétaire endetté de céder la quasi-totalité de la récolte de grains, ce qui, en assolement biennal, réduisait l'intégralité de la récolte, après prélèvements, à la seule quantité nécessaire aux semences, l'alimentation de l'emprunteur lui imposant le recours à d'autres avances, en clair le condamnant à une cession de propriété.

Significatives sont les excuses, dans le troisième tiers du XV<sup>e</sup> siècle, d'un notaire de Marcolès, en Haute Auvergne, auprès du roi pour avoir pratiqué l'usure<sup>1357</sup>. Le roi pardonne contre une composition de 300 livres. La lettre (« Au Plessis du Parc, Avril 1479 après Pâques ») est adressée au Parlement et au sénéchal de Toulouse, ce qui

---

<sup>1351</sup>) Contre une somme prêtée, le débiteur concédait des biens-fonds au prêteur qui percevait les fruits jusqu'au remboursement de la dette.

<sup>1352</sup>) J.-L. GAULIN et F. MENANT, « Crédit rural et endettement paysan dans l'Italie communale... », *loc. cit.*, p. 45.

<sup>1353</sup>) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 145.

<sup>1354</sup>) *Ibidem*.

<sup>1355</sup>) *Ibid.*, p. 146.

<sup>1356</sup>) *Ibid.*

<sup>1357</sup>) Notaire Marcolès, Archives Nationales, JJ 205 16 (français modernisé) ; document communiqué par le professeur Pierre Charbonnier. Marcolès : Cantal, Aurillac, Maurs.

laisse à supposer que les agissements du coupable débordaient sur le Rouergue voisin), en même temps qu'au bailli des Montagnes d'Auvergne :

« Louis (...) savoir faisons avoir reçu l'humble supplication de Pons Pacatier, notaire habitant de la ville de Marcolès au diocèse de Saint-Flour, contenant que lui et ses frères et sœurs furent délaissés par feu maitre Gaillart Pacatier leur père, mineurs d'ans et en bas âge de minorité et sans leur procurer de tuteur ou curateur par quoi lesdits enfants venus en âge de disposition se trouvèrent en grande pauvreté et misère et parce que ledit suppliant, qui était l'aîné de ses autres frères, se vit chargé des dites sœurs qui étaient en âge de marier et de plusieurs autres grandes charges, considérant que son office de notaire ne lui valait guère car il était encore jeune et n'avait pas grande pratique, se pensa d'acheter des blés pour les revendre et y gagner quelque chose et aucunes fois les prêtait aux bonnes gens jusques aux autres blés nouveaux et quand aucuns auxquels il avait prêté les blés ne les pouvaient ou voulaient payer au terme où il venait que le blé était le plus cher comme environ la saint Jean, il les contraignait à lui payer ledit blé ou convertir en argent. Et derechef quand ce venait aux mestives<sup>1358</sup> et ils n'avaient leur argent, il se faisait vendre blé pour ledit argent qui lui était dû, dont pour ce advenait cause que bien souvent le blé enchérissait au pays que le blé montait au double et aucunes fois plus largement et fait plusieurs autres contrats où l'on pourrait noter usure pour lesquels il a été chargé de crime d'usure par devers nos commissaires... ».

On note ici, en particulier, la « stratification de la pauvreté » : celle, réelle, des débiteurs insolvables ; celle, alléguée comme excuse, du notaire devenu, jeune, orphelin et chargé de famille, mais en possession de suffisamment de revenus pour pouvoir acheter des grains et assurer son lucratif trafic spéculatif et usuraire !

---

<sup>1358</sup> ) Moissons.

## Conclusion

Les sources précitées confirment une certaine généralisation du recours à l'emprunt, le calendrier de ces prêts mettant en évidence l'importance des temps de soudure mais aussi la complexité de la question.

Le crédit, sous ses formes diverses (avec ou sans intérêt direct) est inhérent à toute économie d'échanges. Vers la fin du Moyen Âge, les opérations de prêt, de mise en gage et d'usure étaient intrinsèquement liées. L'analyse de la distribution dans le temps des opérations de crédit met en lumière à quel point le mouvement des prêts épouse la cadence de l'année agricole. Les reconnaissances de dettes sont souvent datées au moment des mois de la soudure (mai et juin) ou au moment des semailles d'hiver (d'octobre ou novembre)<sup>1359</sup>. Et comme l'écrit Maurice Berthe, « on n'hésitait pas à s'endetter auprès de riches familles juives » pour ensemer ou surmonter « une pénible soudure »<sup>1360</sup>. La part qu'occupent les grains dans les prêts et leur période de consentement sont souvent révélatrices de soudures difficiles.

Simultanément l'endettement et ses conséquences sociales ont imposé aux pouvoirs publics la mise en place de réglementations visant à réduire la dépendance des plus endettés, et, dans la simple perspective d'une limitation des désordres sociaux, à éviter la saisie des biens, ces mesures facilitant le remboursement des dettes en nature, parfois même l'annulation pure et simple des prêts consentis, du moins les plus abusifs.

Quant à la vente de rentes foncières, elle avait plus d'inconvénients que d'avantages pour le paysan. Mais elle se combinait souvent avec celle *a remere*, donnant la possibilité de récupérer son bien après avoir rétabli sa situation financière. S'agissant du seigneur, il pouvait découper au sein de ses possessions quelques cens ou

---

<sup>1359</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 256.

<sup>1360</sup> ) *Ibidem*.

redevances pour en faire l'assiette<sup>1361</sup>. Quant aux simples paysans ou petites gens, ils avaient la possibilité de céder leurs alleux ou de se tourner vers leur seigneur qui pouvait leur acheter une augmentation de cens<sup>1362</sup>. Le montant du prêt pouvait être restitué en nature, majoritairement en grains, parfois, mais plus rarement dans les milieux ruraux, en espèces.

Les sceaux des juridictions gracieuses permettaient d'authentifier les lettres d'obligation et de mettre en place des modes de contrainte pour garantir leur exécution<sup>1363</sup>. En cas de remboursement, le débiteur pouvait demander la destruction de l'acte établissant sa dette, en recourant au besoin pour cela à une décision de la cour de justice seigneuriale : c'était la procédure « en cancellation de lettres obligataires »<sup>1364</sup>. Les nombreux systèmes de récupération adoptés par les créanciers tendent à faire penser qu'ils avaient bien du mal à rentrer dans leurs fonds. Les biens meubles des débiteurs ne pouvant pas suffire, ces derniers étaient contraints « à aliéner des héritages »<sup>1365</sup>.

Une parmi les conclusions partielles serait que le patrimoine paysan subit une forte régression en période de soudure difficile : emprunts pour faire face à une mauvaise conjoncture ou à un investissement au prix d'abord d'une rente sur un alleu, puis d'une reprise d'alleu en censive, parfois la vente du train de labours ou du fonds, la perte d'autonomie, la prolétarianisation et le paupérisme. Cette situation profite à quelques laboureurs bien nantis, aux seigneurs délaissant le cens au profit de la rente, aux bourgeois enrichis dans le commerce, etc. Ainsi, la soudure aurait comme

---

<sup>1361</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 276.

<sup>1362</sup> ) Il est à noter que le surcens était interdit en Auvergne ; P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 276.

<sup>1363</sup> ) J. Claustre, *Dans les geôles du roi...*, *op. cit.*

<sup>1364</sup> ) P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 890.

<sup>1365</sup> ) *Ibidem*, p. 891.

conséquence de favoriser l'expropriation des paysans et l'introduction des bourgeois dans le système féodal à partir de la deuxième moitié du XIIIe siècle<sup>1366</sup>.

---

<sup>1366</sup> ) Georges DUBY, *La société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise*, Paris, Armand Colin, 1953, p. 281-282, 365-366, 375 et 391.

## Chapitre VII

### Le ravitaillement des villes

#### en période de « soudure alimentaire »<sup>1367</sup>

Gouverner, c'est nourrir ; et l'expression italienne « *governare le bestié* » veut dire « paître le bétail » : tel un pasteur, le roi devait nourrir ses sujets. L'impératif de prendre soin de ses sujets serait donc au centre de la définition du pouvoir monarchique. Être un roi-pasteur oblige à se soucier de pallier la faim. Le roi était à la fois un père de famille (au sens archaïque du patriarcat restreint), le chef évolué (*senior*) d'une grande communauté domestique (*oikos*) et le maître placé par Dieu à la tête de la pyramide terrestre. La figure de nourricier suggérait ce comportement à tous les échelons de la hiérarchie féodale. La relation alimentaire et l'obligation de nourrir occupent une place centrale dans la philosophie du bon pasteur.

Toutefois, cette forme de contrat alimentaire entre le souverain et le peuple n'est pas spécifique à la civilisation judéo-chrétienne et à ses antécédents culturels, dans l'Égypte ancienne et en Mésopotamie comme en témoigne le récit biblique de l'action de Joseph auprès de pharaon<sup>1368</sup>.

Les tentatives de maîtrise les pénuries alimentaires sont donc très anciennes, elles ont été régulièrement évoquées dans les correspondances des évêques, assurant l'intégralité des fonctions régaliennes dans de petites cités, après l'effacement des pouvoirs urbains des élites urbaines gallo-romaines. Tel est le cas de Didier, évêque de Cahors (VI<sup>e</sup> siècle) dont la correspondance décrit les interventions afin d'assurer la gestion des réserves céréalières dans sa cité. Dans les années 60 du IX<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>1367</sup> ) Nous n'allons pas revenir ici sur la question entière du ravitaillement qui a été beaucoup étudiée, mais simplement sur les points essentiels pour notre propos.

<sup>1368</sup> ) Genèse, 41, 14-47.

l'archevêque de Reims Hincmar, à son tour, stockait des récoltes pour soulager le peuple en prévision de famines futures<sup>1369</sup>.

« En Germanie, les dynasties ottonienne, salienne et Staufen ont maintenu l'autorité royale jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle par un système de charte de marché perpétuant les idéaux de modération et d'encadrement des transactions qui s'étaient affirmés chez les premiers Carolingiens, en raison des responsabilités royales pour l'approvisionnement alimentaire, la préservation de la paix et l'ordre, et la réglementation des poids, des mesures et de la monnaie, et pour conserver le contrôle du revenu du marché et de la monnaie »<sup>1370</sup>. Dans le royaume des Capétiens, la féodalité met en avant « de nouveaux modèles de décideurs en temps de crise : les évêques et abbés, les princes territoriaux<sup>1371</sup>, la classe seigneuriale en général »<sup>1372</sup>. L'importance des facteurs naturels étant essentielle dans le déclenchement de la faim, il fallait, avec les encouragements, les exhortations de ces nouveaux décideurs, varier les mécanismes d'évitement pour se soustraire aux conséquences des mauvaises récoltes en constituant des réserves et en distribuant de la nourriture pendant les années de crise alimentaire.

L'isolement dans des milieux géographiques difficiles, marqués par de mauvaises conditions (le froid, la pente, l'aridité), accroît la vulnérabilité de certaines sociétés en période pré-récolte. Ainsi, en période de soudure difficile, partout les barrières se dressent pour empêcher la circulation des précieuses céréales. Mais, pour que cette vulnérabilité se traduit en famine, « il faut que tous les mécanismes traditionnels de réponse aient failli ou n'aient pu être mobilisés, que le processus d'assistance ait été enrayé ou empêché »<sup>1373</sup>.

---

<sup>1369</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 367.

<sup>1370</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1371</sup> ) Les ducs de Normandie et les comtes de Flandre en sont des exemples marquants.

<sup>1372</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 367.

<sup>1373</sup> ) Sylvie BRUNEL, *Famines et politique*, Presses de Sciences PO, 2002, p. 8.

Certes, la population urbaine est minoritaire dans la société médiévale, même dans les quelques régions qui connaissent de fortes concentrations de villes démographiquement importantes : Italie du Nord, Flandre, dans une moindre mesure plaine du Languedoc ou fossé rhénan - ; mais même dans le cas des petites villes, même si la campagne est proche et si les urbains ont aussi leurs champs, leurs vergers, leurs jardins, *extra* et *intra* muros, l'essentiel du ravitaillement ne peut provenir que du « pays d'alentour » (*Umland*), au-delà du ban municipal. À cet égard, l'historiographie a évolué : d'abord attachée à décrire les modes de ravitaillement des grandes villes<sup>1374</sup>, champs d'étude qui reste encore d'actualité<sup>1375</sup>, le regard des historiens se porte désormais vers les aspects propres aux villes moyennes et aux petites villes. Louis Stouff lui-même avait, dès 1969, réorienté son regard d'Arles vers la petite ville de Carpentras, mais sur un seul produit, la viande<sup>1376</sup>. Plus ambitieux est, à cet égard et pour ne prendre qu'un seul exemple très récent, le volume collectif *Abastera e cidade na europa medieval/ Provisioning Medieval European Town*, paru en 2020<sup>1377</sup>.

Ainsi, l'approvisionnement de la cité est un thème qui, depuis le livre pionnier de Louis Stouff (*Alimentation et ravitaillement en Provence au bas Moyen Âge*, 1972), a été beaucoup étudié par les historiens, soit dans un chapitre de thèse ou de

---

<sup>1374</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.* Jean SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, thèse principale pour le doctorat ès lettres, Nancy, Georges Thomas, 1950. Charles-Marie de LA RONCIÈRE, « Alimentation et ravitaillement à Florence au XIV<sup>e</sup> s. », *Archéologie médiévale*, t. 8 (1981), p. 183-192, etc...

<sup>1375</sup> ) Damien FAUGERON, *Nourrir la ville : ravitaillement, marchés et métiers de l'alimentation à Venise dans les derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, EFR, 2014. Cet ouvrage tente d'appréhender de manière globale le ravitaillement et l'alimentation d'une très grande ville médiévale, en prenant en compte toutes ses filières, du producteur au consommateur. La première partie est consacrée à l'approvisionnement (à la politique qui le sous-tend, à ses provenances et à la multitude des hommes qui l'assurent), la seconde partie envisage la distribution et la consommation à l'échelle urbaine (les espaces dans lesquels s'inscrivent les activités logistiques et commerciales, les professionnels de bouche, les circuits commerciaux et les pratiques alimentaires, etc.).

<sup>1376</sup> ) L. STOUFF, « La viande. Ravitaillement et consommation à Carpentras au XV<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 24, n° 6 (décembre 1969), p. 1431-1448.

<sup>1377</sup> ) Amelia AGUIAR ANDRADE et Gonçalo MELO da SILVA (éds.), *Abastera e cidade na europa medieval/ Provisioning Medieval European Town*, Lisbonne, Instituto de Estudos medievais, Câmara municipal de Castelo de Vide, 2020



monographies, soit dans des travaux spécialisées, collectifs ou individuels<sup>1378</sup>, qui traitent des différents aspects de l'approvisionnement en différents produits alimentaires (céréales, viandes, poissons et vin) : zones, circuits et organisation du ravitaillement, agents du ravitaillement, infrastructures économiques (marchés, greniers, moulins...) professionnels de l'alimentation, politiques économiques urbaines.

Grâce à cette bibliographie très étendue, quoique dispersée entre de multiples publications, nous pouvons mettre en évidence les principales caractéristiques des politiques des conseils urbains pour la défense contre la faim et les disettes, telles que nous pouvons les rencontrer dans deux types principaux de sources : législatives et normatives (statuts municipaux, statuts des métiers, ordonnances et règlements) et comptables (livres de comptes municipaux). C'est dans les villes d'Italie du centre et du nord que ces sources sont les plus précoces et abondantes<sup>1379</sup>.

Parmi les mesures appliquées dans les villes médiévales en période de crise alimentaire figuraient l'approvisionnement du marché en céréales, la régulation des prix et des mesures, la lutte contre la spéculation et l'accaparement, la mise en place de sanctions contre les contrevenants, etc.

Pour les céréales, les achats extérieurs, avec revente à perte, étaient un moyen d'amortir le choc. Mais pour cela, il fallait protéger ces précieux convois pour qu'ils atteignent la ville. Les transports par terre, surtout ceux de produits volumineux et pesants, comme c'était le cas pour les céréales, se révélaient lents et difficiles, en particulier lorsqu'il traversait des chaînes de montagne. Les routes carrossables n'étaient pas si nombreuses - et quasiment inexistantes dans la traversée des forêts et des zones escarpées. Aussi les transports devaient-ils avoir lieu à dos des animaux

---

<sup>1378</sup> ) Beatriz ARIZAGA BOLUMBURU et Jesus SOLORZANO TELECHEA (éds.), *Alimentar la ciudad en la Edad Media*, Logroño, Instituto de Estudios Riojanos, 2009.

<sup>1379</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », op. cit., p. 153-4.

- le plus souvent des ânes, des bardots ou des mulets (beaucoup plus rarement des chevaux), les plus résistants pour ces types de chemin - en longues colonnes conduites par des muletiers. Au Portugal, la ville de Loulé entretenait ainsi à son service un nombre considérable de muletiers<sup>1380</sup>. Ce mode de transport terrestre était cependant beaucoup plus cher que le transport par eau, maritime ou fluvial, ici en descendant le fleuve Guadiana : Iria Gonçalves a calculé, à partir de l'exemple barcelonais, que, au long du XVI<sup>e</sup> siècle, le transport terrestre de pondéreux était quatre à six fois plus dispendieux que le transport « aquatique »<sup>1381</sup>. Cette auteure donne ensuite plusieurs exemples de transports mixtes, combinant la voie d'eau maritime, la voie d'eau fluviale et la voie de terre<sup>1382</sup>.

Il fallait également combattre le « marché noir », par exemple en interdisant aux clients d'aller au-devant des vendeurs, d'acheter hors marché<sup>1383</sup>. D'autres mesures consistaient à limiter les bénéfices ou l'établissement d'un maximum des prix ; « quelquefois d'ailleurs, le prix restait le même, c'était le poids du pain qui variait, à moins que ce ne fût sa qualité »<sup>1384</sup>.

Le Chapitre XI du *Traité de la police* de Nicolas Delamare, au tome II, nous montre ce qui s'est passé en matière de police des grains en temps de disette, depuis l'an 1200 jusqu'en 1420. On peut y lire, entre autres, qu'en période de manque, l'autorité oblige à l'ouverture des greniers et magasins, interdit de garder plus que ce qui est nécessaire pour la subsistance de la famille et de vendre tout le reste au prix courant du marché<sup>1385</sup>. Le *traité* montre aussi à quel point la soudure pouvait être un problème que les autorités prenaient à cœur, surtout dans le cas d'une grande agglomération, politiquement sensible de surcroît, comme Paris : à la suite de la

---

<sup>1380</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval...* », *op. cit.*, p. 203-5.

<sup>1381</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1382</sup> ) *Ibid.*

<sup>1383</sup> ) Ph. WOLFF, « L'Approvisionnement des villes françaises au Moyen Âge »... *op. cit.*, p. 29.

<sup>1384</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1385</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 987.

récolte de l'année 1390, « l'on commença vers le Printemps de l'année suivante à s'apercevoir de quelque disette ; cela fit aussi tost augmenter le prix des grains »<sup>1386</sup>. Ainsi, le 10 juin 1391, cette ordonnance du Prévôt de Paris pour la police des grains et du pain ordonna que toutes personnes ayant du « bleds, farines, avoines & autres grains en la ville de Paris ou ailleurs en la Prevosté & Vicomté de Paris », aillent les vendre au marché immédiatement en ne gardant que ce qu'il leur faut pour se nourrir, nourrir leurs familles et chevaux jusqu'à la fin de la soudure<sup>1387</sup>. Quant aux marchands « grossiers » (marchands de gros), il leur était interdit, sauf pour leur usage personnel, d'acheter des grains ou farines pour les revendre en gros, « jusques audit temps de deux mois... »<sup>1388</sup>.

A ce sujet, Mathieu Arnoux rappelle les termes d'une ancienne étude d'Henri Pirenne définissant très précisément la mission confiée à certains commerçants florentins afin d'acquérir du grain tout en respectant le « juste prix » des marchés médiévaux :

« [la législation des villes au Moyen Âge] se propose avant tout d'assurer à la population un ravitaillement à aussi bon marché que possible. L'idéal qu'elle s'assigne et auquel elle a atteint, c'est de combattre la vie chère et d'établir pour chaque chose le « juste prix », en d'autres termes le prix minimum. Comment a-t-elle résolu le problème ? D'une manière aussi simple que radicale : par la suppression des intermédiaires. Entre le producteur et le consommateur, elle a établi un rapport direct. Par une réglementation extrêmement compliquée, elle a créé cette chose qui l'est très peu : la mise en présence de celui qui a besoin d'une denrée et de celui qui la produit. Elle a combattu avec autant d'acharnement que d'ingéniosité toutes tentatives de monopole ou d'accaparement ; elle s'est donnée pour

---

<sup>1386</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, op. cit., p. 987.

<sup>1387</sup> ) *Ibidem*, p. 988.

<sup>1388</sup> ) *Ibid.*

but d'empêcher le renchérissement en empêchant que les marchandises passent par plusieurs mains avant d'arriver aux mains de l'acheteur. »<sup>1389</sup>

Ce texte propose au lecteur une vision ordonnée, une exemplarité dans la gestion de ces pénuries répétées par des autorités urbaines pleinement responsables et capables d'intervenir efficacement. En réalité, nombreuses sont les sources qui témoignent des limites d'application de ces mesures, évoquant les hausses récurrentes du prix des subsistances et la fréquence de pratiques usurières. Ainsi, comme l'écrivait Bruno Lauriou, « Manger s'inscrit bien au terme d'un circuit économique complexe, où interviennent de nombreux intermédiaires, spécialistes de la conservation des denrées, de leur transport ou de leur transformation et de leur conditionnement »<sup>1390</sup>.

Cette exigence d'assurer la mise sur les marchés de quantités suffisantes de produits alimentaires assurait aux artisans et commerçants de ces denrées des capacités d'interventions dans le champ politique, ce d'autant plus qu'ils étaient parfois organisés en puissantes corporations, comme c'était le cas à Paris sous les souverains capétiens, puis Valois, devenant des interlocuteurs majeurs pour le maintien de la paix publique. En Avignon, les intermédiaires étaient souvent des boulangers qui faisaient aussi commerce de grains : « il ne se passe guère d'années sans qu'on soit obligé de passer contrat avec eux, les réserves étant épuisées »<sup>1391</sup>.

Ces témoignages, ainsi que d'autres, confirment la complexité des catégories de commerçants intervenant dans ces marchés, mais tout autant, pour les pouvoirs urbains, la difficulté de contrôler ces intermédiaires et d'éviter tout manque. Il faut, à ce sujet, remarquer que la plupart des archives invoquées situent ces mesures au

---

<sup>1389</sup> ) Henri PIRENNE, « Le consommateur au Moyen Âge », *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Bruges, 1951, p. 532-534 ; cité par M. ARNOUX, *Le temps des laboureurs...*, *op. cit.*, p. 281.

<sup>1390</sup> ) B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>1391</sup> ) D. LE BLÉVEC, *La part du pauvre...*, *op. cit.*, p. 505.

cours des mois précédents les nouvelles récoltes (avril, mai et parfois juin), ceux au cours desquels la soudure devient un problème politique en raison de ses répercussions sociales. Le plus souvent les transactions concernaient des acquisitions de blé à faible distance, les prix étant définis à partir de recommandations faites par différentes autorités. Parfois, ces mesures étaient prises bien plus avant dans l'année : le 7 février 1305, le roi Philippe IV ordonne le recensement général des grains dans la vicomté de Paris<sup>1392</sup>. Et si ces provisions ne suffisaient plus, il fallait en chercher ailleurs, « & s'il est nécessaire jusques aux extrémités des autres parties du monde »<sup>1393</sup>, le ravitaillement du royaume prenant ainsi une allure régionale voire internationale.

## I - Les initiatives locales

Pour satisfaire les besoins de leurs habitants en produits alimentaires de première nécessité, les villes disposaient des ressources de leur *Umland* (zone périurbaine), dont l'importance variait beaucoup selon la superficie et la richesse des terres<sup>1394</sup>. La fertilité de certains de ces territoires périurbains comme, par exemple, les *huertas* de Valence et de Murcie, la Campagne autour de Séville, ou les « hortillonnages » d'Amiens était suffisante pour satisfaire les besoins de leurs citoyens et plus encore<sup>1395</sup>, ce qui explique que les dirigeants de certaines villes ne se

---

<sup>1392</sup> ) AN., JJ 35, n° 201 et JJ 36, n° 200 ; E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, *op. cit.*, p. 425.

<sup>1393</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 977.

<sup>1394</sup> ) Denis MENJOT, « La ville et ses territoires dans l'Occident médiéval : un système spatial. État de la question », *La ciudad medieval y su influencia territorial. Encuentros internacionales del Medioevo (Najera, 2006)*, Logroño : Instituto de Estudios Riojanos, 2007, p. 451-492. Robert FOSSIER, *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-Louvain : Nauwelaerts, 1968, a calculé que la ville d'Amiens, au XIII<sup>e</sup> siècle, avec ses 20.000 hab., consommait 8.000 t. de céréales par an, ce qui correspondait à une zone de ravitaillement d'un rayon de 20 km autour de la ville.

<sup>1395</sup> ) C'est ce que constatent aussi, par exemple, pour Millau : Florent GARNIER, *Un consulat et ses finances. Millau (1187-1461)*, Paris : CHEFF, 2006, p. 601 ; et pour Tarascon : Michel

préoccupaient de la question du ravitaillement que pour répondre à des situations exceptionnelles. Mais de nombreux facteurs contrariaient la production et le ravitaillement, presque pour toutes les villes : les rendements bas, les caprices du climat, la guerre et l'insécurité, les difficultés de la production à suivre le rythme de la croissance démographique des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et l'arrivée en ville de paysans émigrés volontairement ou, plus tard, réfugiés, alors que l'agriculture manquait de bras en raison de la dépopulation due aux crises des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, sans oublier les mauvaises conditions de transport et de stockage. C'est la raison pour laquelle les métropoles italiennes s'efforcèrent d'élargir leur zone de ravitaillement, fût-ce par la force<sup>1396</sup>.

La question du blé tenait une place essentielle dans les préoccupations des autorités municipales et les moindres difficultés dans ce ravitaillement pouvaient prendre un caractère de crise économique qui entraîna, le plus souvent, une crise sociale plus ou moins accusée. Le ravitaillement des cités, en raison des quantités nécessaires à une régularité des approvisionnements, impose un grand nombre d'activités ainsi qu'une permanence tant d'évaluation des besoins que des délais d'acheminement de ces denrées.

La première solution consistait dans la mobilisation de toutes les ressources locales par les autorités en évitant en premier lieu qu'une partie des récoltes ne fût perdue en raison du retard à les ramasser : à Murcie, par exemple, au moment des moissons, les dirigeants en vinrent à obliger tous les journaliers à travailler prioritairement à la récupération des récoltes sous peine de confiscation de leurs outils et de mise à l'amende. Pour essayer de trouver un nombre suffisant de pêcheur, le conseil de Murcie mit en œuvre une politique active d'incitation et d'aides par la concession de subventions annuelles substantielles, de privilèges et d'indemnisation pour

---

HÉBERT, *Tarascon au XIV<sup>e</sup> siècle. Histoire d'une communauté urbaine provençale*, Aix-en-Provence, Édisud, 1979, p. 161.

<sup>1396</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 156.

renouveler leurs barques et leurs filets<sup>1397</sup>. Ainsi, les villes devaient relever un certain nombre de défis pour assurer un bon ravitaillement : il fallait développer des capacités de stockage, réduire le pourcentage des risques de dégradation (taux d'humidité, température, prolifération d'insectes), assurer la sécurité des routes terrestres et maritimes d'approvisionnement et faire face, pour les villes situées à proximité du littoral, aux pertes possibles des embarcations et de leur chargement à cause des dangers de la navigation<sup>1398</sup>. La défense et le développement de la zone de ravitaillement faisait également partie des prérogatives urbaines. Le vol des récoltes était puni avec la plus grande sévérité<sup>1399</sup>. Pour éviter une possible pénurie de certains produits, les autorités adoptèrent une politique de développement, dans la campagne environnante, des produits de première nécessité - céréales et vin en priorité - et réservèrent les pâturages aux troupeaux propres des urbains. Les cités italiennes tenaient un *Umland* (*contado*) dont elles organisaient, guidaient et stimulaient les productions : Vérone réalisa ainsi, dès le XII<sup>e</sup> siècle, un important travail d'assèchement des marais de son *contado* ; les dirigeants de Florence et d'autres villes de Toscane obligèrent leurs paysans à améliorer les rotations des cultures et à réguler l'élevage<sup>1400</sup>. Fabien Faugeron<sup>1401</sup> a pu mettre en évidence que Venise appliquait une vraie politique de production : les autorités y ont stimulé les récoltes, y compris en fournissant les semences et en prenant une série de mesures pour préserver les ressources et les équilibres naturels, par exemple en prohibant la pêche pendant la période de reproduction des poissons. Certains conseils de villes de Castille s'efforcèrent de garantir que les céréales ne soient pas remplacées par des cultures plus rentables. C'est le cas, par exemple, de la ville castillane de Cuéllar,

---

<sup>1397</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 156-7.

<sup>1398</sup> ) B. MARIN et C. VIRLOUVET (dir.), *Nourrir les cités...*, *op. cit.*, p. 580-581.

<sup>1399</sup> ) Albert CURTO I HOMEDES, *La intervenció municipal en l'abastament de blat d'una ciutat catalana, Tortosa, segle XIV*, Barcelone, Fondation Salvador Vives i Casajuana, 1988. [en catalan].

<sup>1400</sup> ) Charles-Marie de La RONCIÈRE, « Alimentation et ravitaillement à Florence au XIV<sup>e</sup> s. », *Archéologie médiévale*, t. 8 (1981), p. 183-192.

<sup>1401</sup> ) Fabien FAUGERON, *Nourrir la ville. Ravitaillement, marchés et métiers de l'alimentation à Venise dans les derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, EFR., 2014.

proche du centre important de production textile qu'était Ségovie, qui établit cependant des limitations à la production de plantes tinctoriales. A Tolède, si, au début du XV<sup>e</sup> siècle, le conseil de ville obligea les cultivateurs de vigne à planter une surface équivalente de céréales, les politiques dirigistes d'orientation de la production de l'espace agraire devinrent sources de tension en raison de la prolifération des pâtures pour le bétail destiné à l'alimentation de la ville, lequel concurrençait les cultures de céréales, parce que l'élevage était extrêmement rentable pour les propriétaires - en majeure part membres de l'élite locale - qui les utilisaient comme pâturages d'hiver pour les troupeaux transhumants venus du Nord. Cette tension entre la culture des céréales et l'élevage du bétail se rencontre dans bien d'autres villes de Castille. Ainsi s'est créé graduellement un paysage agricole rénové autour des villes, adapté à leurs besoins. Ainsi, par exemple, le territoire de la ville catalane de Cervera, avec le développement de la culture du vin, des céréales, du safran comme produit commercial et de l'élevage ovin pour fournir de la laine à ce grand centre d'industrie textile<sup>1402</sup>.

Pour défendre la ville contre la faim, les autorités urbaines ont adopté toute une panoplie de moyens qui vise quatre objectifs principaux : mobiliser les ressources locales au bénéfice exclusif des habitants de la ville, compléter éventuellement ces ressources par des importations, organiser et réguler les circuits de transformation et de commercialisation par le contrôle des marchés, garantir la sécurité sanitaire<sup>1403</sup>. Ces dispositions avaient pour but de supprimer les facteurs de pénurie que favorisaient l'accaparement, la spéculation et le gâchis. Il en découlait une série de conséquences sur les relations entre la ville et la campagne, entre villes voisines, entre les groupes sociaux au sein de la ville même<sup>1404</sup>.

---

<sup>1402</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 157-8. Cervera : prov. de Lérida/Lleida (Catalogne).

<sup>1403</sup> ) *Ibidem*, p. 155.

<sup>1404</sup> ) *Ibid.*



La liste est longue et complexe de toutes ces initiatives qui déterminent et imposent ces temps de soudure pouvant aller jusqu'à la famine. En ces périodes de manque, il fallait tout improviser malgré les obstacles que représentaient les difficultés de transports, les alarmes vite répandues et l'esprit de spéculation vite excité : « le réflexe normal consistait, pour chaque région, pour chaque ville, à interdire la sortie des stocks qu'elle détenait »<sup>1405</sup>. Il faut éviter toute rupture dans les stocks, au risque de déclencher des troubles, difficilement maîtrisables. Cette situation entraîna partout une politique de prévoyance de caractère permanent, ou d'une politique de crise liée à l'annonce de récoltes insuffisantes ou à la menace d'une guerre<sup>1406</sup>. Le ravitaillement urbain étant une préoccupation constante pour les édiles communaux qui prenaient des mesures afin d'éviter et/ou surmonter les crises alimentaires : ainsi, en haute Auvergne, les consuls de Saint-Flour, le 4 août 1377, en période d'insécurité engendrée par le mouvement des Tuchins, n'hésitèrent pas à imposer « une taxe forcée sur le blé en grenier »<sup>1407</sup>. Aussi, chaque ville s'efforçait d'avoir son étape, autrement dit, son marché privilégié pour les céréales.

Dans les zones tempérées, l'irrégularité, parfois annuelle, des rendements céréaliers rendait précaire l'approvisionnement des villes. Pour se faire une idée sur cette précarité, la perquisition opérée dans toutes les maisons de Carpentras à la fin de l'année 1473 montre que cette année sur une population de 2800 personnes, 1220 n'avaient aucune provision, 800 n'en avaient pas suffisamment pour passer l'année<sup>1408</sup>.

En l'absence de produits alimentaires cultivés à l'intérieur ou à la périphérie immédiate des remparts, les responsables des cités devaient assurer la disponibilité des grains, seule garantie d'une relative paix sociale, la stabilité, ou du moins la

---

<sup>1405</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 38.

<sup>1406</sup> ) Cependant, il convient de bien distinguer ces deux aspects.

<sup>1407</sup> ) G. AUDISIO, *La révolte des Tuchins d'Auvergne...*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>1408</sup> ) Robert-Henri BAUTIER, « Feux, population et structure sociale au milieu du XVe siècle : l'exemple de Carpentras », *Annales E.S.C.*, 1959, p. 255-268.

faible augmentation du prix des céréales, produit de première consommation et, en conséquence, assurer la surveillance de tous commerçants qui abuseraient de possibles pénuries saisonnières, ces temps de soudure dont la prévision devait être permanente. Ensuite, les villes essayaient de parer au manque et à la hausse des prix en saisissant les grains traversant leur territoire<sup>1409</sup>, en récupérant les grains disponibles sur les marchés des campagnes proches<sup>1410</sup>, en taxant les blés, le pain et les principaux produits - « ainsi agit-on à Amiens, à Compiègne, à Clermont en Auvergne, à Poitiers »<sup>1411</sup> -, en surveillant les marchés, en perquisitionnant dans les greniers<sup>1412</sup>, en obligeant les détenteurs de stocks, souvent spéculatifs, à les mettre en vente immédiatement, ce qui était obtenu soit en procédant à des perquisitions, soit en imposant aux communes, aux villages et même à certains citoyens, notamment riches en terres, la livraison sur le marché et la mise en vente à prix taxé<sup>1413</sup>. Mais pour réponse à ces nombreuses perquisitions, la spéculation se traduisait par une dissimulation des fosses à grains dans la lointaine campagne, à l'abri de probables émeutes urbaines, d'une ouverture forcée ou confiscation par un office municipal du grain.

---

<sup>1409</sup> ) Arch. communales de Marseille, BB 32, fol. 194 v° -195 ; cité par R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 156.

<sup>1410</sup> ) C.-M. de LA RONCIÈRE, « Les Famines à Florence de 1280 à 1350 », M. BOURIN *et al.* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 227.

<sup>1411</sup> ) Archives communales de Compiègne, CC 30, p. 17 ; Arch. communales de Clermont-Ferrand, BB, 27 avril 1481 (AD. du PDD., E dépôt) ; Arch. communales de Poitiers, M, reg. 7, 426 et 439 ; cité par R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 156 (note 4).

<sup>1412</sup> ) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 156.

<sup>1413</sup> ) C.-M. de LA RONCIÈRE, « Les Famines à Florence... », *op. cit.*, p. 227.

## II -Les initiatives fortes et complexes des grandes cités

La croissance des populations urbaines, les difficultés de ravitaillement et le manque de vivres firent que, à la fin du XIII<sup>e</sup> et au début du siècle suivant, le problème du ravitaillement atteignit un tel degré d'acuité que les municipalités italiennes qui, jusque-là, s'étaient contentées d'acheter en période de famine, se virent contraintes d'organiser un véritable système d'achats officiels ; cette politique était dirigée principalement vers le blé et les autres céréales mineures comme l'orge, mais aussi vers la viande. D'autres villes se chargèrent de l'acquisition et de la distribution des céréales, ainsi Bruges et Ypres, respectivement à 16 et 13 reprises au cours du XV<sup>e</sup> siècle.

Pour faciliter le transport de marchandises, les villes s'efforcèrent d'améliorer les routes et les voies fluviales<sup>1414</sup>, afin de permettre à de nombreux villages, par l'intermédiaire des marchés locaux, de participer régulièrement au ravitaillement des centres urbains : ainsi, dès 1251, Ypres fit creuser un canal vers l'Yser et Bruxelles canalisa la Senne en direction de Vilvoorde dans les années 1434. L'Arno fut régulé pour la navigation par la création de ports et le Pô par le creusement de canaux. En Toscane, pour que la route charretière bordant l'Arno fût accessible en toutes saisons et par tous temps, elle fut pavée de gravier et ses bordures furent consolidées<sup>1415</sup>.

Il fallait donc attirer les marchands étrangers et, parfois, laisser « la porte ouverte aux abus et aux marchandises avariées en octroyant un privilège exceptionnel aux forains, qui sont autorisés à écouler leurs produits dans les marchés de la cité (il s'agit ici de Metz, en Lorraine) sans aucun contrôle préalable »<sup>1416</sup> ; ceci pouvant entraîner des risques sanitaires liés à la qualité des aliments. Et si la peur des

---

<sup>1414</sup> ) Alain DERVILLE, « La première révolution des transports continentaux (c. 1000 - c. 1300) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 85/2 (1978), p. 181-205.

<sup>1415</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 162.

<sup>1416</sup> ) L. LITZENBURGER, « La sécurité alimentaire et sanitaire à Metz... », *Ibidem*, p. 137.

pénuries tenaillait souvent les populations urbaines, l'angoisse de manger des aliments malsains se propageait progressivement, d'où l'élaboration, en parallèle, de normes sur la sécurité alimentaire : la peur de la contagion de la fièvre porcine entraîna ainsi un contrôle strict de la commercialisation de la viande, qui s'explique à la fois par l'état des connaissances médicales de l'époque et par des croyances anthropologiques de contamination par des aliments impurs<sup>1417</sup> ; les autorités surveillaient de près l'hygiène des boucheries : les animaux devaient être saignés dans des récipients dont le contenu devait être ensuite évacué<sup>1418</sup>. D'une façon plus générale, les investigations récentes ont mis en évidence la précocité de la préoccupation relative au milieu environnant dans les villes médiévales, dont la législation destinée à garantir la pureté des eaux et de l'air se fondait sur une culture médicale assez médiocre : le traité *Le Régime des corps*, rédigé en français, v. 1256, par Aldebrandin de Sienna (médecin italien, † v. 1296-9) sur la prévention des épidémies était très répandu au sein des classes dirigeantes des villes européennes. Cette conscience sanitaire des élites, qui se fondait en partie sur l'observation des pathologies propres aux espaces urbains, avait des conséquences directes sur la législation des villes, en particulier pour tout ce qui touchait à l'alimentation hydrique (puits et fontaines) et à l'évacuation des eaux usées (construction d'égouts)<sup>1419</sup>.

Pour faire appliquer la législation et sanctionner les infractions (le plus souvent par des amendes), les autorités urbaines créèrent de nouveaux organismes et se dotèrent d'offices spécialisés. Les municipalités nord-italiennes et allemandes furent les premières à en établir, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Dans beaucoup de cités italiennes, les statuts urbains définirent un cadre réglementaire contrôlé par une administration spécialisée : à Milan, les *Statuta victualium* (Statuts relatifs aux aliments) de 1215 mirent en place des agents dont la compétence englobait les circuits de

---

<sup>1417</sup> ) Alors que nous savons aujourd'hui que les cas de transmission à l'homme sont extrêmement rares (et ne passent jamais par la consommation de la viande de porc).

<sup>1418</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 169.

<sup>1419</sup> ) *Ibidem*, p. 169-70.

ravitaillement et les lieux de commercialisation. A la fin du XIII<sup>e</sup> s. apparurent des officiers désignés sous des noms différents : à Gênes, l'*Officium victualium* ; à Brescia, un juge particulier pour le contrôle des prix ; à Sienne, les « officiers du blé », au nombre de six, puis de 12 à partir de 1290 ; à Vérone et à Raguse un *massarius blavorum* (officier des blés), établi au XIV<sup>e</sup> s. ; à Bologne, un *dominus bladi* (maître du blé) en 1355 et un *officio dell'abbondanza* (« office de l'abondance »), spécialement chargé du grain, en 1376 ; à Florence, un semblable office fut doté de compétences beaucoup plus larges, concernant les fournitures, les prix et la qualité de la vente (ce même office est attesté à Pérouse en 1340, à Orvieto en 1349, à Sienne et à Rome au milieu du XV<sup>e</sup> s.) ; Naples avait sa « Préfecture de l'Annone ». A Venise fut créée à partir du XII<sup>e</sup> siècle, une administration spéciale l'*Annona* (la première loi annonaire de cette cité date de 1173) qui se développa par la suite jusqu'à compter au XV<sup>e</sup> s. plusieurs dizaines de personnes chargées de rechercher de nouveaux marchés d'approvisionnement et contrôlaient les échanges et les intermédiaires. Toutes ces organisations, intermittentes à leurs débuts, finirent par s'imposer de manière permanente et se peuplèrent peu à peu d'un personnel nombreux et diversifié pour prospector les centres de production étrangers, transporter le blé, le stocker et assurer sa distribution ; elles obtinrent un budget annuel, acquirent des bâtiments, principalement des entrepôts sis en des endroits stratégiques, le long des routes de commerce des blés. Leur rôle était devenu des plus importants dans chacun des États régionaux italiens du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1420</sup>.

A partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les magistratures annonaires apparurent aussi dans nombre de cités de l'espace germanique : Nuremberg, Cologne, Marburg, Fribourg-en-Brigau, Duigsburg, la responsabilité de cette politique de ravitaillement relevant du seigneur lui-même dans les villes seigneuriales et des municipalités autonomes dans les villes libres. L'achat et la vente du « grain municipal », le contrôle des réserves et la fixation du prix du pain étaient normalement confiés à un ou plusieurs

---

<sup>1420</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 170-71.

officiers municipaux, habituellement membres du conseil municipal ou, à tout le moins, des familles dirigeantes de la ville. On rencontre des corps spécifiques de contrôleurs (ou superviseurs) du marché à Bâle, Lübeck, Berlin ou Cologne ; dans cette dernière ville, existaient des polices spécialisées par type de transaction : pour le pain, les poissons, les oiseaux, les grains, la viande, le bois...<sup>1421</sup>.

Dans les villes des couronnes d'Aragon et de Castille, la régulation du marché avait été déléguée par les rois aux gouvernements municipaux et certains d'entre eux avaient à leur tour assigné cette tâche à un officier nommé *mostassaf* (ainsi à Barcelone en 1339 ; terme arabe) ou *almotacén* (de même), héritier direct du *sahib al suq* (arabe : maître du marché) de l'époque califale. Ces officiers exerçaient un contrôle strict sur le marché des produits alimentaires, imposant les horaires et les espaces de vente, déterminant les produits autorisés à la vente, les poids autorisés, les mesures d'hygiène publiques imposées. Au tournant des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, l'institution du *mostassaf* s'étendit à toute la Catalogne et à la région de Valence. A Barcelone et dans les autres grandes villes catalanes, existait une autre administration, celle du « grain municipal » (*almodi*), chargée de distribuer à la population les céréales acquises par la municipalité ; elle jouait ainsi un rôle de régulation des prix par les stocks de céréales, sécurisait les grains en les distribuant entre tous ceux qui n'avaient rien à semer et agissait à cet égard comme une sorte de crédit à la consommation en concédant aux plus nécessiteux un prêt en nature que ceux-ci devaient rembourser à la prochaine récolte<sup>1422</sup>. L'*almotacén* existait dans certaines villes de la couronne de Castille comme Cuenca et Murcie, faisant respecter les ordonnances de police municipale, la qualité des produits, la loyauté

---

<sup>1421</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 171.

<sup>1422</sup> ) Jordi MORELLÓ BAGET et Christian GUILLERÉ, « Approvisionnement et finances municipales en Méditerranée occidentale : l'exemple de la couronne d'Aragon », Denis MENJOT et Manuel SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident méditerranéen)*. 3 : *La redistribution de l'impôt*, Toulouse, PULM, 2002, p. 280-2 ; salaire des employés de l'annone ; D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 171-2.

des pratiques commerciales et artisanales et la légalité des poids et mesures. A Murcie, à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le conseil municipal déléguait cette charge à des « jurés » assistés par les « *veedores* » (surveillants) représentant les artisans regroupés en organisations professionnelles (...). A Burgos, le conseil nommait quatre officier chargés de la garde des poids et mesures officiels que les commerçants devaient confronter aux leurs ; plus largement, les « quatre » veillaient au bon fonctionnement du marché, selon les prescriptions établies par le conseil<sup>1423</sup>.

Des villes comme Bruges, Gand, Anvers, devaient importer la plus grande partie de leur consommation de céréales<sup>1424</sup> ; ce qui donna plus d'importance à des villes comme Douai qui, du fait de sa situation géographique, bénéficia du droit d'étape. À Bruges, dans les temps de rareté frumentaire (ici la famine de 1315-1316), « on met sur pied, en cette ville, outre la flotte commerciale *ad hoc*, une marine guerrière, destinée à défendre les cargos céréaliers contre la piraterie. On distribue ensuite à bas prix les grains de ce fait importés, à l'intention des pauvres et autres « économiquement faibles » de la cité marchande »<sup>1425</sup>. Bruges est le grand carrefour de l'Europe, au contact des grandes voies maritimes et terrestres dans toutes les directions. Elle accueille les marchandises venues d'une bonne partie du royaume de France, du Poitou et de Gascogne. D'ailleurs, c'est cette position de Bruges qui atténua la famine de 1315 grâce à la facilité du ravitaillement maritime. Mais ce ravitaillement n'était pas sans difficultés : le fait que Gand exigeait, en période de hauts prix, jusqu'à la moitié de toute cargaison passant par la ville ou interdisait la sortie de tous les blés arrivant à l'étape présentait des inconvénients pour Bruges qui dépendait fortement des blés qui lui parvenaient par l'Escaut et ses affluents<sup>1426</sup>.

---

<sup>1423</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 172.

<sup>1424</sup> ) J. GODARD, « Contribution à l'étude de l'histoire du commerce des grains à Douai... », *op. cit.*, p. 174.

<sup>1425</sup> ) E. Le ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>1426</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 149.

Dans les premières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle, la chronique de Montpellier montre la concentration des importations massives de grains venues de l'étranger (plus de 30.000 boisseaux) entre les mains des marchands de grains montpelliérains, les *ordearii*. Les registres notariaux font parallèlement de larges mentions, à cette époque, de l'achat de grains à des marchands montpelliérains par des paysans de la région, hommes et femmes ; ces sources laissent aussi à penser à des actions de revente de grains aux villages et petites villes des environs<sup>1427</sup>. On assiste donc ici à un renversement du schéma habituel (la campagne nourrissant la ville) : en période de récoltes insuffisante, c'est Montpellier, parce qu'elle est une place d'importation, qui nourrit la campagne affamée.

Il en était allé de même dans les années 1327-8, la seconde période pour l'importance des ventes de grains d'importation (notamment d'origine byzantine) repérables sur le marché montpelliérain, grâce aux actes notariaux : 60% des acheteurs sont des habitants de Montpellier ; les autres proviennent de petites villes et de bourgs des environs de Montpellier : Lattès, Pignan, Loupian, Aimargues, Lunel...<sup>1428</sup> Il est possible que l'explication provienne de l'orientation désormais massivement viticole de ces localités : la récolte des grains, devenue secondaire dans leur économie, y est à peine suffisante dans les bonnes années et demande des compléments importants dans les années de récolte plus faibles, compléments que seule Montpellier peut fournir par l'importation de grain étranger. On peut se demander si le fait de bénéficier d'un quasi-port d'envergure « internationale » -

---

<sup>1427</sup> ) Kathryn. L. REYERSON, « Montpellier et le trafic des grains en Méditerranée avant 1350 », *Montpellier, la couronne d'Aragon et les pays de Languedoc (1204-1349)*, vol. 1, *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. 15 (1987), p. 147-162. M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 33, 36. Alexandre GERMAIN, *Histoire commerciale de Montpellier*, Montpellier, 1861, t. I, p. 284 (éditant : AC. Montpellier, Arm. B, cass. XX, n° 24bis).

<sup>1428</sup> ) K. L. REYERSON, « Urban/rural exchanges; reflexions on the economic relations of town and country in the region of Montpellier before 1350 »..., *op. cit.*, p. 269-270. Lattès, Pignan, Lunel : Hérault, Montpellier, chef-lieux de canton ; Loupian : Hérault, Montpellier, Mèze ; Aimargues : Gard, Nîmes, Aigues-Mortes. Ces différentes localités sont éloignées de Montpellier d'une trentaine de kilomètres au plus.



comme c'est le cas du port de Lattès pour Montpellier - n'a pas encouragé la société rurale environnante à se tourner vers d'autres productions que la céréaliculture, créant ainsi, au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, une compétition croissante pour la terre entre le grain et la vigne et une dépendance envers la ville-marché centrale, dans les années de bonnes comme de mauvaises récoltes. L'*Umland* montpelliérain, d'ailleurs très investi par les capitaux urbains et la propriété bourgeoise, désireuse de développer la culture rémunératrice de la vigne, s'inscrit donc à l'inverse du Languedoc, pris dans son ensemble, qui est plutôt un bon producteur de grain, capable d'exporter dans les bonnes années.

Mais les mesures prises par les autorités municipales n'allaient pas sans rencontrer des résistances : en Flandre, les nombreuses interdictions d'exporter les grains dans le souci d'assurer le ravitaillement des populations nuisaient en même temps aux intérêts des marchands de blé douaisiens en perturbant le commerce interrégional. C'est d'ailleurs pour cette raison que les échevins de Douai intervinrent auprès des Comtes de Flandre pour le rétablissement de « la libre circulation des grains et les mesures prises contre leur cherté »<sup>1429</sup>.

A Florence, les autorités municipales se heurtèrent à deux autres difficultés : le coût de la politique annonaire et les réticences, voire la méfiance et le refus, du peuple devant les expédients alimentaires promus par la municipalité. Ainsi, à propos de la disette de 1328-1330, Massimo Montanari parle, en suivant le témoignage du chroniqueur florentin contemporain Giovanni Villani (*Chronique*, X, 118), d'une « politique annonaire très dispendieuse » : le gouvernement florentin aurait dépensé plus de 70.000 florins d'or pour que soit vendu au marché du grain et de la farine à un « prix politique », afin de contenir « la fureur du peuple et des pauvres gens »<sup>1430</sup>.

---

<sup>1429</sup> ) Monique MESTAYER, « Prix du blé et de l'avoine de 1329 à 1793 », *Revue du Nord*, t. 45, n° 178, Avril-Juin 1963, p. 158.

<sup>1430</sup> ) M. MONTANARI, « La fame comme soggetto economico, politico e morale... », *op. cit.*, p. 98-101.

L'exigence de ravitailler la cité fut à l'origine d'un certain nombre d'initiatives, dont le mélange de diverses céréales afin de pouvoir en proposer un volume plus important. Ce fut le cas à Florence au cours de la famine de 1329 : « la commune met, faute de mieux, sur la place, un mélange de 2/3 de froment et 1/3 d'orge »<sup>1431</sup>, ce qui déclencha une véritable émeute : « on blasphémait contre ceux qui faisaient mettre (le blé) ainsi mélangé sur la place, on accablait ce blé de moqueries, de sarcasmes »<sup>1432</sup>. On essaya de passer du blé au mélange, voire aux céréales meilleur marché : en mars 1354, pour faciliter une soudure pénible, la commune de Florence importa du blé de Bourgogne, qu'elle proposa à 20 sous sur le marché à côté du blé local à 25 sous<sup>1433</sup>. Mais, malgré les cinq sous de plus, les populations préférèrent le blé local.

Dans son ouvrage sur le « Temps des Laboureurs », Mathieu Arnoux décrit la situation d'un marchand florentin négociant de blé, Domenico Lenzi, au printemps 1329, c'est-à-dire en pleine période de soudure. Les récoltes déficitaires de l'année 1328 obligèrent les officiers de la commune à réquisitionner tout le blé disponible sur les marchés de la campagne environnante, contraignant ainsi les habitants des villages à recourir pour leur subsistance au marché de la capitale<sup>1434</sup>. Encore fallait-il ensuite pouvoir gérer la redistribution des blés réquisitionnés. « Le vendredi 2e jour de juin (ce qui situe la récolte attendue au moins un mois plus tard, la soudure coïncidant avec cette période d'épuisement des réserves), les Six (sages) de la Commune fournirent et firent mettre en place 72 muids de blé communal de médiocre qualité, à 32 sous le boisseau... Il y avait tant de gens que c'était merveille de les voir tous pressés et serrés pour s'approcher des étals et avoir du grain [<sup>1435</sup>]...

---

<sup>1431</sup> ) C.-M. de LA RONCIÈRE, « Les Famines à Florence... », *op. cit.*, p. 243.

<sup>1432</sup> ) *Ibidem.*

<sup>1433</sup> ) *Ibid.*

<sup>1434</sup> ) Mathieu ARNOUX, *Le temps des laboureurs : travail ordre social et croissance en Europe (XIe-XIVe siècle)*, Paris, Albin Michel, 2012, p. 282.

<sup>1435</sup> ) Les récentes scènes de paniques dont les grandes surfaces ont été le théâtre au mois de mars 2020, à la suite de la décision gouvernementale de confinement en raison de la pandémie, ont montré la sensibilité, persistante et brutalement ravivée, des populations,

»<sup>1436</sup>. Ce qui illustre un autre aspect de la question : la ville nourrissant en urgence les pauvres des campagnes voisines après les avoir affamés par des prélèvements destinés à alimenter les urbains, pratique contre-intuitive qui illustre la particularité nord-italienne de la ville gouvernant son *contado*, (son pays d'alentour) avec les responsabilités, ici de politique d'assistance frumentaire, que cela implique.

Une autre technique moins répandue consistait à recourir à d'autres produits comestibles comme monnaie d'échange. Par exemple, le 3 mai 1349, un certain Barthélemy de Monteux est autorisé à sortir de Marseille et à aller vendre ailleurs 200 quintaux de viande salée, en donnant une caution à la Cour ; le produit de cette vente sera employé à l'achat de blé destiné à la ville<sup>1437</sup>. Même scénario, à un siècle d'intervalle, en 1374 et 1473, à Draguignan et à Marseille où « seuls seront autorisés à acheter et emporter du vin, les forains qui viendront vendre du grain »<sup>1438</sup>.

Un autre aspect important de ce « ravitaillement d'urgence » est celui des tensions - allant jusqu'à des mesures de rétorsion - entre communautés urbaines que peuvent susciter les restrictions d'exportations ou les prélèvements sur le transit des grains. Par exemple, en 1410, Tournai fit comme Gand en se réservant un vingtième des blés en transit<sup>1439</sup>. De telles restrictions ou règlements traversent toute la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Pour en donner quelques exemples, en mars et avril 1409, Bruges proteste contre cette décision précitée de Gand<sup>1440</sup>. En janvier 1417, Bruges

---

particulièrement urbaines, à la perspective d'une pénurie alimentaire, fût-elle fantasmée, dans un contexte économique et logistique bien différent de celui du Moyen Âge.

<sup>1436</sup> ) *Il libro del Biadaio*, éd. et intro. G. PINTO, Florence, 1978, p. 322-323 ; cité par M. ARNOUX, *Le temps des laboureurs...*, *op. cit.*, p. 282-283.

<sup>1437</sup> ) Arch. comm. de Marseille, BB 20, f<sup>es</sup> 128-131 ; cité par L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>1438</sup> ) Arch. comm. de Draguignan, BB 4, f<sup>o</sup> 91, et de Marseille, BB 33, f<sup>o</sup> 101 ; cité par L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>1439</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>1440</sup> ) Archives Générales du Royaume, CC. 32.463, f<sup>o</sup> 70 r<sup>o</sup>, 71 r<sup>o</sup>v<sup>o</sup> ; cité par M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 149 (note 35).

et le Franc de Bruges<sup>1441</sup> décident qu'il sera interdit d'envoyer de l'avoine à Gand aussi longtemps que celle-ci empêchera le trafic des grains vers Bruges<sup>1442</sup>. En janvier 1422, Bruges refait une réclamation contre les droits d'étape de Gand<sup>1443</sup>. Deux ans et demi plus tard, le 5 octobre 1425, Bruges demande de nouveau à Gand d'annuler son interdiction relative au transport du blé en sa destination<sup>1444</sup>.

Certaines cités mobilisèrent de manière autoritaire les ressources des régions voisines avec, par exemple, le système des « étapes » dans les anciens Pays Bas (ainsi à Douai ou à Gand), par lequel les commerçants étaient forcés de vendre leurs produits alimentaires dans certaines villes déterminées (...) : en 1438, la ville de Dordrecht décréta que toutes les céréales collectées dans le sud de la Hollande devaient être présentées sur son marché dans les trois jours suivant la moisson. Ce système, qui canalisait le trafic vers certaines villes, constituait un vrai atout pour l'économie locale et protégeait les habitants des « villes d'étapes » de la volatilité du marché des grains, mais entravait le mouvement des marchandises. Dans les temps de famines, il était ressenti comme une faveur injuste au bénéfice des seules « cités-étapes », ce qui provoquait des conflits ouverts entre les villes, les plus puissantes favorisant leur intérêt au détriment des petites. Un phénomène semblable se produisit pour Cologne qui, après avoir obtenu un ensemble de privilèges d'étape de commerce sur le Rhin durant le XIII<sup>e</sup> siècle, se transforma en un « *gateway market* »

---

<sup>1441</sup> ) « Le Franc de Bruges » s'étendait autour de Bruges, dans un espace délimitée par la mer du Nord, l'Escaut occidental et l'Yser. Riche région agricole, le Franc de Bruges a appartenu à la châtellenie de Bruges avant d'avoir sa propre coutume, son vicomte, qui siégeait à Bruges au Burg, sur l'actuelle place du Bourg. En siégeant, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, aux assemblées des États de Flandre, le Franc forma, avec Bruges, Gand et Ypres, les « quatre membres de Flandre ».

<sup>1442</sup> ) AGR. CC. 32.471, f° 95 r° ; cité par M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 149 (note 35).

<sup>1443</sup> ) AGR. CC. 32.476, f° 77 r° ; cité par M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 149 (note 35).

<sup>1444</sup> ) AGR. CC. 32.480, f° 62 r° ; M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 149 (note 35).

(marché passerelle) : les marchandises y parvenant par le fleuve depuis des lieux soit proches, soit distants, repartaient ensuite vers diverses directions.

Dans les États de la Couronne d'Aragon, au XV<sup>e</sup> siècle, les autorités de Saragosse obligèrent tous ceux qui transportaient des marchandises sur l'Èbre à en décharger un tiers et à le vendre dans la ville, en échange de quoi ils recevaient les autorisations nécessaires pour poursuivre leur voyage. Barcelone et Valence purent obtenir un avantage comparable grâce à des privilèges octroyés par la monarchie, qui leur permirent d'amplifier et de renforcer leur capacité d'intervention dans le commerce céréalier au détriment des intérêts des autres villes : Barcelone obtint en 1329, par privilège royal, le droit d'intercepter et de dévier vers son port les navires chargés en céréales en transit dans ses eaux territoriales ; ce privilège garantissait à la ville un approvisionnement en tant de crise au détriment non seulement des autres villes de Catalogne mais aussi des légitimes intérêts des marchands des régions productrices et exportatrices de grains, en Catalogne comme dans le reste de la couronne d'Aragon. Valence reçut le même privilège en 1330. Les deux cités réclamaient une forme d'impérialisme urbain en matière de politique alimentaire.

En cas de famine, les villes n'hésitaient pas à recourir à des actes de piraterie, abordant les navires passant à proximité de la côte et les obligeant à décharger leurs cargaisons de grains : ce fut ainsi le cas à Marseille en 1376 et 1385 et dans beaucoup d'autres cités comme Gènes, Naples, Tortose ou Tarragone...<sup>1445</sup>. Déjà, au mois de mars 1340, Marseille avait obligé les patrons de quatre galères se trouvant dans le port et appartenant à des Pisans et à des Florentins, à vendre leurs charges de blé en ville<sup>1446</sup>.

---

<sup>1445</sup> ) MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 163-64.

<sup>1446</sup> ) Arch. comm. Marseille, BB 18, f<sup>os</sup> 90-94 ; cité par L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 74.

Le plus souvent, les dirigeants des grandes villes semblent hésiter entre plusieurs types de mesures ou les mettre en œuvre, tantôt simultanément, tantôt alternativement. A la suite de la mauvaise récolte de 1339, le Bas-Languedoc importa, tout en interdisant l'exportation, du blé venu de la région toulousaine pour pallier le manque et traverser cette période difficile<sup>1447</sup>. En 1343, la région toulousaine, s'inquiétant à son tour devant les maigres perspectives de la moisson, acheta, par le biais des capitouls de Toulouse, du blé à Bordeaux et à Narbonne<sup>1448</sup>. Une génération plus tard, ayant constaté les hauts prix des céréales lors de la disette de 1374, les capitouls de Toulouse envisagèrent, le 15 juillet, de constituer une provision, de taxer le blé et d'envoyer l'un d'entre eux dont la mission principale fut l'organisation des achats de blé à Narbonne<sup>1449</sup>. Le 23 août de cette même année 1374, les capitouls rachetèrent l'impôt de 12 deniers par livre pesant sur les ventes de céréales, afin d'abaisser le prix de celles-ci. Vu la persistance de la crise, les édiles toulousains décidèrent à nouveau, le 22 octobre 1374, de constituer une provision en envoyant un marchand en Rouergue et en Auvergne pour y acheter 1.000 cartons<sup>1450</sup>. La taxation fut reprise le 8 février à Toulouse où six portes de l'enceinte furent fermées et des gardes mis aux autres afin d'empêcher toute sortie de grains et de pain<sup>1451</sup>. Une lettre fut écrite au roi afin « qu'il conclue des trêves avec les Anglais, qui pourront venir vendre leurs blés, et au Pape, pour lui demander d'autoriser les pauvres gens à manger de la viande pendant le Carême »<sup>1452</sup>. La situation ne s'étant pas décantée, « au printemps, c'est l'angoisse de la soudure »<sup>1453</sup>. Le carton de blé, qui coûtait 20 francs en février à Toulouse et autour de 3 francs en temps normal<sup>1454</sup>, passa à 32 en mars et avril. Ne réglant pas la situation, la taxation

---

<sup>1447</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 29.

<sup>1448</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1449</sup> ) *Ibid.*, p. 33.

<sup>1450</sup> ) *Ibid.*

<sup>1451</sup> ) *Ibid.*, p. 34.

<sup>1452</sup> ) *Ibid.*

<sup>1453</sup> ) *Ibid.*

<sup>1454</sup> ) *Ibid.*, p. 34-35.

fut très vite abandonnée et la vente, à bas prix, des stocks achetés en Rouergue, privilégiée<sup>1455</sup>.

Parmi ces mesures précitées, les réglementations générales de 1382, 1406 et 1413, qui touchaient spécifiquement les métiers de l'alimentation<sup>1456</sup>. Cependant, cette volonté d'un contrôle strict se heurta à la nécessité d'assurer le ravitaillement des villes. Pour faciliter les importations, les autorités utilisèrent des mesures conjoncturelles d'incitation, accordant aux marchands étrangers importateurs de céréales, de viande ou de poisson des moratoires de dette, des permis de vendre librement des céréales dans la cité, le droit d'investir le produit de ces ventes dans des marchandises exportées sans restrictions, des prêts proportionnels à la quantité de grains que ces marchands promettaient d'apporter, des prix de vente garantis, l'exemption du paiement des taxes et des péages<sup>1457</sup>.

Certains conseils de ville décidèrent d'accorder une prime - variable selon la quantité, le type et l'origine des céréales - à tous ceux qui apportaient du blé au marché, ce qui pouvait créer une concurrence entre les cités voisines. C'était ainsi le cas en Arles et à Marseille à la fin du XIV<sup>e</sup> s. pour les importations de céréales par mer, à Barcelone et à Louvain (en Brabant) pour les importations de poisson au XV<sup>e</sup> siècle. Dès 1279-80, les dirigeants de la cité lorraine de Metz avaient décidé de concéder des sauf-conduits à tous ceux qui importeraient dans la ville du poisson salé ou frais et d'autres produits alimentaires, en y incluant les céréales.

Étudiant le marché des céréales en Flandre et en Brabant au XV<sup>e</sup> siècle, Marie-Jeanne Tits-Dieuaide constate que « tous les décrets interdisant la sortie des blés ont

---

<sup>1455</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 34. Le Rouergue, province pourtant montagnaise, se révèle ainsi un pourvoyeur durable de secours alimentaires pour Toulouse : à l'automne 1425, le comte d'Armagnac accorda plusieurs autorisations de transports de blé du Rouergue vers Toulouse et la Gascogne (*Ibidem*, p. 30.)

<sup>1456</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 132.

<sup>1457</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 161-62.

été rendus au cours de période marquées par une montée des prix »<sup>1458</sup>. Ce fut ainsi le cas à Bruges au mois de mai 1431 : « *Aenziende dat groote dierste van coorne voor handen ward* »<sup>1459</sup> ; au mois de novembre 1432 : « [...] *merkende ende beseffende dat clerlike voor handen quam groote dierste van coorne* »<sup>1460</sup> et encore au mois de mai 1436 : « [...] *jeghen de dierste die voor handen quam* »<sup>1461</sup>. En 1476-77, Bruges acheta aussi du blé « *inden tijd dat eenighe dierste in coorne hadde moghen rijzen zoot nu gheresen es [...]* »<sup>1462</sup>.

À Metz, en Lorraine, la nécessité de s'assurer de la sécurité alimentaire de la population, gage de stabilité politique, était devenue une priorité pour les autorités urbaines sous la forme d'une surveillance quotidienne du marché et des métiers de l'alimentation, dont l'intensité varie selon la situation alimentaire de la cité<sup>1463</sup>. Ainsi, « la famine de 1437-1438, qui touche d'une façon particulièrement virulente toute l'Europe occidentale, constitue un moment charnière dans la politique annonaire de la ville [de Metz], comme pour de nombreuses autres villes d'Europe occidentale »<sup>1464</sup> : un atour (loi municipale) en date du 2 septembre 1438 fixe le poids du pain et stipule que la surveillance du respect de cette réglementation revient désormais aux marchands : « le pain ordinaire doit être fait de farine d'orge

---

<sup>1458</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 195.

<sup>1459</sup> ) Arch. Gén. du Royaume, CC. 32.485, f° 81 v° ; cité par M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 191 (note 43) : « ... considérant qu'il y avait grande cherté de blés... ».

<sup>1460</sup> ) Arch. Gén. du Royaume, CC. 32.487, f° 86 v° ; cité par M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 191 (note 43) : « ... remarquant que, clairement, de grosses chertés de blés s'annonçaient... ».

<sup>1461</sup> ) Arch. Gén. du Royaume, CC. 32.491, f° 135, v° ; cité par M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 191 (note 43) : « ... au regard des chertés qui étaient possibles... ».

<sup>1462</sup> ) Arch. Gén. du Royaume, CC. 32.529, f° 139 r° ; cité par M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 191 (note 43) : « ...dans le temps où certaines chertés en blés avaient pu augmenter (...) serait maintenant augmenté (...) ».

<sup>1463</sup> ) Laurent LITZENBURGER, « La sécurité alimentaire et sanitaire à Metz à la fin du Moyen Âge », *Histoire urbaine*, n° 47, novembre 2016, p. 131-148.

<sup>1464</sup> ) L. LITZENBURGER, « La sécurité alimentaire et sanitaire à Metz... », *op. cit.*, p. 143.



et d'avoine mélangée de son, alors que le pain de luxe peut être fabriqué avec de la farine de froment »<sup>1465</sup>. Se dessine ainsi, à Metz, à Paris et dans d'autres villes, une réelle volonté de contrôler, en temps de crise de subsistance, le commerce et les métiers de l'alimentation ; ceci se traduisant par des peines pécuniaires, corporelles<sup>1466</sup>, des confiscations de produits et par des interdictions d'exercer dans ces métiers. Pour les administrateurs municipaux, il fallait non seulement faire venir des vivres, interdire l'exportation, mais aussi parer aux dangers de l'accaparement et à la hausse arbitraire des prix<sup>1467</sup>.

### III - Les efforts des « villes moyennes » et des « petites villes »

Il serait faux de croire que seules les unités urbaines les plus peuplées étaient affectées par la crainte des restrictions frumentaires, la hantise de la soudure difficile et des troubles sociaux qu'elle peut entraîner.

Pour tous les produits de première nécessité et principalement pour les produits alimentaires, villes et villages faisaient d'abord appel aux ressources de leur propre territoire. Ainsi la petite ville portugaise de Loulé<sup>1468</sup> entendait bien se ravitailler en blé avec la production des terres placées sous sa juridiction avant de recourir à d'autres lieux, plus ou moins proches ou lointains<sup>1469</sup>. Toutefois, compte tenu des faibles rendements, les récoltes qui en résultaient ne suffisaient (si elles suffisaient) que pour les premiers mois après les moissons. De fait toutes les communautés de

---

<sup>1465</sup> ) L. LITZENBURGER, « La sécurité alimentaire et sanitaire à Metz... », *op. cit.*, p. 143-144.

<sup>1466</sup> ) E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, *op. cit.*, p. 351 (art. 1) : « Il est défendu à toutes personnes sous peine de corps et de biens, de transporter hors du Royaume, des Vins, des Bleds, et quelques autres vivres que ce soit », Philippe IV dit le Bel, à Châalis, le Samedi après la Toussaints 1302.

<sup>1467</sup> ) H. PIRENNE, *Histoire économique et sociale...*, *op. cit.*, p. 150.

<sup>1468</sup> ) Loulé : Portugal, à l'extrémité méridionale du pays (prov. d'Algarve, district de Faro).

<sup>1469</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval o e seu Pão na Baixa Idade Media...* », *op. cit.*, p. 185-186.

l'Algarve se plaignaient de leur maigre production (ainsi, devant les Cortès de 1430), celle de Silves se plaint de ce que la terre « est chiche en pain » puisque, même en année de récolte normale, il s'avère nécessaire - et ce dès le début - d'importer du grain<sup>1470</sup> ; la ville de Faro dénonce la même situation aux Cortès de 1498<sup>1471</sup>. Celle de Lagos expose que « la localité ne tiendra pas, sauf si du pain vient de l'extérieur » (même date) (...) D'aucuns ont pu écrire que le déficit céréalier était l'une des marques identitaires de l'Algarve<sup>1472</sup>. En vérité, à la fin du Moyen Âge, où les villes s'étaient développées de façon significative, surtout par attraction de populations venues de l'extérieur, peu de villes dotées d'un certain poids démographique étaient capables de s'approvisionner uniquement avec les ressources de leur territoire, surtout en Europe méditerranéenne, sauf dans le cas où le territoire urbain englobait quelques sols particulièrement riches, capables de fournir de bonnes productions, ce dont pouvaient s'enorgueillir, par exemple, Santarém et quelques villes de l'Alentejo<sup>1473</sup>, spécialement Beja, Serpa, Mértola...<sup>1474</sup>.

L'exemple précis de la ville catalane de Manresa est celui d'une localité plus modeste que les grandes citées précédemment mentionnées. Le premier document municipal qui y pointe une situation de déficit céréalier date du 1<sup>er</sup> décembre 1333<sup>1475</sup>. Ce jour-là, trois des conseillers de la ville, réunis en l'église Saint-Michel, décidèrent, pour le

---

<sup>1470</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval o e seu Pão na Baixa Idade Media...* », *op. cit.*, p. 185-186.

<sup>1471</sup> ) Silves : Algarve, district de Faro, à 40 km à l'O. de Loulé ; Lagos : mêmes réf. adm., à l'extrémité occidentale de l'Algarve. Tavira : *idem*, à l'extrémité orientale. João Jose Alves DIAS et Pedro PINTO, *Cortes Portuguesas. Reinado de D. Afonso V*, Lisbonne : Centre des Etudes Historiques, 2016, p. 418 (pour Silves) ; João Jose Alves DIAS et Pedro PINTO, *Cortes Portuguesas. Reinado de D. Manuel*, Lisbonne : Centre des Etudes Historiques, 2002, p. 405 et 419 (pour Faro et Lagos).

<sup>1472</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval...* », *op. cit.*, p. 185-186.

<sup>1473</sup> ) Région du Portugal sise immédiatement au nord de l'Algarve.

<sup>1474</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval...* », *op. cit.*, p. 188.

<sup>1475</sup> ) Adrià MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia et penuria bladi* ». *La gestión municipal del aprovisionamento de trigo en Manresa durante la crisis de 1333-1334* », Amelia AGUIAR ANDRADE et Gonçalo MELO da SILVA (éds.), *Abastera e cidade na europa medieval/ Provisioning Medieval European Town*, Lisbonne, Instituto de Estudos medievais, Câmara municipal de Castelo de Vide, 2020, p. 223. Manresa : Espagne, Généralité de Catalogne, prov. de Barcelone.

bien commun de « l'université » urbaine, que la taxe sur le blé vendu au cours des mois de septembre à décembre, pour un montant de 3.700 sous, ne serait pas perçue, au titre de ce dernier mois, en la cité, sur son territoire et dans les limites de la paroisse<sup>1476</sup>. Le motif était clairement le manque de blé produit ou entrant pour permettre le recouvrement des taxes - pourtant une des importantes sources de revenu de la caisse municipale en temps ordinaires - pesant sur leur vente au titre du mois de décembre ; le préambule de l'acte expliquait « *Attendentes quod in civitate Minorise et per totam eciam Cathaloniam est magna carestia et indigencia bladi, propter quod probis homininibus et habitonibus eiusdem et locis eciam circumvicinis (sic) posset magnum periculum et dampnum eminente...* »<sup>1477</sup> : la récolte de 1333 avait été très précaire mais on remarque que c'est seulement au mois de décembre suivant que le gouvernement urbain prit les premières mesures pour en pallier les effets<sup>1478</sup>. Le 27 décembre 1333, les mêmes conseillers prirent la décision de préparer un approvisionnement continu de céréales. Pour assurer cette mission, ils chargèrent différents groupes de marchands d'acheter des blés (« froment, orge et autres blés ») en des lieux et aux prix qu'ils voudraient, de le convoier jusqu'en ville et de le vendre publiquement au prix qu'ils pourraient<sup>1479</sup>. Un semblable contrat fut conclu le 31 décembre avec un autre groupe de marchands. Dans les deux cas, le conseil de ville déclarait assumer la charge des dépenses occasionnées par ces missions<sup>1480</sup>. Il s'était donc passé quasiment un mois depuis que le premier document avait montré une analyse de la gravité de la situation ; mais le conseil étendait la mission de ravitaillement aux deux mois de janvier et février suivants.

---

<sup>1476</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia...* », *op. cit.*, p. 223.

<sup>1477</sup> ) « Attendu que, dans la cité de Manresa et aussi par toute la Catalogne, il y a grande disette et indigence de blé, par l'effet de laquelle un grand péril et un dommage considérable pourrait s'ensuivre pour les prud'hommes et les habitants de Manresa et des lieux circonvoisins... » : Arxiu Històric de la Ciutat de Manresa [archives historiques de la ville de Manresa], AM., I-2, Registre du conseil (1322-1338), f° 145.

<sup>1478</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia...* », *op. cit.*, p. 223.

<sup>1479</sup> ) *Ibidem*, p. 224.

<sup>1480</sup> ) *Ibid.*

L'année suivante, à partir de la mi-janvier, se multiplient les documents faisant référence aux mesures préventives adoptées par le conseil pour essayer de modifier la situation en temps opportun : les achats « d'orge, d'avoine et autres céréales » viennent s'ajouter à la liste des achats demandés : cet élargissement manifeste la dégradation de la situation alimentaire puisque l'orge et l'avoine, quoique céréales éventuellement panifiables, étaient, dans la Catalogne des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les céréales des paysans pauvres et des quadrupèdes<sup>1481</sup>. Les conseillers municipaux sollicitèrent également le roi et le procureur général de Catalogne afin qu'ils ordonnent, par des lettres à destination des baillis, agents royaux et municipalités, que les personnes qui achèteraient des céréales et les porteraient jusqu'à Manresa au nom de cette municipalité puissent le faire librement et sans aucun obstacle<sup>1482</sup>. La principale difficulté était en effet moins de trouver et acheter des céréales que de les transporter jusqu'à Manresa à travers des territoires relevant de différentes juridictions : en années normales, les villes et les municipalités permettaient la libre circulation des marchandises, pensant par-là pouvoir obtenir du blé ; en revanche, en année de cherté, elles imposaient ce qu'on appelle en latin « *vetum bladi* », c'est-à-dire une interdiction d'exporter du blé hors de la ville et de son territoire et l'empêchement à la libre circulation du grain<sup>1483</sup>. Le 14 février 1334, trois des conseillers de Manresa se réunirent à nouveau en l'église Saint-Michel pour faire le choix d'un nouveau groupe de fournisseurs, les chargeant d'acheter blé, orge, avoine et autres grains, afin de ravitailler la ville durant les mois de mars et avril suivants<sup>1484</sup>. Une nouvelle réunion eut lieu le 21 février avec deux des marchands déjà contactés à la fin de décembre ; l'acte qui fut rédigé détaille les lieux d'approvisionnement, les différents types et les quantités de céréales, ainsi que les prix auquel ils ont dû le vendre à Manresa, en application d'une ordonnance de l'infant don Pedro (le futur

---

<sup>14811481</sup> ) Antoni RIERA I MELIS, *Els cereals i el pa en els paysos de llengua catalana a la baixa edat mitjana* [Les céréales et le pain dans les pays de langue catalane au bas Moyen Âge], Barcelone, Institut d'Études catalanes, 2017, p. 25.

<sup>1482</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia...* », *op. cit.*, p. 224-225.

<sup>1483</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1484</sup> ) *Ibid.*, p. 225-226.

roi d'Aragon Pierre IV le Cérémonieux), prise le 12 février à Lérida (adressée à tous les baillis, viguiers, officiers lieutenant et sujets de Catalogne, elle évoquait la situation critique de ces derniers mois et la décrivait comme « *magna caristia bladi* » (une période de forte hausse du prix des céréales), libérait le marché céréalier sur tout le territoire et décréait que toutes les mesures de restriction des exportations de blé (*vetum bladi*), décrétées par les autorités municipales ou seigneuriales, étaient abrogées ; l'ordonnance établissait enfin une taxation (fixation) des prix de trois céréales jugées essentielles - le blé, l'orge et l'avoine – pour la période courant du 12 février au 1er juin, avec des niveaux différents selon quatre grandes régions entre lesquelles était divisée la Catalogne : pour la région de Manresa, le prix maximal était fixé à 28 sous pour la quarte de blé, 19 pour l'orge et 12 pour l'avoine)<sup>1485</sup>.

L'application effective de ces mesures fut ralentie par la fragmentation juridictionnelle de la principauté catalane et ne purent être réellement appliquées que dans les lieux relevant directement de l'autorité royale ; elles furent violées à plusieurs reprises dans les cités et les villes soumises à une juridiction seigneuriale ou ecclésiastique, qui résistèrent à laisser les céréales s'écouler en direction des centres de consommation<sup>1486</sup>. Pour Manresa, les marchands mandatées par le conseil purent cependant faire entrer en ville, pendant la période considérée, 160 quartes de blé, 45 d'orge et 35 de « *mestura* » (« méteil, mélange de différentes espèces de céréales - notamment le blé et le seigle ou de blé et d'orge - ou encore de céréales et de légumes, spécialement le mélange du blé avec des fèves) qui, provenant de zone de production située parfois jusqu'à plus de 100 km de la ville, furent vendues publiquement à prix bloqué<sup>1487</sup>. Le 5 mars, la cherté continuant à faire des ravages dans la population, les conseillers se réunirent à nouveau et décrivent la situation de cette manière : « nous, en raison de la très grande pénurie

---

<sup>1485</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam...* », *op. cit.*, p. 225-226.

<sup>1486</sup> ) *Ibidem*, p. 226-227.

<sup>1487</sup> ) *Ibid.*

et cherté du froment, de l'orge de l'avoine et des autres bleds qui sévit actuellement dans la cité de Manresa et son pays d'alentour, de sorte que l'on ne trouve pas de blé à vendre dans cette ville, d'où il se pourrait que plusieurs personnes de cette ville et de son territoire ne meurent de faim... » : l'auteur de l'étude note que, pour la première fois, le terme de « famine » entrait dans le vocabulaire du pouvoir<sup>1488</sup>.

Dans la vallée de la Garonne, à Agen, pendant l'hiver et le printemps 1347, les consuls, préoccupés par le ravitaillement de la ville, font acheter à Toulouse du blé venu de Catalogne<sup>1489</sup>. Cet exemple est très intéressant car il montre une stratification : la ville moyenne (Agen) recourt à l'intermédiaire du marché de la grande ville (Toulouse) pour y acheter des blés venus de loin (Catalogne) : seule l'importance et les capacités de négociation du marché acheteur toulousain<sup>1490</sup> permettait d'attirer en grande quantité des grains venus de l'autre versant des Pyrénées, ce que probablement la ville plus modeste d'Agen n'aurait pu réussir directement.

Aux confins du Quercy et du Rouergue, en 1348, les consuls de Cajarc tentent de convaincre le bayle de la ville de ne pas arrêter les blés menés à la foire de Cajarc<sup>1491</sup> ; en 1369, ils prient leurs homologues de deux petites villes du Rouergue voisin, Villeneuve-d'Aveyron (à 20 kilomètres au sud-est) et de Villefranche-de-Rouergue (dans la même direction, à 26 kilomètres de Cajarc) de leur fournir du blé, envoient un émissaire à Villeneuve et prennent en charge le transport, manifestation de leur

---

<sup>1488</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam...* », *op. cit.*, p. 227-228 [traduit du latin].

<sup>1489</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 29.

<sup>1490</sup> ) Pour John H. MUNDY « Charity and social work in Toulouse, 1100-1250 », *Tradition*, 22 (1966), p. 203-287, Toulouse compte 25.000 à 30.000 hab. au milieu du XIIIe s. ; pour Philippe WOLFF, *Les « estimes » toulousaines des XIVe et XVe siècles*, Toulouse, 1956, p. 53-55 et *Commerce et marchands de Toulouse*, p. 72, plus de 30.000 vers 1320/30 ; Agen comptait certainement moins de 10.000 hab. en 1300.

<sup>1491</sup> ) AM Cajarc, CC 4, f° 110 r°, 1348. Cajarc : Lot, Figeac, chef-lieu de canton ; Villefranche-de-Rouergue ; Aveyron, chef-lieu d'arrondissement ; Villeneuve : Aveyron, Villefranche-de-R., chef-lieu de canton.

souci d'assurer, surtout en temps de manque, l'approvisionnement de leur ville en céréales et en pain<sup>1492</sup>. On rencontre le même souci d'approvisionnement à Castres en 1374, où les consuls interdisent toutes sorties des grains, sauf au profit des personnes habitant dans un rayon de deux lieues ; celles-ci étaient autorisées à venir acheter du blé sur le marché de la ville, à la condition d'y apporter d'autres denrées<sup>1493</sup>. Ils décident aussi d'exempter de l'impôt à la vente tout le blé étranger porté à Castres pour y être vendu, sauf celui des clercs<sup>1494</sup>. Le 22 octobre 1374, ils font appel au collecteur apostolique afin d'obtenir un stock de 800 setiers, tout en organisant, le 30 octobre 1374, des perquisitions, quartier par quartier, afin de se renseigner sur les stocks des particuliers et de distribuer les excédents et la taxation est reprise le 30 janvier 1375<sup>1495</sup>. Le 17 mai 1375, les consuls chargent deux prudhommes de surveiller le ravitaillement de la ville et le travail des boulangers : « ils font publier l'ordre à tous ceux qui disposent d'excédents de les livrer, sous peine d'amendes ; tous les grains comestibles seront d'ailleurs recensés, qu'ils se trouvent dans les greniers des clercs, des prudhommes, ou des consuls eux-mêmes »<sup>1496</sup>. Ainsi, deux sortes de pains furent fabriqués « l'un sera vendu au prix coûtant aux étrangers de passages, l'autre à prix réduit aux habitants de Castres »<sup>1497</sup>. Ces exemples castrais montrent qu'il est susceptible, dans une petite ville, de détenir des stocks de céréales : grandes institutions d'administration ecclésiastique, tel le collecteur apostolique ; clercs de la ville (Castres avait été promu en 1317 au rang d'évêché et disposait d'un chapitre cathédral Saint-Benoît, ancienne abbaye bénédictine), bourgeoisie consulaire, notables (« prudhommes »). L'exemple de Carpentras dont nous traitons plus bas ajoute à cette liste les gens de métiers (« boulangers, bladiers, pistres, meuniers, vanneurs ») et les prêteurs juifs, détenteurs de gages en nature.

---

<sup>1492</sup> ) AM Cajarc, CC 6, f° 138 r° et v°.

<sup>1493</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 33.

<sup>1494</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1495</sup> ) *Ibid.*

<sup>1496</sup> ) *Ibid.*, p. 34.

<sup>1497</sup> ) *Ibid.*

En Provence, en mai 1374, « Draguignan a peur de voir le grain qui lui permettrait d'assurer la soudure sortir de sa viguerie et lui faire défaut »<sup>1498</sup>. Ces mesures de réquisition et de vente forcée à bas prix furent approuvées, le 9 février 1375, par le duc d'Anjou<sup>1499</sup>. À Carpentras au printemps de 1405, le conseil fait recenser les blés détenus par les gens jugés susceptibles de détenir des surplus : boulangers, bladiers, pistres, meuniers, vanneurs et juifs<sup>1500</sup>.

L'autre thématique, voisine de celle qui précède, est celle des tensions intra urbaines, entre habitants de la ville et réfugiés venus de la campagne, ces derniers pesant sur le marché alimentaire et le cours des céréales disponibles. Par exemple, le dénombrement effectué dans la ville de Reims, en février 1422 (la veille du printemps), sur ordre des autorités municipales, avait pour but de recenser les stocks en grains des habitants<sup>1501</sup> ; mais le décompte révèle au passage que les ruraux venus temporairement se réfugier dans la ville avec leurs provisions représentaient un quart de la population urbaine<sup>1502</sup>. Et à Amiens, en cette même année 1422, 40 % des ménages n'ont aucune réserve de grain, alors que 5 % des ménages stockent plus de 40% des grains<sup>1503</sup>. Ce dénombrement fait apparaître l'inégalité régnant au sein même de la population et ici de la population urbaine. Ainsi, les pauvres sont soumis à la loi des nantis « qui se chargent de les nourrir et de les affamer tout à la fois »<sup>1504</sup>.

---

<sup>1498</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>1499</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 34.

<sup>1500</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 361 ; J. DRENDEL, « Les disettes... », *loc. cit.*, p. 264.

<sup>1501</sup> ) Pierre DESPORTES, « La population de Reims au XVe siècle d'après un dénombrement de 1422 », *Le Moyen Âge*, n° 3-4, 1966, p. 463-509.

<sup>1502</sup> ) P. DESPORTES, « La population de Reims au XVe siècle... », *op. cit.*, p. 463-509.

<sup>1503</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1504</sup> ) *Ibid.*



Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce qu'exporter le blé local en période de pénurie pour profiter de prix plus élevés (probablement vers de grandes villes importatrice) déclenche la colère populaire : les marchands douaisiens s'étaient, dès le XIV<sup>e</sup> siècle au moins, spécialisés dans l'exportation des blés ; en 1322, le peuple accusa ces marchands exportateurs de provoquer la hausse des prix. L'émeute qui s'ensuivit fut durement réprimée<sup>1505</sup>. Un siècle et demi plus tard, à Tarascon en 1473, comme le rappelle Louis Stouff, les marchands voulant vendre leur blé à l'extérieur se heurtèrent au refus des foyers modestes. Le conseil de la ville donna 15 jours à tous les habitants pour acheter le blé, ensuite l'exportation serait libre<sup>1506</sup>. Pratiquement, une telle mesure est socialement très sélective : les gens aisés achètent leur consommation dès la fin de la moisson, alors que les prix sont au plus bas niveau, tandis que les plus démunis, déjà appauvris au temps de la soudure, doivent limiter leurs achats à leur seul besoin immédiat, contraints par la suite d'acquérir des grains nettement plus chers. Cette situation ne se limitait pas à Tarascon : à Loulé comme dans toute l'Algarve, si les gens riches pouvaient produire eux-mêmes ou recevoir à titre de rente le blé qu'ils consommaient et, ainsi, gérer des excédents sur lesquels ils pouvaient s'appuyer à tout moment, les autres, ceux qui ne produisaient pas ou pas suffisamment ou encore n'avaient pas les liquidités nécessaires pour un ravitaillement en gros, avaient besoin d'acheter le blé ou le pain au fur et à mesure qu'ils disposaient d'un peu d'argent pour cela et l'acquéraient ainsi à prix de plus en plus cher : plus les familles étaient pauvres, plus cher elles payaient leur pain<sup>1507</sup>.

Nous avons rencontré aussi une autre variante de tension : entre les habitants et les autorités, accusées de négligence. Par exemple, lors d'un procès plaidé en avril 1426 devant le Parlement de Paris entre les habitants de Brioude, en Auvergne, et les

---

<sup>1505</sup> ) J. GODARD, « Contribution à l'étude de l'histoire du commerce des grains à Douai... », *op. cit.*, p. 190.

<sup>1506</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 78.

<sup>1507</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval...* », *op. cit.*, p. 195.

chanoines de la collégiale Saint-Julien de cette même petite ville, les premiers reprochent aux chanoines, en tant que seigneurs de Brioude, de ne pas exercer correctement leur devoir de surveillance sur les bouchers et boulangers de la ville et, en particulier, de ne rien entreprendre pour contrer les flambées de prix<sup>1508</sup>.

Comme dans les grandes villes, d'autres mesures étaient utilisées afin d'accroître les stocks en encourageant simplement les marchands locaux et étrangers à apporter le plus de blé possible. Par exemple, en août 1426, les conseillers d'Arles, devant la pénurie, n'hésitèrent pas à supprimer la gabelle de 12 deniers par setier de grain importé avant d'établir, en février 1427, une prime de 2 gros par setier importé<sup>1509</sup>. Cette même année (1426), le conseil d'Apt décida d'emprunter 2.500 florins pour ravitailler la cité<sup>1510</sup>. A Draguignan, en août 1432, une assurance sur leur sécurité et celle de leurs marchandises fut donnée aux éventuels vendeurs étrangers acceptant de venir vendre du blé en ville<sup>1511</sup>. En avril 1442, Grasse retint le blé que des Génois avaient acheté et Barjols celui acquis par un habitant de Draguignan<sup>1512</sup>.

Parfois ce n'est qu'en avril-mai, plus souvent en automne ou à la fin de l'été, que l'on s'aperçoit de l'absence de quelques dizaines ou centaines de setiers nécessaires à la soudure<sup>1513</sup>. Aussi, pour s'enquérir de la situation, un recensement de tous les grains existants dans la ville s'impose. L'inspection commence souvent par les domiciles des bladiers, courtiers, marchands, magasiniers et fournisseurs, de tous les gens qui par leur

---

<sup>1508</sup> ) Paris, AN, X/1a/9198, f° 154 r°-155 r° ; mentionné par Gisela NAEGLE, *Städte, Reich und Krone, französische Städte, Königtum und Parlement im späten Mittelalter*, Husum, 2002, t. II (*Fallstudien*), p. 537.

<sup>1509</sup> ) Arch. comm. d'Arles, BB 1, délibération du 10 août 1426 et du 26 février 1427 ; cité par L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 74.

<sup>1510</sup> ) Arch. comm. d'Apt, BB 16, f° 339 v° ; cité par L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>1511</sup> ) Arch. Comm. de Draguignan, BB 8, f° 9 ; cité par L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>1512</sup> ) Arch. comm. de Grasse, BB 1 f° 31, et de Barjols, BB 8, délibération du 22 avril 1442 ; cité par L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 74.

<sup>1513</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 73.

profession sont susceptibles de posséder des stocks de blé. Ce fut le cas à Carpentras, au mois de mars 1405, où des citoyens désignés par le conseil interrogèrent 46 habitants sur leurs provisions<sup>1514</sup>. Mais on voit bien là qu'il ne s'agit que d'un interrogatoire (et non d'une perquisition) qui ne donne pas toujours ses fruits car même les serments ne font pas toujours foi à cause des dissimulations. Et comme l'écrivait Louis Stoff, « plus les gens avaient intérêt à faire connaître le nombre d'individus à nourrir, plus ils avaient tendance à dissimuler les quantités de blé qu'ils avaient la chance de détenir »<sup>1515</sup>. Le procédé le plus fructueux était la « *serca bladorum, perquisitio bladorum* ou *uisitatio bladorum* »<sup>1516</sup> : la visite, débouchant sur une perquisition, suivie de la saisie.

Quand les réserves s'amenuisaient, il fallait vite interdire l'exportation et essayer de trouver du blé afin d'apaiser les inquiétudes et freiner les murmures qui se propageaient si vite quand le pain quotidien menaçait de manquer. En 1463, 1468 et 1473, le conseil précité de Carpentras procède par la force en perquisitionnant dans l'ensemble des foyers de la ville ; on agit pareillement en Arles en 1432<sup>1517</sup>. Les résultats obtenus conditionnent la mise en place ou non du *deвето* (interdiction d'exporter) et la possibilité d'une mise en place de gardes aux portes. En temps de maigres récoltes surtout, les autorités municipales devaient prendre soin de tout le grain, aussi bien celui produit sur le territoire que celui spontanément importé par des marchands ou encore celui apporté par la diligence et la responsabilité des édiles. Pour cette dernière catégorie de grain, lesdits édiles devaient, avant tout, mettre à disposition un lieu sûr où ce grain pourrait rester conditionné sous le contrôle de la municipalité : à l'évidence, le meilleur lieu paraissait être le grenier municipal<sup>1518</sup>. Ce point sera traité de façon plus approfondie dans le chapitre suivant.

---

<sup>1514</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 73.

<sup>1515</sup> ) *Ibidem*, p. 31.

<sup>1516</sup> ) *Ibid.*, p. 73.

<sup>1517</sup> ) J. DRENDEL, « Les disettes en Provence ... », *loc. cit.*, p. 264.

<sup>1518</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval...* », *op. cit.*, p. 200.

Empêcher les exportations illégales de grains n'était pas une mince affaire pour une petite ville ; à travers l'étude des cahiers des dépenses de la commune de Chiavenna entre 1260 et 1335, l'historienne allemande Claudia Becker examine la politique routière d'une communauté des Alpes, entre les sollicitations de la ville dominante (Côme) et les nécessités locales :

« (...) il y avait des circonstances dans lesquelles la commune de Chiavenna devait effectuer des interventions extraordinaires pour assurer la sécurité et le contrôle des routes. (...) Sur les ponts étaient parfois placés des surveillants (*custodes*) qui n'apparaissent cependant pas fréquemment dans la documentation. Quand ils étaient nommés, les *custodes* des ponts devaient surveiller les passages, empêcher l'exportation illégale de blé et aussi assurer la perception des péages<sup>1519</sup>. En 1256, au moins 34 hommes soldés (*socii*) ont été chargés de la *custodia* des ponts de Chiavenna. L'un d'entre eux surveillait le pont du Liro, où il eut la malchance d'être payé en fausse monnaie »<sup>1520</sup>.

Garder les ponts était assez facile, mais n'était pas suffisant pour assurer la sécurité du trafic. Le contrôle des échanges commerciaux nécessitait une surveillance majeure et plus élaborée. Surtout pendant les périodes de disette, surveiller les exportations devenait une nécessité qui exigeait des ressources importantes.

De 1271 à 1274 en Lombardie, il y a eu une série d'années qui s'avèrent difficiles pour les récoltes et entraînèrent la famine de 1275-76<sup>1521</sup>. Sollicitée par le gouvernement de Côme, dès 1271, la commune de Chiavenna assura un service de surveillance des routes, pour empêcher l'exportation du pain et du blé vers le

---

<sup>1519</sup> ) Claudia BECKER, *Il comune di Chiavenna nel XII e XIII secolo. L'evoluzione politico-amministrativa e i mutamenti sociali in un comune periferico lombardo*, trad. it., Chiavenna 2002, p. 186 (l'édition originale allemande date de 1995). Chiavenna : Italie, Lombardie, prov. de Sondrio, au N. du lac de Côme.

<sup>1520</sup> ) T. SALICE, *La Valchiavenna nel Duecento*, Chiavenna, Centro di studi storici chiavennaschi, 1997, p. 122-123, 127 et 132-135.

<sup>1521</sup> ) Patrizia MAINONI, *Economia e politica nella Lombardia medievale. Da Bergamo a Milano fra XIII e XV secolo*, Cavallermaggiore, Gribaudo, 1994, p. 55-78.

nord<sup>1522</sup>. En 1271, une vingtaine d'hommes (dont quelques soldats armés) étaient chargés de ce contrôle qui entraîna pour la commune une dépense de 28 livres d'argent<sup>1523</sup>. C'était beaucoup, bien que la commune voisine de Prata participât dans une faible mesure. En 1272, la surveillance fût mieux organisée selon Claudia Becker : la commune déploya 30 hommes, commandés par un officier des gardes (*superstans custodie*), pour une dépense de 22 livres<sup>1524</sup>. En 1274, on employa seulement cinq hommes, pour une dépense de trois livres et demie<sup>1525</sup>.

Comme on le voit, assurer le contrôle des routes n'était pas facile et il fallait employer une grande quantité d'hommes et, surtout, dépenser des sommes importantes. Par conséquent, cette surveillance n'était assurée que dans des cas exceptionnels. Mises à part les périodes de disettes et de guerres, un effort considérable, mais ponctuel, était assuré à l'occasion des trois foires annuelles qui se déroulaient dans le bourg de Chiavenna : afin d'assurer la sûreté des marchands, des gardes (*custodes*), dont le nombre variait de quatre à douze, étaient engagés pour patrouiller dans le bourg et la foire<sup>1526</sup>.

La crise de 1481-82 en royaume de France<sup>1527</sup>, plus ou moins généralisée et obligeant le roi à adopter une attitude libre-échangiste, autorisant la libre circulation des grains, aurait été provoquée par des tempêtes d'avant moisson réduisant les semences et ainsi les emblavures<sup>1528</sup>. Les archives clermontoises livrent des

---

<sup>1522</sup> ) C. BECKER, *Il comune di Chiavenna...*, *op. cit.*, p. 186-187.

<sup>1523</sup> ) T. SALICE, *La Valchiavenna [...] op. cit.*, p. 316-317, 326, 330, 341, 346, 349-350 et 356.

<sup>1524</sup> ) T. SALICE, *La Valchiavenna [...] op. cit.*, p. 359, 368-369, 385 et 401.

<sup>1525</sup> ) *Ibid.*, p. 409, 419 et 420.

<sup>1526</sup> ) C. BECKER, *Il comune di Chiavenna...*, *op. cit.*, p. 187-188.

<sup>1527</sup> ) Une sorte de carte géographique de la faim peut être dessinée à travers les interventions royales et municipales pour l'année 1481-1482 : Compiègne, Senlis, Troyes, Angers, Tours et même Cahors, Lyon, Troyes à nouveau, Calais, Reims, Angoulême, Paris et le Val de Loire, Rennes, Beauvais, Senlis (bis), Tours, bref essentiellement les bassins de la Seine et de la Loire.

<sup>1528</sup> ) Étienne de MEDICIS, *Chroniques*, p. 262 ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 841.

témoignages sur la gravité de cette crise dans la première ville d'Auvergne : dès le 27 avril 1482, l'assemblée des habitants s'inquiète des réserves de grains qui diminuent rapidement. Le 10 mai 1492, une délibération consulaire constatant que « le peuple crie à la faim », les consuls interdisent la sortie des grains hors de la ville et taxent le prix de vente du froment et du seigle<sup>1529</sup>. Le lendemain, le gouvernement est chargé de faire visiter les greniers de la ville et de faire contrôler les marchands. Les boulangers profitent de la situation en réduisant abusivement le poids du pain. Le 11 décembre, on parle au conseil « des pauvres gens morts par les rues de faim »<sup>1530</sup>. Pour éviter les troubles que causait tout manque de nourriture, les autorités essayaient de conserver le produit des récoltes et favorisaient l'importation. Un peu plus tard, en 1486, se rappelant ces événements, on parla de « famine et mortalité qui dernièrement ont esté au pays d'Auvergne »<sup>1531</sup>. Une nouvelle longue période de « cherté des bleds » est mentionnée à Clermont en 1529-31. Dans la ville contigüe de Montferrand, les consuls décidèrent, en 1529, que les « confrairyes » ne seraient pas célébrées en raison de la cherté et l'aumône générale fut supprimée<sup>1532</sup> ; du blé fut acheté au duc d'Albany<sup>1533</sup> et le marché au blé fut surveillé, pendant tout le printemps, par des représentants de la municipalité<sup>1534</sup>. En 1542 est signalée à nouveau une disette au cours de laquelle l'abbé du monastère bénédictin de Saint-Alyre-devant-Clermont pourvoit aux besoins des pauvres en ouvrant largement les

---

<sup>1529</sup> ) Ambroise TARDIEU, *Grand dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme*, Moulins, 1877, p. 54-57.

<sup>1530</sup> ) A.D. PDD., Fonds de Clermont, délibérations de 1482 ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 842.

<sup>1531</sup> ) A. N., JJ 225/87 ; P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 842.

<sup>1532</sup> ) A.D. PDD., Fonds de Montferrand., BB 11/6.

<sup>1533</sup> ) A.D. PDD., Fonds de Mdfd., CC 234 f° 19 v°. Le titre de duc d'Albany a été donné occasionnellement aux jeunes fils de la famille royale écossaise ; John Stuart (1481 ou 1484 - 1536) - fils d'Alexandre Stuart, premier duc d'Albany, et d'Anne de la Tour-d'Auvergne, elle-même fille de Bertrand VI de la Tour d'Auvergne, comte d'Auvergne - fut comte de March et duc d'Albany (dans les Highlands) de 1485 à 1536, régent d'Écosse de 1515 à 1524, ainsi que comte d'Auvergne. Au service du roi de France depuis au moins 1525, il fut gouverneur de la province d'Auvergne de 1529 à 1536.

<sup>1534</sup> ) A.D.PDD., Fonds Mdfd., CC 234 f° 17 r° et 22 r°.

greniers de l'abbaye qui paraissent à la foule miraculeusement inépuisable<sup>1535</sup> ; sur la tombe du vénérable abbé, on aurait gravé trois pains<sup>1536</sup>.

En résumé, tout un train de mesures se met en place, en cas de menace de crise, pour favoriser l'approvisionnement des populations urbaines. Les exportations de céréales sont souvent limitées avant d'être interdites et les importations de pain cuit de l'arrière-pays de Paris, par exemple, sont favorisées. Mais les pénuries pouvaient aussi aiguïser les conflits entre villes : pour Louis Stouff, les temps de disette des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ont entraîné une « lutte pour la vie qui s'engage entre les cités provençales »<sup>1537</sup>.

#### **IV - Le financement des politiques frumentaires**

Au XIV<sup>e</sup> siècle déjà, et presque partout en Occident médiéval, dans le cas de stocks insuffisants, l'acquisition de quantités importantes de céréales implique la disponibilité de moyens financiers (emprunts des cités auprès de riches banquiers, parfois locaux, souvent d'autres cités moins menacées). Des agents sont spécialement mandatés afin d'inventorier les possibilités d'achats de stocks disponibles tout en veillant à respecter un certain prix compatible avec les évaluations du coût des acquisitions. Le blé acheté est revendu de façon à plafonner les prix, quitte à revendre à perte. Dans ce même contexte, on cherche d'abord à briser les monopoles qui entretiennent la hausse des prix ; pour éviter l'accaparement, des officiers inspectent les réserves des particuliers.

---

<sup>1535</sup> ) A. TARDIEU, *Grand dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme*, op. cit. p. 54-57.

<sup>1536</sup> ) Cette partie du récit paraît faire référence à la multiplication miraculeuse des pains opérée, à deux reprises, par le Christ et que rapportent les évangélistes ; cf. Mathieu, chapitre 14, versets 14 à 21, puis à nouveau 15, 32-38 ; Marc 6, 34-44, puis à nouveau 8, 1-9 ; Luc 9, 12-17 ; Jean 6, 5-14.

<sup>1537</sup>) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 77.

Lutter contre la faim nécessitait beaucoup d'efforts et de sacrifices. On peut mettre en avant :

- le coût de l'achat de céréales avec, si possible, des primes payés aux importateurs et des exemptions de droits de douane,
- des coûts administratifs et de fonctionnement : émoluments et remboursement des frais de mission pour les personnes envoyées acheter des grains à l'extérieur ; coût des actes notariés ; salaires des employés de l'annone,
- les coûts de transport
- les coûts de stockage,
- les coûts de construction et de maintenance des infrastructures (greniers, abattoirs, moulins...).

Il convient d'ajouter à tous cela le coût négatif des remises et exemptions d'impôts consenties à cause de destructions de récoltes dues au mauvais temps : « dès le 21 juillet 1372, de Port-Sainte-Marie, Louis, duc d'Anjou et lieutenant général du roi en Languedoc, accorde d'importantes remises à la ville d'Albi à cause de destructions de récoltes dues au mauvais temps »<sup>1538</sup>. Cette même ville a bénéficié aussi d'autres exemptions, le 28 novembre 1372, octroyées à la demande du pape Grégoire XI : « *tam propter gelu et tempestates que non solum anno presenti sed etiam preterito in eorum campis et vineis affuerunt, per quas quartam partem eorum fructuum minime receperunt, quam etiam propter mortalitatem, durante dicto tempore vel quasi, in dicta civitate existentem* »<sup>1539</sup>. On retrouve le même scénario à Montpellier où, le 7 juin 1374, une exemption considérable d'impôts fut accordée aux habitants à cause des « pluyes et tempestes qui leur ont ostees et gastees toutes les cuillees de

---

<sup>1538</sup> ) Arch. communales d'Albi CC. 78 ; cité par E.-R. LABANDE, « L'administration du duc d'Anjou... », *op. cit.*, p. 9 (note 19). Port-Sainte-Marie : Lot-et-Garonne, Agen, Aiguillon.

<sup>1539</sup> ) E.-R. LABANDE, « L'administration du duc d'Anjou... », *op. cit.*, p. 9-10 (note 19) : « ...tant en raison du gel et des intempéries qui, non seulement en cette présente année mais encore l'an passé, se sont produites dans leurs champs et leurs vignes, ce par quoi il n'ont reçu que le quart du fruit attendu, qu'en raison de la mortalité qui a existé dans cette ville pendant presque tout ce temps ».



toute ceste annee presente et, qui plus fort est, pour (ms. de) la grant mortalité pestilencial qui longuement a esté et est encore a present plus fort que jamais en ladicte ville et environ, dont ilz sont si apouvriez et afoibliz que c'est très grande compassion »<sup>1540</sup>.

L'étude de Denis Menjot à propos de la défense de la ville contre la faim montre bien toute la complexité du financement urbain au Moyen Âge. Dans les villes d'Italie du Nord, le financement des importations, la création de réserves de précaution et la revente à perte constituaient la majeure part des coûts d'approvisionnement, jusqu'à 1/3 du budget municipal à Sienne en 1295<sup>1541</sup>.

Dans les communes du sud de la France (ainsi à Tarascon, Narbonne, Cadillac ou Millau<sup>1542</sup>), les dépenses pour les nécessités alimentaires étaient relativement stables et modestes en valeur absolue, hors temps de crise alimentaire<sup>1543</sup>. Ces mêmes observations s'appliquent à Murcie, à Séville et d'autres petites villes castillanes comme Palencia, Paredes de Nava, Alcaraz, Chinchilla. Au sein de la couronne d'Aragon, à Majorque en 1333, durant la crise frumentaire, les coûts de ravitaillement représentaient un peu plus de 63% du total du budget municipal<sup>1544</sup>.

De même, dans de petites villes catalanes comme Reus et Valls, la proportion, en temps normal, variait de 1 à 3 % (proportion comparable à celle calculée par Florent Garnier pour Millau)<sup>1545</sup>. Ce travail précité de Denis Menjot montre que, hors temps de crise, les dépenses d'approvisionnement demeuraient très supportables pour les

---

<sup>1540</sup> ) Arch. De Montpellier, gr. Ch., E VII, n° 2473 ; cité par E.-R. LABANDE, « L'administration du duc d'Anjou... », *op. cit.*, p. 10 (note 20).

<sup>1541</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 173-4.

<sup>1542</sup> ) Florent GARNIER : *Un consulat et ses finances, Millau (1187-1461)*, Paris : CHEFF, 2006, ici p. 601.

<sup>1543</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 174-5.

<sup>1544</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1545</sup> ) F. GARNIER : *Un consulat et ses finances, Millau (1187-1461)...*, *op. cit.*, p. 601.

finances des municipalités, en constante augmentation au long des deux derniers siècles du Moyen Âge<sup>1546</sup>.

Dans une grande majorité de villes, au cas où les revenus ordinaires n'étaient pas suffisants pour couvrir les coûts de l'approvisionnement, les gestionnaires finançaient par un impôt extraordinaire ou augmentaient les taxes sur la consommation de produits alimentaires ou encore imposaient une taxe additionnelle ; ce fut le cas dans des villes de Castille et d'autres, du sud de la France<sup>1547</sup>. Beaucoup de villes recouraient également à des emprunts à court terme, parfois forcés. A partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, la dette à court, en se transformant en dette publique, pouvait s'exprimer soit en forme de rente perpétuelle, soit en rentes viagère<sup>1548</sup>.

Un défaut de mécanismes compensatoires pouvait entraîner des déficits croissants, jusqu'à 204.000 livres pour Barcelone en 1452<sup>1549</sup>. Il fallait, pour faire face à cette croissance de la dette publique, mettre en place un système fiscal permettant le paiement des intérêts et garantissant l'octroi de nouveaux crédits. Cette dette publique était consolidée grâce aux revenus des impôts indirects (aides, assises, gabelles etc...) qui pesaient sur la consommation, y compris dans des villes dans lesquelles les représentants des artisans avaient réussi à conquérir un espace au sein du gouvernement urbain, comme en Flandre ou en Italie du Nord<sup>1550</sup>. Ces impositions représentaient une moyenne de 75 à 80% des revenus urbains (c'est le cas de Gand entre 1384 et 1453 ou à Murcie au XV<sup>e</sup> s.), tandis qu'à Venise, Gènes ou Florence, les intérêts de la dette absorbaient en moyenne 20 à 40% des revenus ordinaires depuis la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s. et 61% à Barcelone en 1403<sup>1551</sup>.

---

<sup>1546</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 174-5.

<sup>1547</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1548</sup> ) *Ibid.*, p. 175.

<sup>1549</sup> ) *Ibid.*

<sup>1550</sup> ) *Ibid.*, p. 175-6.

<sup>1551</sup> ) *Ibid.*

## V - Les politiques urbaines de ravitaillement interrégional

Même si les territoires urbains étaient strictement contrôlés, la croissance urbaine faisait que la production locale était souvent insuffisante pour nourrir la population. Plus les villes étaient peuplées, plus rapidement étaient épuisées les récoltes du *contado* ou de l'*Umland*. Les mauvaises récoltes aggravaient la situation, ainsi que la décroissance des zones cultivées, consécutive à la Peste noire, obligeant les plus grandes villes à contrôler les aires d'approvisionnement et les voies de circulation pour faire venir les excédents de blé de régions voisines moins urbanisées. On vit donc s'organiser des flux commerciaux interrégionaux plus ou moins permanents, impulsés par la demande constante des grandes métropoles et les besoins plus irréguliers des villes secondaires. Ainsi, au XIV<sup>e</sup> siècle, les florentins<sup>1552</sup> achetaient la majeure partie de leur blé (58%) dans le reste de la Toscane, mais aussi à Marseille et en Provence et, plus loin encore, en Languedoc<sup>1553</sup>.

La fourniture de produits de première nécessité était particulièrement cruciale pour les capitales des royaumes, ainsi Paris et Londres, dans les grandes villes de Pays bas comme Gand, Ypres, Bruges ou Courtrai et dans celles de l'Italie du Centre et du Nord, puisque des 79 villes de plus de 10.000 hab. que l'on peut décompter dans l'Europe occidentales de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, 23 sont sises dans la péninsule italienne, dont 20 au nord de Rome, trois d'entre elles comptant plus de 100.000 hab. (Milan, Florence et Venise)<sup>1554</sup>. Ainsi, ces cités mais aussi beaucoup d'autres villes eurent à recourir, durant les périodes de pénuries, aux marchés interrégionaux, voire internationaux.

---

<sup>1552</sup> ) On estime qu'au XIV<sup>e</sup> s., le ravitaillement de Florence nécessitait 20.000 tonnes de blé par an.

<sup>1553</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 159-60.

<sup>1554</sup> ) Maria GINATEMPO et Lucia SANDRI, *L'Italie delle città. Il popolamento urbano tra medioevo e Rinascimento (secoli XIII-XV)*, Florence : Le Lettere, 1990. D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 155.

## 1 - Importer des céréales

L'importation de céréales de l'étranger constitue un deuxième ou dernier recours mais coûteux et rendu malaisé par les difficultés de transports. Avec le vin, les grains constituaient dès le VIII<sup>e</sup> siècle une des principales marchandises du grand commerce, destinée, par l'intermédiaire des ports occidentaux, aux marchés extérieurs britannique, frison et scandinave, et une partie substantielle des cultures pratiquées dans les grands domaines ecclésiastiques. Les grands propriétaires fonciers, et notamment les abbayes, ont pris une part importante dans ce trafic, au risque peut-être de peser encore plus sur l'approvisionnement intérieur du royaume, comme pouvait déjà le suggérer, au IX<sup>e</sup> siècle, le dialogue poétique entre le Rhin et les Vosges imaginé par Ermold le Noir entre 823 et 830. Le massif montagneux personnifie et défend les intérêts des habitants de l'Alsace, fertile par ses coteaux où mûrit le raisin, et par ses terres fécondes, mais dépossédée de ses richesses par le fleuve en crue :

« Si tu n'existais pas, Rhin, mes greniers seraient intacts, remplis par nos campagnes fécondes d'un grain que tu transportes, pour le vendre, au-delà des mers, tandis que mes malheureux laboureurs, hélas !, souffrent de la faim »<sup>1555</sup>.

En principe, en période de doute, il fallait s'assurer d'abord de la quantité de grains disponible dans tout le Royaume - chose qui ne devait pas être aisée à cette époque vu le morcellement du territoire en un nombre infini de seigneuries et la lenteur des communications - avant d'essayer de voir ailleurs, au plus près d'abord, puis bien plus loin. Ainsi, une fois la situation frumentaire du royaume connue, en cas de défaut, il fallait s'interroger sur les États voisins ou éloignés qui pourraient fournir les grains nécessaires à la paix sociale, tout manque entraînant des troubles<sup>1556</sup>. On a l'exemple de Toulouse qui, en temps normal, exportait vers le bas-Languedoc et le

---

<sup>1555</sup> ) Cité par J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, op. cit., p. 358-359.

<sup>1556</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, op. cit., p. 977.

Bordelais, mais, dans les années de crise de la production locale, se fournissait en blés de l'Île-de-France, d'Angleterre, voire... de Sicile<sup>1557</sup>.

Dans des situations angoissantes de pénurie, il fallait trouver des fournisseurs, acheter à bas prix, recruter des hommes pour déplacer les marchandises d'un lieu à un autre, recourir aux services des transporteurs (charretiers, maîtres de navires...), acquitter les péages, subir tous les aléas des voyages, notamment les dangers de la navigation sur des rivières imprévisibles, ceux des intempéries qui entravent les déplacements, les risques de vol de la part des malfaiteurs, etc... Navigation fluviale, transfert, roulage, tout fut mis en place pour acheminer le blé nécessaire à la survie des populations et éviter des soulèvements.

L'importance de l'offre reposait sur l'initiative privée mais l'équilibre alimentaire demeurait précaire pour beaucoup de villes, à la merci d'un incident climatique, d'une invasion de parasites ou de troubles militaires ou civils. L'effet combiné de la croissance de la population urbaine et des débuts des difficultés économiques explique pourquoi, dans les villes du nord et du centre de l'Italie, à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le ravitaillement ne pouvait plus être laissé à la seule initiative privée. Ces cités furent pionnières pour l'adoption d'outils d'une politique frumentaire, moyens que d'autres villes d'Europe occidentale commencèrent à leur tour à mettre en place à la fin de ce même siècle<sup>1558</sup>.

### **Se ravitailler chez les voisins...**

Le fait que l'Auvergne soit une province mêlée de plaines et de montagnes rend ses terres inégales en fertilité. Maringues et Pont du Château, sis en Limagne et proches de l'Allier, servaient de lieux d'achat et d'engrangement des blés des environs, dans

---

<sup>1557</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Getreide* (céréales), sous la plume de Peter DILG et Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE, t. IV, col. 1413 à 1418.

<sup>1558</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 155-6.

des greniers et magasins, en attendant l'enchérissement des grains<sup>1559</sup>. Le Velay ne pouvant pas nourrir ses habitants, faisait appel à Brioude<sup>1560</sup>. La ville de Saint Flour, du fait de son abondance de la culture du seigle sur le plateau volcanique dit « la Planèze », était considérée, encore au XVII<sup>e</sup> siècle, comme un des greniers d'Auvergne et celle de Besse comme étant le centre de l'entrepôt du commerce des grains que la Montagne tirait du plat pays de la Limagne<sup>1561</sup>. En Normandie, au mois de mai 1410, période habituelle de soudure, la ville de Rouen, n'ayant pas assez de blé, en importe de toute la Normandie<sup>1562</sup>. La même année, toujours au mois de mai, Tours importe du blé provenant de la Beauce<sup>1563</sup>.

En 1271, dans le Nord-Est de l'Italie, Plaisance fournit à Parme une grande aide en céréales<sup>1564</sup> : les deux villes sont sises à 50 km de distance l'une de l'autre par la route, un peu plus par le cours du Pô, dont Crémone est riveraine. À Narbonne, au début du XIV<sup>e</sup> siècle (1313-1339), l'autorité de l'archevêque, co-seigneur de la ville, assura la fourniture de quelques centaines de setiers de blé à Carcassonne, la cité épiscopale la plus proche, dans laquelle « les pauvres assiégeaient les hôpitaux »<sup>1565</sup>. Dans le sud de la péninsule ibérique, la ville de Murcie s'approvisionnait en Andalousie voisine, à Cordoue et de Séville ; mais Séville pouvait, dans la première

---

<sup>1559</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 1091.

<sup>1560</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1561</sup> ) *Ibid.*

<sup>1562</sup> ) P. ALEXANDRE, *Climat en Europe au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 558.

<sup>1563</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1564</sup> ) Parme et Plaisance sont sises aujourd'hui dans la même région, l'Émilie-Romagne. P. SAVY, « Les disettes en Lombardie d'après les sources narratives (fin XIII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle) », M. BOURIN *et al.* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 200.

<sup>1565</sup> ) Achat de 500 setiers de blé par Carcassonne pour faire face à la pénurie ; Arch. mun. Narbonne, 10<sup>e</sup> thalamus, f<sup>o</sup> 142 v<sup>o</sup> ; G. MOUYNÈS, *Narbonne, inventaire des archives communales antérieures à 1790*, série AA, Narbonne, 1877, p. 150 ; G. LARGUIER, « Disettes en Languedoc... », *loc. cit.*, p. 253. Une distance d'un peu moins de 60 kilomètres sépare Caracsoone de Narbonne.

moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, continuer à exporter une partie de son grain vers la Catalogne plus lointaine, bien que le trafic fût très contrôlé par les règlements royaux<sup>1566</sup>.

Ce genre de ravitaillement suppose des mesures d'encouragement et de contrôle facilitant les importations (suspension des représailles, garanties aux vendeurs, la mise en place des laissez-passer et d'un *officium bladi*<sup>1567</sup> etc.). En outre, des mesures à caractère préventif assurent l'importation constante de céréales, grâce à des exemptions de taxes et de péage. Au printemps 1286 (en avril, mai et juin, période habituelle de soudure), à Florence, une prime est accordée à ceux qui mettront en vente, sur le grand marché au blé d'Or San Michele, du froment en provenance de régions mitoyennes, la présentation d'un laissez-passer délivré aux frontières faisant foi<sup>1568</sup>. Cette politique, octroyant une prime à l'importation en période de crise, était aussi pratiquée à Bruges, à Cologne et plus tard à Marseille.

Se ravitailler chez les voisins peut aussi se révéler aléatoire, au gré des accords ou tensions diplomatiques : au XV<sup>e</sup> siècle, la ville de Genève<sup>1569</sup> ne disposant que d'un territoire agricole restreint<sup>1570</sup>, « Tout le grain doit être importé et la ville dépend pour ses approvisionnements, non seulement des récoltes incertaines mais aussi du bon vouloir de ses voisins<sup>1571</sup> qui ne sont pas toujours disposés à lui livrer leur blé, ni

---

<sup>1566</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Cataloniam est magna carestia...* », *op. cit.* p. 216.

<sup>1567</sup> ) Il est chargé d'envoyer des *exploratores* (chargés de trouver du blé), de l'entretien des routes, du ravitaillement, etc. ; C.-M. de LA RONCIÈRE, « Les Famines à Florence... », *op. cit.*, p. 234.

<sup>1568</sup> ) C.-M. de LA RONCIÈRE, « Les Famines à Florence... », *op. cit.*, p. 228 ; *Provisioni Protocolli (Prov. Prot.)* I, c. 28 v, 28 mai 1286 ; c. 29, 11 juin.

<sup>1569</sup> ) Selon Jean-François BERGIER, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris, SEVPEN, 1963, p. 235, la ville, en croissance démographique soutenue au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> et tout au long du XV<sup>e</sup> s., aurait compté près de 4.500 hab. en 1407, plus de 10.000 en 1464.

<sup>1570</sup> ) Correspondant à l'actuel canton de Genève et coïncé entre les hauteurs du Jura et des Alpes et le lac Léman.

<sup>1571</sup> ) Ducs de Savoie, ducs de Bourgogne, puis roi de France.

même à le laisser passer »<sup>1572</sup>. Comme en maints autres endroits, cette politique s'exerçait d'une part par une réglementation appropriée, restreignant la consommation de produits à base de blé, en boulangerie et en pâtisserie ; dans le même temps, luttant contre l'accaparement ; enfin prenant en main directement l'approvisionnement de la ville et procédant à des achats importants à l'étranger proche, en faisant jouer les alliances dont bénéficiait Genève, notamment dans le Pays de Vaud voisin<sup>1573</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, la première méthode l'emporte, puisque le commerce d'importation du blé demeure libre et entièrement aux mains des particuliers ; seule la distribution en ville est surveillée afin d'éviter l'accaparement. En revanche, après le passage de la ville à la Réforme calviniste (1535-6), le nouveau gouvernement institue une véritable politique du blé, Genève étant confronté à de graves crises frumentaires, d'origine politique : de 1528 à 1535, le duc de Savoie, champion catholique, exerça à plusieurs reprises le blocus de la ville, dont il interdit l'accès aux convois de vivres<sup>1574</sup>. Par ailleurs, la sécularisation des biens de l'Église avait mis dans les mains de l'État genevois des domaines ruraux dont le revenu était payé en nature par leurs tenanciers : le gouvernement se retrouvait donc détenteur de blé, au moins dans les bonnes années<sup>1575</sup>. Toutefois, rien ne ressemble, au XVI<sup>e</sup> s. dans le cas de Genève, aux solides institutions de gestion de l'approvisionnement urbain que sont « l'office du blé » vénitien, le service de l'*Abbondanza* à Florence (milieu XVI<sup>e</sup> s.) ou le « préfet de l'Annone » à Naples et à Rome : la « Chambre des blés » genevoise n'est créée qu'en 1628.

### ... Ou plus loin encore

À la fin du XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, de Florence à Barcelone, en passant par la Lombardie, la Provence, l'Aragon et le Navarre, Valence, la Castille, le Languedoc, etc., différentes mesures permanentes figurent également dans les archives

---

<sup>1572</sup> ) J.-Fr. BERGIER, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance...*, op. cit., p. 103-6.

<sup>1573</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1574</sup> ) *Ibid*.

<sup>1575</sup> ) *Ibid*.



communales ou régionales, toutes favorables à l'importation de blés étrangers. Par exemple, en 1219, le comte d'Ampurias, en Catalogne permit aux Marseillais d'acheter toutes sortes de grains, à condition qu'il n'y ait pas de disette dans les localités de son comté<sup>1576</sup>. Cet exemple suppose un transport maritime du blé et un ravitaillement interrégional ainsi acquis.

En 1272, le roi d'Aragon Jacques I<sup>er</sup> autorise les Montpelliérains à faire venir leur blé de Catalogne et d'Aragon, sous la réserve précitée du comte d'Ampurias : « quand la récolte s'annonçait mal, les marchands de Montpellier, de Nîmes, de Narbonne s'adressaient aux compagnies génoises, qui leur faisaient parvenir le blé de Sicile et d'Italie »<sup>1577</sup>. Mais, après les « Vêpres siciliennes » de 1282, la rupture des liens politiques entre la Sicile, la partie continentale du royaume et la Provence fut un coup dur pour le grand commerce céréalier international<sup>1578</sup>. En revanche, la Catalogne et Majorque purent importer plus aisément du blé de Sardaigne et de Sicile depuis la conquête de cette dernière île en 1282 par les rois d'Aragon<sup>1579</sup>.

Il s'avère cependant nécessaire de différencier, d'une part les politiques d'État, c'est-à-dire les politiques menées par les différents souverains de la couronne d'Aragon sur le contrôle des différents marchés alimentaires, de l'autre les mesures et les politiques adoptées par les différents gouvernements municipaux pour faire face à l'émergence des crises, lutter contre l'accaparement et les activités spéculatrices<sup>1580</sup>.

---

<sup>1576</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 36. Ampurias : Espagne, Catalogne, province de Gérone.

<sup>1577</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 36.

<sup>1578</sup> ) Corinne BEUTLER, « De l'approvisionnement en grains de quelques villes européennes au Moyen Age et à l'Epoque Moderne », Marceau GAST et F. SIGAUT (Dir), *Les techniques de conservation des grains à long terme. Leur rôle dans la dynamique des systèmes de cultures et des sociétés*, Paris, CNRS, 1979, p. 99-100.

<sup>1579</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 160-61.

<sup>1580</sup> ) A. MAS CRAVIOTTO, « *In civitate Minorise et per totam Catalonia...* », *op. cit.* p. 216.

« En 1333, l'extraordinaire cherté des vivres engagea les négociants de Narbonne et Montpellier à faire venir des blés de Sicile, et même de Chypre, de Roumanie et du Levant »<sup>1581</sup>. A propos de cette famine de 1333, Kathryn. L. Reyerson, dans sa contribution intitulée « Montpellier et le trafic des grains en Méditerranée avant 1350 », mentionne que, dans les cas de récoltes de grains insuffisantes au niveau local et régional, des cargaisons de blés venant d'aussi loin que les comptoirs de la Mer noire étaient, dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, acheminées à Montpellier par des marins et marchands italiens<sup>1582</sup>. Toujours à propos de ce ravitaillement inter-régional<sup>1583</sup>, « en février 1340, aux consuls de Narbonne inquiets de la situation alimentaire, le sénéchal de Carcassonne écrit que la sénéchaussée de Toulouse fournira l'appoint nécessaire ». Mais c'était sans compter sur les difficultés de transit : en mai 1344, des marchands de Narbonne et de la sénéchaussée toulousaine importèrent de Sicile 14 000 setiers de blé, qui furent saisis par les consuls de Montpellier en raison de la cherté du blé ; les consuls de Narbonne n'arrivèrent à débloquer que 6 000 setiers. Ainsi, le manque récurrent de céréales était-il lié à l'improvisation, aux difficultés de transports, aux barrières dressées de toutes parts (les nombreuses interdictions d'exportation), aux rumeurs et à l'esprit de spéculation vite excité.

En mars 1354, pour pallier le manque de grains, la commune de Florence importe du blé de Bourgogne, qu'elle propose à 20 sous sur le marché à côté du blé local à 25 sous<sup>1584</sup>. Quelques années plus tard, « le 30 [septembre 1374], le Pape Grégoire XI écrit au roi d'Aragon, qui dispute aux Génois la possession de la Sardaigne, pour qu'il aide les gens de Montpellier à se procurer du blé dans cette île »<sup>1585</sup>. Et au printemps

---

<sup>1581</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 36.

<sup>1582</sup> ) Kathryn. L. Reyerson, « Montpellier et le trafic des grains en Méditerranée avant 1350 », *Montpellier, la couronne d'Aragon et les pays de Languedoc (1204-1349)*, vol. 1, *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. 15 (1987), p. 147-162.

<sup>1583</sup> ) A plusieurs reprises, le Haut Languedoc, avec ses « bonnes terres », vint en aide au Bas Languedoc.

<sup>1584</sup> ) C.-M. de LA RONCIÈRE, « Les Famines à Florence... », *op. cit.*, p. 243.

<sup>1585</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 33.

1374, au lieu de revendre le setier de blé au prix en cours (6 à 8 florins), la ville de Montpellier, après avoir acheté du blé dans les pays du Nord, le maintient à 5 florins<sup>1586</sup>. Comme pour toute crise frumentaire, celle de 1374-1375 a laissé derrière elle un fort endettement des villes, qui ont dû emprunter pour acheter du blé et revendre à perte<sup>1587</sup>. Ensuite, lors de la crise qui a suivi la récolte de 1432, « c'est encore vers la Catalogne que se tournent les habitants de tout le Languedoc en proie à la famine »<sup>1588</sup>.

L'activité diplomatique trouve aussi son compte dans les stratégies de ravitaillement alimentaire des grandes cités : En 1303-104, au début de la disette, les autorités barcelonaises déployèrent une grande activité diplomatique auprès des grands producteurs de céréales de Catalogne et du sultan du Maroc pour faciliter les achats de grains des marchands barcelonais<sup>1589</sup>. À Florence en 1411, les agents du ravitaillement échangèrent une centaine de lettres avec 48 villes susceptibles de les fournir en blé, de Londres à Alexandrie<sup>1590</sup>. A Marseille, dans les dernières décades du XIV<sup>e</sup> siècle, les autorités municipales passaient des contrats avec des capitaines de navires qui s'engageaient à charger du blé dans un ou plusieurs ports qui leur étaient désignés ; souvent, la ville négociait directement avec des commerçants étrangers qui lui procuraient d'importantes livraisons de grains<sup>1591</sup>.

Les villes d'Italie centrale et septentrionale dépendaient du marché méditerranéen non seulement pour le blé mais aussi pour l'importation de bétail et de poisson, avant tout du thon. L'offre de blé venait d'Italie du Sud et de Sicile, régions sur lesquelles les grandes villes du Nord exerçaient une domination économique de type colonial : le trafic du blé sicilien était ainsi contrôlé par les commerçants toscans qui,

---

<sup>1586</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 32.

<sup>1587</sup> ) *Ibidem*, p. 34.

<sup>1588</sup> ) *Ibid.*, p. 36.

<sup>1589</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 160-61.

<sup>1590</sup> ) B. LAURIoux, *Manger au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>1591</sup> ) *Ibidem*.

depuis les années 1420, souffraient cependant d'une forte concurrence de la part des catalans<sup>1592</sup>. Venise se transforma à partir du XIV<sup>e</sup> s. en un état « marchand » ; elle utilisait, pour son alimentation, quasiment tous les marchés du monde connu : ses possessions de Terre ferme, les deux rives de la Mer adriatique, la Méditerranée orientale et les colonies vénitiennes de la Mer noire, la Méditerranée occidentale (zone secondaire et tardive, qui se développa au XV<sup>e</sup> siècle, quand la ville-État perdit une partie de son empire colonial).

En étudiant le ravitaillement et l'alimentation en Provence aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, Louis Stouff montre que des grains étaient expédiés vers Barcelone et la Catalogne<sup>1593</sup>. Et comme il l'écrit, « une moisson déficitaire en Bourgogne, un accroissement de la demande à Gênes, à Pise ou à Barcelone, sont ressentis en Provence »<sup>1594</sup>. Ces grands circuits étaient également utilisés pour le bétail dans cette Europe devenue « carnivore » au bas Moyen Âge<sup>1595</sup>. C'est le cas, par exemple, du commerce des bœufs hongrois, qui étaient amenés à Nuremberg, et de celui des bœufs polonais, que les « *cow-boys* » médiévaux emmenaient jusqu'à Cologne. Au XV<sup>e</sup> siècle, Francfort se ravitaillait en porcs venus de basse-Saxe et de Moravie, qui transitaient par Nuremberg. Ces transports de bétail à longue distance obligeaient les villes à créer des pâtures dans leurs environs, afin que les animaux puissent s'engraisser. Si les rivières et les lacs des environs de chacune des villes non côtières fournissaient la majeure partie du poisson nécessaire, le poisson de mer, sec ou fumé, était consommé jusque dans des villes très éloignées des côtes. Le meilleur exemple en est celui des harengs de Scanie<sup>1596</sup>, commerce qui obligeait les villes à appliquer une ambitieuse politique de conditionnement<sup>1597</sup>.

---

<sup>1592</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 160.

<sup>1593</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>1594</sup> ) *Ibidem*, p. 60.

<sup>1595</sup> ) Ramón BANEGAS LÓPEZ, *Europa carnívora. Comer carne en el mundo rural bajomedieval*, Gijón, Trea, 2012.

<sup>1596</sup> ) Région la plus méridionale de la Suède actuelle, danoise au Moyen Âge.

<sup>1597</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 161.

## 2 - Interdire (ou, à tout le moins, freiner) les exportations de céréales

Devant l'imminence d'une crise de sous-alimentation alimentaire, qu'elle fût réelle ou imaginaire, la première préoccupation des édiles était d'interdire la sortie du blé hors des limites de leur juridiction. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, les souverains anglais taxèrent les exportations de céréales hors du royaume<sup>1598</sup>.

A l'autre extrémité de la période et en Languedoc, les États de cette province décrétèrent l'embargo sur les exportations céréalières à la suite des disettes de 1495-1496 et surtout de 1497, au point que les acheteurs habituels, Génois, Florentins et Dauphinois, ne pouvaient acquérir les quantités dont ils recherchaient l'acquisition. Les muletiers accoururent avec des bêtes de bât, espérant récupérer les maigres stocks disponibles dans les villages du littoral<sup>1599</sup>. Ce durcissement de la politique céréalière se manifesta encore une fois en 1504, quand les 22 évêques du Languedoc confisquèrent les 200 charges de blé destinées au Pape<sup>1600</sup> ; ensuite, contre le Roi, qui voulait faire exporter 200 setiers, les États menacèrent de refuser l'impôt, ce qui fit céder Louis XII devant le chantage. « Des gardiens de port, qui laissent filer le blé, sont frappés de suspension »<sup>1601</sup>. A la suite de la récolte de 1505, « la situation demeure tendue ; à l'automne, la disette et l'accaparement sévissent »<sup>1602</sup>. Deux ans plus tard, en janvier 1507, à la suite d'une récolte déficitaire en 1506, les États du Languedoc, particulièrement soucieux de la probabilité d'un temps de soudure très difficile, interdisent toute exportation de blé, alors que cette région en était traditionnellement exportatrice. Réaction similaire après la récolte de 1507 : « défense de sortir le blé vers l'Aragon, vers n'importe où. Seul le cabotage frumentaire est autorisé, de Narbonne à Frontignan, sous réserve de ne pas vendre

---

<sup>1598</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Getreide* (céréales), sous la plume de Peter DILG et Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE, t. IV, col. 1413 à 1418.

<sup>1599</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 318.

<sup>1600</sup> ) *Ibidem.*, p. 319.

<sup>1601</sup> ) *Ibid.*

<sup>1602</sup> ) *Ibid.*

les cargaisons hors du royaume »<sup>1603</sup>. Cet interdit est renouvelé en août 1527 par les États du Languedoc, malgré les supplications des Provençaux, Florentins, Lucquois et Gênois qui s'étaient manifestés comme acquéreurs<sup>1604</sup>. En mai 1531, en pleine période de soudure, en raison d'une pénurie sévère, de l'affluence croissante des pauvres, les États du Languedoc décidèrent des réquisitions et taxations des céréales. Tel fut le cas à Montpellier où « les pointes saisonnières de 1529 et 1531 battent tous les records sur la courbe des prix »<sup>1605</sup>. Et à Bordeaux, où les réserves de céréales sont considérées comme très insuffisantes, les jurats bordelais tentent, en vain, d'obtenir la libération de stocks entreposés en Lauragais, à près de 300 km au Sud-Est.

Ainsi, la décennie 1526-1535, faisant suite à des années de pénurie, est à l'origine d'une nouvelle politique en matière de gestion des productions céréalières ; alors qu'elle était auparavant (au XIV<sup>e</sup> siècle) assurée selon une conception, disons libre-échangiste, les responsables régionaux mettent en place des législations très restrictives, ceci afin de ne plus subir les périodes de soudure qui avaient été particulièrement fréquentes. Cette décennie (1526-1535), en rappelant les années dites « de la vache maigre », marque, au Languedoc, un tournant radical dans la politique céréalière. Cette situation serait liée au fait que la Provence et le Languedoc étaient vulnérables aux mauvaises récoltes et dépendants des excédents du Haut-Languedoc jusque encore à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avec la succession des crises frumentaire après 1680<sup>1606</sup>.

---

<sup>1603</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 319.

<sup>1604</sup> ) *Ibid.*, p. 320.

<sup>1605</sup> ) *Ibid.*

<sup>1606</sup> ) G. LARGUIER, *Le drap et le grain...*, *op. cit.*, p. 823 : Narbonne, qui faisait appel, elle aussi, en période de pénurie, aux excédents du Haut-Languedoc, fut obligée de se tourner vers les grains de l'Europe du Nord, devenant, en même temps, un des grands lieux de transit du commerce de blé (vers l'Espagne, l'Italie - vers Livourne ou les ports de la riviera ligure - Beaucaire, le Rhône, Lyon (où, en 1693 encore, l'hôpital général fit recours à Narbonne pour 6.453 setiers de blé afin de passer la crise frumentaire).

## Entre compétition et ententes (régionales et interrégionales)

En mentionnant les transferts de blés lors des disettes de 1176 et 1194 d'une région à l'autre au sein de la zone de domination des souverains Plantagenêts, Maïté Billore touche du doigt un aspect majeur du ravitaillement en général<sup>1607</sup>.

Plusieurs siècles plus tard, l'exemple de Loulé et des villes voisines dans la province d'Algarve, au Sud du Portugal, à la fin du Moyen Âge, étudié par Iria Gonçalves, est une bonne illustration de cette ambigüité : les édiles de Loulé prenaient soin d'empêcher que le peu de céréales produit dans la région, toujours aussi déficiente, ne leur fût retiré, particulièrement quand les prix pratiqués au dehors pouvaient tenter ceux qui détenaient éventuellement quelque excédent<sup>1608</sup>. (...) Et l'on essayait de garder sur place les cargaisons qui arrivaient dans la ville : c'était le cas de Silves, qui ne voulait pas donner des vivres à Faro et Tavira, ce qu'interdisait pour cela, la charte royale<sup>1609</sup>. Ensuite, il fallait se tourner vers les marchés d'où l'on pouvait canaliser vers Loulé autant de céréales que possible, en utilisant d'abord les circuits traditionnels (Beja, Serpa, Mérola, Campos de Ourique), avec l'extension déjà expérimentée vers l'Andalousie, puis en étendant le rayon de recherche aussi loin que possible pour trouver du blé<sup>1610</sup>. Ainsi, à la fin du Moyen Âge, s'agissant du blé d'origine extérieure, l'Algarve se fournissait en premier lieu en Andalousie, au moins quand la paix régnait avec le royaume voisin d'Espagne<sup>1611</sup>. Étant donné les productions dont ont été capables pendant un certain temps les îles atlantiques - qu'elles fussent portugaises ou castillanes<sup>1612</sup> -, l'Algarve s'y est aussi approvisionnée<sup>1613</sup>. De plus, le monarque portugais lui-même donnait l'exemple, maintenant là, à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, un régisseur qui parcourait

---

<sup>1607</sup> ) Maïté BILLORE, *Pouvoir et noblesse en Normandie (fin XIIe-début XIIIe s.)*, thèse de doctorat inédite, dact. (dir. : Martin AURELL), université de Poitiers, 2005, p. 451.

<sup>1608</sup> ) Iria GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval* », *op. cit.*, p. 192-3.

<sup>1609</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1610</sup> ) *Ibid.*

<sup>1611</sup> ) *Ibid.*, p. 190.

<sup>1612</sup> ) Archipels des Açores (P), de Madère (P), des Canaries (ESP), du Cap-Vert (P).

<sup>1613</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval...* », *op. cit.*, p. 190.

le royaume - et même l'Andalousie - pour acheter du blé avec lequel s'approvisionnaient les places portugaises d'Afrique, mais dont une partie restait au pays<sup>1614</sup>.

Quand les moyens nécessaires pour attirer du blé dépassent les capacités locales, il était nécessaire d'offrir aux marchands des compensations supplémentaires. Ainsi, certains édiles pouvaient parfois, dans le cadre de leurs pouvoirs (dans d'autres cas, une autorisation royale était nécessaire, que le souverain portugais accordait pour faciliter ainsi la vente de blé venu de l'extérieur), offrir, en échange de pain, des produits locaux, ainsi du bétail (des taureaux, en l'occurrence) à destination de la Castille<sup>1615</sup>.

Aussi, quand le blé manquait sur les marchés parce que la production avait été encore plus faible, chaque producteur essayait de garder le maximum de grains possible en s'abstenant même de mettre leurs surplus sur les marchés locaux. Pendant ce temps, les marchands et autres individus nantis achetaient les quantités de céréales disponibles pour les remettre en vente au moment propice, quand les prix seraient plus hauts, l'objectif étant de gagner le maximum de profit. Le consommateur moyen, lui, devait s'aligner anxieusement sur le prix de marché et épuisait rapidement les rares stocks disponibles, faisant s'envoler les prix<sup>1616</sup>.

Devant la récurrence des pénuries, certaines villes n'hésitèrent à nouer des sortes de partenariats. Par exemple c'est avec Faro que Loulé s'est engagé le plus souvent en partenariat : les deux municipalités étant voisines, Faro servant de port à Loulé pour l'importation de céréales (en 1468 par exemple) et, à l'inverse, cette dernière ville permettait à Faro d'accéder à ses espaces territoriaux pour la nourriture de son bétail<sup>1617</sup>. En 1468, les gens de Faro demandèrent par écrit à ceux de Loulé de leur

---

<sup>1614</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval...* », *op. cit.*, p. 190.

<sup>1615</sup> ) *Ibidem*, p. 193-94.

<sup>1616</sup> ) *Ibid.*

<sup>1617</sup> ) *Ibid.*, p. 198-9.



envoyer un représentant pour s'entendre sur toutes les conditions. Loulé envoya un secrétaire du conseil qui, au retour, annonça qu'il avait été convenu de faire venir le « traiteur » avec des lettres de sécurité pour annoncer que celui qui voulait apporter du blé aux deux conseils recevrait pour chaque muid une part de figues gratuites et aurait des magasins pour stocker les céréales, les deux municipalités prenant en charge les frais de déchargement<sup>1618</sup>. Les vendeurs seraient également exempts du paiement de la dîme et des autres droits dus au roi et au conseil municipal<sup>1619</sup>. Malgré ces facilités accordées aux marchands, les grains revenaient encore cher aux habitants de ces deux localités, dans la mesure où ils supportaient tous les coûts sans bénéficier de l'exemption des droits dus au roi, tout en devant assurer les frais du voyage et du séjour de ceux qui iraient en Bretagne, ce dernier débours étant évalué à 1.500 réals<sup>1620</sup>. Aussi, le fait que les propositions de coopération ne furent présentées au peuple qu'après discussion entre les deux conseils municipaux montre bien la sérénité très relative de ce partenariat. Ce qui explique aussi le fait qu'à chaque fois qu'on rapportait que des cargaisons étaient arrivées dans l'un ou l'autre port de l'Algarve, les Louletans ne se dédaignaient pas d'envoyer un représentant chargé d'y négocier une partie de ces céréales<sup>1621</sup>.

Du côté flamand, la multiplication des règlements restrictifs obligea Bruges, en 1436, 1479, 1481-1482 (année de crise frumentaire) et 1488, à abandonner l'Artois, le Hainaut, la Flandre gallicante pour se ravitailler en Hollande et en Zélande<sup>1622</sup>. Et pourtant, la Hollande, pauvre en céréales panifiables, se ravitaillait traditionnellement auprès de la Flandre et du Brabant voisins<sup>1623</sup>. A la même époque (en 1482), la ville de Bruges acheta près de 1.025 hectolitres de froment espagnol et le magistrat d'Ypres fit de même en achetant environ 666 hectolitres de froment

---

<sup>1618</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval...* », *op. cit.*, p. 198-9.

<sup>1619</sup> ) *Ibidem.*

<sup>1620</sup> ) *Ibid.*

<sup>1621</sup> ) *Ibid.*, p. 199-200.

<sup>1622</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>1623</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Getreide* (céréales), sous la plume de Peter DILG et Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE, t. IV, col. 1413 à 1418.

espagnol et catalan<sup>1624</sup>. Ces exemples montrent la connexion des deux espaces précédemment évoqués - les pays de la Méditerranée occidentale et la zone bordière de la mer du Nord - en matière de ravitaillement en grains du marché urbain.

Au XV<sup>e</sup> siècle, le ravitaillement en blé de la Flandre par l'Artois, le Hainaut et la Flandre gallicante se faisait par voies de terre et surtout par les rivières ; les cargaisons de grain picard, normand et breton, eux, passaient par voie maritime<sup>1625</sup>. Les rives de la Seine et de l'Oise, les plaines de Picardie et de Normandie servaient à l'exportation de grains vers les Pays-Bas et l'Angleterre : « il paraît assuré, en ce qui concerne les Pays-Bas, que la Hollande importait souvent du blé chargé dans les ports de la Seine - Rouen, Harfleur, Quillebeuf - et plus encore, probablement, dans ceux des côtes normandes et picardes, tels Dieppe, Abbeville, Saint-Valéry-sur-Somme »<sup>1626</sup>.

L'autorité municipale s'efforçait ainsi, en ces temps de manque, de bloquer les grains sur place, de constituer des stocks ou des greniers - pendant que l'autorité centrale, de son côté, s'efforçait de réglementer le commerce à travers des ordonnances plus ou moins respectées par les municipalités. Et pourtant, les nombreuses interdictions de sortie avaient pour objectif, au cas où ce n'était pas subordonné à des considérations politiques, d'abaisser le prix des céréales ou de faciliter l'approvisionnement des villes. L'interdiction de sortie des grains pouvait être prononcée, à l'intérieur du territoire soumis à leur juridiction, par les baillis et sénéchaux, les Parlements et États provinciaux<sup>1627</sup>. Par exemple, le conseil de sénéchaussée de Carcassonne, réuni le 25 juillet 1269, à la demande des consuls de

---

<sup>1624</sup> ) Arch. Générales du Royaume. CC. 32.535, compte de Bruges, a° 1482-83, f° 166 r°, 175 v° ; Arch. Gén. du R., CC. 38.706, compte d'Ypres, a° 1482, f° 100 r° et 101 r° ; M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 152.

<sup>1625</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 150.

<sup>1626</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1627</sup> ) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 150.

Narbonne et des députés d'autres villes, interdit l'exportation des grains<sup>1628</sup>. Par contre, c'était le roi qui réglait l'exportation hors des provinces ou du royaume.

### 3 - Les interventions des princes territoriaux et des monarchies

Les souverains et les grands princes territoriaux, comme les princes de l'Église interviennent, multipliant les distributions, tel fut le cas de Charlemagne, le « sage agriculteur », de Charles le Bon<sup>1629</sup> en Flandre en 1125 en passant par le roi Robert de France...<sup>1630</sup> ; dans d'autres circonstances ce sont les bourgmestres et autres responsables des grandes agglomérations qui décident le déstockage de certaines réserves, évitant les révoltes urbaines, maintenant l'ordre public, punissant les spéculateurs<sup>1631</sup>. Mais cette omniprésence des autorités publiques ne facilite pas forcément le ravitaillement des villes, comme l'a bien remarqué Fernand Braudel pour les débuts de l'époque moderne, « que les traites de blés soient entre les mains des gouvernements une source de revenus [sûrement fiscaux] et une monnaie de paiement, voilà qui lie, plus étroitement encore, les gouvernements et le trafic du blé, ce qui d'ailleurs n'a jamais pour résultat de simplifier ce dernier... »<sup>1632</sup>. Au gré des circonstances, le roi interdisait l'exportation, puis délivrait des autorisations spéciales<sup>1633</sup> moyennant paiement, comme ce fut d'ailleurs le cas en Angleterre au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1634</sup> et dans le royaume de France sous Philippe le Bel et puis de

---

<sup>1628</sup> ) G. LARGUIER, « Disettes en Languedoc... », *op. cit.*, p. 254.

<sup>1629</sup> ) Très populaire pour les mesures prises en faveur des pauvres, il est assassiné par ceux dont les intérêts étaient menacés. Considéré comme « martyr et saint » par le peuple dès après sa mort, il est formellement béatifié en 1883 par le pape Léon XIII.

<sup>1630</sup> ) R. FOSSIER, *Paysans d'Occident...*, *op. cit.*, p. 89. Jean DELUMEAU et Yves LEQUIN, *Les malheurs des temps, histoire des fléaux et des calamités en France*, France, Larousse, 1987, p. 133.

<sup>1631</sup> ) R. FOSSIER, *Paysans d'Occident...*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>1632</sup> ) Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, t. I, Paris, Armand Colin, 1966, p. 519.

<sup>1633</sup> ) Par exemple : la *Great Winchester Assise of Customs* pour l'Angleterre ; M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>1634</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 154.

Louis XI<sup>1635</sup>. D'abord sous Philippe le Bel, une ordonnance indique qu' « il est défendu à toutes personnes sous peine de corps<sup>1636</sup> et de biens, de transporter hors du Royaume, des Vins, des Bleds, et quelques autres vivres que ce soit »<sup>1637</sup>. Cependant, « sous cette deffense ne sont pas compris ceux ausquels on est convenu par traitez d'alliance, ou de treve, d'en laisser emporter, à condition neantmoins qu'ils en demanderont la permission au Roy, et qu'ils n'en feront pas passer par leurs terres aux ennemis de l'Etat »<sup>1638</sup>. Mais « le transport des Etoffes n'est pas compris sous cette defense, pourvû qu'on n'en fasse pas passer chez les ennemis de l'Etat, avec lesquels tout commerce est interdit »<sup>1639</sup>.

Sous Louis XI, malgré les nombreuses interdictions, des licences arbitraires étaient accordées à un certain nombre d'individus. Par exemple, en 1478, le duc de Calabre obtient l'autorisation de faire sortir du royaume du blé et de l'avoine<sup>1640</sup>. L'année suivante, Jeanne d'Anjou, deuxième femme du roi René put, avec l'autorisation de Louis XI, acquérir du Dauphiné 500 saumades d'avoines<sup>1641</sup>. Les habitants de Seyne<sup>1642</sup> sont autorisés à faire venir du blé de la baillie voisine de Digne ; quatre mille setiers purent sortir de Soleilhas et des autres terres de Refforciat de Castellane<sup>1643</sup>. En 1465, Louis XI accorda à Louis de Savoie, roi de Chypre, 800 saumades de blé destiné à être expédiées en Orient<sup>1644</sup>.

---

<sup>1635</sup> ) E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, op. cit., p. 351 (art. 2) ; R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, op. cit., p. 151.

<sup>1636</sup> ) On risquait une peine corporelle en exportant les denrées interdites d'exportation.

<sup>1637</sup> ) E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, op. cit., p. 351 (art. 1).

<sup>1638</sup> ) *Ibidem*, p. 351 (art. 2).

<sup>1639</sup> ) *Ibid.*, p. 351 (art. 3).

<sup>1640</sup> ) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, op. cit., p. 151.

<sup>1641</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1642</sup> ) Alpes de Haute-Provence, Digne, chef-lieu de canton. Seyne est, à la fin du Moyen Âge, une petite ville fortifiée et de foire, sise en altitude (1.260 m), à 40 km au nord de Digne.

<sup>1643</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 72. Soleilhas : Alpes de Haute-Provence, arr. et cant. de Castellane. Cette localité est également sise en montagne (alt. : 1.120 m), à 10 km à l'Est de Castellane.

<sup>1644</sup> ) *Ibidem*.

Pour lutter contre la cherté des vivres lors de la crise alimentaire de 1481-1482, Louis XI interdit l'exportation hors de son royaume<sup>1645</sup>, proclama la libre circulation des grains, interdit aux marchands de constituer des stocks de grain ; des commissaires étaient délégués vers les villes importantes pour faire exécuter les volontés royales<sup>1646</sup>. En 1482, à Amiens, à Poitiers et à Lyon<sup>1647</sup>, les conseils de ville achetèrent eux-mêmes le blé dans les provinces voisines et à l'étranger, et le mirent en vente, parfois transformé en pain, à des prix souvent inférieurs à ceux d'achat<sup>1648</sup>. Pendant ce temps-là, le roi se contentait de laisser les villes, les officiers royaux et les Etats provinciaux agir à leur guise et édicter des arrêtés interdisant l'exportation des grains en dehors de leurs territoires<sup>1649</sup>. Il finit par interdire, au fort de la crise (le 7 juin 1482), l'exportation des grains hors du royaume, tout en ordonnant leur circulation dans tout le royaume<sup>1650</sup>. Toujours pendant cette crise de l'année 1482, des perquisitions furent prescrites pour lutter contre l'accaparement. Ainsi, des commissaires étaient envoyés à Compiègne, à Senlis, à Troyes, à Angers, à Tours et à Cahors pour saisir les blés et les vendre aux prix fixés d'avance<sup>1651</sup>. D'autres mesures consistaient à interdire la fabrication, à base de grains (notamment l'orge), de bières et cervoises en période de disette et l'exemption de tout impôt sur les blés étrangers<sup>1652</sup>.

Une autre mesure consistait à interdire toute convention relative aux grains en vert. D'ailleurs, ses types de mesures ont transcendé les siècles : une ordonnance de

---

<sup>1645</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 246.

<sup>1646</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>1647</sup> ) Arch. communales de Poitiers, M, reg. 7, p. 428; Arch. communales de Lyon, BB 352; cité R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 156.

<sup>1648</sup> ) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 156.

<sup>1649</sup> ) Arch. com. de Lyon, CC 480, n° 43 ; R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 156.

<sup>1650</sup> ) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 157.

<sup>1651</sup> ) Arch. com. de Compiègne, BB 7, fol. 23 v°; Arch. com. de Senlis, CC 78, fol. 43; Arch. com. de Tours, reg. Comptes, n° 45, fol. 127; Arch. com. de Troyes, reg. Délib. A 2, fol 8 v ° ; R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 157 (note 4).

<sup>1652</sup> ) R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI...*, *op. cit.*, p. 157.

juillet 1482, période de crise frumentaire, stipule que « Dorénavant, nuls marchands ni autres quelconques ne soient si osez et si hardis d'acheter blez en verd »<sup>1653</sup>. L'ordonnance royale du 21 novembre 1577 défend aux marchands « d'acheter grains en vert » ou d'en « arrer<sup>1654</sup> avant la cueillette »<sup>1655</sup>.

Près de deux siècles plus tôt, il arrivait cependant que les décisions royales prises depuis Paris fussent maladroites, par méconnaissance des réalités économiques des provinces les plus éloignées : un mandement royal, adressée depuis Paris, le 21 février 1308, au sénéchal de Carcassonne montre à quel point une interdiction générale des transports de grain pouvait avoir des conséquences négatives sur le ravitaillement d'une ville comme Montpellier :

*« Ex parte consulum Montispessulani accepimus quod, occasione vetiti nostri super victualibus facti, victualium in terra sua patiuntur defectum ex eo quod, ipsius ratione edicti, blada de senecallia vestra extrahere nec ad terram suam portare possunt, ex quibus posset terre sue predictae periculum oriri. Quare mandamus vobis quatinus (...) de locis senescallie*

---

<sup>1653</sup> ) L. VIALA, *La question des grains et de leur commerce à Toulouse...*, op. cit., p. 15 ; N. DELAMARE, p. 64.

<sup>1654</sup> ) Ceci est un autre aspect : la lutte contre l'achat prématuré de « gains en vert » ; à ce propos, la déclaration de 1699 citée dans la note suivante donne la précision éclairante « ... grains en verd, sur pied, et avant la récolte... » et donne pour « arrer » la variante orthographique « enharrer » verbe signifiant : « aller au-devant des marchands et acheter les denrées avant qu'elles soient arrivées aux ports ou marchés » (*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers...*, t. I, p. 708, sub verbo « Arrher »).

<sup>1655</sup> ) L. VIALA, *La question des grains et de leur commerce à Toulouse...*, op. cit., p. 15. N. DELAMARE, *Traité de la police...*, op. cit., p. 58 : la déclaration du 31 août 1699 défend à toute personne « d'enharrer ni acheter les bleds et autres grains en verd, sur pied, et avant la récolte, à peine de nullité desdites ventes, de perte des deniers qu'ils auront fournis d'avance pour le dits achats, et d'être privez de la faculté de faire commerce des grains, de trois mille livres d'amende, qui ne pourra être remise ni modérée, et de punition corporelle s'il y écheoit » (article X) ; l'article 19 de la déclaration du 11 juin 1709 défend à toutes personnes « de faire aucuns achats, marchez ou arrhemens de grains en verd, sur pied et avant la récolte, à peine de confiscation des dits grains ou du prix d'iceux..... et en outre du carcan ou du fouet, et du bannissement à temps, et en cas de récidive, des galères à temps, ou à perpétuité ».

*vestre gentibus Montispessulani predictis victualia eidem ville necessaria per terram et aquam (...) ad loca sue terre extrahere et portare libere permittatis... »<sup>1656</sup>.*

Cet ordre fut réitéré le 10 mai 1308, en pleine période de soudure<sup>1657</sup>. Plus tard, le 20 septembre 1311, ordre fut à nouveau donné depuis Paris au sénéchal de Beaucaire de ne pas entraver le transport des vivres achetés pour le ravitaillement de Montpellier<sup>1658</sup>.

### **Le cas particulier de Paris :**

Contrairement aux autres villes du royaume de France qui relèvent, pour leur approvisionnement, de la compétence municipale, Paris, la capitale, relève de la compétence royale avec des ordonnances successives fixant, complétant et réitérant, suivant les circonstances, les lois qui réglementent le commerce des grains et l'administration des marchés. L'ouvrage, bien postérieur, de Nicolas Delamare contient énormément de références à la politique alimentaire des rois de France au cours du Moyen Âge, singulièrement à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, preuve de l'intérêt porté par ce responsable de la police parisienne au XVIII<sup>e</sup> s. à la légitimation

---

<sup>1656</sup> ) « Nous avons appris, grâce aux consuls de Montpellier, qu'au regard des interdictions que nous avons promulguées à propos des produits alimentaires, ils subissent un déficit de victuailles dans leur territoire, du fait que, en raison de cet édit, ils ne peuvent faire sortir et porter en leur territoire les céréales provenant de vos sénéchaussées, d'où peut naître un péril pour leur susdit territoire. Pour cette raison, nous commandons que vous permettiez, autant qu'il sera possible (...), que les gens de Montpellier fassent sortir librement des localités de vos sénéchaussées les produits alimentaires nécessaires à ladite ville, par terre et par eau (...), et les portent vers les localités de leur territoire » : AC. Montpellier, arm. B, cass. XX, n° 24bis ; A. GERMAIN (éd.), *Histoire commerciale de Montpellier...*, *op. cit.*, n° 63, p. 294-5.

<sup>1657</sup> ) AC. Montpellier, arm. B, cass. XX, n° 24bis ; A. GERMAIN (éd.), *Histoire commerciale de Montpellier...*, *op. cit.*, t. I, n° 63, p. 295.

<sup>1658</sup> ) AC. Montpellier, B XX n° 24bis ; éd. : A. GERMAIN (éd.), *Histoire commerciale de Montpellier...*, *op. cit.*, t. I, p. 295 (pièce jointe n° 56).

par l'antériorité et de la continuité d'une politique plongeant - fût-ce par une vision rétrospective très orientée - ses racines et ses antécédents dans les siècles passés<sup>1659</sup>.

Pour ce qui est de Paris, en général, les provinces contribuaient à son approvisionnement en fonction de leur possibilité, même si un des principes consistait à laisser dans chaque province les provisions de blé nécessaire, au moins pendant six mois ou même jusqu'à la récolte suivante<sup>1660</sup>. Une ordonnance de l'année 1304 fixa le prix du blé (dans le royaume) à quarante sous le setier (mesure de Paris) et le prix des autres grains à proportion<sup>1661</sup>. Une troisième ordonnance de la même année, du 11 avril 1304, révoque le prix qui avait été fixé par l'ordonnance précédente, tout en ordonnant à tous ceux qui avaient des blés ou d'autres grains en leur possession de n'en garder que ce qui était nécessaire pour la subsistance et les semences ; la situation ne s'arrangea pas pour autant vu l'état médiocre des récoltes des années 1304, 1305 et 1306<sup>1662</sup>. On procéda par l'estimation, surtout dans les provinces souvent mieux fournies.

Après avoir ordonné, le 7 février 1305, le recensement général des grains dans la vicomté de Paris<sup>1663</sup>, le roi ordonne, le 16 mars 1305, aux différents baillis de *Normandie*, *Champagne*, *Picardie*, de *Senlis*, de *Tours*, de *Bourges*, de *Sens* et d'*Orléans* de laisser passer les vivres provenant de leurs bailliages respectifs à destination de Paris<sup>1664</sup>. Le 11 avril 1305, le roi rend cependant la liberté des prix aux grains avec ordre de les porter à Paris ou sur les marchés, annulant ainsi

---

<sup>1659</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*

<sup>1660</sup> ) *Ibidem*, p. 977.

<sup>1661</sup> ) *Ibid.*, p. 987.

<sup>1662</sup> ) *Ibid.*

<sup>1663</sup> ) AN., JJ 35, n° 201 et JJ 36, n° 200 ; E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, *op. cit.*, p. 425.

<sup>1664</sup> ) AN., JJ 35, n° 265 et JJ 36, n° 209 ; E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, *op. cit.*, p. 425-426.



l'ordonnance de blocage des prix édictée au début du mois (mais qui ne semble pas avoir été conservée)<sup>1665</sup>.

Contre les spéculateurs, furent instituées des interdictions multiples. L'ordonnance royale de février 1415 interdisait la vente en chemin des blés et farines destinés à Paris, de garder les denrées en un lieu privé, de vendre en dehors des places affectées au débit des céréales sous peine de confiscation, obligeant ainsi à débiter toutes les céréales à un marché public et au cours<sup>1666</sup>. En période de manque, le monde rural ressentait durement la tutelle des intérêts urbains souvent indifférents au sort matériel du paysan. Et les effets de la soudure touchèrent plus les ruraux, qui dépendaient étroitement de leur propre production pour se nourrir, et parfois au jour le jour, à la merci des aléas climatiques. À Paris, ces crises alimentaires n'atteignaient qu'une partie de la population et l'abondance pouvait régner chez certains pendant que d'autres mouraient de faim, faute de moyens pour acheter la nourriture la plus essentielle<sup>1667</sup>.

Il est déclaré, dans les lettres du roi Charles VII adressées le 15 octobre 1455 au prévôt de Paris :

« Comme nous avons entendu qu'à l'occasion de la stérilité de bled qui a esté cette présente année par tout nostre royaume & de la grande traite et voidange qu'en ont fait plusieurs marchands de divers pays, qui les achètent & les transportent par les rivières de Seine & d'Oyse & autres lieux, ès pays d'Angleterre & d'Écosse & autres part hors de nostredit royaume (...) qu'aucun marchand ou autre de quelque état ou condition qu'il soit, ne soit si osé, ou hardy de transporter bleds hors de notre dit Royaume [de France], sur peine de perdre ledit bled & d'amende arbitraire envers nous ; en punissant ceux que

---

<sup>1665</sup> ) AN., JJ 35, n° 207 et JJ 36, n° 216 ; E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, *op. cit.*, p. 426 ter.

<sup>1666</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>1667</sup> ) *Ibidem* p. 38.

trouvez faisant le contraire après les dittes criées & publications faites, en maniere que ce soit exemple aux autres »<sup>1668</sup>.

Les nombreuses pénuries font qu'en 1525, le Parlement de Paris ordonna de recenser le blé disponible et de demander à cinq ou six marchands de faire venir du blé « en les assurant que s'ils ont perte la ville leur subviendra »<sup>1669</sup>. Cette même année, le Parlement organise des quêtes dont l'objectif était « d'exhorter le peuple à faire des aumônes plus grandes pour modérer et pacifier l'ire de Dieu »<sup>1670</sup>. Mais du fait des restrictions entre provinces, le comte de Guise, gouverneur de Champagne, interdit la sortie du grain de cette province et d'autres arrivages furent arrêtés à Montereau<sup>1671</sup>.

La multiplication de ces mesures introduisit la longue marche vers le renforcement de l'emprise de la monarchie sur les problèmes économiques : le début d'une époque nouvelle, au moins dans les intentions manifestées par la royauté française<sup>1672</sup>. Par exemple, une lettre patente, datant du 23 février 1515, empêchait le pillage des provinces fertiles par le transport de leur grain ailleurs<sup>1673</sup>. Une autre lettre patente, datant du 8 juin 1565, défend les « traites foraines » ou transport de

---

<sup>1668</sup> ) Bénégon [Berry], le 15 jour d'Octobre l'an de grâce 1455 ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 959 ; E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France de la troisième race...* 14<sup>e</sup> volume, Paris, 1790, p. 369.

<sup>1669</sup> ) B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 87.

<sup>1670</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1671</sup> ) A. NAT., X<sup>1a</sup> 1527, f° 189 r°, 11 mars 1525 n. st. et 199 r°, 15 mars ; B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 87.

<sup>1672</sup> ) C'est aussi le cas des grandes principautés européennes : Ferdinand Ier, grand-duc de Toscane (1587-1609) fait acheter massivement, par des intermédiaires, des blés polonais sur les marchés aux grains de Danzig et Hambourg. En 1583, 16.000 tonnes de blé sont débarquées à Livourne, alors que le cours des céréales atteint son plus haut niveau séculaire en Italie. L'opération est une excellente affaire financière pour le prince... : G. LARGUIER, *Le drap et le grain...*, *op. cit.*, p. 819-820.

<sup>1673</sup> ) Registre au vol. 2 des Bannieres du chatelet de Paris, fol. 27 ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 959.

grains hors du royaume<sup>1674</sup>. Deux ans après, le 4 février 1567, une ordonnance défend le transport des grains or du Royaume, « sans permission du Roy & qui permet les traittes de Province en Province »<sup>1675</sup>. Cette interdiction d'exporter hors du royaume fut renouvelée plusieurs fois, notamment en 1573, 1574, 1587, 1595<sup>1676</sup>. En 1574, suite à la hausse continue des denrées alimentaires à Paris, en particulier des bleds et autres grains, causée par « les maigres & pauvres recoltes faites esdites années », une lettre patente datant du 25 septembre défend les traites foraines ou transport des grains hors du Royaume<sup>1677</sup>.

Vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, une zone réservée de 8, puis de 10 lieues fut établie afin d'interdire tout achat de blé, même aux marchands de Paris. Ainsi, les producteurs de cette zone devaient livrer leurs grains aux Halles<sup>1678</sup>. Étaient édictés de plus « l'interdiction d'acheter des grains en vert ou avant la récolte ; de verser des arrhes pour ceux qui sont encore sur terre ou dans les granges ; de les acheter aux environs de la ville (Paris) dans l'étendue d'où ils peuvent être amenés aux marchés par les laboureurs eux-mêmes ; d'acheter sur les chemins des grains chargés pour être amenés par terre ou par eau aux marchés ; de constituer des stocks cachés, qui ne sont pas mis en vente en temps voulu »<sup>1679</sup>.

Ainsi, « Hantés par la crainte du monopole, les administrateurs d'Ancien régime, écrit Jean Meuvret, non seulement n'avaient pas érigé le trafic des grains en métier juré, mais ils avaient posé le principe de l'interdiction de toute société entre marchands de grains »<sup>1680</sup>. Et, pour limiter davantage la spéculation, l'activité des

---

<sup>1674</sup> ) Registré au vol. 7 des Bannieres du châtelet de Paris, fol. 5 ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 959.

<sup>1675</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 926.

<sup>1676</sup> ) *Ibidem*, p. 960.

<sup>1677</sup> ) *Ibid.*, p. 960 et 962.

<sup>1678</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>1679</sup> ) C. BEUTLER, « De l'approvisionnement en grains... », *op. cit.*, p. 95-96.

<sup>1680</sup> ) Jean MEUVRET, « Le commerce des grains et des farines à Paris et les marchands parisiens à l'époque de Louis XIV », *Idem, Etudes d'histoire économique. Recueil d'articles*,

acheteurs professionnels (boulangers, meuniers et pâtisseries) était limitée à certaines heures et à une certaine distance de Paris. La politique de ravitaillement oscillait entre autorisation, interdiction d'amasser son blé et obligation de faire des provisions - ce qui, dans un sens, pouvait favoriser l'accaparement et le commerce illicite tant redoutés et, dans un autre sens, constituait une contrainte pour ceux qui n'avaient pas d'autorisation. Une tendance un peu plus générale consistait à imposer de façon permanente le principe des provisions individuelles, de manière à ne recourir qu'au dernier moment aux réserves de greniers publics. Il est à préciser que ces provisions n'étaient pas laissées au gré de chacun mais sous le contrôle du conseil (mis en place pour le ravitaillement) et devaient être proportionnelles au bien des individus. L'arrêt du Parlement de Paris du 22 décembre 1565 suggère :

« Que les habitans d'Icelle (ville) seront admonestez se fournir chacun d'une bonne quantité de bleds pour la nourriture de leurs familles, pour quatre mois si possible leur est, même les artisans et autres qui auront puissance d'en amasser ; et quant aux Bourgeois riches et aisez d'en avoir jusques à la quantité de cinq ou six muids pourestre envoyez au cas de nécessité au Marché ; et à cette cause feront faire iceux venir en diligence les bleds des Moisons qui leur sont deus, en faire acheter hors des Marchez de cette Ville de Paris, afin que celui qui arrivera aux Marchez de cette Ville soit incontinent distribué aux Boulangers et gens du plat pays voisin »<sup>1681</sup>.

N'était-il pas imprévoyant d'interdire aux marchands de constituer des amas de grains dans la crainte des accaparements, de limiter les réserves des professionnels (boulangers, etc.) et des particuliers pour finir, en cas de crise, par déléguer des officiers pour faire ouvrir les greniers, contrôler les stocks et contraindre leurs propriétaires à vendre au marché ? Pourquoi attendre une crise ? Ensuite, il est évident que l'annonce d'une menace de crise suffisait à paralyser le marché, vite dégarni. Et le système des autorisations temporaires, l'arbitraire des autorités,

---

*Cahier des Annales*, 32, Paris, 1971, p. 223 ; C. BEUTLER, « De l'approvisionnement en grains... », *op. cit.*, p. 96.

<sup>1681</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 1008.

l'incertitude du lendemain, la difficulté et la cherté des transports paralysaient le commerce en période de manque. Pourtant, Paris, desservi par un nombre important de voies naturelles (Seine, Marne, Loing, Yonne, Oise), n'aurait pas dû avoir des difficultés pour faire venir les produits des provinces voisines.

**Dans les « pays de langue d'oc » :**

Devenu le maître de la plus grande partie de son royaume, le roi de France put ordonner, à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, à telle ou telle province ou ville d'en ravitailler une autre. Dans le Midi du royaume capétien, les prohibitions étaient cependant établies par des assemblées de nobles, de prélats et de députés des villes contrairement aux autres parties du domaine où ce pouvoir était sous l'arbitrage des agents royaux<sup>1682</sup>. Ainsi, par ses ordonnances de 1254 et 1259, le roi de France Louis IX institua auprès de ses sénéchaux du Midi (ceux de Carcassonne et de Beaucaire) des conseils (composés de prélats, barons, chevaliers et bourgeois des « bonnes villes ») pour les éclairer sur l'interdiction de l'exportation des blés et autres denrées en cas de pénurie dans la région<sup>1683</sup>. A la même époque, les consuls de Narbonne avaient le droit, en temps de cherté des grains, de recenser tous les blés conservés dans les maisons de la ville et de les faire porter au marché pour y être vendus<sup>1684</sup>. Ces élus<sup>1685</sup> ne pouvaient en aucun cas s'adonner au commerce des grains.

---

<sup>1682</sup> ) E. BOUTARIC, *La France sous Philippe le Bel*, *op. cit.*, p. 363.

<sup>1683</sup> ) Louis CAROLUS-BARRE, « La grande ordonnance de Réformation de 1254 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 117<sup>e</sup> année, n° 1, 1973, p. 181-186.

<sup>1684</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 39.

<sup>1685</sup> ) Les consuls du Midi, comme les échevins du Nord et les jurés de l'Ouest ou les jurats bordelais sont des magistrats municipaux élus ; ils forment ce que nous appellerions le « conseil municipal ».

La demande formulée par les consuls narbonnais et adressée au sénéchal de Carcassonne qui convoque le conseil de sénéchaussée<sup>1686</sup> pour en délibérer est intéressante parce qu'elle confirme, contrairement à la situation de certaines cités lombardes (avant 1400), l'absence de rouages administratifs spécifiquement spécialisés dans la gestion des réserves céréalières, cités et bourgs de Languedoc n'intervenant dans ces situations de disette que dans les conditions d'extrême pénurie<sup>1687</sup>.

La succession très rapprochée d'ordonnances demandant aux sénéchaux de Carcassonne et de Beaucaire de faciliter le ravitaillement de Montpellier montre à quel point cette ville était vulnérable. Pour la secourir, le roi Philippe IV le Bel ordonna depuis Paris, le 30 mai 1284 (période habituelle de soudure), aux sénéchaux de Carcassonne-Béziers et de Beaucaire-Nîmes de permettre que le grain provenant de leurs sénéchaussées puisse être apporté à Montpellier. Avec cette précision que le sénéchal de Beaucaire devra faire poster une garde « *in gradu Montispessulani* »<sup>1688</sup>, afin que le blé et autres grains ne pussent être sortis du royaume et d'empêcher toute fraude à cet égard »<sup>1689</sup>.

Quatre années plus tard, le même roi ordonna depuis Paris au sénéchal de Carcassonne, le 31 Août 1288 : « *Mandamus vobis quatinus permittatis quod mercatores, consules et habitantes de Montispessulani possint emere et adducere bladum apud Montempessulanum pro victu suo, ita quod dictum bladum non exeat regnum nostrum* »<sup>1690</sup>. L'ordonnance suivante est adressée, de Paris, le lundi avant la

---

<sup>1686</sup> ) D'après Gilbert Larguier, il s'agit de la première réunion connue de cette instance évoquée dès 1254 par les ordonnances royales : G. LARGUIER, « Disettes en Languedoc... », *op. cit.*, p. 255.

<sup>1687</sup> ) J. DRENDEL, « Les disettes en Provence... », *op. cit.*, p. 264.

<sup>1688</sup> ) Par « *in gradu M....* », il faut comprendre le « grau » de Montpellier c'est-à-dire le chenal reliant la ville à la mer.

<sup>1689</sup> ) Alexandre GERMAIN, *Histoire commerciale de Montpellier*, Montpellier, 1861, t. I, p. 284 (éditant : AC. Montpellier, Arm. B, cass. XX, n° 24bis).

<sup>1690</sup> ) « Nous vous ordonnons qu'autant de possible, vous permettiez aux marchands, consuls et habitants de Montpellier de pouvoir acheter et amener du blé à Montpellier, pour leurs

Saint André (soit le 28 novembre<sup>1691</sup>) 1289, à tous les sénéchaux, baillis, prévôts et autres officiers de justice du royaume : « *Mandamus vobis quatinus hominibus Montispessulani et aliis mercatoribus, bladum, granum et alia victualia deferentibus ad villam Montispessulani, de regno nostro vel de extra regnum, vel faciendo deferri, per mare vel per terram, nullum impedimentum prestetis, quominus predicta victualia ad villam predictam libere valeant deferre ad sustentationem dicte ville, solutis pedagiis consuetis, ita quod extra regnum nostrum dicta victualia non portentur seu transferentur...* »<sup>1692</sup>. Une dizaine d'années plus tard, le roi ordonna, le 16 janvier 1298, depuis Péronne, aux sénéchaux de Beaucaire et Carcassonne et à tout autre officier de justice : « *Mandamus vobis (...) quatinus bladum et cetera victualia portari de vestris senescalliis apud villam Montispessulani permittatis (...) retente tamen sufficienti sustentatione locorum...* »<sup>1693</sup>. L'année suivante, le 12 janvier 1299<sup>1694</sup>, le souverain ordonnait, de Paris, aux mêmes sénéchaux : « (...)

---

besoins alimentaires, à condition que ce blé ne sorte pas de notre royaume » : Archives communales de Montpellier, arm. B, cass. XX, n° 24bis ; A. GERMAIN (éd.), *Histoire commerciale de Montpellier...*, op. cit., pièce justificative n° 56 (1), p. 292-3.

<sup>1691</sup> ) La date paraît tardive dans la saison mais l'autre datation possible (le lundi avant le 9 mai, fête de sa translation, souvent célébrée), certes plus en phase avec la situation de « soudure », se heurte à deux objections : d'une part l'absence de mention explicite de la translation ; d'autre part, le fait que, en 1289, le 9 mai tombe précisément un lundi (Hermann GROTEFENDT, *Taschenbuch der Zeitrechnung*).

<sup>1692</sup> ) « Nous vous commandons, qu'autant que possible, aux hommes de Montpellier et à tous les marchands qui apportent du blé, des grains et d'autres produits alimentaires dans la ville de Montpellier - provenant de notre royaume ou de l'extérieur de celui-ci - ou qui le font apporter, par mer ou par terre, vous ne fassiez aucun empêchement, dans la mesure où ils seront en état de librement apporter les susdits produits alimentaires dans l'intention de nourrir la dite ville - les péages accoutumés ayant été payés - et de sorte que les dites victuailles ne soient portées ou transférées hors de notre royaume » : AC. Montpellier, arm. B, cass. XX, n° 24bis ; A. GERMAIN (éd.), *Histoire commerciale de Montpellier...*, op. cit., n° 56 (2), p. 293.

<sup>1693</sup> ) Nous vous ordonnons (...) de permettre, autant que possible, que des céréales et d'autres produits alimentaires soient portés depuis vos sénéchaussées jusqu'à la ville de Montpellier (...) en retenant cependant ce qui est suffisant pour l'alimentation des lieux... » : AC. Montpellier, arm. B, cass. XX, n° 24bis ; A. GERMAIN (éd.), *Histoire commerciale de Montpellier...*, op. cit., n° 56 (3), p. 293.

<sup>1694</sup> ) Quand A. GERMAIN donne deux années successives, la première est celle du document médiéval ; comme l'année commence, pour la chancellerie royale française, à la fête de

*mandamus quatinus victualia quecunq̄ue de locis et villis senescalliarum vestrarum ad villam Montispessulani et loca baronie seu pertinenciarum eiusdem, portari seu transvehi sine difficultatis obstaculo permittatis... »*<sup>1695</sup>. Cette ordonnance fut réitérée le 31 janvier 1301<sup>1696</sup>, puis le 16 janvier 1303<sup>1697</sup>. On a encore, l'année suivante, les ordres donnés (en deux mandements semblables), respectivement au sénéchal de Carcassonne et à celui de Beaucaire et datés d'Arras, le 24 juillet 1304 : « ....*scire vos volumus quod nos dilectis nobis consulibus Montispessulani concessimus quod ad villam Montispessulani blada, victualia et alie res quaecunq̄ue per aquam et terram (...) per portus et loca debita (...) portari valeant sive duci... »*<sup>1698</sup>.

En Languedoc, suite aux mauvaises premières quatre années (1302-1306), plusieurs mesures furent prises ; parmi elles, une interdiction de l'exportation des grains, une fouille des greniers, une vente forcée des stocks, une punition contre les juifs, boucs émissaires<sup>1699</sup>. Louis Stoff estimate l'interdiction inefficace et entravant l'approvisionnement des communautés urbaines, comme l'a montré l'exemple de Montpellier<sup>1700</sup>. En Août 1303, le roi ordonne au sénéchal de Carcassonne la mise en application, dans sa sénéchaussée, de l'ordonnance royale de 1302 - qui n'était pas convenablement respectée - interdisant toute exportation de vin, de blés et d'autres

---

Pâques, il donne aussi une seconde année entre parenthèses qui est la conversion dans notre calendrier actuel : c'est cette dernière seule qu'il convient de retenir.

<sup>1695</sup> ) « Nous vous commandons que vous permettiez, autant que possible, que soient portées ou véhiculées jusqu'à la ville de Montpellier et aux lieux (relevant) de sa baronnie ou de ses dépendances, sans y faire obstacle ou embarras, tous produits alimentaires provenant des lieux et villes de vos sénéchaussées » : AC. Montpellier, arm. B, cass. XX, n° 24bis ; A. GERMAIN (éd.), *Histoire commerciale de Montpellier...*, op. cit., n° 63, p. 325-6.

<sup>1696</sup> ) A. GERMAIN (éd.), *Histoire commerciale de Montpellier...*, op. cit., n° 65, p. 380-3.

<sup>1697</sup> ) *Ibidem*, n° 56 (3 et 4), p. 294.

<sup>1698</sup> ) « Nous voulons que vous sachiez que nous avons concédé à nos chers consuls de Montpellier qu'ils soient en mesure de porter ou faire conduire jusqu'à la ville de Montpellier des céréales, des produits alimentaires et tous autres produits, par eau et par terre, par les ports et les localités autorisées... » : AC. Montpellier, arm. B, cass. XX, n° 24bis ; A. GERMAIN (éd.), *Histoire commerciale de Montpellier...*, op. cit., n° 63, p. 293-4.

<sup>1699</sup> ) LE ROY LADURIE (E.), *Les paysans de Languedoc...*, op. cit., p. 141.

<sup>1700</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 72.



victuailles hors du royaume<sup>1701</sup>. Certes, ces mesures -parfois contestées, comme on l'a vu plus haut, en 1308, par les consuls de Montpellier eux-mêmes - arrivèrent à limiter les difficultés du moment, mais sans répondre au problème de manière définitive, vu la répétition ultérieure des crises alimentaires. Par exemple, entre 1328 et 1330, malgré les moyens déployés par l'administration royale pour résoudre la question alimentaire, le manque de céréales subsista<sup>1702</sup>. A la suite de la mauvaise récolte de 1329, le 20 juin, période habituelle de soudure, le roi ordonna à nouveau l'interdiction absolue d'exportation de froment dans tout le royaume.

A partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle en revanche, d'autres instances, de rang régional, prennent l'initiative - sous le regard et avec l'appui cependant du représentant du pouvoir royal. Ainsi s'exprime à l'été 1370, le conseil ducal de Louis d'Anjou, lieutenant général du roi « ès pays de Languedoc » depuis 1364 :

« bien que, tant à cause de la cherté des blés et du faible rendement de la moisson qu'à cause de la distance qui nous sépare de la future moisson [période de soudure], la pénurie de blé soit extrêmement grave ès parties de Languedoc et que l'on redoute grandement la famine avec ses funestes conséquences et la détresse des pauvres gens, ce néanmoins un certain nombre d'étrangers, non sans le concours d'une société secrète composée de sujets du roi ou d'habitants du royaume, ne cessent d'acheter en ladite sénéchaussée des blés en grande quantité, qu'ils font enlever par voie de terre ou de mer pour les exporter en diverses régions hors du royaume, faisant ainsi augmenter en ce pays le prix des denrées »<sup>1703</sup>.

---

<sup>1701</sup> ) E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, *op. cit.*, p. 381.

<sup>1702</sup> ) Amedeo FENIELLO, « Les campagnes Napolitaines à la fin du Moyen Âge... », *op. cit.*, p. 16.

<sup>1703</sup> ) Archive départ. de l'Hérault, A 6, ff. 30-31, mandement adressé, le 18 août 1370, par le conseil ducal au sénéchal de Beaucaire, ainsi qu'au maître des ports de cette sénéchaussée : « *Licet, tam propter caritatem et defectum messium et bladorum quam distantiam temporis ad messes futuras, caristia bladi in partibus occitanis quamplurimum insurgat et de fame atque inconvenientiis et pauperum personarum afflictionibus dubitetur vehementer, nihilominus nonnulli extraregnicole, non sine nota (??) societatis occulte quorundam regnicolarum seu in regno Francie commorantium, blada quamplurima et in magnis quantitatibus in partibus dicte senescallie emere et ipsum bladum sive blada tam per terram*

Ainsi, les médiocres récoltes entraînent son accaparement, ce dernier pouvant aller jusqu'à des achats de récoltes sur pied, le tout entraînant une situation de panique générale. Le texte parle aussi de la complicité de certains sujets du royaume (régnicoles) ou habitants du royaume (étrangers résidants ?), formés en « société occulte » : c'est une première trace documentaire de la théorie du « complot des accapareurs » qui aura un beau et durable succès pendant toute l'époque moderne et jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle...

Pour faire face à la crise de l'année agricole 1375-1376, le conseil de ville de Toulouse, après avoir supplié le duc d'Anjou d'empêcher toute sortie de blé hors du pays, encouragea les marchands toulousains à faire des achats importants en leur promettant une commission de 2 sous par livre tournois de blé acquis, tout en envoyant deux prudhommes négocier des achats à Bordeaux et en désignant douze autres pour l'administration des blés<sup>1704</sup>. À propos de cette crise alimentaire toulousaine (1375-1376), Wolff écrivait que « l'arrivée des blés du Rouergue permet tant bien que mal à faire la soudure »<sup>1705</sup>.

La première moitié du XV<sup>e</sup> siècle fut, à son tour, jalonnée de crises alimentaires obligeant, au printemps 1420, les États de Languedoc, réunis à Carcassonne, à taxer tous les vivres et les capitouls de Toulouse à acheter du blé à 8 francs le carton, pour faire cuire du pain destiné aux pauvres<sup>1706</sup>. Le fait qu'en février 1421 les capitouls supplient le gouverneur royal du Languedoc, Charles de Bourbon, d'empêcher toute exportation des vivres - le 1er Août, le Parlement toulousain, récemment rétabli par le dauphin Charles, reprocha aux capitouls de mal administrer la ville et leur

---

*sive mare extrahere sive vehi et apportari ad diversas partes extra Francie regnum facere non desinunt, annonam cariorem in patria faciundo* » ; cité par E.-R. LABANDE, « L'administration du duc d'Anjou... », *op. cit.*, p. 8 et 12.

<sup>1704</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 185.

<sup>1705</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1706</sup> ) *Ibid.*, p. 185-86.

demanda de fixer un juste prix du blé - montre que la situation ne s'était guère améliorée<sup>1707</sup>. Et, à propos de cette crise, le prieur du collège toulousain de Périgord écrivait, en juillet 1421, « *Item notum quod anno isto non fuerunt aliqui fructus cum quibus homo posset comedere panem* »<sup>1708</sup>.

Les autorités municipales gardaient cependant jalousement leur pouvoir : en mai 1440 un marchand d'Agen du nom de Jean Aliguet obtint des capitouls toulousains une dérogation à l'interdiction portée par eux de faire sortir des céréales de Toulouse<sup>1709</sup>, tandis que, dans la petite province subpyrénéenne de Comminges, pour lutter contre l'inflation artificielle entretenue par les revendeurs de blé, à Lestelle<sup>1710</sup>, Saint-Julien<sup>1711</sup> et Saint-Clar<sup>1712</sup>, les consuls interdirent à ces « courtiers du blé » d'acquérir du grain de la saint Jean-Baptiste (24 juin) à la Toussaint<sup>1713</sup>. L'objectif était de réduire voire supprimer la hausse fulgurante du prix des denrées de première nécessité pendant la soudure.

En 1456, au mois d'août, le Parlement de Toulouse ordonne aux capitouls de veiller à ce que les marchands n'achètent pas de blé, de vin, ni d'autres denrées, pour les revendre à l'extérieur, avant que les Toulousains eux-mêmes ne soient pourvus<sup>1714</sup>. Le fait qu'au mois de septembre 1457 la Cour informe contre les accapareurs de blé et s'oppose à la décision d'un juge voulant rétablir la liberté de la traite du blé montre peut-être que la situation ne s'était pas améliorée après l'été 1457. En tout cas, la récolte suivante n'a pas été meilleure puisqu'en novembre et décembre 1457,

---

<sup>1707</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 186.

<sup>1708</sup> ) *Ibidem*, p. 186, note 102 ; « qu'ilsoit connu que, cette années là, il n'y eut aucun fruit de la terre dont l'être humain pût faire du pain ».

<sup>1709</sup> ) Ph. WOLFF, *Ibidem*, p. 178.

<sup>1710</sup> ) Lestelle-de-Saint-Martory : Haute-Garonne, Saint-Gaudens, Bagnères-de-Luchon.

<sup>1711</sup> ) Saint-Julien-sur-Garonne : Haute-Garonne, Muret, Auterive.

<sup>1712</sup> ) Saint-Clar-de-Rivière : Hte.-Garonne, arr. et cant. de Muret.

<sup>1713</sup> ) Judicaël PETROWISTE, « Chartes de coutumes et commerce local. Le cas commingeois, XIIIe-XVIe siècles », *Revue de Comminges*, 120-1, 2004, p. 79.

<sup>1714</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc aux XIVE... », *op. cit.*, p. 31.

des perquisitions et des ventes forcées d'avoines étaient opérées à Toulouse<sup>1715</sup>. Un mois auparavant, l'exportation des grains hors du royaume était déjà interdite et, en mai 1459, une hausse fulgurante du prix du blé se fit sentir à Narbonne. D'ailleurs, aux États de Languedoc, réunis à Béziers en décembre 1459, il fut question de cette stérilité dont la province avait souffert pendant trois ans<sup>1716</sup>.

### **En Provence :**

Pendant que certaines provinces étaient frappées par une disette, l'abondance régnait dans des contrées peu éloignées. Les exemples des régions provençales<sup>1717</sup>, où les variations climatiques étaient régulières, ont fait l'objet d'études permettant d'inventorier, à partir des délibérations de certaines communes et des tentatives d'application de ces recommandations, aussi bien les interdits concernant la circulation des céréales que la confiscation des stocks disponibles, etc...

Le roi Robert, comte de Provence et roi de Naples de 1309 à 1343, autorisa, par une lettre du 19 mars 1321, Grasse à faire venir du blé, « quelles que puissent être les interdictions présentes ou à venir »<sup>1718</sup>. Le roi Louis d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples de 1417 à 1434, fit évoluer ses ordonnances selon son bon plaisir ; comme le rappelle l'adage de droit romain : « *quod principi placuit, legis habet vigorem* » : que ce qui a plu au prince ait force de loi ». En conséquence, au printemps (avril) 1432, le gouverneur demanda à la ville d'Arles de laisser sortir le grain nécessaire à sa propre provision<sup>1719</sup>. Quelques années plus tard, en octobre

---

<sup>1715</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc aux XIV<sup>e</sup>... », *op. cit.*, p. 31.

<sup>1716</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1717</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 72-80. J. DRENDEL, « Les disettes en Provence », M. BOURIN *et alii* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 263-275.

<sup>1718</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 72.

<sup>1719</sup> ) *Ibidem*.

1472, ce fut le tour de la reine<sup>1720</sup> d'effectuer une démarche analogue auprès de la ville de Tarascon<sup>1721</sup>

Les législations royales générales de protection peuvent parfois se heurter aux intérêts particuliers de certaines villes (et de ceux de leurs citoyens qui font commerce des grains). Certaines villes de Provence harcelèrent le pouvoir comtal-royal et protestèrent contre le *uetum bladi* presque tout au long de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle : « en 1408, 1413, 1426, 1434, 1455, le conseil de Tarascon demande son abolition »<sup>1722</sup>. À Grasse, la prohibition a dû être répétée à trois reprises entre les mois de janvier et de mars 1456<sup>1723</sup>. En 1457, Sisteron<sup>1724</sup> a obtenu, dans ses privilèges, le droit d'être consultée avant toute interdiction de sortir des blés<sup>1725</sup>.

### **En Champagne :**

À l'arrivée d'une disette, les autorités mettent en place le *uetum bladi* qui n'est rien d'autre que l'interdiction d'exporter ; mais ce comportement n'a rien d'original vu son utilisation générale dans le royaume de France<sup>1726</sup>. D'abord le roi pouvait interdire l'exportation pour tout le royaume. Ainsi, le samedi après la Toussaint 1302, soit le 3 novembre), le roi Philippe IV ordonne au bailli de Vitry, en Champagne, aux marges nord-orientales du royaume<sup>1727</sup>, d'empêcher l'exportation des blés, du blé et autres victuailles hors du royaume en donnant comme raison : « *Victualium caritatem et insolitam caristiam quae in diversis partibus regni nostri, ex sterilitate*

---

<sup>1720</sup> ) Jeanne de Laval, seconde épouse du roi René d'Anjou (comte de Provence et roi de Naples de 1424 à 1480), successeur de Louis III.

<sup>1721</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 72.

<sup>1722</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1723</sup> ) *Ibid.*, p. 74.

<sup>1724</sup> ) Alpes-de-Haute-Provence, Forcalquier, chef-lieu de canton.

<sup>1725</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 72.

<sup>1726</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1727</sup> ) Aujourd'hui : Vitry-en-Perthois, Marne, Vitry-le-François, Sermaize.

*presentis anni fore nascuntur...*<sup>1728</sup> ». Trois années plus tard, en raison d'une cherté générale des blés au printemps 1305, particulièrement en Vermandois<sup>1729</sup>, le 6 février 1305 (n. st.), le roi interdit toute exportation de vins, de grains et autres victuailles (mais aussi de laine et de draps) hors du royaume « pour la nécessaire sustentation de nos sujets (...) pour que demeure dans le royaume ce qui est nécessaire aux régnicoles<sup>1730</sup> ».

### **En Flandre :**

Les villes de Flandres obtinrent de leurs princes (comtes de Flandre, puis ducs de Bourgogne) la prohibition de l'exportation des céréales, mais les classes dirigeantes tendirent à favoriser la libre exportation parce qu'elles vivaient des rentes agraires et bénéficiaient des prix élevés et de la liberté du commerce. Pour éviter la spéculation, les récoltes ne pourront être vendues sur pied et à terme, les boulangers et brasseurs ne pourront disposer que des quantités indispensables à l'exercice de leur profession ; le commerce des grains n'est autorisé que dans les marchés publics et officiels ; les producteurs du plat pays ne pourront vendre aux particuliers que pour la satisfaction de leurs besoins familiaux<sup>1731</sup>. D'autres dispositions concernaient les marchands qui pouvaient tantôt transporter où ils voulaient à l'intérieur du Royaume sans en expédier ailleurs, tantôt devaient, dans un délai fixé, mettre en vente toutes les quantités dont ils disposaient<sup>1732</sup>.

---

<sup>1728</sup> ) « Une disette de produits alimentaires et une cherté inhabituelle sont nées dans plusieurs régions de notre royaume en raison de la stérilité de la présente année... » : E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, *op. cit.*, p.351 ; E. BOUTARIC, *La France sous Philippe le Bel*, *op. cit.*, p. 363.

<sup>1729</sup> ) La région de Saint-Quentin, dans le département actuel de l'Aisne.

<sup>1730</sup> ) C'est-à-dire aux habitants du royaume. E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, *op. cit.*, p. 424

<sup>1731</sup> ) Jacques GODARD, « Contribution à l'étude de l'histoire du commerce des grains à Douai, du X<sup>IV</sup>e au X<sup>VII</sup>e siècle », *Revue du Nord*, t. 27, n° 107-108, Juillet-déc. 1944, p. 171.

<sup>1732</sup> ) *Ibidem*.

## Hors du royaume de France

Dans le royaume de Naples, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la monarchie angevine fit face à une forte crise alimentaire vis-à-vis de laquelle elle parut le plus souvent désarmée<sup>1733</sup>. Par exemple, en 1301, des mesures visèrent à limiter l'accaparement des réserves alimentaires et la spéculation sur les prix qui en fut la conséquence<sup>1734</sup>. Puisque la situation dérivait « non pas du climat ou de la pénurie des aliments mais de la malice des hommes »<sup>1735</sup>, une série de perquisitions fut menée aussi bien en ville que dans les hameaux des environs à la recherche de *frumentum et victualia*, un contrôle des voies de transit vers la capitale de façon à ce que « tous les marchands des environs et parmi eux surtout ceux qui transportaient des produits alimentaires pour les vendre dans la ville de Naples pussent le faire en toute sécurité »<sup>1736</sup>. Aussi, tous ceux qui voulaient importer en ville des produits alimentaires furent exempts des droits de péage<sup>1737</sup>.

A Florence, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, des marchands expérimentés sont choisis pour procéder eux-mêmes aux achats indispensables, là où ils le pourront sans dépasser le prix fixé par les autorités<sup>1738</sup>. Un fonds spécial, confié à des *depositariis pecunie deposite pro grano et blado emendo*, est constitué pour faire face à la pénurie<sup>1739</sup>. Sienne et d'autres cités toscanes, dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, pratiquaient la « politique du bon plaisir », qui consistait à n'autoriser les exportations - et pas seulement de produits de première nécessité - que par un système de licences. Entre mai 1316 et mai 1318, près de cinq cents licences avaient été accordées autorisant l'exportation de céréales alors que les besoins locaux demeuraient considérables.

---

<sup>1733</sup> ) Amedeo FENIELLO, Les campagnes napolitaines à la fin du Moyen Âge, mutations d'un paysage rural, *Collection de l'École Française de Rome*, 348, Paris, EHESS, 2001, p. 15.

<sup>1734</sup> ) *Ibidem*, p. 15.

<sup>1735</sup> ) *Ibid.*

<sup>1736</sup> ) *Ibid.*

<sup>1737</sup> ) *Ibid.*

<sup>1738</sup> ) C.-M. de La RONCIÈRE, « Les Famines à Florence... », *op. cit.*, p. 228 ; *Prov.* 6, c. 125v, 20 oct. 1296 ; *Prov.* 7, c. 79 v-80, 18 fév. 1297 ; *Prov.* 8, c. 125 v-126, 21 août 1297.

<sup>1739</sup> ) *Ibidem*.

Pour mieux contrôler ce trafic de céréales, les autorités renforcèrent la vigilance, installant des gardes aux portes et poternes et dans les différents points de passage utilisés par les transporteurs<sup>1740</sup>.

En péninsule ibérique, dans le royaume de Valence, au cours de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, des mesures royales sont diffusées, permettant à des endettés de bénéficier de la clémence du prince, tendant « à suspendre temporairement la détention ou l'emprisonnement pour dettes de ceux qui y apportent des grains »<sup>1741</sup>.

Comme le rappelle Jean-Pierre Cuvillier après avoir étudié les registres de la chancellerie royale de Pierre III le Grand en Catalogne<sup>1742</sup>, les exportations de grains pouvaient, à l'occasion de licences d'exportation<sup>1743</sup>, faciliter, au profit des finances royales, la récupération de quelques taxes. Ainsi, au XIV<sup>e</sup> siècle, les édiles de Barcelone prohibèrent les exportations de grains (*vetita bladi*) jusqu'aux prochaines récoltes, et les autres localités catalanes furent obligées de faire de même. Pierre IV le Cérémonieux, à son tour, concéda le 18 janvier 1347 aux jurats et « prudhommes » (« prohoms ») de Xàtiva<sup>1744</sup> qu'aucune personne qui apportera en

---

<sup>1740</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 158.

<sup>1741</sup> ) Archives régionales de Valence, C, reg. 882, f. 121 v<sup>o</sup> ; cité par Antoni FURIO, « Disettes et famines en temps de croissance. Une révision de la « crise de 1300 » : le royaume de Valence dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », M. BOURIN *et al.* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 408.

<sup>1742</sup> ) Jean-Pierre CUVILLIER, « La noblesse catalane et le commerce des blés aragonais au début du XIV<sup>e</sup> siècle (1316-1318) », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, VI, 1970, p. 113-130 (registres n<sup>o</sup> 213-215).

<sup>1743</sup> ) En mars 1285, Pierre III le Grand avait interdit tout échange commercial avec le royaume voisin (Majorque) en interdisant aux jurés des villes de fermer quand bon leur semblait les marchés locaux pour éviter la sortie des grains ; Carlos Laliena CORBERA, « Développement économique, marché céréalier et disettes en Aragon et en Navarre, 1280-1340 », M. BOURIN *et al.* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 286.

<sup>1744</sup> ) Xàtiva/Játiva : communauté et province de Valence.



ville du froment, du blé en général ou toute autre denrée ne pourra être détenue ou emprisonnée pour dettes<sup>1745</sup>.

En Castille, la monarchie établit une politique similaire de prohibition contre l'exportation des « choses interdites » - la liste en fut dressée une première fois aux Cortès de Jérez de 1268 et, définitivement, aux Cortès de Guadalajara en 1390 ; elle comprenait : pain, blé, orge, seigle, viande, bétail, légumineuses...-, sauf par le biais de licences que les rois accordaient assez libéralement, ce que les Cortès dénoncèrent à plusieurs reprises, sans succès cependant parce que la concession de ces licences fournissait à la monarchie une source de revenus et un instrument de rétribution des fidélités politiques. Cependant, le grain pouvait circuler librement à l'intérieur de la couronne de Castille, ce qui occasionnait des affrontements avec les communautés rurales et entre les cités et les critiques des Cortès. C'est seulement pendant les périodes - exceptionnelles et brèves - pendant lesquelles les denrées alimentaires de base étaient en abondance, que les autorités municipales castillanes prohibaient les importations et demandaient au roi que les producteurs puissent exporter leurs productions.

Des décisions royales castillanes, publiées au début du XIV<sup>e</sup> siècle (1313) et faisant suite à des récoltes nettement déficitaires en Andalousie, déterminèrent « la Confrérie Générale d'Andalousie à accorder un moratoire d'un an pour le paiement des dettes envers les juifs »<sup>1746</sup>. Les Cortès, au cours de ce premier demi-siècle, accordèrent des mesures tout aussi généreuses, dont un moratoire d'un an pour le paiement des dettes envers les juifs et, par la suite, « des mesures similaires, dont une remise partielle des dettes, furent promulguées pendant les Cortès de 1315,

---

<sup>1745</sup> ) Archives régionales de Valence, C, reg. 882, f. 121 v° ; cité par Antoni FURIO, « Disettes et famines en temps de croissance. Une révision de la « crise de 1300 » : le royaume de Valence dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », M. BOURIN et al. (dir.), Les disettes dans la conjoncture de 1300..., op. cit., en Méditerranée occidentale, École Française de Rome, 2011, p. 408.

<sup>1746</sup> ) C. REGLERO, « Les disettes en Castille... », op. cit., p. 325.

1317, 1322, 1325 et 1339 »<sup>1747</sup>. A ce sujet il est intéressant de noter d'une part que les princes et les assemblées qu'ils sollicitent limitent ces mesures aux seuls prêteurs juifs dont les pratiques, parfois usuraires, permettaient toutefois aux plus démunis de survivre. Mais ces juifs demeurés en Andalousie dans les territoires reconquis par le royaume de Castille étaient passés sous l'autorité des souverains chrétiens, étroitement surveillés et marginalisés, quoique utiles pour tous ceux qui étaient contraints d'emprunter.

Au Portugal, la politique frumentaire fut activée à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle, quand les gouvernants de Lisbonne, Porto et Santarem firent appel, à plusieurs reprises, à l'autorité du roi pour obtenir l'interdiction d'exporter la production locale et même la permission de la réquisitionner lors des périodes critiques<sup>1748</sup>.

En Angleterre, la *carta mercatoria*, publiée en 1303, accordait, entre autres privilèges, la liberté d'exporter le grain contre le paiement d'une taxe au roi<sup>1749</sup>.

## Conclusion

Au premier abord, le ravitaillement des villes aux derniers siècles du Moyen Âge semble être facile, ordonné, une exemplarité dans la gestion des pénuries répétées par des autorités urbaines pleinement responsables et capables d'intervenir efficacement. En réalité, nombreuses sont les sources (législatives, normatives (statuts municipaux, statuts des métiers, ordonnances et règlements) et comptables (livres de comptes municipaux) qui témoignent des limites d'application de ces mesures, évoquant les hausses récurrentes du prix des subsistances et la fréquence de pratiques usurières.

---

<sup>1747</sup> ) C. REGLERO, *Ibidem.* J. O'CALLAGHAN, *Las Cortes de Castilla y León, 1188-1350*, Valladolid, 1989, p. 21.

<sup>1748</sup> ) Iria GONÇALVES, « Defesa do consumidor na cidade medieval : os produtos alimentares (Lisboa, seculos XIV-XV) », *Arquipélago, História*, 1/1 (1995), p. 35-43.

<sup>1749</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 158-9.

L'étude du processus de ravitaillement montre parfois un renversement du schéma habituel (la campagne nourrissant la ville) : en période de récoltes insuffisante, c'est la ville, parce qu'elle est une place d'importation, qui nourrit la campagne affamée.

Petites ou grandes ville, les principes de ces politiques urbaines étaient presque toujours les mêmes : assurer un approvisionnement suffisant pour éviter des troubles tout en tenant compte des intérêts des commerçants et des producteurs. L'importance des facteurs naturels étant essentielle dans le déclenchement de la faim, il fallait varier les mécanismes d'évitement pour se soustraire aux conséquences des mauvaises récoltes en constituant des réserves et en distribuant de la nourriture pendant les années de crise alimentaire. Ainsi, il fallait protéger les consommateurs contre les fraudes sur la quantité et la qualité des produits et, dans le même temps, protéger les producteurs et commerçants de la ville contre la concurrence. Aussi, parmi ces mesures appliquées dans les villes médiévales en période de crise alimentaire figuraient l'approvisionnement du marché en céréales, la régulation des prix et des mesures, la lutte contre la spéculation et l'accaparement, la mise en place de sanctions contre les contrevenants, etc.

Pour éviter le risque de désordres et de révoltes, Il fallait maintenir le prix des denrées à un niveau accessible. Pour se faire, les villes recourraient principalement à des moyens législatifs, les interventions les plus directes demeurant exceptionnelles, sauf dans les grandes villes et spécialement en temps de crise<sup>1750</sup>.

Certaines autorités municipales adoptèrent une politique protectionniste, garantissant aux producteurs un monopole de vente, combattant le « marché noir », interdisant aux clients d'aller au-devant des vendeurs, d'acheter hors marché, limitant les bénéfices par l'établissement d'un maximum des prix, interdisant les

---

<sup>1750</sup> ) MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 176-7.

exportations tant que la cité n'était pas suffisamment ravitaillée et se réservant la concession des licences d'exportation. Ainsi, les attitudes des autorités dirigeantes étaient partagées entre le principe de libre circulation des marchandises et le besoin de taxes, sources de revenus importants.

En définitive, les jugements des historiens demeurent partagés : selon Denis Menjot, malgré la surpopulation de certaines cités à la fin du Moyen Âge et les difficultés alimentaire, personne - ainsi à Florence selon Charles-Marie de La Roncière et à Cologne selon Franz Irsigler - n'est mort de faim, grâce à la mise en place d'un ample réseau d'approvisionnement et de normes de régulation de la distribution<sup>1751</sup>. Pour Tolède au contraire, Abad Escribano conclut à l'inefficacité de l'action du conseil de ville dans la régulation du marché<sup>1752</sup>.

---

<sup>1751</sup> ) MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 176-7.

<sup>1752</sup> ) *Ibidem*.

## Chapitre VIII

### Les techniques de conservation des grains et des produits alimentaires

#### (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)

#### I - Stocker, comment et pour quoi faire ? Historiographie de la question

Les récents travaux de médiévistes, en particulier archéologues, sur l'entrepôt des denrées alimentaires permettent non seulement l'étude des structures (dispositifs matériels et techniques de conservation), du contexte de leur développement, mais aussi des politiques annonaires<sup>1753</sup>. Dans ces derniers siècles du Moyen Âge marqués par la multiplication des crises alimentaires, la mise en réserve d'une partie de la production agricole, conservée dans des greniers ou silos, était presque une stratégie de survie. Le 40e Colloque de Flaran fut l'occasion, pour beaucoup d'historiens, de se pencher sur les problématiques relatives au stockage alimentaire, en particulier céréalier, dans l'Europe médiévale et moderne. Et comme l'ont bien démontré les intervenants lors de ce colloque précité, au Moyen Âge, nombre de ces structures (magasins, greniers et entrepôts, etc.) furent aménagées dans des monastères et des prieurés, dans des résidences seigneuriales ou des palais, au sein de l'habitat, à côté des cimetières, dans des comptoirs commerciaux, des ports et des villes<sup>1754</sup>.

---

<sup>1753</sup> ) Michel LAUWERS (éd.), *Mises en réserve : production, accumulation et redistribution des céréales dans l'Europe médiévale et moderne, 40e Colloque international de Flaran*, Toulouse, Presse Universitaires du Mirail, 2019.

<sup>1754</sup> ) Mentionnons : Jean-Pierre DEVROEY, « Les céréales dans les réseaux de la grande propriété foncière à l'époque carolingienne. Modalités de stockage et de distribution » ; Simone COLLAVINI et Giovanna BIANCHI, « Lieux de stockage des céréales et formes d'extraction du surplus paysan, entre sources matérielles et sources écrites (Italie centro-

Les pénuries, dont les sources nous décrivent la fréquence et les souffrances que vivent les populations, nous paraissent justifier de multiples enquêtes tant sur la sauvegarde des moissons, les mesures tendant à la constitution de réserves tant privées que publiques, les moyens techniques mis en œuvre pour en assurer la conservation et la sécurité. Et le dicton « une année porte l'autre » dit la nécessité de constituer des réserves et d'en maîtriser la consommation.

Certes, certaines questions peuvent rester en suspens : est-ce que, par le biais des vestiges archéologiques, notamment les structures de conservation des denrées alimentaires, il est possible de percevoir d'éventuels indices de pénurie ? Ensuite, quelle serait la fonction de la structure (stockage annuel ou pluriannuel destiné à pallier la pénurie), son contenu (nature et utilisation du grain), la destination de celui-ci (consommation, vente, semence) et le statut du grain conservé (réserve, impôt, produit commercial) ? Il est important de connaître le rôle et l'importance des structures de stockage pour pouvoir identifier celles qui sont réellement dédiées à la réserve. Ainsi, une bonne interrogation sur les systèmes de conservations des grains ne saurait ignorer leurs aspects morphologique (forme des bâtis), fonctionnel (utilité ou but de la conservation, spéculative ou familial), sociologique (statut des réserves), de même que les types de céréales conservées (épi, grain vêtu, grain nu...) <sup>1755</sup>.

---

septentrionale, IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) » ; Didier PANFILI, « Production, stockage et redistribution chez les Cisterciens (début XII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle) » ; Mohamed OUERFELLI, « Commerce et stockage des grains en Al-Andalous et au Maghreb, d'après les traités d'agronomie arabe des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles » ; Nicolas PERREAUX, « Les mentions de lieux de stockage dans les documents médiévaux : enquête lexicale et sémantique dans les corpus de chartes numérisés » ; Serge BRUNET, « Greniers d'îmiers des Pyrénées centrales (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) et communautés montagnardes : entre défense militaire, protection sociale mutualiste et symbolique.

<sup>1755</sup> ) M. GAST et F. SIGAUT (dir.), *Les techniques de conservation des grains...*, op. cit. p. 5.

L'aspect qui nous intéressera le plus ici est sans doute l'aspect fonctionnel des structures. Il n'est pas toujours facile à saisir car le verbe « stocker » est parfois inextricable de ses nombreux synonymes (entreposer, emmagasiner, conserver...) : le verbe stocker - mot d'origine anglaise qui ne fait son entrée dans la langue française, très timidement, qu'à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et ne se généralise qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> - n'est pas toujours synonyme de « mise à part » ou de conservation en vue d'une future consommation ou spéculation, il peut signifier une simple opération technique : par exemple, on stocke les gerbes dans une grange avant de les dépiquer. L'usage du verbe « emmagasiner » n'est guère plus précoce, puisqu'attesté à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis que « entrepôt » et « entreposer » ne paraissent pas antérieurs au XVII<sup>e</sup>...

Comment savoir s'il s'agit d'une simple conservation provisoire des céréales avant une opération de transformation ou dans un but spéculatif, d'auto-subsistance, de consommation, etc. Ainsi, grange, grenier, silo, fosses à blé<sup>1756</sup>, entrepôt, magasin... sont autant de termes rappelant le souci permanent des populations de conserver les grains à consommer ultérieurement.

### **Silos et greniers**

Dès la révolution néolithique se pose le problème de la conservation des récoltes, notamment céréalières, autrement dit, la maîtrise du stockage des céréales, essentielle dans l'organisation de la plupart des sociétés. Ainsi, il fallait conserver la nourriture à consommer sur le court ou moyen terme mais aussi sur le long terme pour parer à une future mauvaise récolte. Le premier mode de conservation fait intervenir, par exemple, des récipients en céramique comme les jarres (conservées à

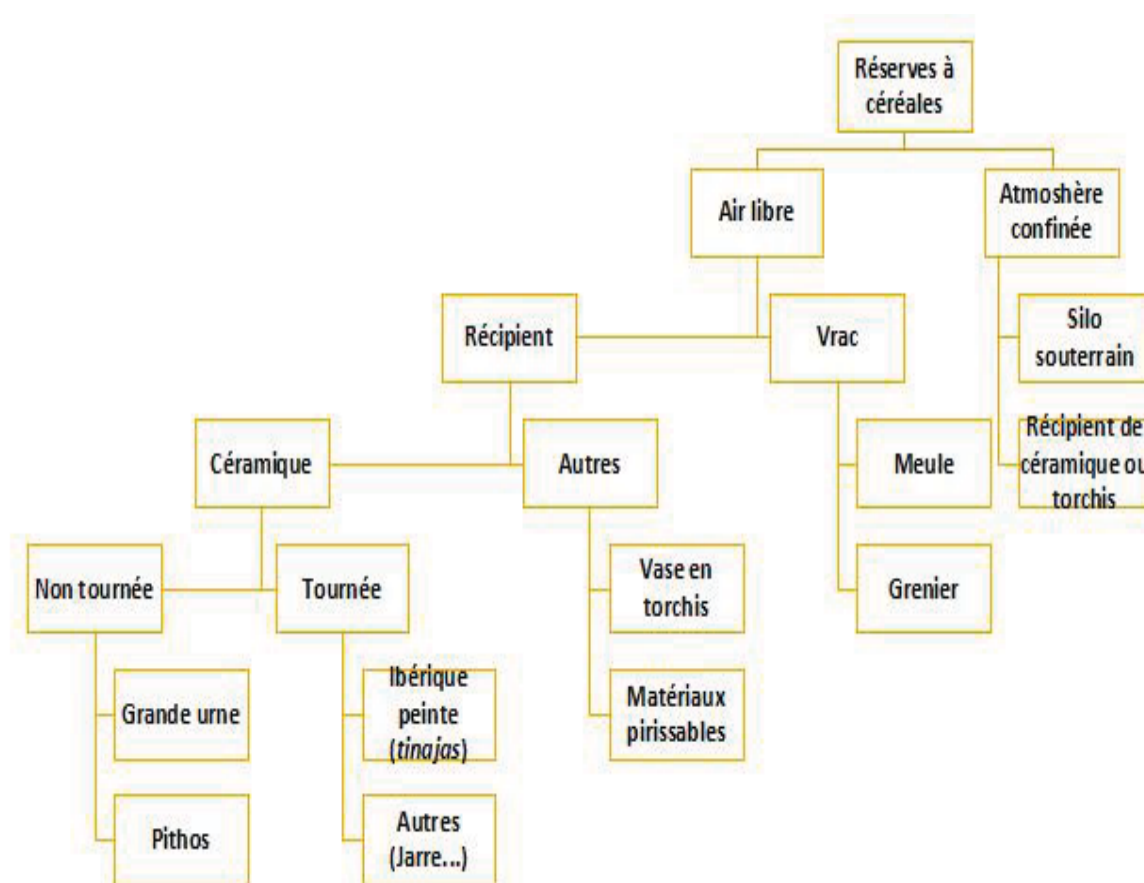
---

<sup>1756</sup> ) François SIGAUT, « La redécouverte des silos à grains en Europe occidentale, 1708-1880 », M. GAST et F. SIGAUT (dir.), *Les techniques de conservation des grains...*, op. cit., p. 15.

l'air libre ou enterrées). Une autre solution est le silo<sup>1757</sup>, qui est une fosse creusée dans le sol, ovoïde ou piriforme, dotée d'une bouche rétrécie de manière à pouvoir être scellé hermétiquement.

L'archéologue, spécialisé dans la période protohistorique, propose un schéma des différentes solutions de stockage utilisées au premier millénaire avant J. C. et de leurs rapports logiques entre elles, qui peut aider à la compréhension de la situation médiévale.

**Figure 3 : Schéma des différentes solutions de stockage**



**Source** : Dominique GARCIA, *Les structures de conservation des céréales en Méditerranée nord-occidentale au premier millénaire avant J.-C. : innovations techniques et rôle*

<sup>1757</sup> ) Le terme apparaît en langue française seulement à la fin du XVII<sup>e</sup> s., en provenance de l'espagnol (*silo*). Mais le dictionnaire ROBERT signale le mot provençal « *sil* » au XIII<sup>e</sup> s. ; le glossaire et lexique de Du CANGE et NIERMEYER ne donnent rien sous *sirus*, termes latin correspondant.



*économique*. Travaux du centre Camille Jullian. CNRS, 1997 ; reproduit dans : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Stockage\\_des\\_céréales/](https://fr.wikipedia.org/wiki/Stockage_des_céréales/) Consulté le 07/04/2020

Le silo constitue un des modes de conservation des céréales, en atmosphère confinée, les plus appropriés. Il s'agissait de remplir la fosse de grains battus et vannés en scellant hermétiquement l'embouchure à l'aide de terre ou d'argile, afin d'isoler le contenu de l'air extérieur, de l'humidité et des insectes. L'idée est de permettre au grain de continuer à respirer en consommant l'oxygène contenu dans le silo tout en rejetant du gaz carbonique. A la fin de cette oxygénation, les grains entrent dans une phase de dormance qui favorise une conservation de longue durée tout en sauvegardant leurs propriétés<sup>1758</sup>.

Le temps du stockage permet de différer l'écoulement ou la consommation d'une quantité importante de ressources saisonnières et de disposer des produits pendant une partie de l'année avant la prochaine récolte<sup>1759</sup>. Ce qui fait que l'on ne pouvait pas stocker, dans un silo, des épis que l'on viendrait prendre pour battre au gré des besoins car sa fermeture hermétique interdit qu'on l'ouvre et referme fréquemment, contrairement à la grange où l'on stocke souvent en épis pour battre ensuite peu à peu<sup>1760</sup>. Comme l'écrit Jean-Pierre Devroey :

« Le silo, en rendant invisibles les semences, représentait un instrument de résistance paysanne contre les prélèvements seigneuriaux et un moyen indispensable de survie en cas d'échec des récoltes, au moment où il fallait défendre à tout prix les semences contre les exacteurs ... Il contient, le plus souvent, une part de récolte à utiliser rapidement après ouverture. Le regroupement des silos autour des églises qu'on observe dans le Sud de la France à partir du X<sup>e</sup> siècle traduit peut-être cette double nécessité d'inclure, matériellement et de manière symbolique, les

---

<sup>1758</sup> ) [https://fr.wikipedia.org/wiki/Stockage\\_des\\_céréales/](https://fr.wikipedia.org/wiki/Stockage_des_céréales/) / [Stockage des céréales](https://fr.wikipedia.org/wiki/Stockage_des_céréales/) — Wikipédia (wikipedia.org), consulté le 09/04/2020.

<sup>1759</sup>) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 167.

<sup>1760</sup>) G. COMET, *Le paysan et son outil...*, *op. cit.*, p. 368.

céréales dérobées sous la terre dans les espaces soumis directement à Dieu et à la domination et au contrôle des réseaux seigneuriaux et paroissiaux »<sup>1761</sup>.

Les recherches archéologiques, notamment sur les espaces souterrains, ont permis la découverte de silos, familiaux pour l'essentiel, mais également de constructions collectives, généralement édifiées en sous-œuvre, sous la responsabilité et la surveillance d'agents dépendant des autorités locales. La première difficulté d'identification de ces silos apparaît non seulement dans le repérage de leur site, grottes ou cavités troglodytiques difficiles d'accès, ou simplement occultées sous les fondations des murs afin d'en dissimuler au maximum la découverte. Il en est de même quant à leur usage : simples réserves familiales<sup>1762</sup> assurant la conservation des grains pendant une saison ou silo de dimensions importantes, véritables greniers collectifs facilitant l'accumulation d'une partie considérable (voire la presque totalité) des réserves nécessaires à un groupe social<sup>1763</sup>. De même, l'analyse minutieuse des parois de ces silos - et, dans certains, des fragments de grains mêlés au comblement postérieur - n'autorisent que rarement à déterminer précisément les céréales ainsi conservées et à préciser les périodes d'utilisation de ces réserves. A tout le moins, ces silos évoqués par Monique Bourin<sup>1764</sup> sont étudiés avec minutie sans pour autant permettre leur datation ; ils sont parfois les vestiges d'une première construction de l'habitation, ce qui, souvent, manifeste qu'ils avaient été soigneusement conservés.

La maigreur des sources écrites à ce sujet n'autorise qu'une appréciation lacunaire de ces structures de conservation. Ce qui paraît évident, c'est la différenciation fréquente des modalités de stockage. Évoquant ces silos, Monique Bourin propose : « ... les silos, de taille très variable, aménagés dans la maison, dans le village, dans les rues de la ville ou « dans la nature », demeurent, autour de 1300, le mode de

---

<sup>1761</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 222.

<sup>1762</sup> ) Cette réserve semble le plus souvent limitée à la seule consommation annuelle.

<sup>1763</sup> ) La réserve publique pouvait faciliter, en situation d'urgence, la vente à prix réduit de céréales acquises au cours des périodes de prix peu élevés.

<sup>1764</sup> ) M. BOURIN *et al.* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 27.

conservation le plus courant »<sup>1765</sup>. Pourtant à Perpignan, les silos domestiques de stockage des grains furent abandonnés vers 1300, en faveur des greniers, probablement afin d'en assurer la ventilation<sup>1766</sup>.

Par la suite seront développés, existant sur le continent européen au moins depuis l'âge du bronze et du fer, des greniers destinés à tenir le contenu hors de l'humidité et des rongeurs. Et comme nous venons de le voir, le mode de conservation différencie le silo (dans une atmosphère confinée, il isole le contenu de l'air extérieur, de l'humidité et des insectes, assurant ainsi la possibilité de nouveaux semis)<sup>1767</sup> du grenier (dans une atmosphère aérée, ce qui est particulièrement utile pour le séchage des céréales telles que le blé par exemple). Le silo permet de conserver les grains pendant plusieurs années, ce que ne permet par un grenier surélevé, qui ne peut conserver longtemps à l'air libre des gerbes qui sont en position de séchage et de stockage d'attente, avant le battage. Une grange désignant, d'après Le grand Larousse, « un bâtiment clos d'une ferme destiné à loger le foin, la paille, les récoltes » ; un grenier, toujours d'après le même dictionnaire, « la partie d'un bâtiment rural destiné à conserver les grains, le foin, la paille », on remarque que la distinction entre grange et grenier n'est qu'une question de localisation (pièce d'un bâtiment ou bâtiment distinct).

Les traités des agronomes latins donnent de précieuses indications sur la variété des techniques alors en usage pour la conservation des céréales. Le *De re rustica* est une réunion des plus célèbres textes laissés par les auteurs latins de l'Antiquité (Caton l'Ancien, Varron, Columelle, Palladius) en matière d'agriculture et de vie à la campagne. La première édition du recueil fut réalisée à Venise en 1472 ; il existe diverses éditions incunables ultérieures, imprimées à Bologne et Venise.

---

<sup>1765</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1766</sup> ) M. BOURIN *et al.* (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300...*, *op. cit.*, p. 420 ; voir aussi, dans le même volume, la conclusion par John Drendel.

<sup>1767</sup> ) C. PUIG, « L'apport de l'étude du stockage... », *op. cit.*, p. 168.

Selon la durée prévue pour le stockage, le grain peut être conservé soit entier, en épis, sous forme de gerbes, soit battu et vanné, dans des greniers ou encore dans des fosses. L'intérêt économique d'un stockage performant est clairement exprimé chez Varron (1er siècle av. J. C.) : « (...) pour ce qu'on destine au marché, il faut attendre le moment de vendre avec avantage. Telle production ne peut se conserver sans s'altérer ; il faut se presser de s'en défaire. Cette autre est plus de garde, attendez que son prix s'élève<sup>1768</sup> ». Pour favoriser la conservation, certains agronomes latins insistent sur la nécessité de sécher le grain et de le conserver à l'abri de l'humidité. S'agissant de l'aire à battre le blé, Palladius affirme, au Ve siècle de notre ère : « il faut avoir dans son voisinage un autre terrain plat et bien découvert, dans lequel on puisse transporter les blés pour y prendre l'air avant d'être serrés dans les greniers ; précaution utile pour qu'il se garde longtemps »<sup>1769</sup>. Pour la disposition générale des bâtiments, Varron rappelle l'organisation de la métairie romaine en trois parties : la *villa urbana* et la *villa fructuaria* qui correspond à la réserve des productions avec le cellier, le pressoir et les greniers. Columelle (première moitié du 1er siècle de notre ère) précise que « les greniers, auxquels conduira un escalier, auront de petites fenêtres croisées, livrant passage aux aquilons. Cette position, étant la plus fraîche et la moins humide, est très favorable à la conservation des grains »<sup>1770</sup>. Varron enfin, indique que « pour le blé, il faut le serrer dans de hauts greniers, où les vents soufflent du nord et de l'est, et où l'humidité ne puisse pénétrer d'aucun côté » et que « pour les denrées sèches, tels que les fèves, les lentilles, l'orge et le blé, on établira des espèces de plancher<sup>1771</sup> ».

---

<sup>1768</sup>) Marcus Terencius VARRON (VARRON), *De Agricultura*, Livre I, chap III.

<sup>1769</sup>) PALLADIUS, *De re rustica*, Livre I, chap. XXXVI.

<sup>1770</sup>) COLUMELLE, *De Re rustica*, Livre I.

<sup>1771</sup>) VARRON, *De Agricultura*, Livre I, chap ? XIII.

**Figure 4 : Vue des silos du site de l'oppidum antique d'Ensérune (VI<sup>e</sup> s. av. J. C. - I<sup>er</sup> s. apr. J. C.)<sup>1772</sup>**



**Source** : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Oppidum\\_d%27Ens%C3%A9rune](https://fr.wikipedia.org/wiki/Oppidum_d%27Ens%C3%A9rune)

/Consulté le 12/06/2021

La quantité, la qualité et la conservation des récoltes dépendent des conditions agrométéorologiques, les saisons pourries rendant difficile la reconstitution des stocks : « les blés peuvent germer sur pied avant d'être récoltés (comme ce fut le cas en 1487<sup>1773</sup>, en 1505, à nouveau en 1515, ainsi qu'en 1517), ou être « embrussés », c'est-à-dire attaqués par la rouille du blé, qui constitue l'un des syndromes agricole typique du Petit Âge Glaciaire<sup>1774</sup>. L'étude parallèle de l'évolution climatique, en particulier des derniers siècles du Moyen Âge en Europe, et, simultanément, de la diffusion de nouvelles pratiques agricoles, précisément au début de l'époque moderne, permet de mesurer les progrès réalisés, une amélioration des productions céréalières, sans aucunement aboutir à réduire, voire éliminer les disettes et autres temps de famine encore si fréquents en ces temps de soudure. Ainsi s'explique l'élaboration de diverses méthodes destinées à conserver les aliments bien au-delà de leur cycle de vie naturelle : la mise au frais ou la salaison ou encore la fumigation des viandes et des poissons, le séchage d'un certain nombre de fruits ou leur cuisson avec addition de sucre (confitures), mais aussi la fermentation des boissons et celle des fromages (seule façon de conserver des produits lactés), l'usage de l'huile, du sel

---

<sup>1772</sup>) Cne. de Nissan-lez-Ensérune, Hérault, arr. et cant. de Béziers.

<sup>1773</sup>) Laurent MARCHAL (éd.), « La chronique de Lorraine », *Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*, t. 5, Nancy, Société d'archéologie lorraine/Steiner, 1859, p. 315.

<sup>1774</sup>) L. LITZENBURGER, « La sécurité alimentaire et sanitaire à Metz... », *op. cit.*, p. 141.

ou du vinaigre pour la conservation de la verdure. Beaucoup de ces moyens de conservation étaient aussi destinés à favoriser le transport à longue distance (cf. harengs en saumure), mais ils donnaient également naissance à de nouvelles coutumes gastronomiques<sup>1775</sup>.

## II - Quelques témoignages archéologiques sur les silos médiévaux

Le Bourbonnais et l'Auvergne offrent au moins trois exemples de ces structures médiévales de conservation.

### **Silo de stockage alimentaire sous la cour des bâtiments du prieuré de Saint-Germain-des-Fossés<sup>1776</sup> :**

*L'eccllesia sancti Germani cum capella de Castello* 1165 est mentionnée pour la première fois dans une bulle du pape Alexandre III ; il s'agit d'un prieuré dépendant de l'abbaye bénédictine de Mozac, près de Riom. Les fouilles menées de 1986 à 90, sous la direction de Jacques Corrocher, puis une nouvelle campagne en 1994 ont permis la découverte de sépultures des VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles<sup>1777</sup> et des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles dans le cloître<sup>1778</sup> et la mise au jour, sous la cour du prieuré, d'un silo de stockage alimentaire d'époque carolingienne, pour lequel la datation au Carbone C<sup>14</sup> donne les fourchettes 672-921 et 823-998<sup>1779</sup>.

---

<sup>1775</sup> ) M. MONTANARI, « La fame comme soggetto economico, politico e morale... », *op. cit.*, p. 95-96.

<sup>1776</sup> ) Allier, arr. et canton de Vichy.

<sup>1777</sup> ) *De Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours* et VOGT, *Sépultures mérovingiennes...*, p. 111-4.

<sup>1778</sup> ) *Archéologie médiévale*, t. 18 (1988), p. 337-8.

<sup>1779</sup> ) *Ibidem*, t. 25 (1995), p. 261-2.

### **Un stock de semences carbonisées du X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle en pays gannatois :**

Des sondages pratiqués en 2002 autour de l'église Sainte-Croix , au centre ancien de la petite ville de Gannat<sup>1780</sup>, dans une zone occupée également, jusqu'au XIII<sup>e</sup> s., par une motte castrale seigneuriale à donjon ont permis de retrouver une couche de charbons de bois et de graines carbonisées ; les datations opérées sur les charbons de bois ont permis d'obtenir une fourchette chronologique comprise entre 898 et 1029, avec des maximum de probabilité entre 947 et 1029.

La conservation des graines a été excellente ; la densité des graines au sein du prélèvement indique un stock de conservation volontaire. Les céréales représentent presque 94% des restes, les légumineuses un peu moins de 4% et les fruits cultivés un peu plus de 2%. Parmi les graines de céréales, le blé nu (*Triticum aestivum*) est surreprésenté (près de 85%) ; puis viennent l'orge vêtue (*Hordeum vulgare*) et le seigle (*Secale cereale*) pour moins de 2% ; enfin, la présence d'avoine reste anecdotique, tout comme celle des légumineuses (vesce et féveroles et, dans une moindre mesure, lentilles et pois).

Le stock de grains avait été soigneusement nettoyé après les récoltes puisqu'on y retrouve que très peu de graines de plantes parasites, si ce n'est la nielle des blés, plante messicole typique du froment et de l'épeautre : ce nettoyage soigneux est donc le signe d'une probable réserve de grains destinées à la consommation humaine ou aux semailles (la première hypothèse étant plus vraisemblable en raison du contexte urbain). Le contexte de découverte (à proximité immédiate d'un édifice religieux et d'un habitat fortifié aristocratique) et la présence dans les sondages de mobiliers de verre et de céramique de haute qualité, ainsi que la prédominance écrasante du froment, témoignent d'une position de site socialement privilégié<sup>1781</sup>.

---

<sup>1780</sup> ) Allier, Vichy, chef-lieu de canton.

<sup>1781</sup> ) Sophie LIÉGARD et Julian WIETHOLD, « Étude d'un stock de semences carbonisées du X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle en pays gannatois (Allier) », *Eaux et nourriture à l'époque romane, Revue d'Auvergne*, n° 604 (2012), p. 169-188 ; les auteurs renvoient aussi à la découverte et la fouille en 1998-9 d'une batterie de fosses-silos sur le site de La Générie à Chassenard (Allier,

Le témoignage des sondages archéologiques de Gannat rend donc compte de l'importance - et de la pérennité depuis l'époque bas-antique, avec le témoignage de Sidoine apollinaire - de la culture des céréales autour de l'an Mil dans une zone de la Grande Limagne d'Auvergne caractérisée par un sous-sol calcaire.

**Les fouilles de la place des Carmes à Clermont-Ferrand (2017)**<sup>1782</sup> ont montré, sous le parvis des bâtiments Michelin, plusieurs fosses, un fossé et un mobilier datant du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1783</sup>. La découverte, lors de ces fouilles, d'un silo et d'un rejet charbonneux présentant une très forte concentration de graines carbonisées (constituées majoritairement de céréales (blé amidonnier, avoine, orge vêtue, seigle), de légumineuses (lentille, pois, vesce) et des fruits (raisin), pourraient indiquer l'existence d'une aire d'ensilage<sup>1784</sup>. Une autre fosse susceptible de servir au stockage et potentiellement contemporaine de cette occupation médiévale de la place des Carmes, a également été découverte à l'emplacement du square à une profondeur de 1,70 m<sup>1785</sup>.

**En Languedoc : silos haut médiévaux près de Mauguio**<sup>1786</sup> :

Lors de la fouille préventive du site de Lallemand, à Mauguio, une équipe d'archéologues de l'Inrap a mis au jour les abords immédiats d'un hameau du haut Moyen Âge (environ 500 à 900 de notre ère), caractérisés par la présence de caves, d'une bergerie, de nombreux fossés, d'une cinquantaine de tombes, mais surtout de

---

Moulins , Dompierre-s/Besbre ; sur le tracé de la Route à double voie CEA) : O. DÁNOLKI et J. WIETHOLD, « Étude archéobotanique des macro-restes végétaux carbonisés », J. M. LURLOL (dir.), *RCEA Allier, Chassenard. Document final de synthèse d'opération préventive*, Clermont-Ferrand, 1999, p. 85-95 (DRAC, Archives du SRA).

<sup>1782</sup> ) La fouille se trouve située sur le territoire médiéval de Clermont mais dans un espace péri-urbain sis entre les murailles urbaines de Clermont, à 300 mètres à l'Ouest, et celles de Montferrand, à 1.800 mètres à l'Est, et à quelques dizaines de mètres de l'ancien couvent des Carmes déchaux (qui était, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, l'abbaye de chanoines réguliers dite « de Chantoin »).

<sup>1783</sup> ) *Archéologie médiévale*, t. 48 (2018), p.207-208.

<sup>1784</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1785</sup> ) *Ibid.*

<sup>1786</sup> ) Hérault, Montpellier, chef-lieu de canton.



plus de cinq-cents silos voués au stockage des récoltes. Ainsi, la zone étudiée a permis de lever le voile sur les pratiques agricoles et la vie de paysans qui pendant quatre siècles ont su mettre en valeur les riches terres de la plaine melgorienne<sup>1787</sup>.

Ce travail archéologique a permis de mettre en lumière un très vaste espace de stockage des céréales de près de 10 000 m<sup>2</sup>, implanté aux abords orientaux d'un hameau. Cet espace est divisé en secteurs, limités par des fossés et regroupe au total près de 550 silos. Il s'agit de fosses creusées en terre pour accueillir les récoltes céréalières, ainsi conservées à l'abri de l'air et de la plupart des nuisibles. Chaque silo, dont le volume variait de 100 à près de 10. 000 litres, était bouché par de grandes dalles et signalé en surface par des tertres de pierres. Certains silos, ayant servi de dépotoirs après usage, livrent des éléments de mobilier (de la vaisselle en terre cuite surtout) qui constituent de précieux indices de datation. Ces silos indiquent ici une utilisation de l'aire d'ensilage du VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle de notre ère. La conservation de certains matériaux végétaux (graines, charbons de bois, pollens...) permet aussi d'envisager, à l'issue d'études complémentaires, la reconstitution du paysage de l'époque et l'identification des pratiques agricoles, en termes de variétés cultivées, de rendements ou encore de saisonnalité.

La fouille a également révélé trois ensembles sépulcraux distincts, tous associés aux limites fossoyées de parcelles agricoles vouées à la pâture, aux cultures ou à l'ensilage. Le fait qu'elles bordent un fossé qui enclot la zone de stockage de céréales montre l'étroite imbrication entre les espaces dédiés aux morts et les aires d'activité des vivants. Le cadre de vie de la communauté étant, pendant le haut Moyen Âge, le hameau, cet habitat aggloméré regroupe les infrastructures domestiques et économiques : cours, enclos, fossés, jardins, des voies de circulation et des

---

<sup>1787</sup> ) Site de l'INRAP : <https://www.inrap.fr/mauguio-une-fouille-archeologique-fait-ressurgir-la-vie-des-paysans-du-haut-5314> ; date de publication : 28 novembre 2013/ Dernière modification : 07 février 2017.

aménagements manifestement communautaires, tels les quartiers dévolus à l'ensilage.

**Les silos de la ville médiévale abandonnée d'Olèrdola en Catalogne (X<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> siècles) :**

La *civitas Olerdola*<sup>1788</sup>, agglomération urbaine antique située au sud de Barcelone, stratégique pour le contrôle de la plaine du Penedès et le passage vers la côte, non loin de la frontière avec *al-Andalus*, est reconfigurée depuis le début du X<sup>e</sup> siècle, lorsque le comté de Barcelone commence la reconquête au sud du fleuve Llobregat. La cité est cependant définitivement abandonnée après la contre-offensive almohade (1108). De longues campagnes de fouilles, conduites depuis une vingtaine d'années, y ont mis à jour des celliers à vin et une centaine de silos à céréales creusés dans la roche jusqu'à une profondeur de 2 à 3 m et datés du X<sup>e</sup> siècle<sup>1789</sup>.

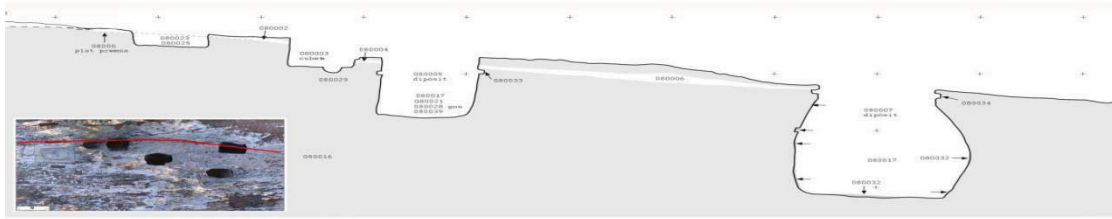
**Image 4 : Silos d'Olerdola**<sup>1790</sup>

---

<sup>1788</sup> ) Espagne, Catalogne, province de Barcelone, comarque de l'Alt Penèdes.

<sup>1789</sup> ) Xavier ESTEVE, Núria MOLIST et Gisela RIPOLL, « *Civitas Olerdola intra et extra muros*. Les deux quartiers de la ville aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle », Jean-Luc Fray (éd.), *La ville à l'époque romane. Matérialité, images, imaginaire*, Clermont-Ferrand, *Revue d'Auvergne*, 2021 [sous presse]

<sup>1790</sup> ) Ces silos peuvent être comparés avec ceux d'Ensérune, *supra*.



### **En Languedoc, dans la Montagne noire : silos à grains bas médiévaux du Castlar :**

Le chantier archéologique du Castlar (1983)<sup>1791</sup>, a permis la découverte d'une réserve à grains (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles), des tas de grains carbonisés, entreposés directement sur le rocher. Dans cette découverte, le blé occupe la première place, suivi des autres céréales comme l'orge, le millet, mais aussi par les féveroles et les pépins de raisin. Cette trouvaille semble être la première découverte en Midi-Pyrénées (Lauragais) d'une telle réserve, bâtie au sein d'un village, et contenant une juxtaposition de céréales différentes<sup>1792</sup>.

Les campagnes de fouilles effectuées sur ce *castrum* en 1987 et 1988 ont permis la mise au jour d'une aire de grillage ou de torréfaction de graines<sup>1793</sup>. En contrebas du rempart deux bâtiments abritaient chacun une batterie de trois silos, certains d'entre eux conservant encore quelques graines calcinées, creusés dans une faille de schiste<sup>1794</sup>. Ces campagnes de fouilles ont permis la découverte de plusieurs structures liées aux récoltes et à la consommation de graines (essentiellement céréales et à un degré moindre légumineuses).

### **Les silos urbains bas médiévaux et modernes de Castelo de Vide, au Portugal<sup>1795</sup> :**

« Les fouilles archéologiques opérées depuis trois décades dans le centre historique de Castelo de Vide ont mis à jour des puits ou fosses de stockage sur une vingtaine de sites du Moyen Âge et, plus souvent, de la période moderne. Utilisés comme

---

<sup>1791</sup> ) *Archéologie médiévale*, t. 14, 1984. pp. 293-294. Responsable de la fouille : Bernard Pousthomis. Le Castlar : cne. de Durfort, Tarn, Castres, Labruguière.

<sup>1792</sup> ) *Archéologie médiévale*, t. 14, 1984. pp. 293-294.

<sup>1793</sup> ) *Ibidem*, t. 19, 1989. p. 268-269.

<sup>1794</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1795</sup> ) Fabián CUESTA-GÓMEZ, João MAGUSTO et Sara PRATA, « Num buraco no chão vivia... uma história. Arqueologia dos silos medievais e modernos de Castelo de Vide : do armazenamento às lixeiras », Adelaide Milán da Costa et Sara Prata (éds.) *Pequenas Cidades no Tempo. O ambiente e outros temas*, Lisbonn : Instituto de Estudos Medievais / Câmara Municipal de Castelo de Vide, 2021,....p. 151-180 [en ligne : [Pequenas Cidades e Ambiente 152 181.pdf \(unl.pt\)](#)]. Castelo de Vide : Portugal, Alentejo, Portalegre.

espaces de conservation d'aliments, ces espaces sont ensuite devenus des réceptacles de déchets et ordures.

Les analyses montrent que le premier usage de ces puits/fosses était la conservation des céréales. La capacité de stockage de ces fosses piriformes, creusées dans la roche sous-jacente aux maisons, pouvait atteindre 3.000 litres (certaines d'entre elles ont plus de 2,50 m de profondeur) et on peut rencontrer jusqu'à 3 ou 4 silos voisins sous la même maison. Les jarres de terre cuite (déjà récupérées et analysées par ailleurs) étaient parfois placées en partie sommitale de ces silos. Les déchets retrouvés en zone haute de la fouille sont, pour les plus anciens, des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, ce qui prouve que l'utilisation première des fosses comme silos est antérieure. Certains de ces silos comportaient encore des restes de leur système de fermeture par un bouchon de liège de grande taille. Beaucoup de ces silos se trouvent dans la partie la plus ancienne de la ville (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) - dont une sous l'ancienne synagogue, dans la Rue de la Juiverie, et une dans le bourg castral médiéval primitif - 6 dans l'extension urbaine bas-médiévale et de la première modernité (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), 11 dans la partie de la ville édifiée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. On rencontre des silos semblables dans la petite ville voisine d'Elvas<sup>1796</sup>.

### **III - Stocker les grains à la fin du Moyen Âge : les initiatives municipales**

Les nombreuses disettes, famines et « chertés » des derniers siècles du Moyen Âge obligèrent les municipalités à mettre en place, de façon progressive, une véritable politique de stockage du grain. La question du stockage des réserves publiques était déterminante, surtout durant les crises. En Toscane, depuis la disette de 1329-30, Florence s'était habituée à accumuler chaque année des réserves de précaution, alimentée par les céréales venues de Toscane et d'Ombrie<sup>1797</sup>.

---

<sup>1796</sup> ) Province de l'Alentejo, district de Portalegre ; à 55 km au S. de Castelo.

<sup>1797</sup> ) D. MENJOT, « *Defender la ciudad contra el hambre...* », *op. cit.*, p. 168.

Les autorités municipales veillaient à contrôler en premier lieu les greniers des hôpitaux, des couvents et des institutions caritatives mais aussi à réglementer la capacité du stockage privé, ainsi, en Allemagne, à Lübek, en obligeant les habitants à constituer, en leurs demeures, des réserves de grains proportionnelles à leurs actifs. Ces politiques ambitieuses culminèrent avec la construction, en beaucoup de villes, d'un grenier - dans lequel était aussi installée une bascule de pesée - qui se convertit bientôt en un des monuments civiques qui exprimait au mieux un idéal civique : ainsi le *Kornhaus* [grenier à blé] de Cologne ou celui de Nuremberg, édifiés après la famine de 1437 et qui se visitaient comme de glorieuses curiosités de ces cités : leur visite était ainsi prévue au programme officiel des séjours urbains de l'empereur.

Dix ans plus tard, l'éloge de Nuremberg (1447) par l'artisan-poète Hans Rosenplüt<sup>1798</sup>, en mentionnant ses « sept ornements » (*siben cleinot*) met en avant l'existence d'un grenier de grain qui est si vaste qu'en cas de guerre, il permettrait de nourrir la ville pour deux ans. Ce forgeron-poète fait l'éloge de sa propre profession - les forgerons spécialisés qui n'auraient pas leur pareil ailleurs - ainsi que celui des marchands de Nuremberg et de leurs voyages lointains, des moulins, des ateliers des artisans et des succès militaires de la ville ; il loue pareillement les reliques précieuses<sup>1799</sup>, les aumônes distribuées par le gouvernement urbain, la sagesse du Conseil qui crée des dépôts de grains pour prévenir les moments de pénurie, c'est-à-dire des mesures qui caractérisent tout bon gouvernement.

---

<sup>1798</sup> ) Hans ROSENPLÜT, *Reimpaarsprüche und Lieder* éd. Jörn Reichel, Tübingen, Niemeyer, 1990, n° 20 : *Der Lobspuch auf Nürnberg*, p. 220-234, pp. 320-326, ici p. 223. Jörn REICHEL, *Der Spruchdichter Hans Rosenplüt*. Stuttgart: Steiner, 1985. Hans Rosenplüt († v. 1460) fut un forgeron spécialisé dans la fabrication d'objets en métal, particulièrement en cuivre. Au service de Nuremberg, et l'un des premiers poètes-artisans, il chanta l'éloge de cette ville.

<sup>1799</sup> ) Il s'agit ici, outre les reliques de saint Sébald, des ornements impériaux (*Reichskleinodien* : croix, lance, épée, sceptre et globe impériaux) dont la ville a la responsabilité de la conservation depuis 1423.

Pendant cette période médiévale, l'importance de la population, le déséquilibre presque constant d'une récolte à l'autre, aggravé par les ravages militaires successifs, motivèrent l'institution municipale des greniers publics. Nous pouvons citer, entre autres, les cas de Metz en Lorraine, ville de près de 30.000 habitants, avec le « Grenier des Antonistes » du début du XIV<sup>e</sup> siècle, dépendant d'une commanderie de cet ordre religieux spécialisé dans la lutte contre l'ergotisme<sup>1800</sup>, le « Grenier de Chèvremont » du milieu XV<sup>e</sup> siècle - d'abord arsenal, puis grenier municipal depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle - et la « Grange du Saint-Esprit », du XV<sup>e</sup> siècle. On pourrait mentionner aussi, dans l'Alsace voisine, le « *Kornspeicher*<sup>1801</sup> » de Strasbourg, daté de 1441 et pouvant accueillir 4000 réseaux de blé et 48 moulins à bras et le grenier de Mulhouse (XVI<sup>e</sup> siècle), dans les combles de l'Hôtel de Ville. Dans le Calaisis, les « Poires d'Ardres » sont neuf silos de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, plus tard enterrés sous les fortifications modernes<sup>1802</sup>. Sur les bords de la Loire, à Amboise<sup>1803</sup>, sous une maison particulière, quatre silos, appelés par erreur « Greniers de César », prennent place dans une carrière de calcaire du XII<sup>e</sup> siècle, devenue ensuite grange à dîmes troglodyte...

---

<sup>1800</sup> ) La commanderie se trouvait dans la petite ville voisine de Pont-à-Mousson (auj. : Meurthe-et-Moselle, Toul, chef-lieu de canton), à une vingtaine de km au sud. La grange messine exprime la volonté des Antonistes de participer au marché céréalier de la grande ville et de mettre leurs ressources céréalières à l'abri des puissantes murailles de Metz.

<sup>1801</sup> ) Magasin aux céréales, appelé aussi « Grenier d'abondance », sis sur l'actuelle Place de Broglie : Ministère de la Culture, Base Mérimée, notice n° PA67000028.

<sup>1802</sup> ) Ardres : Pas-de-Calais, arr ; et cant. de Calais. Les « poires » se trouvent sous l'Esplanade du Maréchal Leclercq : Ministère de la Culture, Base Mérimée, notice n° PA62000054.

<sup>1803</sup> ) Indre-et-Loire, chef-lieu d'arr. La maison se trouve au 36, Quai Charles Gunot. Raymond MAUNY, « Contribution à l'étude des greniers et silos d'Amboise (soi-disant « Greniers de César ») », *Techniques de conservation des grains à long terme leur rôle dans la dynamique des systèmes de cultures et des sociétés*, vol. III, fasc. 2, Paris, Éd. du CNRS, 1985, p. 377-392.

**Image 5 : Grange des Antonistes de Metz**



Source : Ministère de la Culture, Base Mérimée

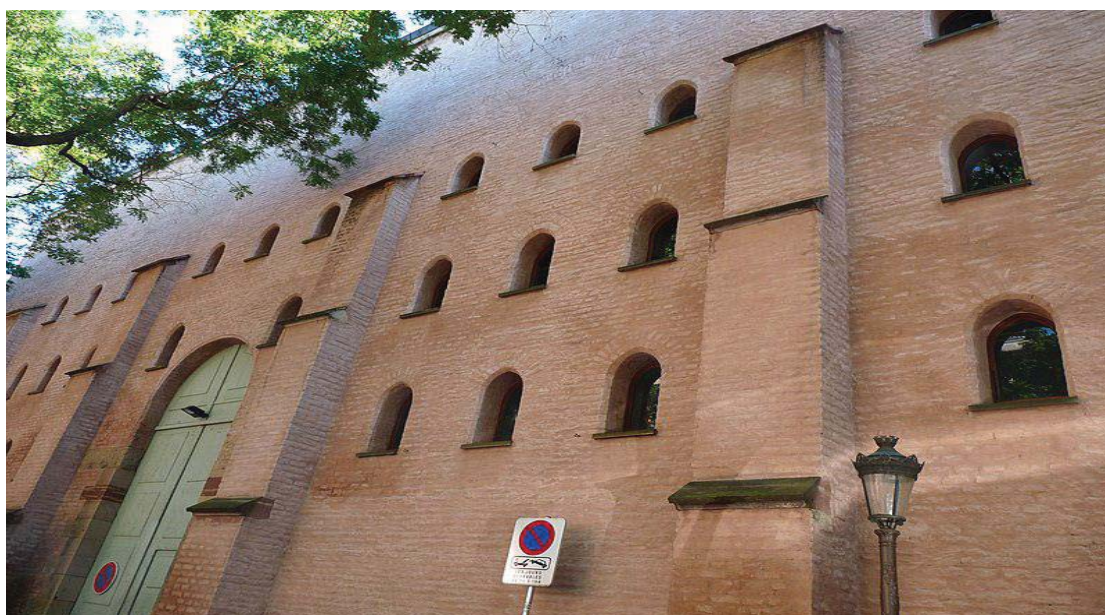
**Image 6 : Grenier de Chèvremont (Metz)**



Source : Ministère de la Culture, Base Mérimée



**Image 7 : Grenier du Kornspeicher de Strasbourg**



Source : Ministère de la Culture, Base Mérimée, notice n° PA67000028.

Lyon donne cependant un exemple plus tardif : l'aumône générale y naît à la suite de la famine de 1531. Huit recteurs étaient chargés de fournir du pain aux habitants les plus pauvres ; mais il fallut faire mieux quand la totalité des Lyonnais commença à manquer de blé. C'est ainsi qu'est née, en 1580 par une initiative du Consulat, l'idée de créer un grenier public toujours approvisionné. Le projet se réalisa concrètement, avec nomination de six « intendants de l'abondance » n'intervenant qu'en période difficiles, suite à la famine de 1586 qui fut dévastatrice presque partout en France ; ce sont « six notables bourgeois et citoyens de ladite ville, gens de bien, d'honneur et de quallité, bien zellés et affectionnés au bien du publicq, qui auraient la charge et speciale intendance de faire achepter à cette prochaine cueillette certaine quantité de bled qui sera par eulx réservée et gardée en grenier en cette dite ville pour subvenir en cas de nécessité aux habitants d'icelle ». Ils sont remplacés, en 1643, par une Chambre d'abondance permanente dirigée par un échevin<sup>1804</sup>.

---

<sup>1804</sup> ) Anelise NICOLIER, « Grenier d'abondance de Lyon, 6 quai Saint-Vincent (1722-1777) », *Halshs*, 2015, p. 3.

#### IV - Sauvegarder les grains entreposés

Les insectes, en tant que vecteurs de germes, engendrent une altération des grains et sont source de souillures et de contaminations. Il fallait donc assurer la préservation des semences, le maintien du pouvoir germinatif, nécessaires pour la production des années suivantes. Autrement dit, il fallait trier les grains après récolte pour éviter que les juvéniles présents dans les semences ou dans le sol contaminent les récoltes suivantes<sup>1805</sup>.

A Metz, « au total, une vingtaine d'années, entre 1420 et 1537 (soit une année sur six en moyenne), sont marquées par des difficultés affectant tout ou partie des réserves de céréales »<sup>1806</sup>. En 1473, les greniers municipaux messins sont envahis par les charançons, insectes destructeurs, condamnant ainsi l'ensemble des réserves<sup>1807</sup>. A cette époque où même les réserves bien gérées se conservaient difficilement plus de deux ou trois ans, le défi était permanent.

Mais de tels greniers ne devaient pas être nombreux ; surtout quand les pluies continuelles et les inondations affectent les granges et les greniers comme ce fut le cas à Metz en 1476, en 1501, puis en 1503 : « y avoit tant de neige sur terre que, quant le temps se deffit, les maisons furent playnes d'yawe ; par quoy elle fit grant dompmaige aux blef des guerniet, pour ce que les glaces avoient emply les chenalz, et ne pouoit ycelle yawe wuidier »<sup>1808</sup>.

Contrairement aux céréales fourragères, les grains de semence doivent conserver intacte leur capacité germinative. « Certains prétendaient que le bléd se conservait

---

<sup>1805</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 319.

<sup>1806</sup> ) L. LITZENBURGER, « La sécurité alimentaire et sanitaire à Metz... », *op. cit.*, p. 142.

<sup>1807</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1808</sup> ) *Ibid.*, p. 142 (note 56).

mieux en paille que battu, parce que la substance du grain s'évapore bien moins tant qu'il est enfermé dans la balle »<sup>1809</sup>. En effet, pour ce qui est du stockage, l'écorce de blés vêtus constitue une sorte de protection contre certains ravageurs. Dans cette quête de bonne récolte, une partie en est isolée et traitée afin d'en extraire du « grain de semence ». Et puisque l'humidité fait prendre un goût de moisi à la farine, elle était mise dans une huche ou autres vaisseaux bien fermés en lieu sec. En été, elle était mise à la cave ou dans un autre lieu frais<sup>1810</sup>. Pour bien conserver les grains, il fallait donc lutter contre leur germination intempestive, les animaux ravageurs et les micro-organismes qui créent fermentation et moisissure. Ainsi, le traitement du grain avant son engrangement, le mode de conservation et la qualité du contenu et du contenant (matériel végétal par exemple) deviennent primordiaux.

Deux pratiques, peut-être parmi tant d'autres, retiennent notre attention : la première consiste à enfermer les grains dans un lieu clos (un silo par exemple), le plus hermétiquement possible. La deuxième consiste à étaler les grains, en contact avec l'air (dans un grenier par exemple), en couche peu épaisse. Cependant, les systèmes de conservation des céréales obéissent à des types régionaux. Par exemple, en Sicile, dans une ambiance climatique méditerranéenne, on entasse le grain dans des fosses ou silos hermétiques, afin de le mettre à l'abri des insectes<sup>1811</sup>. Dans les régions plus humides et fraîches, on étale les grains en une couche peu épaisse qui reste, dans des greniers, en contact avec l'air pour éviter la moisissure. Éviter les gaspillages, veiller attentivement à la maintenance des réserves, devaient demeurer parmi les soucis majeurs de ceux qui pouvaient ainsi, en particulier aux temps difficiles de la soudure, parvenir à maintenir l'intégrité des individus et des « feux », en particulier, et plus généralement de la ville, à l'abri de toute pénurie. Ainsi, certaines coutumes stipulent des préoccupations sociales comme la protection des biens ruraux avec nomination de gardes champêtres, d'experts chargés d'examiner

---

<sup>1809</sup> ) L. LIGER, *La nouvelle maison rustique...*, op. cit., p. 77.

<sup>1810</sup> ) *Ibidem*, p. 79.

<sup>1811</sup> ) B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge...*, op. cit., p. 78.

les dégâts causés aux récoltes, des amendes contre les vols de récoltes<sup>1812</sup>. Et malgré des conditions défavorables et des moyens archaïques de conservation des grains, il était possible de conserver du blé pendant trois ans au moins sans beaucoup de dommage : « en novembre 1480 [période de crise frumentaire], la municipalité brugeoise revend 667 hectolitres de froment achetés en 1477, ne perdant que 3,1 % sur le volume initial ; pour le seigle, les pertes sont supérieures : elles se montent à 7,2 »<sup>1813</sup>. Cet exemple est corroboré par d'autres : du blé acheté à Bruges à la Noël 1416 est revendu au cours de l'exercice comptable 1418-1419, soit donc au plus tôt en septembre 1418<sup>1814</sup> ; à Malines, du blé acheté en mars 1487 est revendu entre la Toussaint 1490 et la Toussaint 1491<sup>1815</sup>. Certes, les temps de soudure correspondaient prioritairement aux mois précédant les nouvelles moissons, les blés constituant l'aliment majoritaire au sein des denrées comestibles<sup>1816</sup>.

Plusieurs techniques étaient utilisées pour permettre la conservation des produits entreposés selon le type de réserve et la nature des produits récoltés et utilisés (grains, fruits secs ou charnus, racines, feuilles, semences des futures récoltes)<sup>1817</sup>. Ces techniques visent à maîtriser les conditions physico-chimiques des réserves et du lieu, de mêmes que les paramètres sanitaires :

---

<sup>1812</sup> ) Marie-Claude MARANDET (dir.), « Les marchands du Lauragais à la conquête des campagnes au XV<sup>e</sup> siècle », *La ville et le plat pays (XIII-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Perpignan, CRESEM, 2016, p. 88.

<sup>1813</sup> ) AGR., CC. 32 533, Compte de la ville de Bruges, a° 1480-1481, f° 41 r° ; cité par M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 120 (note 6).

<sup>1814</sup> ) *Ibidem*, p. 120 (note 6).

<sup>1815</sup> ) AGR., CC. 41 273, Compte de la ville de Malines, a° 1490-1491, f° 5 r° ; cité par M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, p. 120 (note 6).

<sup>1816</sup> ) Même si les céréales constituaient la base de l'alimentation médiévale, elles n'étaient pas les seules à susciter un désir de conservation. La conservation des viandes imposait leur salaison, l'utilisation permanente des épices, tandis que la bouillie carnée en facilitait la consommation sur quelque temps. Le passage par la cheminée permettait le fumage des harengs, poissons les plus consommés durant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Séchés (les amandes, les figues et les noisettes), fumés (les châtaignes) ou plongés dans le miel (coings, poires et pêches), les fruits étaient conservés de même pour une consommation ultérieure.

<sup>1817</sup>) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 167.

- le nettoyage des céréales : cela consiste à séparer les grains ou les épillets de la paille, des balles, des mauvaises herbes et autres éléments parasites (épis de blé noir, ivraie, etc.)<sup>1818</sup>. Ce premier nettoyage est suivi d'un vannage permettant d'éliminer les éléments les plus légers (petits segments de tiges, balles et poussières, certaines graines de mauvaises herbes). Suit le criblage qui permet d'éliminer les éléments lourds des céréales, les gros nœuds de tiges, les rachis, etc. Ainsi à Durfort, dans le haut Languedoc, « grains et paille, récoltés ensemble, étaient séparés pour le stockage »<sup>1819</sup>.

Parmi les diverses céréales mises en réserve, deux groupes se distinguent par le caractère nu ou vêtu des grains parvenus à maturité. Ces deux groupes de céréales n'entrent donc pas dans les mêmes filières de traitement, comme le montrent les résultats des fouilles du site du *castrum* de Durfort : « au Castlar, les céréales nues sont représentées par le seigle et le blé tendre. Parmi les céréales vêtues, on compte les deux millets (commun et italien), l'avoine, l'orge et l'en grain »<sup>1820</sup>. L'épeautre se stocke très longtemps s'il est gardé dans sa balle ; mais une fois mondé, les insectes l'attaquent très vite<sup>1821</sup>.

Dans la France méridionale, les dépôts de semences en contexte de réserve rendent souvent compte d'un entreposage des céréales vêtues sous forme d'épillets<sup>1822</sup> alors que les légumineuses sont toujours découvertes, à l'état de graines<sup>1823</sup>.

---

<sup>1818</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 167.

<sup>1819</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1820</sup> ) *Ibid.*

<sup>1821</sup> ) G. COMET, *Le paysan et son outil...*, *op. cit.*, p. 233.

<sup>1822</sup> ) Élément de l'épi ou de la panicule des graminées formé d'une ou plusieurs fleurs comprises entre deux bractées dites glumes.

<sup>1823</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 177.

L'arrangement des stocks dans la structure de conservation répond souvent à trois critères fonctionnels : Il fallait éviter les endroits humides et mal aérés, cause de putréfaction et d'échauffement, faciliter l'accès aux produits qui allaient être utilisés en premier en les plaçant non loin de l'entrée et mettre les denrées par position afin de mieux mémoriser leur provenance ou le nom de leur propriétaire<sup>1824</sup>. Un grenier renferme une partie seulement des produits destinés à l'alimentation, soit sous leur forme brute de récolte soit sous forme prête à consommer ; cependant, tous les grains comestibles n'étaient pas forcément prévus pour l'alimentation : une partie était conservée pour la prochaine semence, une pour les échanges commerciaux, une pour les redevances, etc...<sup>1825</sup>.

## Conclusion

La multiplication des structures de conservation des denrées alimentaires, en venant appuyer l'idée d'un ravitaillement urbain, prouve l'importance que les médiévaux accordaient aux rendements céréaliers. Certaines de ces structures (magasins, greniers et entrepôts, etc.) étaient aménagées dans des monastères, des prieurés, des résidences seigneuriales<sup>1826</sup>, des palais, à côté des cimetières, dans des comptoirs commerciaux, des ports et des villes.

Les sources consultées permettent de considérer que deux préoccupations majeures sont évoquées aussi bien par les textes officiels que par les souvenirs et chroniques. Ces deux préoccupations sont étroitement liées. La conservation des stocks alimentaires devait éviter des ruptures d'approvisionnement.

---

<sup>1824</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>1825</sup> ) *Ibidem*, p. 179.

<sup>1826</sup> ) Anne-Marie Flambard HÉRICHER, « Les réserves alimentaires du château de Scribla au XVe siècle et les pratiques culturelles dans la vallée du Crati (Calabre, Italie) », *Archéologie médiévale*, t. 23, 1993, p. 269-285.

Les modes de conservation ont peu évolué dans le temps, du moins jusqu'à l'époque qui concerne ce travail. Cependant, les matériaux utilisés ont évolué dans le temps. Des greniers protohistoriques et fosses à grains jusqu'aux silos modernes, tout montre à quel point les sociétés humaines étaient préoccupées par la maîtrise des dangers inhérents à la conservation des céréales. Les écrits des ingénieurs militaires, les traités des agronomes latins, des hygiénistes ou des mécaniciens du XIX<sup>e</sup> siècle témoignent encore des efforts mis en œuvre pour améliorer encore les conditions de stockage<sup>1827</sup>. Même si les modalités techniques ont varié en fonction du temps et des localités, les enjeux sont restés les mêmes et l'évolution technique a surtout permis une augmentation des capacités de stockage.

---

<sup>1827</sup> ) [https://fr.wikipedia.org/wiki/Stockage\\_des\\_céréales](https://fr.wikipedia.org/wiki/Stockage_des_céréales), consulté le 07/04/2020.

## Chapitre IX

### De la primauté du pain

#### à la recherche d'aliments de compensation ou de substitution

Les moissons insuffisantes imposent le recours à d'autres aliments. En ce sens Carole Puig propose une interprétation de ces temps de soudure : « il faut surtout insister sur la diversité alimentaire : elle permet de ne pas considérer la pénurie comme une carence en grains, mais peut-être plutôt comme une insuffisance des céréales habituellement consommées, générant des modifications alimentaires, mais pas de réelles disettes »<sup>1828</sup>. Comme l'écrit Nicolas Barla, « les individus manifestent un profond attachement à leur régime céréalier habituel pendant les premières phases de la crise, mais finissent malgré tout par reporter leur demande alimentaire vers d'autres aliments secondaires ou alternatifs, dont les cours sont proportionnellement moins élevés : l'avoine, les légumineuses ou, dans une moindre mesure, la viande »<sup>1829</sup>. Ainsi, le recours à la chasse, à la cueillette, à la pêche ou aux produits de l'horticulture augmente généralement lorsque les prix alimentaires haussent<sup>1830</sup>. À propos des aliments de substitutions, dans beaucoup de milieux, le premier degré de la misère consistait, selon Adam Maurizio, en ce qu'on mangeait du pain d'avoine<sup>1831</sup>. Par ailleurs, en cas de manque de blé, on n'hésitait pas à se tourner vers le sarrasin, les châtaignes<sup>1832</sup> et divers aliments de substitution. « Puis on utilisait, en les cuisant comme du pain, de la levure, toute sortes de racines et de plantes, des graminées et des écorces d'arbres »<sup>1833</sup>.

---

<sup>1828</sup> ) C. PUIG, « L'apport de l'étude du stockage... », *op. cit.*, p. 165.

<sup>1829</sup> ) N. BARLA, « Pour la nécessité du peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 627.

<sup>1830</sup> ) *Ibidem*, p. 132.

<sup>1831</sup> ) Adam MAURIZIO, *Histoire de l'alimentation végétale, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours*, traduction de F. Gidon, Paris, Payot, 1932, p. 144.

<sup>1832</sup> ) Nous reviendrons sur le cas des châtaignes.

<sup>1833</sup> ) A. MAURIZIO, *Histoire de l'alimentation végétale..*, *op. cit.*, p. 144.



## I - Une recherche d'aliments de substitution parfois périlleuse

Au VI<sup>e</sup> siècle, Grégoire de Tours décrit ainsi des comportements, parfois dangereux pour la santé, voire la vie, de recherche de nourriture de substitution : « Beaucoup, avec des raisins<sup>1834</sup>, des fleurs d'avelines<sup>1835</sup>, quelques-uns avec des racines de fougères séchées et réduites en poudre, mêlaient un peu de farine et faisaient du pain avec ce mélange ; beaucoup même, qui manquaient absolument de farine, allaient cueillir diverses herbes qu'ils mangeaient » ; ces herbes étaient-elles cuites à l'eau, ou peut-être consommées crues, puisque l'auteur est muet sur le fait de leur cuisson<sup>1836</sup> ?

La Chronique latine de Guillaume de Nangis, moine de l'abbaye de Saint-Denis-en-France, rédigée à la fin du XIII<sup>e</sup> s. mentionne, à la date de 1235 : « une très grande famine (*fames magna valde*) survint en France, surtout en Aquitaine, si bien que les hommes mangèrent les herbes des champs, à l'instar d'animaux. Le setier de blé valait cent sous dans le Poitou et, dans ces régions, beaucoup moururent de faim et souffrirent du mal des ardents »<sup>1837</sup>. De leur côté, les actes et les chroniques des communes italiennes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles montrent bien une alimentation populaire qui utilise largement les produits farineux autres que les céréales, ainsi les légumineuses et, en pays de montagne, les châtaignes<sup>1838</sup>.

Massimo Montanari insiste sur l'incroyable inventivité des hommes pour utiliser toutes les ressources naturelles afin de remplacer les céréales déficientes, partiellement ou totalement, au sein du « pain de disette », parfois en fleuretant avec le drame possible (il évoque le cas sud-américain du manioc, plante naturellement toxique, mais dont la farine est utilisable après élimination de

---

<sup>1834</sup> ) Probablement faut-il entendre par là des grains de raisins desséchés.

<sup>1835</sup> ) L'avelinier est une variété de noisetier ou coudrier.

<sup>1836</sup> ) G. de TOURS, *Historia Francorum*, VII, XLV.

<sup>1837</sup> ) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 547.

<sup>1838</sup> ) *Lexikon des Mittelalters*, article *Ernährung* (alimentation), sous la plume de Massimo MONTANARI et de Ulf DIRLMEIER, t. III, col. 2161 à 2169.

l'enveloppe, lavage et cuisson : mais le même raisonnement pourrait être fait à propos de l'usage des champignons en Europe) : il en conclut que l'angoisse devant la faim est aussi génératrice d'inventivité, une inventivité contrôlée par une connaissance ferme en matière de botanique et de pharmacologie<sup>1839</sup>. Et Montanari de pousser jusqu'à évoquer une « gastronomie de la faim », signifiant par-là que l'inventivité en matière de nourriture n'est pas l'apanage des nantis, ni seulement une activité de luxe...<sup>1840</sup>. En situation de crise alimentaire, toutes les plantes qui ne sont pas immédiatement toxiques sont mises à contribution, suivant le choix simple de ne pas mourir de faim à court terme, au risque de souffrir d'intoxication à moyen terme<sup>1841</sup>.

Les premières mentions de l'ergotisme provoqué par un champignon spécifique remontent à la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, durant laquelle la diffusion du seigle commence à s'accélérer en Europe centrale et du nord. Il s'agit de la consommation de grains de seigle colonisés par un champignon, *Claviceps purpurea*, qui produit une galle contenant des alcaloïdes mortels, mêlée, en l'absence de tri des récoltes, aux bouillies et à la farine<sup>1842</sup>. Il fallait donc combler le manque de froment en recourant couramment au seigle, ce qui n'était pas sans danger. D'ailleurs, une épidémie d'ergotisme, dans le contexte de l'augmentation rapide des ensemencements en seigle des terres agricoles, intervient à la fin du X<sup>e</sup> siècle<sup>1843</sup>.

Les chroniqueurs du haut Moyen Âge, tels Flodoard, Raoul Glaber, Adhémar de Chabannes et Sigebert de Gembloux, ont donné des descriptions de cette « peste de feu » qui, sous la forme la moins sévère consumait les corps, donnant au malade l'impression d'être dévoré par d'intenses brûlures, d'où le nom ancien de la maladie

---

<sup>1839</sup> ) M. MONTANARI, « La fame comme soggetto economico... », *op. cit.*, p. 104-106.

<sup>1840</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1841</sup> ) A. MAURIZIO, *Histoire de l'alimentation végétale..*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>1842</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 451.

<sup>1843</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 337. Dominique CHABASSE *et alii*, *Mycologie médicale*, Elsevier-Masson, 1999, chapitre V. F de LANNOY, *Pestes et épidémies au Moyen Âge*, Rennes, Éditions Ouest-France, p. 91 et suiv.

sous les appellations « mal des ardents, feu de saint Antoine, feu de saint Martial, feu de Saint Hilaire, peste de feu, feu sacré (*Ignis sacer*), feu invisible (*Ignis invisibilis*), feu divin (*Ignis divinus*), feu d'enfer, persécution ignée... »<sup>1844</sup>. Il n'est pas

---

<sup>1844</sup> ) MGH, *Scriptores*, t. VI, *Chronique universelle* de Sigebert de Gembloux, 1089-1090, p. 366 : *Annus pestilens, maxime in occidentali parte Lotharingiae, ubi multi, sacro igne interiora consumente computrescentes, excesis menbris (sic) instar carbonum nigrescentibus, aut miserabiliter moriuntur, aut manibus et pedibus putrefactis truncati miserabiliore vitae reservantur, multi vero nervorum contractione distorti tormentantur* (1089-1090 : Années pestilente, surtout dans la partie occidentale de la Lotharingie, où beaucoup se décomposaient entièrement sous l'effet d'un feu vengeur consumant leurs intestins tandis que leurs membres détruits noircissaient comme du charbon, soit mourraient misérablement, soit, amputés de leurs mains et de leurs pieds pourris, se voyaient affligés d'une vie encore plus misérable, alors qu'en beaucoup étaient torturés et tordus par la contraction des nerfs) ; *Chronique universelle* d'Ekkehard d'Aura (p. 213-214) : [l'auteur achève de rapporter l'élan de départs en croisade suscité par le pape Urbain II lors de et après le concile de Clermont (1095)], puis : (...) *Francigenis occidentalibus facile persuaderi poterat sua rura relinquere ; nam Gallias per annos aliquot nunc seditio civilis, nunc fames, nunc mortalitas nimis afflixerat, postremo plaga illa, quae circa Nivelensem sanctae Gertrudis ecclesiam orta est, usque ad vitae desperationem terruerat. Erat autem hujusmodi : tactus quisquam igne invisibili, quacumque corporis parte, tam diu sensibili, immo incomparabili tormento etiam inremediabiliter ardebat, quousque vel spiritum cum cruciatu vel cruciatum cum ipso tacto membro admitteret. Testantur hactenus nonnulli, manibus vel pedibus hac pena truncati.* [puis le récit du départ en croisade se poursuit] (1095 - II (i. e. le pape) avait pu facilement persuader les Francs occidentaux d'abandonner leurs campagnes, car tantôt la sédition civile, tantôt la faim, tantôt l'épidémie avaient affligé les Gaules pendant plusieurs années ; ensuite, était née dans les alentours de l'église Sainte-Gertrude de Nivelles - et avait frappé jusqu'à désespérer de la vie - une plaie qui se manifestait de cette façon : quiconque était touché, en quelque partie de son corps, par le feu invisible, brûlait d'une torture longue et de surcroît incomparable et sans remède, jusqu'au point où cela greffait aussi bien l'esprit sur le tourment que le tourment sur le membre touché Plusieurs en témoignent encore aujourd'hui, amputés des mains ou des pieds par l'effet de cette souffrance. Nivelles : Belgique, Brabant wallon, chef-lieu d'arrondissement) ; *Annaliste saxon*, pour l'année 1096, p. 729 [reprend mot pour mot le texte d'Ekkehard d'Aura] ; *Supplément d'Anchin à la chronique de Sigebert* [rédigé au milieu du XIIe siècle] p. 395 : 1109 - *Hoc anno sacro igne multi accendentur, membris instar carbonum nigrescentibus.* (cette année-là, beaucoup furent touchés par le « feu sacré », leurs membres noircissant comme du charbon) ; *Chronique de Robert du Mont-Saint-Michel*, pour les années 1109 et 1113, p. 483 ; *Continuation de la chronique d'Anselme de Gembloux* p. 375 : 1112 - *Deo peccatis hominum offenso, multa eveniunt hoc anno. (...) Mense Maio sigilines et arbores igne sacro adustae fructus sui spem fuit mentitae et quaedam sylvae insuper arefactae. Subsecuta est hominum valetudo gravis et diuturna cum profluvio ventris et mortalitate.* [l'épisode évoqué à la suite par l'auteur est daté du début du mois d'octobre]

inintéressant de noter que, là où la plupart des sources utilisent « *ignis sacer* » (ainsi Sigebert et Anselme de Gembloux), Ekkehard d'Aura, lui, parle de « *ignis invisibilis* » ; or, est vrai que l'invisibilité (aux yeux du corps) est un des attributs du sacré, voire du divin<sup>1845</sup>. Le continuateur d'Anselme de Gembloux parle clairement de « feu divin » et saint Martin, apparaissant à un malade parisien dans le récit d'Anselme, évoque par mimétisme « *Deus noster qui est ignis consumens* » (notre Dieu qui est feu qui se consume<sup>1846</sup>), seul capable de vaincre la maladie par l'intercession de la vierge Marie, renvoyant ainsi à plusieurs passages bibliques (par exemple : 2 Macchabées, 2, 10). La plupart des récits font le lien entre le fléau et les péchés des hommes<sup>1847</sup>.

Sous sa forme aigüe, la maladie s'attaquait aux extrémités provoquant à terme le détachement des membres gangrenés après des douleurs intolérables. On la voit réapparaître à chaque période de famine. Toutes les régions étaient quasiment touchées, la Champagne (1039), le Limousin (1070), la Lorraine (1089), l'Artois

---

(1112 - Dieu ayant été offensé par les péchés des hommes, beaucoup d'événements survinrent cette année-là. (...) Au mois de mai, les moissons et les arbres ayant été carbonisés par le « feu sacré », l'espoir de leur fruit fut démenti et, de plus, certaines forêts furent desséchées). L'emploi de l'expression « *ignis sacer* » est ici étendu, au-delà des céréales, aux arbres (fruitiers) et, peut-être aussi aux forêts. L'expression recouvre peut-être alors une maladie autre que l'ergot spécifique au seigle : la nielle ? Une autre attaque fongique ? *Supplément d'Ourscamp* (Abbaye cistercienn, cne. de Chiry-Ourscamp, Oise, Beauvais, Thourotte.) à *la chronique de Sigebert*, p. 472 : 1128 - *Hoc anno, multi de pago Suessionico, sacro igne accensi, ad ecclesiam beati Dei genetricis Mariae convenerunt, ibique diebus paucis, misericordiam Dei et beatæ virginis succursum prestolantes, sicut plenius refert libellus eorundem miraculorum, salutem ipsius meritis et precibus, consequuti sunt, ita ut intra quindecim dies, centum et tres nominatim ab hoc igne restinguerentur et tres puellæ distortæ sanitate redderentur* (1128 - Cette année-là, beaucoup d'habitants du pays de Soissons, affluèrent vers l'église de la sainte mère de Dieu et là, en peu de jours, tandis qu'ils attendaient la miséricorde de Dieu et le secours de la vierge sainte, comme le rapporte plus pleinement le petit livre de ces miracles, ils obtinrent le salut par leurs mérites et leurs prières, au point que, en l'espace de quinze jours, cent trois, dont on peut donner les noms, furent guéris de ce feu et trois jeunes filles tordues furent rendues à la santé).

<sup>1845</sup> ) MGH, *Scriptores*, t. VI, *Chronique universelle* de Sigebert de Gembloux.

<sup>1846</sup> ) Probable allusion à l'épisode biblique de Moïse et du buisson ardent (Exode, chap. 3).

<sup>1847</sup> ) MGH, *Scriptores*, t. VI, *Chronique universelle* de Sigebert de Gembloux par Anselme.

(1105)<sup>1848</sup>, le Cambrais (1129)<sup>1849</sup> mais aussi l'Île-de-France, ou l'Aquitaine..., lors d'épidémies qui faisaient des dizaines de milliers de morts et d'estropiés.

Si l'ergotisme gangréneux décline à partir du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1850</sup>, des épidémies notables sont encore signalées au XIII<sup>e</sup> siècle au Danemark, en Espagne et Angleterre et, au XIV<sup>e</sup> siècle, en Saxe et au Portugal. Le mal perdure dans plusieurs régions jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, ainsi dans le Bourbonnais.

---

<sup>1848</sup> ) Dans les miracles de la chandelle en la cathédrale d'Arras, le 28 mai 1105, la vierge apparaît à deux ménestrels et à l'évêque Lambert de Guines pour leur remettre le cierge miraculeux, dont la cire mêlée à l'eau guérit du « mal des Ardents »( [Le Miracle des Ardents \(free.fr\)](#), le 13/11/2020).

<sup>1849</sup> ) *Ibidem*, (p. 381-383) : 1129 - (...) *Hoc anno plaga ignis divini Carnutum, Parisius, Suessionem, Cameracum, Atrebatum et alia loca mirabiliter pervadit sed mirabiliter per sanctam Dei genitricem Mariam extingitur. Iuvenes etenim, senes cum junioribus, virgines etiam tenaræ, in pedibus, in manibus, in mamillis et, quod gravius est, in genis exuruntur et celeriter extinguntur.* [suivent les récits de miracles de guérisons attribués à la vierge dans les diocèses de Paris, Chartres, Soissons, Laon, Arras, Cambrai et Reims] (1129 - Cette année-là, le fléau du feu divin envahit, de façon étonnante, Chartres, Paris, Soissons, Cambrai, Arras et beaucoup d'autres lieux, mais fut, de façon plus admirable encore, éteint par Marie, la sainte mère de Dieu. Des jeunes, à la vérité des anciens comme de plus jeunes et aussi de tendres vierges étaient brûlés dans leurs pieds, leurs mains, leurs seins, et, ce qui est plus grave encore, leurs parties génitales et, très rapidement, moururent).

<sup>1850</sup> ) *MGH, Scriptores*, t. VI, *Continuation anonyme de la chronique de Sigebert de Gembloux*, p. 387 : 1141 – *Plaga ignis divini multos adurit ; sed per intercessionem sanctæ Dei genitricis Mariæ aliorumque sanctorum multis hac egritudine laborantibus misericordia subvenit* (1141 - Le fléau du « feu divin » en affligea un grand nombre mais, par l'intercession de Marie, la sainte mère de Dieu, et d'autres saints, la miséricorde de Dieu vint en aide à beaucoup de ceux qui étaient tourmentés par cette maladie). C'est le premier récit qui, à côté de la vierge Marie, signale, sans les nommer cependant, d'autres saints intercesseurs pour la guérison des malades de ce « feu divin ». Le chroniqueur ne donne aucun détail clinique et le récit est bref : la maladie deviendrait-elle banale, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle ? *Chronique de Robert du Mont-Saint-Michel* (p. 483) : 1150 – *Fames pene inaudita tempore preterito, mortalitas, sacer ignis humanum genus et maxima pauperiores admodum vexat* (1150 - Une famine quasiment inouïe au temps jadis, , le « feu sacrée » et la mortalité frappent le genre humain et de façon la plus sévère les pauvres).

**Image 8 : homme atteint du mal des ardents, au ventre gonflé et couvert d'ulcères.**



Détail du Retable d'Issenheim par Mathias Grünewald (vers 1514)

Certains affamés mouraient pour avoir consommé des plantes vénéneuses<sup>1851</sup>. En définitive, les plantes comestibles (tout ce qui n'est pas toxique) se distinguent des plantes alimentaires (celles que l'on consomme quand on en a le choix), même si la frontière entre les deux catégories reste très perméable et dépend des cultures humaines et des modes de vie. Certes, il est difficile, en l'état des sources, de distinguer le fait de se « rabattre », en cas de pénurie, sur des aliments naturels peu consommés en période d'abondance (les herbes sauvages), ce qui relève du réflexe de compensation sous l'effet de l'urgence, et la précaution, mûrement pensée, de diversification des cultures, qui relève d'une stratégie de prévoyance ; il est vrai, par exemple, que les châtaignes relèvent des deux catégories : ce sont des dons de la nature quand elle sont prélevées dans des forêts naturelles de châtaigniers, telle la *Castanicia* corse ou la Châtaigneraie cantalienne, mais l'homme a aussi appris à planter et « élever » des châtaigniers (il est vrai d'abord dans l'intention d'en récupérer le bois, éventuellement les fruits farineux).

Il en ressort que l'incertitude du lendemain était beaucoup plus menaçante pour les paysans de jadis que pour les agriculteurs d'aujourd'hui car le rythme de la

---

<sup>1851</sup> ) A. MAURIZIO, *Histoire de l'alimentation végétale.., op. cit.*, p. 144.

production des blés était beaucoup plus mouvementé que maintenant. Quand les céréales ne suffisaient plus à nourrir les habitants, il fallait recourir à d'autres substituts alimentaires pour combler ce déficit<sup>1852</sup>. De là vient l'intérêt qu'il y a à scruter les réponses adoptées face aux crises frumentaires répétées pendant les derniers siècles médiévaux. Parmi ces types de réponse, la question du pain occupe une place centrale. Si elle soulève encore aujourd'hui de graves problèmes, elle était encore plus compliquée au Moyen Âge. Il fallait avoir du pain et d'en avoir suffisamment au prix de falsifications et/ou de rajouts de produits panifiables ou non. Au cas où cette question du pain ne peut être résolue, l'ingéniosité humaine part à la recherche d'aliments de compensation ou substitution encore plus variés.

## II - L'épineuse question du pain quotidien

Selon une tradition alimentaire héritée de Rome, consommer du pain était non seulement un signe de distinction sociale (les pauvres consommaient souvent les céréales sous forme de bouillies), mais aussi d'humanité civilisée<sup>1853</sup>. Cette distinction se poursuit pendant une grande partie du Moyen Âge. : les couches populaires accèdent aux céréales sous forme fluide, bouillies et cervoise ou bière. Par ailleurs, pour l'essentiel, seuls le froment et le seigle fournissent le pain ; les bouillies, à l'inverse peuvent être d'orge, d'avoine, de millet...

La liturgie chrétienne renforçait cette prédilection par l'usage sacramentel du pain eucharistique ; sans oublier la prière chrétienne du « Notre Père », particulièrement à la quatrième demande : si la traduction littérale à partir du grec « Notre pain

---

<sup>1852</sup> ) François MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », Guilhem FERRAND et Judicaël PETROWISTE (dir.), *Le nécessaire et le superflu. Le paysan consommateur dans l'Europe médiévale et moderne*. 36<sup>e</sup> journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 17-18 octobre, 2014, p. 4.

<sup>1853</sup> ) Richard C. HOFFMANN, *An Environmental History of Medieval Europe*, CUP, Cambridge (GB), 2014, p. 115-116.

super-substantiel, donne le nous aujourd’hui » et la version latine donnée par la Vulgate pour l’évangile de Mathieu, 6, 11 (*Panem nostrum supersubstantialem da nobis*) ont un caractère plus théologique, la version latine de Luc, 11, 3 (*Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*) rapproche la demande des soucis de la vie d’ici-bas<sup>1854</sup>. Roland Meynet note que la position de cette demande est remarquable : en position centrale (4<sup>e</sup> sur 7)<sup>1855</sup>.

Par ailleurs, les enseignements des médecines grecque et arabes et de leurs relais juifs avaient convaincu les praticiens de l’Occident médiéval que le pain, considéré comme chaud et humide (selon la théorie de la combinaison des quatre humeurs), était la meilleure nourriture possible pour le corps humain, lui aussi classé comme « chaud et humide »<sup>1856</sup>.

Iria Gonçalves<sup>1857</sup> rappelle que, tout au long du Moyen Âge, le pain est l’aliment par excellence, dans toutes les couches sociales et partout en Europe, puisque même la viande est consommée en combinaison avec lui (c’est le *companagium* : les autres aliments, viande ou légumes, sont des « accompagnements » du pain) : le pain est, depuis fort longtemps, avec le vin, l’un des deux piliers les plus solides du système alimentaire et le christianisme – par le rituel eucharistique et la supplique précitée du « *Pater noster*/ Notre Père... » - en a parfaitement intégré l’importance<sup>1858</sup>.

---

<sup>1854</sup> ) Mathieu. 6, 11 ; Luc, 11, 3. La version de Luc se reflète dans le texte œcuménique actuellement en vigueur (depuis 2018) dans les grandes branches du christianisme : « Donne nous aujourd’hui notre pain de ce jour ».

<sup>1855</sup> ) Roland Meynet, *Lire la Bible*, Paris : Champs/ Flammarion, 1996, p. 121 et suiv.

<sup>1856</sup> ) R. C. HOFFMANN, *An Environmental History of Medieval Europe...*, *op. cit.*, p. 115-116.

<sup>1857</sup> ) Professeur d’Histoire médiévale. Institut d’Etudes médiévales, Faculté de Sciences sociales et humaines, Université nouvelle de Lisbonne.

<sup>1858</sup> ) Iria GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval o e seu Pão na Baixa Idade Media : O Caso de Loulé* (« Une petite ville médiévale et son pain au bas Moyen Âge : le cas de Loulé ») », Amelia AGUIAR ANDRADE et Gonçalo MELO da SILVA (éds.), *Abastera e cidade na europa medieval/ Provisioning Medieval European Town*, Lisbonne, Instituto de Estudos medievais, Câmara municipal de Castelo de Vide, 2020, p. 180-2.



C'est d'ailleurs la place qu'occupait le pain, à cette époque, qui explique sa fréquence dans les distributions en période de crise alimentaire. On a ainsi, dès le XII<sup>e</sup> siècle, l'exemple de Charles le Bon, comte d'Amiens et de Flandre, qui, en 1127 à Ypres, lors d'une famine, distribue en un jour 7.800 pains :

« *Tempore quo, quia multos esse videbat egenos, per singulas curtes suas, quas multas habebat, et de suo quotidianam eis stipem administrari imperavit. Praeterea in quacumque urbe, oppido vel villa esset, innumeri ad eum confluebant : quibus ille alimenta, numeros et vestimenta propriis praecipue manibus distribuebat adeo ut apud Ypram uno die septem millia octoginta panes eum erogasse, ipsorum qui affluerunt memoria prodiderit. Neminem eorum frustratum a se recedere patiebatur vestesque etiam quibus preciosis admodum utebatur sibi detractas eis frequenter largebatur*<sup>1859</sup> ».

Significativement, le biographe du comte Charles fait suivre des citations tirées du « Sermon sur la Montagne », dans l'évangile selon Mathieu (5,7 et 25,40).

Dans *La pia almoïna de Lleida*<sup>1860</sup> :

---

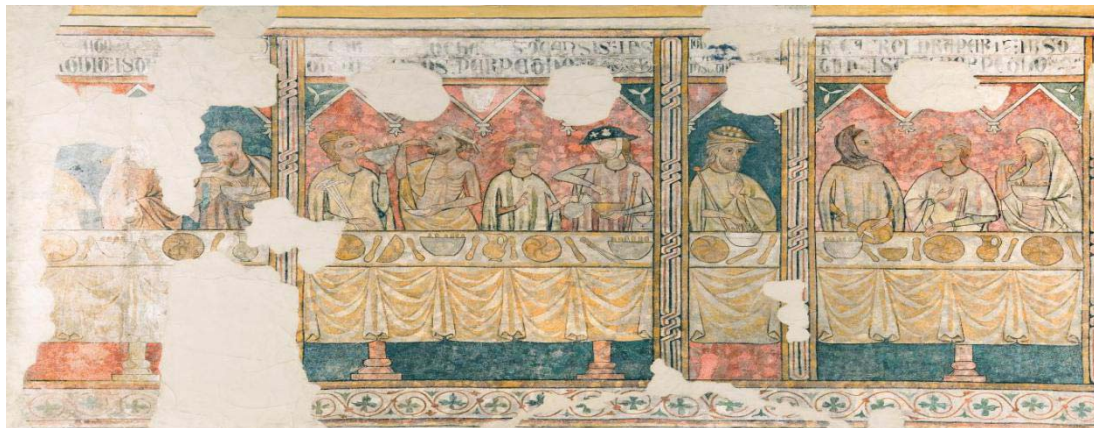
<sup>1859</sup> ) *De beato Carolo Bono, comite Flandriæ, martyre. Vita ex auctore Galtero archidiacono Ecclesiæ Morinorum : Acta sanct., Bolland., Martii, t. I, p. 163-179, ici : Pars III, cap. XI, § 18 et 19, p. 167 ; mentionné par L. LALLEMAND, Histoire de la charité..., op. cit., p. 319 et complété par nos soins : « En ce temps là, parce qu'il voyait qu'il y avait nombre de nécessiteux, à chacun des nombreux centres domaniaux qui étaient siens, il attribua la somme de cent deniers et il ordonna qu'une aumône prise sur ses revenus leur fût offerte chaque jour. De surcroît, dans chaque forteresse, ville ou village où il se trouvait, des foules innombrables convergeait vers lui chaque jour et il leur distribuait vivres, argent et vêtements, de préférence de ses propres mains, à ce point que la mémoire de ceux qui affluèrent peut attester qu'il distribua, à Ypres en un seul jour, 7.800 pains. Il ne supportait pas qu'aucun d'entre eux le quittât insatisfait et même, fréquemment, se dépouillant des vêtements de grande valeur dont il usait, il les leur abandonnait. Il avait en effet entendu cet évangile : « Heureux les miséricordieux, il leur sera fait miséricorde... » et « Chaque fois que vous le faites à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ».*

<sup>1860</sup> ) *La Pia Almoïna* était l'institution de la cathédrale de Lleida/Lérida (Espagne, Catalogne, chef-lieu de province) qui se consacrait à rendre possible la vertu de la charité et qui, depuis au moins 1277, a accueilli de façon permanente bon nombre de pauvres, auxquels elle donnait à manger, qu'elle habillait ou protégeait, grâce aux rentes des dons pieux. Les pauvres venaient habituellement chaque jour au réfectoire mais on notait aussi la présence d'un nombre variable de passants. Il s'agissait d'un groupe humain très hétérogène.

« .... étrangement, ce produit [le pain] tellement essentiel et basique, surtout dans le régime alimentaire des pauvres, ne figure jamais parmi les aliments fournis et payés par l'administrateur de l'*Almoïna*. En aucun cas, cependant, nous ne pouvons remettre en question l'utilisation du pain, qui avec le vin est parmi les bases de l'alimentation médiévale, quantitativement bien au-dessus de tout autre type de victuailles, et source très bon marché de calories et d'hydrates de carbone (glucides) »<sup>1861</sup>.

Nous en avons, en effet, un premier témoignage avec les magnifiques peintures de la salle à manger de l'*Almoïna*, œuvres du XIV<sup>e</sup> siècle :

**Image 9 : Les fresques murales de la Pia Almoïna, reflet de la charité des habitants de Lleida pendant le bas Moyen-Âge.**



**Source :** <https://visitmuseum.gencat.cat/fr/museu-de-lleida-diocesa-i-comarcal/objet/les-pintures-murals-de-la-pia-almoïna/> Consulté le 12/09/2021.

« L'artiste, inspiré par la vie quotidienne - réalité qui lui était offerte dans le lieu même de son travail, nous a laissés représentés sur la table deux types de pain, que nous pourrions dire de tradition chrétienne, encore utilisé de notre temps ; et, d'un

---

<sup>1861</sup> ) *El menjador de l'almoïna de la cathedral de Lleida. Notes sobre l'alimentació dels pobres lleidatans al 1338*, [la salle-à-manger de l'Aumône de la cathédrale de Lérida. Notes sur l'alimentation des pauvres léridans en 1338], Lleida, Institut d'Estudis Ilerdencs, 1979, p. 95.

autre façon, un pain très cuit et dur, non levé, coupé en tresses transversales et allongées, de tradition dans le monde musulman »<sup>1862</sup>.

Une autre preuve de l'importance du pain se trouve dans les mentions documentaires de livraisons de pain en lien avec les offrandes pour les défunts : il était usuel, en péninsule ibérique, qu'aux jours de l'enterrement, de la neuvaine et de l'anniversaire du trépassé, les familles offrissent du pain aux églises où se déroulaient les cérémonies liturgiques - dans ce cas, il était rare que le clergé le consomme lui-même, il le versait aux pauvres ou, à la cathédrale de Lleida, à l'*Almoïna* - ou directement aux pauvres, à la porte même de la maison<sup>1863</sup>. Les comptes de l'administrateur de l'*Almoïna* montrent que les quantités offertes permettaient de nourrir 10 à 15 pauvres<sup>1864</sup>.

Jusqu'en l'Époque Moderne, presque tous les soins, les efforts dans l'agriculture et dans le commerce des grains, les précautions établies par les lois, avaient pour « objet d'avoir du pain, & d'en avoir suffisamment & à bon marché »<sup>1865</sup>. Pour dire l'importance du pain, du moins jusqu'aux derniers siècles du Moyen Âge, aux yeux de Louis Stouff, « le Provençal des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ne vit pas seulement de pain, mais avant tout de pain »<sup>1866</sup> et cela est vrai dans plusieurs autres endroits. Pour eux (les peuples de l'Europe occidentale et moyenne), écrit Adam Maurizio, « le pain est tout »<sup>1867</sup>.

Encore vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, en Poitou, « on distribua aux pauvres le 3 mai [période habituelle de soudure] 1488, 6.720 pains de 24 onces, 360 miches de 20 onces, et 860 fouasses [<sup>1868</sup>] d'une livre ; c'est-à-dire 11.390 livres tant en pains qu'en

---

<sup>1862</sup> ) *El menjador de l'almoïna de la cathedral de Lleida...*, *op. cit.*, p. 95-96.

<sup>1863</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1864</sup> ) *Ibid*.

<sup>1865</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 814.

<sup>1866</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 27.

<sup>1867</sup> ) A. MAURIZIO, *Histoire de l'alimentation végétale...*, *op. cit.*, p. 599.

<sup>1868</sup> ) Fouasses, espèce de pâtisserie grossière, fort commune en Poitou et Touraine.

fouasses »<sup>1869</sup>. Certes, le pain, les potages et les bouillies constituaient la base de l'alimentation médiévale<sup>1870</sup>. Mais en général, on estimait que « la faim se manifestait surtout à partir du moment où le pain manquait »<sup>1871</sup>. Comme l'écrit encore Josué de Castro<sup>1872</sup>, « l'histoire de l'humanité est, depuis l'origine, l'histoire de sa lutte pour son pain de chaque jour »<sup>1873</sup>. Sa consommation, qui est à mettre en rapport avec celle des céréales panifiables, était certainement considérable. Même pour « une humanité qui n'en manquera plus, gaspiller le pain apparaîtra longtemps dans la suite comme un geste odieux. »<sup>1874</sup> Cette situation entraîna une peur de manquer, préoccupation qui n'a jamais cessé, même de nos jours, de dominer la psychologie collective.

En 1329, note le florentin Domenico Lenzi dans son *Libro del Biadaio*, « beaucoup se retrouvèrent sans pain et se nourrirent de choux et de prunes, d'herbes et de racines, de melons et de cresson, cuits et crus, mais aussi de viande de cheval et d'âne ou encore de buffle, mais tout cela sans pain »<sup>1875</sup>. La même remarque désolée « sans pain » se retrouve dans le récit du chroniqueur anonyme de Rome sur la disette de 1338 : les gens mangent des choux ou de la viande « sans pain »<sup>1876</sup>, Lors de la disette de 1421, « ... ilz [population parisienne] mangeoient trougnons de choux sans pain... »<sup>1877</sup>. A la suite de la sécheresse exceptionnelle de l'été 1439 et

---

<sup>1869</sup> ) L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 311 (note 34).

<sup>1870</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 714.

<sup>1871</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 96.

<sup>1872</sup> ) Josué de Castro n'est pas un historien, mais un médecin brésilien (1908-1973), expert en nutrition, géographe, écrivain, homme politique, élu en 1952 président du conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Sa *Géopolitique de la faim*, publiée en 1951, revue et augmentée en 1973, devint rapidement un classique des sciences humaines, publié en 26 langues. Cependant, ses réflexions portent uniquement sur le monde contemporain, celui de l'après Seconde guerre mondiale.

<sup>1873</sup> ) Josué DE CASTRO, *Géopolitique de la faim*, traduction de Léon BOURDON, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1962, p. 29.

<sup>1874</sup> ) J. MEUVRET, *Le problème des subsistances...*, *op. cit.*, p. 169.

<sup>1875</sup> ) M. MONTANARI, « La fame comme soggetto economico... », *op. cit.*, p. 104-106.

<sup>1876</sup> ) *Ibidem.*

<sup>1877</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », *op. cit.*, p. 96.

aux difficultés alimentaires qu'elle a entraînées en 1440, « au Collège de Périgord, on doit se passer de pain pendant deux mois »<sup>1878</sup>. Ces divers exemples attestent la valeur attachée à la consommation de pain.

On peut même parler d'une « céréalisation » croissante des populations européennes à partir de la période carolingienne et jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, avec une augmentation considérable de la proportion de calories apportées par les céréales, mesurée par les observations palynologiques : cette proportion est multipliée par 5 en 5 siècles<sup>1879</sup>. Dans la plus grande partie de l'Europe méditerranéenne et centrale, la ration minimale est, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, d'au moins 200 kg/personne/an. On estime que, en Arles (donc en milieu urbain), en 1430, la ration annuelle de pain par habitant est de 600 kg (soit 1.660 gr. par jour)<sup>1880</sup>. Ainsi, « la sécurité publique n'est jamais plus exposé que dans ces temps que l'on manque de pain ou que l'on n'en peut avoir qu'avec peine »<sup>1881</sup>. Ainsi, trois questions se posent : comment se procurait-on son pain quotidien ? De quel genre de pain s'agissait-il ? Pouvait-on en disposer régulièrement ?

On rencontre des ordonnances (à propos des différentes variétés et qualités de pain) sur le pain dès l'époque carolingienne dans les villes italiennes. Cette législation se développe de façon uniforme dans tout le royaume anglais sous forme d'ordonnances royales (« assizes ») au XIII<sup>e</sup> siècle, tandis que les villes allemandes, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, multiplient des prescriptions, toujours plus complètes, portant sur la qualité, la quantité, les diverses sortes, les prix.

---

<sup>1878</sup> ) Philippe WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350 - vers 1450)*, Paris, Plon, 1954, p. 187.

<sup>1879</sup> ) R. C. HOFFMANN, *An Environmental History of Medieval Europe...*, *op. cit.*, p. 115-116.

<sup>1880</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, 1970.

<sup>1881</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 982.

### **La surveillance du rapport entre prix et poids**

Si une des préoccupations principales des gouvernements urbains - si ce n'est la principale - était le niveau correct d'approvisionnement de leurs villes, surtout pour les produits essentiels et, de manière particulière, ceux qui avaient trait au ravitaillement alimentaire, en temps de disette céréalière, ces préoccupations montaient en intensité et gagnaient en prépondérance au fur et à mesure que le phénomène allait s'aggravant et/ou se prolongeait dans le temps ; et ce non seulement parce que le pain était, comme il a été répété bien des fois, la base de l'ensemble du système alimentaire, mais parce que les conséquences en étaient multiples et pouvaient atteindre un niveau de grande gravité, principalement parce que le manque de céréales, en entraînant l'augmentation de leur prix, portait avec elle l'augmentation des autres prix au point de les rendre insupportables, surtout pour les bourses des plus pauvres<sup>1882</sup>. Le contrôle de l'inflation était donc un des problèmes fondamentaux que les dirigeants urbains devaient résoudre pour maintenir l'ordre public. Or, la prévision d'une mauvaise récolte ou même une simple rumeur en ce sens suffisait à ce que le système habituel devienne hors de contrôle, avec des conséquences parfois désastreuses.

Si les céréales produites par la famille consommatrice elle-même ou qui lui étaient délivrées à titre de redevances ou à tout autre titre, pouvaient immédiatement être engrangées dans le grenier familial et y être gardées jusqu'au moment de leur utilisation, celles qui provenaient de l'extérieur devaient suivre d'autres circuits avant d'atteindre les familles ou les professionnels qui en faisaient l'objet de leurs activités<sup>1883</sup>. Une fois la farine obtenue, la phase suivante était de faire de la pâte. Cela pourrait être de la responsabilité de boulangers et, dans certaines régions, de boulangères professionnelles : ainsi, à la fin du Moyen Âge, toutes les villes du Portugal tenaient à leur service un groupe plus ou moins nombreux de femmes qui, chaque année s'engageait devant les instances de gouvernement de la localité, à

---

<sup>1882</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval...* », *op. cit.*, p. 191-92

<sup>1883</sup> ) *Ibidem*, p. 207.

confectionner le pain nécessaire aux familles qui voulaient en acheter<sup>1884</sup>. Ainsi, au Portugal, il s'agissait d'une activité très réglementée par les directives locales et par les lois générales (du royaume) et très contrôlé par les *almotacés* (inspecteurs municipaux des poids et mesures et des prix alimentaires), de façon à garantir que le consommateur ne fût point lésé lors de ses achats<sup>1885</sup>. Les boulangères et les autres acteurs de ce type de commerce, après leur engagement de travail, devaient commencer à exercer leur profession en début de l'année économique, qui tombait, à Loulé, en Algarve, au premier jour d'Avril<sup>1886</sup>.

Afin de contrôler le travail des boulangers, le poids et la qualité des miches de pain étaient fixés d'avance à partir d'un volume donné de grains, comme ce fut le cas sous le règne de Charlemagne<sup>1887</sup>. Dès la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, Liège possédait un système de liaison entre poids et volume de pain et de vin<sup>1888</sup>. Des inspections des boulangeries sont documentées, entre autres, pour Marseille, Tarascon, Augsbourg, Bâle, Francfort, Nuremberg et Strasbourg... Lors d'un procès plaidé en avril 1426 devant le Parlement de Paris entre les habitants de Brioude et les chanoines de la collégiale Saint-Julien de Brioude, les premiers reprochent aux chanoines, en tant que seigneurs de la ville, de ne pas exercer correctement leur devoir de surveillance sur les bouchers et boulangers de Brioude et, en particulier, de ne rien entreprendre pour contrer les flambées de prix<sup>1889</sup>.

Le pain était, contrairement à aujourd'hui où le poids et la qualité définissent le prix, maintenu à un prix fixe, sauf exception, mais de poids variable. Afin de réduire la

---

<sup>1884</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval...* », *op. cit.*, p. 209.

<sup>1885</sup> ) *Ibidem*, p. 9.

<sup>1886</sup> ) *Ibid.* En note, l'auteur précise cependant que la date la plus souvent retenue était plutôt celle de la Saint Jean-Baptiste, le 24 juin.

<sup>1887</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 372.

<sup>1888</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1889</sup> ) AN, X/1a/9198, f° 154 r°-155 r°, Paris ; mentionné dans : Gisela NAEGLE, *Städte, Reich und Krone, französische Städte, Königtum und Parlament im späten Mittelalter (Villes, Royaume et Couronne : les villes françaises, la royauté et le parlement au bas Moyen Âge)*, Husum, 2002, t. II (*Fallstudien : Études de cas.*), p. 537.

demande aux limites des réserves disponibles, les textes évoquent ces pains au poids comme au volume réduit, le pain de format réduit étant vendu bien plus cher puisque le prix du blé lui-même était nettement plus cher.

En Angleterre, c'était surtout le poids du pain qui changeait en fonction du prix des grains<sup>1890</sup>. Autrement dit, plus le prix du grain était élevé, plus le poids du pain était léger. Il en allait souvent de même sur l'autre rive de la Manche : les boulangers devaient, suivant le prix du blé, diminuer ou augmenter le poids de chaque espèce de pains, de sorte que le prix en était toujours invariable<sup>1891</sup>. Par exemple, le 8 juin 1390 (période habituelle de soudure), au vu de la cherté du blé, les boulangers de Rouen furent autorisés à faire leur pain du poids de 10 onces<sup>1892</sup>. A Paris, d'abord taxé sur la base d'un prix (pain d'un denier, d'un sou), le pain est, à partir de 1439, vendu au poids (pain d'une livre, de deux livres). En Provence de même, du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle au moins, le prix des pains ne change pas, mais c'est leur poids qui varie en fonction du cours des grains<sup>1893</sup>. Ceci entraînait, en période de manque, des inquiétudes ressenties par les autorités, ainsi celles de Paris : « si les Talemeliers de Paris ne font pas leur pain suffisant, toute leur journée sera forfaite, et ils seront encore punis par le Prevost de Paris »<sup>1894</sup>. Un autre témoignage dit que « si un boulanger est surpris à faire du pain de mauvaise qualité ou d'un poids insuffisant, sa marchandise est confisquée au profit des pauvres et des hôpitaux »<sup>1895</sup>. À Arlon<sup>1896</sup>,

---

<sup>1890</sup> ) Rodney H. HILTON, « Pain et cervoise dans les villes anglaises au Moyen Âge », *L'Approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen âge et aux temps modernes*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 5es Journées internationales d'histoire, 16-18 septembre 1983, p. 221.

<sup>1891</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 588.

<sup>1892</sup> ) Arch. Municipales de Rouen, reg. A. 1, f<sup>o</sup>. 133 v<sup>o</sup> ; cité par L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 641.

<sup>1893</sup> ) FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 714.

<sup>1894</sup> ) E. de LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France...*, *op. cit.*, p. 427 (art. 1).

<sup>1895</sup> ) Archives nationales, X<sup>1a</sup> 1480, fol. 233 (1431) ; cité par B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 199.

<sup>1896</sup> ) Ancien chef-lieu du marquisat d'Arlon. Actuellement : Belgique, chef-lieu de la Province belge du Luxembourg.



en duché de Luxembourg, chaque année, deux bourgeois étaient élus qui prenaient en charge la « visite du pain », prêtant une particulière attention à la juste correspondance entre le prix de vente du pain et le prix des céréales correspondantes<sup>1897</sup>. Aussi, pour éviter toute manipulation, les boulangers ne devaient pas être en même temps des marchands ; ceci parce que le prix du pain était plus ou moins proportionnel à celui des grains<sup>1898</sup>. D'ailleurs, un arrêté du 4 mai 1476 défend aux boulangers de Paris d'être marchands de grain<sup>1899</sup>. Quelques décennies auparavant, une ordonnance de Charles VI, du mois de février 1415, leur interdit d'être mesureurs de grains<sup>1900</sup>. Ces mesures allaient jusqu'à déclarer incompatible la profession de boulanger avec celle de meunier<sup>1901</sup>. En renouvelant ces dispositions, l'arrêt du Parlement (Paris) du 13 juillet 1420 menace les boulangers ne respectant pas cette disposition, « d'estre mis & tournez au Pilori »<sup>1902</sup>. On appréhendait « qu'estant les Maistres des moulins, ils n'eussent choisi la meilleure farine pour eux, retardé ou rencheri les moutures des particuliers, pour engager necessairement à prendre du pain chez eux »<sup>1903</sup>. Ils étaient tenus de vendre le pain « a juste prix & raisonnable, selon la taille & ordonnance dont il fera », de le vendre eux même ou de le faire vendre par leurs proches, au risque de perdre leur pain et de devoir payer une amende<sup>1904</sup>. Un arrêt du Parlement, datant du 30 octobre 1521, confirme une sentence du Châtelet par laquelle cinq boulangers avaient été condamné à une amende honorable pour défaut de poids et de qualité<sup>1905</sup>. Un autre arrêt du Parlement, datant du 2 juin 1525, fustige un boulanger pour les mêmes raisons<sup>1906</sup>. Les condamnations étaient très nombreuses. Une

---

<sup>1897</sup> ) Michèle PLATT, *Die Rolle kleiner Städte im mittelalterlichen Herzogtum Luxemburg*, soutenue devant l'université de Luxembourg en janvier 2017, p. 120.

<sup>1898</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 988

<sup>1899</sup> ) *Ibidem*

<sup>1900</sup> ) *Ibid.*, p. 899.

<sup>1901</sup> ) *Ibid.*

<sup>1902</sup> ) *Ibid.*

<sup>1903</sup> ) *Ibid.*

<sup>1904</sup> ) *Ibid.*, p. 988.

<sup>1905</sup> ) *Ibid.*, p. 904.

<sup>1906</sup> ) *Ibid.*

réglementation, datant du mardi 23 novembre 1546, à propos des boulangers annonce que « sera leur pain bon, sans mixtion [ce qui confirme qu'il y eut bien des mélanges], & ne sera fait de farine reprové & mauvaise, ne de blé relavé, ne fait de Son remoulu [ce qui confirme aussi l'utilisation du son dans la fabrication du pain, surtout en période de manque] »<sup>1907</sup>.

### **Valeur sociale du pain**

Comme l'écrivait Maurice Aymard, « le pain blanc est profondément enraciné dans les paysages méditerranéens, où il est doté d'une signification plus sociale que nutritive »<sup>1908</sup>. Une différenciation sociale était perceptible dans la consommation du pain, ainsi que l'évoque Daniel Le Blévec à propos du personnel de l'aumônerie apostolique (de la Pignotte, en Avignon) qui « ne mange pas le pain bis des distributions mais un pain blanc, fait de pur froment »<sup>1909</sup>. Ce texte nous paraît confirmer la fréquence de farines d'origine multiple mêlant froment, orge, seigle afin d'augmenter la quantité de pains assurant la survie de populations en situation de détresse. Ailleurs, selon le Bolonais Pierre Crescent, le pain de froment est le meilleur, mais un pain composé de  $\frac{3}{4}$  d'épeautre et  $\frac{1}{4}$  de fèves convient parfaitement pour les domestiques du domaine agricole<sup>1910</sup>. Crescent conseille également de substituer au pain, pour nourrir les travailleurs, la bouillie de panic ou de mil - ancêtre de la polenta - assaisonnée à l'huile ou au lard. Il y a là clairement une volonté discriminante des élites, ce qui appuie cette théorie de la distinction sociale à partir du mode d'alimentation.

---

<sup>1907</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 907.

<sup>1908</sup> ) Maurice AYMARD, « Pour l'histoire de l'alimentation ; quelques remarques de méthodes », *Annales ESC*, XXX (1975), p. 437.

<sup>1909</sup> ) Daniel LE BRÉVEC, *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XIIIe siècle au milieu du XVe siècle*, École française de Rome, Vol. II, 2000, p. 477.

<sup>1910</sup> ) François MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards (XIIe -XVe siècle) », *Le nécessaire et le superflu. Le paysan consommateur dans l'Europe médiévale et moderne*, 36es Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran (17-18 octobre 2014), p. 4.

Pendant que le pain constituait la nourriture habituelle des non-paysans, chez les paysans du haut Moyen Âge, c'était, peut-être - comme l'ont écrit successivement Massimo Montanari, puis Jean-Pierre Devroey - un idéal de consommation souvent inaccessible avant le XIIe siècle et un objet rare à regarder et à manger en quantité infime durant la liturgie de la messe et de l'eucharistie, ou en portions plus consistantes durant les fêtes communautaires offertes aux pauvres dépendants par leur seigneur, ou encore en accompagnement des corvées<sup>1911</sup>. À cette époque, « dans les régions de montagne, le pain est cuit une fois par an pour être conservé et consommé durant l'hivernage sous forme d'une soupe cuite à l'eau. Mélangée avec d'autres ressources alimentaires, herbes, légumes, châtaignes, autres céréales dites inférieures, ou avec de la viande, la soupe reconstitue l'idéal gustatif de la bouillie »<sup>1912</sup>.

### **Les différents types de pains rencontrés**

Il y avait en effet plusieurs types de pain : du pain blanc de froment et des pains de grains mixtes ou inférieurs. Ainsi, en période de manque, le millet devient un blé panifiable, les fèves et les châtaignes constituent une nourriture quotidienne, et sont alors qualifiées de « blé » plutôt que de légumes, puisqu'on en fait du pain<sup>1913</sup>.

---

<sup>1911</sup> ) Massimo MONTANARI, *La Faim et l'abondance. Histoire de l'alimentation en Europe*, Paris, Seuil, 1995 ; J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 403 et 437.

<sup>1912</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 537 (note 26).

<sup>1913</sup> ) Ariane BRUNETON-GVERNATORI, *Le pain de bois. Ethnohistoire de la châtaigne et du châtaignier*, Toulouse, Eché, 1984 ; cité par Isabelle VOUETTE, *Millet, panis, sarrasin, maïs et sorgho ! les menus grains dans les systèmes agricoles anciens (France, milieu du XVIe siècle-milieu du XIXe siècle)*, Université Paris-Diderot-Paris VII, 2007, p. 51.

L'épeautre<sup>1914</sup> et le seigle étaient couramment panifiés, l'orge<sup>1915</sup> et l'avoine<sup>1916</sup> (pain, bouillie et bière d'avoine sont attestés en Touraine ou en Bretagne<sup>1917</sup>) seulement si le besoin était pressant ; les autres, tel le mil, ne le sont qu'exceptionnellement<sup>1918</sup>. Les fèves aussi pouvaient servir, en temps de disette, à faire du pain, soit seules, soit mêlées avec de la farine de froment<sup>1919</sup>.

Lors de la famine de 1099, en Souabe, on mélange herbes et farine « selon la coutume des pauvres »<sup>1920</sup>. En 1115, « saint Bernard et ses moines n'eurent que du pain de feuilles de hêtre, d'orge, de millet et de vesces »<sup>1921</sup>. En 1275, du fait de la disette, les dominicains de Bâle furent obligés de manger du pain noir<sup>1922</sup>. En 1282, les moines de Königsaal<sup>1923</sup> n'eurent que « du pain d'orge et d'avoine, et, aux jours de fête, du pain détrempe et de la levure »<sup>1924</sup>.

Ainsi cherche-t-on toutes sortes de substituts au pain de froment : adjonction ou utilisation de céréales « inférieures », introduction d'une dose de légumes ou de fruits farineux, notamment des fèves - une pratique parfaitement admise par les *Statuts* de Bologne de 1288) - ou des châtaignes (dans les régions de montagne) ou des glands, voire des herbes, des racines ou des tubercules (ainsi des raves ou des

---

<sup>1914</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards.. », *op. cit.*, p. 4.

<sup>1915</sup> ) MGH, SS, VI, p. 381.

<sup>1916</sup> ) Encore au XVIIe siècle, ce pain d'avoine était, en quelque sorte, la nourriture des jours de détresse ; dans une lettre aux religieuses de Bar-le-Duc, aux confins du royaume et de la Lorraine, Pierre Fourier évoquait le 23 mai (période habituelle de la soudure) 1631 le « pain d'avoine moisi ou à demi rôti sur le charbon du foyer » de ces centaines de paroissiens en manque de vivres (L. LIGER, *La nouvelle maison rustique...*, *op. cit.*, p. 84).

<sup>1917</sup> ) Georges COMET, *Le paysan et son outil, essai d'histoire technique des céréales (France, VIIIe-XVe siècle)*, Paris, EFR, 1992, p. 269.

<sup>1918</sup> ) *Ibidem*, p. 232.

<sup>1919</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 1102.

<sup>1920</sup> ) Raoul Glaber, *Historiarum libri quinque*, IV, 10 ; M. MONTANARI, « *La fame comme soggetto economico...* », *op. cit.*, p. 104-106.

<sup>1921</sup> ) A. MAURIZIO, *Histoire de l'alimentation végétale...*, *op. cit.*, p. 143.

<sup>1922</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1923</sup> ) Dans l'actuelle République tchèque.

<sup>1924</sup> ) A. MAURIZIO, *Histoire de l'alimentation végétale...*, *op. cit.*, p. 143.

navets)<sup>1925</sup>. En temps de pénurie, la plupart des grains et fruits (marrons, châtaignes, faines, etc.) étaient panifiables, seuls ou en mélange, moyennant un mode de préparation particulier, comme pour les faines (fruits) du hêtre qui renferment des substances toxiques<sup>1926</sup>.

Déjà au XI<sup>e</sup> siècle, poussé par la faim, « on fit du pain en mêlant le blé à des céréales non panifiables telle l'avoine<sup>1927</sup> et même à l'argile »<sup>1928</sup>. Parlant de toutes ces farines plus ou moins panifiables, Emmanuel Le Roy Ladurie évoque ce « pain des pauvres », « tout pain de terre, et sans être levé »<sup>1929</sup>. Certains en effet en étaient réduits à mélanger de la terre à ce qu'ils avaient de farine (pratique appelée géophagie) pour confectionner du pain<sup>1930</sup>. C'est ce que rapporte également Raoul Glaber<sup>1931</sup> : les affamés extraient du sol un sable blanc, semblable à l'argile et le mélangent à de la farine et à du son<sup>1932</sup>. Une telle littérature est destinée à sensibiliser ses lecteurs (ils étaient à cette époque bien peu nombreux, clercs, moines, éventuellement laïcs de hautes classes), elle est caractéristique des chroniques, bien souvent catastrophistes, mais doit correspondre en fait à des réalités régulièrement vécues.

En temps de disette, l'alimentation en farines panifiables impose la fabrication de pains à partir de céréales de qualité douteuse, voire même de blés infectés d'ivraie<sup>1933</sup>, plus précisément de « l'ivraie des champs »<sup>1934</sup>, normalement mêlée au

---

<sup>1925</sup> ) M. MONTANARI, « La fame comme soggetto economico... », *op. cit.*, p. 104-106.

<sup>1926</sup> ) A. DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc...*, *op. cit.*, p. 384.

<sup>1927</sup> ) Les textes du début des temps modernes sont encore explicites sur ce point : en 1630, en Languedoc, « ...dans les Corbières, des ruraux sont déjà réduits au pain d'avoine » : E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 424.

<sup>1928</sup> ) Jean LEDERER, *Problèmes sociaux de l'alimentation*, Paris, Louvain, 1964, p. 10.

<sup>1929</sup> ) AC Montpellier, reg. FF, 10-9-1625 ; cité par E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 94 (note 3).

<sup>1930</sup> ) V. VANDENBERG, *Les nourritures des affamés...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>1931</sup> ) R. GLABER, *Historiarum libri quinque*, IV, 10.

<sup>1932</sup> ) La consommation du son en période de disette est également attestée par plusieurs traditions orales africaines, et particulièrement celles de l'Afrique de l'ouest.

<sup>1933</sup> ) B. LAURIoux, *Manger au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 65.

seigle, toxique, susceptible de déclencher des troubles neurologiques<sup>1935</sup>. Comme on l'a vu plus haut, la calamité du mal des ardents, identifié aujourd'hui avec l'ergotisme, était due à la consommation, en période de pénurie, de pain de seigle corrompu par l'ergot<sup>1936</sup>.

Le pain de son, lui, n'est en rien toxique ; riche en fibres, le son augmente « artificiellement » la sensation de satiété au cours du repas. Mais sa couleur sombre rompt avec l'idéal du pain blanc : Le botaniste suisse Adam Maurizio évoque ainsi, à la date de 1095, un monastère de Saint-Martin où la farine ne fut pas séparée du son ; le pain fut seulement passé au four et on mangea plus de son que de pain...<sup>1937</sup>

A propos du pain d'orge, le continuateur d'Anselme de Gembloux<sup>1938</sup> rapporte, à l'année 1127 de sa chronique, une curieuse anecdote : « *In pago Lomacensi, villa Gerpinas, paupercula mulier in festiva nocte sancte Michaelis ordeum moluit, unde ilico (sic) panem faciens azymum coxit. Quem dum frangeret ad edendum, sanguinem et aquam elicuit* (dans le pays de Lomme, dans la villa de Gerpennes, dans la nuit de la fête de la Saint Michel [29 septembre], une très pauvre femme moulut de l'orge et aussitôt, le mit à cuire, fabriquant du pain azyne, qui, lorsqu'elle le rompit pour le consommer, rendit du sang et de l'eau)<sup>1939</sup>. L'épisode - au-delà d'apporter un témoignage sur la croyance en la transsubstantiation des espèces eucharistiques - montre que la pénurie de céréales peut se doubler d'une pénurie de levain, aboutissant à la coction de pains azymes, solution de nécessité, étrangère, en

---

<sup>1934</sup> ) Plante graminée de l'hémisphère Nord, dont une des espèces, présente dans les champs de blé, est toxique.

<sup>1935</sup>) L'alcaloïde est une substance azotée, extraite d'un végétal, qui provoque dans l'organisme une réaction physiologique. On peut citer la morphine, la caféine, la cocaïne, la théine, etc.

<sup>1936</sup> ) J. LEDERER, *Problèmes sociaux de l'alimentation...*, op. cit., p. 10.

<sup>1937</sup> ) A. MAURIZIO, *Histoire de l'alimentation végétale...*, op. cit., p. 143.

<sup>1938</sup> ) MGH, SS, VI, p. 381.

<sup>1939</sup> ) « Pays de Lomme » : partie sud-occidentale du vaste diocèse de Tongres-Liège. Gerpennes : Belgique, Hainaut, arr. de Charleroi ; MGH, SS, VI, p. 381.

temps normal, aux pratiques alimentaires des populations chrétiennes, le pain sans levain étant réservé à la liturgie eucharistique.

Montanari note que ces tentatives montrent une « désespérance contrôlée et rationalisée » : tous les substituts sont utilisés, mais dans l'intention de respecter et de recomposer la forme normale et rassurante du pain<sup>1940</sup> ; il n'est donc pas étonnant que les sources médiévales mentionnent souvent ces « pains de disette », que l'on rencontra aussi dans l'Espagne musulmane<sup>1941</sup>.

L'attachement au pain habituel a donné naissance à des rumeurs et des mouvements de colère populaire. Par exemple, en 1303, le notable florentin Corso Donati convainc la foule que le gouvernement urbain a mélangé des déchets au pain pour s'enrichir à ses dépens<sup>1942</sup>. Un peu plus tard, lors de la cherté de l'année 1323, les Florentins protestent contre la décision des autorités urbaines de vendre un pain fait d'un mélange d'orge et de froment<sup>1943</sup>. En 1354, ces mêmes Florentins privilégient le pain fabriqué avec le blé local, pourtant plus cher que celui fabriqué avec le blé bourguignon<sup>1944</sup>. À Lille, au mois de novembre 1437, des sanctions sont prévues pour les boulangers qui s'aviseraient de « mettre *ghist* [ordures] dans le pain brun<sup>1945</sup>. La multiplication de ces types d'interdiction prouve l'existence de ces

---

<sup>1940</sup> ) M. MONTANARI, « La fame comme soggetto economico... », *op. cit.*, p. 104-106.

<sup>1941</sup> ) Lucie BOLENS, « Pain quotidien et pain de disette dans l'Espagne musulmane », *Annales ESC*, t. 35 (1980), p. 462-476.

<sup>1942</sup> ) Dino COMPAGNI, *Chronique des événements survenant à son époque*, éd. et trad. Patrick MULA, Grenoble, Ellug Université Stendhal, 2002, p. 186 ; cité par N. BARLA, « Pour la nécessité du pauvre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 627 (note 102).

<sup>1943</sup> ) Giuliano PINTO, *Il libro del Biadaio...*, *op. cit.*, p. 306 ; cité par N. BARLA, « Pour la nécessité du pauvre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 627 (note 102).

<sup>1944</sup> ) Ch.-M. de LA RONCIERE, « Les famines à Florence... », *op. cit.*, p. 243.

<sup>1945</sup> ) N. BARLA, « Pour la nécessité du pauvre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 627 (note 102).

rajouts. Il était aussi interdit, malgré la cherté et la pénurie grandissantes, d'ajouter du « *tercheul* »[son], pourtant très nutritif<sup>1946</sup>.

Iria Gonçalves rappelle, pour l'Algarve, au sud du Portugal, la coutume de produire parfois, dans les cas très difficile, du « pain d'assaisonnement », réalisé en particulier grâce à l'augmentation de la consommation que l'abondance de figue rendait heureusement possible ; c'est ce qui s'est passé, par exemple, dans les années 80 du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1947</sup>.

Dans le Maine, dans l'Ouest du royaume de France, lors de la pénurie alimentaire de 1544<sup>1948</sup>, les pauvres firent recours au pain de gland pour survivre. Deux ans plus tard, lors de la crise alimentaire de 1546, du pain fait de gland<sup>1949</sup> et de blé sarrasin fut apporté par l'évêque du Mans René du Bellay à François Ier<sup>1950</sup>. L'usage des glands comme substitut de la farine de céréales déficiente<sup>1951</sup> est confirmé par plusieurs dictons et locutions proverbiales de la période moderne : « Ne nous remets pas au gland quand nous avons du blé ». Le gland, amer et indigeste, était, en temps normal, réservé aux animaux, donc il s'agissait là d'un ultime recours.

Nous pouvons multiplier les exemples, mais d'autres types de substituts nous intéressent. Par exemple, parlant de la situation créée par la crise de 1315-1317, le

---

<sup>1946</sup> ) N. BARLA, « *Pour la necessitet du povre peuple* ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 627 (note 102).

<sup>1947</sup> ) I. GONÇALVES, « *Uma Pequena Cidade Medieval...* », *op. cit.*, p. 201-202.

<sup>1948</sup> ) J.-M. MORICEAU, *Terres mouvantes...*, *op. cit.*, p. 207.

<sup>1949</sup> ) Fruit du chêne contenant une grosse graine farineuse, enveloppée à sa base dans une cupule à fines aspérités.

<sup>1950</sup> ) À Candé, en Anjou, « en 1630 toute la saison d'hiver a été pluvieuse, avec grand vent impétueux qui rompit les arbres. (...) Il a été grande abondance de vin et autres fruits, en outre le gland, qui a beaucoup servi aux pauvres gens pour faire du pain, à cause de la cherté du grain. C'était pitié de voir le pauvre monde ; beaucoup mouraient de faim ; beaucoup mangeaient du pain de glands, de graine de lin, de citrouille. » ; cité par J.-M. MORICEAU, *Terres mouvantes...*, *op. cit.*, p. 35-36.

<sup>1951</sup> ) Jacques VALLUCHE, « Journal des événements locaux 1607-1662 », *Revue d'Anjou*, 1870, p.387 ; Jacques Valluche, bourgeois de Candé, est considéré comme un témoin de l'époque.



chroniqueur de Ferdinand IV de Castille, écrivait<sup>1952</sup> que : «... l'on mangeait du pain de chiendent<sup>1953</sup>... ». Lors de la famine du Périgord et du Limousin (1572), du pain fut fait de fougère<sup>1954</sup> et de chènevis (graine de chanvre servant de nourriture aux oiseaux)<sup>1955</sup>. « Ce pain de fougère qui, avec celui de coquille de noix et de rafle de raisin<sup>1956</sup>, déshumanisait les corps devenus tout jaunes et à l'état de squelettes en survie »<sup>1957</sup>.

Le pain, surtout dans les temps de manque, a souvent été l'objet de plusieurs falsifications : au XIX<sup>e</sup> siècle encore, « le sable, le plâtre, la craie, la cêruse, sont quelques fois entrés dans cet aliment de tous les jours »<sup>1958</sup>. Cette technique permettait d'augmenter le poids du pain ; sans oublier la « fraude par addition des farines de seigle, d'orge, d'avoine, de millet, etc. »<sup>1959</sup>. Ces pains ou ces bouillies de disette étaient cependant un appréciable succédané aux céréales déficientes.

Comme nous l'avons dit précédemment, le pain demeura au centre de l'alimentation médiévale avec un companage très diversifié, c'est-à-dire ce qui accompagne le pain. Ainsi, il est accompagné de vin, de viande, de poissons, de légumes, de fruits, de graisses et de fromages. Il y a aussi le groupe des fruits à pulpe sucrée (pommes, poires, prunes, prunelles, cerise, etc.) qui complétait assurément le pain ou la

---

<sup>1952</sup> ) *La pobreza y la asistencia a los pobres en la Cataluna mediéval*, 2, Barcelona, 1981-1982, p. 610-611 ; cité par M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 194.

<sup>1953</sup> ) Une plante graminée à racines longues, tenace et envahissante, très souvent qualifié de mauvaise herbe à cause de ses effets désastreux sur les sols, mais qui possède des propriétés thérapeutiques.

<sup>1954</sup> ) Plante à grandes feuilles assez découpées qui appartient au genre des filicinées. Il en existe de nombreuses espèces différentes. Il s'agit d'une plante vasculaire qui se développe particulièrement dans les bois.

<sup>1955</sup> ) J.-M. MORICEAU, *Terres mouvantes...*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>1956</sup> ) Fruit de la vigne, ensemble de baies (grains) réunies en grappes sur la rafle.

<sup>1957</sup> ) M. LACHIVER, *Les années de misère...*, *op. cit.*, p. 63-165.

<sup>1958</sup> ) J. de FONTENELLE et J.-S. EUGENE, *Nouveau manuel complet du Boulanger...*, *op. cit.*, p. 361.

<sup>1959</sup> ) *Ibidem*, p. 369.

bouillie de céréales en comblant certaines carences en vitamines et oligo-éléments<sup>1960</sup>.

### III - En amont : pratiques agricoles favorables aux substitutions de crise

#### Diversifier les cultures

Le fait de diversifier les cultures permettait d'éviter le risque de tout perdre par le seul effet d'une de ces trop fréquentes défaveurs de la saison<sup>1961</sup>. Le développement des cultures secondaires et leur consommation permettaient de répondre, en partie, aux besoins alimentaires des plus pauvres. Ces certitudes font endosser aux menus grains une identité : « aliments pour animaux, aliments de disette, aliments pour les pauvres, céréales de printemps, difficulté d'imposition, céréales non panifiables... »<sup>1962</sup>. Ainsi des documents provenant de l'actuel Roussillon (dont les récoltes de céréales étaient normalement attendues dès les premiers jours de l'été) précisent la grande variété de ces légumineuses (fèves, pois, vesces, pois chiches, lentilles, gesses) et céréales secondaires qui intervenaient parmi les compléments alimentaires<sup>1963</sup>. La Chronique de Salimbene montre clairement, pour l'année 1282, en Italie du Nord, le fonctionnement de cette compensation : « il n'y eut pas cette année-là profusion pour la moisson annuelle en ce qui concerne le blé, mais pour les récoltes que les paysans appellent de second ordre, le panic, millet, le blé sarrasin, les fèves, les raves, elles furent très abondantes... »<sup>1964</sup>. En Normandie, à Beaumont-

---

<sup>1960</sup> ) A. DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc...*, *op. cit.*, p. 384.

<sup>1961</sup> ) D. FAUCHER, « Polyculture ancienne... », *op. cit.*, p. 249.

<sup>1962</sup> ) I. VOUETTE, *Millet, panis, sarrasin, maïs et sorgho...*, *op. cit.*, p. 204.

<sup>1963</sup> ) Carole PUIG, *Les campagnes roussillonnaises au Moyen Âge : pratiques agricoles et paysagères entre le XIIIe et la première moitié du XIVe siècle*, doctorat d'histoire médiévale, université Toulouse-Le Mirail, sous la dir. de B. Cursente, avril 2003, 4 vol ; C. PUIG, « L'apport de l'étude du stockage... », *op. cit.*, p. 164.

<sup>1964</sup> ) G.BESSON et M. BROSSARD-DANDRE (dir.), *Chronique de Salimbene de Adam de Parme*, *op. cit.*, p. 914.

le-Roger<sup>1965</sup> en 1268, les légumineuses assuraient une ration quotidienne d'environ 4 .400 calories, en l'absence de toutes protéines d'origine animale<sup>1966</sup> : à partir de sources suffisamment précises, il paraît possible d'évaluer ce que pouvait représenter une alimentation strictement réduite à ces légumineuses et à des laitages et des œufs<sup>1967</sup>. Des documents précisant l'alimentation des corvéables au XIII<sup>e</sup> siècle permettent d'évaluer ces « régimes alimentaires » tout simplement végétariens comprenant de 1,2 à 1,7 kilos par jour soit l'équivalent de 2.000 à 2.500 calories par jour. D'autres sources confirment ces estimations, tel le poids de ces pains, estimés correspondre à peu près à 1 kg, distribués en Flandre lors d'une disette (XIII<sup>e</sup> siècle), quantité panifiable considérée encore comme habituelle en France au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1968</sup>.

Lors des périodes de crise conjoncturelle, « le blé n'est pas seul à voyager, mais aussi les céréales secondaires et les légumineuses »<sup>1969</sup> : En Champagne, « quand le rendement du courtil n'est pas suffisant, pois et fèves sont achetés sur le marché de Troyes ou auprès de paysans du village de Chapelle-Vallon à sept kilomètres de Payns »<sup>1970</sup>.

À défaut de froment, la consommation pouvait en partie se reporter sur d'autres produits de remplacement mais aussi sur des mélanges céréaliers, comme ce fut le cas en 1375-76 à Toulouse, après la grande crise alimentaire de 1374-75, quand les étudiants du Collège de Périgord, ayant moins de froment, se rabattirent sur le

---

<sup>1965</sup> ) Eure, Bernay, Brionne.

<sup>1966</sup>) R. FOSSIER, *Paysans d'Occident...*, *op. cit.*, p. 91.

<sup>1967</sup>) *Ibidem*, p. 90.

<sup>1968</sup> ) *Ibid.*, p. 91.

<sup>1969</sup> ) Brigitte MARIN et Catherine VIRLOUVET (dir.), *Nourrir les cités de Méditerranée (Antiquité-Temps moderne)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003, p. 580.

<sup>1970</sup> ) Mickaël Wilmart, « Salariés, journaliers et artisans au service d'une exploitation agricole templière. La commanderie de Payns au début du XIV<sup>e</sup> siècle », Arnaud BAUDIN, Ghislain BRUNEL et Nicolas Dorhmann, *L'économie templière en Occident. Patrimoines, commerce, finances*, Langres, Editions Dominique Guéniot, 2013, p. 288. Payns : Aube, Troyes, Saint-Lié.

méteil<sup>1971</sup>. En effet, contrairement à l'avoine - un peu moins pour le seigle et l'orge - le froment craint les hivers tempérés, où alternent gels et dégels, ainsi que les étés humides. Ce qui fait que les perturbations d'ordre climatique n'ont pas les mêmes effets pour les uns et les autres. Aussi peut-on se trouver parfois devant des situations inversées : en 1421, « ... il estoit si cher temps que pour des mesnagiers de Paris mangeoient leur saoul de pain, car de char ne mangeoient-ils point, ne de fèves, ne de pois, que verdure qui estoit merueilleusement chère »<sup>1972</sup>.

En 1433, dans le sud du Forez, un acte du régime audiencier de La Tour-en-Jarez campe un certain B. Armandi qui, après avoir volé deux brebis et un agneau, donne comme excuse la carence en blé et le prix inabordable qui en découle, alors que le vol porte sur des animaux<sup>1973</sup>. On peut imaginer que Armandi comptait revendre ces animaux afin d'acquérir le numéraire nécessaire à l'achat de blé, comme on peut aussi penser que la viande et le lait des animaux volés entraient dans une opération de substitution alimentaire.

A Paris en 1438, les textes nous confirment une pénurie générale des produits alimentaires au mois de mai au point qu' « on vendait des mauves, des sauves, de la pabelle [mauvaise herbe], des orties [<sup>1974</sup>] ; et les pauvres gens les cuisaient sans graisse, seulement au sel et à l'eau, et les mangeaient sans pain<sup>1975</sup>... ». Lors des moissons réduites (marquées par des intempéries (étés secs et orageux, pluies au moment des semailles et fortes gelées hivernales), des inondations, des hausses fulgurantes de prix et d'une forte spéculation, les paysans des régions de cultures céréalières, compensent ces insuffisances en semant du seigle, de « l'escourgeon »,

---

<sup>1971</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 413-14.

<sup>1972</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 95.

<sup>1973</sup> ) A.D. Loire, B 1.190, f° 15 ; cité par C. COLOMBET LASSEIGNE, *La seigneurie rurale...*, *op. cit.*, p. 105. La Tour-en-Jarez : Loire, Saint-Étienne, Sorbiers.

<sup>1974</sup> ) L'ortie est un substitut en période calamiteuse : C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 97.

<sup>1975</sup> ) C.-Ch. MATHON, P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... » *op. cit.*, p. 87-112 ; B. LAURIOUX, *Manger...*, *op. cit.*, p. 66.

orge d'hiver ordinairement utilisée pour la fabrication de la bière<sup>1976</sup>. Cette orge d'hiver ou escourgeon<sup>1977</sup>, scourgeon et par déformation soucrion et sucron, est d'un grand secours aux pauvres gens n'ayant pas assez de blé pour vivre jusqu'à la nouvelle récolte<sup>1978</sup>. La farine de l'escourgeon ou orge quarré ou encore orge prime, « est un secours qui vient aux gens de la campagne, un peu avant que Août soit ouvert [donc à la soudure], & qui leur aide à attendre les autres bleds : on en mêle la farine avec d'autre meilleure, pour en rendre le pain plus mangeable ; car étant employée seule, le pain en est rude, désagréable au goût, peu substantiel, moins blanc & léger »<sup>1979</sup>. Une mauvaise année de froment pouvait être compensée par une bonne récolte de mil ; s'y ajoutaient les pois et les fèves, exclus des redevances<sup>1980</sup>. Le chroniqueur italien Salimbene de Adam de Parme († 1288), sensible aux pratiques et crises alimentaires, insiste sur la complémentarité des diverses céréales et des légumineuses<sup>1981</sup>. Le manque de froment et de seigle, céréales panifiables par excellence, était souvent compensé par le recours à l'orge ou à l'avoine (blés de printemps) ; ceci s'expliquant par le fait que toutes les espèces de céréales ne réagissent pas de la même manière aux intempéries<sup>1982</sup> : ainsi, le fait que les blés d'été arrivaient à maturation en deux fois moins de temps que les blés d'hiver faisait donc qu'ils étaient soumis moins longtemps aux intempéries<sup>1983</sup>. En montagne dominaient des espèces pauvres, robustes et variées : seigle, escourgeon (une sorte d'orge qui ne pousse guère qu'en altitude), orge, épeautre, sorgho,

---

<sup>1976</sup> ) B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 65.

<sup>1977</sup> ) A noter que l'orge était considérée comme un blé de printemps.

<sup>1978</sup> ) E. BEGUILLET, *Traité de la connaissance générale des grains...*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>1979</sup> ) L. LIGER, *La nouvelle maison rustique...*, *op. cit.*, p. 79. *L'agriculture et maison rustique* de Charles Estienne et Jean Liébault (1564) donne à la variante française « secourgeon » une « quasi » étymologie latine *succursus gentium* qui, fantaisiste linguistiquement, n'en reflète pas moins l'usage qui était fait de la plante en tant de crise (signalé par Charles de Robillard de Beurepaire, *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du Moyen Âge*, Evreux-Rouen, 1865, p. 44, n. 2).

<sup>1980</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards XIIe... », *op. cit.*, p. 3.

<sup>1981</sup> ) *Ibidem*, p. 4.

<sup>1982</sup> ) H. NEVEUX et M-J. TITS-DIEUAIDE, « Études structurelle... », *op. cit.*, p. 28.

<sup>1983</sup> ) *Ibidem*, p. 34.

panic<sup>1984</sup>. Le mauvais temps poussait à diversifier les espèces cultivées afin de répartir les risques et l'altitude restreignait les céréales les plus productives ou les plus cotées sur les marchés, froment et mil<sup>1985</sup>. Cependant, il y avait jadis de vieilles variétés de blé capables de résister aux coups de chaleur sèche, habituellement brutale : les « saissettes » et les « tuzelles » de Provence et du Bas-Languedoc, les « bladettes », les « grossagnes », les « saragnets » d'Aquitaine, etc<sup>1986</sup>. Mais c'étaient les périodes de manque qui donnaient plus de visibilité à ces menus grains<sup>1987</sup>. Toutefois, ces grains n'étaient pas toujours suffisants pour couvrir les besoins en céréales. Par exemple, au XV<sup>e</sup> siècle en Brabant, les revenus en nature des blés de printemps (avoine et orge) étaient d'ordinaire insuffisants pour couvrir les besoins des établissements charitables et religieux<sup>1988</sup>. Cependant, analysant des documents de l'abbaye Notre-Dame des Près (dans la part de langue française de la campagne flamande), Robert et Lucie Fossier<sup>1989</sup> affirment que l'effondrement de la récolte d'avoine, en 1364, fut compensé par des emblavures de souciron, plante normalement utilisée pour la bière<sup>1990</sup>. Un article sur les fluctuations courtes des rendements céréaliers dans l'Europe du Nord-ouest (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) montre « qu'il y avait pour chaque céréale un peu moins du tiers de récoltes déficitaires, à propos desquelles il faudrait déterminer dans quelle mesure elles ont pu, ou non, être compensées par une autre espèce de grain »<sup>1991</sup>. À propos de ces rendements, « une moyenne, généralement admise, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, de 5 pour 1, dissimule en fait des variations énormes, de 3 (Provence alpine) à 12-13 (grandes plaines céréalières

---

<sup>1984</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards XIIe... », *op. cit.*, p. 3.

<sup>1985</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1986</sup> ) D. FAUCHER, « Polyculture ancienne... », *op. cit.*, p. 254.

<sup>1987</sup> ) I. VOUETTE, *Millet, panis, sarrasin, maïs et sorgho...*, *op. cit.*, p. 214.

<sup>1988</sup> ) Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers en Brabant et en Flandre au XV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1975, p. 14.

<sup>1989</sup> ) Robert et Lucie FOSSIER, « Aspects de la crise frumentaire du XIV<sup>e</sup> siècle en Artois et en Flandre gallicante », *Recueil de travaux offerts à Monsieur Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 440-41.

<sup>1990</sup> ) *Ibidem*.

<sup>1991</sup> ) H. NEVEUX et M-J. TITS-DIEUAIDE, « Études structurelle... », *op. cit.*, p. 30.

du Nord) »<sup>1992</sup>. Certes, la tension entre production et consommation était liée à la faiblesse des rendements, la presque générale nécessité de la jachère<sup>1993</sup>, l'extrême sensibilité aux variations météorologiques, les médiocres conditions de stockage<sup>1994</sup>. Ce pourquoi, « [...] en moyenne, il y a eu dans chaque manoir une récolte vraiment désastreuse tous les treize ans »<sup>1995</sup>.

En termes de recours en période de manque de froment, l'avoine passait devant l'orge : quand le seigle manquait, c'était l'orge qui servait à la fabrication du pain ; et si c'était l'orge qui manquait pour nourrir la basse-cour, l'avoine prenait cette place<sup>1996</sup>. Même constat dans le Sud de l'Angleterre où, pendant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, « une fois sur trois environ, on pouvait se rabattre sur l'avoine, et une fois sur sept seulement sur l'orge »<sup>1997</sup>. Mais que faire quand un ou ces deux suppléments venaient à manquer ? En Angleterre, « pour remédier aux moissons médiocres d'orges, le froment n'offrait des excédents, coûteux bien sûr, qu'une fois sur dix, et l'avoine une fois sur sept ; et lorsque l'avoine avait mal poussé, la possibilité de la remplacer par de l'orge ou du froment ne se présentait que dans un cas sur sept ou huit »<sup>1998</sup>. Puisque dans les villes on préférait consommer du pain, on remplaçait le seigle par l'orge plutôt que par l'avoine. Mais là aussi se posait un autre problème, celui d'une probable coïncidence des mauvaises récoltes de seigle et

---

<sup>1992</sup> ) Philippe WOLFF, « L'approvisionnement des villes françaises au Moyen Âge », *L'Approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen âge et aux temps modernes*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 5es Journées internationales d'histoire, 16-18 septembre 1983, p. 20 (note 53).

<sup>1993</sup> ) Un an sur deux (était surtout le fait des pays méridionaux en raison de la sécheresse de l'été) ou trois (dans les pays septentrionaux), selon que l'on pratiquait l'assolement biennal ou triennal ; Ph. WOLFF, « L'Approvisionnement des villes françaises au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 20 (note 54).

<sup>1994</sup> ) Ph. WOLFF, « L'Approvisionnement des villes françaises au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 20.

<sup>1995</sup> ) H. NEVEUX et M.-J. TITS-DIEUAIDE, « Études structurelle... », *op. cit.*, p. 30.

<sup>1996</sup> ) M.-J. TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers...*, *op. cit.*, pp. 120-21.

<sup>1997</sup> ) H. NEVEUX et M.-J. TITS-DIEUAIDE, « Études structurelle... », *op. cit.*, p. 30.

<sup>1998</sup> ) *Ibidem*, p. 31.

d'orge. Or, dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, « en moyenne, seigle et orge ont manqué ensemble tous les trois à quatre ans »<sup>1999</sup>.

### **Variation des semences et adaptation des modes de semis**

La soudure n'introduit pas seulement un problème alimentaire, elle pose aussi la question de l'ensemencement. Delisle mentionne, en Normandie, de secondes semailles au cours du printemps 1218, après que les semailles de l'automne 1217 aient été gâtées par des gelées trop appuyées et longues en début de printemps<sup>2000</sup>. Aussi, d'autres pratiques sont décrites, assurant un renouvellement des semences, afin d'en améliorer les rendements, ce que précise Emmanuel Le Roy Ladurie, les paysans parcourant des distances de deux jours de marche et plus (soit en fait une cinquantaine de kilomètres) afin d'acquérir des semences différentes de celles habituellement utilisées : « En Languedoc, tous les trois ou quatre ans, on change de semence, sous peine de voir le grain s'abâtardir »<sup>2001</sup>. Délamare quant à lui affirmait, pour une période, certes, plus tardive (au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), que « les laboureurs prétendent depuis quelques années avoir souvent expérimenté que le changement de semence d'un territoire en un autre, rend les terres plus fertiles »<sup>2002</sup>. Ces pratiques sont recommandées selon Olivier de Serres : « depuis Lyon jusques à la mer Méditerranée, comprenant trente ou quarante lieues en travers, écrit Olivier de Serres<sup>2003</sup>, les semences qui montent sont les meilleures, c'est-à-dire prises du Midy, pour estre portées au septentrion<sup>2004</sup> ». Sans donner une date exacte, Olivier de Serre semble décrire là un usage déjà en place à son

---

<sup>1999</sup> ) H. NEVEUX et M-J. TITS-DIEUAIDE, « Études structurelle... », *op. cit.*, p. 33.

<sup>2000</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 636.

<sup>2001</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 54.

<sup>2002</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 724.

<sup>2003</sup> ) Olivier de Serre est né, a vécu et a exercé son activité de propriétaire terrien et sa réflexion d'agronome dans le domaine familial de Villeneuve-de-Berg, dans l'actuel département de l'Ardèche.

<sup>2004</sup> ) Olivier de SERRES, *Théâtre d'agriculture*, II, 4 ; cité par E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 54.



époque (son *Théâtre d'agriculture* a été publié en 1600). On voit cependant que ces attestations ne remontent pas au-delà de la période moderne. Peut-être l'archéologie, spécialement l'archéobotanique et la carpologie, apportera-t-elle des réponses<sup>2005</sup>. Rappelons, pour la période médiévale, l'importance du chantier archéologique de Durfort dont nous avons déjà mentionné plusieurs fois (et mentionnerons encore) les résultats et l'ouvrage de Marie-Pierre Ruas, responsable de ce chantier<sup>2006</sup>.

La période des semailles varie aussi en fonction des terroirs. On doit semer avant les gelées pour permettre à la plante d'avoir de bonnes racines avant l'hiver. Dans les localités où les paysans ne semailent pas de céréales au printemps, un gel hivernal profond pouvait détruire la totalité des récoltes annuelles et déboucher sur de graves pénuries alimentaires. Pour éviter cette situation, certains agriculteurs méditerranéens avaient l'habitude, dès le haut Moyen Âge, de cultiver d'autres plantes comme des légumineuses, en culture mixte avec de l'orge ou en culture dérobée durant le printemps<sup>2007</sup>. La rotation des cultures et le brûlage des chaumes diminuaient le risque d'infestation d'une année à l'autre. En montagne, contrairement à la plaine où le froment et le mil prenaient les devants, dominaient des espèces pauvres, robustes comme le seigle, l'escourgeon, l'orge, l'épeautre, le sorgho et le panic<sup>2008</sup>.

Comme on peut s'en apercevoir, cette situation fortement liée aux aléas climatiques obligeait à diversifier les espèces cultivées afin de réduire les risques de pénurie alimentaire. Une vue d'ensemble de la diversité céréalière et alimentaire est offerte

---

<sup>2005</sup> ) Laurent BOUBY, « Restituer les pratiques agraires par la carpologie archéologique », *Études rurales*, n° 153-154 (2000), p. 177-194 ; consultable en ligne : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.10> ; à noter que le propos est méthodologique mais les exemples donnés ne concernent cependant que les périodes préhistorique et antique.

<sup>2006</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*

<sup>2007</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 176.

<sup>2008</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards (XII<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècle) »..., *op. cit.*, p. 3 -4.

par le Bolonais Pier de'Crescenzi, qui écrit son traité d'agriculture vers 1310<sup>2009</sup>. Il donne les caractéristiques de 20 céréales et légumineuses différentes, en précisant leur usage social. Le revenu précité de l'évêché de Bergame dans une de ses seigneuries alpines comprend, en 1268, 448 litres de froment et 163 de seigle, mais aussi 655 de *scandella* (scourgeon) et 364 de sorgho, et en 1354 la dîme de la Val di Scalve - en altitude - est affermée pour un loyer versé exclusivement en *scandella*<sup>2010</sup>.

La diversité et l'adaptation sont aussi de mise dans l'agencement de la succession des cultures sur un même terroir. Une ordonnance d'Alphonse de Poitiers concernant la perception de taxes aux limites du Poitou et de la Saintonge et datant de l'année 1260 édicte : « *In anno quo dicte terre erant bladate (...) in sequenti anno post debladationem (...) in tertio nichil, quia vane erant dicte terre* »<sup>2011</sup> : « l'année où les dites terres étaientensemencées en céréales (...) l'année suivante où elles étaient désemblavées (...) la troisième [année], rien [= pas de perception de taxe] parce que les dites terres étaient vaines [= sans cultures, en vaine pâture]. La mention fait penser à l'instauration d'un système d'assolement triennal avec une année en céréales, une année avec une culture autre que les céréales (qualifiée de *debladata* : « sans blés », sans que la culture de remplacement soit nommée autrement que par le fait qu'elle n'est pas « blé », ce qui trahit l'importance de céréales comme pivot de l'agriculture dans les mentalités), une année de vaine pâture. A Toulouse, en revanche, au XV<sup>e</sup> siècle, l'assolement est biennal et l'usage du fumier animal d'usage courant<sup>2012</sup>. D'autres pratiques comme le chaulage ou le marnage, sont courantes dès le XII<sup>e</sup> siècle, en Beauce ou Picardie, comme le recours aux déjections, à l'engrais animal, végétal, voire humain par épandage sur les champs ou grâce au parcage des bêtes sur le sol au repos permettant d'enrichir celui-ci par le piétinement des chaumes ou du regain et le dépôt des excréments

---

<sup>2009</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards ... », *op. cit.*, p. 4.

<sup>2010</sup> ) *Ibidem*, p. 3.

<sup>2011</sup> ) P.-Fr. FOURNIER et Pascal GUÉBIN (éd.), *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers...*, *op. cit.*, p. 73 (ordonnance n° 23, art. 19 (v. 1260-1).

<sup>2012</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 174.

azotés ou potassiques<sup>2013</sup>. En bénéficiant de ces espaces libres, les animaux domestiques enrichissaient le terrain avec leurs déjections. Le degré de fertilité d'un terrain peut être, en effet, maintenu artificiellement par amendement organique ou « simple repos » entre deux semis<sup>2014</sup>. Une autre technique consistait à alterner la culture avec les légumineuses, dont nous savons aujourd'hui qu'elles assimilent l'azote atmosphérique grâce à leurs nodosités racinaires<sup>2015</sup>. Mais le succès de certaines céréales comme l'avoine s'explique par le fait qu'elle a moins d'exigences pédologiques (presque n'importe quel sol lui convient) que les autres céréales<sup>2016</sup>.

### Hors des céréales

A côté des céréales, les médiévaux savaient utiliser, même hors périodes de crise, les ressources des produits de cueillette et d'appoint<sup>2017</sup> : les légumes verts servant de purée et soupe, les châtaignes et les noix, les champignons, les salades, le cresson [1130, venu du francique *Kresso*<sup>2018</sup> et les pissenlits<sup>2019</sup>, les baies des grandes essences arbustives (glands et faines), les gousses diverses, les fruits sauvages « de plein vent », les fruits rouges, ou pommes et poires, l'olive - si on ne l'exploite pas systématiquement pour en faire de l'huile - l'amande, mais aussi les racines ou les feuilles, le panais<sup>2020</sup>, les navets<sup>2021</sup>, les poireaux<sup>2022</sup> et les choux<sup>2023</sup>, les aulx<sup>2024</sup> et les

---

<sup>2013</sup> ) J. DELUMEAU et Y. LEQUIN, *Les malheurs des temps...*, *op. cit.*, p. 134.

<sup>2014</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 145.

<sup>2015</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2016</sup> J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>2017</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 87-112.

<sup>2018</sup> ) *cf.* allemand *Kresse*

<sup>2019</sup> ) Le terme fait son apparition dans la langue française seulement en 1536.

<sup>2020</sup> ) « Pasnaie », 1180 ; lat. *pastinaca* (que l'on rencontre chez Pline), *une ombelliféracée bisannuelle, dont la racine est comestible* (ROBERT).

<sup>2021</sup> ) « Naviet », 1220 ; « navet », 1265.

<sup>2022</sup> ) 1268 ; lat. *porrum*, que l'on rencontre chez les auteurs latins du I<sup>er</sup> s. Pline et Columelle et chez l'agronome du Ve s. Palladius. En 1437 à Paris, « Item, la gellée avoit tellement foit mourir toute la verdure que à la fin de mars [période habituelle de soudure] on n'en trouvoit quelque pou, se non un pou de poireaux... » : C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 95.

oignons<sup>2025</sup>; sans compter les importations, quelquefois tardives : épinards<sup>2026</sup>, artichauts<sup>2027</sup>, potirons<sup>2028</sup>, etc. Mais malgré le développement du « droit d'usage », l'accès à ces types compensatoires n'était pas toujours aisé. Et, indiscutablement, cette variété d'aliments de compensation ne permettait pas une alimentation équilibrée et suffisante en calories. Quant aux agrumes d'Orient (citrons, limons, oranges), c'étaient des produits de luxe, réservés aux tables aristocratiques<sup>2029</sup>.

La réduction, souvent dévastatrice, des quantités de grains disponibles ne pouvait assurer l'indispensable pain, ce qui justifiait que les légumineuses et autres cultures domestiques ou *companaticum*<sup>2030</sup> aient été soigneusement entretenues : poireaux, choux, navets font partie de l'ordinaire de l'hiver auxquels, lors des pénuries saisonnières, les populations rurales ajoutaient les châtaignes<sup>2031</sup>, au point de faire dire à Daniel Faucher que « presque partout la châtaigne a été nourriture d'appoint »<sup>2032</sup>.

La récolte des châtaignes était en effet la dernière de toutes, après les vendanges, après le seigle<sup>2033</sup>. Le châtaignier est présent dans tous les massifs siliceux anciens à sol acide, Massif Armoricain, Massif Central, Pyrénées, Cévennes, Maures et Estérel,

---

<sup>2023</sup> ) « Chol, chou », XIIe s. ; lat. *caulis* (avec des sens différents).

<sup>2024</sup> ) XIIe s. ; lat. *al(l)ium* (présent chez Pline).

<sup>2025</sup> ) XIIIe s. ; lat. *unio* (employé chez Columelle).

<sup>2026</sup> ) « Espinarde », 1256, « espinach espinoch » (venu d'Espagne, influence arabe ?).

<sup>2027</sup> ) 1530, venu de Lombardie : le terme pourrai-être d'origine arabe.

<sup>2028</sup> ) XVIIe s. ; v. 1500 au sens de « gros champignon, morillee » (origine syriaque ?).

<sup>2029</sup> ) « Citron », 1398, lat. *citrium/ citrus* (employé, avec ses dérivés, par Pline) ; « citronnier », 1486 ; « citrin » (de la couleur du citron), dès le XIIe s./ « limon » (pour citron), 1351 (terme d'origine persane)/ « pomme d'orange », v. 1300 ; « oranger », 1389 ; « orangeat », 1398 ; les autres dérivés (ainsi « orangerie ») n'apparaissent qu'à partir du début du XVIIe s.

<sup>2030</sup> ) Tout ce qui accompagne le pain.

<sup>2031</sup> ) Riche en amidon, glucides et protéines, elle s'est développée dans des régions comme l'Ardèche, la Dordogne et le Var pour servir d'appoint alimentaire non négligeable tout en permettant de lutter contre la faim et le froid.

<sup>2032</sup> ) D. FAUCHER, « Polyculture ancienne... », *op. cit.*, p. 243.

<sup>2033</sup> ) Ariane BRUNETON-GVERNATORI, *Le pain de bois, ethnohistoire de la châtaigne et du châtaignier*, Toulouse, Eché, 1984, p. 165-166.

Corse, mais il en débordait. La consommation de la châtaigne était quasi journalière mais saisonnière et limitée, de l'ordre d'un à trois mois. Et d'ailleurs, « ... ce fruit a une place et un rôle assignés de soudure ou de complément »<sup>2034</sup>. Si l'on considère sa consommation annuelle, la châtaigne peut ne pas paraître fondamentale mais son absence peut néanmoins être cruellement ressentie si elle vient à manquer. Certains auteurs relatent que la châtaigne est consommée à défaut « d'autres vivres », « à faute de bled »<sup>2035</sup>

La châtaigne sèche, une fois réduite en farine, était consommée sous forme de bouillie ou de galette contrairement à la châtaigne fraîche qui, le plus souvent, était grillée avant d'être consommée. Ces deux formes de consommation introduisent une forme de distinction de classes, la bouillie étant le plus souvent réservée aux pauvres et le « grillage » à un mode noble de consommation<sup>2036</sup>. Cette hypothèse est appuyée par le fait que les procédés de conservation relatifs à la châtaigne fraîche ne permettent qu'une conservation à court ou moyen terme d'une quantité limitée de produit (la châtaigne étant une denrée éminemment périssable), contrairement à ceux relatifs à la châtaigne sèche, permettant de traiter des quantités très importantes et conservables à long terme<sup>2037</sup>.

A l'Époque moderne, dans le bourg de La Rochechouart, aux limites du Limousin et du Poitou, les châtaignes permettaient aux paysans de survivre en cas de défaut de blés<sup>2038</sup>. À Guéret, dans la Haute-Marche, du fait du froid et de la stérilité, les châtaignes et les raves suppléaient les disettes de grains<sup>2039</sup>. Limoges, Tulle, en

---

<sup>2034</sup> ) A. BRUNETON-GOVERNATORI, *Le pain de bois...*, *op. cit.*, p. 285.

<sup>2035</sup> ) *Ibidem*, p. 431.

<sup>2036</sup> ) *Ibid.*, p. 430.

<sup>2037</sup> ) Corinne BEUTLER, « De l'approvisionnement en grains de quelques villes européennes au Moyen Age et à l'Époque Moderne », Marceau GAST et F. SIGAUT (Dir), *Les techniques de conservation des grains à long terme. Leur rôle dans la dynamique des systèmes de cultures et des sociétés*, Paris, CNRS, 1979, p. 99-100.

<sup>2038</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 1093.

<sup>2039</sup> ) *Ibidem*, p. 1094.

Limousin, étaient couvertes par « quantité de Châtaigniers, dont le fruit fait la principale nourriture des habitans »<sup>2040</sup>. Cette localité produisait aussi du blé noir ou sarrasin. Dans le Limousin, le blé noir ou sarrasin, les châtaignes et les raves étaient une nourriture ordinaire, « en sorte que quand la moisson du froment & celle du seigle seroient abondantes, les Paysans ne laissent pas de souffrir de très-grandes disettes, si ces trois autres especes de fruits leur manquent & principalement les châtaignes »<sup>2041</sup>. Il n’y a plus de doute sur la consommation de châtaigne dans toutes ses formes, pain, galette, bouillie, gaufre, crêpe, beignet, etc. Les mentions textuelles de séchoirs à châtaignes (mention en 1522 d’un séchoir à châtaignes au château de Selves, près de Conques, en Rouergue<sup>2042</sup>) et la (difficile) datation des bâtiments subsistants permettent d’affirmer l’usage alimentaire de la châtaigne (et non pas seulement l’usage artisanal du bois du châtaignier pour les meubles ou les tonneaux) et ceci de façon intense et intentionnelle (volonté de conserver les châtaignes pour une consommation sur plusieurs mois au cours de l’hiver et du printemps suivant).

Mais les exemples donnés ci-dessus sont tardifs. Certes, en Andalousie, une recette donnée par l’agronome Ibn al-Awam al-Adanlussi (XII<sup>e</sup> siècle) montre que :

« Si vous voulez faire du pain avec la châtaigne fraîche, il n’est pas besoin d’autre préparation que de la piler, l’exposer au soleil pendant un jour entier, y mêler une certaine quantité de millet, et faire moudre. On procède ensuite à la confection du pain en ajoutant du ferment de farine de froment, et on aura un pain très bon. Suivant un autre [auteur], le

---

<sup>2040</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 1094.

<sup>2041</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2042</sup> ) Selves : cne. de Conques-en-Rouergue, Aveyron Rodez, Decazeville. Cet équipement, tel qu’il subsiste aujourd’hui, est daté des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. (réf. : base « Mérimées » du Ministère de la Culture : Château de Selves (culture.gouv.f). Un autre séchoir à châtaignes, à deux étages, existe aussi à Conques même, à l’entrée orientale de la ville. Le séchage des châtaignes, qui permet leur conservation, s’opère par insufflation d’air chaud (procuré par un feu de bogues [enveloppe piquante des châtaignes] ou de bois de châtaigner, qui doit fumer sans flamme et chauffer modérément mais continûment pendant 20 à 40 jours, d’où une organisation en deux étages séparés par la grille ou claie où les châtaignes sont déposés sur 50 cm d’épaisseur et retournées au moins tous les trois jours. Le séchoir est appelé « clède » [cleda : claie] ou « sécadou » en occitan cévenol, « clédier » en Limousin.

pain fait avec de la châtaigne est meilleur que celui fait avec du gland. Suivant Ibn Hazem, la châtaigne est un fruit alimentaire »<sup>2043</sup>.

Ainsi, l'utilisation de ferment différencie, entre autres, le pain de la galette ; et le rajout de farine de millet permet de le rendre plus agréable. L'exemple relève plutôt de la gastronomie (Ibn al-Awam mentionne l'utilisation du sucre et du miel en accompagnement) mais la comparaison avec le pain de gland, de moindre qualité, est éclairante sur cette seconde pratique, incidemment évoquée. Quant aux trois plus anciens traités culinaires français, à savoir *l'Enseignemenz qui enseignent* (1300), *Le Viandier* de Taillevent (antérieur à 1392) et *Le Ménagier de Paris* (vers 1393), ils citent au moins huit recettes utilisant des châtaignes, mais les plats ainsi conseillés relèvent plutôt de la gastronomie aristocratique ou urbaine.

Il faut attendre Charles Estienne et Jean Liébault (1564) pour voir soutenir « qu'une infinité de peuple ne vit d'autre chose que de ce fruit, le mange ores bouilli, ores rosti, une autrefois en pain, tantost en bouillie avec le lait, tantost en farine cuitte en autre sorte »<sup>2044</sup>. Un autre exemple de pain de châtaigne est évoqué par Mizault (1578) dans le *Jardin Médicinal* : « (...) voire ils en font de la farine, de laquelle ils font du pain qu'ils font cuire pour le manger, ou bien avec du lait ou autre bouillon en font de la bouillie de laquelle ils remplissent leur ventre »<sup>2045</sup>.

La répétition de ces périodes de manque détermina les populations à élaborer les stratégies les plus complexes pour compenser les inévitables pénuries et, parmi ces pratiques, la conservation du moindre fragment de pain en le séchant au four, sans

---

<sup>2043</sup> ) Ibn al-AWAM, *Le livre de l'agriculture (Kitab al-Felaha)*, traduction de Jean-Jacques Clément-Mullet, Paris, 1864, t. I, p. 234-7. Un article suivant du même ouvrage est consacré à l'usage des glands (p. 238-9) ; [consultable en ligne : [Le livre de l'agriculture. Tr. par J.-J. Clément-Mullet - Yahyà b. Muḥammad Ibn al-'Awwâm - Google Livres](#)].

<sup>2044</sup> ) Charles ESTIENNE et Jean LIEBAULT, *L'agriculture et maison rustique...* ; cité par A. BRUNETON-GOVERNATORI, *Le pain de bois...*, *op. cit.*, p. 260.

<sup>2045</sup> ) Cité par A. BRUNETON-GOVERNATORI, *Le pain de bois...*, *op. cit.*, p. 260.

oublier la récupération de la moindre partie d'un animal. Surtout, ces textes nous confirment le transfert de céréales, habituellement réservées à l'alimentation du bétail, dans l'écuelle de l'individu, tel fut le cas du sorgho<sup>2046</sup>. Céréale d'origine soudanaise, introduit en Italie au premier siècle, réputé pour sa robustesse, c'était, en réalité un millet noir, une plante dont les graines permettaient la transformation en bouillie, la tige étant utilisée en fourrages. En 1268, le revenu de l'évêché de Bergame, dans une de ses seigneuries alpines comprenait, entre autres, 364 litres de sorgho contre 163 de seigle<sup>2047</sup>.

La pénurie des blés conduisait aussi à la consommation du son qui devenait du « bon blé pour les hommes »<sup>2048</sup> ; noyé dans le l'eau chaude, il était préparé en breuvage et servait de nourriture humaine. L'avoine, habituellement réservée au cheptel équin, était consommée dans beaucoup d'endroits. Ainsi, en période de manque, beaucoup d'aliments (raves, choux, son, avoine, etc.) passaient de l'alimentation animale à l'alimentation humaine, la frontière entre les deux étant très perméable.

Le peu de récoltes pendant les mauvaises années joint aux légumes assurent une subsistance au paysans jusques vers la fin d'avril ou de mai, aussi médiocre soit-elle : « En icelui temps [disette de 1420 à Paris] pouvres gens ne mangeoient point de pain que choux et naveaulx, et telz potaiges sans pain ne sel. »<sup>2049</sup> ; l'année suivante, en 1421, « ... ilz mangeoient trougnons de choux sans pain ne sans cuire, les herbes des champs sans pain et sans sel. »<sup>2050</sup>. Cette question autour d'aliments crus qui, pourtant, auraient pu être cuits revient souvent dans les sources sans donner une raison sur cette renonciation à la cuisson. Certes on peut estimer qu'en ville, le

---

<sup>2046</sup> ) Sorgho ou *sorgum*, le terme est d'origine italienne, peut-être issu du latin *syricus* : syrien.

<sup>2047</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards XII<sup>e</sup>... », *op. cit.*, p. 3.

<sup>2048</sup> ) P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>2049</sup> ) L'association navet et chou, remarquable dans les sources, indiquerait une originalité relativement parisienne : C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 96.

<sup>2050</sup> ) *Ibidem*.



combustible (bois) coûte cher, surtout en période de crise alimentaire où toutes les ressources sont mobilisées à des fins nutritives.

Selon d'autres sources, des pains étaient cuits à partir de farines diverses mêlées à divers herbages, ces mêmes farines obtenues à partir de racines et de graminées. Au VIIe siècle déjà, des paysans auraient tentés d'obtenir une sorte de farine à base de pépins de raisin, de fleurs de noisetier et de racines de fougère<sup>2051</sup>. Huit siècles après, au cours de la seconde moitié du XVe siècle, un chroniqueur de la cité italienne de Modène, Tomasino de Bianchi, décrit le recours à toutes sortes d'herbes et de baies : « ... des fruits de l'aubépine, de la *chaga*<sup>2052</sup>, puis ils les font sécher, les moulent, prennent trois quarts de cette farine et un quart de farine de froment et font du pain... beaucoup d'enfants parcourent les bois à la recherche de ces fruits... »<sup>2053</sup>. Toutes sortes d'herbes, parfois dangereuses, étaient récupérées, certaines transformées en bouillies, préparations rudimentaires qui permettaient de survivre en ces périodes de soudure, le plus souvent de disette. Suite à la mauvaise récolte de 1332 en Bas- (ainsi à Montpellier) comme en Haut-Languedoc et en Gascogne, « il y eut une si grande famine que les gens et spécialement les hommes jeunes semblaient morts, car ils avaient mangé tout l'hiver des herbes crues »<sup>2054</sup>.

### **Recourir aux produits de la cueillette**

La survie justifiait la possibilité d'accéder aux espaces boisés, multipliant les cueillettes, arrachant les jeunes pousses, déterrants les racines, toutes pratiques nécessitant le libre accès aux espaces forestiers, les droits d'usage des bois

---

<sup>2051</sup>) Georges DUBY, *Guerriers et paysans, VII-XII<sup>e</sup> siècles : Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973, p. 39. P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, *op. cit.*, p. 61.

<sup>2052</sup>) Les fruits du charme, explique Gian Luigi Basini (*cf.* note suivante), qui portent encore ce nom aujourd'hui dans le dialecte de Modène.

<sup>2053</sup>) Gian Luigi BASINI, *L'uomo e il pane*, p. 64–65 ; cité par P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, *op. cit.*, p. 60-61.

<sup>2054</sup>) *Petit Thalamus*, p. 347 ; cité par M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 29.

demeurant une source de conflits sociaux avec les aristocrates possesseurs de ces forêts<sup>2055</sup>. Dans la campagne de Rimini (en Italie du Nord-est), Piero Camporesi décrit de manière très imagée ces recherches permanentes d'aliments assurant la survie : « pour beaucoup, travaillés par la faim, si par hasard ils trouvaient quelque brin d'herbe, ils se jetaient dessus avec avidité, et s'agenouillaient pour tenter de l'arracher à la terre, mais ils n'y parvenaient pas parce que toutes leurs forces étaient épuisées, et ils tombaient mort sur cette herbe et sur leurs propres mains »<sup>2056</sup>. Presque toutes ces chroniques font état d'aliments de substitution, le recours aux graminées et herbages était habituel, au moins autant que la répétition des déficits céréaliers. En 1421, « ... il estoit si cher temps que pour des mesnagiers de Paris mangeoient leur saoul de pain, car de char ne mangeoient-ilz point, ne de fèves, ne de pois, que verdure qui estoit merveilleusement chère. »<sup>2057</sup>. De même en 1438 : « Item, il fust tant grant charté de verdure celle année que à l'entrée de may [période habituelle de soudure] on vendoit - pour faute de porée<sup>2058</sup> - choux, des mauves, des sauves, de la parelle, des orties, et les cuisoient les pauvres gens sans gresse, senon sel et eau, et les mangeoient sans pain... »<sup>2059</sup>. On en déduit qu'à la différence des choux, poireaux et navet, produits moins prisés mais de consommation courante, d'autres végétaux comme les mauves, les sauves, la pareille et les orties n'apparaissaient dans l'alimentation que comme aliments de pénurie. L'analyse des débris découverts dans le grenier castral de Durfort (dans le Tarn) confirme que les trois-quarts des plantes herbacées (une centaine d'espèces) mêlées aux réserves de céréales sont comestibles. La consommation des champignons, dès la fin mai et les premières semaines de juin, très précisément en temps de soudure, confirme cette recherche de toutes productions végétales

<sup>2055</sup>) R. FOSSIER, *L'Occident médiéval...*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>2056</sup>) P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>2057</sup>) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 95.

<sup>2058</sup>) Ce terme de porée présente diverses acceptions : pousses vertes des légumes, purée plus ou moins aqueuse ou verdure diverses telles que bette (*Beta maritima cicla*), amarante (*Amarantus blitum*), chénopodes (*Chenopodium*), voire cardon (*Cynara eucardunculus*) ; C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 95.

<sup>2059</sup>) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 96.

remplaçant les blés dont les réserves étaient épuisées. Tel nous le confirme ce témoignage d'un praticien piémontais, Pietro de Monte de Bairo qui, au XV<sup>e</sup> siècle, cite ces techniques facilitant la culture de champignons toute l'année : « Prends, explique-t-il, des morceaux d'écorce de peuplier, broie-les menus et parsème-les sur du fumier » (...) « des champignons y naîtront »<sup>2060</sup>. On pouvait aussi consommer les jeunes pousses, la rosette de feuilles en « salade » et les feuilles plus âgées en « épinards », sans compter la racine et les semences aromatiques, cultivées depuis des siècles dans les jardins monastiques. De plus, nombre de fruits de cueillette étaient, eux aussi, systématiquement consommés dont les mûres de ronces, les fraises de bois, également noix<sup>2061</sup>, noisettes, prunelles, baies de sureau et d'églantine. La pomme, très courante au Moyen Âge, faisait parfois figure d'aliment de pénurie : en avril 1430, « ... et fut si très cher [...] toutes choses dont on pouvoit vivre senon pommes, dont les pouvres gens avoient tant seulement... »<sup>2062</sup>.

On constate que trois quarts des plantes suivantes étaient comestibles : « les jeunes pousses et bourgeons (asperges), les rosettes de feuilles (salades), les feuilles (épinards), les racines et rhizomes charnus, les fruits secs ou pulpeux et les graines farineuses ou oléagineuses offrent un réservoir vivrier appréciable »<sup>2063</sup>. Cela constituait, à Durfort par exemple, un succédané exceptionnel contre les famines ou une nourriture indécrite de pauvres hères, d'un point de vue physiologique et gustatif. Mais il fallait sans doute compter sur les droits d'usages limitant l'accès aux espaces « privés »<sup>2064</sup>.

---

<sup>2060</sup> ) B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>2061</sup> ) En 1446, « Item, à ung mardi, Xlle jour d'avril [...] gela si très fort que [...] et tous les noiers cuiz de la gelée. » ; C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 100 ;

<sup>2062</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 98.

<sup>2063</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 180.

<sup>2064</sup> ) *Ibidem*, p. 181.

Ainsi, la cueillette, au Moyen Âge, « s'insère parmi une multitude d'usages collectifs (affouage, glanage, glandage, etc.) qui sont autant de variantes de la cueillette originelle »<sup>2065</sup>. En Corse, les femmes se réunissent lors de « randonnée de cueillette » pour collecter les herbes de la « soupe de printemps »<sup>2066</sup>. Cette activité, en plus de sa fonction vitale, favorisait la cohésion du tissu social entre les femmes du village<sup>2067</sup>.

### La consommation carnée de survie

Au-delà de leur consommation habituelle de complément, les produits de la cueillette, de la chasse aux petits animaux, singulièrement aux insectes, apparaissent comme des aliments de disette qui se substituent à la baisse quantitative d'une alimentation traditionnelle monotone et fort carencée<sup>2068</sup>. Par exemple, cuites dans l'huile, les sauterelles procurent une nourriture bon marché mais pauvre<sup>2069</sup>.

De même, « la crise - vraisemblablement le manque de céréales en période de soudure - contraint à réintroduire un type d'aliments [viande durant le Carême] normalement interdit »<sup>2070</sup>. Par exemple, en raison de la crise alimentaire de 1374-1375, une lettre fut écrite au Pape pour lui demander d'autoriser les pauvres gens à manger de la viande pendant le Carême<sup>2071</sup>. Cette substitution de la viande au produits céréaliers constituait un palliatif de la crise de soudure ; en 1375, Pâques

---

<sup>2065</sup> ) Jean-Louis COUJARD, « La cueillette, pratique économique et pratique symbolique », *Etudes rurales*, 87-88, 1982, p. 264.

<sup>2066</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 181.

<sup>2067</sup>) Paul SIMONPOLI, « La soupe aux herbes », *Arburi, arbe, arbigliule. Savoirs populaires sur les plantes de Corse*, Ajaccio, Parc naturel régional de la Corse, 1985, p. 247.

<sup>2068</sup> ) M. CEPPEDE et H. GOUNELLE, *La faim*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>2069</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 289.

<sup>2070</sup> ) V. VANDENBERG, *Les nourritures des affamés...*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>2071</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 34.

tombant tard, le 22 avril, la période du Carême courait, dimanches exclus, depuis le 7 mars jusqu'à la veille de Pâques.

Il y a également des références isolées à la consommation d'animaux divers « volatiles, bêtes sauvages (sans autre précision), reptiles, grenouilles, chats ou chiens », mais aussi, plus fréquentes sont les allusions à la consommation des équidés (ânes et chevaux) et des charognes<sup>2072</sup>. En 1588 en Beauce, la crise alimentaire fut tellement rude que des gens mangèrent des hannetons et des charognes de bêtes mortes<sup>2073</sup>. Lors du siège de Paris en 1590, « les pauvres, dit un ligueur, témoin oculaire, mangeoient des chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne et autre herbes crues (...) »<sup>2074</sup>.

### **Le vin, substitut ? La bière rivale ?**

Les sources nous permettent non seulement de comprendre l'importance de la viticulture, mais également de tenter d'apprécier la consommation de vin, et ce dans tous les milieux sociaux, en fonction, bien entendu, de leurs possibilités de récolte ou d'acquisition. A ce sujet toutefois, les temps de soudure se situaient très différemment : le vin - en réalité un liquide le plus souvent très « coupé » d'eau et dont la conservation, prolongée parfois, altérait totalement le goût - constituait alors un aliment complémentaire. Et « quand les réserves de vin s'épuisent, aux alentours de l'Ascension, l'administrateur [de la commanderie templière de Payns, en Champagne] n'hésite pas à faire acheter du vin à Barbonne<sup>2075</sup>, à trente-six kilomètres au nord de Payns, avant de s'adresser à deux marchands pour constituer des réserves jusqu'à la prochaine vendange, prévoyant un surplus pour août, mois

---

<sup>2072</sup> ) V. VANDENBERG, *Les nourritures des affamés...*, *op. cit.*, p. 11-12.

<sup>2073</sup> ) J.-M. MORICEAU, *Terres mouvantes...*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>2074</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 9 et 59.

<sup>2075</sup> ) Commune de Barbonne, Eparney, Marne.

où l'on en boit le plus »<sup>2076</sup>. Certes, des textes évoquent des consommations plus conséquentes en temps de soudure, la différence de prix en facilitant l'acquisition, comme le précise le *Journal d'un bourgeois du Puy* : « En ce temps que le bled estoict sy cher, le vin ne valloict que sept livres & huict livres la charge, mais asteure il vault vingt & vingt-deux livres ». <sup>2077</sup> Certains textes à propos des moines de l'abbaye bénédictine de Corbie, célèbre dans tout l'empire carolingien, mais également d'autres documents précisant l'alimentation des corvéables au XIII<sup>e</sup> siècle permettent d'estimer la consommation de vin, celle-ci atteignait un litre et demi à deux litres par moines ou moniales, ces vins très souvent coupés assurant encore pratiquement 1.000 calories supplémentaires<sup>2078</sup>. Mais ces documents ne peuvent permettre d'assurer que la consommation de vin était l'unique compensation à la pénurie de grains. Par ailleurs, les moines de l'abbaye bénédictine de Saint-Père de Chartres avaient coutume, au XII<sup>e</sup> siècle, de livrer du vin à leurs sergents, qu'ils soient libres ou serfs. Cependant, une certaine année, sous l'abbatiat de Guillaume Ier (1101-1129), le vin manqua dans les celliers de l'abbaye. Plutôt que d'opérer des achats à l'extérieur, les moines mirent en avant une tradition, qu'ils déclarèrent observée depuis toujours, selon laquelle, en temps de disette, il leur était permis de supprimer la distribution... les sergents leur intentèrent un procès qu'ils perdirent<sup>2079</sup>.

---

<sup>2076</sup> ) Mickaël Wilmart, « Salariés, journaliers et artisans au service d'une exploitation agricole templière. La commanderie de Payns au début du XIV<sup>e</sup> siècles », Arnaud BAUDIN, Ghislain BRUNEL et Nicolas Dorhmann, *L'économie templière en Occident. Patrimoines, commerce, finances*, Langres, Editions Dominique Guéniot, 2013, p. 288.

<sup>2077</sup> ) A. CHASSAING, *Journal...*, *op. cit.*, p. 506.

<sup>2078</sup> ) R. FOSSIER, *Paysans d'Occident...*, *op. cit.*, p. 91.

<sup>2079</sup> ) « (...) *predecessorum nostrorum fuerat moris subtrahere cunctis famulis, tam servituti obnoxiiis quam liberis, vinum famulatorie impense, quando ipsius vini raritas, nobis et illis non sufficientis, minabatur defectum ante innovationem redeuntis vindemie. Unde ego [= l'abbé Guillaume] cum, secundum hujus statuti ritum, predicitis famulis vinum solitum non dari jussissem, ob hoc murmurentes, ad presentiam judicii invitaverunt. (...) Que sententia [= du juge] hujus modi erat : quotiens vinum cellerarii et nobis et illis usque ad tempus redeuntis vindemie non sufficeret, cum eis vinum subduceretur jussu capituli, nullatenus aliqua murmurationis querimonia adversum nos obstreperent; presertim cum plures eorum nobis essent famuli servitutis vinculo obnoxii, quos, si necessitas urgeret, licebat quolibet modo in nostris usibus insumere, nec propter eos vinum esse emendum quotiens vinum famulatorie expense cellerarii defecerit (...).* (Il était coutumier chez nos prédécesseurs de délivrer du vin

Comme la quasi totalité des seigneurs, l'évêque de Carpentras jouissait au cours du mois de mai du droit de banvin<sup>2080</sup>. Autrement, à l'arrivée de ce mois, les ventes s'interrompaient pour permettre à l'évêque d'écouler tout ce qu'il entendait vendre. Le fait que le mois de mai fût choisi pour ce privilège épiscopal n'est pas anodin. Beaucoup de gens attendaient, pour se ravitailler, la vente du vin épiscopal. Mais cette attente n'était pas sans risque ; par exemple, la vendange de 1479 n'étant pas bonne, l'évêque, en mai 1480, ne vendit rien ; au début juin, le manque de vin fut si sensible qu'on décida de faire une visite de tous les vins existants<sup>2081</sup>. « L'été est pour le vin, comme le printemps pour le blé, le temps de la soudure. »<sup>2082</sup>. Ceux qui ont des réserves de vin et qui n'ont pas un besoin immédiat d'argent attendent cette période pour écouler le contenu de leurs fûts<sup>2083</sup>.

---

à tous nos familiers, qu'ils fussent de condition servile ou qu'ils fussent libres, quand la rareté de ce vin, ne suffisant plus ni à nous, ni à eux, menaçait de provoquer le manque avant le retour de la récolte renouvelée. De là vient que moi [= l'abbé Guillaume] comme j'avais donné ordre de ne pas donner, selon le rite dudit statut, le vin habituel aux familiers susdits [ceux-ci] murmurant à cause de cela, provoquèrent l'intervention du juge (...). La sentence fut telle : chaque fois que le vin du cellier serait insuffisant pour nous et pour eux, jusqu'au temps du retour de la vendange, puisque le vin leur était alloué par l'ordre du chapitre, qu'ils ne fassent retentir aucune plainte, aucun murmure à notre rencontre, principalement parce que plusieurs d'entre eux étaient nos familiers en vertu d'un lien de servitude ; or, si la nécessité se faisait pressante, il était permis de les employer d'une manière ou d'une autre à notre usage, sans acheter du vin à cause d'eux, toutes les fois que manquerait le vin du cellier (destiné à la dépense servile ») : Benjamin GUÉRARD (éd.), *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. II, p. 371, n° CXLIX ; cité par Marc BLOCH, « Un problème d'histoire comparée : la ministérialité en France et en Allemagne », *Revue historique de droit français et étranger*, 1928, p. 46-91.

<sup>2080</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>2081</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2082</sup> ) *Ibid.*

<sup>2083</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 96.

« L'escourgeon », orge d'hiver, était ordinairement utilisée pour la fabrication de la bière<sup>2084</sup> ; en période de pénurie, des mesures étaient prises pour empêcher les brasseurs d'utiliser les grains dans d'autres usages - fabrication de bière à partir du blé (du blé pouvait être tirée « une ligueur aussi forte que les Eaux de vie qui se tirent du Vin »<sup>2085</sup>) ou de l'orge - que le pain<sup>2086</sup>. Ce dernier était considéré comme « le plus nécessaire de tous les aliments »<sup>2087</sup>. Ainsi, la prudence voulait qu'en « ces temps, où l'on doute raisonnablement qu'il y ait suffisamment de bled pour la subsistance du Peuple jusques à la prochaine récolte, d'en deffendre la dissipation à ces breuvages ou ces liqueurs, qui sont toûjours biens moins necessaires que le pain »<sup>2088</sup>. Par exemple, en Normandie, un arrêt du Parlement de l'an 1263 nous apprend qu'il est défendu de brasser de la bière en période de disette<sup>2089</sup>. Cette interdiction fut réitérée dans cette même province en 1272. Une interdiction semblable fut prononcée le 4 avril 1415 par une Ordonnance du Prévôt de Paris :

« L'en deffend de par le Roy nostre Sire & de par Monsieur le Prevost de Paris, à tous Servoisiers & autres gens qui s'entremettent de faire Servoises & Brassis, que doresnavant jusques à ce qu'autrement en soit ordonné, ils ne soient si tant osez ne hardis de plus faire Servoises ne Brassis ; Sinon des grains qui déjà sont mouillez pour y employer, lesquels ils y pourront employer & non plus ; sur peine de perdre leur Brassin & le Bled, Seigle & Orge qu'ils y emploiront, & d'amende arbitraire »<sup>2090</sup>.

---

<sup>2084</sup> ) R. et L. FOSSIER, « Aspects de la crise frumentaire du XIV<sup>e</sup> siècle en Artois et en Flandre gallicante »..., *op. cit.*, p. 440-41. Edme BEGUILLET, *Traité de la connoissance générale des grains et de la monture par économie*, 1er partie, Dijon, 1773, p. 80.

<sup>2085</sup> ) Cet usage, additionnée à celui du pain, augmente la nécessité ou le besoin en blé. N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 975.

<sup>2086</sup> ) Ce qui détournait à cet usage une bonne partie des grains qui pouvaient servir à faire du pain.

<sup>2087</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 975.

<sup>2088</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2089</sup> ) *Olim* premier du Parlement, fol. 128 ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 975.

<sup>2090</sup> ) Ecrit sous nostre signet le Samedy quatrieme jour d'Avril 1415, signé P. Le Guiaut ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 975.



Encore en octobre 1482, année de famine, une ordonnance semblable interdit aux brasseurs d'utiliser les grains pour de la bière et tous autres breuvages faits de grains et autres :

« Pour certaines grandes justes causes & considérations, l'on deffend de par le Roy nostre Sire, & de par Monsieur le Prevost de Paris, à tous Brasseurs qui ont accoutumé brasser & faire Cervoises, Bieres & autres breuvages faits de grains & autres ; & autres gens de quelque état qu'ils soient de cette ville, Fauxbourgs, Prevosté & Vicomté de Paris, que doresnavant & jusques à ce que autrement en soit ordonné, ils ne brassent, ne fassent faire Servoises, Bieres & autres breuvages faits de grains, en quelque maniere que ce soit ; & qu'ils n'achètent ne fassent acheter aucuns bleds, orges ne avoines pour ce faire, sur peine de confiscation de corps & de biens »<sup>2091</sup>.

La liste de ces interdictions est très longue et concerne même la période Moderne, preuve de son inefficacité sur le terrain, que peuvent aussi expliquer les nombreuses dérogations : en septembre 1369, des lettres royales accordent à 21 habitants de Paris, moyennant finance, le droit de faire de la bière, à charge de ne pas employer ensemble plus de 30 muids de blé<sup>2092</sup>.

## **Conclusion**

En période de soudure, le manque de céréales habituellement consommées entraînait souvent des modifications alimentaires qui, à certains égards, pouvaient éviter de réelles disettes. Ainsi, l'attachement profond des populations à leur régime céréalier habituel se relâche au fur et à mesure que la crise prend de l'ampleur. Au fort de la crise, elles finissent malgré tout par reporter leur demande alimentaire vers d'autres aliments secondaires ou alternatifs, dont les cours sont

---

<sup>2091</sup> ) Fait sous le Signet de mondit Sieur le Prevost, le Mardy l jour du mois d'octobre 1482, signé G. Michel ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 975.

<sup>2092</sup> ) *Recueil général des anciennes lois de France...*, *op. cit.*, p. 333.

proportionnellement moins élevés (avoine, sarrasin, châtaignes, légumineuses, etc.). Ainsi, le pain, qui avait une forte valeur sociale, voit sa composition évoluer vers d'autres produits plus ou moins panifiables et, parfois, de qualité douteuse. D'ailleurs la bibliographie fait état d'un nombre impressionnant de pains de grains mixtes ou inférieurs.

Aussi, la hausse du prix des céréales entraîne l'augmentation du recours à la chasse, à la cueillette, à la pêche ou à l'horticulture. Cependant, comme nous le précisions précédemment, il est difficile, en l'état des sources, de distinguer le fait de se « rabattre », en cas de pénurie, sur des aliments naturels peu consommés en période d'abondance (les herbes sauvages), ce qui relève du réflexe de compensation sous l'effet de l'urgence, et la précaution, mûrement pensée, de diversification des cultures, qui relève d'une stratégie de prévoyance. Le 20 juin 1590 à Paris, suite au manque de pain, on fit des bouillies avec du son d'avoine et cet aliment se vendit très cher<sup>2093</sup>. Cette même année, « chez les particuliers riches, le pain se faisait avec de la farine d'avoine. Chez les autres, on imagina un produit de substitution assez imprévu fait d'ardoise pulvérisée »<sup>2094</sup>. Cette dernière mention, en introduisant notre chapitre suivant, montre que toutes les réactions n'étaient pas mûrement pensées. Dans des situations extrêmes, certains vont même jusqu'à utiliser « les ossements des morts, on fit une farine qu'on mêlait à de vieilles graisses, à des huiles rances ou corrompues pour en composer une pâte qu'on appela après cuisson, « le pain de la Montpensier »<sup>2095</sup>. Toujours à propos de cette même année 1590, quand la nourriture se fit rare, « on brouta l'herbe des rues, on fouilla dans les fumiers »<sup>2096</sup>. Mais en replaçant cet épisode dans son contexte politique de la « huitième guerre de religion » (1585-1598) - le premier siège de Paris (octobre

---

<sup>2093</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 58 et 59.

<sup>2094</sup> ) *Ibidem*, p. 60.

<sup>2095</sup> ) *Ibid.*

<sup>2096</sup> ) *Ibid.*

1589-mi-août 1590), alors aux mains des ligueurs ultra-catholiques, par le roi Henri IV, sans succès – on comprend mieux les faits relatés.

## Chapitre X

### Comportements extrêmes

Les catastrophes naturelles et la menace de la famine de tous temps, les guerres à répétition, les exactions des troupes belligérantes, la peste et les épisodes de dégradation de la conjoncture économique et démographique aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles suscitèrent l'apparition, certes exceptionnelle, de comportements extrêmes. Les temps de soudure, correspondant à ces phases les plus critiques d'insuffisances renouvelées des céréales indispensables alors qu'elles demeurent l'alimentation de base, étaient le moment privilégié de ces manifestations de dérèglement social.

Dans le cadre d'une gradation vers l'extrême, ce chapitre tente d'aborder quelques comportements aberrants (au sens étymologique du terme) rencontrés au cours de notre étude. La hausse incessante des prix des céréales, les rumeurs qui circulent sur la dangerosité de ceux qui manquent de tout, la multiplication des délits dont ils sont accusés, sont autant de facteurs déterminant émeutes, soulèvements, abandon d'enfants, migrations et cannibalisme.

Les sources, notamment chronistiques, rapportent les multiples violences dont les contemporains sont les témoins, parfois les victimes. Beaucoup de ces événements paraissent correspondre à un état d'appauvrissement brutal, à tout le moins des composantes les plus démunies des populations, les crises déterminant ces marginalisations prenant leur origine prioritairement dans la répétition des récoltes céréalières insuffisantes, dans l'inexistence de moyens de transport adaptés, dans la difficulté d'un contrôle strict des prix sur les marchés et se traduisant par des réactions de panique, de violence, de rupture avec la norme sociale et au sein du réseau des liens sociaux...

## I - Le manque, facteur de violences et d'émeutes

Nombre des historiens de l'approvisionnement et des famines soulignent la relation entre tensions alimentaires et désordre public. Selon Louis Stouff, toute politique d'approvisionnement vise avant tout au maintien de l'ordre public<sup>2097</sup>. Cette idée semble être partagée par Philippe Wolff qui constate qu'en France, le souci des autorités en charge de l'approvisionnement urbain « n'était pas tant de nourrir les estomacs que de désarmer les bras »<sup>2098</sup>. Laurent Litzenburger considère que la politique des échevins messins, durant la majeure partie du XV<sup>e</sup> siècle, a permis d'écarter le « spectre de l'émeute ou de l'émotion populaire qui menace constamment les villes durant les crises de subsistance »<sup>2099</sup>. À propos de Venise, Fabien Faugeron écrit que les autorités urbaines tentent systématiquement de « désamorcer l'une des sources ordinaires du mécontentement populaire, la cherté des vivres »<sup>2100</sup>. En Castille, selon Hipolito Rafeal Oliva Herrer, « *desde el punto de vista de las elites locales, muchas veces la cuestion clave era hasta donde debian de subir los precios. Se trataba sin duda de garantizar la paz social* »<sup>2101</sup>. Raymond Van Uytven écrit que les autorités urbaines des « Pays bas » ont intérêt à assurer un approvisionnement suffisant « pour ne pas émeuter les masses urbaines » et que « le souci constant des magistrats était de sauvegarder l'ordre public et donc d'assurer un approvisionnement suffisant des masses »<sup>2102</sup>. Selon Jean-Marie Cauchies, « les règlements relatifs à l'approvisionnement en denrées alimentaires relèvent aussi des matières de police, compte tenu de leur enjeu et des incidents,

<sup>2097</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation...*, op. cit., p. 18.

<sup>2098</sup> ) Ph. WOLFF, « L'approvisionnement des villes françaises au Moyen Âge »..., op. cit., p. 29.

<sup>2099</sup> ) L. LITZENBURGER, *Une ville face au climat...*, op. cit., p. 278, 329.

<sup>2100</sup> ) F. FAUGERON, *Nourrir la ville...*, op. cit., p. 30.

<sup>2101</sup> ) Hipolito Rafeal Oliva HERRER, « La politica de la carestia en Castilla en el siglo XV », Luciano PALERMO, Andrea FARA & Pere BENITO (éds.), *Políticas contra el hambre...*, op. cit., p. 134 ; cité par N. BARLA, « Pour la nécessité du povre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, op. cit., p. 577.

<sup>2102</sup> ) Raymond Van UYTVEN, « L'approvisionnement des villes des anciens Pays-Bas au Moyen Âge », *L'approvisionnement des villes...*, op. cit., p. 84, 90, 94 ; cité par N. BARLA, « Pour la nécessité du povre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, op. cit., p. 577.

voire des troubles graves, auxquels des insuffisances peuvent donner lieu »<sup>2103</sup>. Et d'après Denis Clauzel, c'est pour préserver l'ordre social que l'échevinage lillois garde le souci « d'atténuer les pénuries et de répartir équitablement les subsistances »<sup>2104</sup>. Selon François Menant, les importations opérées par les autorités municipales étaient incitées notamment par la peur de la colère populaire<sup>2105</sup>. Pour ce qui est du XIV<sup>e</sup> siècle, les travaux de Michel Mollat et Philippe Wolff, publiés en 1970<sup>2106</sup>, mettent l'accent sur l'importance prépondérante des « révoltes de la misère », dont les « émeutes de la faim » constituent la principale manifestation<sup>2107</sup>. Il fallait assurer un approvisionnement suffisant et régulier pour ne pas amener les masses<sup>2108</sup>.

En Italie du Nord, des villes comme Plaisance (1250), Parme (1255), Bologne (1256), Milan (1258), Sienne (1262), Florence (1266), Venise (1268), etc..., avaient été affectées, dès le début de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, par les disettes, la vie chère et des émeutes<sup>2109</sup>. En Lorraine, les deux dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle s'ouvrent avec des révoltes sociales dans la plupart des villes importantes. Par exemple, des insurrections éclatent à Verdun en 1281, à Metz en 1282<sup>2110</sup>. Les fondements économiques de ces soulèvements résident dans le nombre croissant des débiteurs ou débit-rentiers déclarés insolvable. Par exemple, à Metz, les prises

---

<sup>2103</sup> ) Jean-Marie CAUCHIES, « Services publics et législation dans les villes des anciens Pays-Bas. Questions d'heuristique et de méthode », *L'initiative publique des communes en Belgique, Fondement historiques (Ancien Régime), 11e colloque international (Spa, 1-4 septembre 1982)*, Actes, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1984, p. 668 : cité par N. BARLA, « Pour la nécessité du peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, op. cit., p. 577 (note 50).

<sup>2104</sup> ) D. CLAUZEL, *Finances et politique...*, op. cit., p. 32 ; cité par N. BARLA, « Pour la nécessité du peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, op. cit., p. 577 (note 50).

<sup>2105</sup> ) F. MENANT, « *Crisis de subsistencia...* », op. cit., p. 26.

<sup>2106</sup> ) M. MOLLAT & Ph. WOLFF, *Ongles bleus...*, op. cit.

<sup>2107</sup> ) N. BARLA, « Pour la nécessité du peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, op. cit., p. 577.

<sup>2108</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, op. cit., p. 371-372.

<sup>2109</sup> ) *Ibidem*, p. 193.

<sup>2110</sup> ) J. SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles...*, op.cit., p. 292.

de ban<sup>2111</sup> faites, après procédure judiciaire ou après abandon volontaire, sur des biens de débiteurs ou de débit-rentiers défaillants s'accroissent en passant, de 1251 à 1298, de 7 à 67<sup>2112</sup>. Plus largement, « Les troubles des années 80 du XIII<sup>e</sup> siècle dans les villes entre Seine et Rhin, de Rouen à Cologne en passant par Arras, Douai, Tournai, Gand, Ypres et Bruges, de même qu'en Italie centrale et à Barcelone, avaient leur source dans les difficultés économiques dont les pauvres étaient les victimes désignées »<sup>2113</sup>.

La crise de la fin du Moyen Âge a eu de graves conséquences sur l'économie essentiellement rurale et sur les sociétés urbaines qui en dépendaient étroitement. Les famines qui suivent les mauvaises récoltes liées pour une part au refroidissement climatique, la Peste noire (qui frappe en priorité les populations mal nourries), la guerre de Cent ans, la fiscalité... entraînent une situation insurrectionnelle » « la colère des pauvres tourne à l'émeute... »<sup>2114</sup>. C'est dans ce contexte que se développèrent, un peu partout au XIV<sup>e</sup> siècle, des révoltes dépassant le seul monde urbain, signes de crise sociale aiguë. Nous pouvons prendre l'exemple des révoltes urbaines en Italie, du soulèvement de la Flandre Maritime (1325-1328), de la Jacquerie de 1358 en Beauvaisis, de la grande rébellion des paysans anglais en 1381, mouvement qui finit par gagner les Scandinavie au début du siècle suivant. Les émeutes populaires décrites abondamment par les sources dès la dernière décennie du XIV<sup>e</sup> siècle se multiplient au début du XV<sup>e</sup> siècle et encore au début du XVI<sup>e</sup>.

---

<sup>2111</sup> ) « Prendre ses bans » était, au Moyen Age, une pratique développée principalement dans la France du Nord, les actuels territoires de la Belgique et des Pays-Bas et les Pays Rhénans : un acte privé, quels que soient sa nature et son contenu, acquérait une parcelle de l'autorité publique parce que le « preneur de ban », par exemple l'acheteur d'une maison, d'une vigne ou d'un cens, demandait au détenteur local du pouvoir public (« ban ») de proclamer son achat et de conférer ainsi à celui-ci une meilleure garantie en le publiant sous son autorité . Metz a particulièrement développé cette procédure, sans toutefois la rendre obligatoire : Gérard DOSDAT, « Prises de bans et rôles de bans à Metz du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », *Cahiers lorrains*, 1983, n° 2, p. 143-159.

<sup>2112</sup> ) J. SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles...*, *op.cit.*, p. 292.

<sup>2113</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 193-194.

<sup>2114</sup> ) J-Y BAZIOU, « Regard sur l'institutionnalisation chrétienne de la charité... », *op. cit.*, p. 8.

Cependant, les soulèvements du XIV<sup>e</sup> siècle, contrairement à ceux du XV<sup>e</sup> siècle qui étaient plus partisans, à caractère politique<sup>2115</sup>, relèvent plus des malheurs des temps.

En milieu urbain, déjà en 1300, de nouvelles émeutes avaient éclaté dans les grandes cités méditerranéennes, dont Florence et Barcelone, capitales régionales concentrant d'importantes populations. A la suite de « la grande famine de 1315-1317, dans un contexte alterné de bas prix céréaliers et de soudures difficiles, la révolte gronda à nouveau entre Dixmude et Gand »<sup>2116</sup>. On retrouve leurs traces (des émeutes) à Magdebourg en 1316, ainsi qu'à Verdun et à Metz, à Provins, à Douai lors d'une phase de spéculation sur les grains en 1322<sup>2117</sup>. Dans ce même contexte, le soulèvement de Flandre maritime (1323-1328)<sup>2118</sup> qui toucha Bruges et Ypres était, sans doute, la suite d'une succession de disettes dont souffre de nouveau l'Europe depuis 1315 : « à partir de juin 1323 (peu avant la moisson...), le peuple de Bruges se révolte et l'agitation s'étend à toutes les villes de Flandre maritime ; elle durera jusqu'en 1328 »<sup>2119</sup>. Certes, dans cette région (flamande) où la moisson s'effectue en juillet-août, un mouvement social intervenu en juin 1323 dépendit à la fois de deux récoltes, celle de 1322 dont les stocks s'épuisaient et celle de 1323, dont on attendait avec anxiété les résultats d'ici à quelques semaines ou d'ici à un mois, sinon deux<sup>2120</sup>. Or « l'année pré-récolte 1321-1322 fut négative pour les céréales et l'année 1322-1323 eut un hiver très froid du type de l'an 1709 »<sup>2121</sup>. Le mauvais temps (sécheresse, orages, grands froids, etc.) entraîna de mauvaises récoltes et, notamment au printemps de 1324, une soudure difficile. Cette situation difficile fut

---

<sup>2115</sup> ) Les affrontements en Bohême, en Aragon, en Scandinavie et plus tard en Allemagne rhénane, mais surtout les émeutes urbaines parisiennes du début du siècle, liées à la lutte des factions « armagnaque » et « bourguignonne ».

<sup>2116</sup> ) M. LE MÉNÉ, *L'économie médiévale...*, *op. cit.*, p. 210.

<sup>2117</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>2118</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 195-196.

<sup>2119</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 57.

<sup>2120</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2121</sup> ) *Ibidem*.



aggravée, dans le comté de Flandre, par une augmentation des impôts. Ainsi, le soulèvement trouva son point de départ dans le refus de l'impôt et de la dîme ; d'ailleurs, le soulèvement « recruta une partie de ses troupes parmi les ouvriers des villes et les valets de ferme qui n'avaient rien à perdre et tout à gagner »<sup>2122</sup>.

En Catalogne, la famine de 1333-4 provoqua, surtout en milieu urbain, des bouffées de violence populaire en raison de la hausse des prix et des grandes difficultés d'approvisionnement, ainsi à Barcelone, mais aussi à Puigcerdá, Cerdère, Gérone et Tortose<sup>2123</sup>.

Dans les pays de Languedoc, à la suite de la famine de 1375, un large mouvement de refus de l'impôt, à partir d'avril 1378 (période de soudure), « gagna les villes, d'abord Le Puy, Nîmes, Pont-Saint-Esprit, ensuite Aubenas, Alès, Montpellier, Clermont-l'Hérault, Béziers, Carcassonne, Albi, Toulouse enfin où 1382 fut l'année de la « Tribulation »<sup>2124</sup>. La crise frumentaire de 1374-1375 a eu aussi des conséquences en termes de « fracture sociale », en entraînant des conflits ou « rancœurs des pauvres contre marchands et boulangers, dont la rumeur publique rappelle les énormes bénéfices »<sup>2125</sup>. D'ailleurs une question se pose à ce niveau : cette situation était-elle étrangère à la série des soulèvements urbains dans tout le Midi de la France à partir de 1378 ? De fait, « du printemps 1378 aux premiers mois de 1383, toute une partie de l'Europe fut secouée par des troubles sociaux à peu près simultanés, et d'une ampleur inouïe »<sup>2126</sup>.

---

<sup>2122</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 195-196.

<sup>2123</sup> ) Puigcerdá : Espagne, Catalogne, province de Gérone, Basse-Cerdagne ; Cerdère : France, Pyrénées-Orientales, Céret, Argelès-s/Mer ; Gérone : Espagne, Catalogne, chef-lieu de province ; Tortose : Espagne, Catalogne, prov. de Tarragone, Èbre inférieur.

<sup>2124</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 258. Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 185.

<sup>2125</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 35.

<sup>2126</sup> ) Michel MOLLAT, *Ongles bleus Jacques et Ciompi, les révolutions populaires en Europe aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Calmann-Lévy, 1970, p. 139.

Ainsi, mutations monétaires, fiscalité montante du fait du poids des guerres, disettes, épidémies... expliquent dans une large mesure les soulèvements de la majeure partie du siècle suivant<sup>2127</sup>. A Lyon, du 18 au 27 avril (donc à l'approche de la soudure) 1529, après plusieurs mauvaises récoltes précédentes et un hiver 1528-9 particulièrement rigoureux, des affiches appellent à aller chercher le blé dans le grenier des riches. D'ailleurs, la réforme des institutions charitable fit partie des revendications lors de certaines de ces révoltes « frumentaires », des actes de violence populaire devant le manque de vivres, ainsi à Dijon, au printemps et à l'automne 1529<sup>2128</sup>. Les révoltés de la « Grande Rebeyne »<sup>2129</sup> lyonnaise, s'insurgeant contre la famine, pillent les stocks de blé, attaquent les couvents, saccagent les églises et les cloîtres, se mutinent contre les dîmes<sup>2130</sup>, mais aussi mettent en cause les marchands et les riches italiens, accusés de spéculation : l'abbaye bénédictine de l'Isle-Barbe, le grenier municipal de Lyon et plusieurs maisons de bourgeois furent les cibles principales des révoltés<sup>2131</sup>.

Les textes relatent bien ces séries de révolte, de protestation ou mouvements de subsistance auxquels participent divers éléments de la population et, bien entendu, ils révèlent leur impact politique. Mais la difficulté, la plus remarquable, réside dans

---

<sup>2127</sup> ) G. FOURQUIN, *Les soulèvements populaires...*, *op. cit.*, p. 195.

<sup>2128</sup> ) Archives Communales de Dijon, B. 173, f° 11-13, 103-104 v° ; B. 174, f° 12 ; I 116 ; B. GEMEREK, « Criminalité, vagabondage, paupérisme... », *op. cit.*, p. 366.

<sup>2129</sup> ) « Rebeyne » signifie « révolte, émeute » en dialecte lyonnais. « Grande rebeyne » fait référence à une émeute précédente, en 1436, appelée « Petite rebeyne ».

<sup>2130</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, p. 325.

<sup>2131</sup> ) Bruno BENOÎT et Raymond CURTET (dir.), *Quand Lyon rugit : les colères de Lyon du XIIe au XXe siècle*, Lyon : Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1998. André PELLETIER, *Histoire de Lyon ; De la capitale des Gaules à la métropole européenne ; De -10 000 à + 2007.*, Lyon : Éditions lyonnaises d'Arts et d'Histoire, 2007, p. 65. Il n'est pas sans intérêt de voir cet événement ancien rapporté, assez longuement, transcription de l'affiche et citation de l'historien du XVIe s. Symphorin Champier à l'appui, dans un onglet « Mémoire » du « site collaboratif d'information alternative » *Rebillyon.info* [en ligne : [Déclenchement de la Grande Rebeyne, la révolte de la faim à Lyon, le 18 avril 1529 - Rebillyon.info](#) (consulté le 17/07/2021)]. Des allusions, souvent très documentées, au rebeynes de 1436 et 1529 se retrouvent encore sur plusieurs autres sites contemporains, aussi bien anarchistes qu'identitaires.

la conception du terme « émeute de la faim » : « Autrefois, le terme « émeutes de la faim » suggérait une réaction violente, spontanée, émotive, imprévisible, irrationnelle et incontrôlable d'un agrégat d'individus sans lien apparent, si ce n'est leur appartenance aux couches les plus défavorisées de la population, sans autre projet que la satisfaction d'un besoin immédiat et autre ressort qu'une profonde frustration. Expérimentant une situation limite, ces « ventres creux » n'auraient d'autre choix que le recours à la violence à défaut d'autres canaux d'expression »<sup>2132</sup>.

Or, il y eut aussi des formes d'actions collectives plus conventionnelles comme une simple demande, en masse, de « blé ». On note, dans certains journaux, des réactions populaires, en cas de pénurie, comme de simples menaces, ainsi au Puy en 1627 :

« Varryès par les rues le povre peuple menassant que s'il(s) ne trouvent du blé, que s'en prendront à ceulx que commandent ; car verriés ceulx qu'ont les grainiers que les serrent & ne les veullent ouvrir à cause d'une grand(e) diminution de l'argent que nous sommes. (...) Grand povreté parmy nostre ville, car les mestiers ne vallent rien, & a fait le plus grand yver qu'il n'y a homme vivant quy en aye veu ung samblable (<sup>2133</sup>)... le boys estant fort cher, ugne petite charge vallant douze ou traize solz. Et au moys de **mey**, le bled est venu à sy hault pris que la soigle vallant seulement douze ou traize solz, il aulmante tout-à-coup à vingt & à vingt-quatre solz, & de mesmes reste du bled aulmentant tout les jours, parcequ'il ly avoict de(s) marchans d'Aulvernhe que venoyent l'arrer, & croy que sans la providence de Dieu il usse vallu, abvant que nous ussions heu moissons en ce peys, plus de troys livres le carton. Mais le povre peuple de ceste ville, voyant ainfin aulmanter ledict bled & les grangiers s'en aller aux bons granyers pour arer le bled des bonnes maisons de la ville à quel pris qu'il feust, se levarent & dirent qu'il ne s'en fortiroict point ; & de fait s'en allarent au pont des troyas

---

<sup>2132</sup> ) *Alternative sud, n° 4, État des résistances dans le sud. Face à la crise alimentaire*, édition 2009, p. 10.

<sup>2133</sup>) La « régularité » de ces grandes disettes coïncide à peu près avec la durée de vie d'une génération ; d'où la perception fallacieuse de certains chroniqueurs qui se réfèrent à ce dont ils avaient été les témoins sans pouvoir établir des comparaisons avec des faits bien antérieurs et dont les détails ont été, en grande partie, oubliés.

pour ampecher qu'il ne passat point, & en firent perdre quelques charges. Vous heussies veu le peuple fort esmeu, qu'estant devant la porte (de) monsieur Dasquemye, conseiller, trouverent ung mulletier que avoict chargé troys ou quatre mullectz de bled, & les deschargarent, couppant les cordes, que ledict sieur Dasquemye n'auza leur trouver à dire, sy esmeues estoyent ces fammes & jeunes enfans ; & de là s'en vont à la maison d'ung nommé George Vivyer dict Panchaut, taneur, & croy que s'ilz l'eussent trouvé, ils l'usent thué, parcequ'il avoict acomancé d'estre revendeur de bled & erré certains granyers. Que fust cause que le landemain les messieurs de justisse vindrent à la maison dudict Vivyer pour savoir s'il ly avoict grand quantité de grains, & firent crier par tous les carrefours de la present ville, & firent taxe du bled à vingt-quatre solz le carton de la soigle & vingt-six solz le froment ; & ledict Vivyer le donna pour vingt-deux solz, de peur qu'il avoict du menu peuple. Et je croy que le bled estoict en sy grand cours que la foire de Royfons il s'en sortit plus de deux cens cestiers. Donc grand estonnement au povre peuple, ne ganyant rien du tout & ayant souffert ung sy grand yver qu'ils avoyent mangé tous leurs moyens, & asteure toutes choses sy chaires, le companage sy cher que ung fromage de troys solz n'est rien, la chair fort chere. Bref, d'homme vivant, il ne fist sy chair vivre à cause qu'il ne se guanhe rien » (...) Ce pourquoi, « le peuple esmeu sont allés à la porte dudict Charrier & ont anfoncé avec haches & arnoys, & sont antrés dedans & enportarent de bled & aultres meuble »<sup>2134</sup>.

Toute personne s'étant intéressée aux crises alimentaires du passé sait que les rumeurs de spéculation et la réalité de la pénurie et de la hausse des prix sont aussitôt suivies par des soulèvements de toutes sortes ; l'histoire de périodes plus récentes le montre encore. La pénurie générale en France (1788-1789) fut la cause directe de la plupart des émeutes de cette époque. Et les résultats de la taxe napoléonienne n'empêchèrent pas d'autres émeutes fustigeant l'incurie des autorités et appelant à combattre la famine par des mesures plus radicales<sup>2135</sup>. Beaucoup de récits reviennent sur des faits similaires, jusqu'encore dans la première moitié du XIXe siècle, par exemple celui du sous-préfet et d'un lieutenant de

---

<sup>2134</sup>) A. CHASSAING, *Journal d'un bourgeois du Puy...*, *op. cit.*, p. 449, 505-6 et 528-529.

<sup>2135</sup>) N. BOURGUINAT, *Les grains du désordre...*, *op. cit.*, p. 385.

gendarmerie de Morlaix, en Bretagne, en mai 1817<sup>2136</sup>. Un médecin témoignant de la crise Irlandaise du XIX<sup>e</sup> siècle, affirme avoir vu des mères arracher la nourriture des mains de leurs enfants, un père lutter à mort avec son fils pour une pomme de terre, des parents regarder les cadavres de leurs fils sans manifester de chagrin<sup>2137</sup>.

## II - Le cas du vol par nécessité

Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, « l'homme contraint de voler pour survivre n'apparaît plus nécessairement comme coupable »<sup>2138</sup>. Se pose ainsi la question de la légitimité du vol pour survivre. Un extrait de la *Sigibertis continuatio Aquicinctina*<sup>2139</sup> donne cependant (pour 1196-7) un exemple contraire :

« ... les mois de Janvier, Février, Mars et même Avril de cette année-là furent normaux et très profitables aux hommes. Cependant, la faim apparue dans les années précédentes ne fut point modérée, parce que la chiche récolte de vivres de la campagne [agricole] précédente ne put apporter de soulagement. De fait, jusqu'aujourd'hui des mille et des mille moururent de faim et beaucoup, contraints par la nécessité, devenus voleurs à l'encontre de leur mode de vie habituel, furent pendu à la corde [du gibet]. Mais l'agréable douceur du

---

<sup>2136</sup> ) « Le peuple, désespéré de ne pouvoir s'approvisionner au marché qui était absolument dépourvu, s'est présenté en foule à la sous-préfecture. J'y voyais des femmes enceintes éplorées de ne pouvoir trouver de pain, des épouses d'une multitude d'ouvriers qui l'argent à la main, demandaient du blé. », cité par N. BOURGUINAT, *Les grains du désordre...*, op. cit., p. 343. « Les attroupements, témoigna un lieutenant de gendarmerie, menaçaient qu'ils recommenceraient, si on ne diminuait pas le prix du pain et du blé, qu'ils étaient las de souffrir de la misère et de ne manger que de l'herbe et du son, qu'ils étaient déterminés à se le faire distribuer à la taxe établie en 1812 » Rapport du lieutenant de Sommancourt, 24 mai 1817, AN, F11, 734, Seine-et-Marne, cité par N. BOURGUINAT, *Les grains du désordre...*, op. cit., p.386.

<sup>2137</sup> ) G. KINGSTOM, *Les grands bouleversements mondiaux*, Coland, 1979, p. 82 ; Alpha Gado BOUREIMA, *Une Histoire des famines au Sahel, Etude des grandes crises alimentaires (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, L'Harmattan, 1993, p. 13.

<sup>2138</sup> ) Jean-Yves BAZIOU, « Regard sur l'institutionnalisation chrétienne de la charité envers les pauvres », *Comité de suivi théologique de Diaconia*, 2013, 15 juin 2012, p. 7.

<sup>2139</sup> ) Continuation, jusqu'en 1237, de la chronique de Sigebert de Gembloux, due au monastère Saint-Sauveur d'Anchin (cne. de Pecquencourt, Nord, Douai, Sin-le-Noble).

printemps et la réussite des semailles, qui fut belle, à ce qu'il semble, ne fut pas une mince consolation pour ces gens en attente »<sup>2140</sup>

Sur ce point, Massimo Montanari avance que beaucoup de statuts communaux italiens toléraient le vol de nourriture pour cause de faim : le vol légitimé comme « amortisseur social »<sup>2141</sup>. Michel Mollat écrivait que, si l'on admet la sincérité des témoignages, le vol devenait l'ultime recours à la situation de dépendance, la seule alternative à la mendicité<sup>2142</sup>. Ces actes délictueux sont, à l'évidence, la conséquence de périodes au cours desquelles les famines, plus que les disettes, réduisaient des populations entières à tenter de survivre par tous les moyens. Mais, à ce sujet précisément, le calendrier annuel de ces temps de soudure, et les délits qui en étaient la suite logique, doivent être analysés avec soin.

D'après certains théologiens médiévaux comme Thomas d'Aquin (1225-1274), dans l'extrême nécessité, l'affamé peut prendre à un tiers ce qui est nécessaire pour se libérer d'une mort certaine<sup>2143</sup>. Cette vision des choses est différente de celle de Cicéron<sup>2144</sup> rapportée par les médiévaux des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, pour lequel rien ne justifie un vol ; mais, ajoutait l'orateur romain, l'homme indispensable à la République peut sauver sa vie en recourant aux biens d'autrui<sup>2145</sup>. Mais qui peut être indispensable à la République ? Cette nuance introduit une autre notion sociale plus

---

<sup>2140</sup> ) MGH., SS., VI, p. 433-4 : « *Menses Januarius, Februarius, Martius quoque et Aprilis hoc anno fuerunt naturales et hominibus gratissimi. Verumtamen fames, annis superioribus concepta, nullum habuit temperamentum quia superioris annone rara collectio nullum potuit conferre levamentum. Nam usque hodie fame moriuntur milia milium ; multi enim hac neccesitate constricti, contra consuetum vivendi usum latrones effecti, laqueo sunt suspensi. Set vernalis temporis temperies gratiosa et seminum ut videtur pulchra processio fit expectantibus non minima consolatio* ».

<sup>2141</sup> ) M. MONTANARI, « La fame comme soggetto economico... », *op. cit.*, p. 101 (note 25).

<sup>2142</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 187.

<sup>2143</sup> ) Gilles COUVREUR, « Les pauvres ont-ils des droits ? Recherches sur le vol en cas d'extrême depuis la Concordia de Gratien (1140), jusqu'à Guillaume d'Auxerre (1231) », *Analecta Gregoriana*, vol. III, Rome-Paris, 1961, p. 1.

<sup>2144</sup> ) Cicéron, avocat et philosophe romain du I<sup>er</sup> siècle av. JC.

<sup>2145</sup> ) G. COUVREUR, « Les pauvres ont-ils des droits... », *op.cit.*, p. 22-25.

complexe. D'après le théologien franciscain Alexandre de Hales (v. 1190-1245), tout homme peut prendre le bien d'autrui, s'il y est contraint par l'extrême nécessité<sup>2146</sup>. Cette vision du « vol de survie » est conforme à l'enseignement de Guillaume d'Auxerre pour qui « l'affamé peut prendre ce qui lui est nécessaire, même sans l'autorisation du propriétaire »<sup>2147</sup>. Ces théologiens privilégient le « droit naturel à la survie » sur le droit à la propriété. Ainsi, les visions diffèrent en fonction des théologiens : certains acceptent le vol par nécessité, d'autres le rejettent, d'autres encore, comme Pierre Lombard (v. 1100-1160), le trouvent moins grave s'il est commis par un pauvre<sup>2148</sup>.

Pourtant, en Quercy, très précisément à Saint Antonin Noble Val, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, les coutumes prescrivent des peines extrêmement lourdes à l'égard de ceux qui sont accusés de vols de récoltes, d'arbres et d'animaux domestiques, tandis que les récidivistes sont amputés d'un pied ; ces sanctions physiques sont réservées aux pauvres, incapables de payer l'amende et de dédommager les victimes<sup>2149</sup>. Ces mêmes coutumes quercynaises<sup>2150</sup> sanctionnent très sévèrement le vol de poules durant la nuit, la peine encourue étant bien plus lourde que pour un délit d'adultère tandis que les coups et blessures sont seulement sanctionnés d'une amende de cinq sous<sup>2151</sup>. En Normandie, les archives relatives aux droits de marchés des religieux de

---

<sup>2146</sup> ) G. COUVREUR, « Les pauvres ont-ils des droits... », *op.cit.*, p. 27.

<sup>2147</sup> ) *Ibid.*, p. 247.

<sup>2148</sup> ) *Ibid.*, p. 29.

<sup>2149</sup> ) « La charte communale de Saint-Antonin » (vers 1140), trad. fr. et commentaire de Colette MARION, *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin*, 1984, p. 54-68 [en ligne : [bulletin-1984-charte-communale.pdf](http://bulletin-1984-charte-communale.pdf) (savsa.net) (consulté le 17/07/2021)]

<sup>2150</sup> ) Ce sont les vols de récoltes, d'arbres et d'animaux domestiques qui sont le plus sévèrement punis par la coutume de Caylus de 1262 (Tarn-et-Garonne), article 19, 29, 59, 77, 78 (éd. : Éloi LAVAL, « Les chartes de coutumes du Bas-Quercy octroyées par Alphonse de Poitiers », *Bulletin philologique et historique...*, 1914, p. 82-110, ici p. 95-102) [accessible en ligne sur *Gallica*].

<sup>2151</sup> ) Celui qui vole des poules pendant la nuit encourt une amende 60 sous et doit payer, en outre, au propriétaire une indemnité égale au double de la valeur des objets volés (art 29/Bas-Quercy). L'adultère est condamné seulement à 60 sous d'amende (art : 17). Les coups et blessures sont punis d'une amende de 5 sous (art : 13).

Notre-Dame du Vœu à Cherbourg, dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, montrent que « la peine de mort (pendaison pour les hommes, enfouissement pour les femmes, enterrées vivantes au pied du gibet) est appliquée sans remords ni hésitation aux pauvres surpris à voler sur les étalages »<sup>2152</sup>.

Les comptes du bailliage de Lille et ceux de Hainaut donnent des indications sur les vols d'aliments : « De Jacquemart le seure et sa femme qui avoient soubtoitre en leur maison une rasière de bled qui avoit este prinse et emblee comme en disoit par Massin Clerbault en la maison de Jacquemart de Morenghes mayeur d'Anappe... : 60 sous »<sup>2153</sup>.

En général, le vol par nécessité inspirait plus d'indulgence que le vol par paresse. Ainsi, « en 1352, le roi gracie un habitant de Charmentray, Simon Pentors, « personne pauvre et misérable », qui avait volé deux setiers de blé pour nourrir sa famille et avait été emprisonné par le maire de Meaux »<sup>2154</sup>. En Forez, une lettre de rémission octroyée par Charles V à Jean de Guerry, de Lespinasse, à propos d'un vol commis huit ans auparavant, en 1370, de quatre bichets de seigle « qui lors estoit moult chier »<sup>2155</sup>.

---

<sup>2152</sup> ) M. ARNOUX, « Vérité et questions des marchés médiévaux », *op. cit.*, p. 32. Mathieu ARNOUX et Isabelle THEILLER, « Les marchés comme lieux et enjeux de pouvoir en Normandie », A.-M. FLAMBARD-HERICHER (dir.), *Les lieux de pouvoir en Normandie et sur ses marges*, Caen, 2006, p. 58-59.

<sup>2153</sup> ) Comptes du bailliage de Lille, printemps 1438, ADN, B 6260, f° 3 v° ; cité par N. BARLA, « Pour la necessitet du povre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 632.

<sup>2154</sup> ) Arch. Nat. : JJ 81, f. 143 v° ; Mickaël WILMART, « L'alimentation ordinaire en Brie à la fin du Moyen Âge. Différenciation sociale et stratégie d'approvisionnement », Damien BLANCHARD et Pierre CHARON, *L'alimentation en Brie des origines à nos jours. Actes du colloque de Meaux, 5 avril 2014*, Meaux, Editions Fiacre, 2015, p. 106. Charmentray se trouve dans la banlieue communale de Meaux.

<sup>2155</sup> ) A.D. Loire, B 1.880, f° 86<sup>2</sup> ; cité par C. COLOMBET LASSEIGNE, *La seigneurie rurale...*, *op. cit.*, p. 103.



Pour éviter ces vols, on pouvait faire recours aux gardes. D'ailleurs, en 1270, les hommes de la bastide de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) étaient accusés d'avoir contesté le droit de deux écuyers de proposer des gardes des « *blada et vineas* » : *vineas* désignant les vignes, *blada* devrait, par symétrie, désigner des champs de céréales, avant la moisson<sup>2156</sup>.

Au-delà de cette délinquance, réduite à des actes de malversations très limitées, il est parfois difficile de distinguer ce qui relève du chapardage dû à la simple famine et, plus précisément, les prélèvements systématiques que ces populations réduites à l'extrême misère sont contraintes à multiplier aux temps de la soudure<sup>2157</sup>. Un fait-divers, peut-être, mais intéressant au regard de la période concernée, est survenu à Singles dans les Montagnes occidentales d'Auvergne : « il s'agit de violences commises contre une femme qui a volé du blé dans un moulin le 6 juillet 1482, donc au fort de la crise »<sup>2158</sup>. La date et les faits disent que la nouvelle récolte est bien arrivée au moulin, mais que la pauvre femme n'y a pas encore eu accès. Deux ans plus tard (en 1484), un voleur et faussaire de Billom donne comme excuse la « famine et mortalité » pendant laquelle sa femme et ses enfants « avoient esté 12 ou 15 jours sans pain ni subsistance »<sup>2159</sup>. Cette personne aurait été, un peu auparavant, dépouillée de ses biens par ses créanciers. Certes, il existait bien des moyens de se nourrir : « travailler pour les autres, travailler pour soi, échanger entre

---

<sup>2156</sup> ) P.-Fr. FOURNIER et P. GUÉBIN (éd.), *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers...*, *op. cit.*, p. 73 et 331 (Ordonnance n° 128, art. 344, 1270 p. 331).

<sup>2157</sup> ) Certains documents de la période contemporaine, prolongeant ceux du Moyen Âge, insistent sur la multiplication des cas de vol qui fait que « les transports sont suspendus (...), les fermiers n'osent plus voiturier leurs grains, les marchands renoncent momentanément à leur industrie. C'est le triomphe de l'émeute » (Rapport du substitut du procureur général d'Angers au garde des Sceaux, 26 août 1846, AN, F11, 2758, Maine-et-Loire). Attaqués sur les routes, les sacs de blé étaient éventrés et pillés, et leur contenu distribué, par la foule, dans de petits sacs apportés par habitants pour l'occasion. Ces pratiques populaires sont rattachables à l'idée d'une justice alimentaire redistributive.

<sup>2158</sup> ) A. NAT, JJ 206/920 ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 842. Singles : Puy-de-Dôme, Issoire, La Bourboule.

<sup>2159</sup> ) A. NAT, JJ 811/ 592 ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 842. Billom : Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, chef-lieu de canton.

voisins, utiliser les circuits commerciaux officiels, jouer sur la qualité pour adapter les repas à ses revenus et même, en dernier ressort, voler ou braconner »<sup>2160</sup> ou se déplacer vers la nourriture. Et c'est dans cette recherche de nourriture que nous plaçons la migration saisonnière, une certaine errance et la mendicité dite printanière.

### III - Migration, errance et mendicité

#### 1 - Migrations

La récurrence des phénomènes migratoires en période de soudure était souvent liée aux charges seigneuriales coutumières, au poids des dettes contractées à cet effet et pour joindre « les deux bouts », à la hausse incessante des prix, aux exigences des spéculateurs et usuriers et à la pression des créanciers ; ainsi, « il fallait rompre avec les siens, quitter sa terre, prendre la route vers l'inconnu »<sup>2161</sup>. Ainsi, le *Chronicon Belgicum Magnum*<sup>2162</sup> rapporte brièvement, à l'année 1042 que « *circa hoc tempus, fuit magna fames in patria Leodiense, propter quam multi leodienses descenderunt in Ungariam et ibi alerentur* »<sup>2163</sup>. Raoul Glaber dramatise, peut-être à raison, en décrivant ces êtres humains affaiblis qui tentaient désespérément de survivre le long des routes : « d'autres fois, des malheureux entendaient dire que certaines provinces étaient traitées moins rigoureusement ; ils abandonnaient donc leur pays, mais ils défailaient en chemin, et mouraient sur les

---

<sup>2160</sup> ) M. WILMART, « L'alimentation ordinaire en Brie... », *op. cit.*, p. 106.

<sup>2161</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>2162</sup> ) Compilation chronistique anonyme, rédigée à la fin du XV<sup>e</sup> s. dans le milieu des chanoines de Windesheim en Rhénanie du Nord, connue uniquement par sa version imprimée par l'érudit Jean Pistorius, parue à Francfort en 1607, p. 110.

<sup>2163</sup> ) « A cette époque, il y eut une grande famine dans la région liégeoise, raison pour laquelle de nombreux liégeois pénétrèrent en Hongrie pour y être nourris » : cité par Adrien QUÉRET-PODESTA, « Les plus anciens contacts entre les souverains hongrois et les établissements ecclésiastiques français », Attila GYÖRKÖS et Gergely KISS (dir.), « *M'en anei en Ongria* », *Relations franco-hongroises au Moyen Âge, II*, Debrecen, 2017, p. 74, n. 7.

routes »<sup>2164</sup>. Ce même chroniqueur tient à raconter à quelles violences ces émigrés pouvaient être confrontés en chemin de la part de leurs hôtes, eux-mêmes affamés : « Bien des gens qui se rendaient d'un lieu à un autre pour fuir la famine et avaient trouvé en chemin l'hospitalité, furent pendant la nuit égorgés, et servirent de nourriture à ceux qui les avaient accueillis »<sup>2165</sup>.

Trois siècles plus tard, à la suite de la crise alimentaire de 1333, une masse de personnes se déversa sur Naples à la recherche de nourriture et augmenta considérablement le nombre de bouches à nourrir<sup>2166</sup>. La chronique de Montpellier décrit, en cette même année 1333, année de récoltes notoirement mauvaises, de jeunes hommes - que l'auteure interprète comme des paysans de la région, venus quérir de la nourriture dans cette grande ville nantie d'un port d'importation de grains - dévorant des herbes et mourant dans les rues<sup>2167</sup>. Si les témoignages du XI<sup>e</sup> siècle évoqués plus haut ont trait à des émigrations à longue distance, les deux derniers, à propos de Naples et de Montpellier au XIV<sup>e</sup> siècle, révèlent un mécanisme très différent : celui de l'attractivité des grandes villes où les ruraux affamés espèrent trouver leur pitance.

Aux derniers siècles du Moyen Âge, la Lombardie, surtout sa partie septentrionale montagneuse, alimentait une intense émigration dirigée vers la plaine du Pô pour ne pas dire toute l'Italie du Nord<sup>2168</sup>. Les Bergamasque fournissent l'archétype du migrant descendu des Alpes<sup>2169</sup>. Cependant, toute la difficulté est de distinguer, pour

---

<sup>2164</sup> ) R. GLABER, *Chronique...*, *op. cit.*, p. 173.

<sup>2165</sup>) Thème que le cinéma a fait connaître, à partir d'un fait divers de la première moitié du XIX<sup>e</sup> s., dans le film célèbre *l'Auberge Rouge* (mais la motivation des aubergistes assassins était crapuleuse et non liée à la famine...) ; E. POGNON, *L'an mille...*, *op. cit.*, p. 117-118.

<sup>2166</sup> ) A. FENIELLO, « Les campagnes Napolitaines à la fin du Moyen Âge... », *op. cit.*, p. 16.

<sup>2167</sup> ) Kathryn L. REYERSON, « Urban/rural exchanges; reflexions on the economic relations of town and country in the region of Montpellier before 1350 », Kathryn L. REYERSON et John DRENDEL, *Urban and Rural Communities in Medieval France. Provence and Languedoc, 1000-1500*, Leiden - Boston - Köln : Brill, 1998, p. 269-270.

<sup>2168</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards... », *op. cit.*, p. 4.

<sup>2169</sup> ) *Ibidem*.

le Moyen Âge, les déplacements qui relevaient véritablement de la thématique de la migration de faim en temps de soudure, d'autres migrations annuelles<sup>2170</sup> - répétitives, habituelles en période creuse de travail agricole pour complément de ressources - et, enfin, des abandons définitifs : pour en rester aux zones de montagne, Maurice Berthe a ainsi décrit cette désertion massive des villages pyrénéens aux derniers siècles médiévaux et Rinaldo Comba a dressé un inventaire des nombreux cas d'abandon de villages dans le Haut-Piémont<sup>2171</sup>.

Cette dernière émigration temporaire, majoritairement masculine, vers la Provence, la vallée du Rhône (« pour tirer les bateaux de sel sur le Rhône avec ceux de Valence »), le royaume (de France) ou en d'autres régions étrangères, « de la Toussaint jusqu'à la Pentecôte » a été étudiée, pour le versant occidental de la chaîne alpine par Nicolas Carrier et Fabrice Mouthon. Les deux auteurs précisent ce qui, à leurs yeux, déterminait ces migrations hivernales ; « les raisons fondamentales de l'émigration saisonnière, ce sont les conditions de vie propres à la montagne, c'est-à-dire l'impossible autosuffisance, et la longueur des hivers, pendant lesquels les travaux des champs sont interrompus »<sup>2172</sup>. Ce qui, il faut le rappeler, diminuait les charges alimentaires au cours des temps de soudure - les migrants ne laissant à la maison que les femmes et les enfants - et complétait les faibles revenus de terres, peu fertiles, aux rendements insuffisants pour assurer l'alimentation de la famille tout au cours de l'année. Ainsi, l'émigration des montagnards témoigne de leur difficulté à vivre, surtout en hiver et jusqu'à la soudure. Autrement dit, certaines initiatives non-agricoles<sup>2173</sup> des montagnards visaient en bonne partie à répondre

---

<sup>2170</sup> ) Ces phénomènes migratoires semblent bien plus fréquents sur certains terroirs, aux récoltes habituellement limitées, voire aléatoires, telles les régions montagneuses d'accès difficile, les premières à subir l'isolement et les pénuries alimentaires.

<sup>2171</sup> ) Maurice BERTHE, *Famines et épidémies dans les campagnes navarraises à la fin du Moyen Age*, Paris, S.F.I.E.D., 1984. Rinaldo COMBA, *La popolazione in Piemonte sul finire del medioevo. Ricerche di demografia storica*, Turin, 1977, p. 76.

<sup>2172</sup> ) Nicolas CARRIER et Fabrice MOUTHON, *Paysans des Alpes : les communautés montagnardes au Moyen Age*, Rennes, PUR, 2010, p. 288-289.

<sup>2173</sup> ) L'élevage transhumant, le tissage, les travaux miniers et métallurgiques, la coupe et le flottage du bois...

aux difficultés alimentaires chroniques qui contraignaient à s'approvisionner à l'extérieur<sup>2174</sup>. Ces émigrations saisonnières facilitaient aussi l'accumulation de quelques deniers, nécessaires à l'achat de blé complétant les maigres rendements des terroirs et au paiement des cens et des tailles, toujours évoqués lors des révisions générales des feux imposables (avec inventaire des parcelles), ainsi celle de 1428 en Dauphiné.

Nicolas Barla montre que cette migration saisonnière est bien attestée dans les sources lilloises lors des périodes de soudure de 1438, 1439 et 1440<sup>2175</sup>. Cette saisonnalité montre l'influence que la conjoncture alimentaire et agricole peut avoir sur le flux migratoire. Une bonne partie de ces pauvres campagnards arrivent devant les portes de la ville au début de la période de soudure et repartent vers la campagne une fois la conjoncture temporairement rétablie par « la récolte d'août »<sup>2176</sup>. En décentralisant la distribution céréalière - avec la suppression temporaire du « droit de halle » lillois (le 24 avril 1438) - le duc-comte<sup>2177</sup> aurait tenté à la fois d'éviter l'émigration des paysans démunis et de limiter l'afflux de migrants étrangers, en leur donnant la possibilité de s'approvisionner sans s'amasser dans l'espace urbain<sup>2178</sup>. Cette mesure, n'ayant pas empêché complètement l'afflux de paysans vers la ville, au début du mois de mai 1438, une première vague de migrants fut logée dans la halle des drapiers de Lille<sup>2179</sup>. Cette première réponse n'ayant pas suffi, entre le 18 et le 24 mai, des lettres furent envoyées à Tournai, à

---

<sup>2174</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards... », *op. cit.*, p. 4.

<sup>2175</sup> ) N. BARLA, « Pour la necessitet du povre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 388.

<sup>2176</sup> ) *Ibidem*, p. 388-389.

<sup>2177</sup> ) A la fois duc de Bourgogne et comte de Flandre (il s'agit ici de Philippe le Bon, 1419-1467).

<sup>2178</sup> ) N. BARLA, « Pour la necessitet du povre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 389.

<sup>2179</sup> ) *Ibidem*.

Valencienne, à Cambrai, à Arras et à Douai « pour savoir comment l'en se rieuloit esdites villes sur le fait du grand nombre de povres gens sourvenus en icelles »<sup>2180</sup>.

L'alternance entre périodes fastes et temps de crise chasse les ruraux de leur village vers les cités dans l'espoir d'y trouver un emploi rémunéré, au pire de pouvoir bénéficier de distributions gratuites. Et en temps de crise, « ... il est nécessaire que des lieux de refuge apparaissent au milieu de ces désastres et que des âmes généreuses offrent sans compter, et à tout venant, du pain, des vivres, en attendant le retour du calme et la récolte à venir »<sup>2181</sup>. Ainsi, les individus migrent afin d'échapper à la faim. Cette arrivée massive dans des cités, souvent elles-mêmes démunies, est évoquée à Florence où parviennent des « paysans aux abois grossissant la foule des pauvres locaux, tous hors d'état d'acheter fût-ce un setier de blé »<sup>2182</sup>. Ces déplacements représentaient, pour des ruraux démunis de tous moyens de survie, leur dernière chance. Dans le Velay, Etienne Médicis parle, à propos du Puy, de ruraux affamés s'efforçant d'entrer dans les villes pour y trouver secours : « Vous eussiez veu venir des pays et lieux circonvoisins de quinze et vingt lieues le poure peuple qui cherchoit les villes, mendiant, cuidant trouver aucung remède pour ressacier leur famelique appetit et tant se serra de ces poures gens dedans la ville du Puy venant d'ung parti ou d'autre, que c'estoit une confusion »<sup>2183</sup>. Ils cherchaient refuge dans les villes les plus proches où les populations urbaines les accueillaient avec réticence, la prise en charge de ces réfugiés aggravant les risques de pénurie en raison des besoins supplémentaires ainsi imposés.

Le Roy Ladurie décrit en Languedoc, pour le XVI<sup>e</sup> siècle, ces déplacements de populations qui n'étaient pas les bienvenues : « Dans les pires moments de crise de

---

<sup>2180</sup> ) AML, 16179, f° 63 v° ; cité par N. BARLA, « Pour la necessitet du povre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 389.

<sup>2181</sup> ) L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 342.

<sup>2182</sup> ) Ch.-M. DE LA RONCIERE, « Les Famines à Florence... », *op. cit.*, p. 241.

<sup>2183</sup> ) E. MEDICIS, *Chroniques*, *op. cit.*, p. 262 ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 842.

la production et de manque grave de nourriture, quand le travail, comme le pain, s'éloignait des « travailleurs » urbains, les montagnards descendaient eux aussi, vers la ville, attirés par le mirage des conditions de vie meilleures et moins dures et venaient élargir le groupe des sans-travail et des jeunes mendiants »<sup>2184</sup>. Les récoltes déficitaires de 1495-1496 et surtout celle de 1497 furent à l'origine de crises frumentaires, déclenchant à leur tour des crises sociales : en Languedoc, « les villes sont pleines de ruffians, mauvais garçons errants comme des loups »<sup>2185</sup>. Au cours des premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle (1504-1535), toujours en Languedoc, les récoltes déficitaires renouvelées jettent les pauvres sur les chemins, certains abandonnant des bourgs ruraux sans réserve, d'autres plus nombreux se réfugiant dans les villes dans l'espoir de quelques distributions.

Ces paysans, dont une partie était souvent considérée comme des vagabonds, erraient un temps à la recherche de la moindre pitance<sup>2186</sup>. Puisqu'ils partent pour survivre et non pour s'installer en d'autres lieux, « ces vagabonds d'un moment n'ont qu'un souci, revenir au village le plus vite possible »<sup>2187</sup>, malgré les difficultés qui les attendent. Mais cela dépend de l'ampleur de la crise. Au moment où les campagnes regorgent d'hommes tourmentés par la faim, les villes sont gonflées de misérables que l'on s'efforce de refouler<sup>2188</sup>. Ainsi, dans les vallées pyrénéennes de la Navarre, suite aux fortes pluies de l'année 1299, la récolte déficitaire pousse à la mendicité et à l'exode les plus humbles, nombre de femmes notamment<sup>2189</sup> ; la crise de 1328 dans les campagnes navarraises, ayant encore comme cause principale les pluies excessives, suscita à nouveau de nombreux départs<sup>2190</sup>. En 1333, dans les

---

<sup>2184</sup>) P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>2185</sup>) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 318.

<sup>2186</sup>) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 243.

<sup>2187</sup>) *Ibidem.*

<sup>2188</sup>) *Ibid.*

<sup>2189</sup>) *Ibid.*, p. 207.

<sup>2190</sup>) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 221.

vallées de Sangüesa<sup>2191</sup>, l'essentiel du déficit s'explique par l'exode et la ruine des paysans.

N'ayant pas assez de ressources pécuniaires pour remplir des greniers comme le faisaient les municipalités urbaines au XV<sup>e</sup> et plus encore au XVI<sup>e</sup> siècle surtout, les campagnes ressentait durement les pénuries de grains : « la disette était toujours plus grave à la campagne qu'à la ville »<sup>2192</sup>. C'est la raison pour laquelle beaucoup de pauvres « vagabonds et mendiants » fuyaient les campagnes. Pour mieux contenir ces errants, le Parlement de Paris collaborait avec la municipalité à la police des grains et des pauvres. Parmi ses tâches figuraient l'approvisionnement de Paris en grains, la réglementation de l'emploi des pauvres, leur accès dans les hôpitaux, quand il ne s'agissait pas de les chasser de la ville par crainte des épidémies<sup>2193</sup>. Le 15 mars 1525, le Parlement s'inquiétant de la situation alimentaire à Paris, ses dirigeants tinrent ces propos :

« ... ce jour Messire Jean de Selve, Premier Président en la cour de séant, a dit qu'il ne se tiendra pas pour décharger s'il ne parlait pas des pauvres qui sont en grande et merveilleuse quantité en cette ville. Et y a beaucoup de gens de bien qui font des aumônes et serait un grand service fait à Dieu si on pouvait mettre ordre à les faire nourrir, attendu que les aumônes ne sont actuellement distribuées comme il appartient et que les gros mengeussent (sic) les maigres... Et ce fait a ledit Briçonnet [Jean Briçonnet, Président de la Chambre des Comptes] dit... que la pauvreté est si grande et le nombre des pauvres en si grande quantité qu'on ne la vit jamais... et que l'on doit savoir quel nombre il y en a en cette ville et contraindre ceux qui ne sont aucunement malades et qui pourront gagner leur vie de besogne... Faut aussi donner ordre que les pauvres des champs ne viennent en cette ville et qu'il a été averti que ceux de la ville d'Amiens ont ordonné que les pauvres de leur ville

---

<sup>2191</sup> ) Ville frontière et municipalité de la communauté forale de Navarre, au SE. de Pameplune ; M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 222.

<sup>2192</sup> ) B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 86-87.

<sup>2193</sup> ) *Ibidem*, p. 87.



seront nourris et alimentés et ont chassé les pauvres étrangers et se sont cotisés pour nourrir ceux de leur ville. Aussi faut pourvoir à l'Hôtel Dieu de cette ville... »<sup>2194</sup>.

Cet extrait montre l'évolution que fait passer le souci collectif des pauvres en temps de disette (pauvres urbains ou d'origine campagnarde réfugiés en ville) de la responsabilité des dirigeants territoriaux, membres de l'aristocratie (le comte Charles de Flandre au début du XII<sup>e</sup> siècle, Elisabeth de Thuringe en l'absence de son mari le landgrave de Hesse au siècle suivant) aux municipalités à partir du XIV<sup>e</sup> s. Il permet également de voir à quel point, pour le cas du royaume de France, le pouvoir royal et son instrument judiciaire (les parlements) collaborent avec les municipalités et, parfois, prennent le dessus sur elles en ces affaires qui touchent à l'ordre public.

## 2 - Errance

Les guerres à répétition, les exactions des troupes belligérantes, les catastrophes naturelles, la menace de la famine, la peste et la conjoncture économique aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles accentuent le processus de « paupérisation, tant à la campagne qu'à la ville »<sup>2195</sup>. Ainsi, les crises ont fait apparaître la situation précaire des couches populaires urbaines et rurales, qui étaient dans leur ensemble très vulnérable<sup>2196</sup>. Plus aléatoire, l'errance des populations paupérisées devient un phénomène quasi régulier, avec une présence massive de solliciteurs lors des distributions urbaines, disparition momentanée de ces assistés et à nouveau foule de quémandeurs dès la distribution suivante. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, le *Journal d'un bourgeois de Paris* confirme la cherté de l'alimentation, la difficulté des gains et la misère de tant de « povres gens » : « Toute char enchery tellement que povres gens n'en mengeoient

---

<sup>2194</sup> ) A. NAT. X<sup>1a</sup> 1527, f° 197 v° à 198 v° ; cité par B. SCHNAPPER, *Les rentes au XVI<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 87 (note 10).

<sup>2195</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 189.

<sup>2196</sup> ) Bronisław GEREMEK, « Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 21, n° 3, Juillet-septembre 1974, p. 367.

point »<sup>2197</sup> ; « on ne gaignoit rien car marchandise ne couroit point ; par ce mouroient les pouvres gens de fain et de pouvreté »<sup>2198</sup>.

La notion de pauvre, dans les sources fiscales, est imprécise avec un seuil de pauvreté qui peut être différent d'une région à l'autre. Être pauvre, c'est de ne pas pouvoir assurer un train de vie normal. « Cette catégorie de gens, incapables de remplir leurs obligations fiscales, ne trouve plus sa place dans les structures agraires et va vers les villes avec l'espoir de trouver, sinon un emploi, au moins un secours plus ou moins temporaire »<sup>2199</sup>. Malgré la chute démographique, conséquence de la Grande Peste, les textes, du moins ceux qui évoquent la croissance des populations à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, décrivent fréquemment une augmentation visible de ces foules d'errants, que les autorités tentent de surveiller et maîtriser le plus souvent par la seule répression. Même si des temps répétés de soudures problématiques correspondent à un appauvrissement général des individus les plus marginalisés, l'errance semble bien être généralisée dans nombre de régions. Déjà, « dans le nord de la France, entre la Seine et l'Escaut, en 1196, la famine condamna un grand nombre de rustres à l'errance et à la mendicité. L'année suivante, ce fut le tour des vigneronns des régions de Reims, Laon, Soissons, Beauvais et Noyon. Ils avaient contracté des emprunts gagés sur la vendange prochaine ; celle-ci fut mauvaise ; il fallut déguerpir », rappelle Michel Mollat pour l'une des crises de la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>2200</sup>. Ce déguerpissement, entraînant une rupture avec l'ordre social, mène à une marginalité au bord de la criminalité. Les sources sont nombreuses et explicites. Et, dans une bonne partie des cas, l'endettement est au cœur des déplacements. En haute Provence, entre 1340 et 1347, des tempêtes et de mauvaises récoltes contraignirent à l'émigration des paysans endettés, réduits à la mendicité et au

---

<sup>2197</sup> ) *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. A. Tuetey, Paris, 1881, p. 119.

<sup>2198</sup> ) *Ibidem*, p. 262.

<sup>2199</sup> ) Bronisław GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1980, p. 146.

<sup>2200</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 89.

vagabondage<sup>2201</sup>. Puisqu'on ne peut subsister, on se déplace ou on vole ; ainsi, le vol du bétail, évoqué pour l'Île-de-France dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à une époque caractérisée par l'augmentation de la consommation carnée et, en conséquence, de la valeur marchande du bétail : « c'estoit lors ung mal commung à tous laboureurs et autres personnes ayant chevaulx, vaches et aultres bestiaux »<sup>2202</sup>. Aussi, « en adoptant une vie contraire à l'usage, beaucoup, réduits à une si cruelle nécessité, devinrent larrons et finirent pendus »<sup>2203</sup>. Ainsi des affaires mettant en scène des miséreux, tels cet homme du Brivadois vivant de menus larcins en 1407 ou ces « quatre coquins, ou au moins gens pouvres, qui quéroient et mendioient leur vie par le pays »<sup>2204</sup> passant en 1408 à Arronnes, dans la Montagne bourbonnaise<sup>2205</sup>. Chroniqueurs et pouvoirs urbains les catégorisent comme des populations dangereuses. Le mendiant, laissé jusque-là à la sollicitude de l'Église et de la charité privée, attirent désormais l'attention des pouvoirs publics laïques. Mais comment reconnaissait-on le vagabond du simple mendiant ? En tout cas, les vagabonds apparaissent désormais comme une cause de trouble social qu'il importe de combattre.

Ce brusque changement d'attitude, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, envers les pauvres, est lié aux difficultés économiques dont les conséquences sont apparues avec brutalité dans le nord de la France lors de la famine de 1315<sup>2206</sup>. Dans les rapports d'homme à homme subsistaient « méfiance, mépris, effroi et répulsion »<sup>2207</sup>. Cette sorte de méfiance se traduit dans certains témoignages de contemporains : un villageois dit « je ne fais jamais confiance à ces mendiants. Tous des paresseux, des filous,

---

<sup>2201</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 196.

<sup>2202</sup> ) J. JACQUART, *La crise rurale en Île-de-France...* *op. cit.*, p. 201, note 45.

<sup>2203</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>2204</sup> ) A. NAT JJ 162/7 et 164/ 114 ; P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 826.

<sup>2205</sup> ) Allier, Vichy, Lapalisse.

<sup>2206</sup> ) Alain SAINT-DENIS, « Les pauvres victimes de la répression (fin du XIII<sup>e</sup>, début du XIV<sup>e</sup> siècle) », *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 373.

<sup>2207</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 221-222.

Impossible de les croire. Ils restent à ne rien faire à longueur de journée et ils n'ont en tête que des choses suspectes, de mauvaises idées et des tours pour attraper les gens... Ils ne veulent pas travailler et ne pensent qu'à eux »<sup>2208</sup>. Avant ce changement de regard envers les pauvres, les murs de la ville de Paris attiraient les paysans appauvris et affamés : « tout poussait les foules vers cet abri tutélaire des remparts »<sup>2209</sup>. Le cas de Paris est un exemple parmi tous ceux que nous livrent les archives : partout les mêmes essais pour faire face à la situation et une impuissance notable, bien sûr, avec des nuances locales, devant les crises successives.

Dans les derniers siècles du Moyen Âge, la pauvreté a été, dans une bonne partie de l'Occident, un facteur d'exclusion sociale, les pauvres étant considérés comme un facteur de désordre, une menace à l'ordre établi. Ainsi, certaines villes n'hésitèrent pas à expulser au-dehors les mendiants et les gens oisifs : à Gènes<sup>2210</sup>, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les autorités urbaines auraient usé d'une ruse odieuse pour régler le problème, si l'on doit en croire le livre IX d'*Il Novellino*, un recueil de contes, fabliaux et d'apologues : lors d'une famine sévère, les autorités de la ville répandirent la nouvelle d'une distribution de nourriture qui devait avoir lieu sur le port ; la foule des pauvres et des mendiants fut répartie par les officiers communaux en trois groupes : les hommes pauvres de la commune sur un navire ; les pauvres étrangers à la ville sur un autre ; les femmes et les enfants sur un troisième. Les navires les emportèrent sur la côte sarde où ils les abandonnèrent. « Ainsi cessa la famine de Gènes » conclut cyniquement le récit, dont on peut cependant douter qu'il ait eu une réalité...<sup>2211</sup>.

Il s'agissait souvent de recenser les pauvres, d'en expulser le plus grand nombre, de secourir le reste, de centraliser toutes les institutions hospitalières et charitables

---

<sup>2208</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 234 (note 214).

<sup>2209</sup> ) *Ibidem*, p. 190.

<sup>2210</sup> ) M. MONTANARI, « La fame comme soggetto economico... », *op. cit.*, p. 98-101.

<sup>2211</sup> ) *Ibidem*.

sous la surveillance des autorités municipales, assurer le financement de l'assistance, le plus souvent par une taxe spéciale<sup>2212</sup>. Beaucoup passent de l'état de pauvres assistés à celui de marginaux délinquants devenus boucs émissaires pour certaines autorités<sup>2213</sup>.

Déjà, le XIV<sup>e</sup> siècle était rythmé d'ordonnances (celles, en royaume de France, de 1351, 1354 et 1389), proclamations et mesures diverses visant à dissuader l'errance et la mendicité des personnes valides. Ainsi, apparaît une sorte de distinction entre « vrais pauvres » et « faux pauvres ». Le premier groupe concerne surtout les estropiés, les vieillards, les veuves, les orphelins et les malades, tous ceux qui ont droit à une tutelle, à une place à l'asile ou à l'hôpital, à l'assistance et à la mendicité ; et le dernier, les pauvres dits valides, qui n'ont droit à rien. L'ordonnance de 1351 de Jean II le Bon, en ouvrant la voie à la répression du vagabondage et de la mendicité, officialise une tendance se dessinant déjà vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est cette tendance assimilant les errants aux truands qui marque le début de la chasse aux errants. L'ordonnance de 1351 exige que :

[tous ceux] « qui soyent sains de corps et de membres », soit de gagner leur vie, soit de quitter Paris et les villes de sa prévôté dans un délai de trois jours (...) Et se apres lesdits trois jours sont trouvez oyseux ou jouans aux dez ou mendians, ilz seront prins et mis en prison et mis au pain et a l'eaue ; et ainsi tenuz par l'espace de quatre jours, et quant ilz auront esté delivrez de ladite prison, se ilz sont trouvez oyseux ou se ilz n'ont bien dont ilz puissent avoir leur vie, ou se ilz n'ont adveu de personnes souffisans, sans fraude a qui ilz facent besongnes

---

<sup>2212</sup> ) B. GEREMEK, « Criminalité, vagabondage, paupérisme... », *op. cit.*, p. 364-365.

<sup>2213</sup> ) L'Époque moderne voit l'émergence de mesures, en temps de crise alimentaire, tels que l'ouverture d'ateliers publics pour occuper les valides, l'envoi des invalides et des malades dans les hôpitaux, les cotisations volontaires pour la mise en place de fonds d'aumônes qui se joignent à la charité princière envers les familles dans le besoin ; N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 982.

ou qu'ilz servent, ilz seront mis ou pilory et la tierce foiz ilz seront signez au front d'un fer chault et banny desdits lieux »<sup>2214</sup>.

L'Église, à savoir l'évêque, l'official de Paris, les ordres religieux et clergé paroissial, mais aussi les chevaliers et les bourgeois sont invités à dissuader les fidèles de donner la moindre aumône aux gens bien portants<sup>2215</sup>. De même, interdiction était faite aux hôpitaux et maisons Dieu d'accueillir plus d'une nuit « telz truans ou tels personnes oyseux »<sup>2216</sup> et les aumôniers étaient invités à suspendre toute aumône en faveur de ces personnes jugées valides.

Avec le XVI<sup>e</sup> siècle, les réactions de courte durée font place à des tendances de longue durée du fait de la « mutation du regard porté sur les pauvres »<sup>2217</sup>. Le Parlement de Paris demanda, en 1524, aux habitants de ne plus apporter des vivres aux vagabonds emprisonnés et employés aux travaux publics<sup>2218</sup>. En débattant au printemps 1525, comme on l'a vu plus haut - le moment n'est probablement pas anodin - sur la question sécuritaire et les difficultés d'approvisionnement de la ville, ce même Parlement de Paris considéra le problème des pauvres comme une des questions clés. En Languedoc, cette réponse répressive apparaît comme nécessaire au maintien de l'ordre public et ce, dès le printemps 1529, c'est-à-dire en pleine période redoutée de soudure. Les termes sont explicites : « expulsez les vagabonds, les étrangers »<sup>2219</sup>. En réalité, en Languedoc comme en d'autres régions européennes, les réactions des pouvoirs publics semblent coïncider avec la simultanéité d'un nouvel accroissement démographique sensible des populations et d'une succession de récoltes céréalières nettement déficitaires, ce qui régulièrement

---

<sup>2214</sup> ) Jules LOISELEUR, *Les crimes et les peines dans l'Antiquité et dans les temps Modernes*, Paris, Hachette, 1863, p. 250. B. GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne...*, *op.cit.*, p. 73.

<sup>2215</sup>) B. GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne...*, *op.cit.*, p. 73.

<sup>2216</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2217</sup> ) B. GEREMEK, « Criminalité, vagabondage, paupérisme... », *op. cit.*, p. 365.

<sup>2218</sup> ) *Ibidem*, p. 367.

<sup>2219</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 320.

entraîne une forte augmentation des prix de toutes les espèces panifiables et l'appauvrissement des plus démunis. Au moment où, pour économiser leurs réserves alimentaires, la Picardie et la Normandie expulsent les mendiants, peut-être du fait de leur position frontalière, Paris continue ses aumônes aux pauvres et « *viennent icy les povres comme a la principale ville du Royaume et les faut nourrir* »<sup>2220</sup>. Mais en 1535, on menace de mort les vagabonds étrangers - c'est-à-dire ceux qui ne sont pas nés à Paris ou qui n'y habitent pas depuis au moins deux ans - qui ne quitteront pas la ville dans le plus court délai<sup>2221</sup>. L'année précédente, les autorités de Dijon avaient condamné des habitants de la ville, coupables d'avoir des pierres contre les gardiens et surveillants menant une troupe de prisonniers-mendiants et vagabonds-aux galères<sup>2222</sup>. Car les travaux forcés font leur entrée, dès les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, dans la lutte contre le vagabondage. Ils furent utilisés pour des travaux publics dans les villes, surtout aux fortifications<sup>2223</sup>.

Mais pouvait-on reconnaître, dans cette répression des pauvres, ceux qui relevaient d'une « oisiveté », ceux qui étaient victimes d'une nature intolérante et ceux qui relevaient de la pauvreté volontaire (celle des Ordres mendiants ou des traditions d'ermitage qui développaient la spiritualité de la pauvreté radicale comme voie et moyen de salut éternel), dont on peut se demander quel était le sentiment face à ces évolutions ?

De fait, cette chasse aux vagabonds et mendiants, surtout leur renfermement au début de l'Époque Moderne, ne plaisait pas tout le monde : l'évêque de Paris déplore, en 1363, l'état des mendiants sans feu ni lieu, exposés au froid et à la faim, désespérés, en attente d'une aide quelconque<sup>2224</sup>. Face à cet afflux, alors jugé massif,

---

<sup>2220</sup> ) B. GEREMEK, « Criminalité, vagabondage, paupérisme... », *op. cit.*, p. 366.

<sup>2221</sup> ) B. GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne...*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>2222</sup> ) Archives Communales de Dijon, B. 174 ; B. GEREMEK, « Criminalité, vagabondage, paupérisme... », *op. cit.*, p. 367.

<sup>2223</sup> ) B. GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne...*, *op.cit.*, p. 83.

<sup>2224</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles...*, *op. cit.*, p. 189.

la question du déguerpissement des pauvres étrangers, de la mise en place d'asiles et d'hôpitaux se pose de plus en plus. C'est dans cette perspective qu'il faut étudier les propositions de Juan Luis Vives, auteur d'un traité en 1526, *De subventione pauperum*, approche humaine de ce qui apparaît désormais comme une question importante, voire majeure pour les pouvoirs publics. Asile des pauvres ou refuge des malades, ces « hôpitaux parisiens étaient un repaire de miséreux qui y recevaient l'aumône, puis repartaient en ville »<sup>2225</sup>. Du côté des premiers réformateurs « protestants », dès 1525, Zwingli avait proposé un plan de secours aux indigents de sa bonne ville de Zürich, en proposant prioritairement une prise en charge des démunis et d'autres mesures plus rigoureuses. Mais c'est une toute autre vision de la prise en compte de cette pauvreté que veut imposer le roi anglais Henri VIII dès 1530, promulguant la première loi contre les mendiants : d'ordre royal, on attachera les vagabonds aux charrettes, on les fouettera jusqu'au sang, on les mutilera d'une oreille, on les pendra<sup>2226</sup> ; et la mise en œuvre d'une répression tout aussi brutale devait être imposée en Flandre par Charles Quint dès 1537. Nombre de documents officiels décrivent ces vagabonds, dont la présence et les contraintes qu'impose leur misère suscitent désormais bien moins la charité chrétienne que l'incompréhension et le rejet. En 1532, après cinq années de cherté en Languedoc, le nombre important de vagabonds, « meurtriers commettant innumérables homicides »<sup>2227</sup> entraîne une certaine peur chez certains habitants. L'année suivante, les États de Languedoc, excédés par l'afflux massif des dits vagabonds, écrivent au Roi : « trop de pauvres se retirent aux lieux du Languedoc. Trop d'entre eux ne veulent pas travailler, encombrent les églises, troublent le service divin ; empêchent par leurs clameurs le recueillement des fidèles, jusqu'à l'heure de l'élévation ; sans compter les maladies qu'ils apportent »<sup>2228</sup>. En cédant à cette requête, François Ier signe, le 15 avril 1534, un édit autorisant d'arrêter « tous les gens valides qui « depuis un certain temps » se

---

<sup>2225</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles...*, op. cit., p. 197.

<sup>2226</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, op. cit., p. 322.

<sup>2227</sup> ) *Ibidem*, p. 321.

<sup>2228</sup> ) *Ibid.*



mettent à mendier et belistrer au pays de Languedoc »<sup>2229</sup>. Pendant ce temps, en 1533, le pays nîmois « est infecté de mendiants, suite de l'extrême misère qui règne ici depuis quelques temps »<sup>2230</sup>. Cette question des pauvres errants, « volleurs, larrons et malvenans », « vermine qui pullule de jour en jour aux villes, champs, chemins et passages »<sup>2231</sup> devient désormais une préoccupation permanente occasionnant des délibérations fréquentes dans les États de Languedoc comme au Parlement de Toulouse<sup>2232</sup>.

Chaque ville essaya, avec des méthodes plus ou moins similaires, de se débrouiller avec ses pauvres valides ou invalides, en associant assistance et répression. Le bailli de Rouen fit ainsi crier, en mai 1566 (donc à la soudure), une ordonnance sur les pauvres en ces termes :

« Et si est tres expressement inhibé et defendu à tout les pauvres de ladicte ville et banlieue, et autres de quelque qualité qu'ilz soyent, qu'ilz n'ayent à eulx eslever, n'y esmouvoir, injurier, ny soy attacher an faict ny en dict aux conseillers de ladicte ville, ny aux bourgeois par eulx depputez, ayans charge de leur faire ladicte distribution et les faire besongner, sur peine du fouet, pour la premiere fois, et d'estre penduz et estranglez, pour la seconde. Et à ceste fin seront dressez quatre potence qui seront mises et affichez aux lieux où se feront les dictz ouvraiges et distributions »<sup>2233</sup>.

---

<sup>2229</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 321. A Dijon, en 1575, une dame est condamnée pour avoir donné refuge dans sa maison à « ung belistre » venu de la campagne déjà expulsé une fois de la ville : Archives Communales de Dijon, B. 174 ; B. GEREMEK, « Criminalité, vagabondage, paupérisme... », *op. cit.*, p. 367. Le terme « belistre » (belliste, béliître) apparaît au début du XV<sup>e</sup> s. avec le sens de « vagabond », puis de « bon à rien, coquin » : Centre national des Ressources textuelles [en ligne : [BÉLÎTRE : Définition de BÉLÎTRE \(cnrtl.fr\)](https://www.cnrtl.fr/lexique/BÉLÎTRE)].(consulté le 17/07/2021)].

<sup>2230</sup>) E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 321.

<sup>2231</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2232</sup> ) AD Hérault, PV, novembre 1533, reg. Non coté, f° 233 et *passim* ; AC Montpellier, D, reg. 615, f° 3, 19-4-1535 ; cité par E. LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc...*, *op. cit.*, p. 321.

<sup>2233</sup> ) B. GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne...*, *op.cit.*, p. 176.

En 1573, la ville de Troyes, en Champagne, s'inquiétant de l'arrivée massive des mendiants « estrangers », affamés, s'organise en secret pour les faire sortir de la ville, la dernière précision de ce passage montrant bien qu'on était en période de soudure :

« ... pour quoy faire, firent cuyre du pain bien largement pour distribuer aus ditz pauvres lesquels on feroit assembler à une des portes de leur ville, sans leur dire le secret, et en leur distribuant chacun leur pain et une pièce d'argent, on les feroit sortir hors la ville par la dite porte, laquelle on fermeroit au dernier et leur signifieroit-on par dessus les murailles qu'ils allassent à Dieu chercher leur vie aultre part, et qu'ilz ne retournassent au dit Troyes avant les grains nouveaux de la moisson prochaine... »<sup>2234</sup>.

Selon le récit du chroniqueur Pompeo Vizzani, rédigé en 1608, lors de la disette de 1595, le gouvernement bolognais, désireux de secourir ses propres pauvres, expulse hors de la ville les paysans de la campagne bolognaise qui étaient venus en grand nombre mendier en ville ; dans le même temps, en plusieurs lieux du *contado* (campagne périurbaine), il fait distribuer quatre onces de riz pour chacun d'eux « afin qu'ils pussent réchapper de la faim jusqu'au printemps »<sup>2235</sup>. En ville, la municipalité fait dresser des listes des plus pauvres par paroisses, au nombre total de 10.000 et décide de les sustenter pendant huit mois, jusqu'à l'arrivée de la récolte suivante, celle de 1596 ; à cette fin, elle avait fait provision de froment, de fèves et d'autres légumes variés, ordonnant que fussent distribués chaque jour aux ayants-droits quatre pains mixtes, fait d'un tiers de froment et deux autres tiers d'une autre sorte de blé et de légumes<sup>2236</sup>.

Dans la lutte contre la mendicité, à Paris, les malades et les invalides étaient dirigés vers les hôpitaux, les valides employés au nettoyage des fossés de la ville, enchaînés

---

<sup>2234</sup> ) F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle...*, *op. cit.*, p. 56.

<sup>2235</sup> ) M. MONTANARI, « *La fame comme soggetto economico...* », *op. cit.*, p. 98-101.

<sup>2236</sup> ) *Ibidem*.

deux par deux<sup>2237</sup>. En Angleterre, ce sont les *poor law*, lois contre les pauvres qui jouaient ce rôle de régulateur social ou plutôt discriminatoire. La situation des dits pauvres se serra, au fil des siècles, à travers tout l'Occident : les maisons pour les pauvres et indésirables (*workhouse, Zuchthäuser*, « maisons de force », etc.), où l'interné était condamné au travail forcé se multiplièrent à l'aube de l'Époque moderne<sup>2238</sup>.

Après avoir considéré les mendiants comme des « pauvres du Christ », le Moyen Age finit par les prendre pour des « inutiles au monde ». Le début de la période moderne en dit long en voulant supprimer la mendicité et le vagabondage par le « grand enfermement ». Ce que résume Fernand Braudel en écrivant : « Au XVI<sup>e</sup> siècle, on soigne ou on nourrit le mendiant étranger avant de l'expulser. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, on le rase. Plus tard, on le fouette ; et à la fin du siècle, le dernier mot de la répression en fait un forçat »<sup>2239</sup>. Ainsi, cette répression s'amplifia avec le XVI<sup>e</sup> siècle finissant, pire encore avec le XVII<sup>e</sup> siècle.

### **3 - La mendicité, ultime alternative de survie**

Vers la fin du Moyen Age, les restructurations et la concentration des terres<sup>2240</sup> et des moyens de production ont réduit une partie de la population rurale à la misère, la privant de ses moyens de travail et la poussant vers les villes : « Une certaine partie de la population productives est violemment séparée de ses propres instruments de production et est rejetée à la marge de la vie sociale »<sup>2241</sup>. S'y ajoutent les guerres et les calamités ayant détruit les hommes et leurs moyens de vivre, l'habitat et les outils de la production agricole.

---

<sup>2237</sup> ) F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle...*, *op. cit.*, p. 56.

<sup>2238</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2239</sup> ) *Ibid.*, p. 57.

<sup>2240</sup> ) Le regroupement des tenures s'est fait aux dépens des petits paysans.

<sup>2241</sup> ) B. GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne...*, *op.cit.*, p. 145.

Dans tout le Languedoc et la Provence, en Auvergne<sup>2242</sup>, en Forez<sup>2243</sup> ..., les sources signalent une récurrente « stérilité », de mauvaises récoltes, la cherté des grains, la misère des populations et les ravages des maladies<sup>2244</sup>. Cette situation accentua la hausse des « feux misérables ». Au XIV<sup>e</sup> siècle, « en Bourgogne, il existe une distinction entre feux misérables et feux mendiants, tous deux insolubles. Ils représentent presque constamment plus de 80% de l'ensemble en ville et entre 75 % et 80 % dans la campagne »<sup>2245</sup>. Plus précisément, « dans la juridiction de Dijon, à l'exclusion de la ville de Dijon et des sièges de Beaune et de Nuits, en 1375 déjà, 18,6% des feux sont considérés comme misérables ; en 1431, à côté de 29,5 % de feux misérables apparaissent 48% de feux mendiants »<sup>2246</sup>. D'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, en 1421 dans les rues de Paris, on voyait plus de mendiants que d'autres personnes, ce qui est factuellement exagéré mais dénote bien le ressenti<sup>2247</sup>. En 1437, dans le duché de Brabant, 23% des feux (en ville et à la campagne) sont considérés comme pauvres, en 1480, 27%, et en 1524, 28%<sup>2248</sup>. À Lille, dans la châtellenie, l'enquête fiscale menée en 1449 montre que 27,38 % des feux mentionnés bénéficient d'une assistance charitable<sup>2249</sup>. Et pour ce qui est de l'espace urbain, Henri Platelle estime, sans préciser ses critères d'estimations, qu'un tiers de la population lilloise, vers 1455, peut être considéré comme pauvre<sup>2250</sup>. « Les fouages de Normandie, entre 1480-1506, enregistrent dans 45 petites paroisses rurales 15%

---

<sup>2242</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, *Recherches sur les famines...*, *op. cit.*, p. 27-28.

<sup>2243</sup> ) E. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op. cit.*, p. 274.

<sup>2244</sup> ) M. BERTHE, *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 133-134.

<sup>2245</sup> ) Laurence FONTAINE, *L'économie morale, pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008, p. 27 ; M. MOLLAT, *Les pauvres...*, *op. cit.*, p. 283.

<sup>2246</sup> ) B. GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne...*, *op.cit.*, p. 144.

<sup>2247</sup> ) *Journal d'un bourgeois de Paris...*, *op. cit.*, p. 162.

<sup>2248</sup> ) B. GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne...*, *op.cit.*, p. 145.

<sup>2249</sup> ) N. BARLA, « Pour la nécessité du pauvre peuple ». *La gestion des crises alimentaires dans les Pays-Bas méridionaux...*, *op. cit.*, p. 211.

<sup>2250</sup> ) Alain DERVILLE, « Histoire de Lille, des origines à l'avènement de Charles Quint », compte rendu dans *Revue du Nord*, t. 53, n° 209, Avril-juin 1971, p. 388. H. PLATELLE, *Histoire de Lille...*, *op. cit.*, p. 386-387.

environ de feux mendiants »<sup>2251</sup>. À Troyes en 1482, sur près de 18 000 habitants, il y aurait eu 3 000 mendiants<sup>2252</sup>. À Reims, au même moment (en 1482), la population est de 10 000 habitants, sans compter les mendiants « qui estoient plus de deux mil et qui journellement croissoient »<sup>2253</sup>. Piero Camporesi évoque, à Bologne au XVI<sup>e</sup> siècle, des « hommes et des femmes jeunes, de bon aspect, qui néanmoins mendient et, ce qui est pire, ils élèvent leurs enfants dans le même vice »<sup>2254</sup>. Dans la Normandie rurale, l'augmentation du nombre de familles pauvres est spectaculaire au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, soit déjà avant que n'interviennent les conséquences des guerres de religion ; « soit trois coupes chronologiques, 1500, 1540, 1560 ; le nombre de feux pauvres à Aubusson passe de 0 à 19, puis à 22, à Bailly-la-Rivière de 11 à 46, puis à 36, à Bretteville-l'Orgueilleuse de 6 à 60, puis à 81 »<sup>2255</sup>.

#### a) - Le devoir d'aumône

Le devoir d'aumône a toujours été une réalité sociale-et religieuse ; l'Église en fait une condition de salut et l'Islam, un de ses cinq « piliers ». Dans le principe, les biens de l'Église ne lui appartiennent pas en propre mais lui ont été confiés en gérance par Dieu pour le bénéfice des déshérités. Déjà au IX<sup>e</sup> siècle, le concile de Chalon-sur-Saône (813) ordonne les prêtres qui bénéficient des fruits ou de revenus de la terre de ne pas les vendre plus cher et de les utiliser pour subvenir aux besoins des pauvres en temps de nécessité<sup>2256</sup>. De son côté, le concile d'Arles (mai 813, période habituelle de soudure) oblige « chacun de veiller sur les hommes qui dépendent de

---

<sup>2251</sup> ) B. GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne...*, *op.cit.*, p. 145.

<sup>2252</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 232 (note 137).

<sup>2253</sup> ) P. DESPORTES, « La population de Reims au XV<sup>e</sup> siècle d'après un dénombrement de 1422 », *Le Moyen Âge*, t. LXXII, 1966, p. 467, note 23. B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 232 (note 137).

<sup>2254</sup> ) P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>2255</sup> ) B. GEREMEK, *Truands et misérables dans l'Europe moderne...*, *op.cit.*, p. 145. Aubusson : Orne, Argentan, Flers ; Bailly-la-Rivière : Seine-Maritime, arr. et canton de Dieppe ; Bretteville-l'Orgueilleuse, cne. de Thue-et-Mue, Calvados, Caen, chef-lieu de canton.

<sup>2256</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 414.

lui en temps de faim »<sup>2257</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle, Cluny distribue jusqu'à un tiers de ses revenus en aumônes. A la fin du Moyen Âge, « A Tarascon, la sortie de la Tarasque<sup>2258</sup> s'effectue le jour de la Sainte Marthe et le lundi de Pentecôte et s'accompagne de distribution de gâteaux ; ces distributions festives pourraient aussi avoir une fonction économique essentielle dans la mesure où la Pentecôte correspond à l'époque de la soudure, où les greniers sont vides et les récoltes encore du pied »<sup>2259</sup>.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, Thomas d'Aquin estime que les biens en abondance sont de droit pour les pauvres ; autrement dit, l'aumône est une obligation du chrétien. Et, au-delà même d'une période de soudure, la véritable aumône, contrairement au don obligatoire (la quête paroissiale, la quote-part confraternelle pour les pauvres, etc...) devait être spontanée, libre, désintéressée, discrète et surtout habituelle. Mais ne donne-t-on pas aussi par intérêt, la réputation étant source de succès humain. Mais l'intérêt n'était pas seulement moral, mais spirituel : Michel Mollat écrivait « qu'avoir ses pauvres, comme on avait ses manants et ses valets, c'était aussi avoir ses intercesseurs, en vue de la rémission de ses péchés et d'une assurance sur son salut »<sup>2260</sup>. Aider celui qui a faim est un geste moral, mais aussi politique, les deux aspects étant intimement liés dans les sociétés anciennes. Certes, les chroniqueurs

---

<sup>2257</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 414.

<sup>2258</sup> ) La fête de sainte Marthe est célébrée le 29 juillet. La « tarasque » est le nom du dragon fluvial que sainte Marthe aurait vaincu, débarrassant le Rhône de ce dangereux saurien anthropophage. La ville de Tarascon, sur les bords du fleuve, a fait de sainte Marthe sa patronne. Le culte tarasconnais de Sainte Marthe se développe à la fin du XII<sup>e</sup> s. avec la découverte de ses reliques et la construction d'une église collégiale qui lui est dédiée. La présence de la représentation du dragon lors des processions tarasconnaise est mentionnée pour la première fois en 1465 et cet usage dura jusqu'en 1946 ; Louis DUMONT, *La Tarasque. Essai de description d'un fait local d'un point de vue ethnographique*, 1951, rééd. Paris, 1987. Céline PEROL, *Le choix de Marthe. Les légendes italiennes de sainte Marthe et la spiritualité au féminin (fin XIIIe-XVe siècle)*, mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches, Université Paris-Ouest Nanterre, 2016 (dact.).

<sup>2259</sup> ) Céline PEROL, « Charité. Aimer et agir », Alain MONTANDON (dir.), *Le livre de l'hospitalité. Accueil de l'étranger dans l'histoire et les cultures*, Paris, Bayard, 2004, p. 1821.

<sup>2260</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 187.

et les prédicateurs d'autrefois répètent à l'envi que la faim est un « fléau de Dieu », destiné à punir les hommes<sup>2261</sup>. Dans le même temps, loin de prêcher la résignation, ils encouragent la charité publique et privée, réclament le contrôle des prix et la condamnation de spéculateurs et s'ils prônent des processions expiatoires, ils prêchent aussi en faveur de jeûnes généralisés et publics qui, même si leur but fondamental est religieux, expiatoire, ont aussi pour conséquence de fait de faire baisser la pression consommatrice exercée, en tant de famine, par ceux qui ont les moyens d'acheter de la nourriture à prix élevé (ainsi pratiquait, à l'époque carolingienne, l'évêque Ghaerbald de Liège et, plus tard, au début du XII<sup>e</sup> siècle, le comte de Flandre Charles le Bon)<sup>2262</sup>.

Le droit de glaner - de ramasser dans un champ les épis qui ont échappés aux moissonneurs - est un aspect important de la Loi mosaïque : « Tu ne glaneras pas ta moisson. Tu ne grappilleras pas ta vigne. Tu les abandonneras au pauvre et à l'étranger. ». Aussi : « Lorsque tu feras la moisson dans ton champ, si tu oublies une gerbe, ne reviens pas la chercher. Elle sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve. »<sup>2263</sup>. En Israël, lorsqu'un cultivateur récoltait les produits de son champ, il devait, selon la loi de Dieu, permettre aux pauvres de ramasser ce que les moissonneurs avaient laissé derrière eux, y compris les gerbes de blé oubliées par inadvertance. Ainsi, il ne devait pas moissonner complètement la lisière de son champ, ni grappiller le reste des arbres fruitiers. De telles dispositions étaient en faveur des pauvres, des résidents étrangers, des orphelins et des veuves, malgré le fait que le glanage réclamait bien des efforts de leur part, mais au moins n'avaient-ils pas à mendier ou à mourir de faim. Le pape Clément IV (1265-1268) rappelait : « *Ne de glenis pauperum clerici decimas exigant* » (que les clercs n'exigent pas la dîme sur la glane des pauvres)<sup>2264</sup>. Le glanage constituait une ressource appréciable, encore à

---

<sup>2261</sup> ) M. MONTANARI, « *La fame comme soggetto economico...* », *op. cit.*, p. 102-103.

<sup>2262</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2263</sup> ) Lévitique, 19, 9-10 ; Deutéronome, 2, 19-22 ; Psaume 37, 25.

<sup>2264</sup> ) Mentionné par Ch. du Cange, *Glossarium...*, *sub verbo* « *glena* ».

la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et on s'en rend compte par des remarques explicites : « Le menu peuple de la campagne qui glane ne trouve rien cette année à glaner parce que la paille humide par les pluies ne casse pas et le laboureur enlève tout. Il ne demeure rien sur le champ, ce qui osterà de la subsistance à ce menu peuple. »<sup>2265</sup>. Le « blé de glanage » était commercialisable et une certaine préférence lui était accordée pour les semailles. Il est fait mention, en 1590, de quelques Parisiens sortis des murs - sûrement au moment du blocus de la ville par l'armée du roi Henri IV, entre la mi-mai et la fin août 1590, donc au temps de la soudure - pour aller aux champs glaner des épis de blé<sup>2266</sup>. Cette même année, à Paris, des glaneurs de blé échangeaient avec les soldats de l'armée royale des vêtements pour du pain, du vin et autres vivres<sup>2267</sup>.

Lorsque l'action charitable privée et publique et la régulation politique contre les effets du manque de disponibilités alimentaires s'avéraient insuffisantes, demeurait le recours à la providence divine<sup>2268</sup> : *A fame, bello e peste libera nos, Domine* (de la faim, de la guerre et de l'épidémie, libère nous Seigneur !) : les miracles alimentaires (découverte de ressources alimentaires cachées, multiplication des aliments disponibles - à l'instar de la multiplication des pains et des poissons au profit de la foule affamée, opérée, par deux fois, selon les Evangiles, par Jésus lui-même - transformation miraculeuse en nourriture ou de la nature de cette nourriture) sont légion dans les biographies de saints<sup>2269</sup>.

---

<sup>2265</sup> ) Arch. Nat., G<sup>7</sup> 492, pièce n° 293 : Lettre de l'intendant à Rouen, Marillac, au Contrôleur général, 25 août 1685 ; J. MEUVRET, *Le problème des subsistances...*, *op. cit.*, p. 170 (livre II, notes).

<sup>2266</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>2267</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2268</sup> ) M. MONTANARI, « *La fame comme soggetto economico...* », *op. cit.*, p. 102-103.

<sup>2269</sup> ) M. MONTANARI, *Ibidem*. Umberto LONGO, « Una risorsa in più : miracoli e nutrimento nell'agiographia » [« Une ressource de plus : miracles et alimentation dans l'hagiographie »], *L'alimentazione nell' Medioevo : Pratiche, Simboli, Ideologie* [La nutrition au haut Moyen Age : pratiques, symboles, idéologies], Spoleto, CISAM, 2016, p. 355-410.



## b) - La mendicité printanière

Dans cette perspective, la mention du mois dans le récit reste capitale. Elle permet de distinguer entre la mendicité liée à une pauvreté chronique et celle qui relève d'une difficulté saisonnière. En effet, c'est bien cette dernière forme de mendicité qui nous intéresse dans le cadre du présent travail. Pour d'autres événements relatés dans les sources, soit parce que seule l'année est précisée, soit parce que la misère et la disette étaient déjà généralisées, il paraît cependant plus difficile de classer certains débordements de violences collectives comme directement liés aux temps des soudures. Encore convient-il de rappeler à nouveau que ce calendrier était directement en liaison avec la région considérée, de la Sicile aux plaines alluviales de la Baltique, cet étalement des moissons dans le temps annuel s'étendant de la fin mai au début septembre du sud au nord.

Les mendiants, dit « d'hiver », étaient les témoins des années de misère, à tout le moins d'une succession d'années déficitaires, tandis que la mendicité saisonnière correspondait au dénuement temporaire de populations qui ne pouvaient accumuler des réserves leur permettant de passer, plus ou moins aisément, et toujours temporairement, ces mois de soudure.

Les distributions printanières de nourriture, ainsi le pain dit « de mai », reviennent souvent dans les sources : on a l'exemple précité de Charles Le Bon, comte d'Amiens et de Flandre, qui, en 1127 à Ypres, lors d'une crise alimentaire distribue en un jour 7.800 pains<sup>2270</sup>. Dans les Alpes, « Saint Pierre II, archevêque de Tarentaise [† 1175], constructeur et restaurateur d'hôpitaux, considérant que les mois qui précèdent les moissons sont les plus durs à passer pour les pauvres cultivateurs, leur distribue

---

<sup>2270</sup> ) *Act. sanct. Bolland.*, Martii, t. I, *vita*, cap. XI, § 18-19, p. 167; mentionné par L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 319. M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 124. Voir les citations complètes (en latin et en français) aux chapitres précédent et suivant.

alors de la soupe et du blé »<sup>2271</sup>. Cette charité de mai ou « pain de mai » sera continuée par ses successeurs jusqu'à la Révolution.

Le témoignage de Guda et Isentrude, extrait de la vie de sainte Élisabeth de Hongrie<sup>2272</sup>, landgravesse de Thuringe, revient largement sur cette charité « printanière » : « Survint une période de famine et de crise pendant que le landgrave était parti à la cour de Crémone<sup>2273</sup>. Elle [Élisabeth] distribua en aumônes toutes les récoltes amassées dans ses greniers, donnant chaque jour aux pauvres autant qu'ils en avaient besoin<sup>2274</sup> (...). Elle choisit, parmi tous les pauvres qui recevaient l'aumône habituelle, les plus pauvres et les plus affaiblis et les logea devant le château. Elle leur distribuait de sa main les restes de sa propre table et elle se privait, avec ses compagnes, pour donner aux pauvres<sup>2275</sup> ...

---

<sup>2271</sup> ) *Act. sanct, Bolland.*, Maii, t. II, *vita*, cap. II, § 6-14, p. 323-325 (note 48) ; cité par L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 316. Voir la citation complète (en latin et en français) plus haut.

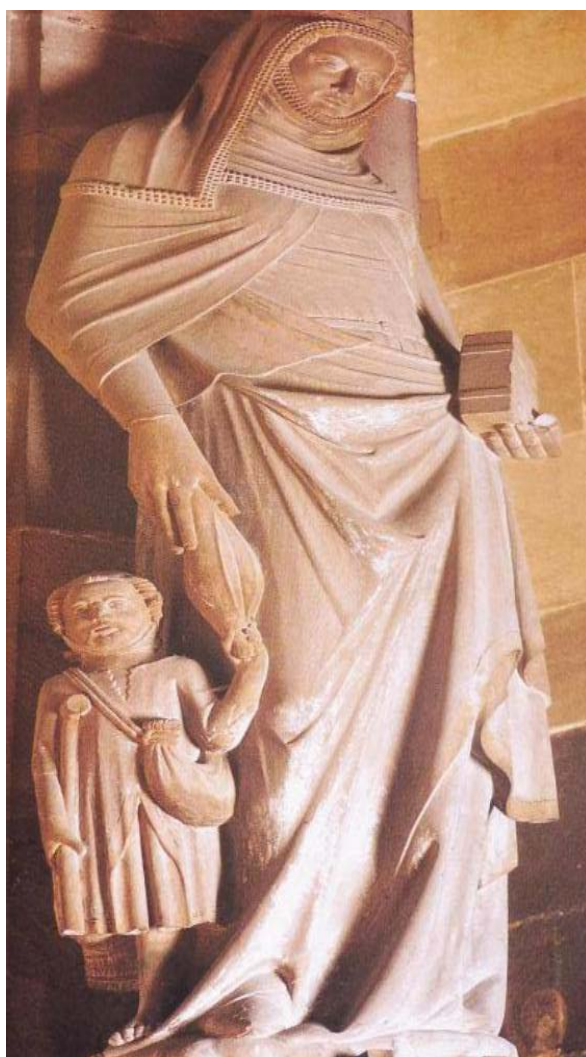
<sup>2272</sup> ) Petit recueil des témoignages de quatre servantes de sainte Élisabeth : A. HUYSKENS, *Der sogennante Libellus de dictis quatuor ancillarum S. Elisabet confectus*, Munich, Kempten, 1911, p. 25-30 (Trad. fr. : Jacques LOEW et Michel MESLIN (dir.), *Histoire de l'Église par elle-même*, Paris : Fayard, 1978, p. 221).

<sup>2273</sup> ) Soit au début de l'année 1226 (note des éditeurs de la traduction française).

<sup>2274</sup> ) Le récit se place au château de la Wartburg, forteresse des Landgraves de Thuringe, surplombant la ville d'Eisenach (RFA, *Land* de Thuringe, chef-lieu d'arrondissement).

<sup>2275</sup> ) Les éditeurs de la traduction française le rappellent : jeûne et aumône sont associé ; ils constituent, avec la prière, les trois gestes traditionnels de la purification pénitentielle chrétienne (*cf.* Mat., 6, 1-18).

**Image 10 : Élisabeth de Hongrie secourant un pauvre**



Strasbourg, Cathédrale Notre-Dame (v. 1355)<sup>2276</sup>

A Niort en Poitou, du pain était distribué chaque troisième jour du mois de mai, une « *charité de la Blée* » qui trouve son origine dès l’an 1304, année de crise alimentaire dans une bonne partie du royaume de France. Ainsi, en Poitou, « on distribua aux pauvres le 3 mai 1488, 6.720 pains de 24 onces, 360 miches de 20 onces, et 860 fouasses<sup>2277</sup> d’une livre ; c’est-à-dire 11.390 livres tant en pains qu’en fouasses »<sup>2278</sup>.

---

<sup>2276</sup> ) Statue réalisée vers 1355 et ornant l’entrée de la chapelle Sainte-Catherine de la cathédrale de Strasbourg : la sainte, de sa main droite, tend un pain à un va-nu-pieds unijambiste appuyé sur sa béquille.

<sup>2277</sup> ) Fouasses, espèce de pâtisserie grossière fort commune en Poitou.

<sup>2278</sup> ) L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, op. cit., p. 311 (note 34).

Cette mendicité ou charité printanière paraît, au moins aux origines, consécutive à une pénurie passagère, comme ce fut, semble-t-il le cas à Montpellier en 1313, à nouveau en 1323 au sud de Toulouse<sup>2279</sup>, dans l'ensemble de la sénéchaussée de Beaucaire au printemps 1322. Gilbert Larguier cite une véritable tuerie survenue en avril 1322 près de Narbonne : « une bousculade à l'entrée du monastère de Fontfroide parmi la foule des pauvres venus chercher l'aumône fit plus de 200 victimes »<sup>2280</sup>. Compte tenu de la date de ce sanglant fait-divers, il est possible et même vraisemblable que cette mendicité ait pris place en pleine période de soudure. Ces quelques exemples montrent que, pour trouver à manger dans les campagnes en temps de pénurie, il fallait se rendre auprès des points de distribution charitable, situés eux aussi, symboliquement et matériellement, à la limite extérieure et aux portes des cités monastiques ou des villes et/ou des palais royaux<sup>2281</sup>.

Les expressions, suivant les lieux : « Manse des pauvres, Charité des pauvres, Charité et pauvreté, Table du Saint-Esprit, Table-Dieu » rappellent les nombreuses œuvres charitables organisées dans les villes et dont la valeur prend une dimension inestimable en période de manque.

#### **IV - À propos des abandons d'enfants**

Notons que peu d'indications dans les sources permettent de relier directement ce phénomène aux périodes de soudures, encore que ce soit là une hypothèse recevable en théorie. D'ailleurs, Claudine Billot reconnait, à propos des enfants abandonnés de Chartres, la difficulté d'analyser les mobiles des parents

---

<sup>2279</sup> ) *Histoire générale du Languedoc*, t. IX, p. 324.

<sup>2280</sup> ) L'abbaye de Fontfroide est située dans le territoire communal de Narbonne, *Chronique de Saint-Paul, Histoire générale du Languedoc*, V, col. 45. G. LARGUIER, « Disettes en Languedoc... », *op. cit.*, p. 252-253.

<sup>2281</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 404.

abandonnant leurs enfants<sup>2282</sup>. L'accueil de ces infortunés était souvent - et demeura longtemps - assuré par les établissements religieux. Mais, vers la fin du Moyen Âge, l'accueil des enfants abandonnés s'institutionnalisa, du moins dans les grandes villes européennes. La réforme de la bienfaisance et du système hospitalier prit forme au XV<sup>e</sup> siècle.

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, les enfants trouvés étaient recueillis par deux grands types de fondations : soit des hôpitaux (certains Hôtels-Dieu comme ceux de Chartres et de Malestroit<sup>2283</sup>, les filles-Dieu, les hôpitaux de ville comme à Marseille ou ceux créés par l'Ordre du Saint-Esprit depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; à Paris, les Bons-Enfants-de-Saint-Nicolas-du-Louvre, les Bons-Enfants-de-Saint-Victor, les Bonnes-Dames-de-Sainte-Avoie, les Bonnes-Dames-de-la-Chapelle-Etienne-Haudry, les Enfants-du-Saint-Esprit-de-Grève, Sainte-Anastasie, Saint-Jacques-de-l'Hôpital, les Quinze-Vingts, les Bons-Enfants-de-Saint-Honoré, Saint-Ladre, Sainte-Catherine)<sup>2284</sup>, soit des groupes laïques, dans ou hors des cadres religieux<sup>2285</sup>. A côté de la fondation à Paris de l'asile pour orphelins du Saint-Esprit-en-Grève, « on peut encore noter celle, en 1421, de trois maisons pour enfants pauvres, de quarante lits chacune, ce qu'il faut rattacher à la famine du temps »<sup>2286</sup>.

Les recherches menées par Daniel Le Blévec<sup>2287</sup> confirment l'accueil que ces communautés religieuses assuraient aux orphelins et autres enfants abandonnés par leurs parents. Les justifications de ces séparations ou de ces prises en charge relèvent-elles de ces temps de soudure, où les charges familiales, trop lourdes pour être assumées par les parents, étaient transférées à ces établissements d'accueil ?

---

<sup>2282</sup> ) Claudine BILLOT, « Les enfants abandonnés à Chartres à la fin du Moyen Âge », *Annales de démographie historique*, 1975, p. 179.

<sup>2283</sup> ) Morbihan, Vannes, Moréac.

<sup>2284</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 202-203.

<sup>2285</sup> ) C. BILLOT, « Les enfants abandonnés à Chartres... », *op. cit.*, p. 169.

<sup>2286</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 227 (note 67).

<sup>2287</sup> ) D. LE BLÉVEC, *La part du pauvre...*, *op. cit.*, p. 846.

L'exemple que cite le même auteur concerne l'institution d'Avignon : « il est vraisemblable que les frères et les sœurs du pont d'Avignon furent contraints, en raison de l'accroissement de la misère dans les années qui précédèrent la grande peste, de recevoir et de soigner les bébés que leurs mères, incapables de les nourrir et de les élever, venaient déposer secrètement à la porte, en attendant que des établissements spécialisés, comme celui qu'allait fonder Jean de Fulhos sous Urbain V [1362-1370], prenne le relais »<sup>2288</sup>. Cet accueil d'enfants abandonnés était aussi assuré par l'établissement de Pont-Saint-Esprit, au moins dans les années quarante du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2289</sup>. Par contre, il arrivait que certains asiles, craignant la faillite (vers la fin du XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle), refusent d'accueillir plus de délaissés : « *Pueri inventi non recipiuntur in Domo nostra ; quos si receperimus, tanta afflueret copia puerorum quod ad hoc non sufficerent bona domus ; et quod ad nos non pertinet, sed ad parrochiales ecclesias* »<sup>2290</sup>. Avec cette arrivée massive d'enfants abandonnés, un tri s'impose et une autre question se pose<sup>2291</sup>, celle des enfants nés hors mariage : par exemple, en 1362 et 1445, des lettres patentes relatives à cette confrérie dite du Saint-Esprit à Paris indiquent « que la règle qui d'ancienneté a été gardée de recevoir au dit hospital du Saint-Esprit en Grève enfans approuvés estre nés en loyal mariage et non aultre, a été tout notoire d'ancienneté. »<sup>2292</sup>. Cela parce que « si les revenus du dit hospital estoient employés à nourrir et gouverner lesdits enfans bastards, illégitimes, dont pourroit advenir qu'il y en auroit si grande quantité, parce que moult de gens s'abandonneroient et feroient moins de difficultez de eulx

---

<sup>2288</sup> ) D. LE BLÉVEC, *La part du pauvre...*, *op. cit.*, p. 381-382.

<sup>2289</sup> ) D. LE BLÉVEC, *Ibidem*. Pont-Saint-Esprit : Gard, Nîmes, chef-lieu de canton.

<sup>2290</sup> ) Statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, art. LXXXIX ; Philippe GUIGNARD, « Les anciens statuts de l'Hôtel-Dieu le comte de Troyes », *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, Troyes, A. Guignard, 1853, p. 24, cité par L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 138 : « ... que les enfans trouvés ne soient pas reçus dans notre maison ; si nous les recevions, une foule d'enfants affluerait, telle que les biens de (notre) maison n'y suffiraient pas ; et parce qu'ils ne sont pas de notre ressort, mais de celui des églises paroissiales ».

<sup>2291</sup> ) Elle n'est pas directement liée à la soudure ; mais on ne peut pas nier le fait qu'elle est soulevée par ce contexte de manque.

<sup>2292</sup> ) L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 138-139.

abandonner à pescher quand ils verroient que tels bastards seroient nourris davantage »<sup>2293</sup>.

Les seigneurs aussi devaient prendre part à l'assistance des enfants trouvés dans l'étendue de leurs justices<sup>2294</sup>. Le seigneur pouvait laisser cette tâche à un établissement hospitalier en contrepartie d'un abonnement. Ainsi à Villefranche en Beaujolais où « les sires de Beaujeu servent une rente de 12 livres à l'Hôtel-Dieu »<sup>2295</sup>. Les municipalités et les paroisses aussi avaient un rôle à jouer dans cet entretien des délaissés « la coutume de Bretagne met à la charge des paroisses les enfants trouvés ou abandonnés »<sup>2296</sup>. Pour éviter plus de charges, ces municipalités pouvaient essayer de retrouver l'origine de ces infortunés ; ce que confirme d'ailleurs ce témoignage datant de la fin du XV<sup>e</sup> début XVI<sup>e</sup> siècles : « Aussi, dit M. Desnoyer<sup>2297</sup>, résulte-t-il de plusieurs témoignages que, dans ce régime civil, cette recherche précède tout autre acte administratif. On procède à la constatation par proclamation et cri public en promenant l'enfant à travers les rues et carrefours : on accorde des récompenses à ceux qui font connaître les parents »<sup>2298</sup>. Ces enquêtes et dénonciations portaient parfois leurs fruits. C'était d'ailleurs le cas de l'Hôtel-Dieu de Chartres qui rendit deux enfants en 1486 et 1487, trois en 1490, un en 1491, 1492 et 1497, deux en 1498 : « Ledit jour [20 mai 1498] au sergent de Lèves pour avoir amené la mère d'un enfant qui avoit esté laissé lequel enfant lui fut rebailié, 20 d. »<sup>2299</sup>. Ailleurs, en 1495, « on envoie devers les bailly et eschevins du pays de Laleue<sup>2300</sup>, afin de contraindre une fille y demourant, de reprendre son enfant qu'elle avoit délaissé en ladite ville de Lille, lequel y celle ville avoit fait garder

---

<sup>2293</sup> ) L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 139.

<sup>2294</sup> ) *Ibidem*, p. 136.

<sup>2295</sup> ) *Ibid.*

<sup>2296</sup> ) *Ibid.*

<sup>2297</sup> ) M. Desnoyers fit un document inédit concernant les dépenses faites par la ville de Lille pour les enfants trouvés du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle ; L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 137 (note 6).

<sup>2298</sup> ) L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 137.

<sup>2299</sup> ) C. BILLOT, « Les enfants abandonnés à Chartres... », *op. cit.*, p. 171.

<sup>2300</sup> ) Ou « Pays de l'Alieu », trois communes à une vingtaine de km à l'O. de Lille.

certain temps »<sup>2301</sup>. Toutefois, le manque de détail sur la période concernée de l'année nous interdit de les attribuer à une période de manque, ces types de pratique pouvant arriver même en période d'abondance. Toujours à propos de cette assistance communale, en 1317, les échevins de Douai instituent une « commune aumosne » en nommant cinq personnes chargées de recevoir et de distribuer les dons affectés aux malheureux<sup>2302</sup>. À Amiens, en octobre 1343, un accord est trouvé entre l'échevinage et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu pour que les enfants abandonnés et trouvés par la ville soient envoyés à l'hôpital pour y être reçus et nourris<sup>2303</sup>. À Lille, des officiers appelés « gard'orphènes » veillent aux intérêts des orphelins... »<sup>2304</sup>. Enfin, les communautés d'habitants en Provence, les municipalités dauphinoises et du Nord s'occupaient seules de ces enfants démunis<sup>2305</sup>. On parlait encore au XVI<sup>e</sup> siècle, à Orléans, des « enfants de l'Aumosne » ou « orphelins de la ville » car ils étaient entièrement à la charge de la ville<sup>2306</sup>. Il arrivait aussi, et cela depuis le haut Moyen Âge, que les paroisses soient simplement mises à contribution comme le rappelle l'article LXXXIX des statuts de l'Hôtel-Dieu de Troyes<sup>2307</sup>.

Parmi les missions de l'Aumône Notre-Dame de Chartres figurait l'alimentation des « *povres enffans trouvés...* »<sup>2308</sup>. À Chartres, on risquait une amende ou une peine corporelle pour avoir abandonné son enfant<sup>2309</sup>. Par exemple, le 30 août 1505 :

[il] « a esté ordonné au sujet des enfants trouvés que les procureurs feront une requête devant M. Le Bailli afin qu'il soit publié par les carrefours de la ville et fait défense à toutes personnes quelsconques de porter ne faire porter et laisser dorénavant en l'église Notre-

---

<sup>2301</sup> ) L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 137.

<sup>2302</sup> ) *Ibidem*, p. 311.

<sup>2303</sup> ) L. LALLEMAND, *Ibid.*, p. 137. C. BILLOT, « Les enfants abandonnés à Chartres... », *op. cit.*, p. 170.

<sup>2304</sup> ) L. LALLEMAND, *Ibid.*, p. 136.

<sup>2305</sup> ) C. BILLOT, « Les enfants abandonnés à Chartres... », *op. cit.*, p. 170.

<sup>2306</sup> ) *Ibidem*, p. 169.

<sup>2307</sup> ) *Cf. supra*, p. 326 et note 1409. C. BILLOT, « Les enfants abandonnés à Chartres... », *op. cit.*, p. 169.

<sup>2308</sup> ) C. BILLOT, « Les enfants abandonnés à Chartres... », *op. cit.*, p. 169.

<sup>2309</sup> ) *Ibidem*, p. 171.



Dame de Chartres ne ailleurs aucuns enfants trouvés et que ceux qui sçauront à qui ils appartiennent le signifient à peine d'amende aux procureurs de la ville ou à justice pour sur ce estre pourvu »<sup>2310</sup>.

Ainsi, interdiction et appel à la délation étaient les principaux moyens de coercition.

## **V - Comportements alimentaires et sexuels étranges, déviants ou transgressifs**

### **1 - Fantômes et réalité de la consommation de viande de chien et autres formes de réactions plus ou moins anecdotiques**

Les frontières alimentaires varient selon les cultures, les religions et la situation du moment. Par exemple : pourquoi dans certaines cultures mange-t-on du chien (cynophagie<sup>2311</sup>) et pas dans d'autres ? Les sociétés occidentales valorisent la proximité qu'entretient le chien avec l'homme et prohibent en conséquence la consommation de sa chair<sup>2312</sup>. Ainsi, cette consommation ou non-consommation de la viande est déterminée par la place qu'occupe l'animal dans la classification et la hiérarchie des espèces animales. Mais cette proximité constituait-elle toujours un obstacle, surtout en période de crise alimentaire ? La chronique tchèque précitée, relatant la crise alimentaire de l'année 1291-2, montre que « beaucoup rongeaient, crues et non salées, des os de charognes de chevaux et d'autres animaux, comme des chiens et les dévoraient, puis mourraient aussitôt en masse, s'étant tournés, sous la contrainte de la faim, vers des nourritures inhabituelles »<sup>2313</sup>. Plusieurs siècles après plus tard, lors du siège de Paris en 1590, « les pauvres, dit un ligueur, témoin

---

<sup>2310</sup> ) C. BILLOT, « Les enfants abandonnés à Chartres... », *op. cit.*, p. 167.

<sup>2311</sup> ) Corée, Chine, Birmanie, Laos, Viet-Nam, Cambodge, Philippines, Polynésie ; Mexique ancien.

<sup>2312</sup> ) Jean-Pierre Poulain, *Sociologie de l'alimentation*, Paris, PUF, 2002, p. 239.

<sup>2313</sup> ) S. ALBRECHT (dir.), *Die Königsaler Chronik...*, *op. cit.*, p. 58.

oculaire, mangeoient des chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne et autre herbes crues (...) »<sup>2314</sup>.

La consommation du dingo par les Australiens (fin XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle) donne une idée sur l'évolution que peut subir le statut d'un animal<sup>2315</sup> ; elle montre en effet comment la constatation du retour à la vie sauvage de ces canidés a légitimé l'abandon de l'interdit par les Australiens. Le statut d'animal familier n'était-il pas réversible ? Si l'animal vient à le perdre, retournant à la domesticité ou à la sauvagerie, il réintègre l'ordre du mangeable<sup>2316</sup>. Mais dans le cas du chien, le principe de proximité est doublé d'un sentiment de dégoût, voire d'horreur et même de considérations civilisationnelles. Les non-consommateurs occidentaux regardent les mangeurs de chien comme des barbares, au point que, dans les débuts de l'anthropologie, on a pu voir dans la cynophagie le signe du degré de civilisation<sup>2317</sup>.

Pourtant nombreux sont les témoignages sur cette consommation de viande de chien et d'autres animaux bannis de l'alimentation occidentale actuelle. Comme ce témoin à Paris en 1590 : « J'ai vu manger à des pauvres des chiens morts tous crus par les rues ; aux autres des trippes que l'on avait jetées dans le ruisseau ; à d'autres des rats et souris que l'on avait pareillement jetés, et surtout des os de la tête des chiens moulus »<sup>2318</sup>. L'objectif n'est pas d'incriminer une société au profit d'une

---

<sup>2314</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 9 et 59. Cf. l'épisode semblable du siège de Paris en 1870-1.

<sup>2315</sup> ) J.-P. Poulain, *Sociologie de l'alimentation...*, *op. cit.*, 239.

<sup>2316</sup> ) « ... L'ethnologie alimentaire européenne connaît bien ce phénomène, par lequel, à la veille de l'abattage, s'opèrent des processus de distanciation symbolique qui rabaisser l'animal, avec qui l'on aurait pu avoir des rapports familiers, au rang d'animal domestique. Dans la paysannerie française, le cochon est souvent baptisé d'un prénom humain, « Arthur ou Jules » ... qui, en le personnifiant, le fait entrer dans la famille, par une identification sympathique. On le nourrit, le soigne avec attention, affection, on lui prépare « la soupe ». Quand l'heure de la mise à mort arrive, on se fâche avec lui, l'accusant de quelques forfaits, très souvent sur le thème de la propreté... accusation qui permettent tout d'abord la distanciation, puis la mise à mort » : J.-P. Poulain, *Sociologie de l'alimentation...*, *op. cit.*, 239.

<sup>2317</sup> ) J.-P. Poulain, *Sociologie de l'alimentation...*, *op. cit.*, 240.

<sup>2318</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 59.

autre, mais de se poser des questions par rapport à la véracité des témoignages. Un autre témoignage saisissant raconte « qu'un gentilhomme, cousin du prévôt des marchands, succomba sans pouvoir se procurer un bouillon de chien que le médecin lui avait prescrit. Il offrit jusqu'à 3. 000 livres tournois à la duchesse de Montpensier qui possédait un petit griffon et qui refusa de le céder en disant qu'elle le conservait pour sa propre alimentation en cas de dernière nécessité »<sup>2319</sup>. Autre témoignage, « les Allemands, gens naturellement féroces, que des personnes aisées entretenaient pour la rareté de leurs maisons, se mettaient au guet au coin des rues pour arrêter au passage tous les chiens qu'ils apercevaient, quoique la plupart pleins de gale, et, après les avoir attirés à eux à force de caresses, ils leur jetaient au col un lacet avec lequel ils les étranglaient, et les mettant en pièces, les dévoraient ensuite tout crus à la vue de tout le monde »<sup>2320</sup>. Pendant le second siège de Paris, sous la Ligue en 1594<sup>2321</sup>, on fit bouillir dans d'énormes chaudières des chiens et des chats qu'on distribua aux pauvres<sup>2322</sup>.

Cependant, la plupart de ces exemples concernent les sièges de Paris dans le cadre de la lutte entre Henri IV et la Ligue catholique, donc ils ressortent au cas des disettes (et famines) de guerre, qui doivent être distinguées des problèmes plus « classique » de soudure par raison climatique ou épidémiologique<sup>2323</sup>... En définitive, l'exemple de la chronique tchèque pour la fin du XIII<sup>e</sup> siècle est le seul qui se soit révélé au cours de la recherche, en ce qui concerne la période médiévale.

---

<sup>2319</sup> ) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 60-61.

<sup>2320</sup> ) *Ibidem*, p. 61.

<sup>2321</sup> ) Cet ultime siège se termine le 21 mars 1594 par l'entrée solennelle du roi.

<sup>2322</sup> ) Jacqueline MILLIET, « Manger du chien ? C'est bon pour les sauvages ! », *L'Homme*, 1995, t. 35, n° 136, p. 81.

<sup>2323</sup> ) En revanche, ces épisodes présentent des preuves d'organisation d'un blocus alimentaire comme arme de guerre et même, antérieurement au premier siège, d'une ruse utilisée (sans succès) par l'armée royale pour entrer dans la ville sous l'apparence d'un convoi de ravitaillement en farine à destination de la population de Paris mourant de faim (« Journées des farines », 20-21 janvier 1591).

L'aggravation des conditions d'existence de ces populations, marginalisées par la continuité des récoltes déficitaires et de leur état permanent de misère, conduit les plus démunis à toutes sortes de réactions, parfois les plus incompréhensibles, voire les plus inhumaines, situations que nous décrivent des témoins, la zoophilie comme une certaine prostitution et autres infanticides étant cités comme les comportements immoraux conséquences de l'aggravation des conditions de survie : en 1438, pendant la forte crise alimentaire de Bruges, « le voyageur espagnol Pero Tafur, à Sluys, port brugeois, est accosté pendant la messe par une femme qui l'emmène chez elle et lui présente ses deux jeunes filles; elle lui offre celle qui lui plaira le plus. Pourquoi ? Parce que la dame en question est quasiment morte de faim, n'ayant en fait qu'un petit poisson à manger depuis quelques jours et ses filles, de même. Tafur l'adjure de ne plus se livrer à de semblables propositions ; il lui donne six ducats de Venise qui permettront à cette famille d'attendre l'an 1439, lequel sera meilleur »<sup>2324</sup>.

## 2 - La question délicate du cannibalisme de survie

Introduisant une dimension certes marginale de la problématique, ce passage s'intéresse au cannibalisme<sup>2325</sup> de survie. Par ce dernier, il faut entendre la consommation - à l'encontre des barrières culturelles, sociales et psychologique - de chair humaine par un humain, dans un contexte de grave pénurie alimentaire. Cette question du « cannibalisme de survie » est très délicate car elle mêle réalités, rumeurs et légendes. Et on sait qu'une révolte quasi universelle est éprouvée par l'humain à l'idée de la consommation de ses semblables. Cependant, l'historien ne

---

<sup>2324</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 134.

<sup>2325</sup> ) Le *Dictionnaire Robert* indique que le terme de base « cannibale » n'apparaît en langue française, par l'intermédiaire de l'espagnol, que v. 1515, à partir du terme indigène caraïbe « caribal » ; le *Dictionnaire...* de Godefroy est muet sur ce point ; Montaigne est le premier auteur à consacrer, en 1572, une réflexion à ce terme au Livre I de ses *Essais*. Quant à l'application d'un dérivé du terme à la désignation de l'anthropophagie, elle ne daterait que de la fin du XVIIIe siècle.

peut ignorer le contenu des textes anciens. Et comme l'écrivait Josué de Castro, l'homme est capable d'altérer son comportement lorsqu'il est tenaillé par les affres de la faim<sup>2326</sup>. Et l'opulence d'aujourd'hui ne doit pas faire oublier que le continent européen, à l'égard d'autres continents, a connu aussi ses siècles obscurs jalonnés de crises de subsistance, de guerres et d'épidémies. « L'anthropophagie par nécessité » a été observée chez tous les peuples civilisés au milieu des populations réduites à l'inanition<sup>2327</sup>. Comme l'écrivait le médecin nutritionniste J. Claudian, « dès que le problème de survie se pose, l'homme trouve, sans aucune expérience antérieure, un raccourci qui le remonte vers le point de départ de la zoologie, de l'omnivore de base »<sup>2328</sup>.

Plusieurs des aspects du cannibalisme rendent son étude difficile : le cannibale agit en privé, sa victime ne témoigne pas et le manque de vivres entraîne des déplacements multiples qui favorisent la diffusion de rumeurs infondées ou invérifiables. Il faut vraiment que le manque soit soudain et intense et qu'il n'y ait aucune source d'approvisionnement extérieure<sup>2329</sup>. Ce n'est pas cette forme de cannibalisme qui nous intéresse le plus même si cela reste un cannibalisme de survie, mais celui où rumeur et réalité sont difficiles à distinguer au sein d'une population accablée de maux, terrain privilégié pour les rumeurs, les récits effrayants et les légendes. Ainsi, la priorité ne sera pas donnée à l'« anthropophage par tradition culturelle » mais à celui qui l'est devenu par « nécessité ».

---

<sup>2326</sup> ) J. de CASTRO, *Géographie de la faim...*, *op. cit.*, p. 231.

<sup>2327</sup> ) Arthur BORDIER, « L'anthropophagie », *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, IIIe série, t. 11, 1888, p. 65.

<sup>2328</sup> ) J. CLAUDIAN, « Réflexions sur le cannibalisme de famine », *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, n° VIII, fasc. 4, 1973, p. 299 ; cité par A. G. BOUREIMA, *Une Histoire des famines au Sahel...*, *op. cit.*, p. 78.

<sup>2329</sup> ) De nos jours : accident aérien dans des lieux isolés, marins à la dérive ou expédition polaire avortée. Pour la période médiévale, on peut évoquer la première croisade en Terre sainte avec les épisodes des sièges d'Antioche et de Marrah en 1098.

Plusieurs questions restent en suspens : Que faire quand il n'y a plus rien à manger ? Peut-on se nourrir à tout prix ? La mort par faim est-elle plus glorieuse qu'une survie acquise au prix de l'outrepassement des limites sociales ? Y a-t-il vraiment des limites sociales dans une période de faim extrême ? Si oui, qui fixe ces limites sociales ? Est-il légitime que cette fixation des limites soit le fait de l'autorité qui, dans le principe, ne connaissait pas, du moins personnellement, les affres de la faim ?

Ces questions, aussi philosophiques soient-elles, méritent d'être posées dans ce contexte précis. En période d'extrême pénurie, proche de la famine, la quête de nourritures immédiatement disponibles imposa parfois des choix qui pourraient paraître qualifiés de monstrueux : lorsque cette « quête de nourriture devient affaire de survie à très court terme d'une personne ou d'un groupe, les cadres normaux des coutumes alimentaires et des pratiques sociales peuvent s'en trouver bousculés »<sup>2330</sup>. Tel est le cas de la consommation de chair humaine. Et comme l'écrivait Vincent Vandenberg, « il faut accepter de briser une grille de lecture bien établie, qui veut que le cannibale soit toujours l'Autre et jamais soi-même »<sup>2331</sup>. Les textes évoquant des faits de cannibalisme sont très nombreux, ce qui paraît en confirmer la réalité<sup>2332</sup>.

Sur le temps historique long, pour ce qui est des nourritures carnées, « la consommation de chair humaine est de très loin le choix alimentaire de substitution le plus souvent rapporté par les sources » estime Vincent Vandenberg<sup>2333</sup> : le cannibalisme de survie<sup>2334</sup> revient souvent dans les sources (littérature latine et vernaculaire, peinture de manuscrits, écrits et discours religieux de tous types, etc.) et dans la littérature secondaire.

---

<sup>2330</sup> ) V. VANDENBERG, *De chair et de sang...*, *op. cit.*, p. 163.

<sup>2331</sup> ) *Ibidem*, p. 13.

<sup>2332</sup> ) P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>2333</sup> ) V. VANDENBERG, *Les nourritures des affamés...*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>2334</sup> ) Par exemple, l'histoire d'une mère se nourrissant de la chair de son enfant pour survivre fut diffusée à grande échelle par les sources du Moyen Âge ; R. GLABER, *Chronique...*, *op. cit.*, p. 170.

En Europe, la culture chrétienne en particulier, exclut ce genre de pratiques. Toutefois, dans certaines situations extrêmes, ces interdits peuvent être momentanément dépassés. Ainsi, les chroniqueurs de la première croisade (Daimbert de Pise, Baudri de Dol, Guibert de Nogent reprenant le texte de l'Anonyme des *Gesta*, Raoul de Caen, Guillaume de Tyr, etc...) expliquent l'anthropophagie des croisés dans un contexte de pénurie alimentaire provoquant une faim intense<sup>2335</sup>. Ce cannibalisme de survie ne date pas des derniers siècles médiévaux, il revient dans presque toutes les sources, toutes périodes confondues.

Il faut cependant faire la distinction - même si les sources médiévales la font rarement, affirmant simplement que les hommes étaient contraints de « manger d'autres hommes »<sup>2336</sup> - entre nécrophage et anthropophage. Le premier ne tue pas, contrairement au second ; il se nourrit de cadavres. Au Moyen Âge, les allégations de cannibalisme, utilisés dans les récits de famine, visaient tout d'abord à souligner l'intensité dramatique des crises de subsistance au cours desquelles elles étaient censées se dérouler<sup>2337</sup>. Mentionnant (sur les années 792 et 793) - en une seule phrase perdue au milieu des évocations détaillées des campagnes militaires de Charlemagne, une situation créée par une crise de subsistance dans le royaume franc, les *Annales Mosellani* résumant la chose en ces termes : « La faim, qui avait commencé l'année précédente, s'aggrava à tel point qu'elle força non seulement à manger d'autres choses immondes, mais aussi en vérité, nos péchés l'exigeant, elle força les hommes à manger les hommes, les frères à manger les frères et les mères à

---

<sup>2335</sup> ) En dernier lieu : Tomasz PELECH, *Shaping the Image of Enemy-Infidel in the Relations of Eyewitnesses and Participants of the First Crusade: The Case of Muslims*, thèse de doctorat en cotutelle internationale sous la dir de Stanislaw Rosik et Jean-Luc Fray, Université de Wrocław - Université Clermont-Auvergne, 2021, *passim*.

<sup>2336</sup> ) Johann Martin LAPPENBERG (éd.) *Annales Mosellani, MGH, SS XVI* (Hanovre, 1859), p. 498 .

<sup>2337</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 273.

manger les fils. »<sup>2338</sup>. Rien cependant, dans ce passage, ne permet d'affirmer une pratique de cannibalisme (qui suppose le meurtre intentionnel aux fins de consommation) : l'épisode rapporté par le chroniqueur pourrait tout aussi bien s'appliquer à des cas de nécrophagie, cas qui suffit à l'indigner.

C'est bien la nécrophagie qu'évoque explicitement un passage du récit de Raoul Glaber, par exemple, dans l'allusion qu'il fait à une mère se nourrissant de la chair de son enfant pour survivre : « ... quand on se fut nourri de bêtes et d'oiseaux, cette ressource une fois épuisée, la faim ne s'en fit pas sentir moins vivement, et il fallut, pour l'apaiser, se résoudre à dévorer des cadavres, ou toute autre nourriture aussi horrible... »<sup>2339</sup> et, plus loin : « en beaucoup d'endroits, les cadavres furent exhumés et servirent à apaiser la faim »<sup>2340</sup>. Plus ambigu est le passage de sa *Chronique universelle* (des origines à 1125) où le moine bavarois Ekkehard d'Aura évoque, pour l'année 899, une grande faim qui aurait persuadé les hommes de se manger les uns les autres (« *Magna fames homines se invicem comedere persuasit* »)<sup>2341</sup>.

Deux autres séquences du récit de Raoul Glaber - à une centaine de pages l'une de l'autre dans la traduction française - donnent des tonalités divergentes :

« À la même époque commença, dans le monde romain tout entier, une horrible famine qui dura cinq ans. On ne connaissait pas un pays qui ne ressentit de la disette et ne manquât de pain. Beaucoup d'hommes du peuple moururent d'épuisement et de faim. On fut réduit, sur plusieurs points de la terre, à se nourrir, non seulement d'animaux immondes et de reptiles, mais de la chair même d'hommes, de femmes et d'enfants ; car on n'écoutait que les horribles conseils de la faim, au mépris des attachements les plus saints et même de l'amour paternel. On voyait, dans ces temps d'horreur, des fils, parvenus à la force de l'âge, dévorer leurs mères, et les mères, à leur tour, sourdes à la voix du sang, déchirer leurs

---

<sup>2338</sup> ) J. M. LAPPENBERG (éd.) *Annales Mosellani*, *op. cit.*, p. 498 ; V. VAUDENBERG, *De chair et de sang...*, *op. cit.*, p. 264.

<sup>2339</sup>) R. GLABER, *Chronique...*, *op. cit.*, p. 170.

<sup>2340</sup> ) *Ibidem*, livre IV, p. 243.

<sup>2341</sup> ) *Ekkehardi Chronicon universale*, *MGH., SS., VI*, p. 173.



enfants pour calmer leur faim. »<sup>2342</sup>. Ce qu'évoque cet auteur correspond à des temps de famine fréquents tout au long du Xe siècle, la datation restant hasardeuse<sup>2343</sup>.

Seules l'allusion à la force de l'âge des fils et l'effet de renversement rhétorique à propos des femmes - faibles par rapport à leurs grands fils mais en position dominante par rapport à leurs jeunes enfants - suggère à demi-mot l'acte de violence homicide et donc le dépassement du cas de nécrophagie. Plus loin, le récit du même auteur est cependant plus explicite et décrit des situations extrêmes :

« ... le voyageur, assailli sur la route, succombait sous les coups de ses agresseurs ; ses membres étaient déchirés, grillés au feu, et dévorés. D'autres, fuyant leur pays pour fuir aussi la famine, recevaient l'hospitalité sur les chemins, et leurs hôtes les égorgaient la nuit pour en faire leur nourriture. Quelques autres présentaient à des enfants un œuf ou une pomme, pour les attirer à l'écart, et ils les immolaient à leur faim. Les cadavres furent déterrés en beaucoup d'endroits pour servir à ces tristes repas.<sup>2344</sup> Enfin ce délire, ou plutôt cette rage, s'accrut d'une manière si effrayante, que les animaux mêmes étaient plus sûrs que l'homme d'échapper aux mains des ravisseurs, car il semblait que ce fût un usage désormais consacré, que de se nourrir de chair humaine : et un misérable osa même en porter au marché de Tournus, pour la vendre cuite, comme celle des animaux. Il fut arrêté, et ne chercha pas à nier son crime ; on le garrota, on le jeta dans les flammes. Un autre alla dérober pendant la nuit cette chair qu'on avait enfouie dans la terre ; il la mangea, et fut brûlé de même. »<sup>2345</sup>.

La formulation de ce récit sur la fréquence de ces « festins » de chair humaine est évidemment destinée à condamner sans réserve ces pratiques, ledit moine Glaber n'étant sans doute pas contraint par son statut à souffrir des mêmes privations.

---

<sup>2342</sup>) R. GLABER, *Chronique...*, *op. cit.*, p. 74-75.

<sup>2343</sup>) L'auteur est bourguignon et la mort du duc Henri, en 997, pourrait être introduite comme point de départ de la dévastation de la Bourgogne.

<sup>2344</sup>) R. GLABER, *Chronique...*, *op. cit.*, p. 170-171.

<sup>2345</sup>) *Ibidem*, p. 170.

Cette crise, s'installant dans la durée (5 ans), ne peut être attribuée uniquement à la soudure ou crise annuelle mais acquiert un statut pluriannuel et le « monde romain », dont parle Glaber correspond à l'Occident et sert à montrer l'ampleur de la crise de subsistance ; cette volonté est réitérée plusieurs fois : « une grande partie du peuple », « en de nombreux endroits ». Robert Fossier, s'interrogeant sur le récit de Glaber, confirme toutefois l'état extrême de dénuement qui pouvait inciter certains à dépasser les limites des interdits humains et religieux mais instille aussi le doute sur la réalité des faits rapportés : « membres décharnés, ventre ballonné, voix inaudible, prostration comateuse ; peut-être n'a-t-on pas vendu à Tournus de la chair humaine cuite, ni déterrés les morts ou mangés les enfants ; mais c'était là chose possible et qu'on n'invente pas sans motif »<sup>2346</sup>.

Près de trois siècles plus tard, faisant référence aux crises politique et alimentaire tchèque de l'année 1291-92, une chronique du XIV<sup>e</sup> siècle montre cet état de désespoir sans réponse, dû à la faim !

« Une mère, oubliant son instinct maternel, tua son enfant pendu à son sein, pour se rassasier de sa chair et donner ainsi à sa propre vie pitoyable encore un petit délai supplémentaire... Beaucoup rongeaient, crues et non salées, des os de charognes de chevaux et d'autres animaux, comme des chiens et les dévoraient, puis mourraient aussitôt en masse, s'étant tournés, sous la contrainte de la faim, vers des nourritures inhabituelles. Les parents mourraient de faim sous les yeux de leurs fils et ceux qui avaient reçu les derniers sacrements suivaient immédiatement les décédés dans la mort. L'air était ô combien empesté de l'odeur des cadavres et celui qui, peut-être, aurait pu vivre un peu plus longtemps pourrait soudain, atteint par l'air empoisonné et sentant le malheur. Et le frère prépare la tombe de son frère ; il se hâte pour le suivre dans la mort ou, peut-être même, le précéder... »<sup>2347</sup>.

---

<sup>2346</sup>) R. FOSSIER, *Paysans d'Occident...*, op. cit., p. 89.

<sup>2347</sup>) S. ALBRECHT (dir.), *Die Königsaal Chronik...*, op. cit., p. 58.

On peut ajouter à ces récits le texte transmis par Piero Camporesi, lui aussi marqué par la dramatisation : soulignant les horreurs que déterminait l'extrême dénuement, le *topos* de l'accouchée dévorant son nouveau-né y est évoqué comme le thème quasi récurrent<sup>2348</sup>. Mais le récit de la chronique de Königsaal décrit, certes, une situation dramatique mais des comportements « normaux » en temps de crise alimentaire grave qui font ressortir le caractère exceptionnel et monstrueux de l'épisode cité, mais brièvement, au début du passage.

Trois siècles plus tard encore, lors du siège de Paris en 1590, face à la nécessité croissante, les lansquenets, gens de soi barbares et inhumains, mourant de mâle rage de faim, commencèrent à chasser aux enfants et en mangèrent plusieurs<sup>2349</sup>. Il est rapporté, dans *l'Histoire des famines à Paris*, le récit (rumeur, affabulation littéraire ou affaire judiciaire ?) d'une dame riche qui, ne pouvant se procurer du pain avec son argent, vit mourir deux de ses enfants : « tourmentée par la faim, au lieu de faire enterrer leurs corps, elle les coupa en morceaux, les sala et s'en nourrit avec sa servante pendant plusieurs jours »<sup>2350</sup>. Lors de ce même siège de Paris, on est plutôt dans un acte de « pâtisserie nécrophage » avec l'exemple suivant : « Chaque matin, on trouvait dans les rues de Paris cent à deux cents cadavres. (...) On fit une farine avec les ossements de morts qu'on mêla avec des vieilles graisses pour composer une pâte qu'on appela après cuisson la « Montpensier »<sup>2351</sup>. Semblables scènes se retrouvent encore en Franche-Comté en 1637 où l'on aurait fait « picorée » de chair humaine, et en Livradois, dans les montagnes du sud de la

---

<sup>2348</sup>) P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>2349</sup>) F. VINCENT, *Histoire des famines à Paris...*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>2350</sup>) F. VINCENT, *Ibidem*, p. 61 ; Voltaire, dans sa *Henriade*, a raconté le fait en détail en dépeignant la malheureuse mère.

<sup>2351</sup>) Du nom de Catherine Marie de Lorraine (1552-1596), duchesse de Montpensier, ardent soutien de la Ligue catholique contre Henri de Navarre.

Basse Auvergne, où l'on déterre, en 1694, quelques enfants tout juste froids pour les manger<sup>2352</sup>.

L'état des sources, le statut et les intentions de leurs auteurs, les circonstances de leur rédaction posent la question difficile du lien entre réalité et imaginaire. En fait, rumeur et réalité sont difficiles à distinguer au sein d'une population accablée de maux, terreau privilégié pour les rumeurs, les récits effrayants et les légendes. Dans cette perspective, le thème du cannibalisme, tel qu'il est exprimé dans une documentation médiévale à vocation chronistique, mérite d'être traité avec circonspection. En cherchant à démontrer coûte que coûte que le cannibalisme de survie est une conséquence plus ou moins directe d'une colère divine, beaucoup de chroniqueurs, influencés par cette interprétation chrétienne traditionnelle, perdent l'effort de construction historique. Cette reconstruction historique des crises accompagnées de cannibalisme au profit du dévoilement des plans divins, à des fins morale et idéologique, pose la question de la fiabilité des sources sans exclure l'idée d'une réelle existence du phénomène de cannibalisme. Ainsi, certains comme Raoul Glaber, par des stratégies narratives bien maîtrisées, essayent d'instrumentaliser la faim comme conséquence de cette colère divine. Angoissée par la crise, une partie de la population se sert du cannibale comme bouc émissaire ; et souvent, « l'enfant que l'on croyait dévoré avait en réalité péri seul dans un fossé »<sup>2353</sup>.

On peut multiplier les exemples et, comme dans la majeure partie des récits, le motif général reste le péché humain : le péché suscite la colère divine et celle-ci se traduit en crise de subsistance obligeant les hommes à s'entre-tuer. Dans le cas du précédent exemple rapporté par les *Annales Mosellani*, il faut comprendre le contexte historique de cette crise pour voir que les causes sont autres et peut-être

---

<sup>2352</sup> ) Gaston ROUPNEL, *La Ville et la campagne au XVIIe siècle. Étude sur les populations du Pays Dijonnais*, Paris, Armand Colin, 1955, p. 32-33. J.-M. MORICEAU, *Terres mouvantes...*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>2353</sup> ) V. VAUDENBERG, *De chair et de sang...*, *op. cit.*, p. 250.

que les événements ne se sont pas passés comme ils ont été raconté par l'analyste. Après le « Coup d'Etat » ou rébellion manquée, à l'automne 792, du fils illégitime de Charlemagne, Pépin, dit « le Bossu », les coupables sont, soit pendus, soit décapités, soit fouettés ou exilés. Ensuite, une famine s'est déclenchée juste après les troubles, dès l'époque de la moisson. Mais en suivant l'analyse de ce récit proposée par Vincent Vaudenberg, il semble s'avérer que l'auteur des *Annales* a interverti les périodes pour étayer son propos<sup>2354</sup>.

## Conclusion

En réalité, il est encore difficile, aujourd'hui encore, de différencier l'impact des crises frumentaires répétées de l'incapacité d'assurer le transport des grains vers les régions déficitaires, déterminant des déficits frumentaires localisés, aggravés à leur tour par la spéculation et l'interdiction de l'exportation. Au-delà de la délinquance, réduite à des actes de malversations très limitées, il est parfois difficile de distinguer ce qui relève du chapardage dû à la simple famine et, plus précisément, les prélèvements systématiques que ces populations réduites à l'extrême misère sont contraintes à multiplier aux temps de la soudure. Certes, à l'été, les tensions sociales s'accroissent du fait de la cherté croissante de la vie et des rumeurs de plus en plus invraisemblables qui circulent<sup>2355</sup>. Ces rumeurs, difficiles à vérifier, concernaient souvent des événements exceptionnels. Et dans cette époque médiévale, relever les choses exceptionnelles était une pratique culturelle courante. Cependant, ces comportements extrêmes sont, à l'évidence, la conséquence de périodes au cours desquelles les famines, plus que les disettes, réduisaient une partie des populations à tenter de survivre par tous les moyens. Pour le haut Moyen Âge, qui dit « aliment

---

<sup>2354</sup> ) V. VAUDENBERG, *De chair et de sang...*, *op. cit.*, p. 265.

<sup>2355</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 324.

de substitution » dit le plus souvent « viande insolite », tandis que les siècles postérieurs voient dominer les allusions aux nourritures végétales<sup>2356</sup>.

---

<sup>2356</sup> ) V. VANDENBERG, *Les nourritures des affamés...*, *op. cit.*, p. 11.

## Chapitre XI

### Les secours de la religion

Après les « comportements extrêmes » évoqués au chapitre précédent, intéressons-nous maintenant aux pratiques plus paisibles et unificatrices pour des sociétés plongées dans l'état de nécessité et l'angoisse. L'écrasante majorité des populations, en voyant les crises alimentaires comme des faits divins, préféraient faire appel, selon des pratiques définies par les autorités religieuses en place, à des intercesseurs susceptibles d'intervenir en faveur des suppliants. Prier pour avoir du pain est une habitude ancienne.

Aussi, au milieu de ces détresses alimentaires naquirent ou se développèrent toutes sortes d'institutions à vocation charitable. Ainsi sont peu à peu organisées toutes sortes d'interventions, de distributions d'aides, majoritairement en nature, certaines maisons, conseils, monastères, églises et hôpitaux devenant les lieux privilégiés d'aide aux défavorisés. Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les prédicateurs - et au premier chef ceux des nouveaux « ordres mendiants » - au nom d'une charité chrétienne dont il leur paraissait essentiel qu'elle soit en permanence la préoccupation de l'Église, comme la prédication, autre responsabilité des clercs, furent à l'origine d'une prise de conscience, l'Évangile ayant privilégié l'aide aux plus déshérités.

#### I - L'appel à la protection divine

Au-delà des recherches permettant de déterminer ce que représente, sur les plans tant agronomique que technique ou/ et financier, ce temps de soudure, qu'il vaudrait mieux désigner comme un moment très particulier de la vie des populations,

rurales ou urbaines, il faut rappeler ce que signifient ces termes de « temps de soudure ». Ces temps au cours desquels les individus, quelles que soient leurs situations dans l'échelle sociale, leurs responsabilités publiques ou simplement familiales, se trouvent confrontés à ces moments particulièrement angoissants, marqués d'abord par l'exigence d'une survie alimentaire, alors qu'ils ne maîtrisent plus les capacités de production et qu'ils sont réduits à la situation du « vécu-subi ».

Il est tout aussi important de comprendre que la quasi-totalité de ces populations vivent dans une conception millénaire diffusée et imposée dans l'esprit de tous : le monde est une création du Dieu biblique, juif ou chrétien ; les églises, chrétienne apostolique romaine ou orientale orthodoxe (patriarcat byzantin et églises autocéphales des mondes slaves), rigoureusement monothéistes, à l'identique du monde musulman sunnite méditerranéen, demeurent la seule référence d'une piété unanimement partagée. La soumission au pouvoir tout-puissant de Dieu, Yaveh ou Allah, se définit d'abord par la dépendance des individus aux interventions surnaturelles. La volonté divine devait s'exprimer par des phénomènes météorologiques et plus précisément lorsque la brutalité des variations climatiques ne pouvait être expliquée que par la puissance des éléments déchaînés ou par le déclenchement d'accidents naturels dont l'ampleur paraissait inconnue dans la mémoire collective.

La seule ressource demeurait l'appel, selon des pratiques définies par les autorités religieuses en place, à ces références majeures, voire à des intercesseurs susceptibles d'intervenir en faveur des suppliants. Ces types de prières rappellent la pratique dite de la rogation qui vient du latin « *rogatio* » : « action de demander », « supplication, « prière ». Les rogations trouvent, en Occident latin, leur origine au Ve siècle : « en un temps tragique, saint Mamert, évêque de Vienne, institua un jeûne et des processions chantées pendant les trois journées qui précèdent



l'Ascension »<sup>2357</sup>. Cet acte finit par devenir une coutume qui se perpétua dans le temps. L'objectif était de demander la bénédiction divine sur les travaux champêtres, en vue des récoltes à venir, telles les « prières établies par l'Église pour demander à Dieu la disposition du temps nécessaire à la conservation, la maturité & l'abondance des biens de la terre, & de celles où l'on doit avoir recours dans le temps de disette »<sup>2358</sup>. La fixation des litanies majeures<sup>2359</sup>, un rite impliquant des prières pour les récoltes au 25 avril, fait également sens à cet égard.

Le récit, certes très antérieur à notre chronologie de recherche, des miracles de Saint Séverin de Norique en donne un exemple. Séverin de Norique (*Severinus*), est né vers 410, mort en 482. Sa *Vita* a été rédigée vers 511 par Eugippius (v. 465 - v. 533), troisième abbé du monastère disparu de *Favianis* (non loin de l'actuelle localité de Mautern<sup>2360</sup>), sur les rives du Danube, dans l'ancienne province romaine de Norique septentrionale<sup>2361</sup>. Le saint héros est décrit comme capable d'arrêter par la prière une invasion de sauterelles qui menaçaient de détruire les récoltes dans la région de *Cucullis* (aujourd'hui : Kuchl<sup>2362</sup>). L'auteur de la *Vita* le montre aussi blâmant une riche veuve de la région de *Favianis*, du nom de Procula, qui avait accumulé d'importantes réserves de céréales et ne voulait rien en céder ; le saint lui reprocha sa cupidité, sa convoitise et son esprit avide, au point que la femme céda et ouvrit enfin aux affamés ses greniers, jusque-là réservés. De la même façon, lorsque les

---

<sup>2357</sup> ) <https://liturgie.catholique.fr/lexique/rogations/> Consulté le 18/11/2019. Mamert fut évêque de Vienne, sur le Rhône, dans le troisième quart du V<sup>e</sup> siècle. Il fait aussi partie des trois « saints de glace », célébrés à la mi-mai et censés protéger les cultures contre les dernières gelées nocturnes.

<sup>2358</sup> ) N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 955.

<sup>2359</sup> ) Rite chrétien instauré par Grégoire le Grand (pape de 590 à 604) en substitution aux festivités romaines des *Robigalia*, un rite païen.

<sup>2360</sup> ) Mautern an der Donau : Autriche, *Land* de Basse-Autriche, district de Krems.

<sup>2361</sup> ) Couvrant actuellement les *Länder* autrichiens de Haute-Autriche, Salzbourg et Carinthie et la partie orientale du *Land* allemand de Bavière.

<sup>2362</sup> ) Kuchl, Autriche, *Land* de Salzbourg, district de Hallein.

plus riches habitants de *Lauriacum* (Lorch<sup>2363</sup>) refusèrent de s'engager à consacrer le dixième de leurs récoltes de blé à venir pour assurer l'alimentation des pauvres en pain, la prière du saint fit se propager miraculeusement la rouille des céréales dans leurs champs aux blés déjà mûrs. Lors d'une autre intervention de Séverin, la glace (on était donc au plus froid de l'hiver) de l'Inn, un affluent du Danube, se rompit et les navires chargés de secours (en vivres) purent atteindre la province de Norique<sup>2364</sup>. A Volterra, en Toscane, les saints Just et Clément sont censés avoir obtenu par leurs prières, à la même époque, la libération de la ville du danger vandale et avoir multiplié les blés, comme le représente, bien plus tard, un élément de prédelle conservé à la National Gallery de Londres et attribué à Domenico Ghirlandaio (v. 1479)<sup>2365</sup>.

Contrairement aux paysans du Lyonnais qui auraient recouru à des magiciens pour conjurer l'orage et la grêle destructeurs des fruits, les premiers Carolingiens auraient cherché à remédier à la cause première des calamités dans leur système religieux, par la liturgie et par la correction des péchés<sup>2366</sup>. À l'époque carolingienne, tout ce qui permet de dévoiler l'avenir et d'empiéter sur le domaine de Dieu est condamné<sup>2367</sup>. D'ailleurs, en 829, en traçant les grandes lignes d'un programme de réforme pour tout le royaume, les évêques réunis à Paris consacrèrent un chapitre entier à la magie<sup>2368</sup>. Il est dit que les magiciens, capables de troubler l'air et envoyer

---

<sup>2363</sup> ) Lorch, ancienne capitale de la province romaine de Norique : cne. d'Enns, Autriche, *Land* de Hte.-Autriche, district de Linz-campagne.

<sup>2364</sup> ) Walter POHL et Maximilian DIESENBERG (éd.), *Eugippius und Severin. Der Autor, der Text und der Heilige*, Vienne, 2001, cité par Franz IRSIGLER, « Über der Quellenwert hagiographischer Texte des frühen und hohen Mittelalter » [A propos de la valeur comme sources des textes hagiographiques du Moyen Âge précoce et du haut Moyen Âge], *Kurtrierisches Jahrbuch*, t. 58 (2018), p. 51-53.

<sup>2365</sup> ) [Domenico Ghirlandaio | A Legend of Saints Justus and Clement of Volterra | NG2902 | National Gallery, London](#)

<sup>2366</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 435.

<sup>2367</sup> ) Pierre RICHE, « La magie à l'époque carolingienne », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 117e année, n° 1, 1973, p. 132.

<sup>2368</sup> ) *Ibidem*, p. 129.

la grêle, prédire l'avenir, enlever aux uns les fruits et le lait pour les donner aux autres, devaient être punis<sup>2369</sup>.

Saint Jean Galbert, né en 1038, fondateur en 1063 de l'ordre monastique de Vallombreuse<sup>2370</sup>, canonisé en 1193, est également crédité d'une multiplication miraculeuse des blés, événement encore célèbre par un tableau du début du XVII<sup>e</sup> siècle, dû à Alessandro Allori « il Bronzino » et conservé au Musée de Prato, en Toscane.

Ainsi, « le cultivateur plaçait la paix et les faveurs du ciel au même rang, sinon plus haut que l'ensemencement ou le travail de ses bœufs et il se préoccupait d'acquérir des valeurs immatérielles auprès des personnes protectrices ou médiatrices de la même façon qu'il se procurait au marché la semence ou de jeune bestiaux »<sup>2371</sup>. Il avait peut-être raison car les Livres saints rapportent :

« Les châtimens dont Dieu menace son Peuple, & surtout de l'abandonner à une affreuse disette des biens de la terre, s'il n'observe sa Loy & ne garde ses Commandemens... Si vous marchez selon mes Preceptes, si vous gardez & pratiquez mes commandemens, je vous donnerai les pluies propres à chaque saison ; la terre produira les grains & les arbres seront remplis de fruits. Vous n'aurez pas battu le bled de vostre récolte qu'il faudra faire les vendanges, & avant que les vendanges soient achevées, le temps des semences vous pressera... »<sup>2372</sup>.

Les remèdes spirituels contre ce que certains appelaient la « colère divine » de 1315 tournaient autour de la prière et du jeûne, de la contrition, pénitence et repentance, de la renonciation aux bals, aux jeux, aux divertissements, aux réjouissances et aux

---

<sup>2369</sup> ) P. RICHE, « La magie à l'époque carolingienne »..., *op. cit.*, p. 129.

<sup>2370</sup> ) Valombrosa, cne. de Regello, Italie, Toscane, province de Florence.

<sup>2371</sup> ) M. LE MÉNÉ, *L'économie médiévale...*, *op. cit.*, p. 180.

<sup>2372</sup> ) Lévitique, chap. 6, versets 3, 4, 5, 6 & 10 ; cité par N. DELAMARE, *Traité de la police...*, *op. cit.*, p. 955.

vanités en tout genre<sup>2373</sup>. Ainsi, les processions traditionnelles en Beauce (en 1315), dans le diocèse de Chartres et à Rouen où « nous avons vu une grande foule d'hommes et de femmes, sur plus de cinq lieues, pieds nus, dont beaucoup même, à part les femmes, étaient complètement nus, se rendre en procession à l'église avec leurs prêtres pour implorer les saints martyrs, et portant avec dévotion des statues de saints et de pieuses reliques afin de les faire bénir. »<sup>2374</sup>

Les régions méditerranéennes peuvent connaître et connaissent bien souvent de longues périodes de sécheresse, au terme desquelles les cultures céréalières étaient sévèrement touchées, les rendements désespérément déficitaires ; des cérémonies de prières étaient systématiquement organisées, le clergé local priant Dieu de rompre ce cataclysme de sécheresse, ces implorations devant sensibiliser le cœur du divin Protecteur, la pluie, même tardive, pouvant encore sauver une récolte : « on implore la miséricorde de Dieu mais, en fait, on prie pour la future récolte »<sup>2375</sup>. A Florence, une supplique, datant de l'année 1329, est ainsi formulée : « Nécessaire est ton secours, Seigneur, et maintenant plus que toute autre chose ton secours aux pauvres gens »<sup>2376</sup>.

Il arrive que cette peur de manquer entraîne toutes sortes de processions : « En vain, les gueux des campagnes récitaient des proverbes faussement consolateurs, des litanies issues de la cohabitation résignée et sans espoir avec la faim millénaire »<sup>2377</sup>. En 1371, à cause de la sécheresse, des processions furent tenues en août à Plaisance, en Lombardie, pour obtenir de la pluie<sup>2378</sup>. Quelques années plus tard, en 1376, du fait de la sécheresse qui menaçait les récoltes de blé à Béziers, des processions

---

<sup>2373</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>2374</sup> ) Rapporté par E. LE ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>2375</sup> ) J. FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale...*, *op. cit.*, p. 826.

<sup>2376</sup> ) *Il libro del Biadaio*, éd. et intro. G. PINTO, Florence, 1978, p. 375 ; cité par Mathieu ARNOUX, *Le temps des laboureurs...*, *op. cit.*, p. 284.

<sup>2377</sup> ) P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, *op. cit.*, p. 19

<sup>2378</sup> ) P. ALEXANDRE, *Climat en Europe au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 506.

furent organisées à cette même fin<sup>2379</sup>. A l'inverse, en 1395, à Montpellier et à Maguelone, des processions furent tenues pour faire cesser la pluie<sup>2380</sup>. En 1403, à Nîmes, elles le furent afin d'obtenir du beau temps<sup>2381</sup>. Un peu plus tard, en 1406, à Montpellier de nouveau, des processions furent tenues le 11 avril (et répétées le 1er avril 1408), pour obtenir de la pluie<sup>2382</sup>. A Strasbourg, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, 80% des processions ont pour but d'implorer la clémence divine contre le temps trop humide, 10% sont effectuées en rapport avec un temps jugé trop chaud et trop sec et le reste (10%) en relation avec la mise en danger des récoltes par d'autres causes ou encore à cause de la cherté<sup>2383</sup>. Les 6, 7 et 8 juillet, à la suite de la mauvaise récolte de 1456 dans les régions de Castres et de Toulouse, trois processions générales furent organisées à Castres par ordre des consuls pour que s'arrêtent les grandes pluies compromettant la moisson<sup>2384</sup>.

En Velay, un passage du *Journal d'un bourgeois du Puy* (seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle) rapporte, de façon un peu désabusée quant au résultat, l'organisation de nombreuses cérémonies religieuses, toutes transmettant des supplications à Dieu, mais aussi à la Mère de Jésus intervenant en faveur des campagnes sinistrées et des paysans (mais également des citoyens), afin que des nuages de bonne pluie permettent de sauver au moins une partie de la future récolte : « Le povre peuple pansoict que Dieu nous eust oublyé de tout. On fist de grandz processions portant

---

<sup>2379</sup> ) P. ALEXANDRE, *Climat en Europe au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 515.

<sup>2380</sup> ) *Ibidem*, p. 534.

<sup>2381</sup> ) *Ibid.*, p. 542.

<sup>2382</sup> ) *Ibid.*, p. 547 et 554.

<sup>2383</sup>) Gerrit Jasper SCHENK, « Krisenrituale. Vom Nutzen und Nachteil kommunale Selbsinszenierung angesichts drohender Gefahren » [Les rituels de crise. De l'usage et des inconvénients de la mise en scène de soi dans le cadre communal, au regard de dangers menaçants], Martina Stercken et Christian Hesse (dir.) *Kommunale Selbstinszenierung. Städtische Konstellationen zwischen Mittelalter und Neuzeit* [La mise en scène de soi dans le cadre communal. Configurations urbaines, entre Moyen Âge et Temps modernes], Zurich, Chronos Verlag, 2018, p. 123-154.

<sup>2384</sup> ) M.-J. LARENAUDIE, « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 30-31. Castres : Tarn, chef-lieu d'arrondissement.

les saintes reliques & nappe de Nostre-Dame, affin que Dieu nous exaulxat de nous donner de bonne pluye. Verryès les enfans assablés, cryant par les rues, cryant à Dieu & à la Vierge Marye de nous donner de bonne pluye : ce que Dieu les a entendus, & nous en a donné ung jour, & après la secheresse continue »<sup>2385</sup>.

## II – L'Église et les confréries

Les laïcs versent annuellement la dîme dont une partie du produit va aux pauvres. Cet aspect, très institutionnel et permanent, a été développé plus haut. Les exigences évangéliques de charité passent aussi par d'autres canaux...

Dans le monde occidental, une confrérie désignait une sorte d'association pieuse de laïcs chrétiens fondée en vue de favoriser une entraide fraternelle, souvent associée ou confondue avec les corporations au Moyen Âge. Ainsi, la fonction primordiale d'une confrérie était d'assurer à ses membres une aide mutuelle et la grâce divine ; le service des églises, l'entretien de gîtes pour pèlerins et l'assistance aux pauvres étant les trois grands moyens pour atteindre ce but<sup>2386</sup>. Au-delà même de la période de soudure dont il est ici question, l'assistance au pauvre était une obligation, du moins d'après les textes. L'Ancien testament estime que tout homme doit donner une part de ses biens aux pauvres (soit une dîme tous les trois ans) ; le droit canon prescrit aux clercs de verser le quart de leurs revenus aux pauvres. Ainsi, l'Église et les ecclésiastiques prennent leur part dans le secours aux nécessiteux : en 1279, Lambert de Winteren, chanoine de Saint-Cassius à Bonn<sup>2387</sup>, fonde une distribution annuelle lors du vendredi saint ; de telles fondations charitables sont nombreuses dans les testaments, de clercs comme de laïcs. Les pauvres valides, notamment les

---

<sup>2385</sup>) A. CHASSAING (éd.), *Mémoires de Jean Burel. Journal d'un bourgeois du Puy...*, *op. cit.*, p. 355-356.

<sup>2386</sup>) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 198.

<sup>2387</sup>) RFA., *Land* de Rhénanie du Nord-Westphalie, régence de Cologne, chef-lieu d'arrondissement.

chômeurs, sont pris en charge par les « Charités » qui, à dates fixes (« Charité de la Pentecôte » à Cahors ; « Charité du jeudi de la Cène » à Figeac ; Charité de Martel<sup>2388</sup>, « *Communi Karitate Bitterris, in festo Ascensione, 10 s.* »<sup>2389</sup>...) distribuent des aumônes en argent ou en nature. Il est vrai que d'autres distributions ne concernent pas forcément la période de soudure et permettaient à chaque figeacois d'offrir aux pauvres qui « veilleront son corps ou seront présents à la porte de sa demeure le jour de son enterrement », de l'argent, du blé, du pain, du drap<sup>2390</sup>.

Les registres consulaires de plusieurs villes du Quercy font état de distributions, chaque année, de blés et de tuniques (*gonelos*) aux miséreux. A l'inverse, dans le Rouergue voisin, en 1388, le chapitre de Rodez interdit toute distribution (opérées par les confréries rattachées à la cathédrale) de pains cuits et autres « charités » au sein de l'édifice cathédral afin d'éviter les désordres préjudiciables à la bonne tenue du culte<sup>2391</sup>. Vers 1300, le curé de la petite ville d'Anse, sur la Saône<sup>2392</sup> fonde une aumône de 96 bichets de seigle, à distribuer chaque année, à la fête de saint Martin, aux pauvres de la Chazay-d'Azergues<sup>2393</sup>. Cependant, il y avait plusieurs fêtes de la saint Martin - ainsi celle du 11 novembre (fête d'hiver, la plus répandue), qui ne convenait pas au but de la fondation, liée à la période de soudure ; celle « de la translation », dite aussi « estivale » du 4 juillet paraît un peu tardive ; et celle de la

---

<sup>2388</sup> ) Figeac : Lot, chef-lieu d'arrondissement ; Martel : Lot, Gourdon, chef-lieu de canton.

<sup>2389</sup> ) « Pour la commune Charité de Béziers, à la fête de l'Ascension, 10 sous » : Robert FAWTIER (dir.), *Comptes royaux, 1285-1314*, Paris, 1953-6, Comptes des dépenses de la sénéchaussée royale de Carcassonne-Béziers, 1302-3, n° 12.765.

<sup>2390</sup> ) Ch. CHABAUD et E. BAUX, *Les villes du Quercy au Moyen Âge...*, op. cit., p. 112

<sup>2391</sup> ) AD. Aveyron, G 47, f° 19 v° ; cité par Matthieu DESACHY, « Querelles et conflits autour de la cathédrale de Rodez (1300-1500) », Noël COULET et Olivier GUYOTJEANNIN (dir.), *La Ville au Moyen Âge*, t. I (Ville et espace), Paris, CTHS, 1998, p. 138 et n. 24.

<sup>2392</sup> ) Rhône, Villefranche-s/Saône, chef-lieu de canton.

<sup>2393</sup> ) AD. Rhône, C 167 ; cité par Jean-Pierre GUTTON, *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon, 1534-1789*, Paris : Les Belles Lettres, 1971, p. 219 et n. 12. Chazay-d'Azergues est sis à 7 km au sud d'Anse.

saint Martin de Mai (12 mai) - on peut poser l'hypothèse qu'il s'agissait de cette dernière<sup>2394</sup>.

Les hôpitaux étaient les institutions collectives de la bienfaisance urbaine, sans oublier les autorités municipales qui participaient quelquefois à la gestion - à telle point qu'elles s'en chargeront complètement au XVI<sup>e</sup> siècle - mais réservaient aussi une part de leur budget à l'assistance envers les pauvres<sup>2395</sup>. A Lyon, la famine de 1531, doublée d'une épidémie et de mouvements migratoires en provenance de la campagne (1531), aboutit en 1534 à la fusion des différentes institutions de charité de la ville en une « Aumône générale » sur le modèle de celle de Paris, avec privilège royal<sup>2396</sup>.

Dans le monde rural, les liens de voisinage, les réseaux familiaux, devaient faciliter une réelle conscience collective, contributions et assistance aux plus déshérités étant étroitement associées, le secours aux membres les plus fragilisés de la communauté étant une coutume généralisée. En Rouergue, « D'origine obscure, les plus anciennes charités apparurent à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; elles tombèrent aux mains des consulats au cours du XIII<sup>e</sup> siècle »<sup>2397</sup>. Ainsi, les secours publics passèrent de l'administration ecclésiastique à la gestion communale. Dès 1260, dans la ville de Najac<sup>2398</sup>, cette charité s'exprima à travers de fêtes religieuses non anodines, à la Pentecôte, à la Saint-Jean, à la Sainte-Croix et à la Toussaint<sup>2399</sup>. Il faut noter que la plupart, pour ne pas dire la totalité, de ces fêtes religieuses se passe en période de soudure alimentaire ; autrement dit, de la période des semences de printemps à celle des récoltes. Cette correspondance entre le cycle de Pâques - Pentecôte, deux fêtes mobiles (la date la plus précoce possible pour Pâques étant le 22 mars et la date la

---

<sup>2394</sup> ) J.-P. GUTTON, *loc. cit.*, donne une datation, vague, à la « fin avril ».

<sup>2395</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, *op. cit.*, p. 198.

<sup>2396</sup> ) J.-P. GUTTON, *La société et les pauvres...*, p. 266-79.

<sup>2397</sup> ) S. F. ROBERTS, « Les consulats du Rouergue et l'assistance urbaine... », *op. cit.*, p. 138.

<sup>2398</sup> ) Aveyron, Villefranche-de-Rouergue, Rieupeyroux.

<sup>2399</sup> ) S. F. ROBERTS, « Les consulats du Rouergue et l'assistance urbaine... », *op. cit.*, p. 138.



plus tardive pour la Pentecôte tombant le 14 juin) et période de soudure est très intéressante. Le parallèle anthropologique entre la célébration de la semaine Sainte et Pâques – mémorial de la mort et de la résurrection du Christ – le réveil printanier de la nature et l'attente inquiète de la bonne croissance des futures récoltes mérite, dans cette perspective, d'être souligné.

Les institutions monastiques en particulier assuraient, par leur engagement inscrit dans la règle de chaque ordre, l'obligation d'actions caritatives, et ce sans autre limite que celle de leur propre survie. Abbayes bénédictines au lointain passé, ordres mendiants plus récemment créés, toutes et tous devaient assurer en permanence l'aide aux plus dépourvus. Il en était de même pour les établissements séculiers ; clercs et chanoines des évêchés devaient assurer cette aide à tous les pauvres. C'est ainsi qu'en 1208 « le doyen et le chapitre de la cathédrale de Lisieux cèdent leur dîme des fruits des vergers de la banlieue de la ville à l'hôtel-Dieu de Lisieux, à l'usage des pauvres qui y vivent. »<sup>2400</sup> Avec, dans certaines circonstances, des limites, la tradition avignonnaise de la Pignotte, soutenue financièrement par la Chambre apostolique, ou l'institution catalane de charité Pia Almoïna<sup>2401</sup>, ne disposait pas de suffisamment de fonds pour assurer du pain à tous les affamés qui venaient à la porte de l'institution solliciter une aide : « seule la « mauvaise saison » était concernée, depuis la Saint-Martin d'hiver (11 novembre) jusqu'à la fin mai »<sup>2402</sup>. Cette limitation dans le temps rend manifeste cette période de l'année au cours de laquelle la seule moisson passée permet de se nourrir, très précisément ces temps de soudure, le premier mois de l'été correspondant en Catalogne au tout début de la récolte céréalière.

---

<sup>2400</sup> ) AD. Calvados, H suppl. A. 8 ; cité par Mathieu ARNOUX, *Le temps des laboureurs...*, op. cit., p. 251.

<sup>2401</sup> ) Institution charitable catalane (ville de Gérone) au XIVe siècle ; voir Christian GUILLERÉ, « Une institution charitable face aux malheurs du temps : la *Pia Almoïna* de Gérone (1347-1380) », *La pobreza y la asistencia a los pobres en la Catalunya medieval*, 2, Barcelona, 1981-1982, p. 313-345.

<sup>2402</sup> ) D. LE BLÉVEC, *La part du pauvre...*, op. cit., p. 533.

Nombreuses étaient les mesures de charité cléricale : aux yeux d'Emmanuel Le Roy Ladurie, « elles finiront par assécher les trésoreries des Cisterciens français à force d'abriter, nourrir ou aumôner les errants »<sup>2403</sup>, tandis que Michel Mollat rappelle que Cluny consacrait environ le tiers de ses revenus à l'assistance<sup>2404</sup>. L'Aumône Notre-Dame de Chartres se donnait comme mission « *d'héberger les povres trepassans, donner boire et manger à tous povres malades, encevelir les mors, norrir et alimenter povres gésines, povres enffans trouvés nourrir, gouverner...* »<sup>2405</sup>. Dans certaines circonstances extrêmes, le clergé peut aller jusqu'à mettre en vente ou, à tout le moins, engager des ornements ou vêtements liturgiques<sup>2406</sup>, sacrifiant ainsi le patrimoine, les trésors de ces établissements. Et certes, cette attitude relève d'une tradition ecclésiale bien plus ancienne, comme en témoigne Grégoire de Tours pour le Ve siècle à propos de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont de 471 à 486, qu'il montre vendant la vaisselle familiale au profit des pauvres, en cachette<sup>2407</sup>. À propos de la famine de 1030-1033 (« *erat enim eo tempore fames valida, quae sui magnitudine pene totas Galliarum sive Aquitaniae oppresserat provincias* »), Odilon, abbé de Cluny, se prive de tout pour subvenir aux besoins des malheureux : « *coecorum baculus, esurientium cibus, spes miserorum, solamen lugentium fuit.* »<sup>2408</sup>. Il exhorta aussi princes et seigneurs à soulager les habitants dans le besoin.

A Lyon,

« en 1123, à la suite d'une grande famine qui, malgré les efforts du clergé, décime la population nécessiteuse, l'archevêque et son chapitre décident que désormais, en

---

<sup>2403</sup> ) E. LE ROY LADURIE, *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>2404</sup> ) M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>2405</sup> ) C. BILLOT, « Les enfants abandonnés à Chartres... », *op. cit.*, p. 169.

<sup>2406</sup> ) R. GLABER, *Chronique...*, *op. cit.*, p. 173.

<sup>2407</sup> ) GRÉGOIRE de Tours, *Historia Francorum*, lib. II, cap. 23.

<sup>2408</sup> ) « Il y avait, en ce temps là, une famine sévère dont l'ampleur opprimait presque toutes les provinces des Gaules comme de l'Aquitaine (...) Il était le bâton des aveugles, la nourriture des affamés, l'espoir des miséreux, la consolation de ceux qui pleurent... » : *Act. sanct. Bolland., Januarii*, t. I, *vita*, cap. VII, § 22-28, p. 67-68 (note 43); cité par L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 315.

prévoyance d'une pareille calamité, tout chanoine jouissant des revenus d'une obédience doit verser, entre les mains d'un aumônier spécial, autant de mesures de seigle, appelées *mornantets*, qu'il est tenu de pourvoir de jours, à raison de son obédience, aux besoins du réfectoire commun. L'aumônier désigné ne peut, sous aucun prétexte, rien distraire de cette aumône qui reste exclusivement réservée pour subvenir à la nourriture des malheureux »<sup>2409</sup>.

A Dijon, en 1177 : « *Hoc anno fames valida invaluit [...] tabula argentea maioris altaris pauperibus duxit* » (cette année-là régna une sévère famine (...) [l'abbé] consacra aux pauvres les dessus en argent de l'autel majeur)<sup>2410</sup>. Le Pape Innocent III aurait, suite aux difficultés alimentaires de 1216, consacré aux pauvres les dons offerts dans l'église de Saint-Pierre, ainsi que la dîme de tous les revenus<sup>2411</sup>. À son tour, Saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc n'hésita pas à donner tous ses grains aux victimes de la famine de 1237<sup>2412</sup>.

Étudiant le fonctionnement de la Charité de Clermont, en Auvergne, vers 1283, Alexis Fontbonnes écrit qu'elle « semble, durant la période médiévale, essentiellement concentrée sur des distributions de pain »<sup>2413</sup>. Cette Charité, importante en période de soudure, était bien organisée : « Après Pâques, les bayles doivent confier à quelqu'un la tâche de collecter les dons auprès des probes hommes de la ville, dont les bayles eux-mêmes font partie. »<sup>2414</sup>. Cette collecte était suivie par une phase de pré-distribution auprès des chapitres de la cathédrale, de Notre-Dame du Port, de Saint-Genès et des monastères de Saint-Alyre et de Saint-André. Les bayles étaient aussi appelés à « avancer le blé nécessaire pour faire les

---

<sup>2409</sup> ) L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 308.

<sup>2410</sup> ) *Annales Sancti Benigni Divionensis* [Annales du monastère de Saint-Bénigne de Dijon] : *MGH., SS.*, IV, p. 45.

<sup>2411</sup> ) Léon LALLEMAND, *Histoire de la charité*, t. 3, Paris, Alphonse Picard et Fils, 1906, p. 316.

<sup>2412</sup> ) *Act. sanct. Bolland., Julii*, t. VII, *vita*, § 3 et 4, p. 133-134 (note 50) ; cité par L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 316.

<sup>2413</sup> ) Alexis FONTBONNES, *Les confréries à Clermont, Montferrand et Riom à la fin du Moyen Age : Cadres juridiques, liens sociaux et amitiés spirituelles*, Mémoire de master, Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand II), 2006-2007, p. 140-141.

<sup>2414</sup> ) A. FONTBONNES, *Les confréries à Clermont...*, *op. cit.*, p. 142.

pains - on notera que les bayles se font ensuite rembourser leur avance auprès des habitants de la ville - apparemment distribués à l'Ascension »<sup>2415</sup>. Le choix de l'Ascension, fête mobile pouvant osciller, selon les années, entre le 30 avril et le 3 juin, période coïncidant avec celle dite de soudure, donnait plus de sens aux distributions. De plus, dans l'espace civique montferrandais, l'Ascension précède l'élection des nouveaux consuls pour un an - on peut noter que ces derniers, en plus d'être des donateurs potentiels d'aumônes, reçoivent les rendus de comptes des bayles, gestionnaires des dons de la Charité. Et, à propos du remboursement que doivent effectuer les habitants, on peut supposer que celui-ci doit se faire juste après les récoltes. De la sorte, la Charité, en transformant le don en un pain donné comme aumône, se présente comme un « intercesseur charitable »<sup>2416</sup>.

Beaucoup d'aumônes dites publiques doivent ainsi leur origine à l'investissement de certains citoyens pour combattre une famine : « l'aumône générale de Romans doit son origine à une famine survenue au XIV<sup>e</sup> siècle. La charité privée étant devenue insuffisante, les notables de la ville formèrent un bureau pour distribuer des secours aux nécessiteux. Cette aumône fut appelée générale en raison du grand nombre d'individus qui y participaient. Après la cessation du fléau, on conserva cette bonne œuvre dont on avait apprécié les avantages »<sup>2417</sup>.

Les expressions, suivant les lieux « Manse des pauvres, Carité des pauvres, Charité et pauvreté, Table du Saint-Esprit, Table-Dieu... »... rappellent les nombreuses œuvres charitables organisées dans les villes et dont la valeur prend une dimension inestimable en période de manque. Au XIII<sup>e</sup> siècle, en Languedoc comme dans tout l'Occident, nombreuses étaient les œuvres de miséricorde corporelle : « *visito, poto, cibo, redimo, tego, colligo, condo* »<sup>2418</sup>. Ainsi, répondant à l'objurgation de

---

<sup>2415</sup> ) A. FONTBONNES, *Les confréries à Clermont...*, op. Cit., p. 142.

<sup>2416</sup> ) *Ibidem*, p. 160.

<sup>2417</sup> ) L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, op. cit., p. 323 (note 70).

<sup>2418</sup> ) *Assistance et charité, Cahiers de Fanjeaux*, 13, Toulouse, Édouard Privat, 1978, p. 22 : « Je visite (les affligés), j'abreuve (ceux qui ont soif), je nourris (ceux qui ont faim), je rachète

l'évangéliste Luc (12,33-4), il fallait visiter, nourrir, vêtir, etc., les plus démunis. À Rodez, les confrères donnaient assistance, une fois par an, aux pauvres de la ville sous la forme de distribution de pain<sup>2419</sup>.

En milieu rural, le seigneur, quant à lui, n'a aucun intérêt à voir ceux qui sont sous sa domination périr de faim. Il y a des exemples d'aide des seigneurs à leurs dépendants affamés, par des distributions puisées dans les stocks et des prêts de semences. Telle était ladite « charité seigneuriale » qui s'illustre le mieux à travers les livres de dépenses. Par exemple à Murol en 1564, entre le 29 avril et le 3 juillet, période habituelle de soudure, on relève les aumônes suivantes en argent : 7 mai, 3 d. à un pauvre ; 14 mai, 3 d. à deux aveugles ; 20 mai, 6 d. à 3 ladres ; 21 mai, jour de Pentecôte, 6 d. à 2 pauvre ; 22 mai, 6 d. à 2 pauvres ; 25 mai, 3 d. à une pauvre femme de Chambon ; 3 juin, 3 d. à un pauvre ; 7 juin, 2 d. à la Margot de Chambon ; 28 juin, 12 d. à 4 « pauvres passans »<sup>2420</sup>. Cette régularité dans la pratique de l'aumône est très remarquable et permet même d'imaginer les situations difficiles que pouvaient rencontrer les paysans d'autrefois. A Murol encore, trente ans plus tard, et de nouveau en période habituelle de soudure, les comptes sont éloquents : ceux du 1er avril au 13 mai 1590 affectent 6 cartons de seigle pour les pauvres et pour un autre pauvre, 12 d<sup>2421</sup> ; les comptes du 9 avril 1592 au 20 mai 1592 affectent 12 d. à un pauvre et à un autre 2 cartons de seigle<sup>2422</sup>. Cependant, quelques aumônes sans périodicité sont également signalées...

---

(les captifs), je couvre (de vêtements les démunis), je recueille (les abandonnés), j'inhume les morts ».

<sup>2419</sup> ) S. F. ROBERTS, « Les consulats du Rouergue et l'assistance urbaine... », p. 136.

<sup>2420</sup> ) A. PRIV MUROL G 322/40. Dépense en argent ; cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 1123.

<sup>2421</sup> ) A. PRIV MUROL G 32/10 ; cité par P. CHARBONNIER, *Ibidem*, p. 1123.

<sup>2422</sup> ) A. PRIV MUROL G 32/32 ; cité par P. CHARBONNIER, *Ibid.*, p. 1123.

### III - Princes et souverains

La répétition de ces années de misère et de famines a déterminé la permanence de comportements, en particulier collectifs, mais également privés, assurant l'assistance aux pauvres. Pour une partie de l'aristocratie en place, la générosité devait répondre à son engagement social, assurant, plus que ses sujets, ses responsabilités dans la lutte réitérée contre les fléaux qui frappaient les populations dispersées sur ses terres. Seigneurs, princes et souverains étaient simultanément les plus sollicités, et tout autant les privilégiés qui devaient donner l'exemple. « Le prince qui peut nourrir les pauvres s'auréole d'une nouvelle vertu, de Charlemagne, le « sage agriculteur », au bon comte de Flandre, Charles, qui fait distribuer en 1125 des stocks de grains saisis... »<sup>2423</sup>. Deux ans plus tard, en 1127 à Ypres, ce même Charles Le Bon, comte d'Amiens et de Flandre, distribua en un jour 7.800 pains.

Mais la *Vie du bienheureux Charles le Bon* montre que l'action du comte allait bien au-delà de la seule distribution du pain, mêlant charité personnelle et décisions politiques. Le comte attribua la somme de cent deniers à chacun de ses centres domaniaux en plus de l'aumône quotidienne prises sur ses revenus. Au nombreux réfugiés, « avant le Carême jusqu'aux moissons de la nouvelle année », il distribua, par lui-même, vivres, argent et vêtements. Il incita les paysans à diversifier leur production en semant « une autre mesure de terre en fèves et en pois, de sorte que ce genre de légumes porterait du fruit plus rapidement et en temps plus opportun, d'où viendrait que les pauvres pourraient être nourris plus rapidement si la misère de la faim et la privation de nourriture ne cessaient pas cette année-là ». Après avoir interdit la fabrication de cervoise en période de faim afin d'économiser les céréales, fixer le prix du vin, il fit faire des pains à partir d'avoine pour les pauvres et interdit toute maltraitance de ces derniers dans toute l'étendue de son comté :

---

<sup>2423</sup> ) Jean DELUMEAU et Yves LEQUIN, *Les malheurs des temps, histoire des fléaux et des calamités en France*, France, Larousse, 1987, p. 133.

« En ce temps-là, parce qu'il voyait qu'il y avait nombre de nécessiteux, à chacun des nombreux centres domaniaux qui étaient siens, il attribua la somme de cent deniers et il ordonna qu'une aumône prise sur ses revenus leur fût offerte chaque jour. De surcroît, dans chaque forteresse, ville ou village où il se trouvait, des foules innombrables convergeaient vers lui chaque jour et il leur distribuait vivres, argent et vêtements, de préférence de ses propres mains, à ce point que la mémoire de ceux qui affluèrent peut attester qu'il distribua, à Ypres en un seul jour, 7.800 pains. Il ne supportait pas qu'aucun d'entre eux le quittât insatisfait et même, fréquemment, se dépouillant des vêtements de grande valeur dont il usait, il les leur abandonnait. Il avait en effet entendu cet évangile : « Heureux les miséricordieux, il leur sera fait miséricorde... » et « Chaque fois que vous le faites à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait »<sup>2424</sup>. (...) L'illustre comte s'efforçait de toutes les façons de soutenir les pauvres et de distribuer des aumônes dans les bourgs fortifiés et ses localités qui dépendaient de lui, soit qu'il fût présent lui-même, soit par l'intermédiaire de ses serviteurs. A cette même époque, à Bruges, il nourrissait cent pauvres chaque jour, délivrant à chacun d'eux un grand pain depuis avant le Carême jusqu'aux moissons de la nouvelle année ; et il avait pris des dispositions semblables dans chacun de ses bourgs. Cette même année, le comte avait édicté que quiconque sèmerait deux mesures de terre au moment des semailles, aurait à semer une autre mesure de terre en fèves et en pois, de sorte que ce genre de légumes porterait du fruit plus rapidement et en temps plus opportun, d'où viendrait que les pauvres pourraient être nourris plus rapidement si la misère de la faim et la privation de nourriture ne cessaient pas cette année-là. Il l'avait ordonné de la même façon dans toute l'étendue de son comté, pourvoyant en cela à l'avenir des pauvres. Il chassa hors de Gand, en leur faisant honte, ceux qui

---

<sup>2424</sup> ) *De beato Carolo Bono, comite Flandriæ, martyre. Vita ex auctore Galtero archidiacono Ecclesiæ Morinorum* (Gautier De THEROUANNE, *Vie du bienheureux Charles le Bon, comte de Flandre, martyr*), *Acta sanct., Bolland., Martii*, t. I, , Chap. 18, p. 167 : « *Tempore quo, quia multos esse videbat egenos, per singulas curtes suas, quas multas habebat, eos deputavit centenos et de suo quotidianam eis stipem administrari imperavit. Praeterea in quacumque urbe, oppido vel villa esset, innumeri ad eum confluebant : quibus ille alimenta, numeros et vestimenta propriis praecipue manibus distribuebat adeo ut apud Ypram uno die septem millia octogintos panes eum erogasse, ipsorum qui affluerunt memoria prodiderit. Neminem eorum frustratum a se recedere patiebatur vestesque etiam quibus preciosis admodum utebatur sibi detractas eis frequenter largebatur. Audiabat enim evangelium illud : [suivent des citations de l'Évangile selon Mathieu, 5,7 et 25,40] ».*

admettaient que meurent devant la porte de leurs maisons des pauvres dont ils auraient pu s'émouvoir. Il interdit la fabrication de la cervoise, pour que les pauvres puissent être plus facilement et mieux ravitaillés si les urbains et les paysans s'abstenaient de la fabrication de la cervoise dans les périodes de faim. Et il fit faire des pains à partir d'avoine pour que les pauvres continuent à vivre, au moins de pain et d'eau. Il ordonna que la quarte de vin ne fût vendue au-delà de six deniers, de telle sorte que les négociants fussent privés de vendre du vin en abondance et convertissent leur commerce, en raison de la situation de faim, en faveur d'autres aliments plus facilement abondants et plus adaptés pour nourrir les pauvres. Il soustrayait de sa propre table des vivres dont il nourrissait cent treize pauvres. De plus, jusqu'au jour où il partit dans le Christ, il donnait chaque jour à un des pauvres des vêtements neufs - comme chemise, tunique, peaux, capes, braies, chaussures, souliers - depuis le début de ce carême et du jeûne auquel il s'était voué - et au cours duquel, livré par trahison, il s'endormit dans le Seigneur - et, une fois de telles distributions miséricordieuses accomplies au profit des pauvres, il se rendait à l'église ou, se prosternant en prière, il chantait des psaumes à Dieu et, là encore, à l'audition de la coutume sacrée, il distribuait des deniers, ainsi agenouillé devant Dieu »<sup>2425</sup>.

---

<sup>2425</sup> ) Galbert de BRUGES, *De multro, traditione et occisione gloriosi Karoli comiti Flandriarum (Le meurtre, trahison et mise à mort du glorieux Charles, comte des Flandres)*, Henri PIRENNE (éd.), *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre (1127-8)*, Paris, Picard, 1891, Chap. 3 (p. 6-7) : [...] *Comes egregius satagebat omnibus modis pauperes sustentare, elemosinas largiri in castris et in locis suis, et presens ipse et per ministros suos. Eadem tempestate centum pauperes in Brugis omni die sustentabat, singulis illorum unum panem admodum grandem tribuens ab ante quadragesimam prædictam usque in novas ejusdem anni messes. Similiter in aliis castris suis idem disposuerat. Eodem anno edixerat dominus comes, quod, quicumque duas mensuras terræ seminarent tempore sementis alteram mensuram terræ seminarent faba et pisa, eo quod hoc genus leguminis citius et tempestivius fructum proferret, unde pauperes citius sustentari potuissent, si famis miseria atque inedia eo anno non cessaret. Similiter per omnium comitatum suum præceperat, per hoc in futuro consulens pauperibus quantum poterat. Illos etiam ex Gandavo turpiter redarguit, qui passi sunt ante ostium domus suæ mori pauperes fame quos pavisse poterant [allusion aux accapareurs de grains ?]. Cervisiam quoque interdixit confici, ut eo levius et melius abundarent pauperes, si a cervisia conficienda cessarent tempore famis cives et incolæ terræ. Nam ex avena panes fieri jussit, ut saltem in pane et aqua vitam continuarent pauperes. Vini quartam sex pro nummis vendi precepit et non carius, ideo ut cessarent negociatores ab abundantia et emptione vini et merces suas commutarent pro necessitate famis pro victualibus aliis, quibus levius abundarent et facilius pauperes sustentarent. A propria mensa sibi quidem substraxit quotidie victum, unde centum pauperes et tredecim sustentabantur. Indumenta insuper nova, scilicet camisiam, tunicam, pelles, cappam, braccas, caligas, subtulares a principio illius quadragesimæ et devoti jejunii sui, in quo statim traditus in*



Les sources nous confirment donc la mise en place d'aides variées, publiques et privées, individuelles et collectives, souvent dans des périodes de manque de nourriture<sup>2426</sup>.

Mais d'autres motivations sont parallèlement à l'œuvre : lors des crises alimentaires, la rhétorique des capitulaires carolingiens renvoyait tantôt à l'espace chrétien de la charité et de l'hospitalité, tantôt à la sauvegarde des dépendants vivant dans l'espace seigneurial<sup>2427</sup>. Mais, comme l'écrit Jean-Pierre Devroey, « la reconnaissance d'un droit à la subsistance n'est pas un produit seulement de l'altruisme ou d'obligations religieuses, mais également (et surtout) de la nécessité : là où la terre est abondante et le travail rare, l'assurance de la subsistance est virtuellement le seul moyen de s'attacher la force de travail des cultivateurs-paysans. Le but du paternalisme n'est pas la survie des pauvres, mais la sauvegarde et la reproduction du système d'exploitation et de l'autorité hiérarchique des maîtres »<sup>2428</sup>.

Cependant, au XV<sup>e</sup> siècle, répondant aux attaques de ses détracteurs, Amédée IX, duc de Savoie, déclare en 1472 : « *Respondebat, nullas se munitiones firmiores, nullos fortiores milites, nullos aulicos fideliores nosse quam pauperes, quorum praesidio suas omnes ditiones, tutas esse securas existimaret. Itaque pauperes suos appellebat commilitones* »<sup>2429</sup>. Malgré l'état des finances de son État, le jeune duc

---

*Domino obdormivit, cotidie uni pauperum erogavit usque ad diem quem obiit in Christo, atque dispensatione tali et misericordie erogatione in pauperes peracta, sic ibat ad ecclesiam, ubi in oratione decumbens psallebat Deo psalmos, ibique audito ex more sacro denarios distribuit, sic Domino prostratus* ».

<sup>2426</sup> ) *Annales Fuldenses*, 850, *MGH., SS. rer. Germ.*, p. 31 ; cité par J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 392.

<sup>2427</sup> ) J.-P. DEVROEY, *La nature et le roi...*, *op. cit.*, p. 391.

<sup>2428</sup> ) *Ibidem*, p. 393.

<sup>2429</sup> ) « Il répondait qu'il ne connaissait pas de fortifications plus solides, de soldats plus forts, de courtisans plus fidèles que les pauvres, par la garde desquels il estimait que tous les aspects de son autorité étaient protégés et en sécurité ; c'est pourquoi il appelait ses pauvres des compagnons d'armes » : *Act. sancti, Bolland., Martii*, t. III, *virtutes et miracula*, cap. II, § 7, p. 874 ; cité par L. LALLEMAND, *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 319.

préfère s'occuper des malheureux et déclare que les pauvres sont les meilleurs protecteurs de son duché par leurs prières. Aussi, pour Daniel Le Blévec les motivations de ces générosités princières, au-delà des préoccupations politiques, relevaient d'autres inquiétudes, disons « spirituelles, « pour décharger son âme », notamment des méfaits de la guerre<sup>2430</sup>. A l'évidence ces dons des rois et princes, cette générosité répondaient aussi bien à leur souci de bénéficier d'un préjugé très favorable, lors du Jugement Dernier, et tout autant de mettre en place un témoignage de leur ambition politique.

Au niveau le plus élevé, les rois capétiens, Philippe II Auguste, Louis IX, Philippe IV le Bel comme, auparavant, Frédéric Barberousse, empereur du Saint-Empire romain, ont multiplié les fondations religieuses qui ennoblissaient leur réputation et leur assuraient le statut de généreux donateurs, renforçant leur autorité morale et politique. Quelques exemples localisés témoignent de cette générosité, en réalité relevant d'une stratégie à la fois très politique et charitable : En 1170, l'empereur Frédéric avait pris sous sa protection personnelle l'hôpital de Viviers, en plus d'un don de cent livres d'or<sup>2431</sup> ; la situation géographique de cet établissement, sur les terres d'Empire de la rive droite du Rhône, confirmait l'intérêt stratégique de cette charité impériale. De son côté, l'historiographe officiel du roi capétien Philippe II Auguste, le chroniqueur royal Rigord, raconte la famine déclenchée par des récoltes déficitaires de la dernière décennie du XIIe siècle : « les pluies diluviennes et les orages de grêle qui ravagèrent les récoltes, les vignobles et le bétail, et provoquèrent entre 1194 et 1197 une sévère famine »<sup>2432</sup>. La hausse des prix de toutes les céréales qui en résulta amena le roi à presser ses évêques et ses abbés d'augmenter leurs aumônes aux pauvres<sup>2433</sup>. Plus tard, à Pont-Saint-Esprit, le roi Philippe IV Le Bel fut également un donateur, la bourgade étant proche du territoire pontifical d'Avignon

---

<sup>2430</sup> ) D. LE BLÉVEC, *La part du pauvre...*, *op. cit.*, p. 737.

<sup>2431</sup> ) D. LE BLÉVEC, *Ibidem*, p. 736. Viviers : Ardèche, Privas, Bourg-Saint-Andéol.

<sup>2432</sup> ) John W. BALDWIN, *Paris 1200*, Paris, Flammarion, 2006, p. 53.

<sup>2433</sup> ) *Ibidem*.

et de la vallée du Rhône, donc de la Provence. Daniel Le Blévec cite le cas du comte de Provence Louis Ier (1382-4) qui, dès son premier testament, manifeste son projet de distribuer 50.000 francs en faveur des églises, les hôpitaux, les maladreries et les pauvres de ce pays<sup>2434</sup>. Et Louis II (1384-1417) avait pris sous sa protection les patrimoines et le personnel de l'hôpital d'Arles, sous le vocable du Saint-Esprit de l'Arc Admirable, fondé entre 1201 et 1224<sup>2435</sup>.

#### **IV - Vers une nouvelle conception**

Comme l'écrivait Bronisław Geremek, « les legs de charité s'expliquent facilement. Ils sont un moyen de rachat des péchés, de restitution des biens usurpés, une façon commode de régler ses comptes avec la vie »<sup>2436</sup>. Le mendiant est nécessaire car on peut, grâce à lui, invoquer la grâce divine dans les moindres soucis quotidiens : « en lui faisant l'aumône, Dieu absout les péchés »<sup>2437</sup>. Aussi, « le pauvre est nécessaire au lien social, il permet l'existence d'une charité réciproque au sein d'une société très hiérarchique »<sup>2438</sup>. La tradition du repas des pauvres était respectée par qui pouvait en assurer la tenue, pratique ancienne qui est mentionnée au moins dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Cette « économie du salut », réservée aux testaments, legs, aumônes et charités, faisait l'objet d'annonces précises et largement diffusées, la distribution générale de pains en période de grande détresse réunissait tous les pauvres. Ainsi apparaît confirmée que l'aide aux plus démunis, à ceux qui n'ont pas même de quoi manger pour survivre, demeure, au plus fort de la crise, une préoccupation

---

<sup>2434</sup> ) D. LE BLÉVEC, *La part du pauvre...*, op. cit., p. 737.

<sup>2435</sup> ) Arch. hosp. Arles, II, A 1 ; cité par D. LE BLÉVEC, *La part du pauvre...*, op. cit., p. 737.

<sup>2436</sup> ) B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens...*, op. cit., p. 200.

<sup>2437</sup> ) *Ibidem*, p. 221-222.

<sup>2438</sup> ) Priscille ALADJIDI, *Le roi père des pauvres (France XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2008, p. 8 (voir la préface de Colette Beaune).

fondamentale : « confronté à la faim, à la maladie, à la misère, l'homme du Moyen Âge n'est pas seul »<sup>2439</sup>.

La conjoncture économique, démographique, sociale et culturelle qui caractérisa le début du XVI<sup>e</sup> siècle tourna en défaveur des pauvres mendiants. Les difficultés économiques ayant atteints le monde de l'assistance, le pouvoir temporel vint s'initier à la gestion de celle-ci en essayant de la réguler au mieux<sup>2440</sup>. Désormais, ce sont pour une part, les autorités politiques, donc des laïcs, qui prirent en charge les pauvres en systématisant et en rationalisant un peu plus la politique de domiciliation des pauvres, déjà en place<sup>2441</sup>. Cette situation mit l'assistance aux pauvres à dure épreuve en débouchant, vers la fin du Moyen Âge, sur un contrôle strict, une distinction entre vrais pauvres et faux pauvres et une répression sans précédent. Désormais, la pauvreté fait débat, du moins plus qu'avant. Parmi les idées nées de ce débat, il était de la responsabilité du magistrat de la ville de dépister les simulateurs et d'exclure les vagabonds et les étrangers, de cibler les secours en dénombrant et classant les nécessiteux, de donner du travail aux mendiants valides, etc.<sup>2442</sup>. En procédant ainsi, on attendait que les riches donnent plus d'offrandes en étant persuadés que leurs dons allaient seulement aux vrais pauvres. Ce qui inspira d'ailleurs des institutions comme l'Aumône Générale de Lyon, créée en 1534 par des notables catholiques<sup>2443</sup>.

Chacun devait nourrir ses pauvres comme ce fut le cas en Flandres et aux Pays-Bas en 1531, en France en 1556, en Angleterre avec les *poor laws*<sup>2444</sup>. Pour le royaume de France, l'ordonnance de Moulins de 1566 en exprime les principaux axes :

---

<sup>2439</sup> ) D. LE BLÉVEC, *La part du pauvre...*, *op. cit.*, p. 300.

<sup>2440</sup> ) J-Y BAZIOU, « Regard sur l'institutionnalisation chrétienne de la charité... », *op. cit.*, p. 8.

<sup>2441</sup> ) *Ibidem*, p. 9.

<sup>2442</sup> ) *Ibid.*

<sup>2443</sup> ) *Ibid.*

<sup>2444</sup> ) *Ibid.*

« Ordonnons que les pauvres de chaque ville, bourg et village, seront nourris et entretenus par ceux de la ville, bourg ou village dont ils seront natifs et habitants, sans qu'ils puissent vaquer et demander l'aumône ailleurs qu'au lieu où ils sont, lesquels pauvres seront tenus de prendre bulletin et certification de dessus-dit en cas que, pour guérison de leurs maladies, ils fussent contraints de venir aux bourgs ou bourgades où il y a des hôpitaux-Dieu et maladreries pour ce destinez »<sup>2445</sup>.

Ainsi, pour faire respecter cette ordonnance, une police des pauvres, des « chasses-coquins » ou « chasses-gueux », était mise en place afin d'expulser les pauvres « forains », tandis que les mendiants et simulateurs étaient condamnés à de sévères peines pouvant aller jusqu'à la peine de mort<sup>2446</sup>. Malgré cette législation répressive, le nombre des « queymandeurs » ne cessait d'augmenter.

Les textes de toutes origines nous confirment une réelle évolution de ces pratiques caritatives : à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, il semble que cette assistance aux plus démunis, reposant en particulier sur la pratique de l'aumône, et donc dévolue originellement et prioritairement aux clercs, soit peu à peu, au moins partiellement, assurée par des associations de bienfaisance, au point de pouvoir considérer que les derniers siècles du Moyen Âge ont été le temps d'une sorte de « laïcisation » de l'assistance aux pauvres : des consuls, des huchiers et des gâtiers sont ainsi mentionnés parmi ceux qui font l'aumône en 1355-56 à Montferrand, en Auvergne<sup>2447</sup>. Formulation que l'on peut taxer d'anachronique, tant la religiosité imprégnait et déterminait tout comportement humain, mais que les textes paraissent bien confirmer. Selon Daniel Le Blevec : « c'est à partir du XIII<sup>e</sup> siècle que la plupart de ces implications concrètes commencent à être entièrement pris en charge par ceux-ci [les laïcs], tant dans le cadre des confréries et des « charités » qu'au sein des municipalités »<sup>2448</sup>.

---

<sup>2445</sup> ) J-Y BAZIOU, « Regard sur l'institutionnalisation chrétienne de la charité... », *op. cit.*, p. 9

<sup>2446</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2447</sup> ) A.D.PDD., 3E 113 DEP II, CC 164.

<sup>2448</sup> ) D. LE BLEVEC, *La part du pauvre...*, *op. cit.*, p. 865.

L'existence nous est confirmée, dès les premiers siècles des institutions monastiques chrétiennes ; celles-ci ont inscrit dans leurs statuts l'obligation d'activités caritatives que les membres s'attachaient à mettre en œuvre, au-delà de l'engagement individuel, l'aide aux plus démunis, en particulier en privilégiant les legs et donations testamentaires. Les motivations à l'origine de ces générosités étaient de trois ordres : associer les pauvres, comme intercesseurs, au processus du rachat de l'âme pécheresse ; ensuite, manifester la fidélité au message évangélique ; enfin, participer à la lutte contre la misère et la faim. L'espérance était dûment confirmée par les clercs, selon lesquels la certitude de récompenses éternelles était acquise en faveur de tout donateur généreux. Par exemple, fonder un hôpital, qui imposait des rentes perpétuelles, devait assurer au donateur des bienfaits pour l'au-delà de sa vie terrestre, en plus du souvenir de sa générosité, certifié par sa désignation comme fondateur de cette œuvre généreuse. Et ces interventions, ces structures civiles, agissaient au nom des principes fondamentaux de la foi chrétienne, leurs associations portaient vocable et mémorisation des « vies des saints », leurs participations à l'aide aux pauvres et autres groupes sociaux en détresse s'inséraient dans une conceptualisation, sinon du partage, du moins de la charité, considérée comme principe fondamental de la prédication évangélique.

Cette omniprésence de ces institutions caritatives, ce financement des hôpitaux, la multiplication des manifestations publiques en faveur des plus déshérités peuvent-elles témoigner d'une aggravation des conditions d'existence ? Les deux derniers siècles du Moyen Âge ont-ils été des temps particulièrement difficiles pour tous ceux qui subissaient récoltes déficitaires, accumulation des dettes et marginalisation grandissante des populations les plus démunies ? Les crises répétées de ces deux derniers siècles ont-elles été d'une amplitude bien plus prégnante que celles dont les chroniques, en particulier celle de Raoul Glaber, nous décrivent autour de l'an Mil, la répétition des famines et des épidémies ?

Enfin, ces manifestations et autres institutions de charité sont-elles l'expression d'une véritable relève des organisations traditionnelles de l'Église désormais complétées, voire parfois remplacées par la générosité publique, l'extrême misère de ces deux derniers siècles déterminant une nouvelle perception par tous les privilégiés d'une assistance permanente en faveur de toutes les populations réduites à la misère ? Notre enquête, quoique consacrée prioritairement aux temps de soudure, doit nous permettre de déterminer l'impact réel de ces mois de pénurie, la superposition aux aléas météorologiques, renforcés par une péjoration climatiques de longue durée, du poids de la guerre et de la pression fiscale accentuant en ces derniers siècles médiévaux la misère des populations les plus fragilisées.

## **Conclusion**

Depuis très longtemps, les crises alimentaires rappellent aux populations le besoin croissant de dépendance envers quelque chose, en particulier d'une divinité. Puisque, pour beaucoup de gens, le monde est une création divine, il fallait se tourner vers cette divinité en cas de crise, surtout alimentaire. Ce qui explique d'ailleurs toutes les formes de processions citées précédemment. L'organisation de ces nombreuses cérémonies religieuses, toutes transmettant des supplications à Dieu, mais aussi à la Mère de Jésus intervenant en faveur des campagnes sinistrées et des paysans (mais également des citadins), afin que des nuages de bonne pluie permettent de sauver au moins une partie de la future récolte. Mais cette dépendance n'était pas que spirituelle, en période de manque, il fallait des donateurs et des accueillants. Au-delà même de la période de soudure dont il est ici question, l'assistance au pauvre était une obligation, du moins d'après les textes.

Confréries, généreux donateurs aussi bien que les multiples associations de fidèles ont multiplié les appels à la générosité, participant de plus en plus fréquemment, et efficacement à l'aide aux « affamés », leurs interventions complétant l'assistance

institutionnalisée par l'Église depuis les temps paléochrétiens. La répétition de ces années de misère et de famines a déterminé la permanence de comportements, en particulier collectifs, mais également privés, assurant l'assistance aux pauvres. Famines, disettes et soudures difficiles étaient autant de calamités qui accroissaient la foule des déshérités, imposant aux institutions caritatives des charges sans cesse croissantes, les épidémies frappant les individus les plus fragiles et réduisant, dans le même temps, la foule des solliciteurs.



# Conclusion générale

Le substantif « soudure », en passant du vocabulaire de la métallurgie à celui d'autres activités techniques, a fini par être appliqué aussi à l'économie agricole dans le sens de « continuité de l'approvisionnement entre deux récoltes », l'application s'en faisant préférentiellement à la production de l'alimentation céréalière. C'est ce dernier sens qui a été pris en compte progressivement par les historiens, en particulier par les médiévistes.

Dans la recension des crises de la « soudure alimentaire », il a été souvent impossible ou très difficile de déterminer de façon précise, si ce n'est la nature, du moins l'extension géographique et l'intensité des crises. Vu l'hétérogénéité des données historiques, nous avons dû renoncer à toute cartographie comme au dénombrement chronologiquement précis des crises alimentaires dites « de soudure » pour faire place à une analyse qualitative des crises, pour lesquelles la documentation médiévale reste plus ou moins satisfaisante.

De ces quelques réflexions élémentaires, éléments d'une recherche en cours, il nous paraît nécessaire de retenir l'intérêt d'une recherche précise des espèces de céréales, légumes et fruits cultivés, de leurs valeurs nutritives, de leurs qualités botaniques et des différentes techniques de conservation<sup>2449</sup>.

La lecture attentive des sources et des travaux de nos devanciers., les nuances formulées en fonction des auteurs, comme des individus ou des collectivités concernées facilitent la reconstitution, fût-elle partielle, de ces mois d'inquiétude, au terme desquels la récolte attendue, décevante par les quantités enfin récoltées, laisse présager de nouvelles pénuries, des temps de soudure encore bien plus

---

<sup>2449</sup> ) Ceci relève plutôt des regrets sur ce que nous n'avons pu faire, faute de temps, dans le cadre du présent travail.

désastreux. Dans ces conditions, la phase de sécurité alimentaire se révèle bien plus réduite et les temps de soudure d'autant prolongés. *In fine*, ces mois d'attente angoissée, ces disettes temporaires sont considérées par les contemporains comme des instants, des phases de jours et de semaines permettant au plus grand nombre de simplement survivre.

La première partie de notre travail a tenté de déterminer les nuances qu'il convient d'apporter à toute tentative d'approche des facteurs de crise alimentaire du Moyen Âge. Autrement dit, ces facteurs de crise alimentaire sont à la fois variés et complexes. Certes, certains facteurs étaient presque toujours plus visibles que d'autres, mais une crise alimentaire pouvait avoir des facteurs endogènes et/ou exogènes.

Parmi les facteurs déterminants, on trouve entre autre, la dépendance excessive par rapport aux céréales, l'inertie des transports, le niveau modeste des rendements, la consommation anticipée et malheureusement contre-productive des semences, la succession d'années déficitaires, les perturbateurs biologiques, les conflits armés, la récurrence des maladies, etc...

Ainsi, l'alimentation ne dépend pas que de la disponibilité des ressources ou des circuits de production et de commercialisation. De ce fait, les crises alimentaires doivent être approchées comme un processus complexe et dynamique, et non comme des événements précis et isolés ou une simple suite chronologique d'événements. Autrement dit, une crise alimentaire est un processus socio-économique qui entraîne un état de détresse accéléré des groupes les plus vulnérables et marginaux et des moins aisés dans une communauté, jusqu'à un point où ils ne peuvent plus, comme groupes, soutenir un mode de vie durable.

Les dérèglements climatiques joints à d'autres facteurs biologiques et socio-économiques ont souvent entraîné de mauvaises récoltes qui déclenchèrent à leur

tour une hausse des prix des denrées alimentaires et leur inaccessibilité. Ce qui explique la variété des réactions observées lors des pénuries alimentaires de la fin des siècles centraux et finaux du Moyen Âge.

Cette analyse des réponses adoptées en période de soudure alimentaire a été le cœur de notre seconde partie. Tout d'abord, les crises alimentaires, les rumeurs et les plaintes entretenaient des liens étroits. Les rumeurs pouvaient concerner les menaces de pénuries mais aussi les distributions éventuelles de denrées alimentaires. Quand la rumeur concernait les menaces, la tendance était de conserver son stock, si tant est qu'il existât, soit pour sa propre nourriture ou celle de sa famille, soit dans un but spéculatif. Pour lutter contre cette dernière qui se manifeste par l'accaparement, le « marché noir », la dissimulation des stocks, l'achat de récolte sur pied et le renchérissement des produits, les autorités encourageaient l'approvisionnement direct et limitaient strictement les opérations de revente des marchandises, le nombre des distributeurs et le stockage. Et lorsque commençaient à circuler des rumeurs selon lesquelles les céréales commençaient à être dissimulées, les édiles décidaient de pratiquer l'inventaire des réserves de grains aux mains des commerçants et des particuliers. D'autres mesures consistaient à rendre obligatoire, en période de pénurie, la déclaration des stocks ainsi que la vente des céréales au prix d'achat pendant quelques jours, à limiter la quantité de produits alimentaires achetable sur le marché pour la consommation familiale, la limitation d'un rayon autour de la ville, la régulation du marché, etc...

La récurrence du manque met le marché et la redistribution - toute partielle et inégale qu'elle fût - par la dîme au cœur de la vie économique et sociale du Moyen Âge. Le marché médiéval était très sensible à la production agricole et aux différentes manipulations des acteurs commerciaux. Ce qui explique d'ailleurs l'importance de sa régulation et sa place privilégiée qui fit que beaucoup de villes pénalisaient le commerce effectué hors des marchés. Les règles imposées dans les marchés étaient conçues pour décourager la spéculation et contrôler les prix. À cette

époque du Moyen Âge, qui dit marché, dit également spéculation, crédit, mise en gage et usure.

Les sources précitées confirment une certaine généralisation du recours à l'emprunt, le calendrier de ces prêts mettant en évidence l'importance des temps de soudre mais aussi la complexité de la question. Autrement dit, l'analyse de la distribution dans le temps des opérations de crédit met en lumière à quel point le mouvement des prêts épouse la cadence de l'année agricole. Les reconnaissances de dettes sont souvent datées au moment des mois de la soudre (mai et juin) ou au moment des semailles d'hiver (d'octobre ou novembre). Simultanément l'endettement et ses conséquences sociales ont imposé aux pouvoirs publics la mise en place de réglementations visant à réduire la dépendance des plus endettés, et, dans la simple perspective d'une limitation des désordres sociaux, à éviter la saisie des biens - ces mesures facilitant le remboursement des dettes en nature - parfois même l'annulation pure et simple des prêts consentis, du moins les plus abusifs.

Au premier abord, le ravitaillement des villes aux derniers siècles du Moyen Âge semble être relativement ordonné, une exemplarité dans la gestion des pénuries répétées par des autorités urbaines pleinement responsables et capables d'intervenir efficacement. En réalité, nombreuses sont les sources (législatives, normatives - statuts municipaux, statuts des métiers, ordonnances et règlements - et comptables, ainsi les livres de comptes municipaux) qui, tout en nous informant sur les mesures prises, témoignent des limites d'application de ces mesures, évoquant les hausses récurrentes du prix des subsistances et la fréquence de pratiques usurières. Petites ou grandes ville, les principes de ces politiques urbaines étaient presque toujours les mêmes : assurer un approvisionnement suffisant pour éviter des troubles tout en tenant compte des intérêts des commerçants et des producteurs. Ainsi, il fallait garantir aux producteurs un monopole de vente, combattre le « marché noir », interdire aux clients d'aller au-devant des vendeurs et d'acheter hors marché, limiter les bénéfices par l'établissement d'un maximum des

prix, interdire les exportations tant que la cité n'était pas suffisamment ravitaillée et se réserver la concession des licences d'exportation. Ainsi, les attitudes des autorités dirigeantes étaient partagées entre le principe de libre circulation des marchandises et le besoin de prélever des taxes, sources de revenus importants.

L'importance des facteurs naturels étant essentielle dans le déclenchement de la faim, il fallait varier les mécanismes d'évitement pour se soustraire aux conséquences des mauvaises récoltes en constituant des réserves et en distribuant de la nourriture pendant les années de crise alimentaire.

La multiplication des structures de conservation des denrées alimentaires, en venant appuyer l'idée d'un ravitaillement urbain, prouve l'importance que les médiévaux accordaient aux rendements céréaliers. Certaines de ces structures (magasins, greniers et entrepôts, etc.) étaient également aménagées dans des monastères, des prieurés, des résidences seigneuriales, des palais, à côté des cimetières, dans des comptoirs commerciaux, des ports, des villes, etc.

Les modes de conservation ont peu évolué dans le temps, du moins jusqu'à l'époque qui concerne ce travail. Cependant, les matériaux utilisés ont évolué dans le temps. Les greniers protohistoriques et fosses à grains jusqu'aux silos modernes montrent à quel point les sociétés humaines étaient préoccupées par la maîtrise des dangers inhérents à la conservation des céréales. Les écrits des ingénieurs militaires, les traités des agronomes latins, des hygiénistes ou des mécaniciens du XIXe siècle témoignent encore des efforts mis en œuvre pour améliorer encore les conditions de stockage.

Le travail montre également qu'en période de soudure, le manque de céréales habituellement consommées entraînait souvent des modifications alimentaires qui, à certains égards, pouvaient éviter de réelles disettes. Ainsi, l'attachement profond des populations à leur régime céréalier habituel se relâchait au fur et à mesure que

la crise prenait de l'ampleur. Au fort de la crise, elles finissaient malgré tout par reporter leur demande alimentaire vers d'autres aliments secondaires ou alternatifs, dont les cours étaient proportionnellement moins élevés (avoine, sarrasin, châtaignes, légumineuses, etc.). Ainsi, le pain, qui avait une forte valeur sociale, voyait sa composition évoluer vers d'autres produits plus ou moins panifiables et, parfois, de qualité douteuse. D'ailleurs, nos sources font état d'un nombre impressionnant de mentions de pains de grains mixtes ou inférieurs.

Parallèlement, la hausse du prix des céréales entraîne l'augmentation du recours à la chasse, à la cueillette, à la pêche ou à l'horticulture. Cependant, comme nous le précisons précédemment, il est difficile, en l'état des sources, de distinguer le fait de se « rabattre », en cas de pénurie, sur des aliments naturels peu consommés en période d'abondance (les herbes sauvages) - ce qui relève du réflexe de compensation sous l'effet de l'urgence - et la précaution, mûrement pensée, de diversification des cultures, qui relève d'une stratégie de prévoyance.

Par ailleurs, au-delà de la délinquance, réduite à des actes de malversations très limités, il est parfois difficile de distinguer ce qui relève du chapardage - sorte de glissement extensif du droit de glanage, justifié par la tradition biblique - dû à la simple famine et, plus précisément, les prélèvements systématiques que ces populations réduites à l'extrême misère sont contraintes à multiplier aux temps de la soudure. Ces comportements, qui pouvaient tendre à d'autres plus extrêmes, sont, à l'évidence, la conséquence de périodes au cours desquelles les famines, plus que les disettes, réduisaient une partie des populations à tenter de survivre par tous les moyens.

Puisque, dans la représentation des populations de ce temps, le monde est une création divine, il fallait se tourner vers la divinité (et vers la médiation de ses auxiliaires, les saints) en cas de crise, surtout alimentaire. Ce qui explique d'ailleurs toutes les formes de processions qui ont été mentionnées. Mais cette prégnance du

spirituel ne se manifestait pas seulement de façon « verticale » : en période de manque, il fallait des donateurs et des accueillants, une relation « horizontale », placée sous le regard divin. Au-delà même de la période de soudure dont il est ici question, l'assistance au pauvre était une obligation, du moins d'après les textes. La répétition de ces années de misère et de famines a déterminé la permanence de comportements, en particulier collectifs, mais également privés, assurant l'assistance aux pauvres. Famines, disettes et soudures difficiles étaient autant de calamités qui accroissaient la foule des déshérités, imposant aux institutions caritatives des charges sans cesse croissantes, les épidémies frappant les individus les plus fragiles réduisant, dans le même temps, la foule des solliciteurs.

Nos recherches nous ont permis de différencier d'une part les réactions immédiates des populations victimes directes des situations de disette, d'autre part, en raison de l'élargissement des catégories sociales menacées, l'élaboration et la mise en pratique de stratégies réduisant les risques tels qu'ils ont pu être étudiés, et consécutivement mesurés à l'aune de l'acceptable.

En ce qui concerne la dimension du temps, il est habituel de soutenir que les sociétés traditionnelles vivaient en parfaite harmonie avec les rythmes naturels. Mais, en réalité, elles s'efforçaient de contourner et de combattre ou de modifier l'ordre naturel et la dangereuse saisonnalité de la ressource alimentaire au nom de l'obligation pour l'homme de se nourrir chaque jour : il fallait donc trouver les moyens d'étirer le temps ou de l'arrêter. Pour ce faire, la première modalité d'intervention est de diversifier les espèces cultivées et de les choisir en fonction de leurs temps de croissance différenciés, afin d'allonger la période de production aussi longtemps que possible dans l'année, ce qui est un objet d'attention permanent des traités d'agronomie antiques et médiévaux, ainsi que de la période moderne.

Comme nous l'annoncions au début de ce travail, l'histoire des soudures alimentaires fut, et demeure trop souvent encore, un des témoignages les plus

inhumains du vécu de nombre de populations contemporaines, hors des espaces européens. Des situations presque ignorées dans les pays occidentaux, mais que les médias nous rappellent, lorsque sont évoquées ces populations soumises aux aléas climatiques, ou contraintes de subir la destruction des productions agricoles locales en raison d'interventions extérieures.

Par le choix du sujet de notre Master<sup>2450</sup>, puis de notre thèse, tous deux consacrés au Moyen Âge occidental, et le lieu de leur réalisation au cœur d'une grande région agricole française de moyenne montagne, nous avons souhaité avoir mieux compris les permanences et la diversité des circonstances gouvernant la question de la faim comme des réponses apportées par des sociétés aux cultures diverses, dans le temps et l'espace...

---

<sup>2450</sup> ) *Le peuplement de la haute vallée de la Couze Chambon (Auvergne) à la fin du Moyen Âge et au début de l'Époque moderne. Analyse des données locales et éléments d'étude comparative*, soutenu en 2015, sous la direction de Jean-Luc Fray, Université Blaise Pascal (actuelle UCA).



## Table des illustrations

### Figures

Figure 1 : Logique de crise.....	143
Figure 2 : Schéma conceptuel de la soudure.....	144
Figure 3 : Schéma des différentes solutions de stockage.....	492
Figure 4 : Vue des silos du site de l'oppidum antique d'Ensérune (VIe s. av. J. C. - Ier s. apr. J. C.).....	497

### Images

Image 1 : Salmaise, Côte-d'Or, Beaune, Arnay-le-Duc, Halle médiévale, quatrième quart du XIVe s.....	334
Image 2 : Nolay, Côte-d'Or, Beaune, Arnay-le-Duc, Halle médiévale, quatrième quart du XIVe s.....	334
Image 3 : Grange aux dîmes de Bourges d'Ecouen (Oise).....	338
Image 4 : Silos d'Olerdola.....	502
Image 5 : Grange des Antonistes de Metz.....	508
Image 6 : Grenier de Chèvremont (Metz).....	508
Image 7 : Grenier du Kornspeicher de Strasbourg.....	509
Image 8 : homme atteint du mal des ardents, au ventre gonflé et couvert d'ulcères..	522
Image 9 : Les fresques murales de la Pia Almoina, reflet de la charité des habitants de Lleida pendant le bas Moyen-Âge.....	526
Image 10 : Élisabeth de Hongrie secourant un pauvre.....	607

## ANNEXES

### Annexes au chapitre préliminaire

#### **1 - Inventaire de l'emploi du terme « soudure » chez les historiens médiévistes**

Sur l'emploi « alimentaire » du terme « soudure », Léon Lallemand passe en pionnier (1906) avant une résurgence du terme pendant et après la seconde guerre mondiale, caractérisée par les problèmes de ravitaillement des pays en guerre (Morazé et les deux publications d'*Études et conjonctures*) et, peut-être en conséquence, la sensibilité des historiens de cette période à ce vocable et aux réalités anxieuses qu'il recouvre (La Renaudie, 1952 ; Wolff, 1954, par deux fois ; plus tard Fournial en 1967, par deux fois). L'influence des africanistes a pu jouer sur cette prise de conscience (Célerier, 1937 ; Dubourg, 1957 ; Péhaut, 1960). On note aussi l'emploi abondant du terme par Louis Stouff (1970, à six reprises). On peut remarquer au passage la part prise par les auteurs « méridionaux » dans cette prise en compte, encore timide, du concept dans les années 1950-1960 ; puis un début de généralisation à partir des années 70 et 80, avant une multiplication des allusions après 2000.

L. LALLEMAND (1906), *Histoire de la charité...*, *op. cit.*, p. 319

M.-J. LARENAUDIE (1952), « Les famines en Languedoc... », *op. cit.*, p. 34

Ph. WOLFF (1954), *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 175 et 185

E. FOURNIAL (1967), *Les villes et l'économie d'échange en Forez...*, *op.cit.*, p. 215, 267

L. STOUFF (1970), *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 66, 67, 73, 77, 96, 97

M.-J. TITS-DIEUAIDE (1975), *La formation des prix céréalières...*, *op. cit.*, p. 127-128

- M. Le MÉNÉ (1977), *L'économie médiévale...*, *op. cit.*, p. 210
- M. MOLLAT (1978), *Les pauvres...*, *op. cit.*, p. 124
- M. KRIEDEL (1979), *Les juifs dans l'Europe méditerranéenne...*, *op. cit.*, p. 94
- P. CHARBONNIER (1980), *Une autre France...*, *op. cit.*, p. 274
- A. BRUNETON-GVERNATORI (1984), *Le pain de bois...*, *op.cit.*, p. 285
- M. BERTHE (1989), *Famines et épidémies...*, *op. cit.*, p. 256
- G. COMET (1992), *Le paysan et son outil...*, *op. cit.*, p. 259
- A. DURAND (1998), *Les paysages médiévaux du Languedoc...*, *op. cit.*, p. 384
- B. LAURIOUX (2002), *Manger au Moyen Age...*, *op. cit.*, p. 64
- E. Le ROY-LADURIE (2004), *Histoire humaine...*, *op. cit.*, p. 153
- L. FONTAINE (2008), *L'économie morale...*, *op. cit.*, p. 32 et 51
- C. M. de La RONCIÈRE (2011), « Les Famines à Florence... », *op. cit.*, p. 241
- M. MARANDET (2016), « Les marchands du Lauragais... », *op. cit.*, p. 96 et 112

**2 - Quelques autres exemples de publications scientifiques (hors de la médiévistique) utilisant le mot « soudure » (au sens alimentaire) avant les années 2000<sup>2451</sup> :**

- Jean CÉLERIER (1937) : « (...) comme il s'agit de faire la soudure, non pas avec la récolte perdue de 1937, mais avec celle, aléatoire, de 1938, cette dépense journalière durera au minimum un an (...) les chefs de famille prévoyant la série des « vaches maigres » imitaient les conseils de Joseph au Pharaon : ils conservaient des grains non seulement pour la soudure d'une récolte (...) »<sup>2452</sup>.

- Charles MORAZÉ (1947) : « (...) Au début de 1941, un département, un département pauvre, dans la zone encore « libre » importait toute la farine de ces villes (...). Coupé de communications par la ligne de démarcation (...), il connut dès mars les agitations, les troubles, les boulangeries fermées. Le préfet orchestra une campagne sentimentale auprès des paysans ; en trois semaines la « soudure » fut

<sup>2451</sup> ) Sondage sur le site [www.persee.fr](http://www.persee.fr)

<sup>2452</sup> ) Jean CÉLERIER, « La disette dans le Maroc du Sud », *Annales de Géographie*, t. 46, n° 263, 1937, pp. 544-546.

assurée (...) Depuis, on a supprimé le ministère du Ravitaillement. On l'a remplacé par un commissariat à la Répartition et annoncé, à son de trompe, que la « soudure » était définitivement assurée (...) »<sup>2453</sup>.

- (1947) « Les disponibilités en céréales dans le monde et plus particulièrement en Europe : « (...) d'importations et d'exportations, rationnement... : autant de questions qui doivent être examinées de près si l'on veut parvenir à réaliser la « soudure ». L'ampleur du déficit, qui atteindrait, selon les... annexée au rapport préparé par le secrétariat de l'I.E.F.C. pour la Conférence spéciale des céréales, En troisième lieu, les gouvernements ont le souci légitime d'augmenter les stocks de soudure (...) »<sup>2454</sup>.

- (1947) « Agriculture et ravitaillement : « (...) Les perspectives à long terme de la production agricole restent liées au développement des moyens de production. Les difficultés de la soudure (...) rien de tel depuis 50 ans. Leurs effets se sont fait sentir sur les cultures qui sont en terre en décembre, c'est-à-dire essentiellement blé et fourrages. La soudure paraît actuellement au public le problème (...). Ces chiffres ne représentent qu'un minimum, car la diminution effective de la ration dépasse largement 50 grammes. Pour assurer la soudure (...) »<sup>2455</sup>.

- Jacques DUBOURG (1957) : « (...) d'une année pluvieuse permettent alors de combler le déficit de la mauvaise année. Lorsque cette heureuse succession ne se produit pas, les greniers se vident et le problème de la soudure se pose avec acuité... ne sont ramassées qu'en période de disette ou pour assurer une soudure particulièrement difficile. L'essentiel de la nourriture repose sur les sorghos et les millets. Ces céréales marquent profondément le paysage... jusqu'au cœur du village

---

<sup>2453</sup> ) Charles MORAZÉ, « Chiffres ou psychologie ? Et toujours le pari sur la famine... [note critique] », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, Année 1947, n° 2-3, pp. 359-363.

<sup>2454</sup> ) « Les disponibilités en céréales dans le monde et plus particulièrement en Europe », *Études et conjoncture - Économie mondiale*, 2<sup>e</sup> année, n° 14-15, 1947. pp. 7-26

<sup>2455</sup> ) « Agriculture et ravitaillement », *Études et conjoncture - Union française / Économie française*, Année 1947, n° 2-10-11, pp. 109-122.

entre les différentes concessions. Sur cette terre enrichie, le paysan mossi cultive des plantes à cycle végétatif assez court qui permettent d'assurer la soudure de juin (...) »<sup>2456</sup>.

- Yves PEHAUT (1960) : « (...) de la récolte, à la disette dans l'attente de la prochaine. Les activités d'acquisition : pêche, chasse, cueillette sont souvent essentielles lors de la soudure. Les auteurs n'hésitent pas à conclure : « juillet. Ce dernier mois, celui du sarclage, effectué par les femmes, est aussi celui d'une soudure difficile. Août est bien accueilli, les récoltes commencent et l'on donne des soins aux kolatiers, les..., arachides, haricots, dâ, pois. On a raclé les greniers, un peu de sorgho, de mil, quelques pois et haricots assurent la subsistance. Dès la mi-juin commence la difficile période de la soudure, qui va de pair (...) »<sup>2457</sup>.

- Catherine ROLLET (1970) : « (...) 1 : 1. La disette agricole de 1802-1803 a) Chronologie La récolte de l'an IX est mauvaise un peu partout en France : les prix montent en flèche à partir de Germinal an X, c'est-à-dire à la soudure. A Paris... les mois des plus grandes difficultés d'approvisionnement, de la plus grande « cherté », c'est-à-dire à la soudure ? (...) C'est en prairial an X (juin 1802) que le prix du froment atteint son maximum : la soudure de 1802 est donc difficile »<sup>2458</sup>.

- Jacques CHARMES (1973) : « (...) collecteurs de passage, lesquels font office d'usuriers lorsque arrive la période de soudure et lorsque les paysans sont obligés de racheter du riz au prix fort, pour subsister jusqu'à la prochaine récolte. Au fil des cycles agricoles, le remboursement des crédits usuraires qui leur ont été consentis

---

<sup>2456</sup> ) Jacques DUBOURG, « La vie des paysans mossi : le village de Taghalla », *Cahiers d'outre-mer*, Année 1957, 10-40, pp. 285-324.

<sup>2457</sup> ) Yves PEHAUT, « Une enquête sur l'alimentation en Afrique Noire », *Cahiers d'outre-mer*, n° 50 - 13e année, Avril-juin 1960. pp. 239-242.

<sup>2458</sup> ) Catherine ROLLET, « L'effet des crises économiques du début du XIX<sup>e</sup> siècle sur la population », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Année 1970, 17-3, pp. 391-410.

les oblige à vendre une partie de plus en plus grande de la récolte. Et le cycle soudure-usure... (...) »<sup>2459</sup>.

- Jean-Pierre POUSSOU (1980) : « (...) se déclenche dans été 1693 fin août ou septembre ; elle croît au début de décembre, recule légèrement en hiver, culmine au printemps et approche de la soudure, décroît rapidement avec la moisson (...). Bordeaux, 1712 juillet 1713 : il n'y a strictement aucun lien entre les périodes de soudure et évolution de la mortalité bordelaise étonnant est encore ici que comme écrit Benzacar année 1709 été particulièrement... un répit au printemps donc la soudure on en est encore (...) »<sup>2460</sup>.

- Monique CHASTANET (1983) : « (...) avec la pression fiscale, les ventes forcées de mil en période de soudure ou de crise de subsistances (...) les périodes de soudure et de récolte et autre part les activités extra-agricoles comme le commerce, les migrations saisonnières et, avant la colonisation, les expéditions guerrières (...) »<sup>2461</sup>.

- Marie-Thérèse DE LESTRANGE, Monique GESSAIN, Danielle FOUCHIER, G. CRÉPY-MONTAL : « (...) de pluviosité normale, la ration calorique qui repose à 90 % sur les céréales et légumineuses est satisfaisante. L'enquête réalisée par l'ORANA en juillet 1973 a montré qu'à cette période de soudure... le plus bas observé pendant la période de soudure, à 3 ou 4 000 en saison sèche (Lestrangle 1981 : 241-251). Encore faut-il noter que: ces chiffres ne concernent que la consommation de céréales... jours consécutifs (entre juin et septembre 1984, donc en période de soudure de

---

<sup>2459</sup> ) Jacques CHARMES, « La monographie villageoise comme démarche totalisante : application à la paysannerie des hauts plateaux malgaches », *Revue Tiers Monde*, Année 1973, 55, pp. 639-652.

<sup>2460</sup> Jean-Pierre POUSSOU, « Les crises démographiques en milieu urbain : l'exemple de Bordeaux (fin XVII<sup>e</sup>-fin XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Annales*, Année 1980, 35-2, pp. 235-252.

<sup>2461</sup> ) Monique CHASTANET, « Les crises de subsistances dans les villages soninké du cercle de Bakel, de 1858 à 1945. Problèmes méthodologiques et perspectives de recherches », *Cahiers d'Études africaines*, Année 1983, 89-90, pp. 5-36.

cette mauvaise année), les plats consommés dans sa famille : 73 étaient des plats de disette, 125 des plats normaux (...) »<sup>2462</sup>.

- Véronique NINNIN-MASSENET et Vincent RIBIER (1998) : « (...) les producteurs sahéliens stockeraient en moyenne environ 40 % de leurs excédents au cours du semestre post-récolte pour ne les vendre qu'au cours du semestre de soudure. En Afrique australe..., l'essentiel du stockage du maïs est réalisé par les circuits industriels (commerçants officiels et meuneries industrielles) qui tournent à haut régime en saison de soudure (parts de marché de 100 % en fin... de la farine en saison de soudure (Rubey, 1995 ; Fao, 1996) »<sup>2463</sup>.

- Jérôme LOMBARD (1999)<sup>2464</sup>

---

<sup>2462</sup> ) Marie-Thérèse de LESTRANGE, Monique GESSAIN, Danielle FOUCHIER, G. CREPY-MONTAL, « Stratégies de lutte contre la disette au Sénégal oriental », *Journal des africanistes*, 1986, tome 56, p. 35-50.

<sup>2463</sup> ) Véronique NINNIN-MASSENET et Vincent RIBIER, « Saisonnalité des prix céréaliers en Afrique subsaharienne », *Economie rurale*, Année 1998, 248, pp. 38-44.

<sup>2464</sup> ) Jérôme LOMBARD « Des soudures aux crises : les réponses paysannes dans le Sine », André LERICOLLAIS, *Paysans Sereer, Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*, Marseille, IRD Éditions, 1999, p. 521-534.

## Annexe au Chapitre III

### Céréales, fruits et légumes rencontrés

#### dans le cadre de la présente étude

Cette liste incomplète, collectionnée au fur et à mesure de nos lectures de sources et de travaux, tente de lister les céréales, fruits et légumes rencontrés dans le cadre de la présente étude et leurs lieux de localisation. Une bonne partie de cette liste est citée aussi dans l'article 70 du « *Capitulaire de Villis* » de Charlemagne, datant de la fin du VIII<sup>e</sup> ou du début du IX<sup>e</sup> siècle<sup>2465</sup>. Cependant, nous nous limitons ici à notre propre recherche.

**Ail**<sup>2466</sup>, Paris, Provence et Comtat 1405-1449

**Amandes**<sup>2467</sup>, Paris (1405-1449), Provence, à Longchamp<sup>2468</sup> en 1309, à l'Hôtel-Dieu d'Evreux en 1370<sup>2469</sup>

**Artichaut**<sup>2470</sup>

**Aubépine**<sup>2471</sup>, au cours de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, Italie, Modène

**Aulx**<sup>2472</sup>

---

<sup>2465</sup> ) MGH, *Leges*, I, ici p. 186-7 ; Wikipedia, art. « *Capitulaire de Villis* ».

<sup>2466</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », *op. cit.*, p. 94. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>2467</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, *Ibidem*. L. STOUFF, *Ibidem.*, p. 107.

<sup>2468</sup> ) Commune de Vadencourt, département de l'Aisne, région Hauts de France ; même remarque pour l'amandier que pour le figuier.

<sup>2469</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 504-506. Mais ne peut-on pas se demander si cette consommation d'amandes ne relèverait pas d'une pratique médicinale ?

<sup>2470</sup> ) 1530, venu de Lombardie : le terme pourrai-être d'origine arabe. C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 87-112.

<sup>2471</sup>) Gian Luigi BASINI, *L'uomo e il pane*, p. 64-65 ; cité par P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, *op. cit.*, p. 60-61.

<sup>2472</sup> ) XII<sup>e</sup> s. ; lat. *al(l)ium* (présent chez Pline). C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 87-112.



**Avoine**<sup>2473</sup>, **Rouergue**<sup>2474</sup>, depuis au moins le XI<sup>e</sup> siècle

**Blé**<sup>2475</sup>, partout.

**Cerfeuil**<sup>2476</sup>, Paris, 1405-1449

**Cerises**<sup>2477</sup>, Paris, Toulouse<sup>2478</sup>, Durfort, 1405-1449, Evreux en 1294<sup>2479</sup>, etc.<sup>2480</sup>

**Citron**<sup>2481</sup>

**Chaga**<sup>2482</sup>, champignon, Italie, Modène, seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle

**Champignon**<sup>2483</sup>

**Châtaigne**<sup>2484</sup>, Caen au XII<sup>e</sup> s.<sup>2485</sup>, l'Avranchin<sup>2486</sup>, Boutavent en 1277<sup>2487</sup>, etc.

---

<sup>2473</sup> ) BnF, coll. de Lorraine, ms 395, f° 268 et suiv., 1587 ; cité par Guy CABOURDIN, *Terre et hommes en lorraine (1550-1635), Toulinois et Comté de Vaudémont*, Université de Nancy II, *Annales de l'Est*, mémoire n° 55, p. 688. L. LIGER, *La nouvelle maison rustique...*, *op. cit.*, p. 84. M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>2474</sup> ) Aline DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, Presse Universitaire du Mirail, 1998, p. 317.

<sup>2475</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>2476</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », *op. cit.*, p. 94.

<sup>2477</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, *Ibidem*. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>2478</sup> ) G. SICARD, « Les techniques rurales en pays toulousain aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles d'après les contrats de métayage », *Annales du Midi*, 71/45, 1959, p. 82-86.

<sup>2479</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 504.

<sup>2480</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>2481</sup> ) « Citron », 1398, lat. *citrium/ citrus* (employé, avec ses dérivés, par Pline) ; « citronnier », 1486 ; « citrin » (de la couleur du citron), dès le XII<sup>e</sup> s./ « limon » (pour citron), 1351 (terme d'origine persane)/ « pomme d'orange », v. 1300 ; « oranger », 1389 ; « orangeat », 1398 ; les autres dérivés (ainsi « orangerie ») n'apparaissent qu'à partir du début du XVII<sup>e</sup> s.

<sup>2482</sup> ) Les fruits du charme, explique Gian Luigi Basini, qui portent encore ce nom aujourd'hui dans le dialecte de Modène. Gian Luigi BASINI, *L'uomo e il pane*, p. 64-65 ; cité par P. CAMPORESI, *Le pain sauvage...*, *op. cit.*, p. 60-61.

<sup>2483</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 87-112.

<sup>2484</sup> ) D. FAUCHER, « Polyculture ancienne... », *op. cit.*, p. 243.

<sup>2485</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 507.

<sup>2486</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2487</sup> ) *Ibid.*

**Choux**<sup>2488</sup> ou **Chou**, Paris, Provence et Comtat, 1438<sup>2489</sup>

**Concombre**<sup>2490</sup>, Provence au Moyen Âge

**Courge**<sup>2491</sup>, Provence et Comtat au XIV<sup>e</sup> siècle

**Courtil**<sup>2492</sup>, Champagne, Troyes

**Cresson**<sup>2493</sup>, 1130, venu du francique *Kresso*<sup>2494</sup>

**Engrain ou épeautre**<sup>2495</sup>, Durfort, Tarn

**Épinards** épinards<sup>2496</sup>, Provence et Comtat

**Escourgeon ou soucrion**<sup>2497</sup>, Languedoc au Moyen Âge

**Fâines**<sup>2498</sup>, Durfort aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles

**Faïols**<sup>2499</sup>, Provence et Comtat, Avignon aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles

---

<sup>2488</sup> ) « Chol, chou », XIIe s. ; lat. *caulis* (avec des sens différents). C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », *op. cit.*, p. 94. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>2489</sup> ) Lors de la disette de 1421, « ... ilz [population parisienne] mangeoient trougnons de choux sans pain ne sans cuire... » ; C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », *op. cit.*, p. 96.

<sup>2490</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>2491</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2492</sup> ) Mickaël Wilmart, « Salariés, journaliers et artisans au service d'une exploitation agricole templière. La commanderie de Payns au début du XIVe siècles », Arnaud BAUDIN, Ghislain BRUNEL et Nicolas Dorhmann, *L'économie templière en Occident. Patrimoines, commerce, finances*, Langres, Editions Dominique Guéniot, 2013, p. 288. Payns : Aube, Troyes, Saint-Lié.

<sup>2493</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 87-112.

<sup>2494</sup> ) cf. allemand *Kresse*

<sup>2495</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>2496</sup> ) « Espinarde », 1256, « espinach espinoch » (venu d'Espagne, influence arabe ?). C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 87-112. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>2497</sup> ) B. LAURIOUX, *Manger...*, *op. cit.*, p. 65. Edme BEGUILLET, *Traité de la connoissance générale des grains et de la mouture par économie*, 1er partie, Dijon, 1773, p. 80. L. LIGER, *La nouvelle maison rustique...*, *op. cit.*, p. 79. B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 65. R. et L. FOSSIER, « Aspects de la crise frumentaire du XIV<sup>e</sup> siècle en Artois... », *op. cit.*, p. 440-41.

<sup>2498</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>2499</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 105.

**Féverole**<sup>2500</sup>, Durfort au XIV-XV<sup>e</sup> siècles

**Fèves**<sup>2501</sup>, Paris, Lauragais, Tarn, Italie du Nord en 1282, etc., 1405-1449<sup>2502</sup>, 1475<sup>2503</sup>

**Figues**<sup>2504</sup>, Durfort, Marseille, XIV-XV<sup>e</sup> siècles, Rouen<sup>2505</sup> et Dieppe au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2506</sup>

**Fraises des bois**<sup>2507</sup>, Durfort au XIV-XV<sup>e</sup> siècles.

**Framboises**, Déville et Grammont près de Rouen<sup>2508</sup>

**Froment**<sup>2509</sup>, Occident (par exemple : Rouergue aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle, ...), Moyen Âge

**Gesses**<sup>2510</sup>, Durfort, Provence et Comtat, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles

**Grossagne**<sup>2511</sup>, vieille variété de blé, Aquitaine

---

<sup>2500</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>2501</sup> ) « ... il estoit si cher temps que pou des mesnagers de Paris mangeoient leur saoul de pain, car de char ne mangeoient-iz point, ne de fèves, ne de pois, que verdure qui estoit merveilleusement chère. » : C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 95 ». M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 89 et 142. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 105. C. PUIG, « L'apport de l'étude du stockage... », *op. cit.*, p. 164. G.BESSON et M. BROSSARD-DANDRE (dir.), *Chronique de Salimbene de Adam de Parme*, *op. cit.*, p. 914. Mickaël Wilmart, « Salariés, journaliers et artisans au service d'une exploitation agricole templière. La commanderie de Payns au début du XIV<sup>e</sup> siècles », Arnaud BAUDIN, Ghislain BRUNEL et Nicolas Dorhmann, *L'économie templière en Occident. Patrimoines, commerce, finances*, Langres, Editions Dominique Guéniot, 2013, p. 288. Payns : Aube, Troyes, Saint-Lié.

<sup>2502</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 94.

<sup>2503</sup> ) A.D. de la Haute-Garonne, 3 E 10112 f° 28 r°, 1475 ; cité par M. MARANDET (dir.), « Les marchands du Lauragais... », *op. cit.*, p. 108.

<sup>2504</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 179. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>2505</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 504.

<sup>2506</sup> ) Il peut s'agir d'un produit importé, au moins de façon interrégionale (le terme, apparu en ancien français au XII<sup>e</sup> siècle, est d'origine provençale ; l'arbre figuier est indubitablement d'origine méditerranéenne, avec introduction tardive dans la France du centre et du nord) donc relevant d'une consommation de luxe.

<sup>2507</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>2508</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 504.

<sup>2509</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 94.

<sup>2510</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 179. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 105. C. PUIG, « L'apport de l'étude du stockage... », *op. cit.*, p. 164.

<sup>2511</sup> ) D. FAUCHER, « Polyculture ancienne... », *op. cit.*, p. 254.

**Groseilles**, Déville et Grammont<sup>2512</sup>

**Houblon**<sup>2513</sup>, Lorraine vers la fin Moyen Âge

**Laurier**<sup>2514</sup>, Paris, 1405-1449

**Lentille**<sup>2515</sup>, Durfort, Tarn, Provence et Comtat, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles

**Mauve**<sup>2516</sup>, Paris, 1438

**Melon**<sup>2517</sup>, Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

**Méteil**<sup>2518</sup>, Toulouse, 1374-75

**Mil**<sup>2519</sup> ou Millet<sup>2520</sup>, Lauragais au XV<sup>e</sup> siècle

**Mossole**<sup>2521</sup>, Lauragais au XV<sup>e</sup> siècle

**Moutarde**<sup>2522</sup>, Paris, 1405-1449

**Mûre sauvage**<sup>2523</sup>, Durfort, Tarn, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles

**Navet**<sup>2524</sup>, Paris, 1438<sup>2525</sup>

---

<sup>2512</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, *op. cit.*, p. 504.

<sup>2513</sup> ) Jean-Luc FRAY, *Villes et bourgs de Lorraine, réseaux urbains et centralité au Moyen Âge, Clermont-Ferrand*, PUB, 2006, p. 113.

<sup>2514</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 94.

<sup>2515</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 94. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>2516</sup> ) La mauve, longtemps épaississant mucilagineux des potages, était considérée par le chanoine du *Journal d'un bourgeois de Paris* comme un « trompe-la-faim » : C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », *op. cit.*, p. 97.

<sup>2517</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>2518</sup> ) Ph. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse...*, *op. cit.*, p. 413-14.

<sup>2519</sup> ) M. MARANDET (dir.), « Les marchands du Lauragais... », *op. cit.*, p. 108. D. FAUCHER, « Polyculture ancienne... », *op. cit.*, p. 254.

<sup>2520</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 80. G. BESSON et M. BROSSARD-DANDRE (dir.), *Chronique de Salimbene de Adam de Parme*, *op. cit.*, p. 914. Le millet est réputé pour ses forts rendements.

<sup>2521</sup> ) M. MARANDET (dir.), « Les marchands du Lauragais... », *op. cit.*, p. 108.

<sup>2522</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 94.

<sup>2523</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>2524</sup> ) « Naviet », 1220 ; « navet », 1265. C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 94.

<sup>2525</sup> ) Lors de cette disette, « ... *pouvres gens [...] ne mangeoient que navez ou trongnons de choulx mis à la braise sans pain...* » : C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 96.

**Nèfles**<sup>2526</sup>, Paris, Toulouse, Durfort<sup>2527</sup>, 1405-1449

**Noisettes**<sup>2528</sup>, Durfort, Provence, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles

**Noix**<sup>2529</sup>, Paris<sup>2530</sup> (1405-1449), Lorraine<sup>2531</sup>, Tarn, Toulouse, etc. (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)

**Oignon**<sup>2532</sup>, Paris, Provence et Comtat, 1405-1449

**Olive**<sup>2533</sup>

**Orange**<sup>2534</sup>, Ollioules au XV<sup>e</sup> siècle

**Orge**<sup>2535</sup>, Paris, Lauragais, Tarn, etc. (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)<sup>2536</sup>, 1405-1449<sup>2537</sup>, 1477<sup>2538</sup>

**Ortie**<sup>2539</sup>, Paris, 1438

**Panais**<sup>2540</sup>, 1180<sup>2541</sup>

**Palmoule**, Rouergue<sup>2542</sup>, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles

---

<sup>2526</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », *op. cit.*, p. 94.

<sup>2527</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 143 et 179.

<sup>2528</sup> ) M.-P. RUAS, *Ibidem*, p. 179. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>2529</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 94. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>2530</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 94.

<sup>2531</sup> ) J.-L. FRAY, *Villes et bourgs de Lorraine...*, *op. cit.*, p. 113.

<sup>2532</sup> ) XII<sup>e</sup> s. ; lat. *al(l)ium* (présent chez Pline). XIII<sup>e</sup>. ; lat. *unio* (employé chez Columelle). L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 106. C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 94.

<sup>2533</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 87-112.

<sup>2534</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, *op. cit.*, p. 107. Ollioules : Var, Toulon, chef-lieu de canton.

<sup>2535</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>2536</sup> ) A. DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc...*, *op. cit.*, p. 317.

<sup>2537</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », *op. cit.*, p. 94.

<sup>2538</sup> ) A.D. de la Haute-Garonne, 3 E 10112 f° 31r°, 1477 ; cité par M. MARANDET (dir.), « Les marchands du Lauragais... », *op. cit.*, p. 108.

<sup>2539</sup> ) L'ortie est un substitut en période calamiteuse : C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 97.

<sup>2540</sup> ) « Pasnaie », 1180 ; lat. *pastinaca* (que l'on rencontre chez Pline), *une ombelliféracée bisannuelle, dont la racine est comestible* (ROBERT).

<sup>2541</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », *op. cit.*, p. 87-112.

<sup>2542</sup> ) A. DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc...*, *op. cit.*, p. 317.

**Panic**<sup>2543</sup>, Italie du Nord en 1282

**Parelle**<sup>2544</sup>, Paris, 1438

**Paumelle (orge de printemps)**, Rouergue<sup>2545</sup>, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles

**Pêches**<sup>2546</sup>, Paris, Tarn<sup>2547</sup>, 1405-1449, à Caen et Rouen au XII<sup>e</sup> siècle<sup>2548</sup>, etc.

**Persil**<sup>2549</sup>, Paris, 1405-1449

**Pissenlit**<sup>2550</sup>

**Poireau**<sup>2551</sup>, Paris, Provence et Comtat, 1405-1449, 1437<sup>2552</sup>

**Poires**<sup>2553</sup>, Paris, Tarn, Toulouse, etc., 1405-1449

**Pois**<sup>2554</sup> et **pois chiche**<sup>2555</sup>, Paris, Aude, Tarn, Provence, etc. (1405-1449)

---

<sup>2543</sup> ) G.BESSON et M. BROSSARD-DANDRE (dir.), *Chronique de Salimbene de Adam de Parme*, op. cit., p. 914. Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards XII<sup>e</sup>... », op. cit., p. 3.

<sup>2544</sup> ) C.-Ch. MATHON, P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... » op. cit., p. 87-112 ; B. LAURIOUX, *Manger...*, op. cit., p. 66.

<sup>2545</sup> ) A. DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc...*, op. cit., p. 317.

<sup>2546</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », op. cit., p. 94. M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, op. cit., p. 94.

<sup>2547</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, op. cit., p. 94.

<sup>2548</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, op. cit., p. 504.

<sup>2549</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », op. cit., p. 94.

<sup>2550</sup> ) Le terme fait son apparition dans la langue française seulement en 1536. C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », op. cit., p. 87-112.

<sup>2551</sup> ) 1268 ; lat. *porrum*, que l'on rencontre chez les auteurs latins du I<sup>er</sup> s. Plinius et Columelle et chez l'agronome du Ve s. Palladius. En 1437 à Paris, « Item, la gellée avoit tellement fait mourir toute la verdure que à la fin de mars [période habituelle de soudure] on n'en trouvoit quelque pou, se non un pou de poireaux... » : C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », op. cit., p. 95.

<sup>2552</sup> ) En 1437, « Item, la gellée avoit tellement fait mourir toute la verdure que à la fin de mars [période habituelle de soudure] on n'en trouvoit quelque pou, se non un pou de poireaux... » : C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », op. cit., p. 94. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 106.

<sup>2553</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », op. cit., p. 94. M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, op. cit., p. 94 et 143. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 107.

<sup>2554</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés.. », op. cit., p. 94. P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, op. cit., p. 136. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 105. C. PUIG, « L'apport de l'étude du stockage... », op. cit., p. 164. M. Wilmart, « Salariés, journaliers et artisans au service d'une exploitation agricole templière... », op. cit., p. 288.

**Pommes**<sup>2556</sup>, Paris, Provence, 1405-1449

**Potiron**<sup>2557</sup>

**Prunes**<sup>2558</sup>, Paris, Tarn<sup>2559</sup>, Provence, 1405-1449, Evreux en 1294<sup>2560</sup>, etc.

**Prunelles**<sup>2561</sup>, Paris, Durfort<sup>2562</sup>, 1405-1449

**Raisin (pépins de )**<sup>2563</sup>, Durfort, Provence, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles

**Raves**<sup>2564</sup>, Pontgibaud, Provence 1370, Italie du Nord en 1282<sup>2565</sup>, etc.

**Romarin**<sup>2566</sup>, Paris, 1404-1449

**Saissette**<sup>2567</sup>, vieille variété de blé, Provence et Bas-Languedoc

**Saragnet**<sup>2568</sup>, vieille variété de blé, Aquitaine

**Sauge**<sup>2569</sup> ou **Sauve**, Provence, Paris 1438<sup>2570</sup>, etc., XV<sup>e</sup> siècle

---

<sup>2555</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, op. cit., p. 90 et 142. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 105. C. PUIG, « L'apport de l'étude du stockage... », op. cit., p. 164.

<sup>2556</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », op. cit., p. 94. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 107.

<sup>2557</sup> ) XVII<sup>e</sup> s. ; v. 1500 au sens de « gros champignon, morillee » (origine syriaque ?). C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », op. cit., p. 87-112.

<sup>2558</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », op. cit., p. 94. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 107.

<sup>2559</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, op. cit., p. 94.

<sup>2560</sup> ) L. DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie...*, op. cit., p. 504.

<sup>2561</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », op. cit., p. 94.

<sup>2562</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, op. cit., p. 179.

<sup>2563</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 107. M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, op. cit., p. 179. G.BESSON et M. BROSSARD-DANDRE (dir.), *Chronique de Salimbene de Adam de Parme*, op. cit., p. 914.

<sup>2564</sup> ) AN., K 1146/34 et JJ 187/205 (lettre de rémission de 1456) : cité par P. CHARBONNIER, *Une autre France...*, op. cit., p. 175. L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 106. N. DELAMARE, *Traité de la police...*, op. cit., p. 1093.

<sup>2565</sup> ) G.BESSON et M. BROSSARD-DANDRE (dir.), *Chronique de Salimbene de Adam de Parme*, op. cit., p. 914.

<sup>2566</sup> ) C.-Ch. MATHON et P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... », op. cit., p. 94-95.

<sup>2567</sup> ) D. FAUCHER, « Polyculture ancienne... », op. cit., p. 254.

<sup>2568</sup> ) *Ibidem*.

<sup>2569</sup> ) L. STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence...*, op. cit., p. 106.

<sup>2570</sup> ) C.-Ch. MATHON, P.-G. GIRAULT, « Des marais aux marchés... » op. cit., p. 87-112 ; B. LAURIOUX, *Manger...*, op. cit., p. 66.

**Seigle**<sup>2571</sup>, Rouergue, Tarn, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>2572</sup>, XIV<sup>e</sup> siècle (Tarn)

**Sorgho**<sup>2573</sup>

**Tuzelle**<sup>2574</sup>, vieille variété de blé, Provence et Bas-Languedoc

**Vescès**<sup>2575</sup>

---

<sup>2571</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>2572</sup> ) A. DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc...*, *op. cit.*, p. 317.

<sup>2573</sup> ) Fr. MENANT, « La consommation alimentaire des paysans lombards... », *op. cit.*, p. 3.

<sup>2574</sup> ) D. FAUCHER, « Polyculture ancienne... », *op. cit.*, p. 254.

<sup>2575</sup> ) M.-P. RUAS, *Productions agraires, stockage et finage en Montagne Noire...*, *op. cit.*, p. 179. C. PUIG, « L'apport de l'étude du stockage... », *op. cit.*, p. 164.



## Annexe au Chapitre VIII

### Greniers et silos médiévaux : quelques exemples de sites de conservation dans diverses localités du Massif central et de ses marges

En Quercy, dans la motte féodale ou castrale de **Maurélis** (X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> s.)<sup>2576</sup>, le rez-de-chaussée [de la tour maîtresse], décrit comme une prison dans le *Liber Miraculorum Sancti Fidi* (Livre des miracles de sainte Foy) vers 1037, semble plutôt (ce qu'indiquerait la découvertes de graines calcinées) avoir servi d'espace de stockage de réserves alimentaires, puis de dépotoir, après l'abandon du site<sup>2577</sup>.

A Cahors, au Moyen Âge, le rez-de-chaussée de l'Hôtel des consuls (aujourd'hui détruit), sis non loin de la cathédrale et de l'actuelle Préfecture servait d'entrepôt à grains<sup>2578</sup>.

Il existe, dans la petite ville de Martel<sup>2579</sup> un grenier communal, dit « Grenier de la Cité » ou « Grenier d'Abondance », de style , Renaissance, du XVI<sup>e</sup> siècle, sis contre la seconde enceinte urbaine , et dont l'une des fenêtres à meneaux est surmontée d'une citation tirée des *Églogues* de Virgile, « *Deus nobis haec otia fecit* »... « Dieu nous a donné ce lieu de repos ».

---

<sup>2576</sup> ) Maurélis, lieu-dit « Castelnau-de-Vaux/ -le Vieilh » ou « Truque de Maurélis », commune de Castelnau-Sainte-Auralie, Lot, Cahors, chef-lieu de canton.

<sup>2577</sup> ) *Archéologie Médiévale*, n° 39 (2009), p. 270-2.

<sup>2578</sup> ) Chantale CHABAUD et Etienne BAUX, *Les villes du Quercy au Moyen Âge. Consulats – Economie – Société, 1250-1350*, Cahors, Archives départementales du Lot, 2003, p. 42.

<sup>2579</sup> ) Lot, Gourdon, chef-lieu de canton.

À **Boussac**<sup>2580</sup>, localité fortifiées et seigneurie de la province de **la Marche**, possédait un espace de stockage (silo) découverts en 2011 (au cœur du bourg, entre l'église et le château)<sup>2581</sup>.

À **Grignols**<sup>2582</sup>, la petite localité castrale du **Périgord blanc**, au plan complexe, comporte un quartier dit « Fort des chevaliers », ayant abrité, autour de l'église Sainte-Foy, une vingtaine de familles de chevaliers et de damoiseaux ; il présente encore aujourd'hui des vestiges des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles avec des salles basse réservées au stockage, des salles hautes résidentielles et le chemin de ronde au sommet.

À **Saint-Ambroix**<sup>2583</sup>, petite ville fortifiée du **Languedoc**, au Nord-est de Nîmes, les fouilles de la chapelle semi-rupestre ont permis la découverte d'un silo<sup>2584</sup>.

À **Saint-Papoul**<sup>2585</sup>, petite localité fortifiée née autour d'une abbaye bénédictine, devenu en 1317 chef-lieu de diocèse, l'évêque possède une maison équipée de silos : *in villa sancti Papuli habet unam domum in qua sunt certi crozi (cf. occitan cros = silo) ad reponendam blada* (dans la ville de Saint-Papoul, il a une maison en laquelle sont certains silos pour stocker les céréales) »<sup>2586</sup>.

À **Laurac**<sup>2587</sup>, petite localité fortifiée, chef-lieu de la petite région du Lauragais, entre Toulouse et Narbonne, au sein du comté de Toulouse, puis de la sénéchaussée royale de Carcassonne, existait une maison possédant un silo à grain, 1241 : *in domo*

---

<sup>2580</sup> ) Boussac, Creuse, Guéret, chef-lieu de canton.

<sup>2581</sup> ) Étienne MÉNAGER, *Une « petite ville » au Moyen Âge : Boussac. Etude de centralité*, Mém. de Master, Clermont-Ferrand (UCA), 2018.

<sup>2582</sup> ) Grignols, Dordogne, Périgueux, Saint-Astier.

<sup>2583</sup> ) Saint-Ambroix, Gard, Alès, Rousson.

<sup>2584</sup> ) *Archéologie Médiévale*, t. 1 (1971), p. 283-4.

<sup>2585</sup> ) Saint-Papoul, Aude, Carcassonne, Castelnaudary.

<sup>2586</sup> ) Archives départementales de l'Aude, G 90, f° 42.

<sup>2587</sup> ) À Laurac, Aude, Carcassonne, Bram.

*del seiar* (cf. occitan *cièja*, catalan *sitja* : silo) *scilicet horrea* [= dans la maison du silo ou des greniers]<sup>2588</sup>.

Les exemples ci-dessus montrent que même des villes moyennes (Cahors, siège épiscopal,) et des petites villes, voire des bourgs (y compris Saint-Papoul, promue siège de diocèse depuis 1317), ont leur politique de stockage communautaire, ce qui n'écarte pas des initiatives seigneuriales (Maurélis, Grignols).

Mais on rencontre des silos également en dehors des localités urbaines : l'exemple de **Guéret**<sup>2589</sup> (mentionné dès le VIIe s. sous le nom de *Wairectus* dans la *Vie de saint. Pardoux*) en est une preuve. Dans cette localité, une fouille sur une zone d'environ 20 ha a été menée à la sortie méridionale de la ville de mars à juin 2010. Ces travaux ont permis la découverte de structures en creux (trous de poteau, fonds de cabane, fosses et silos) mettant en évidence des traces d'activités domestiques, agricoles et artisanales<sup>2590</sup>.

---

<sup>2588</sup> ) BM. Toulouse, ms. 609, f° 74.

<sup>2589</sup> ) Guéret, Creuse, chef-lieu de département.

<sup>2590</sup> ) *Archéologie Médiévale*, t. 41 (2011), p. 343.